

CETTE PAGE VOUS PERMET DE FAIRE UNE RCHERCHE PAR MOT

Si les caractères vous semblent trop petit, vous pouvez augmenter la taille en cliquant sur le menu déroulant %

Vous pouvez, avec votre souris, cliquer sur l'icône "jumelle" afin de débiter votre recherche

## LETTRE DE L'ÉDITEUR (145)

« Même s'il n'y a pas de vérité ultime,  
ça ne veut pas dire que tout est relatif. »  
Libération (22.05.08)

**Une scorie de 68, le relativisme...**

La scène se passe chez un fidèle lecteur de RSHD, qui vient de recevoir la dernière livraison et son éditorial sur la candidature sans vergogne d'anciens élus condamnés pour corruption. L'exposé des motifs semble limpide : ceux qui se sont enrichis avec l'argent public doivent, non seulement rendre des comptes, mais être interdits d'élection. Certes, il y a des degrés dans la corruption : de l'absolu scandale de cet ex-ministre qui vendait le réseau d'eau de sa ville en échange de prestations, à cet autre ex-élu local, convaincu d'ingérence et toujours candidat. (145)

Mais il ne s'agit pas d'un problème de degré. Cet ancien ministre, d'un autre bord de l'échiquier, condamné à deux ans d'inéligibilité pour racket d'entreprises, en faveur de son parti, aujourd'hui donneur de leçons, aurait dû, lui aussi, être interdit de suffrage. Et, s'il en est ainsi, c'est au nom d'un absolu, d'un impératif catégorique à la mode kantienne. S'il n'y a pas de liberté pour les ennemis de la liberté, il ne saurait davantage y avoir de salut dans l'élection pour les enrichis sans cause de la vie publique. (145)

On pouvait attendre de ce lecteur assidu, plutôt droit dans ses bottes, une approbation sans retenue, à tout le moins, un ralliement tacite, d'autant qu'il avait, lui même, exercé, dans l'honneur, des fonctions électives. Eh bien, non ! Sa seule réaction, après un long silence, sera, à propos de cet ex-élu local voisin, inculpé, jugé, condamné, mais candidat aux dernières municipales : « Bof ! Il n'est pas le seul... » (145)

Là, *dies irae, dies illa* ! On n'est plus dans l'anecdote dont la répétition justifierait une mesure drastique. On entre dans le corridor d'un monde scélérat, hors toute hiérarchie de valeurs, exposé au grand vent des contingences et, par définition, libéré de toute référence. C'est le monde clos, crépusculaire du relativisme, celui qui permet tout puisque la faute est partout. On est bien dans le pré-carré de cette maladie de civilisation, celle d'un monde où seul compte ce qui est et non ce qui doit être. (145)

Ce relativisme est une plaie, un cancer du corps social qui, non content d'affaiblir les références, les a balayées. La casuistique atténue la règle, au nom des circonstances. Mais on entrerait déjà dans la logique du mensonge, car déroger à la règle, au nom de la prudente appréciation des circonstances, renvoie à une route jonchée de cadavres. Avec le relativisme, c'est plus grave. Parce que la corruption existe, il faut s'y résigner. On se souvient de « Topaze » observant distraitement le manège des balayuses, sous le regard étonné du couple Feuillère-Paulet, impressionné par tant de culot de l'ancien petit maître de la pension Muche. Par-delà l'étonnement, il y avait dans ce couple marron le constat de la banale corruption.

- 2 -

Reste à savoir d'où vient cette érosion des consciences, cette résignation à la transgression. Elle est d'abord le prix d'une malheureuse désuétude, celle du triptyque « Règle, manquement, sanction ». La sanction n'a plus de sens et l'actualité pénale est là pour le rappeler. Alors, sanctionner de manière irréversible la corruption relève du baigne et de la marque au fer. Mais il y a plus.

Si le relativisme a trouvé ses lettres de noblesse, c'est dans l'héritage soixante-huitard. 40 ans après, la question reste celle de sa pérennité. Avec le relativisme, c'est l'immortalité garantie, celle devinée par Joël de Rosnay dans « Le Macroscopie » qui, relu aujourd'hui, vaut son pesant d'or. Tout y est sur la « Nouvelle pensée », l'autorité jetée aux orties au nom de l'influence, la loi récusée au nom du contrat, la centralisation vouée aux gémonies au nom de la périphérie, la permissivité au nom de la contingence. Tout y est pour justifier le relativisme qui mine la raison au nom de la comparaison, érige la licence en dogme et la permissivité en progrès. C'est le Général qui parlait de « chienlit ». L'histoire ne l'a pas démenti.

Jacques CHATELAIN,  
Fournet-Blancheroche

- 3 -

## LE DOSSIER DE RSHD(145)

Où va la presse ?

**Une France sans journaux ?**

La France va-t-elle assister, impavide, à la disparition de la presse quotidienne, et d'abord de la presse nationale, celle que l'on appelait, autrefois, quand elle se portait bien, « la presse de Paris » ? Il est vrai que la menace pèse d'abord sur la presse quotidienne nationale (PQN), même si la presse régionale ne se porte pas beaucoup mieux. Mais pour la presse nationale, la crise est ancienne, attestée, au jour le jour, par des grèves qui l'épuisent, qu'il s'agisse de la rédaction ou de la distribution. Mais s'il y a crise et si cette crise atteint son stade ultime, c'est au nom des deux principes éminents qui font la noblesse de la presse quotidienne et qui, aujourd'hui, volent en éclat : la quotidienneté et la précarité d'une information qui, faute d'être présentée en temps, heure et minute, perd toute valeur et entraîne avec elle son support. (145)

Les nuages qui s'accumulent sur la presse quotidienne nationale et qui pourraient avoir raison de son existence même, suscitent l'angoisse dans un pays fondateur, depuis Théophraste Renaudot, libérateur de cette presse, au nom du combat démocratique qui en a fait son enjeu et son allié. Car, le mouvement démocratique n'aurait jamais vu le jour et ne l'aurait jamais emporté sans l'appui de la presse. La Révolution n'aurait pas existé sans « Le Père Duchesne » d'Hébert, sans « l'Ami du peuple » de Marat. 1830 est d'abord une révolution pour et par la presse. 1848 provoque une exceptionnelle floraison de presse. Zola n'aurait pu dénoncer l'injustice faite à Dreyfus sans « l'Aurore » de Clémenceau.

La presse est une liberté publique fondamentale, autant que la liberté d'opinion, le droit de réunion, la liberté d'aller et de venir. Comment ne pas y être passionnément attaché, comme ses défenseurs historiques, quand le pouvoir entendait la bâillonner ? Comment ne pas observer, aujourd'hui, cet autre péril, qui n'est plus dans la répression, mais dans son existence ?

Car la crise est déclarée, mortelle, et c'est si vrai que Nicolas Sarkozy vient d'annoncer la tenue d'états généraux de la presse. Leur premier rôle sera de dresser un état des lieux, cad de diagnostiquer le mal qui peut l'emporter et qui se situe à trois niveaux. (145)

**Copié-collé**

La presse écrite va mal, comme support de communication. Son électoralat ne cesse de diminuer, à la mesure de la fortune de la presse-magazine qui, toutes les semaines, résume ce que les Français n'ont pas lu dans la presse quotidienne. « Le Monde » a perdu plus de 8% de ses lecteurs en quatre ans. « Libération » qui avait bénéficié, et d'un lifting et des élections de 2007, renoue avec la baisse de son lectorat. Si la demande des lecteurs évolue négativement, l'offre de presse n'est pas meilleure, avec une grave perte de substance. Articles non signés ou, si c'est le cas,

par des inconnus mal payés, disparition des éditoriaux, tribunes et autres articles qui ont toujours donné à la presse sa ligne et son sens. La presse d'opinion est morte,

- 4 -

dit-on, depuis des lustres, mais la presse d'information ne se porte pas mieux. La technique universelle de rédaction est celle du journaliste devant son écran, en quête de dépêches d'agence ou de commentaires cousus main que l'on retrouve dans tous les journaux, hormis ceux -très rares- de la PQN qui peut s'offrir un vrai commentateur. C'est si vrai qu'un événement de portée européenne comme le « non » irlandais au traité de Lisbonne, qui méritait un commentaire pointu de spécialiste, a été traité à partir de dépêches, toutes les mêmes, et plus jamais d'une analyse de spécialiste, jugée trop chère ou inexistante.

#### **Sur le Net, la planète en trois lignes...(145)**

D'ailleurs, et c'est la deuxième facette de la crise actuelle, pourquoi acheter un quotidien, alors que l'écran du Net donne accès à une information planétaire, brute, sans commentaires, mais qui répond au besoin d'information ? La concurrence des médias électroniques et souvent gratuits, hormis les articles mis en lignes et payants, à ce titre, peu consultés, devient insupportable pour la presse écrite et justifie le cri d'alarme du premier éditeur mondial, Rupert Murdoch, qui estime que le coût et l'impression du papier vont ruiner la presse. (145)

La ruine est-elle déjà là ? Tous les grands quotidiens nationaux, du matin et du soir, perdent de l'argent, à l'exception du « Parisien », « Le Monde » et « Le Figaro » ont perdu de l'argent, en 2007. « Libération » est sorti du rouge après une purge de la rédaction et une augmentation de capital qui a coûté près de 30 millions d'€ à Edouard de Rothschild. Cette crise financière endémique de la PQN conduit à des plans de restructuration, appellation vertueuse d'une austérité qui appauvrit les journaux et accélère leur décrépitude. « Le Monde » supprime 90 emplois, en 2005, 130, en 2008 dont 90 journalistes, sans parler de la vente d'actifs pour se désendetter. Mais le résultat est immuable : baisse de la pagination, suppression de rubriques, voire majoration du prix. La crise et les mesures d'économies qu'elle impose devraient améliorer la qualité du journal. Mais il n'en est rien : il est appauvri et souvent plus cher. « Le Monde » va perdre trois pages par jour. Et comme ces mesures d'austérité, souvent, n'y suffisent pas, alors, il faut recapitaliser et surgissent les bailleurs de fonds qui ne sont pas toujours des mécènes désintéressés.

#### **Haut-Doubs : la presse française... en Suisse ? (145)**

Si la France, dans cette crise mortelle, ne faisait que prendre sa part d'une épreuve, non pas mondiale, mais qui frappe l'hémisphère nord, à défaut des pays émergents où la presse progresse, sans doute, devrait-on se résigner. Mais la France paye cher une crise aux racines bien... françaises. C'est d'abord le prix des journaux, totalement inaccessible à 1,20 ou 1,30 €, prix des concessions faites au Syndicat du Livre, en situation de monopole dans les imprimeries. Et que l'on n'allège pas le désintérêt du public pour la lecture de presse ! La montée en puissance de la presse gratuite démontre le contraire. La stratégie syndicale vérifie, comme chez les cheminots, l'absolue priorité des intérêts corporatistes par rapport à la sauvegarde et l'expansion de l'entreprise. Prix exorbitants, contenu appauvri et standardisé, au gré de réformes de structures qui, comme à la SNCF, réduisent les dépenses, mais ne majorent pas les recettes. (145)

- 5 -

Si le prix augmente, si le contenu plonge, la diffusion reste une véritable plaie. Le personnel des NMPP (Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne) décrète la grève pour protester contre des suppressions de postes, donc l'interruption de la distribution, mal mortel pour la presse quotidienne. C'est le coup de grâce pour cette presse, dans la France rurale où elle arrive déjà irrégulièrement, sans la moindre flexibilité, mais où le nombre d'exemplaires vendus suscite une totale indifférence, donc l'absence de toute correction. Et, curieusement, si la fiabilité de la distribution est inexistante, par exemple, dans le Haut-Doubs, elle est, en général, totale en Suisse voisine. Non contente de représenter le seul marché de l'emploi, la Suisse peut-elle revendiquer le statut de point de vente privilégié... pour la presse française ? (145)

Précarité et rigidité de la distribution ? Il y a pire pour les NMPP : c'est l'incapacité d'augmenter le nombre des points de vente. Le prix à payer est lourd. L'éditeur allemand, Grün und Jahr, qui envisageait le lancement, en France, d'un quotidien « people », sur le modèle du « Bild » à grande diffusion (800.000 ex.) a du renoncer, après un an ou deux de travail sur le N° 0 : les NMPP étaient incapables d'augmenter significativement le nombre de points de vente. Comment s'étonner, dès lors, que l'Etat traîne les pieds pour reconduire ses subventions au Transport-Distribution, soit 242 millions d'€/an, et à la Poste, soit 400 millions dont 1/3 pour la baisse des tarifs postaux et 2/3 pour la distribution en zone rurale ? L'Etat subventionne la distribution postale en zone rurale, alors que les NMPP s'avèrent incapables d'assurer une diffusion régulière et flexible à un nombre suffisant de points de vente. (145)

La presse écrite nationale du matin -« Libération », « le Figaro », « l'Humanité », « la Croix » et « le Parisien »- a-t-elle encore un avenir ? On voudrait se tromper, mais, sur les bases actuelles, son sort apparaît scellé, tant les remèdes semblent inopérants et les racines du mal profondes. La concurrence des médias électroniques ne peut qu'augmenter. La publicité qui a chuté de 11% en quatre ans pour « le Monde » ne devrait pas progresser, malgré sa disparition des chaînes publiques. La part de la presse dans la publicité, soit 40,5%, ne peut que diminuer sous la pression de la publicité sur le Net. Quant au prix, il faudrait le réduire de moitié, alors que la distribution qui obéit aux mêmes plaies depuis des années, sans l'ombre d'un progrès, n'a aucune chance de s'améliorer. Si la PQN française sauve son existence, ce sera grâce à des groupes de presse détenus majoritairement par des capitaux industriels, contrairement aux Anglo-Saxons et aux Allemands qui ont de véritables groupes de presse. D'ailleurs, si la PQN disparaît, qui le verra ? Les lecteurs de province, de moins en moins nombreux ? Les abonnés et points de vente ruraux dont l'antienne immuable est : « Tout est là », même s'il n'y a rien ? La réponse ne fait guère de doute : quand le « papivore », Robert Hersant, racheta des titres prestigieux ; comme « l'Aurore », pour les faire disparaître, qui s'en émut ? Quand l'éditeur romand, Edipresse, racheta « La Suisse » et le vénérable « Journal de Genève », tous disparus, qui s'en étonna ?

- 6 -

#### **Un grand serviteur de la presse : DAUMIER (1808-1879) (145)**

L'exposition Daumier de la Bibliothèque Nationale de Paris méritait une longue visite pour tous ceux qui n'imaginent pas la vie sociale sans presse écrite, sans PQN (Presse quotidienne nationale), tant Honoré-Victorin Daumier lui a consacré sa vie et de la meilleure façon, celle d'un combat quotidien par la caricature. (145)

Pendant 37 ans dont on déduira trois années d'interruption pour cause de limogeage, Daumier a donné tous les jours au « Charivari », où il rencontre Balzac, une lithographie, soit 4000 en tout dont 200 exposées à la BN. Daumier était un vrai journaliste, taraudé par le besoin de s'exprimer, de commenter l'événement, de dénoncer le pouvoir. Et son commentaire à lui, c'était le dessin humoristique, la caricature qui fait ressortir, en l'hypertrophiant, le trait dominant d'un personnage.

C'est lui qui représentera le Roi bourgeois, Louis-Philippe, sous la forme d'une poire pour mieux critiquer le règne de l'agiotage et de l'argent, le fameux « Enrichissezvous » de Guizot. Daumier en retirera six mois de prison, en 1832, mais, aussi, une exceptionnelle notoriété. (145)

Tous les thèmes de société inspirèrent son crayon : la basoche et les avocats qui s'entendent sur le dos des plaideurs, la crise du logement -déjà- et les tensions propriétaires-locataires, les premiers transports en chemin de fer, mais aussi l'actualité politique quand il stigmatise la répression, celle de la rue Transnonain, celle du Coup d'Etat de 1851, celle de Thiers en 1871, « Foutriquet » toujours représenté avec son toupet. (145)

- 7 -

Daumier et l'âge d'or de la presse, vu d'un XX<sup>ème</sup> siècle qui est, peut-être pour la France, en tout cas celui de l'agonie de cette presse, la seule, la vraie, celle qui lui a donné ses lettres de noblesse, la presse quotidienne nationale. Pour mesurer la gravité de cette crise, il faut voir et revoir les dessins de Daumier, d'abord pour comprendre qu'une caricature en dit plus qu'un long papier, ensuite pour constater le néant actuel de la presse dans ce type d'expression journalistique. Mais ce n'est pas le seul et le prix à payer, c'est d'abord le dépérissement de la presse et la menace de mort qui pèse sur son avenir.

- 8 -

#### TRIBUNE DE RSHD (145)

Sortir de la banqueroute !

« Le bilan des actifs de l'Etat se montait, au 31.12.07, à 555 milliards d'€ et le passif à 1211 milliards. »

Rapport Cour des Comptes 2007

Le rouge est mis. La France doit rétablir ses comptes en 2012, soit deux ans après l'échéance initiale. L'équilibre des comptes publics -Etat, Collectivités locales, Sécurité sociale- devra donc intervenir en cinq exercices budgétaires si l'on tient compte de 2008, déjà largement engagé.

Ce retour à l'équilibre devra s'accompagner d'une réduction de la dette pour repasser sous la barre des 60% de la richesse annuelle (PIB) contre 64%, aujourd'hui. (145)

Rétablir les comptes publics en 2012, c'est dégager d'ici là près de trois points de PIB, soit une cinquantaine de milliards d'€, ce qui suppose le maintien des recettes et la baisse des dépenses, le tout sur la base d'un plan de réduction des déficits. Ce plan s'appuie sur deux moteurs, cumulatifs ou exclusifs : la croissance qui devrait, pour dégager des excédents de recettes fiscales, dépasser les 3%, comme ce fut le cas sous le Gouvernement Jospin (1997-2002) ou des économies, engagées, pour 2008, à hauteur de 5 milliards d'€ nets, chiffre qui devrait être doublé pour tenir la feuille de route d'ici 2012. (145)

10 milliards d'€, c'est peu et beaucoup. C'est peu, soit moins de 3% du budget de l'Etat et un peu plus de 1% de la dépense publique qui inclut, outre l'Etat, les collectivités locales et la Sécurité sociale. L'effort d'économies décrété par le Gouvernement ne peut porter que sur deux assiettes : l'Etat et la Sécurité sociale, les collectivités locales bénéficiant d'une autonomie garantie par la constitution. Les économies devront donc être dégagées sur le budget de l'Etat et de la Sécurité sociale, soit les 3/4 de la dépense publique, ce qui est profondément anormal, les collectivités locales étant particulièrement dépensières : premier investisseur, avec une augmentation de 8%, en 2007, et un appel croissant à l'emprunt, deuxième employeur public et champion des coûts de fonctionnement qui ont augmenté de 7% en 2007. (145)

Tout le problème reste donc de mobiliser ces 10 milliards annuels. Ce pourrait être en majorant l'impôt, mais Nicolas Sarkozy s'est engagé au gel fiscal pendant sa campagne. Toute nouvelle dépense doit donc être gagée par une taxe, ce qui n'est pas facile à justifier, même si, en un an, six prélèvements ont été créés dont l'écopastille sur les voitures et la taxe sur le poisson. Si la voie de la majoration des impôts est fermée, si la croissance reste très inférieure aux 3% qui sauvent, alors seule reste la piste des économies qui s'apparente à une marche sous le feu de l'opposition, au ravin de la mort, avec procès en injustice si le rythme des économies est soutenu ou manquement aux engagements européens de la France si on arrive à 2012 avec des déficits. (145)

- 9 -

**Tout à l'impôt...**

Mais que ferait l'opposition si, d'un coup de baguette, elle revenait aux affaires ? Elle respecterait l'échéance de 2012, dictée par le pacte de stabilité, annexé au traité de Maastricht. Mais comment ? Elle n'aurait plus la croissance du Gouvernement Jospin et, comme disait le Général, il ne suffit pas de sauter comme un cabri pour décréter la croissance. La gauche subirait aussi le binôme négatif « croissance ralentie et inflation ». Reste la voie de la baisse de la dépense publique, domaine dans lequel elle n'a jamais brillé. Elle éprouve même une inclination congénitale et historique à majorer la dépense publique et a déjà annoncé une majoration des aides au transport et au revenu, par le chèque de la prime à l'emploi.

Alors, il reste, bien sûr, l'augmentation des impôts, manière d'enterrer le slogan de Fabius quand il entre à Bercy, en 2000 : « L'impôt peut faire perdre la gauche... ». On en est loin, aujourd'hui. La suppression de la vignette auto, de la part régionale de la taxe d'habitation et la TVA à 5,5% sur les travaux domestiques sont de doux souvenirs d'une autre gauche. (145)

La nouvelle, celle qui pourrait se profiler, serait portée par un autre slogan, toujours dû à l'interminable Fabius qui, en 1984, et dans de petites conversations au coin du feu, avec un journaliste-courtisan, en appelait à « la rigueur dans la justice ». La rigueur, ce serait deux coups de bâton : le premier pour liquider « le paquet fiscal » de l'été 2007, à l'exclusion, peut-être, de tout ou partie de la déductibilité des charges d'emprunt pour acquisitions immobilières (3 milliards d'€). Mais la rupture porterait d'abord sur l'exonération de charges des heures supplémentaires (7 milliards d'€) et la réduction des droits de succession. On reviendrait au bon vieux régime spoliateur qui concerne un quart des successions, alors que l'exonération s'applique, aujourd'hui, à 95% (2,5 milliards d'€), les 5% restants s'accommodant de la spoliation. Et pour compléter la purge, si besoin était, il resterait les autres impôts, non pas la TVA, première ressource du budget de l'Etat, non pas l'impôt sur les sociétés dont le niveau est très supérieur à celui de l'Allemagne, au risque de précipiter les délocalisations, mais l'ISF, bien aimé des Français, dit-on à droite où, depuis 1986, on n'ose plus y toucher. Pourraient disparaître le bouclier fiscal et la majoration de 20 à 30% de l'abattement sur la résidence principale. Quant à l'IRPP, la tranche à 40% pourrait bien être relevée, comme l'avait fait, sans vergogne, Fabius, en 1981, quand il la porte à plus de 60% auxquels s'ajouteraient aujourd'hui la CSG et le CRDS.

° Cf. RSHD - « Vive la baisse des impôts ! » N°116

**« Faillite », dit Fillon (145)**

On mesure la marge étroite, le goulet dans lequel est enfermé le rétablissement des comptes. Tout le monde est d'accord sur l'échéance 2012. A gauche, on est fidèle à une vieille maladie, le tout à l'impôt, alors qu'à droite, on veut réduire la dépense, avec deux bémols : la rigidité des mesures, par exemple, de

réduction du nombre de fonctionnaires, et la lenteur de l'affichage des résultats.

- 10 -

Mais l'important n'est pas dans cette querelle d'école. Il est dans cette maladie bien française de l'inflation sans la croissance. Edgar Faure qui avait le génie de la formule, à défaut des actes, avait trouvé un slogan, en 1953-55 : « L'expansion dans la stabilité ». Il résolvait la quadrature du cercle : la croissance sans inflation. Depuis 60 ans, on ne cesse, et c'est un bel hommage à l'ex-maire de Port-Lesney, de vouloir concilier expansion et stabilité. En 1983, après deux ans d'illusion lyrique et trois dévaluations, Mitterrand décide d'en finir : on ne changera plus la vie ; on la gèrera au mieux ou au moins mal. C'est sur cet aveu de prosaïsme que Mitterrand pourra accélérer la construction européenne. Schengen, le Grand marché, l'euro portent sa signature. En 1995, après « la fracture sociale » de Jacques Chirac, le malheureux Juppé devra bien revenir, lui aussi, à la norme pour réaliser la convergence, clé du passage à l'euro. La défaite de sa majorité, en 1997, aurait été le prix à payer de la rigueur, ce qui est faux. C'est une cinquantaine de triangulaires, voulues par l'extrême-droite, qui précipite son échec. Aujourd'hui, il faut solder les comptes, assainir une situation qualifiée de « faillite » par François Fillon. Il faut surtout observer que, si la France a cherché périodiquement à se libérer du triptyque funeste « inflation-déficits-dévaluation », il n'est, aujourd'hui, plus question de dévaluation grâce à l'euro, oeuvre de Mitterrand, que ses héritiers, oublieux de leur retour aux affaires, en 1981 et 1988, ont eu tôt fait d'ensevelir. Aux champions du guet-apens, à l'enseigne de l'austérité ou du manquement à la parole, il faut conseiller un retour sur mémoire pour effacer les dégâts du « non » de 2005 et de l'actuelle banqueroute.

- 11 -

#### Le billet du Huron (145)

La barrière et le niveau

Il y a un troisième tour aux élections municipales et cantonales, celui des exécutifs : maires, présidents de communauté urbaine et d'agglomération, de communautés de communes et de conseils généraux. Tous ces exécutifs ont aussitôt recruté des directeurs et autres bras séculiers. L'opération est particulièrement significative dans les départements dont 58 sont aujourd'hui de gauche, soit un gain net de 7. L'analyse du CV de ces « jeunes messieurs » est instructive. C'est le plus souvent le militantisme qui les a fait entrer au service des collectivités locales, par un exercice d'alchimie dont les spécialistes disent qu'il relève du fait du prince. Ils sont devenus sous-préfet ou inspecteur, titre ronflant, souvent sans concours, sur un parcours balisé et suivi, au gré d'un pouvoir politique ami. Cette synergie pouvoir central pouvoir local a beaucoup fonctionné avec l'alternance. On voit, et la Franche-Comté en est un bon exemple, de brillants sujets passer d'un conseil régional à un département, mais avec une curiosité : c'est toujours la même couleur politique. Il y a 40 ans, telle promotion de l'ENA comptait une dizaine de sous-préfets qui, au Ministère de l'Intérieur, ne choisissaient pas leur département en fonction de la couleur politique du préfet. (145)

Mais le vrai débat n'est pas là, bien plutôt, c'est vrai, dans le quart de siècle d'alternance qui vient de s'écouler et qui a malmené, voire pulvérisé le principe de l'élitisme républicain. De quoi s'agissait-il, sinon de confier le recrutement des titulaires de fonctions d'encadrement au jeu des concours, sur la base du vieux principe, résiduel, sans doute, mais incontournable : que le meilleur gagne parce qu'il n'y a pas d'autre système de recrutement, sauf à hisser la barre assez haut pour tester le niveau. (145)

L'Etat a bien dû appliquer ce principe, mais, depuis bientôt 30 ans, et l'alternance y est pour beaucoup, il a subi de graves outrages. Les recrutements se sont élargis, comme en témoigne le corps préfectoral, voire le Graal de l'Inspection des Finances dont une bonne observatrice<sup>9</sup> signalait récemment que 21 inspecteurs généraux sur 37, en fonction dans le service, y avaient été parachutés. C'est même l'agrégation des lycées dont les jurys, il y a de longues années, refusaient, à l'occasion, de pourvoir les postes, faute de niveau, qui, aujourd'hui, enregistre dans ses rangs, des agrégés non issus du concours. Les mânes de Guy Bayet doivent être saisies de convulsions...

Mais le principal fourrier de ces recrutements à bon compte, suivis de carrières à dossier, est, bien sûr, la décentralisation qui règne sur 1,8 million de fonctionnaires, selon un principe de comptabilité en partie double : plus l'Etat en supprime, plus le pouvoir local en recrute. Bien sûr, la Fonction publique territoriale (FPT) recrute par concours, mais, il faut en convenir, la discrétion est de mise, car qui a jamais lu dans la presse la moindre liste de lauréats issus de tels recrutements, comme c'était le cas pour les concours d'Etat ? (145)

<sup>9</sup> Les intouchables par Ghislaine OTTENHEIMER (Albin Michel-2004)

- 12 -

Si ces concours de la FPT ne suscitent pas l'engouement, c'est, sans doute, que leurs titulaires, au niveau cadre s'entend, savent que le concours ne vaut pas garantie d'emploi, mais que tout commence après, lorsqu'ils iront présenter leurs devoirs à un futur employeur, élu, bien sûr, auquel ils devront bien faire allégeance, sauf à sécher sur pied. (145)

Le résultat de cet alliage bâtard de militantisme et de népotisme, c'est l'hymne à la joie entonné par ces jeunes gens, l'hymne à ce président qui leur donne la sécurité, payée d'une inféodation à toute épreuve. Il n'y a rien là que de très logique : à défaut d'épreuves en cinq ou sept heures qui, il est vrai, ne réussissent pas à tout le monde, mais confèrent aux meilleurs un sentiment de reconnaissance par le mérite, donc d'indépendance, il reste à ceux qui doivent tout à un homme et à un parti, la béatitude de la soumission. (145)

L'élitisme républicain et le concours qui en est le marche-pied ne sont plus au goût du jour. On n'en a pas fini avec les spasmes posthumes de Guy Bayet, mais, pour autant, si le concours n'est pas remplacé par une procédure équivalente et non par le fait du prince, alors, il faut bien répondre à deux questions.

D'abord, comment et pourquoi la gauche actuelle qui, au demeurant, n'entend pas renier sa filiation avec les pères fondateurs de la République, s'obstine-t-elle à ruiner la sélection des meilleurs qui est un legs absolu du combat républicain ? C'est la Ière République qui crée les grands concours. C'est la IIème qui institue une Ecole d'Administration et c'est la IIIème qui recrutera dans les premiers ses pères fondateurs, tous X ou normaliens. Et c'est cette même gauche qui, aujourd'hui, au nom de l'idéologie subversive de Bourdieu et de son procès des « héritiers », récuse l'élitisme pour lui préférer des colleurs d'affiches. A droite, foin de Bourdieu, mais la pusillanimité n'est pas absente et, revenue aux affaires, elle n'a jamais remis en cause les basses oeuvres de l'anti-élitisme. C'est même Nicolas Sarkozy qui brocarde le concours en se gaussant de questions sur la princesse de Clèves. Il n'y en a plus, aujourd'hui, à droite sous prétexte de réforme, à gauche, sous le manteau, que pour les contrats et les parcours professionnels dont chacun sait qu'ils seront balisés, non par le talent et le classement, mais par la recommandation et la carte. (145)

On pourrait échapper à cette régression, et c'est la deuxième question, en conciliant népotisme et indépendance. C'est le principe même du système américain des dépouilles. Le président élu des Etats-Unis recrute 4000 collaborateurs qui disparaissent à la fin de son mandat, au lieu de se faire nommer comme des

prébendiers, sans talent ni honneur, comme des domestiques... Mais la France qui a toujours considéré l'Amérique comme une terre de bons sauvages n'est pas prête d'aller y chercher la moindre leçon. Elle préfère le système des charges, venu tout droit de la Cour et là, ce n'est plus une question, mais une certitude.

- 13 -

#### A LA RECHERCHE DU TEMPS PASSE...(145)

1914-1918 : mémoire pour l'outre-tombe

« Avec les derniers Anciens combattants, ce n'est pas seulement la mémoire de la Grande Guerre qui s'en va, mais aussi toute une France rurale, encore très chrétienne malgré les apparences, respectueuse de l'autorité et du travail, pénétrée de solidarités venues du fond des âges. »  
 Ultimes sentinelles par JN. GRANDHOMME (Nuée bleue-2006)

Avec la mort de Lazare Ponticelli disparaît le dernier Poilu, celui qui, à cent ans, incarnait le souvenir et le sacrifice de « ceux de 14 », nés au XIXème siècle, disparus au fil du XXème jusqu'à l'orée du XXIème, mais qui, comme l'a dit avec des mots choisis et une émotion vraie, cet autre Italien devenu Français, Max Gallo, « emplissent nos mémoires ». Il n'y a désormais plus de témoins, plus d'acteurs de ce conflit dont le souvenir est abandonné à la mémoire collective, à ces « monuments aux morts », présents dans tous les villages de France et à la flamme jamais éteinte de l'Inconnu. (145)

La Grande Guerre, désormais privée de ses acteurs, résistera-t-elle à l'usure du temps ? Voilà bien le défi, relevé par les guerres d'Empire, par la grâce de la légende napoléonienne. Mais, à la mort des derniers survivants de la Grande armée, la guerre franco-allemande de 1870-71 ne résistera pas à l'érosion du temps et à la disparition de ses derniers acteurs, à la veille de cet autre désastre de 1940. Les 130.000 morts de 1870-71 sont oubliés et ceux de 1940, associés dans la mémoire collective au souvenir anonyme des « victimes de guerre. » (145)

Le souvenir de 1914-18, privé de ses acteurs et des images fortes qu'ils véhiculaient, peut-il être sauvé de l'oubli et ne pas se terminer en vaste nécropole du silence ? On ne s'y résignera pas, moins en raison des sacrifices consentis, que de l'insigne vertu de tout un peuple, ressort de la victoire : le patriotisme. Quand disparaît Lazare Ponticelli, Italien émigré en France, tout entier tendu, dans la tradition de Garibaldi, vers la défense du pays qui l'a accueilli, comment ne pas relever, pour mieux la scander, cette vertu du sentiment national qui a été celle des Français de 1914 ? On la célébrera, on l'immortalisera en hommage à la République, née de la défaite et, elle aussi, tendue vers la victoire, grâce à son armée, à cette arche sainte qui rassemble tous les Français. (145)

C'est cette France, unie dans le patriotisme qui s'était déjà exprimée à l'occasion du 80ème anniversaire de la Grande guerre quand RSHD avait rencontré les derniers poilus du Haut-Doubs. A Laviron, mains jointes sur ce bâton noueux qui avait accompagné sa vie de paysan, ce quasi-centenaire racontait la sonnerie des cloches du 1er août et l'instituteur du village dévalant aussitôt les marches de l'école en tenue d'officier. A Villeneuve d'Amont, c'est un centenaire, en cravate et (145) casquette, qui racontait « sa » guerre, celle commencée à 20 ans, et le renvoi à l'arrière, avec une grave blessure. Tous sont intarissables sur cette guerre et la familiarité de la mort qui l'accompagne... Mais tous expriment une belle fierté sur leur engagement. Il ne sera jamais question des mutineries ou des fusillés pour

- 14 -

l'exemple. Seule compte cette nation debout que la République a su mobiliser, alors qu'un long silence enveloppe la période de l'entre-deux-guerres. La France vaincue de 1940 n'était pas la leur, pas davantage celle de cette fin du XXème siècle, qu'ils semblaient observer avec étonnement et sur laquelle ils ne s'exprimaient pas.

Au terme d'une longue vie, ancrée dans trois siècles pour les ultimes sentinelles, c'est 1914 qui mobilisait leur mémoire, au nom d'un monde disparu et qui, aujourd'hui, nous laisse sans référence vivante. Il y avait dans cette mémoire la nostalgie de l'unité, celle de l'Europe du Congrès de Vienne, organisée autour des Empires et finalement ruinée par leur rivalité. Avec la disparition du dernier témoin et acteur de la Grande Guerre, c'est non seulement un souvenir vivant qui s'efface, c'est le XXème siècle qui entre dans cette chambre noire dont le seul gardien est l'Histoire, pauvre serviteur d'une mémoire si souvent défaillante.

Scott pour « L'Illustration »

#### La Légion suisse (1855-1856) (145)

Le régime de Napoléon III, instrumentalisé à l'excès, par la gauche du « Coup d'Etat permanent », contre la Vème République, est, aujourd'hui, apprécié avec plus de sérénité et son fondateur bénéficie, en ce bicentenaire de sa naissance, non pas d'un retour en grâce, mais d'une appréciation plus équilibrée. On a répudié la légende noire qui fit la légitimité de la IIIème République, pour relativiser Sedan et rendre justice à sa politique intérieure. (145)

- 15 -

C'est dans ce contexte qu'il faut situer le colloque de Morges (VD), organisé par le Souvenir napoléonien, pour mieux rappeler les liens très particuliers de Louis-Napoléon Bonaparte avec la Suisse. Dans la personne de Thiers, la République n'aimait guère la Suisse et tiendra même rigueur à Napoléon III de ses relations et décisions en faveur de ce pays, qu'il s'agisse des zones franches, de la vallée des Dappes ou du traité de commerce. La première réaction de Thiers, observant le prince-président prêtant serment, après l'élection du 10 décembre 1848, fut de l'exécuter d'un trait : « Un crétin ! ». (145)

L'homme démontrera une habileté insoupçonnée de Thiers et des députés qui, au contraire, relevèrent son accent « schwizertütsch ». Et pour cause, sa mère, Hortense de Beauharnais, exilée en 1815, s'était réfugiée sur les rives du lac de Constance, dans le canton de Thurgovie où elle occupa, avec son fils, Louis-Napoléon, le château d'Arenenberg. Cette jeunesse suisse-allemande de Louis-Napoléon se terminera par l'apprentissage du métier des armes à Thoune et le grade de capitaine de l'armée bernoise puisqu'il n'y avait pas encore d'armée fédérale. On comprend mieux, et c'était le thème de l'une des communications de Morges (Alain-Jacques Tornare), la création par Napoléon III de la Légion suisse, corps de troupes réservé aux recrues suisses, engagées dans cette Légion étrangère suisse. C'était une manière très personnelle, pour Napoléon III, de renouer avec la tradition des régiments suisses d'Ancien régime, dissous après le 10 août 1792 et la sottise de Louis XVI, « coglione », dira Bonaparte, témoin du massacre, reconstitués, en 1814, par Louis XVIII, à nouveau dissous, en 1830, par Louis-Philippe qui, un an plus tard, créa la Légion étrangère. En janvier 1855, Napoléon III créa la Légion suisse, 2ème Légion étrangère, composée de deux régiments, le premier, caserné à Dijon, avec 448 hommes et 20 officiers, le deuxième, avec 509 hommes et 25 officiers, en garnison à Besançon où se situent le commandement de la Brigade et le bureau de recrutement. Les deux colonels sont suisses, de même que le général, commandant la brigade. Etrange personnage que cet Ulrich Ochsenbein, citoyen bernois, ancien Conseiller fédéral (1848), battu au scrutin de réélection, en 1854. Napoléon III fait appel à lui pour commander cette deuxième Légion étrangère, submergée de demandes d'engagement, dans une période de

forte émigration suisse, soit 13.000 personnes pour la seule année 1854. Est-ce l'opposition du gouvernement suisse, fédéral depuis 1848, et non plus les cantons, liés à la France par des accords de « capitulation » jusqu'à cette date ? En tout cas, la Légion suisse disparaît en avril 1856 et ses deux régiments deviennent le 1er Régiment étranger, envoyé en Algérie, puis en Italie, en 1859. Chaque soldat obtiendra, au terme de son engagement, un lopin de terre en Algérie. Ephémère Légion suisse qui n'a laissé aucune trace à Besançon.

#### **Sarkozy comme Thiers et les socialistes... comme les monarchistes (145)**

Après la publication d'une note de lecture sur Thiers, ('Thiers, bourgeois et révolutionnaire par G. VALANCE-RSHD-N° 143), un lecteur avisé et cultivé nous avait écrit : « Intéressant, mais vous auriez dû creuser un peu plus le Gouvernement de Thiers (1871-1873) et vous auriez découvert un parallèle inattendu entre Thiers, président d'une République qui se cherche, et Sarkozy, d'une République en quête de renouvellement ».

- 16 -

Ce lecteur renvoie à l'un des 55 dossiers de réforme engagés par Nicolas Sarkozy, celui des institutions de la Vème République, plus précisément, à son projet d'intervention devant les Chambres. Au départ, on ne savait pas s'il s'agissait d'interventions successives devant chacune des chambres. On ne savait pas quelle en serait la fréquence. On savait, en revanche, qu'en régime parlementaire, même matiné de présidentialisme, le chef de l'Etat n'a pas accès aux chambres, ce rôle étant dévolu au Premier ministre et à son Gouvernement, seul responsable.

Finalement, la majorité a adopté le principe d'une seule intervention par an, devant les Chambres réunies en Congrès. (145)

Sarkozy est-il allé chercher son inspiration chez Thiers, deuxième président d'une République incertaine, que les uns voulaient antichambre d'une monarchie restaurée et que les autres imaginaient à l'anglaise ou à l'américaine. Thiers avait son idée, sans le dire, face à une majorité monarchiste, celle d'une République parlementaire. La Chambre, élue le 8 février 1871, veut d'abord la paix, ensuite la monarchie, branche aînée ou cadette. Thiers est investi comme chef de Gouvernement en février et en août, reçoit le titre de président de la République. Pour la majorité, le président est à la discrétion de la Chambre, comme dans un régime d'assemblée. Il peut donc être révoqué à tout instant, hormis toute procédure de mise en jeu de sa responsabilité. La Chambre entend d'abord éloigner Thiers de l'Assemblée nationale et la commission des Trente, chargée de clarifier des institutions toujours floues, fait voter une loi qui enferme Thiers dans un véritable carcan, celui que l'opposition voudrait aujourd'hui, et au nom des mêmes principes parlementaires, imposer à Sarkozy. A un Thiers qui entend siéger au banc des ministres pour s'exprimer devant la représentation nationale ; comme en régime parlementaire, la majorité monarchiste et sa commission des Trente entendent limiter sa présence devant l'Assemblée. C'est le supplice chinois : Thiers devra communiquer par écrit avec la Chambre, cad par message ; il ne pourra qu'exceptionnellement prendre la parole devant les députés, au cours de séances spéciales, sans débat ni vote. Thiers, résolu à imposer une République parlementaire, démissionne le 24 mai 1873 et il faudra en arriver à Mac Mahon et à la crise du 16 mai 1877 pour imposer les vues posthumes de Thiers.

Mais l'intérêt de cette crise tient au parallèle avec Sarkozy. Thiers, président de la République, entend jouer le rôle de chef du Gouvernement, comme Sarkozy, et, comme lui, communiquer directement avec le Parlement. La seconde analogie vaut pour les adversaires de ce mélange des genres, entre parlementarisme et présidentialisme, les monarchistes de 1871-73 qui veulent enfermer Thiers à l'Elysée et imposer un régime d'assemblée qui ménage l'avenir, comme, aujourd'hui, la gauche refuse d'accroître le présidentialisme de la Vème République, mais, au contraire, veut ramener le président dans son palais de l'Elysée pour lui imposer une nouvelle loi chinoise. (145)

Le plus curieux, c'est moins l'analogie physique et politique entre Thiers et Sarkozy que la séparation des genres et des pouvoirs, voulue par les monarchistes, il y a 135 ans, et par la gauche, aujourd'hui.

- 17 -

#### **Chronique du Haut-Doubs (145)**

Lendemain d'élections : degré zéro du politique

Les élections locales de mars dernier n'ont pas été un succès pour la majorité. A Besançon, c'est même une Bérézina, grave en soi, avec 25% des suffrages pour la droite, grave en perspective, car l'érosion de la droite apparaît continue dans cette ville, depuis plus d'un demi-siècle. On entendait, avant 1981, l'opposition protester contre l'absence d'alternance depuis 23 ans. Aujourd'hui, avec 60 ans d'éloignement du pouvoir communal, la droite locale aurait de quoi s'alarmer. Mais est-elle capable du moindre sursaut ?

A défaut d'avenir, il lui faut assumer son passé d'échec, de débâcle et de descente aux enfers. Si on remue la cendre, c'est moins pour un inventaire de ses déboires que pour l'autopsie de ses dépouilles, tant prévaut le sentiment dicté par le principe d'Archimède d'une droite tombée si bas qu'elle ne peut que remonter.

#### **Une sociologie sur mesure (145)**

D'où vient le désastre ? Les marxistes qui s'y entendent en infrastructures et mépris pour les superstructures, mettraient en cause le déclin économique de la ville, son appauvrissement, sa désindustrialisation qui prive la droite de son habituel terreau, celui des entreprises, pourvoyeuses d'emploi, de revenu, de cadres, de candidats et de financement. Or, ce débat, incontournable, a été totalement escamoté pendant la campagne, autant que des sujets connexes, pourtant soulevés par l'équipe sortante en cours de mandat, comme la dégénérescence du tissu urbain, à Battant, par exemple. Il reste pour cette droite à affronter une sociologie totalement défavorable, prix d'un demi-siècle d'une gestion dont les effets contraires ne cessent de s'amplifier, au gré de la paupérisation. Il lui reste surtout à s'accommoder de son score exceptionnel du quart des suffrages.

Avant de boucler l'autopsie, un dernier coup de scalpel en forme de coup de grâce : cette droite en peau de chagrin aurait pu constituer un môle solide, une masse de granit, à la manière de ces carrés compacts, formés, dans les batailles perdues, des dernières troupes, de la vieille Garde. Il n'en a rien été. Elle a, au contraire, multiplié les frontières poreuses, les passerelles pour, dans le pire des cas, paver la voie des transfuges, dans le meilleur, favoriser les consensus mous. En clair, on est déjà, à Besançon, dans une logique proportionnelle plutôt que majoritaire. La République du père Queuille n'est pas loin et, après tout, n'est-elle pas plus confortable que la bataille majoritaire ? (145)

« La pauvreté progresse en Franche-Comté »-ER 1.0 2.08

Cette logique n'est pourtant pas celle de la Vème République qui, il est vrai, n'a jamais pu s'imposer totalement puisque, dès 1959, après un raz-de-marée référendaire et législatif, le Général perd les municipales qui sont gagnées, à Besançon, par Jean Minjot, reconduit dans sa mairie, malgré son échec aux législatives. (145)

Alors, où est la véritable explication de la purge des municipales de mars dernier ?

- 18 -

#### **Syndrome Jaillon (145)**

S'il y a porosité droite-gauche, recherche de consensus mou, alors la référence est celle de la IV<sup>ème</sup> République et, bien sûr, de son expression achevée, Edgar Faure, chef de file des droites du Doubs et de Franche-Comté pendant plus de 20 ans, ombre tutélaire et posthume du scrutin municipal de mars dernier. Il faut, à cet égard, se rendre au Conseil régional de Franche-Comté, tenu par la gauche, comme tous ceux de l'Hexagone, sauf un, où la présidente, grand seigneur, organisait une réception intimiste pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la mort du « Président » qui, aujourd'hui, aurait cent ans.

Il y a là, bien sûr, la fine fleur de ses ex-collaborateurs et autres élus, en bon rang sur sa liste régionale quand il en assumait la présidence ; il y a là les victimes désignées du scrutin municipal, le plus souvent issues de l'alambic fauriste, reçues avec des égards émouvants par ceux-là mêmes qui viennent de les envoyer au tapis. On voit là un ex-maire sortant, ostracisé par ses propres colistiers de 2001, réélus en 2008. On devine un parlementaire qui avait brigué la tête de liste, mais n'en sera pas, voix de stentor dans son assemblée où il est inaudible. On devine un autre ex-élu de la liste du Président, battu à plate couture en mars, mais qui pérore. Et pour fermer le ban,

#### **HUMEUR**

##### **Des minables...(145)**

*C'est Mitterrand qui avait parlé de « l'honneur jeté aux chiens » pour mieux stigmatiser les responsables masqués du suicide de Bérégovoy. L'honneur aux chiens, c'est aujourd'hui à Montbéliard qu'il faut le chercher, après une élection en forme de guet-apens, ourdi contre le maire sortant par une escouade de spadassins, assez habiles pour provoquer sa défaite, mais assez veules pour ne pas toujours apparaître en (145) pleine lumière.*

*A droite, où gît le complot, une faction extrême a sonné l'hallali, sans référence officielle, mais avec des réflexes pavloviens acquis chez les champions de la politique du pire. Cette droite extrême a pu compter sur des supplétifs aux airs dévots, embusqués dans l'ombre pour mieux assouvir leur vindicte. Noyés dans les vapeurs (145) d'encens, en rupture de ban avec ces séminaires dont ils n'auraient jamais du sortir, ils en ont rapporté la lie, cette duplicité qui fait être à droite et sombrer à gauche. Là, ils ont trouvé des alliés en veulerie qui ont choisi, non pas la place publique pour déverser des tombereaux d'injures, mais, hommage à une modernité dévoyée, le blog. Après identification de l'auteur de cette misérable campagne°, le complice du corbeau aurait dû être immédiatement ostracisé. Il n'en a rien été. Le chef de meute n'a même pas été capable de trancher par une prompté décision. Il n'en sort pas grandi.*

*Quant au supplétif réputé de droite, qui rêvait de la mairie, et qui, aujourd'hui, peut en faire son deuil pour des lustres, il a choisi son camp, celui d'en face. C'est plus simple et, enfin, plus clair puisqu'il avoue « s'entendre comme larrons en(145) foire » avec un homologue d'opposition.*

*Finalement, et c'est le sens de cette minable expédition, la Vème République aura mis un demi-siècle pour perdre son élan, celui voulu par le Général, dans le sursaut salvateur de 1958, celui d'une bipolarité droite-gauche sans bavures. Il reste à rétablir la proportionnelle pour ouvrir le bal masqué.*

J.CHATELAIN

°Cf. ER-11.05.08: « Messages calomnieux anonymes. »

- 19 -

un ancien séminariste, aumônier du naufrage, qui trouve dans le secours d'une foi brûlante, non seulement la force de résister à l'adversité, mais le sujet univoque et incantatoire de ses confessions publiques, tout à la célébration de l'heureux mécène qui le libéra du besoin.

Extraordinaire phalange qui aurait pu être celle de la génération post-fauriste, de ces héritiers, tout à la griserie de la victoire, à la manière de ces jeunes loups, lancés par Pompidou à l'assaut du Massif central radical-socialiste et dont le premier de cortège sera Chirac. Rêve évanoui dans l'observation de cette cour du roi Pétaud,

à l'ombre des fantômes du vieux Besançon, le pensionnat Notre-Dame et la vénérable Institution Saint-Jean dont la chapelle abrite les palabres régionales. Si le nouveau Conseil régional apportait une réponse à l'impasse immobilière des (145) congrégations disparues, il restait désespérément inerte comme incubateur de talents. Fatalité ? Point trop ! Et s'il est un facteur déclenchant, c'est le syndrome Jaillon, du nom de l'ancien maire de Saint-Claude, colistier d'Edgar Faure à la proportionnelle de la IV<sup>ème</sup> République, et qui, dès l'avènement de la V<sup>ème</sup>, le bat. On est en novembre 1958 ; Edgar Faure est éliminé par un de ses proches, hôtelier à Saint-Claude, réputé ami politique, qui profite du scrutin majoritaire et de la chasse aux hiérarques de la IV<sup>ème</sup>, orchestrée par le compère de Le Pen, Demarquet, dont les affiches tapissent les murs de Lons, pour renvoyer Edgar Faure à ses études. Le Président en retiendra moins son excursion sur les terres arides du Droit romain que l'impérieuse nécessité de s'entourer d'élus et de collaborateurs locaux, assez braves pour le servir, mais assez diaphanes pour ne jamais le concurrencer, comme le fera Jacques Duhamel, réélu en 1967 député de la première circonscription du Jura, où aurait pu ou voulu se présenter Edgar Faure. Mais cet excollaborateur, celui-là à Paris et d'une autre peinture, n'était pas du bois dont on fait les commodes...

#### **RAS à gauche, torpille à droite (145)**

Il restera à Edgar Faure à passer du Jura au Doubs, à accepter, bien content, la succession de Louis Maillot et jurer ses grands dieux qu'il ne chaufferait plus jamais dans son sein de futurs concurrents. La brillante phalange, réunie au Conseil régional de Franche-Comté pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de sa mort, vérifiait la pertinence de cette stratégie. C'était au-delà de ses vœux les plus chers, de toutes ses espérances, comme dira Pierre Jeambrun, lui si docile avec Edgar Faure qui le tutoyait dans les comices du Haut-Doubs, mais le vouvoyait ostensiblement à Paris, quand il lui livrera une perle, le nom de son suppléant au Sénat. Tranquille sur sa droite, le Président le sera plus encore sur sa gauche, selon le vieux principe fauriste qui considère tout adversaire d'aujourd'hui comme un rallié de demain. Il faut livrer ici un souvenir. Après les municipales de 1971, rendezvous (145) avec Edgar Faure, député du Haut-Doubs depuis 1967, chez lui à Paris, avenue Foch. Escalier de marbre, maître d'hôtel en veste rayée. On attend le président - c'est la règle - qui surgit en babouche et peignoir de bain. Aussitôt, le visiteur parle de la circonscription et du mystère de l'élection d'un maire socialiste au Russey. On pouvait en parler sans acrimonie, tant Robert Schwint plus radical que socialiste, suscitait la non-belligérance. Mais l'énigme n'en restait pas moins de

- 20 -

l'élection dans « cette citadelle de la foi » d'un maire de gauche. Robert Schwint, maire du Russey, depuis 1959, sera pourtant jusqu'à son élection au Sénat, en 1971, l'adversaire de gauche d'Edgar Faure, en 1967 et 1968, sous la bannière de la FGDS. On pouvait donc s'attendre à quelques commentaires sans agressivité, mais sans ambiguïté. Trop simple ! Silence et, tout à trac, une question du Président sur... Aristide Briand, sans doute, pour célébrer la faillite de la paix, mais surtout pour reprendre le fil de l'entretien et faire comprendre à son interlocuteur que la circonscription, c'était « pas touche », que la leçon Jaillon avait porté et que l'interface Faure-Schwint, on le vérifiera à satiété, se passait bien.

D'ailleurs, Edgar Faure n'aura jamais tellement à se plaindre de la gauche, avant, pendant et après le Programme commun, peut-être parce qu'il fut deux fois président du Conseil sous la IV<sup>ème</sup> et Mitterrand, jamais. Ses malheurs viendront toujours de la droite, et pas seulement du parachutiste Demarquet, en 1958. Mais, en 1973, c'est encore un ancien député MRP du Jura, à la mode Jaillon, qui lui prendra 11%, après une campagne dans les cures du Haut-Doubs, comme Montalembert, un siècle plutôt... qui en mourra. (145)

Edgar Faure sera réélu, après une bataille, non pas dans les urnes, mais d'état-major pour interdire l'investiture centriste de l'outrecuidant. En 1977, aux municipales de Pontarlier, c'est encore une liste dissidente sur sa droite qui lui prend 11% et le fait battre, avant de l'envoyer au Sénat et à la glorieuse présidence du Conseil régional de Franche-Comté, remarquable incubateur de talents. Phalanges de choc, porosité des frontières gauche-droite, désastres à répétition, les droites de Besançon ne sont pas loin d'atteindre cette phase supérieure de la lutte des classes que les marxistes appellent « déperissement ». L'échec, par sa répétition et son amplitude, est tel que le temps n'est plus de se reconstituer, comme les armées des coalitions anti-napoléoniennes, pour repartir à l'assaut, mais de rentrer dans le rang, soit en désertant le champ clos de la bataille électorale, comme les droites du Grand-Quevilly ou, plus prosaïquement du Valdahon, hommage à la flamboyante combativité du sénateur sortant de Vercel qui a opportunément décidé de faire taire une grande voix du Sénat, soit en obtenant le retour à la proportionnelle. Ce serait la réédition des bonnes vieilles listes de candidats-fonctionnaires, casés en bon rang pour mieux s'exécuter sous le regard torve des électeurs, en attendant la répartition des places au prorata des voix. C'est le scrutin des mares stagnantes, celui qui logiquement succède, faute de combattants, aux salutaires affrontements du scrutin majoritaire, âme de la compétition sous la V<sup>ème</sup> République. Mais il se mérite et, à Besançon, qui s'apprête à fêter le 60<sup>ème</sup> anniversaire d'une droite moribonde, c'est le Conseil général du Doubs qui, de manière prémonitoire, vient de frapper les trois coups du ralliement, avec la scission de l'opposition, sous la houlette aussi discrète que défraîchie d'un parlementaire venu tout droit des listes régionales d'Edgar Faure et qui annonce la couleur : le retour à la proportionnelle. (145)

Faute d'exister par elles-mêmes, ces droites sans talent ni grandeur choisissent la satellisation à l'enseigne du consensus mou. Qui les accablerait ? Elles n'existent plus !

- 21 -

#### **Feu le projet d'éoliennes du Crêt Moniot : état du dossier. (145)**

Devant le tollé des populations locales, et en dépit de ses craintes de déplaire au Conseil Général, le précédent préfet du Doubs, M. Rebière, avait néanmoins refusé implicitement, quoique du bout des lèvres, le permis de construire sollicité par l'entreprise Eol Rès à l'initiative du projet éolien.

Entré en fonctions au mois de juillet 2007, son successeur, M. Barthélemy, a su tout à la fois faire preuve d'un réel courage, mais aussi d'un rare sens de l'écoute vis-à-vis des populations concernées, en rendant d'abord public ce refus implicite, de manière à en tirer toutes les conséquences de droit, puis en prononçant un refus explicite le 3 août 2007. Ce dernier se fondait notamment sur le déplorable impact paysager du projet, en s'appuyant plus particulièrement sur le rapport exceptionnellement hostile à ce dernier de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), dont le citoyen se doit, au passage, de saluer, dans cette affaire, aussi bien l'indépendance que la sagesse. (145)

Pourtant, nullement découragé par cette levée de boucliers, la société Eol Rès a donc déposé, le 29 octobre 2007, un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'Écologie qui n'a pas jugé utile de répondre. Au terme des délais légaux, à savoir le 31 décembre 2007, ce silence devenait refus implicite, emportant toutes les conséquences de droit y habituellement attachées.

À la suite de quoi, faisant preuve d'une exceptionnelle opiniâtreté, la société Eol Rès, a formulé un recours contentieux devant le Tribunal Administratif auprès

duquel le préfet vient de déposer un *Mémoire* en réponse. Souhaitant venir à l'appui de ce dernier, l'Association pour la Protection des sommets du Haut-Doubs prépare actuellement un *Mémoire* complémentaire et, pour l'instant, aucune date d'audience n'est encore fixée. (145)

C'est l'occasion de rappeler ici, très respectueusement bien sûr, aux juges administratifs qui seront chargés de trancher, que la position du préfet Barthélemy redonne une cohérence à l'action de l'État. En effet, ce dernier n'aurait pu laisser réaliser ce projet défigurant, alors qu'en même temps, les Gorges de Nouailles et la source de la Loue sont des sites classés depuis 1923, que le cirque rocheux de Haute Pierre est en cours de classement, et que la haute et moyenne vallée de la Loue est inscrite à l'Inventaire, car elle abrite en son sein trois belvédères remarquables : Renédale, le Moine et la roche de Haute Pierre. Cette position préfectorale hostile au projet éolien évite aussi le discrédit définitif que ne manquerait pas d'attirer sur elle la Procédure d'enquête publique si l'État accordait le permis. En effet, l'opinion publique comprendrait difficilement qu'en dépit des 400 personnes ayant franchement manifesté leur hostilité au projet (100 sur les registres, et 300 par lettre) et des 936 pétitions d'opposants reçues par le Commissaire enquêteur (ce dernier ayant néanmoins donné un avis favorable au projet, ce qui sème naturellement le doute sur son indépendance), l'État aille délibérément à l'encontre de la volonté populaire, démontrant par là, et spectaculairement, l'inutilité de cette procédure, déjà considérée par les spécialistes comme coûteuse, opaque et surannée. (145)

- 22 -

Enfin, qu'on me permette de conclure sur le fonds de l'affaire, à savoir qu'en sacrifiant le rare atout de notre région, à savoir aussi bien la beauté de ses paysages que leur caractère préservé, et ce, pour une poignée de deniers (la taxe professionnelle qui leur serait versée par l'État, c'est-à-dire le contribuable, au nom et lieu de l'entreprise *Eol Rês*), les élus locaux s'égaraient dans une vue à court terme.

#### Est-Ouest(145)

Ayant passé quelques années de ma jeunesse à la campagne, dans l'Ouest de la France, j'étais habitué, jeune, à faire preuve de discrétion à l'égard de mes voisins, ne rendant visite qu'après m'être annoncé, par exemple, ou, lors de promenades devant soi, prenant soin de respecter l'intimité de mon prochain, en ne m'aventurant pas trop près des habitations, ou encore en frappant avant d'entrer dans une pièce close. De la même manière, j'évitais soigneusement de tutoyer autrui sans son autorisation, ou de l'appeler par son prénom sans son accord et ce, quelque soit son milieu.

Quelques années plus tard, quelle n'a pas été ma surprise de découvrir, dans le Haut-Doubs, une mentalité radicalement différente. En effet, les rapports humains y ressemblaient plutôt à ceux du petit et néanmoins célèbre village d'Astérix où on est tous copains, et où les biens (la forêt, le gibier, les champignons et autres baies, les Romains...) sont surtout collectifs. Quelle n'a pas été ma surprise également, lorsque, réalisant dans ma maison des travaux qui nécessitaient l'ouverture permanente des portes, de retrouver des visiteurs du dimanche jusque dans ma salle de bains, ces derniers me répliquant sans animosité qu'*ils ne faisaient pas bien du mal*. Cette vision des choses est d'ailleurs largement partagée par nos élus locaux qui, à plus grande échelle, adorent collectiviser les jouissances, tout en privatisant les charges et annonçant la gratuité de telle ou telle chose : C'est tellement populaire, et électoralement rentable, de décréter qu'un bien qui ne vous appartient pas est accessible à tous, tout en couvrant d'impôts le propriétaire, par définition minoritaire, celui-ci restant néanmoins bon pour cela (exemple : les lois Verdeille en matière de chasse).

Alors, j'ai essayé de comprendre les causes de telles différences et, comme André Siegfried qui, à Sciences Po, faisait appel à la géologie pour expliquer l'orientation du vote (à droite ou à gauche), selon que le terroir considéré était argileux ou calcaire, j'ai été assez tenté par l'explication montagnonne. En effet, nous sommes ici au pays des fruitières, ces premières coopératives où l'on mettait tout en commun. Le rude climat ne permet à personne de se passer de son voisin.

L'endogamie qui règne depuis des siècles dans ces petites vallées, isolées du monde extérieur, où l'on retrouve sans cesse les mêmes patronymes, rend tout le monde cousins. Sous l'Ancien Régime, les grands propriétaires n'étaient jamais résidents, confiant leurs intérêts locaux à des capitaines châtelains qui partageaient la vie des paysans sans beaucoup de souci de la hiérarchie. Les coutumes comtoises d'alors, héritées du Saint Empire, autorisaient les communautés villageoises à faire pâturer en forêt seigneuriale. À la Révolution, la population, allant plutôt contre ses propres intérêts, est suffisamment conservatrice pour qu'on qualifie

- 23 -

la région de *Petite Vendée*, mais qu'on ne s'y trompe pas, c'est d'abord pour des raisons religieuses, et non par attachement à l'ancien ordre des choses. Et puis, au XIX<sup>ème</sup> siècle, ce pays est une véritable pépinière de théoriciens socialistes avec Proudhon, Fourier, Courbet, etc..., mais aussi de religieux, avec tous ces missionnaires dont il reste d'ailleurs à écrire l'histoire. Bref, c'est vraiment dans le Doubs qu'est né le catholicisme de gauche, comme est né à la Chaux-de-Fonds le syndicalisme ouvrier. Et on continue, avec, après la guerre, la législation du fermage qui prive le propriétaire de tous ses droits et aboutit, en cinquante ans, à un transfert massif de la propriété rurale au profit des exploitants. Le tout, couronné par l'Affaire Lip qui fera définitivement fuir de Besançon le monde de l'entreprise, mais aussi le goût de la propriété.

- 24 -

Le « Forum transfrontalier » à Morteau

Le Forum qui réunit les villes de Morteau, Villers-le-Lac, La Chaux de Fonds et Le Locle tenait ses assises à Morteau (25.05.08), après deux séances de travail au Club 44. Son objectif reste la création d'une aire urbaine transfrontalière, mais, à Morteau, il s'agissait de présenter un manifeste pour l'emploi transfrontalier. Voila une noble ambition, appliquée à un problème d'ampleur croissante, avec 20.000 frontaliers et l'affaiblissement concomitant de l'Arc jurassien français qui, non content d'être déserté par l'investissement, clé du développement, est menacé de perdre les rares entreprises qui y sont encore localisées. Jacques-André Tschoumy, de la Maison de l'Europe à Neuchâtel, a bien donné la parole à différents rapporteurs pour présenter sept axes de proposition, en fait six, puisque le plus intéressant, celui qui s'applique à la fiscalité des entreprises et qui est déterminant dans la localisation de l'investissement, n'a pas été traité. Voila qui est symptomatique des difficultés de l'exercice, car on est là au coeur du problème de développement des régions frontalières françaises, en première ligne pour la concurrence qui s'exerce chez les investisseurs, entre régimes fiscaux, de part et d'autre de la frontière.

#### Des Régions qui savent transporter...(145)

Sur les six axes de propositions retenus dans l'exposé, deux justifient le commentaire, l'un dont le mérite revient au Conseil régional de Franche-Comté et

François Louis a'Weng

Fr-L.a'W

Chronique frontalière (145)

concerne le transport frontalier. On l'a dit et redit : les régions frontalières, toutes de gauche, à l'exception de l'Alsace, sont d'une exceptionnelle performance pour transporter les frontaliers. Du Nord-Pas-de-Calais à Rhône-Alpes, le bilan est positif en termes de développement du transport ferroviaire, de modernisation des matériels, d'adaptation des horaires, de coopération technique avec les entreprises homologues des pays voisins, comme en témoignent aujourd'hui l'adaptation du matériel français au « Signum » suisse.

Mais transporter est une chose, tirer les leçons de cette hémorragie de main-d'œuvre qui touche près de 60.000 frontaliers à Genève en est une autre et les Conseils régionaux de gauche devraient bien débattre des causes de l'emploi dans l'Arc jurassien suisse et de son anémie de ce côté de la frontière. Or, sur ce sujet, black-out : on aimerait savoir pourquoi un code du Travail apoplectique, comme en France, génère un emploi introuvable, alors que le code du Travail suisse qui tient du nécessaire de couture libre un emploi massif et spécialisé.

#### **Qui paye la Formation professionnelle ? (145)**

L'autre axe concerne la Formation professionnelle et le Forum a raison de poser le problème de son coût, qui ne saurait incomber aux seuls bailleurs de fonds français, alors que cette main-d'œuvre est aspirée par les entreprises suisses. C'est la responsable RH d'ISA-France qui cite le cas de ce salarié dont la formation a coûté 10.000 € et qui, aussitôt, est embauché par une entreprise suisse.

- 25 -

Voilà, en tout cas, avec ce Forum, une tentative intéressante, venue de la base, sans caution ni encouragement extérieurs, initiative « citoyenne » pour apporter une contribution concrète à la gestion d'un problème dont l'ampleur échappe aux responsables locaux. Il reste à aboutir, cad à créer cette aire urbaine qui réunira Morteau, Villers, Le Locle et La-Chaux-de-Fonds, à lui donner un périmètre, une forme institutionnelle, des compétences, peut-être un budget, en tout cas, un leadership qui, du côté français, revient au maire de Morteau, cheville ouvrière du projet.1/

Mais, à ce stade, et parce que l'initiative du Forum est venue des communes, il faut poser une question préalable qui, à Morteau, n'a reçu qu'un commencement de réponse : comment expliquer l'absence d'un représentant de l'exécutif régional, alors même que le Forum se situe dans le droit fil de la coopération transfrontalière, compétence officiellement transmise aux Conseils régionaux, après 1981, alors qu'elle était, jusque là, exercée par le Gouvernement ? Désintérêt de l'exécutif régional, absence de projet, passivité devant une migration frontalière massive, obscurément ressentie comme un camouflet par les responsables régionaux et nationaux ? Si c'est le cas, il faut mettre un bémol à l'incantation décentralisatrice qui coûte cher et, en l'espèce, accouche d'une souris. Il faut suivre les 316 propositions d'Attali, conseiller de gauche, en 1981, rapporteur de droite, en 2008, et pourfendeur du département. Il faut surtout rappeler l'incohérence de l'inertie régionale.

#### **Retour à la case départ (145)**

Il y a 35 ans, la commune de Foumet-Blancheroche, limitrophe de La-Chaux-de-Fonds par le Doubs-frontière, lançait une commission intercommunale réunissant les communes frontalières du Doubs, pour les deux cantons de Maîche et Saint-Hippolyte, Neuchâtel et le Jura du côté suisse. Tout allait bien et cette initiative valait bien celle du Conseil régional, pour un coût nul. Mais, après la divine surprise de 1981 et la grande réforme dite de décentralisation, de bons esprits ont demandé aux communes de s'abstenir : la coopération transfrontalière, c'était désormais l'affaire des Conseils régionaux. Très Bien ! Mais, aujourd'hui, pas de Conseil régional ; on est revenu aux initiatives citoyennes...

#### **Grand marché et disparités fiscales (145)**

Enfin, et pour conclure, comment ne pas s'étonner du silence de la réunion de Morteau sur le problème fiscal, celui de l'entreprise, il va de soi. On aurait apprécié un bilan comparé des régimes fiscaux et parafiscaux, dans les principaux pays de l'UE et dans les cantons suisses limitrophes. On aurait appris que l'impôt sur les sociétés est de 34% en France, de 20% en Allemagne grâce au social-démocrate Schröder et, dit-on, de 10% dans la République et canton de Neuchâtel. On aurait mieux compris l'intérêt de la TVA sociale et surtout on aurait mieux saisi l'absolue supériorité du code du Travail français, quintessence de progrès mais calamité pour l'emploi. On aurait surtout mieux compris qu'il est impossible de vivre dans un Grand marché où la liberté de circulation des biens, des personnes des capitaux et bientôt des services, est totale, avec de ruineuses disparités fiscales. A la pointe du Raz, les conséquences sont faibles, mais à Morteau, la réponse des investisseurs est sans appel : c'est le vide. Enfin, et parce que les impasses ne sont pas faites pour durer, le représentant de la CCI du Doubs aurait pu dresser un état des progrès enregistrés

- 26 -

récemment dans le déverrouillage du code du Travail, manière de faire taire ses vestales transies, alliées objectives du chômage.

#### **Tocsin (145)**

Jusqu'où ira le travail frontalier dans le Haut-Doubs, riche de ses espaces et pauvre en entreprises ? On estime, aujourd'hui, que cette main-d'œuvre a franchi le cap des 20.000 pour les trois départements de Franche-Comté, dont les ¾ pour le Doubs. On sait, en revanche, de manière sûre, que le canton de Neuchâtel créé près de 300 emplois par mois, dont une centaine pour les frontaliers. On sait plus encore, et là on reste sans voix sur la rive gauche du Doubs-frontière, l'extraordinaire expansion de l'horlogerie suisse dont le chiffre d'affaires, totalement exporté, dépasse les 10 milliards d'€, alors même que le commerce extérieur automobile de la France est aujourd'hui à l'équilibre, après avoir été fortement excédentaire. Et ces 10 milliards d'€ sont l'agrégat de performances d'entreprises qui justifient le propos, à Bâle, du fondateur de Corum. Séverin Wunderman (le bien nommé) : « Si vous n'avez pas gagné d'argent dans l'horlogerie, en 2007, il est temps de changer de métier (11.04.08) ». A défaut de produire, il faut, comme Christine Albanel, alors présidente de l'établissement public de Versailles, qui allait remercier Nicolas Hayek, mécène du Petit-Trianon, prendre le TGV pour la vallée de Joux où travaille le Haut-Doubs salarié, de Pontarlier à Mouthe. Chez Audemars-Piguet, le chiffre d'affaires progresse à un rythme annuel de 20%. Chez Vacheron-Constantin, on va doubler l'atelier et puiser la main-d'œuvre dans le Haut-Doubs. Chopard, à Genève, un an d'attente pour certains modèles. Pour d'autres marques, les carnets de commande sont remplis pour cinq ans. Le Français LVMH, propriétaire de Tag-Heuer et Zenith, grand utilisateur de main-d'œuvre française, vient de racheter Hublot (20% de profit annuel) pour 300 millions d'€ et, s'il en est ainsi, c'est au nom d'une réalité qui fait l'affaire de LVMH : la rapidité du retour sur investissement. (145)

Et pour tout dire, sans doute, faudrait-il ajouter que l'expansion de l'horlogerie suisse n'est pas celle d'une seule branche industrielle, mais d'une économie qui a affiché plus de 3% de croissance, en 2007, constat aimablement dispensé par Pascal Couchepin, président de la Confédération, venu à Paris présenter l'EURO 2008, mais qui ignorait, alors, que l'inflation être proche des 3%.

#### **Pas de lobby des Régions frontalières (145)**

Alors, et c'est le mérite du travail transfrontalier de cristalliser ces disparités, quelle est la réaction officielle de la France ? Elle est venue du congrès des frontaliers, le 29 mars dernier, à Genève où étaient présents deux acteurs politiques

de premier plan : Bernard Accoyer (UMP), président de l'Assemblée nationale, et Jean-Jacques Queyrane (PS), président du Conseil régional de Rhône-Alpes. Ils étaient là, tous les deux, désarmés et perplexes, réunis dans un constat morose, celui des 58.000 Français, salariés à Genève, et des 20.000 Genevois résidant sur territoire français, mais contribuables directs dans leur canton d'origine. Bernard Accoyer et JJ. Queyrane que tout sépare, mais qu'une lucidité élémentaire rassemble, ne pouvaient que constater un état de fait qui s'aggrave : la Suisse fournit sur tout l'Arc jurassien l'emploi et le revenu, alors que la France apporte le territoire, la première, les flux, la seconde, le stock. (145)

- 27 -

Alors, que propose le tandem Accoyer-Queyrane ? Une meilleure répartition des emplois de part et d'autre de la frontière ? Quel que soit le lobby frontalier, mieux vaut ne pas rêver : l'emploi actuel est l'investissement d'hier et, dans les conditions-cadres (145) de l'investissement 2/ en France-fiscalité, niveau de charges, flexibilité du contrat de travail rien ne changera, sauf l'hémorragie frontalière. Une meilleure répartition des charges d'infrastructure ? A Genève, le canton ristourne déjà aux communes frontalières de Haute-Savoie et de l'Ain 3% de la masse salariale des frontaliers, sans intervention du Trésor français. (145)

Aller plus loin ? On étudie à Genève un financement public, par le canton, de logements en France. Après tout, la Suisse a déjà apporté 100 millions d'€ pour le financement du TGV Rhin-Rhône, entièrement sur territoire français.

Partager les coûts de formation ? La formation est l'antenne de la classe politique française, en particulier, à gauche. On continuera donc à former et les Régions en charge de la Formation professionnelle n'ont pas fini de payer et de voir filer la main d'oeuvre vers la Suisse. Mieux répartir les coûts de transport ? Les Conseils régionaux d'Alsace, de Franche-Comté et de Rhône-Alpes ne ménagent pas leurs efforts pour le transport des frontaliers et, à la limite, on serait en droit de penser qu'ils sont meilleurs pour le transport que pour le travail.

Mais le vrai débat n'est pas là et tant Bernard Accoyer que JJ. Queyrane devraient avoir l'humilité de poser le vrai problème, celui de l'investissement, de l'emploi, du revenu et de la compétitivité des entreprises de part et d'autre de l'Arc jurassien : la Suisse, 4ème au classement mondial, la France...24ème. Voila le sujet à inscrire à l'ordre du jour des Conseils régionaux, champions de redistribution, mais faibles débatteurs sur le dynamisme des entreprises, posé dramatiquement dans le microcosme frontalier, laboratoire de l'économie mondialisée. Dans ces régions, la désindustrialisation ne conduit pas à l'ANPE, mais dans les entreprises de l'autre côté de la frontière, mauvaise conscience de notre propre marasme et d'une riposte qui relève des effets et non des causes. (145)

Alors, Bernard Accoyer et JJ. Queyrane au congrès des frontaliers à Genève, c'est bien, d'autant qu'ils s'expriment plus dans ce cadre décentralisé qu'à Paris où le sujet n'intéresse personne et où la voix des députés des régions frontalières sur leurs problèmes et, plus gravement, sur leur basculement sous influence étrangère, est inaudible. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, est certainement mal placé pour jouer le rôle de lobbyist. Mais, les autres députés ? Qui a entendu Aurélie Filipetti, député PS de la Moselle, s'exprimer sur les 100.000 frontaliers lorrains au Luxembourg ? Au cours de sa campagne électorale, il y a un an, elle avait trouvé une tête de Turc, les Wendel. Mais sur l'hémorragie frontalière, rien ! Et Pierre Moscovici, député de la 4ème circonscription du Doubs, frontalière du Jura où courent ses électeurs ? Pas un mot ! Le sujet semble bien tabou et personne ne le porte à Paris. (145)

**Enfin, une réponse à Morteau ! (145)**

Finalement, à ce jour, la seule réponse, tant soit peu musclée, est venue du canton français qui bat des records nationaux d'emploi, avec moins de 5% de chômage, c'est celui de Morteau et du maire du chef-lieu. On l'entend moins

- 28 -

revendiquer les miettes du festin horloger suisse qu'une cogestion de l'Arc jurassien, cad de l'agglomération Morteau-Villers-Le Locle, La-Chaux-de-Fonds. On est, enfin, dans une approche moins plaintive et plus active, qui pourrait conduire à une gestion coordonnée des fonctions collectives que sont le logement, les transports et la protection sociale. (145)

Grâce au Haut-Doubs ex-horloger, à son passé glorieux et à son présent incertain, on commence à mesurer que le travail frontalier, palliatif du chômage local, est d'abord un avertissement, un tocsin, celui de l'économie ouverte, mondialisée, avec son expression passée des disparités monétaires, quand le FF sombrait dans les dévaluations, aujourd'hui, et c'est pire, des écarts de compétitivité quand il reste des entreprises. Et là, il suffit de se reporter au solde de la balance commerciale dont le déficit a atteint 40 Milliards d'€, en 2007, contre un excédent de 200 milliards en Allemagne. Le travail frontalier dramatise les écarts de compétitivité en localisant l'investissement sur tel territoire voisin et non sur le territoire français limitrophe, la mobilité de l'investissement entraînant celle de la main d'oeuvre dans un espace de libre circulation. A Mouthe, on travaille, à deux pas, dans la vallée Joux. A Gandrange (57), Arcelor-Mittal supprime 500 emplois et propose un réemploi de cette main d'oeuvre...au Luxembourg limitrophe. Pourquoi ? (145)

Il faut en finir avec cette hypocrisie qui refuse de traiter les vrais problèmes de l'investissement, paralysé, en France, par l'environnement social et fiscal de l'entreprise. Le social, on commence de négocier sur le contrat de travail, mais beaucoup reste à faire pour arriver à la flexibilité des pays voisins et évacuer le syndrome Blair. Le fiscal, c'est l'impasse, avec une fiscalité d'Etat rigide (impôt sur les sociétés), en raison des tensions budgétaires, et une fiscalité locale qui obéit au principe de l'impôt de quotité. (145)

Faute de vraies réformes, comme l'avait révélé le rejet sans appel du projet de directive Bolkestein, il ne reste qu'à observer l'hémorragie de main-d'oeuvre, sous le regard vide des Conseils régionaux frontaliers qui s'en vont clamer : les frontaliers, on les transporte ! Et encore, devraient-ils ajouter : on limite les frais grâce à l'euro dont la parité avec le FF freine le mouvement. Car, dans le microcosme en noir et blanc des régions frontalières, il est, au moins, une condition-cadre favorable : l'Union monétaire, riche de son 10ème anniversaire et qui, non seulement pèse sur les mouvements de main-d'oeuvre, mais sauve l'économie française de lendemains sismiques. N'est-ce pas un hebdomadaire de gauche 3/ qui, pour fermer le bec des adversaires de l'euro, évoque le scénario noir d'un retour au franc français : dévaluations en cascade, litre de carburant aujourd'hui à 20 FF, taux d'intérêt à plus de 10%, effondrement de l'immobilier, panne d'investissements, ménages en rupture de remboursement, Etat submergé par sa dette et interdit d'emprunt. Après la monnaie, il reste à réformer les autres conditions-cadres. Mais, dans ce domaine, tout est à faire, dans la pire conjoncture, celle d'une croissance faible et du retour de l'inflation. (145)

1/ Cf. le Temps-21.04.08 -« Annie Genevard, âme du dialogue transfrontalier »

2/ Le niveau des charges fiscales de l'entreprise, la flexibilité du droit du travail et les coûts salariaux, trois handicaps persistants de la France (Conférence sur les investissements -5.06.08)

3/ Cf. Le Nouvel Obs (24-30.04.08) Si l'euro n'existait pas...

- 29 -

Y m'prend mes sous, y m'donne des coups... (145)

« Infrarouge » est une émission-phare de la TSR, à la mode Delarue, cad interactive, avec un savant cocktail de journalistes, d'hommes politiques et de grand public. Le thème, en ce 22 avril, était celui de la presse et de la sphère privée. La presse peut-elle jouer au petit rapporteur avec la vie privée de la classe politique, au risque de sombrer dans le voyeurisme, ou doit-elle cliver vie publique-vie privée pour s'en tenir à la première ? (145)

On entend François Lachat, père fondateur du canton du Jura, ancien parlementaire, ancien ministre du canton, mais jamais conseiller fédéral, qui n'a pas digéré les révélations de la presse sur un accident de voiture impliquant une passagère qui n'était pas son épouse légitime. En France, règne le paradoxe. Un président bling-bling polarise les paparazzi, mais la double vie est rarement trahie par la presse. Guy Mollet, on l'apprend aujourd'hui, s'est remarié tardivement avec une relation de longue date. Qui le savait ? Antoine Pinay, mort centenaire ou peu s'en faut, traînait quelques gamelles que les gaullistes se promettaient de sortir si l'homme au chapeau gris-perle s'était présenté aux présidentielles de 1965. Mitterrand entretenait une deuxième famille. Du côté de la presse française, silenceradio. (145)

La presse romande ne s'embarrasse pas de conformisme et l'affaire Garbani, au centre d'Infrarouge, le vérifie.

Valérie Garbani est avocate, la quarantaine alerte, socialiste, ancienne conseillère nationale, ex-présidente de la ville de Neuchâtel. Or la presse vient de relater, par la grâce d'une indiscretion policière, les tumultes de la vie nocturne de Valérie Garbani. Un être cher qui aurait l'amour vache se serait livré à son endroit à des voies de fait qui viennent d'être réitérées. Plus gravement, elle aurait été surprise en état d'ébriété avancée et, pour faire bon poids, aurait copieusement injurié les policiers appelés à la rescousse. (145)

Malheureuse Valérie... soumise à réélection, on ne donnerait pas cher de ses chances... sauf une besace de malice. Et là, apparaît « tricky Nixon » dont Valérie semble une vraie fan. Vice-président d'Eisenhower, de 1952 à 1960, Nixon avait été pris la main dans le sac, pour avoir accepté un manteau de vison donné à sa femme. Son compte semblait bon. Mais il en faut plus à Nixon qui, un soir de grande audience, s'adresse aux Américains via la TV. Il reconnaît son erreur et même sa faute, l'oeil embué, après avoir évoqué son enfance pauvre. Les Américains s'apitoient. Nixon a gagné, mais ne sera investi qu'en 1968, et encore, Ronald Reagan est-il tout près de lui brûler la politesse. (145)

Valérie Garbani sait tout de Nixon. Après avoir disparu, elle vient de célébrer sa résurrection. Conférence de presse avec les caciques du parti. Valérie regrette tout et s'excuse platement auprès des policiers. Elle conclut suavement vouloir améliorer son mode de vie. Pas de larmes, mais on n'en est pas loin. Et ça marche. La confession publique produit ses effets. La presse conclut à la réélection de Valérie Garbani, sans pour autant s'en prendre à sa vie privée. Elle pose plutôt la question de savoir si les écarts dans cette vie sont compatibles avec l'exercice de

- 30 -  
mandats publics, surtout exécutifs. Aujourd'hui, c'est l'ex-maire de Neuchâtel qui est sur la sellette. Il y a vingt ans, c'était la première conseillère fédérale, Elisabeth Kopp, ministre de la Justice et de la Police, coupable d'avoir prévenu son mari, par un coup de fil intercepté, de l'imminence de poursuites. Kopp avait démissionné. Beau tableau de chasse pour la presse romande, plus curieuse que la presse française, peuple quand il le faut, mais si peu curieuse de lèse-majesté.

- 31 -

#### ENTENDU POUR VOUS(145)

Un debater d'exception

1h30 du matin, en ce matin froid du 18 mars, veille de Saint-Joseph. La Chaîne parlementaire (LCP) offre à ses abonnés-couche-tard une émission-phare, « ça vous regarde », consacrée aux

enseignants et à la réforme qui s'annonce. Il y a là pour débattre deux invités de gauche : un député (145)

socialiste, féal de Martine Aubry, écrasée aux législatives, transfigurée aux municipales, et une hallebardière venu du syndicalisme. En face, un député de la majorité et, à ses côtés, un personnage énigmatique, sphinx de la soirée ou plutôt de la matinée, sérieux comme un pape, incapable du moindre humour, confit comme on l'est en Périgord, en charge de la présidence de la commission de réforme de l'école, refusée par Rocard et donnée, en désespoir de cause, à un fonctionnaire.

L'homme allie autorité et compétence, distille ennui et morosité. C'est, en tout cas, la réputation qui(145)

lui est faite. Il a lu « Le fil de l'épée » et, comme l'homme de caractère, apparaît distant, car « l'autorité ne va pas sans prestige ni le prestige sans éloignement ». De droite, ce président-fonctionnaire ?

Difficile à dire: il est habité par la raideur, celle du supérieur de Julien Sorel, angoissé quand il grimpe les marches de l'escalier du séminaire pour frapper à sa porte, ou celle du contrôleur des impôts ? Un peu des deux... Il fronce les sourcils, joint les mains, regard fixe, au contraire des billes tourbillonnantes du (145) regretté Laurent Marguet, professeur de Rhéto.

Il est 1h45. On en vient à penser qu'un tel orateur devrait être la coqueluche du « prime time ».

On songe surtout à l'exceptionnel parcours qui aurait été le sien si le scrutin majoritaire ne l'avait dissuadé de briguer les suffrages du Haut-Doubs en 1980, après le retrait d'Edgar Faure-on aurait échappé au syndrome Jaillon et surtout si la proportionnelle, faite (145) pour lui, l'avait retenu, en 1986. Là, plus de souci. Il était en bon rang et élu d'office. Hélas !

Mais, alors, où est-il ? De droite, du centre, d'une gauche cryptée ? On voudrait l'écouter, l'entendre. Enfin, une voix forte dans la nuit, pour faire bondir l'audimat ! En fait, de l'eau tiède qui devrait bien aller se réchauffer dans le verbe fort de Darcos. On sortirait du style tribune pour papillons de nuit, ou, tout simplement moteur à gaz pauvre.

**HUMEUR (145)**  
Vive la Révision Générale  
des Politiques Publiques !  
Dans un article de l'Est

*Républicain* du 11 juin 2006 qui célébra le quarantième anniversaire du *CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)*, l'auteur rappelait les objectifs de cet organisme, à savoir la lutte contre le morcellement excessif des parcelles, ce dernier étant le principal obstacle au(145) développement de la production lignee privée.

Me permettra-t-on de rappeler seulement que depuis la Révolution française, le code civil n'a cessé de provoquer le morcellement de la propriété forestière, avec les lois égalitaires sur l'héritage, et que maintenant, c'est ce même morcellement que l'on dénonce et qu'on tente de corriger par des mesures incitatives... C'est comme pour(145) l'histoire des haies agricoles : Il y a vingt ans, étaient accordées des subventions à la suppression des haies, au motif qu'elles étaient un obstacle à la mécanisation moderne. Aujourd'hui, les mêmes organismes subventionnent la replantation des haies, jugées indispensables pour éviter le ravinement des eaux, lutter contre la pollution, et maintenir la diversité faunistique.

On voit bien ici que l'économie bien comprise d'un État(145) moderne consiste à supprimer purement et simplement tous ces organismes inutiles, leurs mécanismes de redistribution coûteux, et à laisser faire l'initiative individuelle. Lorsque tout cela redeviendra rentable, les vrais forestiers professionnels reconstitueront de grands domaines viables, et on n'entendra plus la technocratie dénoncer les accapareurs.

- 32 -

#### **Marie-Antoinette au Grand Palais : rédemption et transfiguration(145)**

Marie-Antoinette fascine et intrigue, fascine par ses origines, 16ème enfant de Marie-Thérèse d'Autriche, par l'Empire des Habsbourg, intrigue par son destin. A tous égards, il faut voir l'exposition du Grand Palais<sup>o</sup>, organisée comme une tragédie antique. Le 1er acte, c'est l'enfance à Schönbrunn ; le deuxième, c'est le mariage avec le dauphin de France. Marie-Antoinette a 15 ans et reçoit de sa mère de longues missives en forme de recommandations. Le troisième, c'est la dauphine, adulée par le peuple de France, puis reine exécrée, et, au terme de cette route scandée par les imprécations, l'échafaud, dans un cabinet noir, traversé de quelques rais de lumière pour mieux présenter les pièces à conviction, en particulier, ces pamphlets qui éclaboussent la Reine et annoncent l'issue fatale. Et parce que l'image entretient la mémoire, surgit le dessin prêt à David, le régicide, de Marie-Antoinette sur la charrette du supplice, entravée, coiffée de ce bonnet tuyauté de l'époque, comme si le ridicule devait s'ajouter au tragique.

A l'évocation de cette vie en forme de dialectique ternaire, l'exposition ajoute une collection de pièces qui illustrent l'ambiguïté de Marie-Antoinette, sa force puisée à la Cour d'Autriche et sa faiblesse démontrée à la Cour de France. Elle modernise les demeures royales, décore ses(145) appartements de Versailles avec un goût et un raffinement qui tranchent avec l'austérité de l'étiquette française, multiplie les décorations inédites.

Marie-Antoinette, adulée dans le Royaume quand elle arrive à la cour de Versailles, n'a que quinze ans, mais représente l'achèvement du grand dessein de Choiseul: (145) l'alliance des Maisons de France et d'Autriche, celle que Talleyrand recherchera pendant 30 ans et qui manquera tant à la France au XIXème siècle. En 1770, le mariage du dauphin Louis, sacre le plein succès de cette diplomatie, balayée en une dizaine d'années par l'impopularité de « l'étrangère », de « l'Autrichienne ». La haine monte dans l'opinion, annonce un procès aux multiples chefs d'accusation : Marie-Antoinette ruine le Royaume, le discrédite par sa frivolité, aggrave son cas par des propos malheureux, succombe au soupçon d'intelligence avec l'Autriche. Ce sont ces griefs, nourris par un peuple devenu nation, assiégé par les monarchies, défenseurs de l'ordre ancien, qui vont s'exacerber au gré de cette longue marche de Marie-Antoinette vers le sacrifice. (145)

- 33 -

La fuite de Varenne, le Manifeste de Brunswick sont autant de pièces à conviction qui soutiennent l'accusation, enferment Marie-Antoinette dans un procès à certains égards, plus grave que celui de Louis XVI, et au terme duquel se profile inéluctablement l'échafaud. (145)

Le visiteur qui entre dans le cabinet noir est saisi d'un sentiment de culpabilité. Comment le peuple français a-t-il pu guillotiner Marie-Antoinette ? Les droits de l'homme brandis par la Révolution apparaissent comme dérisoires... sauf les circonstances qui, à défaut de justifier l'exécution, aident à mieux comprendre. C'est une Convention cernée par la guerre intérieure et extérieure, pénétrée d'une idéologie de terre brûlée qui prescrit, non pas un procès pénal mais une véritable catharsis. Louis XVI et Marie-Antoinette ne seront pas jugés sur des chefs d'accusation, d'ailleurs inconnus de la loi pénale, mais sur un principe : l'illégitimité, l'usurpation du pouvoir monarchique. A la terrible imprécation de Saint-Just au procès de Louis XVI : « Capet doit mourir », répondra celle de Robespierre : « Il n'y a point de procès à faire. Louis n'est point un accusé... Louis a été détrôné par ses crimes... Louis ne peut donc être jugé ; il est déjà condamné ». Et c'est la même incantation qui enverra « la veuve Capet » à l'échafaud. La Révolution atteindra là son paroxysme, un moment d'hystérie collective, d'apocalypse dont le but sera de créer, par un fossé de sang, une rupture sans lendemain avec l'ordre ancien. Jamais l'antithèse révolutionnaire n'aura été aussi totale, aux dépens d'un destin tragique qui transcende le sort individuel des « Capet ».

° Jusqu'au 30 juin.

« Mitterrand à Vichy » par Serge MOATI et « Les Parisiens sous l'Occupation »

par André ZUCCA. (145)

La défaite et l'Occupation (1940-44), sujets tabous, enfouis dans l'inconscient collectif, à l'instar de cette fiction juridique, balayée par Jacques Chirac, d'un Etat non responsable des crimes commis durant cette période ? C'est bien le sens de ces deux « communications » qui ont aussitôt suscité la polémique. C'est d'abord le « document-fiction » de Serge Moati, « Mitterrand à Vichy », d'après le livre de Pierre Péan, « Une jeunesse française » (Fayard) qui relate la marche en crabe de Mitterrand pendant l'Occupation. Tous ces faits couraient sous le manteau, mais, aujourd'hui, ils sont projetés à l'écran, oeuvre d'auteurs peu suspects d'anti-mitterrandisme, quand il s'agit de Moati, embusqué, après le 10 mai, derrière les piliers du Panthéon, pour distribuer les roses au président élu. Quant à tel autre « sachant », comme dit Sarkozy, il évoque une nouvelle catégorie de Français, bien commode pour assurer la synthèse des maréchalistes anti-allemands, celle des « Vichysto-Résistants ». (145)

Faut-il, comme Mitterrand, avec l'affaire Papon, continuer à enterrer le débat sous la cendre ? C'est la question posée, là encore, par l'exposition de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, « Les Parisiens sous l'Occupation », à partir des photos-couleurs d'André Zucca, publiées dans un recueil publié par Gallimard. (145)

Pour qui découvre ces documents, plus de 60 ans après, l'impression nauséuse est celle d'une capitale tranquille, dont la population sirote à l'eau de

- 34 -

Seltz sur les terrasses de brasserie. Il y a, bien sûr, ici ou là, des uniformes inattendus : garde-champêtre, garde-chasse ? Qui sait, pour celui tombé d'une autre planète ?

La polémique est venue tardivement: fallait-il publier ces photos sans (145) avertissement ou rappeler que Zucca travaillait pour l'occupant et son périodique « Signal » dont le but était de répandre une image pacifiée de la France vaincue et occupée ? Ou, fallait-il toujours nier l'état de la France, en 1940, celui de la « Grande Nation » brisée, vaincue, résignée et dont le seul recours avait été de s'abandonner à un vieux maréchal couvert de gloire ? Faut-il toujours occulter la solitude de De Gaulle, en 1940, quand, hormis les pêcheurs de Sein, les ralliements se comptaient sur les doigts d'une main ? (145)

Il y a deux conclusions à tirer de ces zooms sur une période noire. C'est d'abord l'extrême sensibilité du sujet, plus de 60 ans après. La Commune de Paris et ses 25.000 morts ont été enfouis dans les mémoires quand l'amnistie ramène les derniers Communards. Reste, bien sûr, le pèlerinage du Mur des Fédérés, mais, là encore, l'oubli a fait son oeuvre. 1940-44 reste une plaie à vif parce que c'est là, pour la France, la facette la moins glorieuse d'une guerre aux crimes sans précédent. Comment, enfin, ne pas opposer au « Mitterrand à Vichy » et aux « Parisiens sous l'Occupation » la très belle manifestation de ferveur nationale qui a accompagné les obsèques du dernier Poilu de la Grande Guerre ? La France n'était pas divisée parce que ce jour de mémoire était, par-delà l'euphorie trompeuse de l'époque, celui d'une victoire. La vraie question, toujours posée et jamais résolue, reste celle de savoir comment et pourquoi la France avait pu subir, en si peu de temps, un tel désastre.

« Heures d'été » d'Olivier ASSAYAS, avec Juliette Binoche, Charles Berling... (145)

Il faut voir ce film, plaider pour la mémoire contre l'oubli, pour la conservation des patrimoines, contre leur liquidation, au nom de la simple opportunité. C'est une critique sociale forte, une dénonciation caricaturale d'un véritable fléau : l'oubli des générations passées par les générations présentes. On hérite, on vend l'héritage du père, définition par excellence du patrimoine. On brade un patrimoine conservé et transmis pendant des générations parce que les temps ont changé, parce que le passé n'a plus de valeur. Hier ? On ne sait pas. Aujourd'hui ? Sans doute. Demain ? C'est bien loin. Voilà le sens du film d'Assayas, protestation contre l'amnésie des générations actuelles, incantation douloureuse, au nom du patrimoine, valeur en déshérence, Assayas met ici en scène une mère de famille, veuve d'un artiste de renom, propriétaire d'une maison de famille, devenue maison de maître. Au crépuscule d'une vie qui lui échappe, elle tente de persuader son fils aîné de conserver cette maison. « Rien ne presse », répond-il, jusqu'au décès de sa mère. Et là, surgit l'inéluctable : sur les trois enfants, deux invoquent de misérables arguments pour se défilier, alors que le troisième, l'aîné, estime ne pas avoir les moyens de reprendre cette maison. C'est la vente, la maison de famille, livrée aux marchands du temple, antiquaires, négociants en tout genre, tabellions en quête de commissions, et trois fois de suite : succession, vente et réemploi. (145)

Comment justifier, non pas l'impécuniosité réelle ou supposée des générations actuelles, mais leur indifférence au patrimoine, à la mémoire de ceux qui les ont précédés... et dotés ? Là est la question, sans réponse, hormis la frénésie de vente pour un réemploi qui piétine la mémoire.

- 35 -

Sarkozy face à la presse (24.04.08) (145)

Le président avait rendez-vous avec la presse audio-visuelle puisqu'il n'y avait là aucun représentant de la presse écrite, ce qui en dit long sur la crise de ce type de media, et d'abord de la PQN (Presse quotidienne nationale). L'intérêt de l'émission aurait dû se situer du côté du président. En fait, c'est le désintéressé qui l'a emporté et la responsabilité en incombe aux trois journalistes chargés d'interroger Nicolas Sarkozy. Les deux modérateurs -PPDA et Pujadas- se sont tirés honorablement de l'exercice. Mais on n'en dira pas autant des trois journalistes de service. Le dernier à intervenir, Vincent Hervouet, habituellement bon synthétiseur sur LCI, à l'enseigne de « Ainsi va le monde », s'est révélé inodore et sans saveur, au demeurant, intimidé par l'exercice, peu pertinent dans ses questions, en particulier, celle concernant la grâce de Marchiani, qui purge actuellement sa peine. Quant à Yves Calvi, vif argent dans ses missions de radio et TV, ses questions, improvisées, avaient peu à voir avec les problèmes de société qui lui

incombait. Mais le bouquet, l'ineptie consommée est venue avec la journaliste, présentée comme spécialiste d'économie. Là, c'est la descente aux enfers. Véronique Auger, puisque tel est son nom, aurait pu questionner le président sur l'échéance 2012 -la question viendra de Pujadas-, sur les scénarii de retour au franc, sur la compétitivité des entreprises, eu égard au déficit béant de la balance commerciale française. Trop beau ! Cette grande spécialiste de l'économie sur les écrans de la TV publique a ouvert le feu, si on peut dire, par une question sur...le gaz et, bien sûr, l'attribution d'une subvention.\*

Voilà la TV publique, avec ses journalistes d'exception, et d'abord Mme Auger que l'on voudrait, non seulement zapper, mais ne pas financer par la redevance. Mais rien à faire. Le téléspectateur allergique à cette TV publique doit payer, même si son information l'horripile. Va-t-on obliger encore longtemps les téléspectateurs à déboursier 116 € annuels pour des chaînes que l'on ne regarde pas ? Va-t-on même, comme le suggère la commission Copé, indexer cette redevance sur le revenu ? Le scandale serait consommé, sauf disparition de la publicité pour accélérer le trépas de la TV publique. Il est donc urgent d'attendre...

°Et encore, ne s'agissait-il que d'entendre Mme Auger et non pas de la lire, si l'on en juge par certaines perles orthographiques. Cf. ER 2.05.08: « La chancelière allemande a reçu hier le prix Charlemagne... précédé d'une éloge improvisée et maladroite de son homologue française. »

Où est la maladresse dans cette affaire ? (145)

- 36 -

#### LU POUR VOUS

Paris, Paris ! Le bonhomme a tant rêvé l'oeil ouvert que, doucement, la somnolence s'empare de lui. »  
Le rêve de Bismarck  
RIMBAUD pour « Le Progrès des Ardennes »  
(25.11.1870)

#### Journal du siège de Paris (Sept.1870-Janv.1871) par J-Henry PARADIS

(Tallandier-2008) (145)

Voilà le journal inédit d'un authentique Parisien qui va vivre, au jour le jour, un siège terrible, de près de cinq mois. Paris compte alors deux millions d'habitants dont 400.000 venus des communes suburbaines annexées par Haussmann. A cette population s'ajoutent de nombreux banlieusards entrés dans Paris quand l'armée prussienne encercla la ville. Cette banlieue va subir destructions et pillages, à l'instar du Paris, déserté par une partie de ses habitants quand éclate la Commune, en mars 1871. Paris est alors protégé par une ceinture de forts, construits par Thiers, 30 ans plus tôt, et qui constituent un no man's land face aux Prussiens. Le pouvoir politique incombe au Gouvernement de Défense nationale, formé après Sedan, irrésolu dans la personne de son chef, le général Trochu, enclin à négocier par l'intermédiaire de Jules Favre qui échoue avec Bismarck et Thiers qui, malgré ses 73 ans, parcourt l'Europe pour tenter de sortir la France de son isolement. Dans le même temps, Gambetta a quitté Paris par montgolfière pour gagner Tours et mettre sur pied une armée nouvelle. La stratégie de Gambetta est bien établie : multiplier les places fortes assiégées : Paris, Strasbourg, Toul, Bâche, Belfort pour mieux reprendre le combat avec l'armée de Défense nationale. (145)

Mais le Paris assiégé dès le 15 septembre 1870 est une véritable poudrière, avec ses gardes mobiles et nationaux surarmés, déterminés à en découdre avec l'ennemi, sur le mode de Valmy, persuadés de la trahison des généraux, tous venus de l'armée impériale. Cette population, saisie par le psychodrame de la levée en masse et de la Terreur, réclame des élections et le rétablissement de la Commune de Paris. Face à cette pression, le Gouvernement de Défense nationale attermoie, subit la capitulation de Metz (31.X.70) et lance cette armée de bric et de broc dans des sorties aussi meurtrières qu'inutiles. (145)

Pendant ce temps, montent l'asphyxie et la famine de Paris. A la veille du siège, on a fait entrer des réserves qui transforment Paris en une gigantesque ferme: 25.000 boeufs, 150.000 moutons, 6.000 porcs auxquels s'ajoutent 100.000 chevaux. Dès le mois d'octobre, vient le tour des ânes. En novembre, 30.000 chevaux ont déjà été abattus. Les boucheries canines et félines commencent à proliférer. Le 27 novembre, il n'y a plus de lait pour les nourrissons. La mortalité bondit : 3.680 morts dans la semaine du jour de l'an, contre 900 en temps normal. On va jusqu'à 4.465 dans la première semaine de janvier. Le 22 janvier, l'âne, le cheval, le mulet deviennent introuvables. Tout y passe, même les animaux du Jardin d'acclimatation, à l'exclusion des chameaux et éléphants ; Mais, le 30 décembre, l'éléphant est sacrifié... S'ajoute à la famine qui épargne certains restaurants où on trouvera pendant le siège boeuf, mouton, veau, chevreuil et perdreau, le tout maraudé de nuit entre assiégés et Prussiens, le froid et la progressive paralysie de Paris. Noël 1870 est glacial, avec un sol gelé jusqu'à 50 cm. Les Parisiens brûlent volets et (145)

- 37 -

persiennes, meubles et combustible venus des Bois de Boulogne et de Vincennes, hommage involontaire à l'urbanisme haussmannien. L'éclairage au gaz s'éteint et plonge les rues dans la nuit. Dans la journée, il n'y a plus qu'un omnibus par heure. Les fiacres ont disparu. Le siège est levé le 28 janvier 1871 et Thiers, chef du Gouvernement dix jours plus tard, autorise la vente directe sur les boulevards : ce sont les marchés qui subsistent, aujourd'hui. (145)

La France aura accumulé, en moins de dix mois, une succession d'épreuves qui auraient pu avoir raison de son existence même : double défaite des armées impériale et de Défense nationale, siège de Paris, Commune et répression sanglante. Mais la République l'emporte, celle qui, 70 ans plus tard, s'effondre.

**Un Léman suisse -La Suisse, le Chablais et la neutralisation de la Savoie (1476-**

1932)-CABEDITA-2002 (145)

Voilà un essai intéressant qui éclaire les relations franco-suisse, pas toujours iréniques, mais quelquefois tendues, sur fond de bruits de bottes. Le statut de la rive sud du lac Léman est un bon exemple de ces tensions entre pays réputés « amis ».

Le Congrès de Vienne (1815) réintègre la France dans ses frontières de 1790, avec le retour des départements du Simplon (Valais), du Mont-Blanc et du Mont-Terrible, devenu arrondissement du Haut-Rhin. Genève, ville libre, avant son annexion comme département du Léman, fait son entrée dans la Confédération qui retrouve ses deux voisins sur la rive sud du lac : le Royaume de Sardaigne et la France. Elle se voit reconnaître par les traités de paix un droit de regard sur la rive sud qui s'identifie à une véritable neutralisation puisque la Suisse obtient un droit d'occupation militaire en cas de guerre. (145)

La situation se gâte en 1859 quand Napoléon III fait transiter ses troupes, en marche vers l'Italie, par la Savoie. C'est contraire aux traités, mais la Confédération se tait. Puis, en 1860, la Savoie est rattachée à la France. Là, c'est le tollé en Suisse, en Valais surtout, qui a une histoire commune avec le Chablais et à Genève qui a besoin de l'arrière-pays de la rive sud pour son approvisionnement. Napoléon III qui n'a pas oublié son passeport bernois multiplie les concessions : zones franches autour de Genève, compensation territoriale au canton de Vaud qui a perdu une partie de la vallée des Dappes (1802) pour construire la RN5. (145)

1870-71 est l'année de tous les périls pour la France qui n'a plus de troupes

sur la frontière suisse, après la débâcle de Bourbaki. La Suisse pourrait facilement occuper le Chablais, au nom des traités qui lui en donnent le droit. Mais elle ne le fait pas, demande, au contraire, l'accord de la Délégation de Tours qui, outragée, proteste et menace. Thiers, devenu chef du Gouvernement, refuse de négocier avec Berne le statut de la rive sud. Il est mal disposé à l'égard de la Suisse dont l'ambassadeur à Paris faisait le siège de Bismarck à Versailles, qu'il indemnise à hauteur de 12 millions de Frs-or pour les Bourbakis, puis pour l'explosion du parc d'artillerie de Colombier. A cette mauvaise humeur s'ajoute le protectionnisme de Thiers qui ne renouvellera pas le traité de libre-échange avec la Suisse. La neutralisation du Chablais n'en restera pas moins une manière de démilitarisation puisqu'il n'accueillera aucun casernement sous la IIIème République qui les multipliera dans tout l'est de la France. (145)

La victoire de 1918 tire un trait sur la neutralisation des traités de 1814-1815.

La France de Poincaré récuse amiablement la neutralisation (1928), mais est

- 38 -

condamnée par la CPIJ pour la révocation des zones franches. On en est là, aujourd'hui, avec une souveraineté totale de la France sur la rive sud, au parfum identitaire venu d'un statut qui a duré plus d'un siècle et qui ne peut être gommé d'un trait.

#### Contes et légendes du Pays comtois par André BESSON (France-Empire-2007) (145)

A. BESSON éprouve une dilection posthume pour Marcel Aymé dont il fut l'ami. Il raconte ici des histoires qui ont fait les riches heures des veillées dans le Haut-Pays, la plaine saônoise et la Bresse jurassienne. Le Haut-Doubs n'est pas absent, avec « l'auberge du Moulin Rouge » qui n'est pas celle de la 437, entre Maîche et Saint-Hippolyte, mais, sur la 73, entre Dole et Besançon, avec une histoire classique, immortalisée par le film d'Autan-Lara. Les fans du Haut Doubs reliront l'histoire de Morin des loutres. On est au Pissat et, pas de problème, c'est bien le Haut Doubs

#### Alexandre le Vannier par A. BESSON (France-Empire-2007) (145)

C'est l'histoire d'un Poilu rebelle. André Besson a une faiblesse pour les insurgés, sans doute, depuis Jules Vallès. Dans « La Marie des Bois », le personnage refusait de servir dans l'armée de Napoléon III. Ici, le héros se montre courageux, mais refuse un ordre et se retrouve devant un conseil de Guerre.

#### Le prix des résidences secondaires (Les Echos 23.05.08) (145)

L'enquête révèle une accalmie dans les prix et surtout dans le rythme de hausse. Les « supprimes », la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation, la stagnation des revenus rendent les acquéreurs plus prudents et les vendeurs moins exigeants. Mais l'enquête vaut pour les côtes et non pour les régions de l'intérieur, a fortiori pour la moyenne montagne, comme le Haut-Doubs qui n'a jamais été une terre d'élection pour les résidences secondaires. Pour ceux qui sont propriétaires ou voudraient vendre, les temps vont devenir difficiles. (145)

Il y a d'abord l'accessibilité du Haut-Doubs, impossible ou peu s'en faut, contrairement aux cantons suisses voisins, par transport en commun routiers ou ferroviaires. Toute commune suisse est accessible par chemin de fer ou bus, ce qui est l'exception dans le Haut-Doubs où le réseau ferroviaire a été liquidé, à l'exception de Morteau et Pontarlier. Pour le reste, il faut un véhicule privé et le carburant à plus de 1,5€ le litre va assécher la clientèle des résidences secondaires. Ensuite, le prix du fuel à plus de 1€ le litre dans une région de montagne où le chauffage se justifie neuf à dix mois de l'année. (145)

Et encore, le marché des résidences secondaires est-il soutenu par l'expansion de l'immobilier résidentiel dû au travail frontalier.

#### HISTOIRES D'ENTREPRISES de Madeleine Lafaurie-Migeon (NEO éditions) : La Franche-Comté, terre industrielle ne craignant pas la mondialisation ?

Il s'agit d'un petit ouvrage publié à Besançon, édité et imprimé par NeoTypo, une de ces rares imprimeries de taille moyenne en parfaite santé économique qui, de la capitale comtoise, rayonne dans la France entière.

Dans cet univers hautement subventionné de notre région, c'est un hymne à (145)

- 39 -

la gloire de l'entreprise, illustré par sept grandes réussites locales. Ici, on est aussi loin du monde des petits fonctionnaires pépères, que des parachutes dorés du réseau des membres surprotégés des grands conseils d'administration.

L'ouvrage est préfacé par Laurence Parisot, l'actuelle présidente du MEDEF, (145) elle-même issue d'une dynastie de fabricants de meubles de Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône), et qui a su se faire un prénom en accédant à la notoriété nationale. (145)

Sept entreprises l à la récente et exceptionnelle croissance ont été retenues, mais le lecteur n'y retrouvera pourtant pas, par exemple, les Vins Henri Maire ou encore VMC (Viellard, Migeon & Compagnie, leader mondial des hameçons).

#### De la variété des parcours professionnels... (145)

C'est alors qu'on découvre que la réussite de l'entreprise emprunte, chaque fois, des chemins différents : Les uns sont de parfaits self-made men, d'autres des héritiers ayant refait fortune. Certains sont originaires de la région, d'autres viennent d'ailleurs. Certaines activités sont traditionnelles, d'autres innovantes. Certains sont sportifs, pratiquant les sports d'équipe, propices à la formation du maniement des hommes, d'autres pas. (145)

#### Mais, on note néanmoins des similitudes : (145)

Tous avaient un emploi assuré, avant de se lancer dans une aventure risquée.

Tous ont suivi de sérieuses études, mais pas toujours intellectuelles (exemples : École du Bois de Mouchard ou École d'Horlogerie de Besançon).

Il s'agit bien souvent de la réussite d'un couple. Le développement industriel ou commercial semble bien la récompense du savoir travailler avec l'autre.

Beaucoup, une fois la réussite obtenue, n'hésitent pas à donner de leur personne en rejoignant les organismes syndicaux patronaux comme le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) ou le MEDEF, ou encore en acceptant des responsabilités municipales. Ainsi, ces capitalistes, bien souvent schématiquement caricaturés, conservent-ils, en dépit de leur spectaculaire réussite personnelle, le sens du service des autres comme celui de la solidarité. (145)

Tous ont le sens de la participation des salariés et, contrairement aux hommes politiques agrippés à leurs mandats et organisant simultanément le vide l VALTIS (Philippe Régner) : Inventeur d'un système intelligent (Axytrans) qui, à la moindre tentative d'agression, dégrade et rend inutilisables les valeurs transportées, supprimant ainsi tout espoir de butin pour les agresseurs.

RD-BIOTECH (Philippe Dulieu) : Construit des cellules sur mesure destinées aux tests de l'industrie pharmaceutique.

GRUPE GUILLIN (François Guillin) : Le thermoformage (emballages en plastique, boîtes pâtisseries) avec un succès hors pair à l'échelon européen.

MAPE (Gino Maucieri) : L'analyse environnementale sous toutes ses formes (air, eau).

IMASONIC (Monique Mathieu & Gérard Fleury) : Fabriquent des transducteurs pour produire des ultrasons veillant sur notre santé, utilisés pour le diagnostic médical, le traitement des calculs et des tumeurs.

S3I (Remy Laurent) : Fabrique le zamak, un alliage de zinc, d'aluminium, de cuivre et de magnésium, destiné aux secteurs du gaz, de l'électricité, de la domotique (volets et portes roulants), de l'industrie automobile (ouvertures, air-bags) et de l'emballage des parfums.

CRISTEL (Bernadette & Paul Dodane) : Créent les casseroles à poignée amovible permettant de passer de la cuisson au service en toute élégance. (145)

- 40 -

autour d'eux, ils savent visiblement transmettre leur entreprise à leurs héritiers. Enfin, souvent un gros contrat vient propulser ces créateurs : CARREFOUR pour le Groupe Guillin, RENAULT & PEUGEOT pour Mape, le marché japonais pour Cristel.

*Quelles leçons faut-il tirer de ce petit tour d'horizon libéral ?*

D'abord qu'ici l'héritage retrouve enfin sa juste place. Il n'est ni indispensable (certains sont partis de rien), ni un avantage patrimonial injuste, comme aimait à le proclamer ses détracteurs, mais une incitation pour ceux qui en bénéficient à se montrer dignes de leurs prédécesseurs. (145)

Ensuite, comme le chasseur, l'entrepreneur doit toujours se tenir prêt à saisir les opportunités et, comme le pêcheur, il doit installer plusieurs lignes en même temps. Ainsi ne doit-il pas hésiter à mettre à profit toutes ses relations, toujours et partout.

Le capitaine d'industrie, à la différence du bonimenteur de foire, doit user du parler vrai s'il souhaite obtenir ses contrats.

Enfin, il doit savoir se remettre en cause quotidiennement, loin du conformisme et des idées reçues, ce qui est la loi de toute entreprise souhaitant survivre dans un monde par définition changeant. Et, bien sûr, qu'il sache déléguer tout en sachant contrôler. (145)

Ainsi donc, développer à outrance les prélèvements obligatoires pour abreuver l'aide sociale en tout genres, c'est tenter, artificiellement et le nez dans le guidon, de remplir le tonneau des Danaïdes, alors qu'aider la création de richesses, notamment en affranchissant le monde de l'entreprise des multiples entraves qui le freinent encore actuellement dans notre pays, c'est contribuer au bien-être de tous, dans la dignité de chacun et avec une vision d'avenir. (145)

F.L. a'W.

LETTRE DE L'EDITEUR (146)  
Cordon Bickford

« Le Gouvernement n'est pas la solution  
à notre problème. Le Gouvernement est le problème. ».  
Ronald REAGAN (1981)

Le scénario noir de diffusion de la crise immobilière est-il en train de se vérifier ? Venu d'Amérique, l'onde de choc frapperait l'Europe, d'abord dans ses circuits financiers, puis dans son économie réelle, c'est-à-dire dans sa production. Aujourd'hui, le risque peut devenir réalité si le taux de croissance, négatif, au deuxième trimestre, l'est à nouveau au troisième. La récession serait, alors, consommée. (146)

Tout est parti de la crise qui, depuis un an, frappe les banques et institutions américaines de refinancement. On a vu se dresser une nouvelle Amérique des Raisins de la colère, avec des propriétaires endettés, incapables de rembourser, finalement expulsés. (146)

Titulaires de créances douteuses, les banques s'étaient empressées de les tritiser pour les revendre à d'autres banques, européennes, en particulier, qui se trouvent au-jour d'hui, à la tête d'actifs dévalués. Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, la sanction a été immédiate : la faillite. En Europe continentale, la chute de valeur des actifs a été compensée par des augmentations de capital qui peuvent compromettre l'indépendance de la banque. Aujourd'hui, le resserrement du crédit immobilier est en cours, avec augmentation des taux et de l'apport personnel, réduction de la durée d'amortissement et, bien sûr, un BTP en freinage, alors qu'il emploie plus de 6% des actifs.

On entre de plain-pied dans la troisième phase de la crise qui pourrait coûter cher à la France: après la crise américaine, après sa propagation aux circuits (146) financiers européens, vient l'impact sur l'économie réelle, avec la possible récession qui se greffe, ici, sur des structures fragilisées, ce que les économistes appellent des « fondamentaux » durablement et gravement atteints. En clair, le renversement de cycle pourrait être supporté par des économies assainies, comme celle de l'Allemagne, alors qu'en France, il jouerait comme le cordon Bickford. La crise financière et la hausse des matières premières, pétrole d'abord, pourrait rendre insupportable le déficit croissant du commerce extérieur, manière de souligner qu'ici, on produit de moins en moins et on importe de plus en plus. On produit moins parce que le sous-emploi perdure, avec seulement 40% de la population globale réellement actifs, avec 15% d'emplois industriels, bien incapables de payer les importations qui vont générer, cette année, un solde global négatif de 50 milliards d'€. Sur ces 40% d'actifs, les 3/4 sont employés dans le tertiaire, souvent non marchand, c'est-à-dire administratif et social, ne serait-ce qu'en raison du lien entre industrie et tertiaire marchand. (146)

Et comme il se doit, si on travaille moins, l'Etat ponctionne davantage et porte la dépense publique à un niveau qui dépasse de dix points celui de nos principaux partenaires. L'Etat ponctionne une richesse nationale de plus en plus

- 2 -

tributaire de l'importation, à hauteur du quart, contre moins du cinquième, il y a dix ans. Le meilleur exemple en est celui de l'automobile, vache à lait de l'exportation française depuis la Guerre, aujourd'hui, brutalement en déficit d'exportation. En finale, la France s'est installée dans les déficits qui s'aggravent avec la hausse des matières premières et le fléchissement de la croissance. (146)

Et encore, deux amortisseurs viennent-ils corriger le ressac. C'est « le paquet fiscal » de l'été 2007 qui stimule le travail par les heures supplémentaires, et l'exonération de 95% des successions, qui soutient le BTP par la déductibilité des intérêts. L'autre amortisseur sur lequel on répand les contre-vérités, c'est l'euro qui réduit le coût des importations sans pénaliser les exportations qui se font, à plus de 70% dans la zone Euro. A tous les forcenés de « l'euro faible », il faut rappeler la IVème et la Vème République, de 1969-1983, qui ont dévalué le franc en rafale, pour mieux constater le déficit galopant et endémique du commerce extérieur français.

La crise immobilière, la hausse des matières premières et le tassement de la croissance qui en résulte pourraient allumer le cordon Bickford, avec le risque d'aggraver le sous-emploi et d'augmenter la part des dépenses publiques, gagée sur l'inévitable augmentation des prélèvements obligatoires, au nom du « toujours plus d'assistance ». (146)

L'échéance reste, alors, plus que jamais celle de 2012 qui pourrait voir ressurgir le spectre d'un impossible dilemme : l'austérité pour tous ou le refus des disciplines, c'est-à-dire l'abandon de l'impératif de rééquilibrage des comptes publics. C'était déjà celui de Mitterrand, en 1983. Il l'avait tranché dans le bon sens, au nom de « la pause » qui, dans ce pays, a toujours sanctionné l'illusion lyrique.

Jacques CHATELAIN,  
Fournet-Blancheroche

- 3 -

LE DOSSIER DE RSHD (146)

Sénatoriales 2008  
Eloge du pouvoir modérateur

L'élection sénatoriale du 21 septembre concernera le tiers des départements, dont le Doubs, soit 114 sièges sur 343 (331 dans le sénat sortant). C'est toujours le Sénat de la III<sup>ème</sup> République, créé en 1875, contrairement aux deuxièmes chambres qui se succèdent en France, après 1814, avec la Chambre des Pairs, héréditaire jusqu'en 1831, puis viagère jusqu'en 1848, avec le Sénat du Second Empire, nommé. C'est la III<sup>ème</sup> République qui crée un sénat parlementaire dont le rôle est de contreponds à la « force brutale » du suffrage universel. Pour assouvir cette modération, on crée des sénateurs inamovibles, 75 sur 300, nommés par la Chambre des députés, gloires nationales, comme Victor Hugo ou notables reconnus, comme Werner de Mérode, ancien député du Doubs, ancien maire et conseiller général de Maîche (1846-1892). Le Sénat de la République est donc une assemblée modératrice qui doit répondre à l'élection des députés au suffrage universel, incontournable après le bonapartisme qui l'a rétabli, au lendemain des lois restrictives de la II<sup>ème</sup> République. (146)

Pour être sûr de ce rôle stabilisateur, on ne se contente pas des sénateurs inamovibles ; on instaure le suffrage universel indirect : les sénateurs seront élus par les maires, conseillers généraux et délégués des conseils municipaux. A ce prix, on aura des électeurs de plus grande maturité, moins sensibles aux emportements, champions des équilibres qui sont au cœur du système parlementaire. Et parce qu'on est méfiant à l'égard du suffrage universel, fût-il indirect, on décide que le Sénat sera renouvelable par tiers tous les trois ans pour une durée de neuf ans, ramenée aujourd'hui à six. (146)

Ce rôle de stabilisateur du Sénat tient, sans doute, à son mode d'élection, mais plus encore, aux offensives destinées à le réformer ou l'abattre et qui n'aboutiront jamais, depuis 1848. La II<sup>ème</sup> République supprime bien la Chambre des Pairs parce qu'elle était nommée, parce qu'elle était impopulaire, parce qu'elle était indépendante du fait de la richesse de ses membres. On supprime la Chambre Haute, alors que le modèle vers lequel les regards se tournent est celui de la République américaine dont le Sénat est la clé de voûte. L'interface de crise entre le prince-président et la Chambre se termine par le Coup d'Etat de 1851 qui aurait, peut-être, pu être évité si une deuxième chambre avait existé. La constitution de la IV<sup>ème</sup> République supprime bien le Sénat, coupable d'avoir sabordé la République, en 1940, et surtout d'avoir renversé le Gouvernement Blum, en 1938. On se contente d'un Conseil de la République qui n'est pas une assemblée parlementaire. Mais, dès 1954, le Sénat est rétabli dans ses prérogatives. (146)

Depuis plus d'un siècle, le Sénat incarne le pouvoir modérateur, celui qui s'exerce par la navette entre les deux Chambres pour le vote des lois, celui qui résiste aux dérives autoritaires, comme celle de 1969, après une puissante campagne de résistance à la tentative de suppression de la deuxième Chambre, celui qui réintègre les ténors de la IV<sup>ème</sup> République, comme Edgar Faure et Mitterrand, battus en 1958 par la vague gaulliste.

- 4 -

Le Sénat est irremplaçable dans le jeu des institutions de la République, sauf pour ses membres à participer authentiquement au rôle parlementaire de la deuxième Chambre, plutôt qu'au seul mandat confortable de neuf ans.

**Souvenirs d'un demi-siècle : les sénateurs du Doubs sous la V<sup>ème</sup> République (146)**

« Trouver une formule, c'est trouver une solution »  
Edgar FAURE

Au cours de ces 50 années de V<sup>ème</sup> République, le Doubs a compté huit sénateurs, pour deux sièges, de 1958 à 1971, et trois, de 1980 à 2008. Le débat de ce demi-siècle, tant l'axe majoritaire chez les grands électeurs était à droite, n'a pas été celui d'une bataille droite/gauche, si ce n'est en 1971, mais de la répartition géographique des candidats en position éligible. En clair, il fallait un siège pour le Pays de Montbéliard et le second pour Besançon ou le Haut-Doubs, en attendant la représentation des trois composantes électorales du département, grâce aux trois sièges de 1980. La représentation sénatoriale rejoignait celle des députés de 1958. En 1959, première élection sénatoriale de la V<sup>ème</sup> République, le Doubs élit Marcel Prélot, originaire du Pays de Montbéliard, et Jacques Henriet, conseiller général de Pontarlier. En 1971, Jacques Henriet représente toujours le Haut-Doubs, mais Robert Schwint, maire du Russey, est d'abord l'image projetée du Pays de Montbéliard dont il est originaire et dont il incarne l'identité. En 1980, le compte y est : Robert Schwint représente Besançon, Louis Souvet, le Pays de Montbéliard et Edgar Faure, le Haut-Doubs.

**Arrondissementier ou parlementaire ? (146)**

Si le problème de la répartition géographique des sièges est résolu avec trois sénateurs, reste, celui-là constant, de l'arbitrage entre action de terrain auprès des communes et de leurs maires, grands électeurs, et rôle parlementaire. On a vu dans le Doubs des sénateurs qui étaient de grands parlementaires et d'autres inconnus dans l'hémicycle, mais omniprésents dans les mairies. (146)

Les deux premiers sénateurs de la V<sup>ème</sup> République sont élus, le 26.04.1959 pour trois ans. Les maires du Doubs élisent, dans la ferveur gaulliste retrouvée, une figure emblématique du mouvement, Marcel Prélot, professeur à la Faculté de Droit de Paris, ancien recteur de Strasbourg, originaire de Dambelin et, à ce titre, plutôt ancré dans le Pays de Montbéliard. Marcel Prélot est un sénateur d'une remarquable érudition, oubliée chez ses successeurs, parfait représentant de la République des professeurs, farouchement indépendant. On ne tardera pas à le vérifier et un point aurait dû éveiller la curiosité : le gaullisme de Marcel Prélot n'a jamais éclipsé le principal centre d'intérêt de sa carrière universitaire : le libéralisme catholique, incarné dans un homme : Montalembert. Entre gaullisme et centrisme orléaniste, Marcel Prélot allait finalement choisir, et ce sera sa sortie de la politique, par le haut, en 1971. L'autre sénateur de 1959 est un authentique élu du Haut-Doubs, né à Orchamps-Vennes, Jacques Henriet, qui a été candidat aux législatives de 1958 contre Louis Maillot, dans la circonscription de Pontarlier. Jacques Henriet appartient à la famille des Indépendants-Paysans d'Antoine Pinay et de Roger Duchet. C'est un battant, « crinière léonine », dira le sénateur Louvot, à ses obsèques, pour rappeler la bande de spadassins qui avait tenté de l'abattre, en vain. Mais Jacques Henriet

- 5 -

n'est pas du genre à capituler et il est élu sénateur, en 1959. En 1962, les deux sénateurs sont réélus pour neuf ans. L'échéance de 1971 n'est pas de tout repos. D'abord, Marcel Prélot a rompu avec le gaullisme en refusant la réforme du Sénat, c'est-à-dire sa disparition comme assemblée parlementaire. L'orléanisme l'a emporté sur le gaullisme. Marcel Prélot se retire, pavillon haut, alors que Jacques Henriet se représente. (146)

Congrès des maires de Franche-Comté à Paris. Pour le Doubs, Jean Minjoz est au centre entouré du Préfet Bonnaud-Delamare, du Sénateur Prélot et du Député Maillot.

Bernard Ducret, ancien journaliste à l'Est Républicain, maire de son village est à droite.

Au second plan, cheveux en brosse, on reconnaît Robert Schwint, maire du Russey avec à ses côtés quelqu'un qui ressemble fort à Georges Gruillot... Mais est-ce bien lui ?

Besançon 1958-1985 Regards d'objectif par Bernard Faille et André-Hubert Demazure (Cêtre)

**Deux indépendants (146)**

En 1971, le Doubs, majoritairement fidèle à la V<sup>ème</sup> République, n'en est pas moins représenté par deux sénateurs en délicatesse avec le régime. L'élection d'un sénateur socialiste, dans la personne de Robert Schwint, apparaît dès

lors moins étonnante, manière de vérifier le rôle pondérateur du Sénat, face à la Chambre des députés, monocolor. L'élection d'un sénateur de gauche n'a rien d'étonnant, même si le maire du Russey, instituteur et protestant, n'a rien de commun avec ses prédécesseurs... sauf l'opposition. Voila Robert Schwint, « né sous une bonne étoile », dit-il, à la veille de ce qu'il appelle lui-même, dans la torpeur du soir, « un si beau parcours politique ». Le binôme Henriët-Schwint n'en est pas moins intéressant. Au demeurant, tout oppose les deux hommes : l'un, chirurgien, issu d'une famille ancrée dans le Haut-Doubs, entre Val-de-Vennes et Bise, membre de la droite des Indépendants-Paysans, éclectique dans ses centres d'intérêt parlementaires, l'autre ardent dans son militantisme, bannière au vent (146)

- 6 -

dressée contre l'obscurantisme. En fait, ces deux sénateurs s'entendent, au meilleur sens du terme, sans abdiquer leur différence. Mais il y a, chez eux, une farouche volonté d'indépendance. Jacques Henriët s'est imposé par son talent et sa détermination, par un instinct politique rare, par une ténacité plus forte encore. Robert Schwint, sans doute de gauche, comme on l'est dans le Pays de Montbéliard, membre du groupe socialiste au Sénat, n'en est pas moins un farouche individualiste cultivant son quant-à-soi rocardien, peu contrarié dans le Haut-Doubs où le PS était en terre de mission. Devenu maire de Besançon, en 1977, Robert Schwint n'aura pas fini de regretter, dans le maquis serré du réseau d'influence socialiste, sa grande liberté, forgée et toujours conservée dans le Haut-Doubs.

**1980-La fin du jour : Edgar Faure revient au Sénat...** (146)

Ces deux sénateurs ont-ils été des arrondissementiers ou de vrais parlementaires ? Ils ont été incontestablement présents au Palais du Luxembourg. Jacques Henriët ne jouait pas la polyvalence, mais la spécialité. Il suivait les questions qui l'intéressaient au sein de la commission des affaires sociales, présidée par Robert Schwint, à partir de 1977, et savait saisir les opportunités, telles que la retraite des maires, avant sa réélection de 1971. Le sénateur-maire du Russey était un travailleur redoutable, méthodique et ardent, dans son département et à Paris. En juin 1973, nous le rencontrons à la douane de Vallorbe, au petit matin. « Salut ! », comme il se doit. Robert Schwint qui va prendre l'avion à Cointrin -le TGV viendra plus tard- lance : « Je vais travailler ». Un parlementaire de droite n'aurait jamais employé cette expression. Le mandat de député ou de sénateur constituait une dignité plutôt qu'un emploi. Robert Schwint n'en est pas moins réélu à une voix, en 1980, aux côtés d'Edgar Faure, battu à Pontarlier, et qui reflue vers le Sénat, comme 20 ans plus tôt dans le Jura. La Chambre Haute est décidément précieuse comme reposoir de la République. Un troisième sénateur fait son entrée, Louis Souvet, maire d'Exincourt, après une bataille homérique d'investiture où apparaît un inconnu qui fera carrière en ne distinguant jamais très bien sa droite de sa gauche.

**Le muet du sérail** (146)

1989 est une élection de renouvellement manqué. Robert Schwint n'a pas sollicité de troisième mandat et s'est fait élire député de Besançon, en 1988, après la réélection de Mitterrand. Edgar Faure est mort, remplacé, dans un vote légitimiste, par son suppléant, choisi *es* qualités par Pierre Jeambrun, en proie au syndrome Jaillon. Louis Souvet est réélu et un troisième sénateur surgit qui doit sa notoriété à la défaite du suppléant de Jacques Weinman, promis à la succession d'Edgar Faure, au siège de député de Pontarlier. Son échec à la cantonale de 1979, ouvre la voie à l'outsider et à Roland Vuillaume pour le siège de député. Il faudra réécrire l'histoire du siège de conseiller général de Vercel, détenu par Denise Viennet, sur le fil du 1er tour, en 1979, entre deux candidats ayant le même nombre de voix et arbitré, au second, par les 200 voix de gauche. On comprendra, alors mieux, pourquoi l'un des cantons les plus à droite du département, est, aujourd'hui, tenu par un conseiller général occuménique et louis d'or... de gauche. (146)

**Une grande voix s'éteint...** (146)

1998 est l'année d'une élection sénatoriale qui ne porte pas le Doubs au

- 7 -

zénith parlementaire. Louis Souvet est bien réélu, mais s'imposent, après l'échec salubre du suppléant d'Edgar Faure, deux nouveaux venus qui ne laisseront pas au Sénat une empreinte indélébile. La table des débats du Sénat, si précieuse par rapport à l'Assemblée nationale qui ne les édite pas, atteste de l'activité soutenue de Louis Souvet, qu'il s'agisse du dépôt de propositions de loi ou d'interventions, et la sage modération des deux autres sénateurs qui semblent préférer l'action locale aux travaux parlementaires. (146)

L'élection du 21 septembre doit donc être précédée d'une réponse à deux questions. Et d'abord, les trois sénateurs sortants ont-ils été d'authentiques parlementaires ou des élus locaux, projetés au Luxembourg ? Louis Souvet, comme en témoignent les tables du Sénat, a été un vrai parlementaire, par ses rapports, ses propositions de loi, ses interventions. Il l'a été comme le fut Robert Schwint dont le personnage s'est toujours accompagné d'une aura de mouvement. Robert Schwint était présent dans le département et hyperactif dans l'hémicycle. La deuxième question est celle de la clarté de l'engagement. Le scrutin majoritaire à deux tours pour l'élection des sénateurs du Doubs implique une volonté de combat pour dégager une majorité et non une inclination au compromis. En clair, le scrutin (146) majoritaire, inscrit au cœur de la Vème République et qui rejette dans les ténèbres extérieures la minorité incapable d'atteindre les 51%, comme Mitterrand pendant 23 ans, oblige à assumer un programme, à délimiter son camp et son électorat, à refuser les frontières mouvantes ou les haies qui avancent. On mesure mieux les délices et poisons de la proportionnelle qui place « en bon rang » les créatures de parti, ignorantes de leurs électeurs, champions de l'entente sous le manteau avec leurs adversaires. Louis Souvet a toujours été un candidat sans ambiguïté comme le furent Robert Schwint et Jacques Henriët. Sur le ticket de la majorité sortante, deux candidats sur trois répondent à cette exigence de clarté, celle du scrutin majoritaire, après tout hérité des Anglais qui le pratiquent à un seul tour et n'ont pas de leçon de démocratie à recevoir. Quant au troisième, il est sur le ticket majoritaire pour lui éviter d'être ailleurs. (146)

*Mon parcours en toute simplicité.* (2003)

**Annie GENEVARD, maire de Morteau, candidate au Sénat :**

« Le maintien et la réorganisation des services publics est un défi à relever... Dans la réforme des collectivités locales, le Sénat aura un rôle primordial à jouer. »

A la veille du scrutin, le maire de Morteau répond à 5 questions de RSHD :

**1/ Le Sénat permet-il d'agir ?** (146)

Bien sûr ! Le Sénat est une chambre de plein exercice qui participe à part entière à la rédaction des lois et au contrôle de l'action gouvernementale. Chaque sénateur peut amender les textes qui lui sont soumis pour les ajuster ou les améliorer en relayant les préoccupations de ses concitoyens, dans le sens de l'intérêt général et dans un climat souvent plus serein qu'à l'Assemblée nationale. Il est à noter que les textes relatifs aux collectivités territoriales sont examinés d'abord par le Sénat dont il est le représentant privilégié

- 8 -

**2/ Deux ou trois priorités de politique générale et locale** (146)

□ Je souhaiterais m'impliquer dans la nécessaire réforme des collectivités territoriales, sur le volet de la fiscalité, en particulier, pour laquelle il est nécessaire qu'elles puissent retrouver une plus grande autonomie, comme le

demande Jacques Pélassard, président de l'Association des Maires de France.

□ Le maintien et la réorganisation des services au public est également un défi à relever. Comment concilier économies de fonctionnement et efficacité dans un bon équilibre territorial ? C'est un sujet difficile mais passionnant. (146)

Ces sujets -les ressources des collectivités et les services au public, la simplification administrative- sont ceux que les maires abordent le plus souvent dans les échanges que je peux avoir avec eux durant cette campagne. Je souhaite rendre compte de ces préoccupations et participer activement à l'élaboration de solutions concrètes et équilibrées. (146)

□ Forte de l'expérience qui est la mienne en matière économique, j'ai vraiment pris conscience de la nécessité impérieuse de travailler à reconquérir l'attractivité de notre pays pour les entreprises, avec une déclinaison locale particulière pour le Pays de Montbéliard ou encore la zone frontalière, par exemple. Je m'attacherai aussi à répondre aux demandes de nos agriculteurs dont l'organisation est exemplaire dans notre département. (146)

□ Pour notre région, j'aimerais apporter ma contribution à l'amélioration des voies de communication : nationale 57, liaisons au réseau autoroutier ou à la ligne Grande vitesse. Ce sont des questions qui ont un impact fort sur le développement de notre département. De façon générale, si je suis élue, je veux, par des rencontres régulières avec les élus, me tenir précisément informée de tout ce qui les préoccupe. Les sénateurs sont les élus des élus. C'est une belle responsabilité.

### 3/ *Faut-il réformer le Sénat ?* (146)

Il peut paraître présomptueux de répondre à cette question, alors même que je souhaite en être membre ! Sans doute, toute institution humaine, quelle qu'elle soit, est appelée à évoluer à un moment ou à un autre de son histoire. Du reste, le Sénat a connu depuis 2003 des évolutions notables : réduction de la durée du mandat, abaissement de l'âge minimum requis pour être élu, modification du scrutin pour tenir compte de l'évolution démographique. Sans doute, reste-t-il des progrès à faire en matière de parité : 60 femmes sur 331 sénateurs, c'est encore bien peu ! Mais il est, à mon sens, une fonction très précieuse qui doit être conservée au Sénat, celle de représenter et de faire exister au niveau national tous les territoires, même les moins peuplés, c'est-à-dire les territoires ruraux, et ce d'autant que le redécoupage des circonscriptions législatives amènera à l'Assemblée nationale davantage de représentants urbains. D'où la nécessité de maintenir au Sénat la représentativité de tous les territoires. Dans le Doubs, sur 1500 grands électeurs, plus de 900 sont issus de communes de moins de 3500 habitants. Le Sénat est la Chambre de tous les territoires et cette caractéristique originale doit lui être conservée. (146)

- 9 -

### 4/ *Quel rôle pour le Sénat dans la réforme des collectivités locales ?* (146)

Il est très probable qu'une réforme des collectivités locales sera engagée. Tout le monde s'accorde à admettre que notre « millefeuille » français doit être toiletté. Ce ne sera pas simple, mais le courage politique du Président de la République ne peut être mis en doute. Dans cette réforme, le Sénat aura évidemment un rôle primordial à jouer. C'est à lui que reviendrait le premier examen de ce texte, comme je l'ai dit plus haut. Et la réflexion est déjà bien engagée dans cette assemblée, j'en veux pour preuve la croisade du président Poncelet dans les régions, en 2005 et 2006, dans le cadre des Etats généraux des Elus locaux dont la 19ème étape a eu lieu à Besançon, le 27 janvier 2006, sur le thème « *Quelle intercommunalité, demain ?* » et qui a été préparée par une large enquête sur le point de vue des maires. Si j'étais élue, je prendrais évidemment une part active à ce débat qui me passionne.

### 5/ *Que pensez-vous de l'édition par le Sénat de tables nominatives des débats ?* (146)

En démocratie, la moindre des choses est évidemment que les élus rendent compte à leurs mandants de l'activité qui est la leur. Cela doit se pratiquer à tous les niveaux, de la commune avec les bulletins municipaux au niveau national et même européen. Les tables annuelles du Sénat sont une façon de faire. Avec Internet et les technologies modernes d'information, le suivi du travail parlementaire est possible au quotidien et c'est bien normal, à l'Assemblée nationale, comme au Sénat. Je suis évidemment tout à fait favorable à cette transparence que je pratique dans mes mandats actuels, de façon naturelle.

### **En finir avec le procès du Sénat !** (146)

L'élection sénatoriale du 21 septembre a relancé le procès de la deuxième Chambre. Ses procureurs n'en revendiquent pas la suppression, mais, plus simplement, d'en prendre la majorité. Comme souvent, en France, où le légitimisme n'a pas rendu les armes, le grief majeur adressé au Sénat est celui de son illégitimité. Il n'aurait pas de raison d'être, car mal élu, au prix d'une surreprésentation de la France rurale. Il donnerait un avantage exorbitant aux électeurs du seigle et de la châtaigne, alors qu'il sous-représenterait les départements urbanisés. L'insupportable conséquence en serait un sénat conservateur, incapable de toute alternance et qui, à ce titre, bloquerait toute révision constitutionnelle. N'est-ce pas François Mitterrand qui, trois mois après son élection, le 10 mai 1981, et après un quart de siècle de réquisitoire contre un régime de *Coup d'Etat permanent*, observait suavement, au cours de sa première conférence de presse, qu'il n'entendait pas modifier la constitution de la Vème République, mais « s'en accommodait ». (146)

L'opposition actuelle n'a pas la même prudence. Elle réclame une révision de la loi électorale du Sénat, c'est-à-dire l'élection à la proportionnelle des sénateurs. Ce n'est plus l'opposition de Gaston Monnerville qui, en 1969, réclamait le maintien du Sénat contre de Gaulle, champion de sa disparition, doctrinée par le bras armé de Jean-Marie Jeanneney, pourtant fils d'un président du Sénat de la IIIème République.

- 10 -

En clair, l'opposition de gauche ne cesse pas : il y a 40 ans pour sauver le Sénat face à un président, réputé de droite, décidé à lui retirer sa qualité d'assemblée parlementaire, aujourd'hui, pour le délégitimer face à une droite qui entend bien le conserver. (146)

Dans sa croisade contre le Sénat, l'opposition a trouvé la formule magique : l'élection des sénateurs à la proportionnelle, scrutin de fonctionnaires qui permettrait, sans doute, de « caser » un certain nombre d'appareichiks. On en aurait fini avec « l'anomalie », dénoncée par Jospin, moins prudent que Mitterrand qui s'y entendait en travaux de sappe, mais aussi en temporisation.

### **Un Sénat à l'américaine ?** (146)

Alors, si l'on veut sortir de cette querelle de légitimité, où est la sortie de crise, sinon dans le maintien du Sénat, Chambre Haute d'un régime parlementaire, mais réformée dans sa finalité qui ne serait plus celle d'un Etat unitaire, trompeur pour en avoir l'apparence à défaut de la réalité, mais d'un Etat fédéral qui, après un quart de siècle de décentralisation débridée, en a la réalité à défaut de l'intitulé. Dans ce cas le Sénat français, comme le Sénat américain, représenterait les territoires et non la population, abandonnée à la Chambre basse. Il ne serait donc plus question de légitimité démocratique, de population urbaine et suburbaine sous-représentée au Sénat. L'Alaska, avec 700.000 habitants, n'a-t-il pas deux sénateurs comme la

Californie, avec plus de 40 millions ?

**Le fédéralisme pour les syndicats et les chasseurs (146)**

Le vrai débat, celui qui aurait pu ou du être au coeur de la dernière révision constitutionnelle, était celui du fédéralisme dont toutes les conditions, sauf une -en parler- sont réunies, mais que la classe politique, de droite comme de gauche, considère comme l'épouvantail. On fait donc du fédéralisme sans le savoir, au risque de verrouiller une marmite en ébullition. On a 22 régions dont le nombre pourrait être réduit avec la réforme de 2009, chacune représentée par un Conseil élu au suffrage universel, investi de compétences théoriquement délimitées, au bénéfice de l'autonomie budgétaire, à l'exception d'une cour suprême dont le rôle pourrait être dévolu au Conseil constitutionnel. (146)

Mais le sujet est tabou. Le fédéralisme, en France, est détestable, tant sur le plan intérieur qu'européen, parce que synonyme de mort de la nation. Depuis deux siècles, le fédéralisme est banni. La fête de la Fédération (14.07.1790) n'est pas un hymne à la décentralisation ou au fédéralisme, mais à la France unitaire et jacobine. Les 20 Girondins, décapités en 43 minutes, le 30.10.1793, étaient accusés de fédéralisme. En 1977, le rapport Guichard, finalement abandonné, préconisait la création de régions, mais concluait par un slogan contraire : « Faire les régions sans défier la nation ». On fera les régions, après 1981, sans, pour autant, dynamiser la nation, mais à un prix réputé, aujourd'hui, insupportable. Il n'y a guère que les syndicats à regrouper des fédérations, comme la Métallurgie dans le patronat, et les chasseurs dans les fédérations départementales. Il suffirait, pour sortir de ce fédéralisme-croupion, d'une révision constitutionnelle, acquise à une voix de majorité, comme en 1875 et 2008, pour reconnaître deux niveaux de pouvoir, central et local, une cour suprême et un Sénat représentant des régions. La querelle de légitimité serait classée et on aurait, enfin, un sénat moderne. (146)

- 11 -

TRIBUNAL DE RSHD

Contre la TV d'Etat, contre la redevance, (146)  
pour une TV payante à la carte !

« Une chose est sûre, c'est la fin des certitudes. »  
Alain SCHIFRES

Nicolas Sarkozy a créé la surprise, au cours de sa conférence de presse du 8 janvier, en annonçant inopinément la disparition de la publicité sur les chaînes publiques. Mitterrand l'avait bien évoquée, mais ne s'y était jamais risqué. Il s'était contenté de sortir de sa manche, en février 1986, quelques semaines avant des élections qui allaient être fatales à sa majorité, un bouleversement « cousu main » du PAF (paysage audiovisuel français), avec la création de trois chaînes privées, habilement truffées de ses amis dont Berlusconi sur la 5. (146)

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de réforme du PAF, formellement inchangé, mais d'une implosion de la TV publique, tout d'un coup renvoyée à d'autres financements que la publicité. La commission Copé a bien indiqué quelques voies de substitution, mais la TV publique va devoir faire preuve d'imagination pour mobiliser le milliard d'€ que lui rapportait la publicité. (146)

Et c'est bien là l'essentiel : cette TV d'Etat-Leviathan est déstabilisée pour mieux poser le vrai problème qui est celui de son financement par l'impôt, c'est-à-dire la redevance payée par des téléspectateurs qui souvent n'en veulent pas, mais se la voient imposer comme une indigeste pâtée.

Car on mesure bien, aujourd'hui, avec la suppression de la publicité sur les chaînes publiques, le principe d'organisation du PAF : l'impôt tranquille pour la TV d'Etat et l'abonnement précaire pour les chaînes privées numériques. Le drame de ce dispositif, c'est d'extorquer un paiement obligatoire à ceux qui ne veulent pas voir les chaînes publiques. Et il y en a beaucoup qui ne succombent pas au charme d'Audrey Pulvar, d'Arlette Chabod ou d'Elise Lucet, pas davantage au sectarisme des commentaires sur l'élection présidentielle américaine, quitte, comme d'habitude, à sombrer dans l'erreur. (146)

Le vrai débat, c'est donc l'impôt pour financer la TV d'Etat et c'est le mérite de Nicolas Sarkozy de l'avoir posé indirectement. La TV publique serait un instrument de démocratie. On en conviendra, la démocratie n'a jamais consisté à faire de la TV. C'est intrinsèquement et historiquement un système de dévolution du pouvoir. La TV n'a rien à y faire. On nous dit encore : la TV publique est une garantie d'indépendance, voire de qualité. C'est le vieux syndrome idéologique de l'argent public sans tâche et de l'argent privé suspect. Il faut donc nous expliquer qu'I-Télé ou Canal + sont inféodés au capitalisme. Quant à la culture, il y a des chaînes thématiques qui valent bien la TV publique. Enfin, on nous rassure l'antenne du service public. Mais il n'y a service public que si l'initiative privée est défaillante et, en matière de chaînes TV, il y a plutôt pléthore d'offre. Il faut donc revenir à quelques vérités premières. (146)

- 12 -

C'est d'abord le rôle de l'Etat régaliens, en charge de la police-justice, de la Défense et des gardiens de musée. Il n'a pas à être une centrale d'images. C'est ensuite que l'impôt n'a rien à faire dans le financement du PAF, a fortiori, comme on voudrait nous l'ingurgiter, un impôt proportionnel au revenu. Car, c'est une vieille (146) maladie récurrente dans ce pays, celle de multiplier les impôts progressifs. Il y a déjà l'impôt sur le revenu auquel échappe plus d'un Français sur deux. Il y a maintenant la CSG. Des âmes charitables proposaient d'indexer la taxe d'habitation sur le revenu et, aujourd'hui, la redevance TV. Décidément, il y a des malades de l'impôt. Mais surtout, il y a les malades qui veulent financer le loisir-TV par l'impôt progressif. L'affaire de la suppression de la publicité sur la TV d'Etat est bienvenue pour secouer le cocotier de cette énorme machinerie publique, payée par l'impôt et, à ce titre, imposée à ceux qui n'en veulent pas. La règle doit être celle du paiement (146) volontaire pour le choix des chaînes, hertziennes ou numériques. D'ailleurs, si l'on exonère, pour des raisons sociales, certaines catégories de téléspectateurs, comment peut-on refuser d'exonérer ceux qui ne supportent pas Pulvar, Lucet, Ruquier et tant d'autres, pas plus que Fogiel, bateleur d'estrade, sur EUR 1, en chute d'audience. L'Etat n'a pas à imposer sa production télévisée. Il n'a pas à imposer des informations que l'on ne veut pas voir et, du même coup, à faire payer deux fois pour la redevance et la cotisation volontaire à LCI, BFM-TV ou I-Télé. Si la suppression de la publicité sur les chaînes publiques renvoie à un financement par des taxes, seuls ceux qui paieront ces taxes auront droit à la TV publique. On aura démontré que la TV n'a rien à voir avec l'impôt, mais tout à voir avec le libre choix payant. On en aura, enfin, fini avec les crispations provoquées par l'information sur les chaînes publiques ou, mieux, on aura fait prévaloir cette idée simple que les crispations dues au monolithisme de ces rédactions sont réservées à ceux qui veulent bien les payer.

- 13 -

Le billet du Huron (146)  
Vous avez bien dit : liberté de presse...

« Il n'y a qu'une liberté que je te dis, moi, rien qu'une :  
c'est de voir clair d'abord, et puis ensuite d'avoir du  
pognon plein les poches ; le reste, c'est du mou ! »  
L. F. CELINE (Voyage)

Le Gouvernement réunira à l'automne des Etats généraux de la presse.  
L'initiative est bienvenue, tant l'avenir de la presse écrite apparaît, dans ce pays,

incertain et son existence même menacée. Le plus grand danger pèse sur la presse quotidienne nationale (PQN) dont la situation ne cesse de se dégrader, en termes de diffusion et de chiffre d'affaires, de recettes publicitaires et de résultats.

La poursuite de l'évolution actuelle vaut disparition programmée de la PQN, (146) ce qui, pour autant, ne vaut pas garantie de survie pour la presse quotidienne régionale (PQR), cartellisée, repliée et de plus en plus dominée par des groupes financiers. Mais que la France, haut lieu historique du combat pour la liberté de presse, elle-même, expression du pluralisme démocratique, assiste impavide au naufrage de la presse écrite apparaît assez accablant pour justifier une réflexion collective en forme de sursaut. (146)

Le débat portera moins sur la liberté de presse, inscrite dans le consensus démocratique de ce pays et protégée par des lois qui sont au cœur de l'ordre républicain, que sur ses conditions d'exercice. Car, après tout, pourquoi la liberté de presse et les lois qui la protègent si les conditions économiques faites à la presse en sont le fossoyeur ? On n'est pas loin de la critique marxiste des libertés formelles : à quoi bon la liberté d'entreprendre si le prolétariat n'en a pas le premier sou ?

Dégager en touche sur la liberté de presse pour s'en tenir à ses conditions - cadres -coûts de fabrication, diffusion, groupes de presse remplacés par des (146) conglomérats industriels, concurrence du NET et des gratuits- est peut-être expéditif, tant la liberté de presse reste précaire et toujours combattue. Le cas de RSHD, périodique trimestriel depuis près de 40 ans, en est le meilleur exemple.

Car pour survivre pendant ces quatre décennies, il lui a fallu surmonter trois crises provoquées par l'intolérance, la délation de primates, inféodés à l'esprit de cour, résolu à faire taire une voix réputée incontrôlée. Et chaque fois, le scénario a été le même, de pressions en forme d'admonestations et de menaces sur l'éditeur. Chaque fois, l'intimidation est venue d'élus nationaux, aujourd'hui, dans les ténèbres extérieures, mais qui, sans doute, se verraient bien rapporteurs aux Etats-généraux de la presse. (146)

Le premier incident, au cours de ces 40 années, est venu d'une excellence de la République, ministre, qui plus est, de droite. L'homme, du genre despote de confessionnal, entendait faire élire un de ses protégés, brave, sans doute, du genre séminariste recuit, mais incapable de s'exprimer en public. L'éditeur de RSHD qui s'en était gaussé recevait aussitôt une lettre officielle, en deux paragraphes qu'il

- 14 -  
faudra publier. Le premier, dactylographié, le menaçait de délation, alors que le second, manuscrit, s'en excusait. Jésuitisme consommé. L'alternance de 1981 allait mettre un terme à ces basses oeuvres. (146)

Pas pour longtemps. Car quelques années après et le retour des droites, nouveau coup de Trafalgar. L'éditeur trouve un message : le responsable du service, brave homme, aigri par des déboires professionnels, veut le voir pour lui signifier une nouvelle mise en demeure. Il a été convoqué par un dignitaire, plus heureux en nomination qu'en élection et même en sélection républicaine. Pensant, comme il le disait plaisamment, qu'il allait parler « boutique », il arborait une cravate de montreur d'ours, son complet soldé « Belle Jardinière » et une coupe incorporation. Mais, au lieu de parler « boutique », le haut dignitaire aux airs du Topaze de la pension (146) Muche, lui lance : « Vous avez un agitateur... ». Et d'ajouter : « Je n'y suis pour rien. Mais j'ai eu la visite de deux parlementaires venus se plaindre ». L'Histoire n'a pas retenu leur nom, mais, sans doute, seraient-ils venus voir leur interlocuteur pour faciliter l'avancement de l'agitateur s'il les avait lustrés. Ces deux spadassins ont disparu, mais RSHD est resté. (146)

Les menaces n'ont pas cessé, pour autant. La scène se situe dans les (146) traversés d'un hémicycle. L'un de ses membres, piètre orateur, inconnu dans son groupe et dans les medias, mais affairiste notoire, surgit, échevelé et livide sous les ors de la République pour saisir une collaboratrice de ministre, apeurée, et lui remettre, gage de notoriété, la dernière livraison de RSHD, présenté comme le manifeste de Wittenberg. Voilà l'éditeur, à nouveau sommé de se taire par un hiérarque, mis au placard pour cause d'alternance de droite, et qui, aussitôt, flaire le militantisme de gauche de RSHD. L'éditeur lui fait comprendre que ce serait trop simple... Quant au plaignant, l'Histoire a oublié son nom. Il aurait pu faire un courriel du lecteur, mais en était, sans doute, incapable. L'édition de RSHD s'est poursuivie. Trois incidents en 40 ans, trois sommations et autant de pressions sur la liberté de presse, si peu sanctuarisée. On en retiendra trois leçons. La première, c'est la survie discrète, mais constante des vieux réflexes d'intolérance et de chantage. Certes, le Cabinet noir a vécu. Mais l'hypocrisie des pressions en gants de velours n'a pas cessé. Enfin, et c'est à la fois l'éminente dignité et la rare vulnérabilité de la presse, en charge du débat public, la louange y est plus facile que le procès, comme si la droite revendiquait la première et la gauche se résignait au second. (146)

°Cf.RSHD-N°145

- 15 -

ZOOM sur le permis à points (146)  
Libertés publiques et protection du juge

« Il est beau, le progrès. Quand on pense que  
la police n'est pas fichue de l'arrêter. »  
Pierre DAC

Retour de vacances, retour en fanfare pour ceux qui trouveront dans leur boîte ces missives facilement identifiables de notification d'infractions au code de la Route, accompagnées d'amendes forfaitaires et de retrait de points. Tant qu'il en reste, tout va bien, sauf la perte du 12ème et là, catastrophe, plus de permis ! La politique de circulation routière est une prérogative de l'exécutif. Personne ne le contestera, même si la définition des infractions et sanctions est partagée entre exécutif et législatif. Mais, et c'est un principe d'administration moderne, toute politique publique doit donner lieu à évaluation et le dispositif de permis à points ne saurait y échapper. Bien sûr, il a réduit de moitié le nombre de morts sur les routes de France. Qui ne l'approuverait ?

**300.000 conducteurs sans permis ?** (146)

Mais ce résultat positif ne saurait occulter les effets pervers d'un système qui provoque le retrait, en année pleine, de 100.000 permis de conduire, avec les conséquences qui en résultent pour l'utilisation professionnelle de la voiture et, plus gravement, pour une liberté publique fondamentale, celle d'aller et de venir.

Comment ne pas balancer les effets positifs du permis à points par le constat, pressenti plutôt qu'établi, des 300.000 conducteurs sans permis, avec un permis volé ou un faux permis ? Sans parler des effets pervers de cette fraude massive pour les automobilistes honnêtes qui doivent payer pour l'indemnisation des victimes d'accidents provoqués par les conducteurs sans permis. C'est un nouvel impôt assumé dans l'ombre, mais non dans l'ignorance.

**Principes généraux du droit** (146)

Mais le vrai débat du permis à points n'est pas politique, au sens de la remise en cause d'une politique publique. Il est totalement lié aux Principes généraux du Droit qui subordonnent les restrictions et surtout la suppression d'une liberté publique à des procédures dont le rôle historique, hérité de l'*Habeas corpus*, est de protéger les libertés publiques. (146)

Sur ce terrain des Principes généraux du Droit, l'option qui a été retenue du

retrait forfaitaire de points par l'autorité administrative n'est pas celle qui suscite le plus de réserves. Le conducteur en infraction reçoit une lettre de notification, signée d'un sous-directeur, agissant sur délégation du Ministre de l'Intérieur et précisant la nature de l'infraction, la date et le lieu de commission, enfin, le nom de l'agent de constatation, policier ou gendarme, voire, s'il s'agit d'un radar, le lieu d'implantation. L'autorité administrative, signataire de la lettre de notification, est dans une situation

- 16 -  
de compétence liée par rapport au PV de constatation. La décision ministérielle est, dès lors, susceptible des habituels recours administratifs et contentieux, par définition, de portée réduite.

#### 12ème point... (146)

Jusque là, RAS. Tout change avec l'ascension aux extrêmes, c'est-à-dire la perte du 12ème point qui entraîne *ipso facto* le retrait du permis, l'interdiction de conduire, fût-ce pour des raisons professionnelles, et la suppression d'une liberté fondamentale, celle d'aller et de venir. La procédure administrative qui consiste, dans ce cas, celui, par exemple, d'un conducteur sanctionné pour quatre omissions du port de la ceinture, à donner le pouvoir d'interdiction de conduire à un agent exécutif, pose un double problème. Une succession d'infractions mineures ne mettant pas en jeu la vie d'autrui peut conduire à une mesure lourde de suppression d'une liberté fondamentale et la suppression de cette liberté est le fait d'un agent administratif et non du juge judiciaire, protecteur des libertés publiques. Il est pourtant reconnu que le régime juridique des libertés fondamentales ne peut être celui des actes de police administrative dont l'opportunité fait la légalité. L'intervention du juge ou, à tout le moins, d'un membre du parquet, dans le cadre du « plaider coupable », apparaît, dès lors, indispensable quand tombe le 12ème point qui vaut retrait du permis. Il faut, alors, que le juge judiciaire, comme c'est d'ailleurs le cas dans les affaires de grande délinquance routière, décide du retrait du permis.

#### Pas de pénal sans procédure contradictoire (146)

Il le faut d'autant plus, et c'est la faiblesse majeure de la procédure actuelle de retrait de points valant interdiction d'aller et de venir en automobile, que cette interdiction peut surgir sans procédure contradictoire, pourtant au coeur de tout procès pénal. Et comment nier le caractère de pénalité lourde du retrait de permis de conduire ? Or, quand il arrive au 12ème point, le conducteur en état d'infraction sanctionnée peut recevoir notification d'amende et de retrait du permis de conduire sans l'ombre d'une procédure contradictoire puisqu'il n'aura, peut-être, jamais vu ni entendu, pour répondre, l'agent de constatation. On peut justifier une telle procédure purement administrative avant le 12ème point, mais après, la procédure contradictoire représente, à tout le moins, une forme substantielle, sauf à accepter le principe de l'interdiction prétorienne d'une liberté publique fondamentale. (146)  
Le débat est engagé. Toute politique publique doit pouvoir être évaluée. Le dispositif réglementaire du permis à points ne saurait y échapper, au seul motif de la réduction du nombre de morts sur les routes de France. La protection des libertés publiques sur la base des principes généraux du Droit fait partie de l'évaluation d'une politique publique, autant que la nombre de morts.

- 17 -

A LA RECHERCHE DU TEMPS PASSE ... (146)

« L'Histoire, après tout, n'est pas une école de morale. »  
Fr. Furet et D. Richet-La Révolution française (1965)

Cavour n'arrive pas les mains vides : la Comtesse de Castiglione

#### L'entrevue de Plombières (1858), naissance de l'Italie moderne (146)

Voici 150 ans s'est déroulé dans une petite cité vosgienne, à la limite avec la Franche-Comté, un événement qui est sans doute passé inaperçu aux yeux des contemporains mais qui a engendré une succession de faits dont la portée est encore d'actualité. Une partie de la carte de l'Europe s'en est trouvée modifiée, en Italie comme en France. Un siècle et demi plus tard, l'entrevue de Plombières reste une référence pour les Italiens et dans une moindre mesure pour les Savoyards et les Niçois. (146)

Son histoire est encore à rappeler aux Français. Les 19 et 20 juillet 2008, de grandes manifestations s'y sont déroulées afin de se souvenir de cet événement capital : colloque historique, défilés, inaugurations de plaques et de monuments, reconstitution du camp de Chalons tel qu'il était sous le Second Empire, danses impériales par un groupe venu de Besançon...

- 18 -

#### Une diplomatie placée sous le sceau du secret (146)

La méthode employée lors de l'entrevue de Plombières du 21 juillet 1858 est symptomatique de la nature même de Napoléon III. Volontiers comploteur ou conspirateur, l'empereur agit souvent dans le plus grand des secrets. En exil, prétendant puis à la présidence ou aux Tuileries, Louis Napoléon Bonaparte est un doux obstiné qui suit sa voie, qui poursuit les buts qu'il s'est fixés, patiemment, contournant les obstacles, allant souvent contre sa majorité même. Le souverain agit en coulisses, surprenant ses partenaires, déjouant ses soutiens, déconcertant ses opposants. Les affaires italiennes ressortent de ce procédé peu commun. Napoléon III va profiter d'un séjour dans la ville thermale de Plombières pour rencontrer en *catimini* le comte de Cavour, premier ministre du Piémont. L'entretien est tenu secret, court-circuitant la diplomatie officielle, tenant écarté le ministre des Affaires étrangères le comte Walewski plutôt opposé d'ailleurs à une alliance avec l'Italie car partisan convaincu d'une union entre la France et l'Autriche. (146)

Le 11 juillet 1858, c'est dans le plus grand secret que Cavour quittait Turin. Simplet accompagné du chevalier de Veisset et M. de Villamarina, ministre de Sardaigne à Paris, le premier ministre avisait qu'il se rendait chez des cousins dans la banlieue de Genève. Le 18 juillet, Cavour partit de Genève, passa par Bâle et Saint-Louis et disparut. Par Vesoul, il arriva sans doute sur Aillevillers en Haute-Saône. Toujours soucieux d'anonymat, il ne s'installe pas immédiatement à Plombières. La cité thermale est en effet fort fréquentée à cette époque. Napoléon III y est arrivé depuis le 30 juin. Plusieurs ministres et ambassadeurs y logent. Craignant d'y être reconnu, Cavour est probablement logé chez l'industriel Charles Demandre dans sa résidence de « La Chauveau » située sur la commune d'Aillevillers, à quelques kilomètres seulement de Plombières.

#### Le rêve italien des Napoléon (146)

Depuis la première campagne d'Italie en 1796-1797, la péninsule italienne avait toujours exercé une sorte de fascination pour les Bonaparte descendant d'une dynastie de Sarzane. Le général Bonaparte y avait conquis ses lettres de noblesse et avait montré ses réels talents militaires. Montenotte, Lodi, Arcole, Rivoli résonnent encore du triomphe des armées françaises. En 1805, l'empereur Napoléon, devenu roi d'Italie, avait ceint la couronne des Lombards. Tandis qu'Eugène de Beauharnais devenait vice-roi, le royaume de Naples était dévolu à Joseph Bonaparte puis au maréchal Murat. Ce dernier, pionnier de l'unité italienne par sa proclamation de Rimini du 30 mars 1815, appelait à l'indépendance de la péninsule. (146)  
La chute du système napoléonien s'accompagnera d'un émiettement, d'un véritable morcellement de l'Italie : Piémont, Lombardie Vénétie, Parme, Modène, Toscane, royaume des Deux-Siciles sans oublier les imposants Etats de l'Eglise (146) séparant le nord du sud du pays et la pesante tutelle de l'Autriche. Le rêve d'unité

sera repris par les deux fils de Louis Bonaparte. L'ainé – sans doute affilié aux Carbonari – perdra la vie durant l'insurrection des Romagnes en 1831 tandis que le cadet, le futur Napoléon III, qui avait également participé au soulèvement, en restera marqué à vie. Arrivé au pouvoir, Louis Napoléon a constamment eu pour objectif de réaliser ses méditations de jeunesse. L'Italie reste l'une de ses principales préoccupations. Assurer l'indépendance et l'unité italiennes, en faire un allié de la

- 19 - (146)

France, anéantir les traités de 1815, annihiler la prépondérance autrichienne... sont autant d'éléments qui peuvent décider Napoléon III à agir en vue de la libération de la contrée d'où sont originaires les Bonaparte. En février 1856, Cavour avait participé au congrès de Paris, le royaume du Piémont entrant dès lors dans le concert européen. Le problème italien ressurgissait. A cette époque, Cavour proclama que « *tout homme de coeur se souviendra toujours que Napoléon III a été le premier à demander aux Italiens : Que peut-on faire pour l'Italie ?* ». Le 14 janvier 1858, un tragique événement va venir accélérer le processus. Des conspirateurs italiens menés par l'ancien député Felice Orsini provoquent un attentat contre Napoléon III et l'Impératrice Eugénie se rendant à l'Opéra. Orsini rend l'empereur responsable de l'échec de la République romaine par l'intervention militaire de la France et surtout, espère que la mort du chef de l'Etat provoquera une révolution en France et, par extension, en Italie. Les souverains sont saufs mais l'affaire replace l'Italie au coeur des questions politiques. En mourant, Orsini fait se précipiter la rencontre entre Napoléon III et Cavour 1.

#### Les différentes entrevues (146)

En réalité, ce que nous nommons « l'entrevue de Plombières » peut revêtir plusieurs aspects. Louis Napoléon était un habitué des villégiatures à Plombières. Il y était déjà venu avec sa mère la reine Hortense et sa grand-mère l'impératrice Joséphine en 1809 alors qu'il n'avait qu'un an. Sous le Second Empire, il y revint régulièrement à partir de 1856. (146)

La première entrevue de Plombières est celle qui, un an tout juste avant la plus célèbre et dans le même lieu, vit la rencontre entre Napoléon III et le ministre des Affaires étrangères piémontais le comte de Salmour le 21 juillet 1857.

Ensuite, la première entrevue entre Napoléon III et Cavour s'est probablement déroulée, non à Plombières mais plus sûrement en Franche-Comté, à « La Chaudeau », résidence de Charles Demandre. Fils du maître de forges Claude-François Demandre, membre du conseil d'arrondissement de Lure puis du conseil général de la Haute-Saône en 1807, Charles Demandre (1805-1875) était l'héritier d'une riche lignée d'industriels. Propriétaire de plusieurs forges en Haute-Saône notamment vers Ailleveillers, bourg dont il était le maire, à la frontière avec les Vosges, poète, bibliophile (sa bibliothèque comptait près de 1.700 ouvrages dont chacun contenait un autographe ou un souvenir de son auteur), Demandre, par ailleurs président du conseil d'administration des houillères de Ronchamp, (146) entretenait d'excellentes relations avec l'administration impériale. Le 20 juillet 1858, Napoléon III se serait rendu, discrètement, chez Demandre afin d'y rencontrer Cavour qui s'était certainement installé chez l'industriel franc-comtois. Les partenaires auraient échangé leurs points de vue dans la maison de La Chaudeau avant de poursuivre leurs discussions politiques au lieu dit « Les Tachenières », l'un des rendez-vous de chasse de Charles Demandre, clairière située dans sa forêt du 1 La proclamation d'Orsini lors de son procès est un véritable appel à Napoléon III pour qu'il intervienne en faveur de l'indépendance italienne : « *J'adjure Votre Majesté de rendre à l'Italie l'indépendance que ses enfants ont perdue en 1849 par la faute même des Français. Que Votre Majesté se rappelle que les Italiens, au milieu desquels était mon père, versèrent avec joie leur sang pour Napoléon le Grand, partout où il lui plut de les conduire ; qu'elle se rappelle qu'ils lui furent fidèles jusqu'à sa chute ; qu'elle se rappelle que tant que l'Italie ne sera pas indépendante, la tranquillité de l'Europe et celle de Votre Majesté ne seront qu'une chimère.* »

- 20 -

Poimont à une centaine de mètres de sa demeure. Il est regrettable que respectueux du secret imposé par les circonstances, Charles Demandre n'ait jamais (146) consigné ses souvenirs sur cette rencontre secrète organisée sous son auspice. En revanche, son ami Lorédan Larchey, futur conservateur de la bibliothèque de l' Arsenal, chargé de préfacier le catalogue de vente de la bibliothèque de l'ancien maire d'Ailleveillers en 1887, y nota « *L'Empereur connaissait la Chaudeau et son propriétaire. Il y conféra mystérieusement avec Cavour* ». Le soir, Cavour quittait son hôte comtois et élysait domicile dans la pension de mademoiselle Lallemand à Plombières. Après l'entrevue de La Chaudeau, Charles Demandre fut récompensé par le pouvoir napoléonien. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1858, conseiller général du canton de Saint-Loup entre 1865 et 1871, il devint également chevalier de l'ordre de Malte en 1863. En témoignage de reconnaissance, Napoléon III l'anoblit en 1865 et lui fit cadeau, entre autres, d'une canne en corne de rhinocéros sertie d'or dont le pommeau était incrusté des armes impériales 2. Ayant reçu le titre de comte pontifical, il obtint par décret impérial du 4 mai 1867 à se faire appeler « de Mandre ». (146)

Le lendemain de la rencontre à La Chaudeau, le comte de Cavour rejoignait Napoléon III au « Pavillon des Princes » à Plombières. Nous sommes le 21 juillet. Il est 11 heures du matin. L'entretien se poursuit jusqu'à 15 heures. Les interlocuteurs reprennent leur conversation à 16 heures lors d'une promenade à calèche. A 19 heures, les deux hommes d'Etat ont scellé le sort de l'Italie moderne. La France est disposée à soutenir le Piémont dans un conflit contre l'Autriche si cette dernière est l'agresseur. Le but est donc de provoquer l'Autriche et de lui faire faire un « acte agressif ». Une lettre de Cavour à Napoléon III indique que « *l'Autriche se méprenant sur les intentions de V.M. a pris un ton menaçant et provocateur. Elle joue le rôle de l'agresseur. Cela me fait espérer qu'elle ne tardera pas à commettre un de ces actes agressifs (ces deux derniers mots étant soulignés) qui devront justifier l'intervention armée de V.M. et que j'appelle de mes vœux. V.M. trouvera, je lui en donne l'assurance formelle, l'Italie admirablement bien disposée pour seconder les efforts de son libérateur. Les partis ont disparu, les rivalités se taisent, un seul esprit anime les Italiens, ils sont tous unis dans la ferme volonté de reconquérir une patrie.* » 3 » La France fournira 200.000 soldats sur les 300.000 prévus pour cette guerre. Les dispositions sont prises, les détails (préparation des hostilités, mariage entre le prince Napoléon et la fille du roi du Piémont...) analysés et fixés. L'affaire est réglée, sans intervention du corps diplomatique. Sans conseillers, politiques ou fonctionnaires, ni intermédiaires, Napoléon III et Cavour ont résolu la question italienne. Le président du conseil piémontais quitte Plombières le 22 juillet. Transitant par Strasbourg et Baden-Baden, sa mission accomplie, il retourne à Turin. Pour sa part, l'empereur des Français quitte la cité thermale le 27 juillet. (146)

#### Le contenu de l'entrevue de Plombières (146)

Les éléments discutés en juillet 1858 sont ensuite négociés par le prince Napoléon et le chef de cabinet de Cavour, Nigra. Les 12 puis 16 décembre 1858, sur la base de l'entrevue verbale de Plombières, une « convention secrète et devant 2 Cette canne offerte par Napoléon III à Charles Demandre a été léguée par sa cousine à la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône (SALSA) qui l'a déposée au musée Georges-Garret de Vesoul.

3 Lettre de Cavour datée de 1858 sans aucune précision AN Archives Napoléon 400 AP 57

- 21 -

toujours rester secrète » est signée entre la France et le Piémont. Ce traité de Turin

que les Italiens appellent volontiers « traité de Plombières » est officiellement signé par Napoléon III, le ministre Alexandre Walewski, Victor Emmanuel II et Cavour. La France soutiendra le roi de Sardaigne en cas d'acte agressif de l'Autriche. Le but, rappelé dans l'article 2 est bien d'affranchir l'Italie de l'occupation autrichienne. L'article 3 prévoit expressément que le duché de Savoie, terre ancestrale de la dynastie piémontaise, et le comté de Nice seront réunis à la France en échange de son soutien militaire. La souveraineté de pape, elle, sera maintenue dans l'intérêt de la religion catholique. La France fournira 200.000 soldats sur les 300.000 prévus par la convention militaire pour le conflit mais les frais de guerre seront entièrement supportés par le royaume de la Haute-Italie. (146)

Napoléon III a également émis le désir de resserrer les liens entre la France et le Piémont par une alliance matrimoniale. Envisageant sans doute d'installer son remuant cousin le prince Jérôme Napoléon (Plon Plon) sur un trône en Italie centrale, il propose de le marier avec la jeune Clotilde de Savoie, fille de Victor Emmanuel II. Tout les sépare, l'âge (le Prince a 36 ans, la promise n'en a que 15), le sentiment religieux, l'éducation... mais la politique surpasse ces obstacles privés. Loin d'être un élément de détail, cette union doit amorcer la coalition militaire. La lettre de Cavour adressée à Napoléon III le 2 août 1858 consacre ses trois premiers feuillets (sur dix) à cette question nuptiale : « A peine arrivé à Turin, je me suis empressé de répéter au Roi mon Auguste Maître, ce que Votre Majesté m'avait chargée de lui dire au sujet du projet de mariage du Prince Napoléon avec sa fille la Princesse Clotilde. Le Roi me charge de faire savoir à V.M. que désirant lui complaire en tout, il n'avait aucune objection à faire à un projet destiné à resserrer les liens que la sympathie, l'affection et une sincère admiration ont formés entre lui et V.M., qu'il était d'autant plus disposé à y donner son consentement, qu'ayant eu l'année dernière l'occasion de connaître le Prince Napoléon d'une manière intime il avait pu apprécier les qualités de coeur et d'esprit qui le distinguent. (...) Le Roi toutefois ne saurait engager sa parole d'une manière définitive sans que sa fille ait donné à l'union projetée sa libre adhésion. Or, il est certain que quelque soit sa disposition à seconder les intentions de son père, et à faire une chose qui serait agréable à V.M. pour laquelle elle professe une respectueuse sympathie, elle ne consentira jamais à un engagement formel avant d'avoir connu profondément le Prince auquel elle devra unir sa destinée. » En définitive, le mariage princier est célébré à Turin le 30 janvier 1859. Le 3 février, les jeunes époux arrivent à Paris par le chemin de fer de Lyon. De cette union est issue l'actuelle branche des princes Napoléon.

#### La guerre d'Italie 1859 (146)

Le 29 avril 1859, la guerre d'Italie commence. Les Autrichiens franchissent le Tessin. Trois jours auparavant, l'Autriche avait officiellement déclenché les hostilités en adressant un ultimatum au Piémont, sommé de démobiliser les volontaires étrangers qui affluaient aux abords de la frontière. Comme prévu, la France amena les deux tiers des troupes combattantes. La coalition amorça par une suite de victoires dont Montebello, Turbigo et Magenta sont les plus connues. Mais à Solferino, la victoire française est aussi la révélatrice de la modernité des guerres entraînant des horreurs sans nom. Profondément humaniste, l'empereur Napoléon III ne pouvait résister à la souffrance des soldats. Outre la création de la Croix

- 22 -

Rouge par le Suisse Henry Dunant, Solferino conduisit directement à l'armistice de Villafranca le 11 juillet. Moins d'un an après l'entrevue de Plombières, Villafranca (146) venait profondément modifier la donne. Contrairement à l'article 6 du traité de Plombières, la France cessait les hostilités sans en référer au roi Victor-Emmanuel II ou à son président du conseil et sans conquérir la Vénétie. Se considérant comme trompé, Cavour démissionnait. Néanmoins, l'indépendance italienne était proclamée. (146)

En réalité, l'entrevue de Plombières n'envisageait nullement l'unité italienne dans son ensemble comme on le croit souvent et comme l'histoire l'a actée. Napoléon III avait en fait prévu la constitution de quatre Etats :

- 1) Un royaume de Haute-Italie dont le noyau serait formé par le Piémont agrandi des territoires lombards et vénitiens pris à l'Autriche ainsi que des duchés de Parme et de Modène et éventuellement de la Romagne pontificale. Victor-Emmanuel II en prendrait la direction. (146)
- 2) Un royaume d'Italie centrale constitué de la Toscane, des Marches et de l'Ombrie romaines. Ce royaume aurait pu être confié au prince Jérôme Napoléon, gendre de Victor Emmanuel II.
- 3) Les Etats du Pape largement dépouillés et qui ne se réduiraient qu'à Rome et au Latium. (146)
- 4) Enfin, un royaume de Naples et des Deux-Siciles, dont après éviction des Bourbons, on aurait pu confier la souveraineté au prince Murat dont le père avait déjà occupé le trône entre 1808 et 1815. (146)

Ces quatre entités formeraient une confédération dont la présidence reviendrait au Pape. Cependant, le traité de Turin ne reprend pas ce projet de confédération. L'issue de la guerre d'Italie transforme la situation. Les accords de Plombières devenaient caducs. Après ratification populaire, la Toscane, Parme, Modène, la Romagne... rejoignaient le Piémont qui, de surcroît annexait l'Italie centrale. En 1860, les « chemises rouges » de Garibaldi permettaient au Piémont d'annexer également l'Italie du sud. En 1866, l'Autriche aliénait la Vénétie. L'Italie était unifiée. Après la chute du Second Empire, Rome était rattachée.

Enfin, par plébiscite, la Savoie et le comté de Nice, donnés par le Piémont, devenaient français en 1860, ainsi que le prévoyait l'entrevue de Plombières, véritable acte fondateur de l'unité et de l'indépendance italiennes. La France s'agrandissait de 3 départements mais perdait un allié précieux, l'Autriche, qui aurait pu être utile en 1870 tandis que la reconnaissance italienne sera infime. Napoléon III voyait aussi les catholiques s'éloigner de lui en raison de la question romaine.

#### Thierry Choffat (146)

- 23 -

Chronique du Haut-Doubs (146)  
Consolation dans le siècle...

« J'aime les églises, même si je ne les vois point habitées par le Seigneur. »  
Cl. IMBERT

#### Consolation : une histoire intimement liée aux Minimes (146)

L'histoire du cirque de Consolation est intimement liée à celle de la communauté religieuse des Minimes. En fait, c'est avec François de Paule, sire de Varambon (décédé en 1456) que l'on trouve l'origine de la maison religieuse nichée au fond de la vallée du Dessoubre, dans l'une des plus impressionnantes reculées de l'Arc jurassien franco-suisse. (146)

Pour expliquer le développement de Consolation, il faut donc remonter au fondateur de la communauté des Minimes, François de Paule, né en 1436 à Paola en Calabre (sud de l'Italie). Entré à l'âge de 13 ans chez les frères mineurs, il s'engagea dans une vie d'ermitte dès 1452. Par sa vie ascétique, il attira de nombreux disciples auxquels il donna le nom de « Minimes », dans le sens « les plus petits ». Il leur impose une règle très sévère assortie d'une obéissance rigoureuse, règle approuvée par le pape Sixte IV en 1474. François de Paule eut l'honneur

d'assister, à Plessis-lès-Tours, Louis XI qui l'avait fait quérir en 1482 dans l'espoir d'une guérison miraculeuse. Mais le roi de France décéda le 30 août 1483. (146)

Le séjour du saint calabrais en France incita à la création de quelques maisons de son ordre dans le royaume et dans le comté de Bourgogne. C'est ainsi qu'à la suite du relâchement dans les ordres religieux, l'archevêque de Besançon Ferdinand de Rye encouragea l'établissement de nouveaux ordres. C'est ainsi que les Minimes s'installèrent en Franche-Comté: en 1600 à Arbois ; en 1605 à Ornans ; en 1607 à Besançon ; en 1619 à Ray-sur-Saône ; en 1624 à Dole.

Né en 1637, l'arrière-petit-neveu de cet archevêque (décédé un an auparavant) Ferdinand-François-Just de Rye perd son père deux jours après sa naissance. Il est confié à François de Paule par sa mère, qui, dans son testament, demande que son fils, «parvenu en âge de majorité», fonde une maison de religieux de l'Ordre de saint François de Paule. (146)

A l'âge de 18 ans, Just de Rye épouse Marie-Henriette de Cusance. Ayant hérité une fortune considérable de son père, il attribue à sa femme toutes ses terres, dans son testament daté du 28 juillet 1657. Il meurt quelques jours plus tard (le 8 août), sans avoir pu réaliser le vœu de sa mère, mais en ayant pris soin d'exprimer son désir de créer la «fondation» de Consolation. Il souhaitait notamment être enterré en l'église de Notre-Dame de Consolation, près de Châtelneuf-en-Vennes et que trois religieux minimes s'établissent dans le futur site. Il lègue la somme de 6000 francs pour la construction du site, en chargeant son épouse de mener cette oeuvre à bien.

- 24 -

#### **Retards (146)**

Toutefois, la création du couvent de Consolation prend du retard. D'abord par la guerre menée durant dix ans par les «Suédois» de Bernard de Saxe, duc de Weimar, qui envahissent la Franche-Comté et y commettent de terribles déprédations. Ils pillèrent et incendièrent notamment la fière forteresse de Châtelneuf dont il ne resta que des décombres. Il ne resta que la chapelle édifée à Consolation au siècle précédent par la dévotion de Claude de La Palud. (146)

Puis un procès fut intenté par Jeanne-Philippine de Rye à sa belle-soeur Marie-Henriette de Cusance, pour récupérer l'héritage de Just de Rye qui avait eu deux demi-frères aînés. En effet, il avait été stipulé que toutes les terres retourneraient aux descendants mâles de la soeur aînée de son père, au cas où Just n'aurait pas de fils. Le procès dura douze ans et se conclut par le «partage du gâteau» entre les deux parties. La fondation de Consolation fut encore retardée par un problème juridique. Si les Minimes avaient obtenu en 1619 l'autorisation d'implanter plusieurs maisons en Franche-Comté, un édit ultérieur exigeait que de nouvelles fondations de leur ordre bénéficient d'une licence du roi d'Espagne, licence qui, elle aussi, tardera à venir. (146)

Toutefois, en 1665, l'archevêque Pierre-Antoine de Grammont consacre le maître-autel de la nouvelle chapelle de Consolation. En octobre 1669, on transfère les restes de Just de Rye, au terme de funérailles solennelles, dans un caveau creusé dans la chapelle latérale de la «basilique» Notre-Dame de Consolation. Et le 30 octobre, à Bruxelles, le roi Charles II d'Espagne envoie le document autorisant les Minimes à s'établir près de la chapelle de Consolation et à construire une maison de leur ordre. Remariée au prince d'Arenberg, Charles-Eugène de Ligne et gouverneur du comté de Bourgogne de 1668 à 1671, la princesse Marie-Henriette fixe en 1670 les conditions réglant la Fondation. Aux 6000 francs légués par son premier mari, elle en ajoute 4000. Le nombre de Minimes est porté de trois à quatre. Le 4 mai, en la chapelle de Consolation, les Minimes prennent le relais des chapelains qui avaient eux-mêmes succédé aux ermites. (146)

#### **L'édifice (146)**

Au printemps 1671, les travaux déburent et dureront deux petites années. L'édifice se présentait sous la forme d'un carré parfait de 40 mètres de côté, encadrant une cour intérieure sur laquelle s'ouvrait le cloître. Le quatrième côté était formé par le chœur de la chapelle. Au rez-de-chaussée, on trouvait successivement un vestibule, un petit et un grand réfectoires, la cuisine, la chambre à four, quatre chambres accessibles par un escalier de pierre. A l'étage unique, se trouvaient la loggia et 18 chambres. (146)

C'est dans ce cadre que vécurent durant 120 ans les Minimes, vêtus d'une longue robe noire, serrée à la ceinture par un cordon de laine noire noué de cinq noeuds, ainsi que d'un chaperon en guise de manteau descendant jusqu'à mi-jambe. Ils portaient cet habit été comme hiver, jeûnaient les mercredis et les vendredis, excluant toute viande et tout laitage de fin octobre à Noël et durant le carême.

En 1682, la construction de la chapelle de Consolation est achevée, comme l'atteste un contrefort de l'édifice portant cette date et la devise des pères minimes,

- 25 -

*Charitas*. Le 21 juin 1700, Marie-Henriette de Cusance-Vergy meurt aux Pays-Bas. En 1702, la seigneurie de Vennes et *Châtelneuf-en-Vennes* est vendue à Ferdinand-Joseph de Rye-Poitiers pour la somme de 80.000 livres et restera dans la famille jusqu'à la Révolution.

#### **Confiscation et vente (146)**

En novembre 1789, une loi ordonne la confiscation des biens des couvents au profit de la Nation. En février 1790, les ordres à vœux sont supprimés, et en mars, les officiers municipaux reçoivent l'ordre de se rendre dans les couvents pour y arrêter les comptes ; dresser l'inventaire ; recevoir l'intention des moines de «sortir» du monastère ou d'y rester avec une pension calculée selon l'ancienneté. Le 3 juillet 1790, on décrète l'obligation de prêter serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, sous peine de destitution. Le 8 juillet, les administrateurs du District arrivent à Consolation pour appliquer le décret du 20 mars. Les quatre pères et le frère restants souhaitent se retirer sans entrer dans aucune autre maison de leur ordre. (146)

Le 6 janvier 1791, la propriété est estimée à 62.448 livres, dont 40.000 pour la seule maison. Les moines sont toujours là. En mars, on vend les meubles et effets du monastère pour un produit de 1020 livres. En mars toujours, l'abbé Robert (futur martyr de la Révolution) prend la tête d'une procession transportant l'image de Notre-Dame de Consolation. La bibliothèque de 1200 volumes et divers objets de sacristie sont expédiés au directoire d'Ornans. En mai 1795, l'ensemble est vendu aux enchères et adjugé pour 43.000 livres à Charles Oudry, scieur à Consolation, qui dispersera les biens auprès de divers acquéreurs.

B.N. (146)

°Cet historique a été rédigé grâce à l'étude fouillée et dense de Paul Mariotte, ancien archiviste de l'archevêché.

- 26 -

Sauver le spirituel, assumer le temporel (146)

« Je pense que Dieu doit sa popularité à la panique des athées. »  
V. NABOKOV

André Lombardet, directeur de la Fondation « Val de Consolation », nous reçoit dans son bureau, situé au rez-de-chaussée de l'ancien séminaire, dans l'une des pièces qui jouxtent le cloître du monastère des Minimes, autour du préau couvert, cour carrée, au centre d'un édifice de deux étages, lui-même carré de 40 mètres de côté. On devine l'escalier qui conduit, en particulier au bureau de Laurent

Marguet (1909-1995) inamovible professeur de rhétorique, inlassable recruteur d'élèves, à ce titre, pilier de la survie du séminaire dans la période d'après-guerre. L'escalier fleure bon « *Le Rouge* », et la fameuse scène de Julien Sorel montant lentement vers le bureau du Supérieur...(146)

Les années ont passé. Le séminaire a fermé ses portes, après un siècle et demi de bons et loyaux services (1833-1978). Il appartient, aujourd'hui, à une Fondation dite du « Val de Consolation » dont la direction est exercée, à mi-temps, par André Lombardet.

#### **Fondation et dévolution des biens diocésains (146)**

C'est l'occasion de rappeler la création de la Fondation, en charge des biens apportés par le diocèse, garantie de son autonomie financière. La Fondation, instituée par décret, doit disposer de biens pour l'exercice de sa mission, au contraire de l'association qui suppose un simple *affectio societatis*. (146)

Les statuts de la fondation lui assignent trois objectifs et on relève aussitôt que « le soutien moral et matériel de N.D. de Consolation » vient après la diffusion des sciences de la nature et l'animation culturelle, mais avant l'accueil des visiteurs.

La Fondation a fait établir, en 2000, c'est-à-dire avant l'arrivée d'André Lombardet, un audit des lieux qui concluait à un programme urgent de travaux, sauf à devoir fermer le site, pour raison de sécurité, dans un délai de dix ans. Il est vrai que beaucoup de temps avait été perdu, quelle qu'en soit la responsabilité, de 1978 à 2000.

#### **La périphérie avant le centre (146)**

Le grand mérite d'André Lombardet, c'est d'agir en fixant un programme, des tranches de travaux et des financements. Ce programme repose sur un principe : priorité aux travaux permettant l'accueil des visiteurs, les moins coûteux par rapport à l'entretien du choeur de l'édifice, le séminaire et la chapelle. Aujourd'hui, l'ancien hôtel qui menaçait ruines est réhabilité et fournit 14 chambres, pour un coût d'un million d'€, financé par l'Etat, représenté par le préfet, membre du conseil d'administration, et les collectivités locales, membres, elles aussi, du C.A. La prochaine tranche de travaux (2009-2010) s'appliquera, pour 2 millions d'€, à la « Maison basse », située à l'entrée du séminaire qui sera divisée en locaux d'accueil et en chambres, au nombre de 22 ; Le financement n'en est pas arrêté, mais le directeur de la Fondation est décidé à mobiliser une recette auprès des visiteurs, 100.000 par an, sans, pour autant, qu'il s'agisse d'un droit d'entrée. (146)

- 27 -

Ce programme renvoie les travaux du séminaire et de la chapelle, c'est-à-dire le coeur du site, à 2015, pour des raisons évidemment financières, l'ensemble étant évalué à 5 millions d'€.

#### **Consolation sécularisé... (146)**

Si la mission confiée à André Lombardet s'exerce avec détermination, sur la base d'une feuille de route qui entend, à la fois, garantir la survie du site et en assurer l'animation, deux questions restent, toutefois, posées. Et d'abord, peut-on ou veut-on éviter la sécularisation du site de Consolation ? On ne peut pas ne pas rappeler que la dévolution religieuse de Consolation s'est toujours exercée et a toujours été réaffirmée à des moments forts, à des moments d'extrême scansion de la vie de l'Eglise. Quand les Minimes s'installent à Consolation, on entre dans la Contre-Réforme. Quand le cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon, rachète le monastère en ruines pour y établir une école secondaire ecclésiastique et mettre un terme aux « écoles latines » qui fonctionnent chez quelques curés du secteur (Cermeux-Monnot, Belvoir...), c'est dans un but de reconquête de la jeunesse et de véritable contre-révolution. Pour éviter la réédification d'une Révolution qui serait une véritable tragédie pour l'Eglise de France, il faut (146) rompre le monopole de l'enseignement, hérité de l'Empire, et encadrer la jeunesse dans des établissements confessionnels. Gaume de Fuans (1812-1879), candidat aux élections de 1848, les premières au suffrage universel, dira et doctrinera dans un manifeste qui sèmera la division dans l'épiscopat, que les antiquités classiques doivent être chassées des programmes et remplacées par l'enseignement des pères de l'Eglise°. (146)

Consolation est d'ailleurs un exemple rare de résurrections successives.

Déserté, pillé, vendu, en ruines pendant 40 ans, Consolation revit, en 1833, quand le successeur de Rohan-Chabot, Mgr. Dubourg décrète la création du petit-séminaire, creuset et symbole de foi pour les gens du Haut-Doubs. Le séminaire ne forma-t-il pas, de 1833 à 1906, 500 futurs prêtres, 40 religieux et 40 missionnaires ? Et 1920 n'est-il pas une deuxième résurrection de Consolation, après la loi de Séparation de 1905 qui, à nouveau, décrète le séquestre et la vente du séminaire ? Mais, en 1920, nouvelle résurrection, le séminaire rouvre ses portes, avec 50 élèves, 159 en 1937. Alors, ce troisième millénaire va-t-il être celui de la mort sans appel, non pas du séminaire, échéance irréversible, mais de la vocation spirituelle du site ? On ne peut pas ne pas poser la question, alors même que la sécularisation est inscrite dans la société française et, *volens nolens*, dans le projet de survie de Consolation. Il est vrai, et qui ne s'en réjouira, que deux prêtres ont été présents pendant les mois d'été et qu'une messe quotidienne y était célébrée. Mais que se passera-t-il après, alors même qu'André Lombardet reconnaît la difficulté, voire l'impossibilité d'installer une congrégation dans le séminaire. Et quand c'est le cas, comme à Ronchamp, (146) n'entend-on pas déjà les protestations d'une 5ème colonne ? La France de 2008 n'est pas l'Amérique qui organise le premier débat entre les deux candidats à la présidentielle de novembre dans une église évangélique, avec un modérateur pasteur et un enjeu moral déterminant chez les électeurs. Mais comment éviter que le destin du séminaire et de sa chapelle ne soit celui dicté par le temps présent, celui qui a généré l'échec, le naufrage, avec l'abandon en rase campagne de tant d'édifices culturels à Besançon et dans un diocèse qui les a liquidés au nom de l'esprit du temps ? (146)

- 28 -

Consolation, sa Fondation, son directeur n'en sont pas là, mais ont-ils les moyens d'une troisième résurrection ? La réponse n'est pas trouvée.  
°Le ver rongeur des sociétés modernes (1851)

#### **Le séminaire dans les ténèbres du val (146)**

Elle l'est d'autant moins, et c'est la deuxième question, moins interpellative, moins pressante, celle de la protection matérielle du site, en attendant sa réhabilitation. On imagine mal un tel patrimoine sans une présence permanente pendant les mois hors saison touristique. Un tel site ne peut être laissé pendant neuf à dix mois sans une étroite surveillance qui n'est plus assurée par les Travaillistes missionnaires. C'est donc en termes sécularisés que doit être assurée cette protection et c'est un autre défi pour la Fondation.

#### **Le financement de Consolation : un casse-tête ! (146)**

Ayant obligeamment reçu *RSHD* le 5 août dernier, Monsieur André Lombardet, directeur de la *Fondation du Val de Consolation*, a accepté de nous livrer quelques chiffres. (146)

Nous n'avons, certes, pas manqué d'être conquis par l'énergie, la détermination et l'opiniâtreté dont il sait faire preuve pour redresser une situation résultant d'un abandon quasi complet de 1978, date de la création de la *Fondation*, à 2001, année de son entrée en fonctions. (146)

Cependant, l'examen détaillé des perspectives tempère un peu, hélas,

l'optimisme courageux qui l'anime. (146)

En effet, selon l'audit réalisé dès 2000 par le cabinet *Ernst & Young*, les coûts permettant seulement de préserver le bâti de la dégradation (comprenant la mise hors d'eau, mais pas la restauration complète), s'élevaient à cinq millions d'€, dont trois déjà affectés à l'augmentation de la capacité d'accueil du site. Cette dernière démarche, hautement préconisée par l'audit, devait ainsi couvrir les (146) dépenses d'aménagement de quatorze chambres dans la « résidence » et de vingtdeux chambres (avec bureaux attenants affectés à la gestion de l'ensemble) dans la « maison basse », dans la perspective d'une ouverture en 2010. Naturellement, n'étaient pas inclus dans l'enveloppe ci-dessus, les cinq millions d'€ supplémentaires que devrait mobiliser la restauration complète (intérieur et extérieur), et dans les règles de l'art, de l'ensemble des bâtiments, y compris et surtout de l'imposante chapelle et de son décor polychrome. (146)

Face à ces dépenses impératives, quelles recettes peut-on réellement mobiliser ? (146)

D'abord, contrairement à d'autres organismes du genre comme l'*Ordre de Malte*, les *Orphelins d'Auteuil*, la *Fondation de France*, ou la *Fondation du patrimoine*, la *Fondation du Val de Consolation* n'a jamais reçu le moindre legs ni don depuis sa création. (146)

Reste donc les subventions publiques, selon la répartition appliquée à la « résidence » : 50 % provenant de l'État, 10 % du Conseil Régional, 15 % du Conseil Général, 4 % de la Communauté de Communes, et 21 % de la *Fondation*. - 29 - (146)

Mais, il convient de faire observer que c'est l'État qui est l'initiateur de ce cortège de crédits, et que, depuis plusieurs années, les crédits affectés au patrimoine historique bâti sont de plus en plus réduits, que leur mobilisation se fait attendre, chaque année davantage, et que même nos cathédrales millénaires voient suspendre leur travaux, faute de crédits. Ainsi y-a-t-il donc un risque non négligeable de voir l'ensemble se tarir brutalement, au gré des inéluctables réductions budgétaires nationales.

Ensuite, se pose inévitablement la question du financement des 21% restant à la charge de la *Fondation* ? (146)

Selon André Lombardet, les revenus provenant des différents pensionnaires de passage tout au long de l'année, plutôt en été naturellement, couvrent tout juste les coûts d'hébergement (les amateurs de nature et les pèlerins, c'est bien connu, sont parmi les touristes qui dépensent le moins, NDLR). Quant au revenu retiré de l'usine électrique, propriété de la *Fondation* et produisant 1,5 Mgw/an, il ne nous a pas été possible de l'évaluer. (146)

D'autre part, les 200 hectares de forêt vieillie et pentue, visiblement sous-exploitée depuis toujours, et, pour l'instant, sans possibilité d'exploitation rationnelle, faute de chemins et pistes de débardage, ne semble pas d'un grand recours.

Reste donc l'appel à l'emprunt qui peut d'ailleurs être une solution avantageuse en période d'inflation, mais reste à savoir comment il serait remboursé, et par quelles recettes ? (146)

Alors, se profilent à l'horizon, les ressources susceptibles d'être dégagées par l'organisation de séminaires, la fréquentation d'un camping, l'établissement d'un droit d'entrée réclamé aux nombreux visiteurs du site (estimés à au moins 100 000 par an) qui, jusqu'à présent, bénéficient de la généreuse gratuité choisie par l'Église lorsqu'il s'agit de l'accès à ses monuments. (146)

Mais, il faut savoir qu'en la matière, la concurrence est rude et que notre Haut-Doubs, si poétique et si sauvage, souffre de son enclavement légendaire, encore aggravé par l'enneigement hivernal ; que ce magnifique site de Consolation se trouve très éloigné, tant des grandes villes économiquement développées que des grands axes ou du moindre aéroport, mais aussi des circuits touristiques comme celui des châteaux de la Loire, ou de la route *Jacques Coeur* du Berry ; que nos charmantes montagnes à vaches garantissent les 1 500 mm d'eau par an, mais nullement le soleil. Il faut rappeler au lecteur que même la famille de Moustier, (146) implantée depuis des lustres dans le canton de Rougemont, et dont les installations sont, non seulement situées près d'un grand axe routier Nord-Sud, avec un camping spacieux et la proximité d'un bel étang, mais aussi vantées dans tous les guides européens, et ayant bénéficié d'investissements lourds, voient néanmoins leurs recettes sérieusement baisser depuis l'exceptionnelle année de la canicule (2003). Bref, en l'état actuel du climat, l'on imagine mal à Consolation, par exemple, les *Décades de Pontigny* qui, de 1910 à 1939, rassemblaient dans la belle abbaye cistercienne de l'Yonne, sous l'égide de Paul Desjardins, et ce, dix jours par an, les célébrités intellectuelles du temps aux noms aussi évocateurs que ceux de Gide, Martin du Gard, Maurois, Jacques Rivière, afin d'y traiter de sujets littéraires philosophiques et religieux. (146)

En matière de tourisme local, il convient de rappeler qu'outre les freins naturels, on déplore de nombreux freins humains, hélas propres à notre région, au

- 30 -

nombre desquels vient en tête la multiplicité ruineuse des intervenants publics ou parapublics du tourisme depuis cinquante ans, en perpétuel désaccord. (146)

A cela, il faut avouer la tradition assez peu accueillante et peu commerciale, pour le moment, des populations locales, situation résultant de l'enclavement, de l'endogamie et du peu d'ouverture à l'extérieur (« la différence, voilà l'ennemi ! »). Rappelons ici que la *Maison de la Franche-Comté* à Paris qui, après n'avoir servi à rien si ce n'est à placer les copains, s'est vue liquidée purement et simplement. Il suffit de comparer cette situation parisienne de nos ressortissants avec celle, entre autres, des Aveyronnais qui, depuis cent ans, ont conquis le marché du bistrot parisien, ont su créer leur propre banque, faire fonctionner leur maison régionale, et reviennent dépenser leur retraite au pays, tandis que nos comtois expatriés ne reviennent plus... (146)

Enfin, le principe de gratuité auquel l'Église est restée, certainement à juste titre, fortement attachée, a, bien sûr, donné de très mauvaises habitudes aux populations locales (de surcroît trompeuses, car, comme chacun le sait bien, la gratuité affichée est toujours payée par le contribuable), mais a surtout causé un lourd préjudice aux édifices ayant cessé d'être affectés au culte. Parfaitement convaincu qu'il faut remédier à cet état de fait, André Lombardet s'est rangé, à juste raison, à la position italienne à cet égard, à savoir qu'il faut préserver ce principe de gratuité des édifices religieux. (146)

Les leçons à tirer de ce très intéressant entretien me paraissent de trois ordres. D'abord, qu'il ne faut jamais laisser se dégrader un monument, car le coût de restauration est toujours plus élevé à l'arrivée. Ensuite, que l'audacieux montage en cours devrait permettre, au mieux, de sauver les bâtiments de la ruine, mais pas de réaliser une restauration complète. Qu'enfin, il faudrait un miracle, au sens admis par l'Église, c'est-à-dire une apparition reconnue, comme à Lourdes. Ou alors, le réchauffement climatique prévu par certains, qui placerait ainsi Consolation au centre d'une corne verte nord-est allant du nord de la Normandie au sud du Jura, tandis que le Sahel commencerait au sud de la Loire... (146)

François-Louis a'Weng

- 31 -

Le Swiss made, pour quoi faire ? (146)

**Partout dans le monde, quand on achète une montre et que l'on voit inscrit «swiss made» sur son cadran, on se sent rassuré. Cette appellation est une garantie de sérieux, de qualité et de durabilité. Mais, si ce label a fait la réputation de l'horlogerie suisse hier, il faut se demander s'il en est toujours de même aujourd'hui ? (146)**

Avant la grande crise du milieu des années 1970, provoquée par l'arrivée du quartz qui a failli tuer l'horlogerie suisse, les fabricants de la Confédération exportaient, chaque année, 65 millions de montre mécaniques dans les cinq continents. Bien sûr, d'autres pays construisaient aussi des garde-temps, mais, comme les Suisses sont excellents dans les domaines de la micromécanique et de l'horlogerie, les montres de provenance helvétique étaient gage de grande qualité et surtout de durabilité. (146)

Et comme c'est généralement le cas, quand tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, on a tendance à s'endormir sur ses lauriers. C'est ainsi que l'horlogerie suisse n'a pas vu venir cette petite pièce de cristal que les Japonais avaient réussi à maîtriser et à faire vibrer de telle manière qu'elle apporte d'une part une précision nettement supérieure à la meilleure des montres mécaniques, et d'autre part, qu'elle permette de produire des garde-temps nettement plus économiques. (146)

Séduit, le monde des amateurs d'horlogerie se précipita sur la nouveauté, délaissant les montres mécaniques. En Suisse, les usines fermèrent leurs portes les unes après les autres. C'est ainsi que de 100.000 places de travail en 1975, l'horlogerie tomba à moins de 30.000 au début des années 1980. Pourtant, comme *Astérix le Gaulois*, certaines marques résistèrent encore et toujours à la déferlante du quartz. Elles continuèrent à fabriquer et améliorer les mouvements mécaniques. Ce fut notamment le cas de Patek Philippe et Rolex, pour ne citer que deux exemples. Et, pour renforcer encore l'impact de leurs efforts, les marques proposant des garde-temps mécaniques insistèrent sur les aspects de qualité offerts par le label «swiss made». C'est ainsi que la Suisse reprit sa place de leader incontesté de l'horlogerie. Aujourd'hui, elle produit 25 millions de montres par année, dont 21 millions à quartz, toutes d'excellente facture. (146)

**Les normes (146)**

Rappelons comment on a défini les normes du «swiss made» telles que nous les connaissons aujourd'hui. Elles précisent notamment qu'est considérée comme suisse toute montre :

- a) dont le mouvement est suisse ; (146)
- b) dont le mouvement est emboîté en Suisse ;
- c) dont le contrôle final par le fabricant a lieu en Suisse.

- 32 -

A cela, il faut ajouter les critères qui permettent de déterminer qu'est considéré comme suisse tout mouvement : (146)

- a) qui a été assemblé en Suisse ; (146)
- b) qui a été contrôlé par le fabricant en Suisse ;
- c) qui est de fabrication suisse pour 50% au moins de la valeur de toutes les pièces constitutives, mais sans le coût de l'assemblage. (146)

Cette ordonnance a été prise par le gouvernement suisse déjà en 1971, mais elle a été modifiée à plusieurs reprises. Cette règle officielle a permis à l'horlogerie suisse de bénéficier d'une norme qu'il faut bien appeler par son nom : (146) protectionniste! D'autant plus que cela permet à de nombreuses marques de montres helvétiques de faire produire une grande partie de leurs composants en Asie, aux prix asiatiques et avec les critères de qualité asiatiques, tout en bénéficiant du «swiss made», donc en pouvant fixer des prix supérieurs à ceux de la concurrence non suisse. C'est aussi dans le but de renforcer la qualité des garde-temps helvétiques que la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH), sous la pression des grandes marques, a prévu un renforcement des critères d'attribution du «swiss made», ce qui a fait hurler de rage bon nombre de marques qui opèrent dans le segment moyen, soit avec des prix au détail allant de 250 à 1000 euros. Enfin, du point de vue de l'Union européenne, le label «swiss made» est toléré tant que la Suisse n'en fera pas partie. Le jour où elle sollicitera son adhésion, la norme disparaîtra, car on ne peut accorder à un Etat membre un tel avantage. Certaines marques d'horlogerie de luxe se préparent à renoncer purement et simplement au «swiss made». D'ailleurs, certaines déclarent déjà que cette appellation n'a plus rien à voir avec leur démarche qualitative. On s'achemine donc vers une sorte de classement, tel qu'on en connaît dans le domaine des vins de Bordeaux. Nous aurons des montres «premier cru», c'est-à-dire qu'elles seront entièrement produites en Suisse, puis des deuxièmes, troisièmes, voire quatrièmes crus dont il faudra définir les contours. De fait, ce sera au marché de choisir et ce sont les clients qui vont remettre l'église au milieu du village. Si pour certains, cela risque de faire très mal, pour d'autres, en revanche, qui font des efforts depuis longtemps, ce sera une juste reconnaissance de leur professionnalisme et de leur intelligence. (146)

Quant à la proposition de certains élus du Haut-Doubs d'appliquer le label «swiss made» aux montres fabriquées dans la région frontalière, elle est malheureusement irréaliste, car ces normes sont dictées par la législation fédérale et ne peuvent être valables hors du territoire helvétique.

Eric Othenin-Girard (146)

- 33 -

**Presse romande touchée de plein fouet (146)**

Après les difficultés rencontrées par la presse quotidienne nationale française, voilà que la presse lémanique suisse traverse elle aussi de graves turbulences. (146)

La nouvelle est tombée comme un coup de tonnerre. A la fin août, le groupe *Edipresse* annonçait avec fracas la suppression d'une cinquantaine d'emplois dont environ 25 licenciements, une douzaine de retraites anticipées et autant de postes non repourvus. La moitié des licenciés sont journalistes. (146)

Tous les journaux du groupe sont touchés, mais c'est *24 heures* qui paie le plus lourd tribut. On compte aussi des suppressions d'emplois à *La Tribune de Genève*, sur les sites internet des deux titres, à *24 heures hebdo* (gratuit régional) et même au *Matin bleu*, l'un des deux journaux gratuits de Suisse romande. (146)

Le groupe lausannois avait envisagé quelque temps de supprimer son quotidien payant *Le Matin*, pourtant le plus gros tirage romand (environ 70.000 exemplaires). Mais les éditeurs ont décidé de lui accorder une chance avec une nouvelle formule, désormais dirigée par la seule rédactrice en chef Ariane Dayver.

**Publicité en chute libre (146)**

Responsable du groupe *Edipresse*, Théo Bouchat ne le cache pas, des mesures aussi radicales sont imputables à la chute brutale de la publicité et aux mauvaises prévisions dans ce secteur. C'est ainsi que le distributeur numéro un de Suisse, *Migros*, compte réduire considérablement son budget de publicité dans la presse quotidienne, pour favoriser son propre magazine *Construire*, hebdomadaire gratuit adressé personnellement aux coopérateurs et avec un taux élevé de pénétration (environ un million et demi de ménages pour les trois éditions

linguistiques réunies). Ainsi, *Edipresse* compte donc faire une économie de 20 millions de francs suisses d'ici à deux ans, ce qui représente 6% de ses charges totales. (146)

Cette crise que traverse la presse quotidienne romande montre combien elle s'est fragilisée ces dernières années. Des champs entiers de publicité lui échappent désormais. A titre d'exemple, les petites annonces de ventes d'automobiles ont migré totalement sur les sites internet. (146)

Il faut avoir la lucidité de dire que le lancement des journaux gratuits (*Le Matin bleu*, d'*Edipresse*, et *20 minutes* d'un groupe de journaux alémaniques) a précipité la crise de la presse lémanique. Bien que l'on ne dispose pas de chiffres, on sait de sources internes que ces journaux gratuits sont déficitaires et alourdissent les charges des groupes qui les soutiennent à bout de bras. Alors même que ces titres gratuits les coupent d'une large partie de leur publicité et de leur lectorat. (146)

Bref, la presse quotidienne romande dans son ensemble est en grand péril et l'on peut s'attendre à d'autres mesures de restructuration qui auront pour ultime conséquence l'appauvrissement du contenu des journaux à l'instar des grands quotidiens parisiens.

- 34 -

#### **Pas de mirage frontalier pour l'immobilier** (146)

Le marché immobilier est un indicateur conjoncturel de premier plan. Il repose sur une offre et une demande faite d'acteurs qui s'engagent sur un financement à long terme, donc gagé sur un poste de travail, en principe, stable. Ce marché implique des financeurs dont la disponibilité des emplois est gagée sur celle des ressources, cad une épargne à long terme régulée par le taux d'intérêt, lui-même reflet de l'inflation. (146)

Depuis l'affaire des « subprimes », la conjoncture s'est inversée et un nouveau cycle immobilier a commencé. Les ventes de logements neufs ont baissé, au 2ème trimestre, de près de 40%, les mises en chantier de près de 12%. La baisse des prix, en juillet et sur un an, est de 3,5% pour les maisons et de 1,8% pour le logement. (146)

Et dans le Haut-Doubs frontalier ? Premier constat : il n'y a pas de bulle immobilière qui échapperait à la dégradation nationale. Les transactions sont en baisse de 15%. La première évolution sur les prix devrait être une hiérarchie entre neuf et ancien, alors même que l'on sort d'une période de confusion, due à l'euphorie du marché. Le financement connaît les mêmes restrictions que sur le plan national, qu'il s'agisse des taux d'intérêt, de l'apport personnel, de la durée des prêts et les refus de financement sont fréquents. La demande reste prioritairement celle de frontaliers, souvent venus d'autres régions, sur la base de statistiques euphoriques : (146) 300 emplois créés mensuellement dans le Canton de Neuchâtel dont une certaine pour les frontaliers. La tendance est revenue à la location et c'est, sans doute, ce qui justifie le bon niveau des programmes locatifs.

Quant aux ressortissants suisses venant résider en France, leur nombre, sur le plateau de Maïche, apparaît insignifiant. Même observation pour les frontaliers français résidant en Suisse, dans le cadre des Bilatérales. Le travail frontalier et la haute conjoncture horlogère n'ont pas induit de bouleversement des modes de vie. Les seuls changements, liés à la relative dépréciation du Sfr, valent pour la consommation, en situation de freinage dans le sens Suisse-France, alors que le contraire joue dans l'autre sens. (146)

- 35 -

« Comme que comme et autres tranches de comté » par Brice

Voilà un essai roboratif qui devrait échapper à la torpeur de l'été et intéresser, voire amuser tous ceux qui ont gardé leurs racines dans le Haut-Doubs, même s'ils l'ont quitté depuis 30 ans, comme l'auteur. Il nous offre un condensé d'expressions savoureuses, « tournures idiomatiques », disent les spécialistes du langage ou vernaculaires, signature du discours local. On devine, en le lisant, l'auteur, armé d'un petit carnet à spirales, et notant, au hasard de ses causettes, sous les tuyés sombres des fermes du Haut-Doubs, les mots-clés de ses interlocuteurs. « Comme que comme » nous vaut ainsi une bonne tranche de « petites madeleine » pour ceux qui le liront loin du Haut-Doubs, un lexique des mots-clés -« bon chaud, bien assez, avoir meilleur temps, les 4 heures »- une enquête sur l'origine des noms de lieu et de personne, un bref inventaire des « r'cettes ». Car le plus curieux, dans cette bulle de français parlé des gens du Haut-Doubs, c'est moins le mot, l'idiome que son prononcé. Et c'est vrai que ce prononcé a déjà fait une victime, la voyelle entre deux consonnes. Le « e » disparaît dans la trappe ou, quelquefois, réapparaît sans raison. Il disparaît dans « la pelle à ch'ni » ou « la patte à r'laver », comme le note l'auteur. Il disparaît du patronyme « R'naud », de la toponymie, avec « R' monot ». Mais il revient là où on ne l'attend pas, par exemple, dans « épeller » et non « peller », ce qui serait trop simple. Pourquoi ce « e » privatif, sinon pour désigner l'extraction, l'enlèvement de la neige. Car on « épelle » la neige, grande activité matinale dans un hiver qui a tendance à se contracter. Après avoir « soigné », on allait « épeller ». ... Oui, on est ici dans le petit monde de la Madeleine Proust. Elle avait ouvert la voie de l'ethnologie du Haut-Doubs. Brice Leibundgut la rejoint avec son lexique du parler-vrai des gens de làhaut. « Je veux qu'en 2012 la SNCF soit le champion mondial des

LU POUR VOUS  
LEIBUNDGUT (2008) (146)

transports ferroviaires. » (146)

Guillaume PEPY-Les ECHOS- 05/08

NDLR- Personne ne contestera la nomination de Guillaume Pepy à la présidence de la SNCF. L'homme en avait l'ambition. On le crédite d'en avoir les moyens. Après 18 ans dans l'entreprise, il en connaît toutes les arcanes, ombres et lumières. Il en a l'allant, l'ardeur, un prurit de communication qui en fait la coqueluche des médias. Son côté transfuge, venu des cabinets socialistes pour se faire adouber par Nicolas Sarkozy, est un gage de fidélité, toujours de plomb chez les ralliés. Il reste maintenant au président de la SNCF à agir, à faire ses preuves, à remplir son contrat : fret, transport régional, Grande vitesse, Réseau Ferré de France (RFF), Grenelle de l'environnement. Ici, à l'échelle d'une petite région, deux des cinq missions sont d'une importance cardinale. La première, c'est le développement du transport local, sauvé d'une inéluctable disparition par l'engagement des Régions. Il s'agit donc pour Guillaume Pépy de conforter ce rôle « d'autorité organisatrice » du transport local et de mieux le coordonner avec la SNCF, opérateur unique, aujourd'hui, confronté à la concurrence, en 2010, et avec RFF en charge des infrastructures. Les Régions ont d'ores et déjà fait la preuve de leur rôle

- 36 - (146)

irremplaçable à trois titres : en sauvegardant des infrastructures qui auraient été liquidées et en finançant la modernisation des matériels, en réalisant la flexibilité du service dont la SNCF s'avérait incapable. Avec la SNCF, les relations se clarifieront, s'amélioreront ou disparaîtront quand les Régions auront, en 2010, le choix de leur opérateur. Mais, pour l'heure, l'enjeu se situe d'abord avec RFF, en charge des infrastructures, souvent en piteux état. 1500 km sont d'ores et déjà, pour des raisons de sécurité, fermés à la circulation. Les crédits de rénovation sont quelquefois d'une insigne faiblesse, en Franche-Comté, par exemple, où, de 2007 à

2013, ils sont de 1,5 million d'€ contre 82 en Bourgogne, alors qu'en 2008, les seuls travaux de rénovation sur le réseau national s'appliquent à une section de 47 km, sur Belfort-Clerval. La SNCF en est réduite à faire rouler à petite vitesse, sur des lignes vétustes, des matériels coûteux et modernes payés par les Régions. RFF est confronté à l'autre exigence, imposée par le redéploiement Rail-Route et le Grenelle de l'Environnement, de la réhabilitation de certaines lignes fermées, mais sauvées de l'abandon aux Conseils généraux, grands fossoyeurs du réseau ferroviaire français, au cours du dernier demi-siècle<sup>9</sup>. A l'échelle de la Franche-Comté, on devine que le renouveau du ferroviaire ne rendra pas à la Haute-Saône son maillage historique, aujourd'hui anéanti, avec l'active caution d'un Conseil général de droite, celui de gauche, actuel, réclamant la réouverture d'une ligne Besançon-Vesoul, sur un parcours en état de péri-urbanisation. Si réouverture il y a, dans cette région, ce sera entre Delle et Belfort, dans le cadre du rabattement sur le TGV-Rhin-Rhône, si, toutefois, le financement peut être bouclé. Mais Lons-le-Saunier n'obtiendra pas davantage, et pour les mêmes raisons d'impéritie qui ont conduit à sa liquidation, la réouverture de Lons-Saint-Jean-de-Losne qui prive le chef-lieu du Jura de toute relation directe avec Dijon et Paris. La réorganisation du transport ferroviaire local ne rendra pas au département du Doubs, comme à la Haute-Saône, le réseau sacrifié à la route depuis Georges Pompidou et son slogan : « *Les Français aiment la bagnole* ». (146)

La réponse de la SNCF à l'érosion de ses clientèles voyageurs et fret était alors unique : la fermeture et l'abandon du domaine public. Contre cette coalition de l'inertie, on obtiendra le maintien de Besançon-Le Locle et l'arrêt du TGV à Frasne. Mais, pour le reste, ce sera le refus de toute amélioration du service, comme l'atteste cette lettre d'un directeur régional SNCF à un parlementaire du Doubs demandant, il y a 20 ans, une relation Besançon-La Chaux-de-fonds, aujourd'hui réalisée par la Région. Cette lettre vaut son pesant d'or au sens de la surdité et de l'aveuglement. On continuera de fonctionner, dit-elle, avec trois voyageurs/jour entre la France et Le Locle, transportés dans un matériel d'un autre âge et en deux heures pour franchir 80 km. Aujourd'hui, et par la grâce de la régionalisation, il y a trois AR Besançon-La Chaux-de-Fonds, en 1h 35. (146)

La deuxième question est celle du fret. Guillaume Pépy hérite d'une situation calamiteuse, avec un déficit de 260 Millions d'€, en 2007, et une part de marché inférieure à 15%. Comment pourra-t-il rééquilibrer le fret Rail-route, comme le lui commande la lettre de mission de Nicolas Sarkozy et le Grenelle de l'Environnement? (146)

Dans l'immédiat, et comme l'a voulu la SNCF dans ses années de plomb 1970-90, on a liquidé le fret ferroviaire sur de nombreuses lignes, sous prétexte de non-rentabilité pour cause de coûts de revient exorbitants. Et pour être bien sûr de ne jamais y revenir, on a liquidé les infrastructures dévolues au fret. Avec cette grande politique, et alors que la filière bois, ne cesse de se développer, le Haut-

37 - (146)

Doubs n'a pas de gare-bois et envoie ses chargeurs... en Suisse. 15.000 frontaliers du Haut-Doubs en Suisse, la presse nationale quelquefois introuvable dans le Haut-Doubs et toujours disponible en Suisse, le TGV grâce aux Suisses, les chargeurs-bois en Suisse. Où va-t-on dans le Haut-Doubs ? (146)

<sup>9</sup>La moitié du réseau ne devrait-elle pas être fermée dans les 20 ans si sa rénovation en reste au rythme actuel ?

<sup>9</sup>Cf. *Nouvel Observateur* (14-20.08.08)-Le Revival des petites gares.

« Autre bonne nouvelle, oserait-on écrire sans offenser ses pairs, (146)

Joëlle Le Mouel n'est pas énarque ». (ER-2/09/08)

NDLR-Le propos dont l'auteur se dit prudent à l'égard des audaces ne manque pas... d'air. Personne ne conteste la prérogative régaliennne de nomination des préfets dont on nous dit, en très haut lieu, que la connaissance de Madame de La Fayette et de « La princesse de Clèves » n'est pas un critère d'aptitude à l'emploi. Sans doute. Mais, de là à pérorer pour mieux cultiver le paradoxe ou simplement la démagogie, il y a un pas que le lecteur est autorisé à ne pas franchir. Car, avec ce type d'apologie à la Joseph Prudhomme, il n'y a plus qu'à puiser les colonels chez les adjudants et les adjudants chez les caporaux. Il n'y a plus qu'à expliquer aux Enarques l'inutilité de leur recrutement, le côté zéphyr d'un concours qui, il y a 40 ans, mettaient les belles-mères en émoi, mais, plus sérieusement, retenait 60 candidats sur plus de 1000, certains époumonés après trois tentatives et l'une des dernières places. Il faudrait expliquer aux sous-préfets issus de ce concours que leur extraction ne vaut pas mieux que la bonne vieille expérience acquise sur le tas, tout ceci pour opposer, encore et toujours, le mythe éculé de la technocratie au gros alibi du « terrain ». Avec ces méthodes et surtout ces idées reçues, balancées au gré d'un papier de rencontre, il n'y a plus qu'à enterrer l'élitisme républicain et faire la claque de ce type de recrutement qui prospère depuis 1981. (146)

Un ami, Enarque, du bon concours, racontait l'histoire de ce normalien, professeur d'esperanto, brillant comme il se doit, parachuté d'un coup dans un emploi de direction d'un service spécialisé dans les canalisations. Après tout, on peut être tuyauté en esperanto et atterrir là où on vous attend le moins. La vérité était plus simple. Ce fin lettré avait, pendant des années d'obscur labeur, porté la serviette d'un homme politique, devenu ministre par miracle, arpenté les préaux et meetings, reflué dans les trous de souffleur, conduit des escouades de colleurs d'affiches, en tube Citroën, dans les petits matins de banlieue. Alors, pour le remercier et comme les monarques guérissent les écrouelles, il avait été « casé » pour en remercier et en finir avec les 15 heures/semaine d'esperanto. (146)

Cet ami, au demeurant, amateur du parler-vrai, lui avait fait observer que, lui, grand militant de gauche, grand prêtre du culte des pères fondateurs de la République et de la méritocratie dressée contre la faveur, il aurait pu se présenter à l'ENA, comme d'autres, plus logiques dans leurs convictions, tels Fabius ou Juppé. Après un long silence, il avait laissé tomber gravement : « *Peut-être !* », comme le « pschitt » d'un récent président, avait lissé sa barbe de prophète, et palpé un ventre dont le volume était à l'aune de son contentement, assez peu partagé, semble-t-il puisque la conversation avait tourné court. (146)

- 38 -

IN MEMORIAM (146)  
Claude FOHLEN (1922-2008)

« Je me raccroche à mes souvenirs, comme  
d'autres à leurs espérances »  
Gustave Flaubert

La mort de Claude Fohlen aura plongé tous ceux qui l'ont connu et estimé amis, étudiants, auditeurs et lecteurs, dans une très grande peine où se confondent les souvenirs de l'universitaire et du chercheur d'histoire locale. (146)

Car, au-delà de son enseignement universitaire à la Faculté des Lettres de Besançon où il fut en charge de la chaire d'Histoire contemporaine, de 1955 à 1967, c'est le rayonnement de Claude Fohlen qui apparaît le plus remarquable, dans cette vie tout entière vouée à l'Histoire. Bien loin de s'enfermer dans ses trois heures de cours, Claude Fohlen a déployé une activité inlassable en ouvrant l'Université par ses cours publics, par sa participation aux sociétés savantes, par ses publications dont la plus remarquable fut l'histoire de Besançon. Chaque fois, cours publics ou publications, Claude Fohlen faisait participer les historiens de la ville, professeurs de

lycées, en particulier, comme Roger Marlin et Joseph Pinard. Il était, sans doute, le meilleur, mais n'entendait pas cultiver l'auto-célébration. (146)

Ce Lorrain d'origine a aimé Besançon où il fut nommé dès soutenance de sa thèse sur *L'industrie textile sous le IIème Empire*. Et c'est là, sans doute, qu'il trouva le sujet d'inspiration, fil conducteur de toute sa carrière universitaire qui se termina à Paris où fut créée pour lui une chaire d'histoire de l'Amérique du Nord. *L'industrie textile française sous le IIème Empire* l'amena à traiter des effets de la Guerre de Sécession et du blocus des ports sudistes sur l'arrêt des exportations de coton et la crise qui en résulte pour l'industrie textile française. Par sa thèse, Claude Fohlen rejoignait un autre maître de l'Histoire contemporaine, René Rémond, qui avait présenté une thèse d'avant-garde sur *Les Etats-Unis devant l'opinion française au XIXème siècle*. (146)

Claude Fohlen trouva dans l'histoire de l'Amérique du Nord l'engagement de sa vie universitaire, parallèlement à son enseignement à Besançon. Il fut aussitôt reconnu sur ce segment de l'Histoire contemporaine, si peu défriché en France, à l'époque, hormis quelques originaux, comme Jean-Baptiste Duroselle qui l'enseignait à Sciences Po. (146)

Connu et reconnu, Claude Fohlen sera invité à de multiples reprises comme *visiting professor* dans les universités américaines et déjà, pendant son séjour à Besançon, en 1957-58, à Yale. Dans l'avion Paris-Boston, on parcourait le guide Michelin et, surprise, la présentation historique était signée Claude Fohlen... Dans ce panorama d'ubiquité et d'inlassable activité, il manquait le Haut-Doubs qui avait discrètement adopté Claude Fohlen, très attaché à sa ferme des Longevilles-Mont-d'Or où nous l'avions rencontré, il y a un an, toujours actif et curieux des travaux universitaires, des publications, de l'économie locale dont il lui était arrivé de parler dans les colonnes de RSHD. On avait évoqué des souvenirs de près d'un demi-siècle, ses cours publics à Besançon, sa conférence d'AP à Sciences Po. Exceptionnel kaléidoscope que le parcours de Claude Fohlen, jamais remplacé à Besançon, et dont le souvenir restera dans la mémoire collective. (146)

## LETRE DE L'ÉDITEUR 147

1929 – 2009 : le bébé avec l'eau du bain ?

*"Imaginez qu'il n'y ait pas eu l'Euros, que nous soyons restés avec la monnaie qui était la pierre d'angle, le DM, imaginez ce qui se serait passé pour plusieurs devises nationales."*

Jacques DELORS – Le Temps (30 12 08)

La crise financière, devenue crise économique, ne devrait pas être la réédition de la Grande Dépression de 1929, par la grâce des leçons qui en ont été tirées. On a d'abord évité la faillite en chaîne des banques, grâce à une recapitalisation immédiate. La réaction des gouvernements n'a pas tardé, en Grande-Bretagne pour nationaliser les banques en difficultés, sur le continent pour réinjecter des capitaux publics.

Dans le même temps, on a tout fait pour échapper à l'accélérateur de crise que fut la panne de crédit. On a évité une interruption des prêts interbancaires, grâce à l'injection massive de liquidités par la Banque centrale européenne (BCE). Enfin, on n'a pas sombré dans le protectionnisme qui avait surgi, dès 1930, aux États-Unis. La question n'en reste pas moins, aujourd'hui, d'un protectionnisme masqué, par le biais de la politique monétaire des banques centrales et de leurs baisses des taux d'intérêt qui jouent comme des dévaluations compétitives. On a vu la Banque d'Angleterre réduire massivement les siens et la livre plonger, très vite suivie par la Banque nationale suisse.

On vient de voir la Banque centrale des États-Unis (la Fed) réduire ses taux à zéro, malgré le précédent négatif du Japon, c'est-à-dire instaurer une ère de crédit gratuit, alors que la BCE baissait drastiquement les siens, sans pour autant s'approcher du taux zéro.

On mesure que ces manipulations monétaires, en principe, commandées par le soutien de l'activité, grâce à un crédit bon marché, n'en ont pas moins des effets radicalement pervers sur les monnaies, celles des pays anglo-saxons, Grande-Bretagne et États-Unis, aujourd'hui, en chute libre. Et là, ces pays reproduisent très exactement les errements de 1929 quand l'Angleterre dévaluait brutalement la livre et l'Amérique de Hoover, battu deux ans plus tard par Roosevelt, ajoutait le protectionnisme à la crise. 147

Au sein de l'Europe, le débat est ouvert et, par bonheur, la BCE s'est gardée de la tentation américaine qui aurait provoqué l'effondrement de l'euro. Elle a, bien sûr, fortement réduit ses taux, sans pour autant les ramener à zéro, et elle l'a fait sous la pression de certains gouvernements, comme celui de la France, persuadé que cette baisse du coût du crédit provoquerait une dépréciation de l'euro, une baisse du coût du crédit et une relance des exportations.

Est-ce si vrai ? La chute de la monnaie entraînée par des taux d'intérêt nuls ou symboliques, renchérit le prix du pétrole, pourtant en repli accéléré, n'est pas toujours répercutée par les banques, ne corrige pas forcément le déficit commercial (60 milliards d'€ en 2008), problème non plus de prix, pour la France, mais de compétitivité, accorde une prime aux migrations de main-d'œuvre frontalière, avec - 2 - déjà 250000 emplois, dont 20000 pour la Franche-Comté, et un désert d'investissement dans ces zones. 147

On est ici au cœur du débat franco-allemand qui a agité la présidence française de l'UE et mis en présence tenants du sacrifice de la monnaie au service de la relance et partisans de sa stabilité, la monnaie n'ayant pas qu'une valeur de flux, mais de stock pour les épargnants, cohorte silencieuse, autrefois jetée en pâture à la vindicte publique, car aussitôt transformée, l'idéologie aidant, en recéléurs. La thèse de la stabilité monétaire semble l'avoir emporté au sein de la BCE, grâce aux pays d'Europe du nord, comme si, on avait enfin compris, dans les pays latins, qu'ajouter la ruine de la monnaie à la récession, c'était jeter le bébé avec l'eau du bain. 147

L'euro, vecteur d'intégration européenne et rempart contre l'inutile sacrifice de la monnaie à la crise, corrige près d'un siècle de recours pavlovien à la dévaluation. Il aura fallu 50 ans d'Europe et dix ans d'union monétaire pour s'en libérer.

Jacques CHATELAIN, 147  
Fournet-Blancheroche

## LE DOSSIER DE RSHD 147

Pouvoir local : haro sur le mille feuille !

*Il faut écouter beaucoup et parler peu pour bien agir au gouvernement d'un état*

C'est le général de Gaulle qui déclarait la France ingouvernable, avec ses 300 fromages, presque autant que de jours de l'année. Est-elle doublement ingouvernable, avec ses 500 000 élus locaux dont plus de 10% titulaires de mandats exécutifs et, à ce titre, rémunérés mensuellement, avec son empiement de communes, pays, intercommunalités départements et régions, là où les voisins de la France n'en ont que deux ? 147

Pour mesurer le phénomène du pouvoir local et de son expansion non maîtrisée, il suffit d'observer sa contagion immobilière dans une ville comme Besançon, chef-lieu de département et de région, d'une petite région, la moins peuplée, avec le Limousin. La prolifération de l'administration locale est très exactement proportionnelle à l'effacement de sa vocation industrielle. La Ville est en particulier, devenue un vecteur irremplaçable de recyclage du patrimoine qui a fait son image historique, celui de l'armée, de l'Église et des chemins de fer. Elle occupe casernes et congrégations disparues, sans parler des églises désaffectées ou en voie de l'être. Le Département n'est pas en reste, qui a failli reconstruire une cité administrative et y a finalement renoncé, mais pour combien de temps ? 147

Le Conseil régional, de son côté, occupe, depuis Edgar Faure, les surfaces d'un établissement confessionnel, fermé pour cause de vétusté, dont le Diocèse et les édiles locaux ne savaient que faire. On inaugurerait ainsi un remarquable jeu de taquin entre collectivités locales, toujours plus nombreuses et avides de surfaces pour hisser leur pavillon. Le Conseil régional de Franche-Comté, petite région dans le classement national, ne cesse pourtant de s'étendre, au risque d'occuper tout le glacis qui l'entoure. Et le tout n'y suffira pas puisqu'il se développe « hors les murs », 147

## Toujours plus 147

Si l'on s'en tient à l'inventaire de cette génération spontanée de collectivités locales, ces fameux « territoires » dont on nous rebat les oreilles, il faut ajouter un 4ème, voire 5ème acteur local, non moins titulaire de territoire, l'Agglomération, qui s'est installée, à son tour, dans des locaux construits par le Conseil régional. Faute de candidats venus de l'économie privée, on a eu recours aux habituels cataplasmes, les collectivités publiques. L'autonomie budgétaire, nerf de la guerre, faisait le reste en permettant aux collectivités, même non élues au suffrage universel direct, comme l'Agglomération, de lever l'impôt et de décider de l'allocation de moyens. 147

Les entreprises industrielles ont disparu et les collectivités locales sont partout, symboles d'une démocratie active, célébrée par Tocqueville, même si on oublie trop facilement que l'Amérique fédérale n'est pas la France unitaire. Cette omniprésence des élus des « territoires », membres d'assemblées souveraines dont le nombre a proliféré, n'en comporte pas moins quelques zones d'ombre qui font tout l'enjeu et surtout l'intérêt de la réforme, enfin, engagée par Nicolas Sarkozy. 147

- 4 -

Cette administration locale est devenue l'un des premiers employeurs de ce pays, avec des exécutifs salariés, qui, souvent, cumulent les mandats, pourvu qu'ils restent sous un certain plafond. Mais l'essentiel est ailleurs : ces fonctions locales aidant, on n'a plus de métier. L'élection fait vivre, donne du temps pour militer et se faire rééire, pour se lamenter si d'aventure, on est battu et privé de rémunération. 147

Faute de spécialisation, ces assemblées locales doublonnent, au risque de répandre le brouillard sur leurs vraies compétences, vite sous-traitées à des concessionnaires privés. Enfin, le contribuable, en ces temps de floraison des impôts locaux, ne peut que relever l'incohérence des politiques fiscales, nationale et locales. 147

La première réduit les prélèvements, et c'est le « paquet fiscal » bienvenu, alors que c'est un véritable déferlement sur la fiscalité locale. En 2005, après l'épiphanie des Conseils régionaux de gauche, on a vu la taxe professionnelle augmenter dans des proportions qui dépassent l'entendement (75% en Bourgogne) au risque, bien sûr, d'accélérer le départ des entreprises. Aujourd'hui, le déferlement continue : 9% d'augmentation à Paris, 6,5% dans le Doubs, alors que le soutien de la conjoncture impliquerait une relance locale par la fiscalité pour améliorer les conditions-cadres de l'investissement. 147

Il n'y a plus aucune cohérence entre les politiques fiscales, le seul principe directeur de ce dispositif ubuesque tenant à une étonnante trilogie : on veut toujours plus de pouvoirs pour ces assemblées locales ; quand on les a, c'est aussitôt pour les concéder et dénoncer une opération de dupes : les collectivités n'ont pas les moyens de leur pouvoir. Et quand on a bien compté et recompté, alors tombe le couperet final : l'augmentation des impôts. On y est, aujourd'hui... 147

## Un coûteux florilège

□ *Pour bien des esprits excellents, c'était (la décentralisation), le grand cheval de bataille des revendications libérales, pour d'autres c'était un dada qu'ils enfourchaient à toute occasion* 147

Maxime Du camp

□ *souvenirs d'un demi-siècle (1888)*

La décentralisation, voilà la potion magique que l'on nous sert depuis près de 30 ans, dans un exceptionnel consensus droite-gauche, si rare dans ce pays de guerre endémique entre Armagnacs et Bourguignons. Le principe surgit tout armé de la fièvre de 1981. Le rouge est mis dès la première nuit présidentielle au « Vieux Morvan » : la sape de l'État napoléonien est décrétee; on le déshabillera pour rhabiller des assemblées locales en nombre indéterminé, mais plus il y en aura, plus la démocratie y gagnera. 147

La décentralisation est l'un de ces serpents de mer qui habitent les hauts fonds de la politique française. Il fait périodiquement surface, au gré de la déliquescence des régimes réputés autoritaires... L'un de ses chantres en sera Émile Ollivier, en janvier 1870 quand il préside un gouvernement parlementaire. 147

erreur fatale du règne. « Il faut décentraliser à tout va », clame le Républicain rallié qui n'aura pas le temps de passer à l'acte, sauf, douteux coup de génie, la révocation d'Hausmann, victime expiatoire de la décentralisation. Le flambeau sera repris par Thiers, mais avec une prudence de chat sur braises. Thiers crée le président de Conseil général pour équilibrer le rôle des préfets, soupçonnés de sympathie « décembre ». La République votera encore une grande loi, charte des communes, mais son ardeur décentralisatrice n'ira pas au-delà. 147

- 5 -

En 1981, aube nouvelle, on rouvre les placards pour en sortir les momies. Après 23 ans d'un pouvoir réputé solitaire (la formule est d'un ex-ministre des Finances du Général, peu reconnaissant, au demeurant) Mitterrand trouve dans la décentralisation le remède définitif à un régime de *Coup d'État permanent*. Pas de problème : on réduira cet État en miettes. On va donc le dépouiller de ses compétences et de ses crédits pour les transférer aux communes, départements et régions dont les Conseils, pour en rajouter une couche, seront élus au suffrage universel. Et miracle de la magie mitterrandienne : la droite tombera en pâmoison. Le très inspiré Raffarin entendra ajouter sa pierre à l'édifice : ce sera l'acte II de la décentralisation (2004). Une fois de plus, on aura tout le loisir de mesurer les effets pervers de la réforme, minée par la même trilogie infernale : toujours plus de pouvoirs et toujours plus de concessionnaires privés ; toujours plus de protestations et finalement toujours plus d'impôts, et au pire moment. 147

### Modèle suisse 147

Qu'à cela ne tienne ! Jean-Pierre Raffarin, toujours de bonne volonté et mieux inspiré encore, n'hésite pas, pour défendre son Acte II, à rendre un hommage transi au père fondateur de la décentralisation, non pas Émile Ollivier qui n'est pas un de ses familiers mais Gaston Defferre. Ce que ne dit pas le Premier ministre de l'époque (2004), c'est la source d'inspiration du maire de Marseille, protestant cévenol, allergique au modèle romain de l'Église ou napoléonien de l'État, totalement acquis à un modèle qui est celui d'un État en miettes, celui de la Suisse, sans ses deux échelons locaux, la commune et le canton, mais avec quatre niveaux de collectivités, qui vaut à la France, après rajout des Pays, un exceptionnel habit 147

d'Arlequin. Mais l'idéologie a des limites. On veut bien de la Suisse cantonale, mais pas du fédéralisme. On se souvient, à gauche, du spectacle hallucinant des 20 Girondins qui montent sur l'échafaud en chantant et qui, en 40 minutes, subissent la catharsis jacobine. 147

La décentralisation restera donc le stade ultime du dépérissement de l'État républicain. Et si une pièce rapportée doit lui être ajoutée, ce sera le rôle d'un autre réformé célèbre, Michel Rocard, champion, par ultime scrupule de cohérence, d'un contrat universel entre toutes ces collectivités, entre ces collectivités et l'État, entre collectivités françaises et étrangères. On n'est pas loin de l'Eidgenossenschaft des Suisses, mais, sans doute, parce que le parler vrai a des limites, on en aura la réalité, mais pas l'appellation. 147

En clair, on met en place un dispositif qui relève du jongleur, mais d'un jongleur promis à une carrière courte, car incapable de rattraper ses balles. 147

### Au royaume de l'opacité 147

On pourrait imaginer une pléiade de collectivités, et les prophètes de démocratie y verraient un remarquable progrès, dans un seul pays, puisque les autres y échappent. Mais l'idéologie est telle que la décentralisation, comme la Révolution russe qui devait embraser l'Europe, reste un privilège de la France. 147

Pourquoi pas ? Mais à deux conditions : que les acteurs et décideurs de la vie politique locale y voient clair sur les différents niveaux de pouvoir et que le citoyen contribuable puisse identifier les responsables des prélèvements. 147

- 6 -

Or, aucune de ces conditions n'est aujourd'hui réunie. Hormis quelques grandes compétences attribuées aux régions et départements, lycées et transport ferroviaire local aux premières, collèges et assistance pour le département, c'est le flou et surtout le régime des compétences partagées qui pave la voie de l'inefficacité, cher payée. Il suffit de deux exemples : le tourisme dont tout le monde s'occupe et le socio-culturel, pierre philosophale du développement. On voit ainsi les 36 000 maires de France rédiger trois, voire cinq lettres pour tel ou tel équipement, à l'intercommunalité, au département, à la région, quand ce n'est pas au préfet, représentant de l'État, et à Bruxelles. Et ainsi, tourne la grande roue de la fortune. 147

Chaque échelon, représenté par un élu du « territoire » qui fait valoir son influence, donc toujours en campagne, envoie, à son tour, deux lettres, l'une d'accusé de réception (« Merci de m'en parler... Je m'en occupe... »), l'autre pour annoncer la bonne nouvelle (« J'ai décidé de seconder de mon bienveillant intérêt... »), le tout clôturé par une publicité en conséquence. 147

Cette politisation, inéluctable avec des assemblées élues au suffrage universel, est aggravée par un vice radical de la décentralisation : la défaillance de l'État, relayé par les collectivités locales qui en retirent, bien sûr, le bénéfice. On l'a vu avec les lycées et collèges, transmis en piteux état : c'est le syndrome Paileron. 147

On le voit aujourd'hui avec le transport ferroviaire local, abandonné par l'État-patron de la SNCF dont la seule stratégie était le « Tout-TGV » et la mort du réseau local. Ce sont les régions qui l'ont sauvé quand on voit, par exemple, la Région Midi-Pyrénées engager un plan de rénovation de son réseau, théoriquement à la charge de RFF, à hauteur de 500 millions d'€. Comment dissuader les élus régionaux de le faire savoir et de capitaliser les suffrages ? Les élus ont leur logique (la réélection) et la réélection a ses méthodes : l'influence et le faire-savoir, le tout multiplié à l'échelle des communes, pays, intercommunalités, départements et régions. Voilà beaucoup de monde en quête de zèle et de réélection ! 147

### L'opposition lâche du lest... 147

On ne reviendra pas sur le principe de la décentralisation, mais, au moins, peut-on obtenir plus de lisibilité et surtout un opérateur identifié qui lève l'impôt. Il faut en finir avec le partage des assiettes d'impôts directs. Il y a toujours majoration, mais qui est le prescripteur ? Ce n'est pas le maire qui se défausse sur l'intercommunalité qu'il lui arrive de présider ; ce n'est pas le département qui désigne la région... 147

La réponse est donc claire pour la réforme qui s'annonce. Il faut moins d'intervenants, moins assemblées avec leurs moyens de fonctionnement, donc des économies d'échelle. Il faut plus de cohérence entre politiques d'État et des collectivités locales. Il faut en finir avec la guerre de tranchées entre pouvoir central et local dont le seul but est de mettre en échec le premier, à la mode bien française des parlements d'Ancien régime. Si l'État central réduit sa fiscalité, il faut en finir avec des collectivités qui majorent la leur, au nom de mille raisons dont la meilleure est simplement politique. On ne peut tolérer plus longtemps que la réduction du personnel d'État s'accompagne de la prolifération des personnels locaux : 1,8 million, aujourd'hui. La réforme doit donc conduire à moins d'intervenants élus, par définition soucieux de leur réélection, à plus de blocs de compétences pour chaque collectivité et à une fiscalité bien identifiée par collectivité. Il faut donc en finir avec le principe de compétence générale, reconnue à certaines collectivités comme le département qui déjà s'insurge. Il faut surtout en finir avec ce principe d'un autre âge, d'une démocratie qui se mesurerait à l'aune des assemblées et élus salariés. 147

### Des professionnels de l'élection 147

Avec 36 000 communes, 2 398 communautés de communes, 171 agglomérations, 14 communautés urbaines, la France dispose d'un solide maillage démocratique. 147

L'habitude est de le saluer, comme il se doit, au nom de l'ancrage démocratique, antidote des aventures autoritaires sous la IIIème République, et légitime représentation des territoires. En revanche, on se montre plus discret sur la rémunération de type salarial servie non seulement aux titulaires d'exécutifs locaux et à leurs adjoints et vice-présidents, mais aussi à de nombreux élus de base, conseillers généraux et régionaux.

Que les maires soient salariés, que les présidents d'assemblées locales le soient aussi et même les conseillers régionaux et généraux, soit ! Mais tout change, et le cas est de plus en plus fréquent, avec le cumul, à l'intérieur d'un plafond qui permet à de nombreux élus locaux de trouver là une rémunération, souvent plus intéressante qu'un emploi, contrepartie de l'exercice d'un métier. Et là, la quantité se change en qualité, tant le cumul autorisé des mandats locaux est fréquent et dispense son titulaire d'exercer un métier. 147

On ne compte plus le nombre de maires-conseillers généraux, de maires conseillers régionaux ou vice-président de l'une ou l'autre de ces assemblées ou de conseils d'agglomération, de maires-présidents d'intercommunalité, voire vice-présidente Conseil régional. On peut dresser le nombre de combinaisons possibles, sur la base des quatre collectivités locales, voire cinq si l'on ajoute les Pays. On a, alors, des dizaines de milliers d'élus locaux exerçant leurs mandats à temps plein, après abandon de leur métier, ou tout simplement sans aucun métier, le plus souvent militant d'un parti qui distribue les postes, en termes de légitimité et de revenu, le tout à l'enseigne d'un clientélisme sans fard, rançon du scrutin proportionnel auquel il manque, par bonheur, à ce jour, l'élection majeure, celle des députés. Dans le cas inverse, on aurait la totale, en termes de régime de partis et de conditionnement des élus. D'ailleurs, comment les élus locaux se dispenseraient-ils du cumul qui est monnaie courante chez les parlementaires, en particulier, chez ceux qui le dénonçaient, comme Arnaud Montebourg, député (PS) et président de Conseil général, comme la trentaine de sénateurs-présidents de Conseil général, c'est-à-dire rémunérés à hauteur de 11 450 € mensuels et partie de l'indemnité écartée de président de Conseil général, soit 4 878 € ?

### Mandats gratuits, mandats pour les « gros » ? 147

Comment en est-on arrivé à cette multiplication d'élus locaux salariés ? Le principe républicain était celui du mandat gratuit. Le virus de la rémunération s'est répandu dans les années 70, au gré de la montée en puissance des élus locaux d'opposition. Ce sera déjà le cas, en 1971, quand les élus locaux du Doubs envoient au Sénat le maire du Russey. L'évolution ou le dérapage s'accroît après les municipales de 1977 quand Mitterrand déclare la gauche majoritaire dans le pays, au congrès de Nantes. C'est l'épisode de Georges Marchais, commandant à Liliane de faire les valises. On commence, alors, par multiplier les postes d'adjoint et de vice-président, au bénéfice d'indemnités non fiscalisées. On voit d'ailleurs, dans le Doubs, chez un champion toutes catégories de la signature des registres de réunion, aussitôt suivie du paiement à la TG, de fâcheuses habitudes de cumul s'instaurer et elles n'étaient pas toutes de gauche. Mais l'idéologie s'est emparée de l'affaire, au risque de changer l'or en plomb. 147

- 8 -

L'argument est simple, voire consternant : il faut rémunérer les mandats locaux, sinon leur exercice sera réservé aux « gros », de droite ! L'aboutissement de cette subtile dialectique viendra en 1981, avec la mémorable réforme du régime : la décentralisation. Multiplication des collectivités, multiplication des postes, multiplication des rémunérations, apparition et généralisation d'une nouvelle corporation, celle des élus locaux rémunérés et sans métier. 147

On pourrait s'en réjouir, sauf à poser une question : comment ces élus à forte légitimité, mais quelquefois à faible capacité professionnelle, peuvent-ils exercer cette prérogative majeure que leur confèrent les lois de décentralisation : l'action économique ? Cette compétence est partout dans le millefeuille des collectivités locales : les villes ont, toutes, sauf, peut-être Besançon, un adjoint au développement économique. C'est une compétence obligatoire des Groupements de communes à fiscalité propre (GCFP), comme les communautés de communes. Les départements, au titre de la clause générale de compétence qui leur est accordée, sont présents dans ce domaine, comme le Conseil général du Doubs, avec l'ex- ADED. Les Conseils régionaux aussi, chefs de file et coordinateurs dans le secteur de l'action économique. 147

### La Cour des comptes tempête... 147

Voilà une compétence qui coûte au contribuable local 6 milliards d'€ par an (2004). La Cour des comptes a recensé 5 000 régimes d'aide, dispensées par les Régions dont 380 pour la seule Franche-Comté, la mieux placée dans ce douteux palmarès, avec l'Île-de-France et Rhône-Alpes. La Cour a jugé ce dispositif pléthorique, géré par des élus souvent sans métier, « trop nombreux, illisible, juridiquement fragile et d'une efficacité incertaine ». 147

Table tranquille, fin de repas sereine. La conversation échappe aux habituels clivages politiques. Un convive rappelle qu'il y a 40 ans, cinq grandes entreprises faisaient la réputation industrielle de Besançon, chacune avec plusieurs centaines d'emplois. Il en reste une seule, mais aucune autre, à ce jour, n'a pu être localisée. Il y avait deux stratégies de développement : soit la localisation volontaire d'investissements soit des conditions-cadres favorables. Aucune de ces voies n'a été retenue, à l'exception de zones franches qui signent la décomposition du tissu industriel local. On lit, en même temps, que certaines taxes comme le

versement Transport ont été relevées à leur plafond. C'est, sans doute, bien pour le transport urbain ; ce n'est pas forcément le meilleur pour les entreprises et l'investissement. La réponse est plus simple : les collectivités locales n'ont pas à jouer au rabatteur industriel. Soit ! Dans ce cas, il faut en finir avec cette compétence saupoudrée partout, pour des résultats d'une étonnante médiocrité, relevée par la Cour. 147

° Quelques exemples de rémunération mensuelle : maire (4000 h) : 2063€, maire (2000 h) : 1613€, conseiller général : 2251€, conseiller régional : 1876€, vice président du CR 2626€, président de Communauté de communes (moins de 20000 h) : 1829€, cumul Maire (<300 h) et conseiller général : 3864€, maire (3500-147 10000 h), président de Communauté de communes et vice-président de Conseil régional : 6518€.

#### Le Sénat, gardien du millefeuille ? 147

Pour Gambetta, le Sénat était « le Grand Conseil des communes de France ». Pour Jospin, une « anomalie ». Aujourd'hui, le Sénat n'est pas seulement le défenseur des communes, mais de toutes les collectivités et Dieu sait qu'elles ont proliféré depuis 1981. Par la voix de son ex-président, Christian Poncelet, le Sénat a fait inscrire le principe d'autonomie dans la constitution. Il n'est donc plus question, aujourd'hui, de toucher à l'autonomie fiscale des collectivités élues au suffrage universel, comme Fabius, le bien inspiré, qui, en 2000, supprime la vignette auto, aujourd'hui partiellement recrée sous forme de malus automobile, pour la remplacer par une compensation budgétaire. On a désormais la totale : 4, voire 5 niveaux d'administration locale et un grand principe constitutionnel : pas touche au millefeuille ! 147

Dans le débat de réforme, le Sénat a un rôle central, celui d'arbitre du corporatisme local ou de promoteur du changement, au nom du triple vice fondateur du dispositif actuel : son coût, son opacité, son rôle indu de grand atelier d'emplois rémunérés. Le Sénat assume-t-il ce rôle d'arbitre de la réforme ? La première réponse ne va pas dans ce sens et laisse mal augurer de la réforme. Car il donne le mauvais exemple en frappant les trois coups du confort indu des mandats électifs et de leur cumul quand une trentaine de sénateurs, dont sept élus au dernier renouvellement, sont en même temps président de Conseil général. Sur le plan local, on le sait aujourd'hui et on en parle sous le manteau : le cumul de deux ou trois mandats locaux peut garantir à son titulaire entre 2000 et 6000 € mensuels 147

On sait aujourd'hui, grâce à l'enquête méticuleuse de deux journalistes, légitimement curieux, que les sénateurs reçoivent des indemnités dont le total approche les 20000€ mensuels, soit 11420€ d'indemnité de base, majorée de 1000€, à titre de prime informatique, et de 6141€ pour recruter des attachés parlementaires 147

La même enquête révèle que les deux secrétaires généraux du Sénat émergent à 20000€ chacun, les 22 directeurs à 15000€, soit beaucoup plus que leurs homologues de l'administration d'État. Sans doute, faut-il mentionner ici le principe d'écrêtement des indemnités en cas de cumul de mandats. Mais il faut en convenir, le Sénat, Grand protecteur des collectivités locales, ne donne pas l'exemple d'un État « frugal et simple », en ces temps de crise et d'urgence d'une réduction de la dépense publique. 147

Comment les élus locaux, titulaires d'un mandat exécutif, et, à ce titre, rémunérés mensuellement, souvent sans métier, n'observeraient-ils pas le signal complice donné par le Sénat, en particulier, par ses élus du dernier renouvellement qui, tous, pendant la campagne, ont dénoncé l'illégitimité de l'élection sénatoriale, 147

prime à la France du seigle et de la châtaigne, insulte à celle des villes et banlieues, et qui, une fois élus, se sont bien gardés de dénoncer leur statut matériel. On a écouté ces messieurs sur les médias habituels, la LCP, en particulier : tous baignent dans une douce quiétude ; aucun ne s'est inquiété du confort de la fonction ni a fortiori de la réforme en cours qui n'a rien à attendre du Sénat. 147

° Cf. France 5 (3.12.08) avec Yves Calvi : *Les élus locaux défendent leur fromage.*

° Cf. *Le Sénat-Enquête sur les super-privilèges de la République* par R. Colonna d'Istria et Y. Stefanovitch (Le Rocher 2008). 147

#### Une réforme consensuelle, donc limitée 147

*Il faut faire sans dire  
FR. MITTERRAND 147*

La réforme des collectivités locales ne peut attendre. L'urgence tient au triple vice du dispositif actuel : financièrement coûteux, économiquement pervers, politiquement incohérent. Il y a urgence à réformer pour mettre un terme au démembrement de l'État dont le bras droit, central, ignore ce que fait le gauche, local. Avec des fondamentaux très dégradés, dont l'assainissement ne cesse d'être différé, ce pays n'a pas les moyens de s'offrir un pouvoir local stratifié en quatre niveaux quand ses voisins, en meilleure santé économique et financière, s'en tiennent à deux. Comment le pouvoir central pourrait-il faire l'impasse sur des collectivités, maîtres d'ouvrage des trois-quarts des investissements publics, employeurs de 1,8 million d'agents, contributeurs croissants à la dette française 147

147

L'objectif est clairement identifié, mais les traverses ne manquent pas. Il y a d'abord la préparation de la réforme et manifestement la commission Balladur n'en aura pas le monopole qu'elle avait revendiqué. Chaque assemblée parlementaire a désigné une commission en son sein. Les associations faitières des communes, départements et régions, les deux dernières d'opposition, ont aussitôt créé, chacune, une commission à vocation spécialisée. L'opposition a créé, de son côté, une commission réunissant ses élus des communes, intercommunalités, départements et régions. Voilà beaucoup de fils à tenir pour Édouard Balladur qui a montré son savoir-faire dans le projet de révision constitutionnelle et qui devra remettre son rapport en février pour vote des lois de réforme pendant la session extraordinaire de l'été. 147

Mais le champ des propositions de la commission Balladur apparaît d'ores et déjà limité, avec la sanctuarisation du département, pourtant condamné par le rapport Attali. Le département est intouchable, comme il le fut sous Mitterrand quand Pierre Joxe en demandait déjà la suppression. Il est d'ailleurs difficile pour la majorité actuelle de jouer les Fouquier-Tinville, alors que ses élus nationaux et locaux se sont précipités sur la décentralisation pour en tirer le maximum de pouvoirs, sous l'autorité tutélaire du président du Sénat, Christian Poncelet. 147

Alors, que va-t-il se passer dans les projets de l'été 2009 ? Le gouvernement voudrait réduire le nombre de régions... Aucune, à ce jour, n'est candidate au suicide, si ce n'est l'Alsace qui fusionnerait avec ses deux conseils généraux pour former un Conseil d'Alsace... à forte identité, ce que ne souhaite peut-être pas le pouvoir central. De telles régions se rapprocheraient, en tout cas, un peu plus du fédéralisme. Si nouveauté, il y a, c'est du côté du binôme département-région, pendant de l'autre binôme commune-intercommunalité. Le but, c'est de constituer une assemblée composée d'élus départementaux et régionaux. Pour y parvenir on intégrerait une partie des conseillers généraux dont les sièges ont résisté à la commission de la hache, chargée d'harmoniser la population des cantons en supprimant les moins peuplés, toujours de droite, qui n'intéressent donc pas l'opposition, favorable, on l'aura deviné, à cette réforme. Les autres conseillers régionaux continueraient-ils d'être élus au scrutin de liste proportionnel ? Le débat est ouvert, mais la future assemblée de « conseillers territoriaux », élus en 2011, à l'échelle d'une grande zone de développement économique, ne pourra être constituée de la simple addition du Conseil régional et des quatre conseils généraux, comme ce serait le cas en Franche-Comté, avec près de 150 membres. De toute - 11 - 147

façon, les conseils généraux devraient subsister pour gérer le bloc de compétences qui leur serait reconnu, celui de l'action sociale et de l'aide aux personnes, les collèges rejoignant les lycées dans la compétence des Régions. Si, dans le même temps, on stratifie les impôts locaux pour en finir avec les assiettes partagées, les deux assemblées, départementale et régionale, garderont le pouvoir de lever l'impôt, prérogative souveraine des assemblées élues au suffrage universel. 147

Le dispositif ne serait pas différent à l'échelle des communes et intercommunalités. On sait déjà que les communes garderont leur maire, que les assemblées intercommunales ne devraient pas être élues au suffrage universel, que l'élection devrait être commune aux deux assemblées, avec moins de conseillers municipaux et mutualisation des services, ce qui laisse entier le problème du maintien d'un budget à la commune. En revanche, on ferait peut-être l'économie de cette floraison de services propres des communautés de communes qui souvent absorbent la dotation de l'État. 147

Voilà bien la vraie question. La réforme clarifiera les compétences et donnera une meilleure lisibilité au système. Le pouvoir de lever l'impôt et la désignation de son responsable seront enfin clairement identifiés. L'opposition qui n'entend pas se donner l'image de l'inertie est d'accord sur ce point. C'est la réforme-plancher. Mais au-delà, c'est-à-dire au niveau des moyens dévolus à ces assemblées, elle freine des quatre fers et on devine que les économies générées par la réforme risquent d'être très faibles. On aura, sans doute, pour longtemps, encore, l'actuelle tension entre pouvoir central et local, avec la surenchère qui en résulte pour les élus locaux. 147

147

On aura toujours le principe, inscrit dans la Constitution, de l'autonomie des assemblées élues au suffrage universel, donc de leur pouvoir de lever l'impôt. Et surtout, on a, sans doute, pour la fin des temps, cette légion d'élus locaux rémunérés mensuellement, car, là est bien le noeud de la réforme : les ateliers nationaux se sont dégradés en ateliers électoraux auxquels aucune réforme ne pourra rendre leur pureté originelle, celle des mandats publics gratuits, car, on ne le sait que trop, ce serait abandonner la démocratie locale aux seuls possédants... 147

#### À LA RECHERCHE DU TEMPS PASSÉ 147

Est-ce décembre qui incline aux anniversaires glorieux (Austerlitz) ou calamiteux, en tout cas, jugés tels par la République, victime d'une éclipse de 20 ans, après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte ? Tout a été dit et écrit sur cette nuit froide de décembre 1851 et le *pronunciamiento* de six conjurés, le lundi 1er décembre au soir. Tout y est : l'Élysée, tous feux éteints à minuit, Paris en apesanteur, 60 000 hommes en armes, une escouade de commissaires pour museler les typographes de l'Imprimerie nationale, boucler les adversaires à Mazas, la Roquette et Sainte-Pélagie. Le 2 au matin, à 7 heures, les murs de Paris sont couverts d'une étrange proclamation qui dissout l'Assemblée nationale, mais, malice du bonapartisme, rétablit le suffrage universel. 147

Tout a été dit, sauf le détail de cette opération de police un peu rude, racontée par Alain Decaux. Car le coup d'État, minuté comme une horloge, se déroule conformément à un programme établi, mais qu'un simple grain de sable aurait pu faire échouer. Alain Decaux raconte, heure par heure, les trois jours qui ont liquidé une République, obstinément défendue par la gauche, alors qu'elle fut le régime le plus réactionnaire quand elle fait tirer sur le peuple, en juin 1848 (5 000 morts) et prive trois millions de Français du droit de vote. Pourquoi refuse-t-elle, droite-gauche réunies, la révision de la Constitution qui aurait permis au Prince président de faire un second mandat ? La réponse viendra le 2 décembre, journée conforme au plan préétabli : le 3, journée du baroud d'honneur dans les faubourgs, 147

mort du député Baudin, promu héros de la résistance républicaine. L'ordre est rétabli le 4.147

Combien de victimes ? 200 morts, 600 morts et blessés ? On est loin, note Decaux, de l'hécatombe de juin 1848, des 22 000 morts de la Semaine sanglante (mai 1871), de la Libération (août-septembre 1944), de ces guerres civiles qui déchirent le pays. Mais le plus intéressant, le plus inattendu, marque des esprits libres comme l'est celui d'Alain Decaux, n'est pas là. Il est dans l'apostrophe posthume à Victor Hugo, propagandiste de Louis-Napoléon pour le faire élire à la présidence de la République, le 10 décembre 1848, déçu dans ses ambitions, et adversaire patenté, icône de la République boufoquée pendant les 18 ans du Second Empire. C'est une opposition radicale, indéfectible, comme on dira sous la IIIème République, une stigmatisation sans nuances de « Napoléon-le-Petit » et de son « crime », proférée du rocher de Guernesey. La République en fera son mage, sa figure de proue, le phare de la résistance au forfait. Eh bien ! Il aura fallu Alain Decaux, sa liberté d'esprit, celle de l'écrivain à succès qui ne demande rien parce qu'il a tout obtenu par son talent, contrairement à ces anti-bonapartistes du premier jour, prébendiers professionnels comme Grévy, pour liquider l'imposture de Victor Hugo, en finir avec ce qui n'est pas une légende noire, mais la vérité, celle d'un solliciteur déçu, réfugié dans l'anathème. 147

- 15 -

C'est Decaux, ancien ministre de Mitterrand, lui-même plume impérisable du « Coup d'État permanent », qui réhabilite Louis-Napoléon Bonaparte : « Je vous en veux... Vous avez soutenu sa candidature à la présidence... Pourquoi avoir imposé votre conception d'un Napoléon-le-Petit à la jeunesse du Second Empire ? 147

147

Les historiens ont travaillé. Ils ne vous ont pas donné raison ». 150 ans pour faire 147

justice de cette légende noire inscrite en lettres de feu dans les écoles de la République. Il fallait Decaux, son talent, son indépendance servie par la réussite et non par l'aigreur qui taraudait Hugo sur son rocher. C'est, sans doute, cet alliage imprévisible qui avait séduit, en son temps, Mitterrand, lui aussi, imprévisible dans une présidence qui ne s'acheva jamais là où elle avait commencé 147

#### Le coup d'État du 2 décembre 1851 en Franche-Comté 147

Entre le président de la République Louis-Napoléon Bonaparte élu triomphalement en 1848 et les députés conservateurs élus en 1849, la cohabitation commençait à devenir tendue. Les parlementaires avaient pratiquement aboli le suffrage universel en mettant à l'exercice de ce droit de vote des conditions (domicile, absence de condamnation) telles que les éléments populaires (le tiers du corps électoral) s'en trouvaient

désormais exclus. Le Prince Président voulait rétablir ce suffrage universel. La Constitution de 1848 empêchait que le président de la République soit rééligible après un premier mandat. Or, Louis-Napoléon qui avait été choisi avec plus de 75% des voix, pensait bien pouvoir être réélu. 147

#### Des tentatives de révision de la Constitution 147

La révision de la Constitution semblait impossible (il fallait trois débats et la majorité des trois quarts avec un quorum élevé). Cependant, elle était majoritairement demandée par les Français. Plus d'un million et demi d'électeurs avaient signé une pétition en ce sens. En Franche-Comté, 69 781 électeurs (soit 26,8%, l'un des plus forts taux de France) avaient pétitionné en faveur de Louis-Napoléon (essentiellement en Haute-Saône et dans le Doubs, moins dans le Jura). 147

La quasi-totalité des conseils généraux s'étaient ralliés à cette idée. En Haute-Saône, seul un conseiller général s'y opposa. Enfin, l'Assemblée elle-même semblait favorable à la prorogation des pouvoirs présidentiels puisque le 20 juillet 1851, 446 députés approuvaient la révision, 278 la repoussant. Majorité certes, mais insuffisante. 147

Dès l'automne 1851, on pouvait s'attendre à de multiples conspirations, complots ou révolutions, menés par les royalistes, les Montagnards, les « partageux » ou les bonapartistes. Comme l'écrivit le *Journal de la Haute-Saône* du 3 décembre 1851 (mais l'article est rédigé avant le coup d'État de la veille), la Constitution « a placée pour trois ans, face à face, deux pouvoirs issus de la même origine, dont le devoir est de marcher toujours du même pas vers le même but et n'a point pensé aux dissidences ni aux conflits qui pouvaient surgir entre eux, et cette imprévoyance nous a conduit à la confusion. » La situation sera tranchée par le coup d'État du 2 décembre 1851. Louis-Napoléon mettait au pas les députés conservateurs et s'octroyait tous les pouvoirs. La marche vers le Second Empire s'amorçait. 147

Sans être inexistante, la résistance sera plus faible que ne l'aurait été un affrontement général prévisible au printemps 1852. Les républicains et les socialistes - 16 - 147 se soulevèrent dans la capitale et dans plusieurs régions. En Franche-Comté, seuls quelques foyers d'opposition éclatèrent dans le Jura. Les préfets restèrent vigilants. 147

Ils étaient acquis à Louis-Napoléon. Hippolyte Dieu en Haute-Saône, de Lapeyrouse dans le Doubs et le comte de Chambrun (juste nommé dans le Jura le 26 novembre en remplacement du préfet Becquey) assurèrent le calme et l'adhésion de la population. Le 26 novembre 1851, le préfet Dieu adressa aux sous-préfets de Gray et de Lure des instructions en vue d'un éventuel mouvement insurrectionnel redouté pour le 30 novembre : « En ce qui concerne le département, je ne crois pas qu'il y ait complot organisé ; toutefois, il paraît certain que la récente tournée des représentants montagnards dans tous les cantons a eu pour objet de donner verbalement une sorte de mot d'ordre et de désigner par leurs visites aux démagogues de chaque localité, ceux qui sont ou qui seront institués les chefs du mouvement ou du moins ceux dont ils doivent suivre les paroles et l'exemple. Il importe que votre attention particulière ne perde pas de vue ces individus. » (ADHS 14 M 8). 147

#### La population adhère au coup d'État 147

Si la population bouge peu, c'est essentiellement parce qu'elle aspire surtout à l'ordre et à la tranquillité. Si certaines villes résistent parfois, les campagnes adhèrent plutôt au coup d'État. Le prince Louis-Napoléon apparaît comme le garant de l'ordre et de la liberté. Les paysans du Haut-Doubs ou de la Haute-Saône ont massivement voté pour le neveu de Napoléon le 10 décembre 1848. Ils craignent avant tout les « partageux » et une révolution sanglante. Le coup d'État du 2 décembre leur rassure pleinement. Comme l'annoncera le préfet Hippolyte Dieu cinq jours après les événements parisiens, « la cause de l'ordre a triomphé ». Sa proclamation diffusée dans toute la Haute-Saône évoque une « courageuse initiative (qui) vient de déjouer les machinations des partis et de mettre un terme aux angoisses du pays. (...) L'ordre a toujours été, depuis le 10 décembre, son drapeau. 147

(...) Vous êtes tous intéressés, soit comme propriétaires, cultivateurs, fermiers, marchands ou ouvriers de toutes professions, soit comme pères de famille, au maintien de l'ordre, à la paix publique, à la prospérité du travail. Au nombre de 41000 pétitionnaires fournis par nos 510 communes, vous avez demandé avec deux millions de Français, la révision de la Constitution pour sauver la France de l'anarchie et de la guerre civile. Vous saurez vous montrer fidèles à votre signature. 147

Votre premier devoir, comme votre premier intérêt, c'est de ne pas laisser les agitateurs troubler nos paisibles campagnes, et mettre en péril la religion, la famille et la propriété. »

Le *Journal de la Haute-Saône* du 5 décembre explique que le département a accueilli avec satisfaction le coup d'État. Aucune mesure de vigueur ne semble exigée dans la région. Néanmoins, quelques mouvements d'opposition s'ébauchent. 147

Plusieurs « meneurs » sont arrêtés préventivement. Treize conseils municipaux de la Haute-Saône sont dissous (Borey, Corre, Villars-le-Pautel, la Côte, Loeuille, Mantoche, Oyrrières, Autey, Gy, Beaumotte-lès-Pin, Chenevrey, Broye-lès-Pesmes et Malans). La compagnie de pompiers de Jussey est supprimée et la remise de ses armes ordonnée. Besançon et Montbéliard, d'orientation plus républicaine ne résistent pas mais ne manifestent pas non plus de véritable enthousiasme. Le département du Jura, plus travaillé par les sociétés secrètes, les carbonaristes, les phalanstériens ou les républicains, est un peu plus remuant. L'opposition se fait plus sentir, surtout autour d'Arbois ou de Salins. Dans la nuit du 3 au 4 décembre, le - 17 - 147

tocsin sonne à Poligny. Les opposants au coup d'État prennent possession de la ville. Ils installent une administration républicaine. Le 5 décembre, le préfet du Jura réagit. Les forces de l'ordre interviennent. Les insurgés abandonnent Poligny et plusieurs se réfugient en Suisse. 147

#### Succès du plébiscite 147

Le décret du 2 décembre 1851 prononçant la dissolution de l'Assemblée avait prévu un plébiscite qui fut organisé les 20 et 21 décembre suivants (le Peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant). Le *Journal de la Haute-Saône* du 18 décembre fixe les conditions et les enjeux en ces termes : « Il n'y a plus trois, quatre ou cinq partis pour résoudre la question ainsi posée ; il n'y en a que deux. Il y a le parti qui veut conserver les bases fondamentales de la société et le parti qui veut les détruire. Il y a des hommes qui croient à la notion du bien et du mal, et les hommes qui n'y croient pas. Il y a ceux qui ont foi en Dieu et qui veulent qu'on respecte la religion et ses ministres, et ceux qui n'ont que des appétits brutaux et pas de croyances, qui saccagent les églises et égorgent les curés. Il y a ceux qui ont le culte saint de la famille, et ceux qui emprisonnent leurs pères et leurs frères, et qui outragent abominablement les femmes. (...) Oui, tous les honnêtes gens voteront pour Louis Napoléon Bonaparte. » 147

Revon, le maire de Gray poursuit : « Tous, au scrutin du 20 décembre, nous déposerons des bulletins sur lesquels sera écrit : « Oui ! Pour Louis-Napoléon Bonaparte » car il n'y a que deux partis en présence ; d'une part le parti de l'ordre, personnifié dans Louis-Napoléon, qui vient de sauver le pays (...) de l'autre, le socialisme, c'est-à-dire une doctrine sauvage, qui jette partout l'effroi au seul récit de ses attentats contre les personnes et les propriétés. » 147

Les résultats du plébiscite sont particulièrement nets. L'ordre est revenu. La stabilité semble assurée. Les élections, faites dans la peur, ont donné une victoire à Louis-Napoléon. La participation est forte. La France vote oui à 92% et à 75,2% des inscrits (78,3% des inscrits en Franche-Comté). Le département du Doubs accorde 94% au napoléonide tandis que la Haute-Saône lui en accorde 96,62% et le Jura 88%. Enfin, l'arrondissement de Belfort (dépendant alors du département du Haut-Rhin) donne 96% de oui, le canton de Belfort dépassant même ce score. On le voit, malgré le Jura (où 71,1% des inscrits votent cependant oui), les Comtois sont encore plus favorables au pouvoir en place que le reste des Français. Les campagnes sont unanimes à accorder leur confiance. En revanche, certaines villes sont plus réticentes. Ainsi, Montbéliard ne vote oui qu'à 63%. Quant à l'arrondissement de Vesoul, il octroie moins de 2% de non. Avec 85,8% des inscrits répondant affirmativement, la Haute-Saône se place en 5e position dans la liste des départements les plus favorables au coup d'État, derrière la Corse, l'Aube, la Somme et la Meuse. Elle conservera longtemps son qualificatif de « Corse du Nord ». 147

Assez unanimement, la Franche-Comté approuvait le coup d'État du 2 décembre 1851. La population pleinement rassurée, pouvait désormais songer à un avenir plus serein. Le 1er janvier 1852, tous les chefs-lieux d'arrondissement de la région célébraient le triomphe du plébiscite. Le dimanche 11 janvier, les autres communes s'associaient à cette victoire électorale. 147

#### Thierry Choffat 147

Querelles Liturgiques et Identité Régionale  
Le cas di diocèse de BESANCON 147

C'est une page d'histoire locale que publie Vincent PETIT, une page dense, en trois volumes et... 954 pages, comme le veut la loi du genre, celle des thèses d'État. Originaire de Frambouhans, ancien élève du lycée de Pontarlier, actuellement professeur agrégé à Lons-le-Saunier, Vincent Petit a choisi deux directeurs de thèse, Philippe Boutry, de Paris I, et Francis Python, professeur à l'Université de Fribourg, le président de jury étant Jacques-Olivier Boudon, de Paris IV, le plus pertinent dans son appréciation du sujet, puisé dans une période et une thématique dont l'intérêt revient au galop chez les historiens, tous persuadés que le XIXème n'est décidément pas « ce siècle stupide », cher à Léon Daudet. 147

La période est celle de la Monarchie parlementaire, de 1815 à 1870, si l'on y ajoute le IIème Empire, parlementaire à la fin du régime, et la thématique, celle du catholicisme intégral ou intransigeant, mais non pas « intégriste », vocable récusé dans les sphères académiques. L'auteur expose l'une des facettes du combat mené l'ultramontanisme et du libéralisme politique, prêché par un courant de pensée, imprégné de contre-révolution. Et le moindre paradoxe ne sera pas que ses figures de proue trouvent dans le principe parlementaire le moyen d'appliquer leurs thèses. Chateaubriand se fera le théoricien du gouvernement parlementaire, en pleine Chambre introuvable, quand il plaide pour une « Monarchie selon la Charte », alors que Montalembert se fera l'avocat des libertés publiques, et d'abord de la liberté d'enseignement, alors que des clercs comme dom Guéranger ou Jean-Joseph Gaume de Fuans se font le porte-parole du catholicisme intransigeant, l'un pour la liturgie, l'autre pour l'éducation des jeunes. La querelle liturgique à moins d'ampleur que celle des classiques païens, mais, à l'échelle de la Franche-Comté, elle joue comme le révélateur, voire le catalyseur de l'opposition entre gallicans et ultramontains. Elle vaut au lecteur quelques bonnes pages sur l'Église et le clergé comtois, sur la fracture entre assermentés et réfractaires, qui recoupe celle entre patriotes et émigrés du « parti de l'étranger », le tout synthétisé par le bonapartisme qui tentera la réconciliation nationale. La nomination par Bonaparte du constitutionnel Le Coz au siège de Besançon vaut quelques pages intéressantes sur l'histoire de ce diocèse pendant la période révolutionnaire, avec ses trois évêques constitutionnels de Besançon (Seguin, puis Demandeur, futur curé de la Madeleine), Vesoul (Flavigny) et Saint-Claude (Moyses). 147

C'est ce débat, cette « dispute » que relate Vincent Petit, à l'échelle d'un diocèse, celui de Besançon, qui va opposer les partisans de la liturgie romaine et ceux d'une liturgie régionale, représentée par le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon (1833-1875). Toutes ces figures avaient déjà, comme le rappela Jacques-Olivier Boudon, leurs découvreurs et biographes, mais Vincent Petit remet ces portraits en perspective, sous-tendue par une dynamique, la querelle liturgique, moins formelle qu'il n'y paraît, car, et c'est la thèse de l'auteur, l'autonomie liturgique comtoise n'est que l'expression de l'irréductibilité, de l'identité forte et du patriotisme comtois. 147

°Cf- Les classiques païens dans les collèges catholiques ? Le combat de 147  
Mgr GAUME (Cerf-1995)

°Cf- Un prêtre du Haut-Doubs dans la tourmente révolutionnaire: 147

François-Xavier MOYSE (1742-1813) - Regards sur le Haut-Doubs -

Collection « Histoire » (1979)

UN RÉGIMENT COMTOIS DANS LA GUERRE 1914-1918 : Le 171ème RI 147

Chaque année, le bourg de La Capelle, chef-lieu situé à l'extrême nord du département de l'Aisne, commémore l'anniversaire de l'arrivée des parlementaires allemands, venus le 7 novembre 1918 solliciter l'armistice entre la France et l'Allemagne. Le 171ème régiment d'Infanterie (RI) qui, dans sa progression, venait d'atteindre La Capelle, et spécialement son premier bataillon, fut chargé d'accueillir cette délégation. Le récit de ces événements a été publié par *Regards sur le Haut-Doubs*, qui a relaté les souvenirs du capitaine Loichot, originaire de Fournet-Blancheroche et qui servait dans le régiment depuis la déclaration de guerre. Quatre-vingt dix ans après la fin de la Grande Guerre, il m'a semblé utile de résumer ici les principaux aspects du parcours héroïque et douloureux du 171ème RI, régiment franc-comtois, un exemple parmi d'autres car tous furent soumis à la même dure loi. 147

Le 171ème RI avait des origines révolutionnaires. En 1793, il avait existé une 171ème demi-brigade, formée du premier bataillon du 94ème RI, du 2ème bataillon des Volontaires nationaux de la Marne et du 2ème bataillon des Volontaires nationaux des Hautes-Alpes. Elle faisait partie de l'Armée de la Meuse et prit part à la bataille de Valmy, puis elle participa à la campagne de Belgique et à la bataille de Jemmapes. 147

147  
- 20 -147

Elle tenait garnison dans Maubeuge assiégée, qui fut délivrée à la suite de la victoire du général Jourdan à Wattignies. Fin 1793 et au début de 1794, la demi-brigade était engagée dans la guerre de pacification de la Vendée. Elle fut licenciée le 16 septembre 1796 et versée à la nouvelle 94ème demi-brigade. °numéro 106

147

Il faut arriver à 1913 pour voir la création à Belfort, sous le commandement du lieutenant-colonel Pallu, du nouveau 171ème RI, initialement prévu pour la défense de la forteresse et composé d'éléments des 35ème, 42ème et 152ème RI, où de nombreux Franc-comtois avaient effectué leur service militaire. À la mobilisation de 1914, le 171ème RI était composé de soldats du Haut-Rhin, du Doubs, notamment du Haut-Doubs, et de la Haute-Saône, et était donc en garnison à Belfort, *poste d'honneur entre tous*, note l'*Historique du Régiment*, qui précise que la *discipline y était sévère et le patriotisme ardent*. 147

#### Le Régiment de Belfort dans la guerre 147

Dès le 30 juillet 1914, le régiment montait la garde à la frontière alsacienne. 147

Puis, à l'image des autres unités de l'Armée française, il fut à la tâche dans toutes les grandes batailles de la Grande Guerre puisque la tactique du Haut Commandement était de faire tourner les unités d'un théâtre d'opérations à un autre grâce à des transports par chemin de fer, mais aussi au prix de longues marches à pied. Le 9 août, étant dans l'avant-garde de l'Armée d'Alsace, le 171ème RI prit part aux combats de Mulhouse. Le 13 août, le capitaine Colas, commandant la 4ème compagnie, fut mortellement blessé, premier d'une longue liste. Le 9 septembre, le régiment fut engagé à Thann, puis au Pont d'Aspach et à Mikelbach. Un jeune Saint-Cyrien de vingt ans, chef de section, fut tué cosar en tête et en gants blancs. 147

147

Transporté dans les Hauts de Meuse, le régiment fut engagé le 29 septembre dans de sanglants combats. Puis le front se stabilisa et la guerre de tranchées commença dans la neige, la boue et sous les bombardements d'artillerie.

Fin 1914 et début 1915, la situation fut aggravée par une épidémie très meurtrière de fièvre typhoïde. 147

En mars 1915, le « *régiment de Belfort* », qui n'abandonnait jamais le terrain conquis, combattit en Lorraine (combat de la ferme du Chamois), puis il cantonna à Blainville où le général Joffre le passa en revue. Le 17 mai 1915, il était à Maison Blanche, où il enleva plusieurs lignes de tranchées ennemies, souvent à peine éloignées de vingt mètres des nôtres, et fit plus de 200 prisonniers. 147

Lors des offensives des 27 et 28 septembre 1915 en Champagne, les deux tiers du régiment furent mis hors de combat à la ferme de Navarin. Le chef de corps, le lieutenant-colonel Suberbie, fut blessé à la tête de son régiment et remplacé. 147

Ramené au Bois Sabot pour se reformer, le régiment retrouva de nouveau Navarin le 27 octobre 1915. Après des alertes, des coups de main et des attaques incessantes pendant plusieurs mois, l'ennemi fit usage de gaz asphyxiants le 19 mai 1916, provoquant la mort de nombreux soldats, mais la ligne fut conservée intacte. Un imposant monument et un ossuaire ont été élevés à Navarin : 10 000 soldats y reposent, parmi lesquels figure un militaire originaire de Labergement-Sainte-Marie (Doubs), tué lors de ces combats, les quatre fils de Paul Doumer, président de la République (1931- assassiné en 1932), et le général Gouraud, qui commandait la IVème armée en Champagne en 1916 et qui y fut inhumé après sa mort en 1946. 147

- 21 -

#### Verdun, la Somme, l'Aisne...147

Le 22 juin 1916, le régiment fut transporté sur le front de Verdun. Dans la nuit du 23 au 24 juin dans le secteur du fort de Vaux, deux des bataillons du régiment perdirent la moitié de leur effectif en moins d'une heure et le commandant du 3ème bataillon fut tué. Pour finir, ayant été réduit au tiers de son effectif, le 171ème fut relevé dans la nuit du 27 au 28 juin 1916. 147

Reconstitué et ré-entraîné, l'embarqua pour la Somme dès les premiers jours de septembre 1916. À partir du 17 septembre 1916, il fut engagé dans les combats âpres et meurtriers du secteur de Bouchavesnes et du Bois l'Abbé, mais il réussit encore à conserver son front intact. Après trois mois de combats incessants dans la boue et sans abris, le régiment fut relevé par des Anglais et des Écossais le 10 décembre. 147

147

Après une période d'entraînement au camp de Lhéry, le 171ème RI fut transporté dans l'Aisne, dans la région de Soupir en mars 1917, puis devant Ostel en avril. En avril 1917, les Allemands abandonnèrent les bords de l'Aisne et se replièrent sur des positions formidables au Chemin des Dames. Le 5 mai à 9 heures, le régiment se lança à l'assaut. Une heure plus tard, tous les objectifs étaient atteints, 450 soldats allemands faits prisonniers et beaucoup de matériel pris, mais au prix de lourdes pertes de notre côté. 147

147

Le 1er juin 1917, le régiment quitta l'Aisne pour les Vosges et fut mis au repos dans les environs d'Aillevillers. À partir du 14 juillet, il occupa un secteur au sud de Saint-Dié et effectua de nombreux coups de main. Le 18 décembre, le lieutenant-colonel Marquet prenait le commandement du régiment. Ce fut lui qui, avec ses officiers, reçut les parlementaires allemands le 7 novembre 1918. 147147  
Le régiment fut relevé le 24 janvier 1918, puis les grands combats reprurent pour lui en mars 1918. Le 171ème RI débarqua à Breteuil, puis à Sauvillers, où l'ennemi attaqua le 30 mars. À 14 heures, Sauvillers était détruite par l'artillerie ennemie. Le 4 avril, une division allemande attaqua deux bataillons du 171ème. Un chiffre donne une idée de la violence des affrontements : en une journée, une seule compagnie de mitrailleuses du régiment tira 50 000 cartouches ! Le régiment s'installa alors en dehors du village et stoppa la progression ennemie. Le 171ème RI sauva encore la situation les 5, 6 et 7 avril et fut cité pour la seconde fois à l'ordre de l'Armée. 147

147

Transporté en Lorraine dans le secteur de Lunéville en mai 1918, le 171ème RI fut reformé avec de jeunes recrues pleines d'entrain, mais inexpérimentées. Là (à Marainviller), se retrouvèrent deux frères, originaires de Fournet-Blancheroche, et leur beau-frère, de Saint-Julien-les-Russey. L'un des deux frères, qui avait été atteint gravement par les gaz, mourut au Russey en 1925 des suites de cette intoxication. Le 5 juillet, le 171ème RI était ramené à Sauvillers pour relever des éléments de la première division américaine. Coups de main répétés dans les lignes ennemies. Le 4 août, prise de Framicourt. Sa progression permit au régiment de déborder Montdidier par le Nord. Du 11 au 22 août 1918, le régiment séjourna en deuxième ligne puis, dans la nuit du 27 au 28 août 1918, il enleva Laucourt. Le 2 septembre, le 171ème RI reçut l'ordre de relever le 19ème Bataillon de Chasseurs à pied devant la Panneterie, position considérée par l'ennemi comme la clé du Canal du Nord. Elle avait été prise et reperdue cinq fois par les Chasseurs. 147

147

Elle fut enlevée de haute lutte par le 3ème bataillon du 171ème RI dans l'après-midi du 3 septembre 1918. Le régiment continua sa poursuite en combattant continuellement sur 50 kilomètres. Du 9 au 19 septembre 1918, il fut mis au repos dans une région - 22 - complètement dévastée (Beuvraignes et Tilloloy, dans la Somme). Cette période fut marquée notamment par une semaine d'ouragans et de pluies violentes. Le 21 septembre 1918, le 171ème RI était de nouveau en première ligne et il attaqua la cote 123,7 à l'ouest de Francilly. Il l'enleva le 24 septembre. Le soir du 24 à la nuit tombée, il repoussa une contre-attaque allemande qui était allée jusqu'au corps à corps puis, de nuit en nuit jusqu'au 30 septembre, le régiment continua d'attaquer victorieusement en dépit de la fatigue et des pertes, en faisant des prises importantes en hommes et en matériel. Le premier bataillon attaqua encore le 1er octobre et dépassa son objectif. Quelques éléments pénétrèrent alors dans la ville de Saint-Quentin qu'ils trouvèrent en grande partie détruite et vide de troupes et d'habitants. 147

147

Une attaque conjointe par plusieurs divisions fut décidée pour le 8 octobre 1918 au matin. Les trois bataillons du 171ème RI gagnèrent les lignes de départ à travers un terrain bouleversé et des marais. L'attaque fut déclenchée à 6 heures du matin. Le 9, la poursuite reprit, puis le 10. Malgré des pertes sérieuses, là encore, les 1247

#### Deux caporaux Comtois1 147

Après un court repos, le régiment releva la 34ème division d'Infanterie au Nord-Ouest de Guise et franchit l'Oise sur des passerelles le 4 novembre 1918. Le 5 novembre, il atteignit Villers-les-Guise, puis, le 7 novembre le bourg de La Capelle, qui fut débordé par le Nord. La poursuite continua jusqu'aux abords du petit village d'Haudroy à quelques kilomètres de là, sur la route de La Capelle à Fourmies. Vingt et un prisonniers ennemis furent faits, dont un étudiant originaire de Mulhouse. Vers 19 heures trente, un ordre apprit alors au capitaine Lhuillier, affecté depuis la veille 147

147

au commandement du 1er bataillon, l'arrivée de parlementaires ennemis. À 20 heures, cinq automobiles allemandes, la première portant un immense drapeau blanc tandis que la sonnerie de trompette d'un soldat allemand annonçait le cortège, arrivèrent d'Haudroy avec les parlementaires. Le capitaine Lhuillier, qui s'était porté à leur rencontre au niveau de la section qui gardait la route, les guida jusqu'à La Capelle, mais ce fut un caporal clairon comtois, Sellier, qui monta cette fois-ci sur le marche-pied de la première voiture et qui sonna sans arrêt le refrain du 171ème RI et le garde-à-vous. La mission se dirigea vers La Capelle déjà pavoisée. On sait la suite. Le capitaine Loichot, adjudant-major2 du bataillon, était évidemment présent. 147

À la fin de la guerre, le régiment avait obtenu deux citations à l'ordre de la Division, une citation à l'ordre du Grand Quartier Général et deux citations à l'ordre de l'Armée. *C'est un régiment qui s'en va gaiement. En avant*, telle était la devise du « *régiment de Belfort* » pendant la Grande Guerre. En juillet 1919, en Rhénanie, son drapeau, tenu par le colonel de la Jonquière, reçut la fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre (vert rayé de rouge) des mains du Maréchal Pétain. Le régiment fut affecté ensuite aux troupes d'occupation en Rhénanie et dans la Ruhr jusqu'à sa dissolution le 30 juin 1930. Ses effectifs furent alors versés au 60ème RI à Besançon et son drapeau remis à la garde du 35ème RI à Belfort. 147

Le 25 août 1935, il fut reconstitué à Mulhouse sous le nom de 171ème RI du Haut-Rhin et sous les ordres du colonel Potier.

Au total, 2 500 hommes du 171ème RI tombèrent au champ d'honneur pendant la durée de la Grande Guerre. Nous ne saurons oublier les populations des territoires du Nord et de l'Est de la France, où se déroulèrent les batailles : pendant quatre ans, elles virent leurs paysages bouleversés, leurs maisons et leurs moyens - 23 - 147

de travail détruits et subirent trop souvent dans leur chair la dure loi de l'occupant allemand. C'est sans doute la raison pour laquelle les habitants de ces régions continuent, plus que d'autres, à célébrer avec ferveur l'armistice de 1918. La commémoration des quatre-vingt dix ans de l'arrivée des parlementaires allemands a eu lieu cette année le dimanche 9 novembre 2008 à La Capelle, en présence d'une grande affluence et avec la participation d'une délégation anglo-écossaise. Une partie de la famille du capitaine Loichot3 était présente. 147

Odile Moreau-Loichot 147

#### 1 Voir le caporal Peugeot 544ème RI, premier tué de la Guerre à Joncherey (90) le 2 Août 1914.

#### 2 Fonction créée en 1790, attribuée à un capitaine chargé des détails administratifs, de l'instruction et de la discipline du bataillon.

#### 3 En 1940, il était lieutenant-colonel et commandait le 41ème RI. Il mourut en déportation en Allemagne en 1945.

UN REGIMENT COMTOIS DANS LA GUERRE 1914-1918 : Le 171 ème RI 147

147

Chaque année, le bourg de La Capelle, chef-lieu situé à l'extrême nord du département de l'Aisne, commémore l'anniversaire de l'arrivée des parlementaires allemands, venus le 7 novembre 1918 solliciter l'armistice entre la France et l'Allemagne. Le 171ème régiment d'Infanterie (RI) qui, dans sa progression, venait d'atteindre La Capelle, et spécialement son premier bataillon, fut chargé d'accueillir cette délégation. Le récit de ces événements a été publié par *Regards sur le Haut-Doubs*, qui a relaté les souvenirs du capitaine Loichot, originaire de Fournet-Blancheroche et qui servait dans le régiment depuis la déclaration de guerre. Quatre-vingt dix ans après la fin de la Grande Guerre, il m'a semblé utile de résumer ici les principaux aspects du parcours héroïque et douloureux du 171ème RI, régiment franc-comtois, un exemple parmi d'autres car tous furent soumis à la même dure loi. 147

147

Le 171<sup>ème</sup> RI avait des origines révolutionnaires. En 1793, il avait existé une 171<sup>ème</sup> demi-brigade, formée du premier bataillon du 94<sup>ème</sup> RI, du 2<sup>ème</sup> bataillon des Volontaires nationaux de la Marne et du 2<sup>ème</sup> bataillon des Volontaires nationaux des Hautes-Alpes. Elle faisait partie de l'Armée de la Meuse et prit part à la bataille de Valmy, puis elle participa à la campagne de Belgique et à la bataille de Jemmapes 147

- 20 -  
Elle tenait garnison dans Maubeuge assiégée, qui fut délivrée à la suite de la victoire du général Jourdan à Wattignies. Fin 1793 et au début de 1794, la demi-brigade était engagée dans la guerre de pacification de la Vendée. Elle fut licenciée le 16 septembre 1796 et versée à la nouvelle 94<sup>ème</sup> demi-brigade. °numéro 106 147

Il faut arriver à 1913 pour voir la création à Belfort, sous le commandement du lieutenant-colonel Pallu, du nouveau 171<sup>ème</sup> RI, initialement prévu pour la défense de la forteresse et composé d'éléments des 35<sup>ème</sup>, 42<sup>ème</sup> et 152<sup>ème</sup> RI, où de nombreux Franc-comtois avaient effectué leur service militaire. À la mobilisation de 1914, le 171<sup>ème</sup> RI était composé de soldats du Haut-Rhin, du Doubs, notamment du Haut-Doubs, et de la Haute-Saône, et était donc en garnison à Belfort, *poste d'honneur entre tous*, note l'*Historique du Régiment*, qui précise que la *discipline y était sévère et le patriotisme ardent*. 147

#### Le Régiment de Belfort dans la guerre 147

Dès le 30 juillet 1914, le régiment montait la garde à la frontière alsacienne. 147  
Puis, à l'image des autres unités de l'Armée française, il fut à la tâche dans toutes les grandes batailles de la Grande Guerre puisque la tactique du Haut Commandement était de faire tourner les unités d'un théâtre d'opérations à un autre grâce à des transports par chemin de fer, mais aussi au prix de longues marches à pied. Le 9 août, étant dans l'avant-garde de l'Armée d'Alsace, le 171<sup>ème</sup> RI prit part aux combats de Mulhouse. Le 13 août, le capitaine Colas, commandant la 4<sup>ème</sup> compagnie, fut mortellement blessé, premier d'une longue liste. Le 9 septembre, le régiment fut engagé à Thann, puis au Pont d'Aspach et à Mikelbach. Un jeune Saint-Cyrien de vingt ans, chef de section, fut tué casar en tête et en gants blancs. 147

Transporté dans les Hauts de Meuse, le régiment fut engagé le 29 septembre dans de sanglants combats. Puis le front se stabilisa et la guerre de tranchées commença dans la neige, la boue et sous les bombardements d'artillerie. 147

Fin 1914 et début 1915, la situation fut aggravée par une épidémie très meurtrière de fièvre typhoïde. 147

En mars 1915, le « *régiment de Belfort* », qui n'abandonnait jamais le terrain conquis, combattit en Lorraine (combat de la ferme du Chamois), puis il cantonna à Blainville où le général Joffre le passa en revue. Le 17 mai 1915, il était à Maison Blanche, où il enleva plusieurs lignes de tranchées ennemies, souvent à peine éloignées de vingt mètres des nôtres, et fit plus de 200 prisonniers. 147

Lors des offensives des 27 et 28 septembre 1915 en Champagne, les deux tiers du régiment furent mis hors de combat à la ferme de Navarin. Le chef de corps, le lieutenant-colonel Suberbie, fut blessé à la tête de son régiment et remplacé. 147

Ramené au Bois Sabot pour se reformer, le régiment retrouva de nouveau Navarin le 27 octobre 1915. Après des alertes, des coups de main et des attaques incessantes pendant plusieurs mois, l'ennemi fit usage de gaz asphyxiants le 19 mai 1916, provoquant la mort de nombreux soldats, mais la ligne fut conservée intacte. Un imposant monument et un ossuaire ont été élevés à Navarin : 10 000 soldats y reposent, parmi lesquels figure un militaire originaire de Labergement-Sainte-Marie (Doubs), tué lors de ces combats, les quatre fils de Paul Doumer, président de la République (1931- assassiné en 1932), et le général Gouraud, qui commandait la IV<sup>ème</sup> armée en Champagne en 1916 et qui y fut inhumé après sa mort en 1946. 147

- 21 -

#### Verdun, la Somme, l'Aisne...147

Le 22 juin 1916, le régiment fut transporté sur le front de Verdun. Dans la nuit du 23 au 24 juin dans le secteur du fort de Vaux, deux des bataillons du régiment perdirent la moitié de leur effectif en moins d'une heure et le commandant du 3<sup>ème</sup> bataillon fut tué. Pour finir, ayant été réduit au tiers de son effectif, le 171<sup>ème</sup> RI fut relevé dans la nuit du 27 au 28 juin 1916. 147

Reconstitué et ré-entraîné, il embarqua pour la Somme dès les premiers jours de septembre 1916. À partir du 17 septembre 1916, il fut engagé dans les combats âpres et meurtriers du secteur de Bouchavesnes et du Bois l'Abbé, mais il réussit encore à conserver son front intact. Après trois mois de combats incessants dans la boue et sans abris, le régiment fut relevé par des Anglais et des Écossais le 10 décembre. 147

UN REGIMENT COMTOIS DANS LA GUERRE 1914-1918 : Le 171<sup>ème</sup> RI 147

Chaque année, le bourg de La Capelle, chef-lieu situé à l'extrême nord du département de l'Aisne, commémore l'anniversaire de l'arrivée des parlementaires allemands, venus le 7 novembre 1918 solliciter l'armistice entre la France et l'Allemagne. Le 171<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie (RI) qui, dans sa progression, venait d'atteindre La Capelle, et spécialement son premier bataillon, fut chargé d'accueillir cette délégation. Le récit de ces événements a été publié par *Regards sur le Haut-Doubs*, qui a relaté les souvenirs du capitaine Loichot, originaire de Fournet-Blancheroche et qui servait dans le régiment depuis la déclaration de guerre. Quatre-vingt dix ans après la fin de la Grande Guerre, il m'a semblé utile de résumer ici les principaux aspects du parcours héroïque et douloureux du 171<sup>ème</sup> RI, régiment franc-comtois, un exemple parmi d'autres car tous furent soumis à la même dure loi. 147

Le 171<sup>ème</sup> RI avait des origines révolutionnaires. En 1793, il avait existé une 171<sup>ème</sup> demi-brigade, formée du premier bataillon du 94<sup>ème</sup> RI, du 2<sup>ème</sup> bataillon des Volontaires nationaux de la Marne et du 2<sup>ème</sup> bataillon des Volontaires nationaux des Hautes-Alpes. Elle faisait partie de l'Armée de la Meuse et prit part à la bataille de Valmy, puis elle participa à la campagne de Belgique et à la bataille de Jemmapes. 147

- 20 -  
Elle tenait garnison dans Maubeuge assiégée, qui fut délivrée à la suite de la victoire du général Jourdan à Wattignies. Fin 1793 et au début de 1794, la demi-brigade était engagée dans la guerre de pacification de la Vendée. Elle fut licenciée le 16 septembre 1796 et versée à la nouvelle 94<sup>ème</sup> demi-brigade. °numéro 106 147

Il faut arriver à 1913 pour voir la création à Belfort, sous le commandement du lieutenant-colonel Pallu, du nouveau 171<sup>ème</sup> RI, initialement prévu pour la défense de la forteresse et composé d'éléments des 35<sup>ème</sup>, 42<sup>ème</sup> et 152<sup>ème</sup> RI, où de nombreux Franc-comtois avaient effectué leur service militaire. À la mobilisation de 1914, le 171<sup>ème</sup> RI était composé de soldats du Haut-Rhin, du Doubs, notamment du Haut-Doubs, et de la Haute-Saône, et était donc en garnison à Belfort, *poste d'honneur entre tous*, note l'*Historique du Régiment*, qui précise que la *discipline y était sévère et le patriotisme ardent*. 147

#### Le Régiment de Belfort dans la guerre 147

Dès le 30 juillet 1914, le régiment montait la garde à la frontière alsacienne. 147  
Puis, à l'image des autres unités de l'Armée française, il fut à la tâche dans toutes les grandes batailles de la Grande Guerre puisque la tactique du Haut Commandement était de faire tourner les unités d'un théâtre d'opérations à un autre grâce à des transports par chemin de fer, mais aussi au prix de longues marches à pied. Le 9 août, étant dans l'avant-garde de l'Armée d'Alsace, le 171<sup>ème</sup> RI prit part aux combats de Mulhouse. Le 13 août, le capitaine Colas, commandant la 4<sup>ème</sup> compagnie, fut mortellement blessé, premier d'une longue liste. Le 9 septembre, le régiment fut engagé à Thann, puis au Pont d'Aspach et à Mikelbach. Un jeune Saint-Cyrien de vingt ans, chef de section, fut tué casar en tête et en gants blancs. 147

Transporté dans les Hauts de Meuse, le régiment fut engagé le 29 septembre dans de sanglants combats. Puis le front se stabilisa et la guerre de tranchées commença dans la neige, la boue et sous les bombardements d'artillerie. 147

Fin 1914 et début 1915, la situation fut aggravée par une épidémie très meurtrière de fièvre typhoïde. 147

En mars 1915, le « *régiment de Belfort* », qui n'abandonnait jamais le terrain conquis, combattit en Lorraine (combat de la ferme du Chamois), puis il cantonna à Blainville où le général Joffre le passa en revue. Le 17 mai 1915, il était à Maison Blanche, où il enleva plusieurs lignes de tranchées ennemies, souvent à peine éloignées de vingt mètres des nôtres, et fit plus de 200 prisonniers. 147

Lors des offensives des 27 et 28 septembre 1915 en Champagne, les deux tiers du régiment furent mis hors de combat à la ferme de Navarin. Le chef de corps, le lieutenant-colonel Suberbie, fut blessé à la tête de son régiment et remplacé. 147

Ramené au Bois Sabot pour se reformer, le régiment retrouva de nouveau Navarin le 27 octobre 1915. Après des alertes, des coups de main et des attaques incessantes pendant plusieurs mois, l'ennemi fit usage de gaz asphyxiants le 19 mai 1916, provoquant la mort de nombreux soldats, mais la ligne fut conservée intacte. Un imposant monument et un ossuaire ont été élevés à Navarin : 10 000 soldats y reposent, parmi lesquels figure un militaire originaire de Labergement-Sainte-Marie (Doubs), tué lors de ces combats, les quatre fils de Paul Doumer, président de la République (1931- assassiné en 1932), et le général Gouraud, qui commandait la IV<sup>ème</sup> armée en Champagne en 1916 et qui y fut inhumé après sa mort en 1946. 147

#### Verdun, la Somme, l'Aisne...147

Le 22 juin 1916, le régiment fut transporté sur le front de Verdun. Dans la nuit du 23 au 24 juin dans le secteur du fort de Vaux, deux des bataillons du régiment perdirent la moitié de leur effectif en moins d'une heure et le commandant du 3<sup>ème</sup> bataillon fut tué. Pour finir, ayant été réduit au tiers de son effectif, le 171<sup>ème</sup> RI fut relevé dans la nuit du 27 au 28 juin 1916. 147

Reconstitué et ré-entraîné, il embarqua pour la Somme dès les premiers jours de septembre 1916. À partir du 17 septembre 1916, il fut engagé dans les combats âpres et meurtriers du secteur de Bouchavesnes et du Bois l'Abbé, mais il réussit encore à conserver son front intact. Après trois mois de combats incessants dans la boue et sans abris, le régiment fut relevé par des Anglais et des Écossais le 10 décembre. 147

Après une période d'entraînement au camp de Lhéry, le 171<sup>ème</sup> RI fut transporté dans l'Aisne, dans la région de Soupir en mars 1917, puis devant Ostel en avril. En avril 1917, les Allemands abandonnèrent les bords de l'Aisne et se replièrent sur des positions formidables au Chemin des Dames. Le 5 mai à 9 heures, le régiment se lança à l'assaut. Une heure plus tard, tous les objectifs étaient atteints, 450 soldats allemands faits prisonniers et beaucoup de matériel pris, mais au prix de lourdes pertes de notre côté. 147

Le 1<sup>er</sup> juin 1917, le régiment quitta l'Aisne pour les Vosges et fut mis au repos dans les environs d'Aillevillers. À partir du 14 juillet, il occupa un secteur au sud de Saint-Dié et effectua de nombreux coups de main. Le 18 décembre, le lieutenant-colonel Marquet prenait le commandement du régiment. Ce fut lui qui, avec ses officiers, reçut les parlementaires allemands le 7 novembre 1918. 147

Le régiment fut relevé le 24 janvier 1918, puis les grands combats reprirent pour lui en mars 1918. Le 171<sup>ème</sup> RI débarqua à Breteuil, puis à Sauvillers, où l'ennemi attaqua le 30 mars. À 14 heures, Sauvillers était détruite par l'artillerie ennemie. Le 4 avril, une division allemande attaqua deux bataillons du 171<sup>ème</sup>. Un chiffre donne une idée de la violence des affrontements : en une journée, une seule compagnie de mitrailleuses du régiment tira 50 000 cartouches ! Le régiment s'installa alors en dehors du village et stoppa la progression ennemie. Le 171<sup>ème</sup> RI sauva encore la situation les 5, 6 et 7 avril et fut cité pour la seconde fois à l'ordre de l'Armée. 147

Transporté en Lorraine dans le secteur de Lunéville en mai 1918, le 171<sup>ème</sup> RI fut reformé avec de jeunes recrues pleines d'entrain, mais inexpérimentées. Là (à Marainviller), se retrouvèrent deux frères, originaires de Fournet-Blancheroche, et leur beau-frère, de Saint-Julien-les-Russey. L'un des deux frères, qui avait été atteint gravement par les gaz, mourut au Russey en 1925 des suites de cette intoxication. Le 5 juillet, le 171<sup>ème</sup> RI était ramené à Sauvillers pour relever des éléments de la première division américaine. Coups de main répétés dans les lignes ennemies. Le 4 août, prise de Framicourt. Sa progression permit au régiment de déborder Montdidier par le Nord. Du 11 au 22 août 1918, le régiment séjourna en deuxième ligne puis, dans la nuit du 27 au 28 août 1918, il enleva Laucourt. Le 2 septembre, le 171<sup>ème</sup> RI reçut l'ordre de relever le 19<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs à pied devant la Panneterie, position considérée par l'ennemi comme la clé du Canal du Nord. Elle avait été prise et reperdue cinq fois par les Chasseurs. 147

Elle fut enlevée de haute lutte par le 3ème bataillon du 171ème RI dans l'après-midi du 3 septembre 1918. Le régiment continua sa poursuite en combattant continuellement sur 50 kilomètres. Du 9 au 19 septembre 1918, il fut mis au repos dans une région - 22 -147

complètement dévastée (Beuvraignes et Tilloloy, dans la Somme). Cette période fut marquée notamment par une semaine d'ouragans et de pluies violentes. Le 21 septembre 1918, le 171ème RI était de nouveau en première ligne et il attaqua la cote 123,7 à l'ouest de Francilly. Il l'enleva le 24 septembre. Le soir du 24 à la nuit tombée, il repoussa une contre-attaque allemande qui était allée jusqu'au corps à corps puis, de nuit en nuit jusqu'au 30 septembre, le régiment continua d'attaquer victorieusement en dépit de la fatigue et des pertes, en faisant des prises importantes en hommes et en matériel. Le premier bataillon attaqua encore le 1er octobre et dépassa son objectif. Quelques éléments pénétrèrent alors dans la ville de Saint-Quentin qu'ils trouvèrent en grande partie détruite et vide de troupes et d'habitants. 147

147  
Une attaque conjointe par plusieurs divisions fut décidée pour le 8 octobre 1918 au matin. Les trois bataillons du 171ème RI gagnèrent les lignes de départ à travers un terrain bouleversé et des marais. L'attaque fut déclenchée à 6 heures du matin. Le 9, la poursuite reprit, puis le 10. Malgré des pertes sérieuses, là encore, les 147

**Deux caporaux Comtois** 147  
Après un court repos, le régiment releva la 34ème division d'Infanterie au Nord-Ouest de Guise et franchit l'Oise sur des passerelles le 4 novembre 1918. Le 5 novembre, il atteignit Villers-les-Guise, puis, le 7 novembre le bourg de La Capelle, qui fut débordé par le Nord. La poursuite continua jusqu'aux abords du petit village d'Haudroy à quelques kilomètres de là, sur la route de La Capelle à Fourmies. Vingt et un prisonniers ennemis furent faits, dont un étudiant originaire de Mulhouse. Vers 19 heures trente, un ordre apprit alors au capitaine Lhuillier, affecté depuis la veille 147

147  
au commandement du 1er bataillon, l'arrivée de parlementaires ennemis. À 20 heures, cinq automobiles allemandes, la première portant un immense drapeau blanc tandis que la sonnerie de trompette d'un soldat allemand annonçait le cortège, arrivèrent d'Haudroy avec les parlementaires. Le capitaine Lhuillier, qui s'était porté à leur rencontre au niveau de la section qui gardait la route, les guida jusqu'à La Capelle, mais ce fut un caporal clairon comtois, Sellier, qui monta cette fois-ci sur le marche-pied de la première voiture et qui sonna sans arrêt le refrain du 171ème RI et le garde-à-vous. La mission se dirigea vers La Capelle déjà pavoisée. On sait la suite. Le capitaine Loichot, adjudant-major2 du bataillon, était évidemment présent. 147

147  
À la fin de la guerre, le régiment avait obtenu deux citations à l'ordre de la Division, une citation à l'ordre du Grand Quartier Général et deux citations à l'ordre de l'Armée. *C'est un régiment qui s'en va gaiement. En avant*, telle était la devise du « *régiment de Belfort* » pendant la Grande Guerre. En juillet 1919, en Rhénanie, son drapeau, tenu par le colonel de la Jonquière, reçut la fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre (vert rayé de rouge) des mains du Maréchal Pétain. Le régiment fut affecté ensuite aux troupes d'occupation en Rhénanie et dans la Ruhr jusqu'à sa dissolution le 30 juin 1930. Ses effectifs furent alors versés au 60ème RI à Besançon et son drapeau remis à la garde du 35ème RI à Belfort. 147

Le 25 août 1935, il fut reconstitué à Mulhouse sous le nom de 171ème RI du Haut-Rhin et sous les ordres du colonel Potier. 147  
Au total, 2 500 hommes du 171ème RI tombèrent au champ d'honneur pendant la durée de la Grande Guerre. Nous ne saurons oublier les populations des territoires du Nord et de l'Est de la France, où se déroulèrent les batailles : pendant quatre ans, elles virent leurs paysages bouleversés, leurs maisons et leurs moyens - 23 - 147  
de travail détruits et subirent trop souvent dans leur chair la dure loi de l'occupant allemand. C'est sans doute la raison pour laquelle les habitants de ces régions continuent, plus que d'autres, à célébrer avec ferveur l'armistice de 1918. La commémoration des quatre-vingt dix ans de l'arrivée des parlementaires allemands a eu lieu cette année le dimanche 9 novembre 2008 à La Capelle, en présence d'une grande affluente et avec la participation d'une délégation anglo-écossaise. Une partie de la famille du capitaine Loichot3 était présente. 147

Odile Moreau-Loichot 147

**1 Voir le caporal Peugeot 544ième RI, premier tué de la Guerre à Joncherey (90) le 2 Août 1914.**

**2 Fonction créée en 1790, attribuée à un capitaine chargé des détails administratifs, de l'instruction et de la discipline du bataillon.** 147

**3 En 1940, il était lieutenant-colonel et commandait le 41ème RI. Il mourut en déportation en Allemagne en 1945.** 147

Après une période d'entraînement au camp de Lhéry, le 171ème RI fut transporté dans l'Aisne, dans la région de Soupir en mars 1917, puis devant Ostel en avril. En avril 1917, les Allemands abandonnèrent les bords de L'Aisne et se replièrent sur des positions formidables au Chemin des Dames. Le 5 mai à 9 heures, le régiment se lança à l'assaut. Une heure plus tard, tous les objectifs étaient atteints, 450 soldats allemands faits prisonniers et beaucoup de matériel pris, mais au prix de lourdes pertes de notre côté. 147

Le 1er juin 1917, le régiment quitta l'Aisne pour les Vosges et fut mis au repos dans les environs d'Aillewillers. À partir du 14 juillet, il occupa un secteur au sud de Saint-Dié et effectua de nombreux coups de main. Le 18 décembre, le lieutenant-colonel Marquet prenait le commandement du régiment. Ce fut lui qui, avec ses officiers, reçut les parlementaires allemands le 7 novembre 1918. 147  
Le régiment fut relevé le 24 janvier 1918, puis les grands combats reprirent pour lui en mars 1918. Le 171ème RI débarqua à Breteuil, puis à Sauvillers, où l'ennemi attaqua le 30 mars. À 14 heures, Sauvillers était détruite par l'artillerie ennemie. Le 4 avril, une division allemande attaqua deux bataillons du 171ème. Un chiffre donne une idée de la violence des affrontements : en une journée, une seule compagnie de mitrailleuses du régiment tira 50 000 cartouches ! Le régiment s'installa alors en dehors du village et stoppa la progression ennemie. Le 171ème RI sauva encore la situation les 5, 6 et 7 avril et fut cité pour la seconde fois à l'ordre de l'Armée. 147

Transporté en Lorraine dans le secteur de Lunéville en mai 1918, le 171ème RI fut réformé avec de jeunes recrues pleines d'entrain, mais inexpérimentées. Là (à Marainviller), se retrouvèrent deux frères, originaires de Fournet-Blancheroche, et leur beau-frère, de Saint-Julien-les-Russey. L'un des deux frères, qui avait été atteint gravement par les gaz, mourut au Russey en 1925 des suites de cette intoxication. Le 5 juillet, le 171ème RI était ramené à Sauvillers pour relever des éléments de la première division américaine. Coups de main répétés dans les lignes ennemies. Le 4 août, prise de Framicourt. Sa progression permit au régiment de déborder Montdidier par le Nord. Du 11 au 22 août 1918, le régiment séjourna en deuxième ligne puis, dans la nuit du 27 au 28 août 1918, il enleva Laucourt. Le 2 septembre, le 171ème RI reçut l'ordre de relever le 19ème Bataillon de Chasseurs à pied devant la Panetterie, position considérée par l'ennemi comme la clé du Canal du Nord. Elle avait été prise et reperdue cinq fois par les Chasseurs. 147

Elle fut enlevée de haute lutte par le 3ème bataillon du 171ème RI dans l'après-midi du 3 septembre 1918. Le régiment continua sa poursuite en combattant continuellement sur 50 kilomètres. Du 9 au 19 septembre 1918, il fut mis au repos dans une région - 22 - complètement dévastée (Beuvraignes et Tilloloy, dans la Somme). Cette période fut marquée notamment par une semaine d'ouragans et de pluies violentes. Le 21 septembre 1918, le 171ème RI était de nouveau en première ligne et il attaqua la cote 123,7 à l'ouest de Francilly. Il l'enleva le 24 septembre. Le soir du 24 à la nuit tombée, il repoussa une contre-attaque allemande qui était allée jusqu'au corps à corps puis, de nuit en nuit jusqu'au 30 septembre, le régiment continua d'attaquer victorieusement en dépit de la fatigue et des pertes, en faisant des prises importantes en hommes et en matériel. Le premier bataillon attaqua encore le 1er octobre et dépassa son objectif. Quelques éléments pénétrèrent alors dans la ville de Saint-Quentin qu'ils trouvèrent en grande partie détruite et vide de troupes et d'habitants. 147

Une attaque conjointe par plusieurs divisions fut décidée pour le 8 octobre 1918 au matin. Les trois bataillons du 171ème RI gagnèrent les lignes de départ à travers un terrain bouleversé et des marais. L'attaque fut déclenchée à 6 heures du matin. Le 9, la poursuite reprit, puis le 10. Malgré des pertes sérieuses, là encore, les 147

**Deux caporaux Comtois** 147  
Après un court repos, le régiment releva la 34ème division d'Infanterie au Nord-Ouest de Guise et franchit l'Oise sur des passerelles le 4 novembre 1918. Le 5 novembre, il atteignit Villers-les-Guise, puis, le 7 novembre le bourg de La Capelle, qui fut débordé par le Nord. La poursuite continua jusqu'aux abords du petit village d'Haudroy à quelques kilomètres de là, sur la route de La Capelle à Fourmies. Vingt et un prisonniers ennemis furent faits, dont un étudiant originaire de Mulhouse. Vers 19 heures trente, un ordre apprit alors au capitaine Lhuillier, affecté depuis la veille 147

147  
au commandement du 1er bataillon, l'arrivée de parlementaires ennemis. À 20 heures, cinq automobiles allemandes, la première portant un immense drapeau blanc tandis que la sonnerie de trompette d'un soldat allemand annonçait le cortège, arrivèrent d'Haudroy avec les parlementaires. Le capitaine Lhuillier, qui s'était porté à leur rencontre au niveau de la section qui gardait la route, les guida jusqu'à La Capelle, mais ce fut un caporal clairon comtois, Sellier, qui monta cette fois-ci sur le marche-pied de la première voiture et qui sonna sans arrêt le refrain du 171ème RI et le garde-à-vous. La mission se dirigea vers La Capelle déjà pavoisée. On sait la suite. Le capitaine Loichot, adjudant-major2 du bataillon, était évidemment présent. 147

147  
À la fin de la guerre, le régiment avait obtenu deux citations à l'ordre de la Division, une citation à l'ordre du Grand Quartier Général et deux citations à l'ordre de l'Armée. *C'est un régiment qui s'en va gaiement. En avant*, telle était la devise du « *régiment de Belfort* » pendant la Grande Guerre. En juillet 1919, en Rhénanie, son drapeau, tenu par le colonel de la Jonquière, reçut la fourragère aux couleurs de la Croix de Guerre (vert rayé de rouge) des mains du Maréchal Pétain. Le régiment fut affecté ensuite aux troupes d'occupation en Rhénanie et dans la Ruhr jusqu'à sa dissolution le 30 juin 1930. Ses effectifs furent alors versés au 60ème RI à Besançon et son drapeau remis à la garde du 35ème RI à Belfort. 147

Le 25 août 1935, il fut reconstitué à Mulhouse sous le nom de 171ème RI du Haut-Rhin et sous les ordres du colonel Potier. 147  
Au total, 2 500 hommes du 171ème RI tombèrent au champ d'honneur pendant la durée de la Grande Guerre. Nous ne saurons oublier les populations des territoires du Nord et de l'Est de la France, où se déroulèrent les batailles : pendant quatre ans, elles virent leurs paysages bouleversés, leurs maisons et leurs moyens - 23 - 147  
de travail détruits et subirent trop souvent dans leur chair la dure loi de l'occupant allemand. C'est sans doute la raison pour laquelle les habitants de ces régions continuent, plus que d'autres, à célébrer avec ferveur l'armistice de 1918. La commémoration des quatre-vingt dix ans de l'arrivée des parlementaires allemands a eu lieu cette année le dimanche 9 novembre 2008 à La Capelle, en présence d'une grande affluente et avec la participation d'une délégation anglo-écossaise. Une partie de la famille du capitaine Loichot3 était présente. 147

Odile Moreau-Loichot 147

**1 Voir le caporal Peugeot 544ième RI, premier tué de la Guerre à Joncherey (90) le 2 Août 1914.**

**2 Fonction créée en 1790, attribuée à un capitaine chargé des détails administratifs, de l'instruction et de la discipline du bataillon.**

**3 En 1940, il était lieutenant-colonel et commandait le 41ème RI. Il mourut en déportation en Allemagne en 1945.**

CHRONIQUE DU HAUT-DOUBS 147

L'élection sénatoriale du Doubs a été mauvaise, voire dévastatrice pour la majorité, et le désastre s'ajoute à une série impressionnante d'échecs, pour vérifier l'état de cachexie de la droite locale. Deux sièges sur trois perdus aux élections sénatoriales de septembre, le troisième sauvé sur le fil, des municipales catastrophiques, à Besançon, en particulier, des cantonales aussi mauvaises qui renforcent la majorité de gauche. Un nouveau cycle a-t-il commencé dans le Doubs, désormais à gauche dans son terreau communal, cantonal et régional, pour ne pas dire parlementaire ? Si, à cette question, la réponse ne fait guère de doute, alors, là où les droites locales doivent se souvenir du précédent cycle de reconquête, celle conduite par René de Moustier en près de 50 ans, de 1869 à 1913, quand le marquis enleva la présidence du Conseil général et ouvre un cycle de 90 ans de droite. Si les droites locales ont besoin d'un demi-siècle pour reprendre la majorité dans ce département, alors le temps n'est plus celui des scrutins à venir, des forces et faiblesses d'une droite qui aurait perdu une bataille, mais pas la guerre. C'est celui de l'autopsie d'une mouvance en perdition. 147

Comment la droite en est-elle arrivée là ? Comment a-t-elle pu perdre, en six ans, le Conseil régional, les municipales dans deux chefs-lieux d'arrondissement sur trois, sans parler de l'ex-4ème, Baume-les-Dames, déjà passé à gauche, enfin, le bouquet, deux sièges de sénateur sur trois ? Ces coups de Trafalgar à répétition renvoient à un même constat : l'absence de leader, de fédérateur, capable d'arbitrer les divisions entre fractions devenues obscures factions, entre corporatismes géographiques ou générationnels. Faute d'arbitrage, c'est le panier de crabes dont les sénatoriales viennent, s'il en était besoin, d'administrer la preuve. On a, certes, vu un ticket officiel des trois candidats de la droite parlementaire, mais l'un des trois a fait campagne seul, non pas puissant et solitaire, car la puissance ne s'habite pas, à aucun titre, mais résolu à faire cuire sa petite soupe dans son petit coin, à la mode radicale, dans l'indifférence pour ne pas dire en embuscade. Mais les dissensions meurtrières ne s'arrêtent pas là. Surgit une candidature sauvage, vivante illustration de la loi de Parkinson, Sancho Pança d'un diviseur du plat pays, bornée dans ses moyens, mais infinie dans ses vœux. Le piège se refermait sur un tir croisé contre la candidate du tiercé officiel. Il va de soi qu'une direction locale, digne de ce nom, aurait évité à la droite la double conjuration de Montbéliard et des sénatoriales. 147

**Il (Edgard Faure) va prononcer un brillant discours. D'abord parce qu'il est contre le projet, ensuite parce qu'il ne connaît pas le dossier**  
**Robert BURON**

Cette fragmentation des droites, cette incapacité à se mobiliser sur l'essentiel ont été entretenues et développées par deux facteurs cumulatifs. D'abord, le « faurisme » posthume, qui propulse des candidats, aujourd'hui pleinement matures, mais d'une insigne faiblesse et surtout d'une radicale incapacité à conduire - 25 - le combat majoritaire. Ces candidats « petits bras » ont, tous, fait leurs armes à la proportionnelle des élections régionales, celles qui font élire, par la grâce d'un bon rang plutôt que d'une ardente combativité, le tout finalement marginalisé, voire battu, 20 ans après. On retrouve aujourd'hui ces jeunes messieurs auxquels s'ajoutent l'obscur cohorte de ceux, les plus médiocres, pour qui le « Président » avait préféré la nomination à l'élection. Tous sont casés, battus, voire réélus par raccroc dès qu'il leur faut courir sous leurs propres couleurs. 147

On devine derrière cette faiblesse qui, comme dans la fable, les frappe tous, une même pesanteur : le partage du pouvoir plutôt que sa conquête au fil de l'épée. Tous ces gens, aujourd'hui battus ou virtuellement battus, voire mal élus, sont déjà, avec la bénédiction de leurs adversaires, ou réputés tels, adeptes du partage du pouvoir par la grâce de la proportionnelle. Là, plus de batailles, plus de course effrénée, plus de campagne épuisante, simplement la photographie de l'électorat et le partage des reliefs, sur fond d'esprit de cour, pour être inscrit en bon rang, et de domesticité à l'égard des caciques du parti. On voit déjà, à Montbéliard, certains de ces esprits pusillanimes s'entendre « comme larrons en foire » avec leurs réputés adversaires ou siéger au Bureau de l'Agglomération, à l'enseigne du vieux principe radical de « ce qui réunit, plus fort que ce qui divise ». 147

Et parce que la faiblesse s'auto-alimente, on observe une étrange synergie de facteurs démobilisateurs, la pusillanimité des tempéraments qui fait la litière de l'instinct de partage du pouvoir, soutenu, entretenu, relayé par la décomposition de l'économie régionale. On entre ici de plain pied dans le vieux, mais toujours vrai schéma marxiste des infrastructures faiblissantes, incapables de générer des superstructures institutionnelles et politiques fortes, celles du combat frontal, de l'esprit de conquête, sapés par le dépérissement. 147

Sur la carte électorale, le Doubs est mûr pour la proportionnelle, au contraire des départements de la façade méditerranéenne où le combat électoral, celui du scrutin majoritaire, a conservé tout son sens. Par-delà la théorie des climats, reste une réalité, celle de l'affaiblissement, vrai dans le Doubs pour les droites, comme c'est le cas en Côte-d'Or où la défaite du sénateur sortant, battu à la présidence du Conseil général, six mois plus tôt, n'est que la sanction d'une dérobade qui, aux municipales de 2001, lui avait fait préférer le confort du Sénat à la rude bataille des municipales. Il aura finalement tout perdu. C'est le prix du renoncement, la salubre sanction de la faiblesse. Et encore, dans ce département, y a-t-il sanction par le jeu des urnes parlementaires. Mais, ailleurs, on a vu partir, avec le sentiment du devoir fait, un nouveau Cincinnatus de campagne, classé à droite, on ne sait pourquoi, muet comme une carpe dans son hémicycle, main tendue à ses adversaires locaux dont il n'avait jamais oublié qu'il leur devait son destin. L'homme vit, aujourd'hui rangé, benoît, décoré, mais tarudé, dit-on, par un prurit de pitié qui l'envoie aux Lieux saints, à défaut des Ermites du XIXème, avec la même obsession : battre sa coulpe. 147

LE TOUR DE FRANCE A PONTARLIER 147

N'en déplaie aux mauvais prophètes ou aux soi-disant spécialistes qui évoquaient, il y a quelques mois, sa possible disparition après les évictions ou suspensions de quatre « animateurs éphémères » de sa précédente édition (Ricco, 147

Piepoli, Schumacher, Kohl), le 96ème Tour de France cycliste aura lieu en 2009, du 4 au 26 juillet, en 21 étapes et sur une distance de 3 500 km. 147

Au fil du temps l'extension de l'espace englobé par l'épreuve et la discontinuité de l'itinéraire, favorisées par les transferts rapides en TGV ou en avion, ont remplacé l'historique « Grande Boucle », qui épousait naguère les contours de l'Hexagone. Ainsi délaisse-t-on provisoirement la Bretagne, le Nord et le Massif Central pour s'évader à Monaco et en Andorre, en Espagne et en Suisse. 147

Dans ses grandes lignes le prochain Tour présente : 147

- 7 étapes de montagne (5 en 2008) 147
- 1 étape de moyenne montagne (en Alsace) 147
- 10 étapes de plaine (10 en 2008)
- 1 étape accidentée
- 2 contre la montre individuels et 1 par équipes 147
- 20 cols au programme, au lieu de 17 en 2008
- 2 journées de repos à Limoges et à Verbier
- 8 villes-étapes nouvelles dont Gerone (Espagne), Martigny et Verbier (Suisse) 147

**Un parcours innovant 147**

Le profil, inédit, du Tour organisé par A.S.O (groupe Amaury), pourrait engendrer bien des surprises et les coureurs interrogés ne s'y trompent pas qui le jugent « atypique » et prédisent une compétition « génératrice d'incertitudes », voire « idéale pour réaliser des coups ». La configuration nouvelle bouscule les grands équilibres habituels. 147

Le départ à Monaco et le remplacement du prologue habituel par une première étape autour de la principauté, avec un contre la montre exigeant de 15 Km, semé de rampes approchant les 10% (montée de Sainte Devote) constituent la première innovation. Au rayon des curiosités ou des trouvailles il faut souligner le retour de la formule du contre-la-montre par équipe, à Montpellier (quatrième étape), avec prise en compte des temps réels et la traversée des Pyrénées, en trois actes, dès la première semaine. 147

Dans la seconde partie de l'épreuve, l'ultime chrono (40 Km) autour du lac d'Annecy, rejeté à trois jours du terme de l'épopée et succédant à la traversée des Alpes et à l'étape vallonnée et piégeuse Vittel-Colmar, ajoute à l'originalité du scénario. 147

Mais à l'évidence, le Ventoux, à la veille du final à Paris, est la sensation, la cerise sur le gâteau. L'ascension du géant de Provence (21,2 Km à 7,6% de pente moyenne) offre une dernière opportunité aux grimpeurs et maintient le suspense jusqu'au bout. Pourquoi, ne pas imaginer, en effet, que la tunique bouton d'or change d'épaules à quelques heures des Champs Élysées ? 147

**19 juillet : Pontarlier-Verbier, étape décisive 147**

À une semaine du dénouement de la course et après une très relative et éventuelle « accalmie » le Tour descend de l'Est (Colmar), par la plaine, vers la Franche-Comté et Besançon, ville étape pour la dix-huitième fois et aboutissement (à Micropolis), le 18 juillet, de la quatorzième étape (elle accueillera les meilleurs espoirs du cyclisme mondial, le 13 septembre pour le final du Tour de l'Avenir). 147

Le lendemain, les spectateurs et aficionados du Haut-Doubs auront la chance d'accueillir caravane et coureurs à Pontarlier, ville-départ de l'étape très attendue Pontarlier-Verbier (207Km). Cet événement sportif et grande fête du vélo dans la région ouvrira la phase déterminante de la haute-montagne, abordée par une incursion dans les Alpes suisses. Le profil du jour s'avère accidenté, partant de 802m et comportant l'ascension initiale de la côte du Rafou (1 084m) puis la plongée vers Yverdon (453m). Il faudra ensuite jouer du braquet entre les côtes des Carrières et de Prévonloup, puis avaler la portion plus roulante dans le canton de Fribourg. 147

Avant de gravir les pentes du col des Mosses (1 445m). De dévaler ensuite jusqu'à la vallée de Martigny (485m). Et de se hisser enfin, brutalement et avec la dernière énergie, à l'ultime sommet, après la très difficile montée de neuf kilomètres menant en altitude à Verbier (1 468m). Le 19 juillet pourrait voir les hommes forts creuser des écarts car « le concours d'escalade se précise, les stratégies des favoris deviennent plus visibles et... il ne reste plus qu'une semaine avant Paris ». Belle dramaturgie en perspective lorsqu'on jouera « Montagnes Russes en Helvétie ». 147

**Retour texan, courroux germanique, leuurs d'espoir. 147**

Après son engagement dans le Giro 2009 et au terme d'une prétraite de trois ans, Armstrong a d'abord émis des doutes sur sa participation, craignant la réaction du public français plutôt hostile à son retour, puis l'a officialisée. Il sera donc contraint de partager la vedette avec Alberto Contador, leader désigné d'une équipe (Astana), dont la cohésion apparaît fragile avec deux prétendants aux destins différents mais rêvant de la même victoire. Et avant de songer à gagner le Tour, le Texan devra reconquérir une image écornée par les révélations du journal *l'Équipe* en 2005. Preuves à l'appui ce quotidien avait démontré que les urines de l'Américain présentaient des traces d'EPO lors de son tour 1999 victorieux. Le septuple vainqueur avait alors balayé les accusations d'un revers de la main. Le temps et l'arrogance n'ont pas levé l'hypothèque. Ni les soupçons. 147

Jan Ullrich, le vieux rival d'Armstrong est tombé pour dopage, laissant le champ libre, au registre des favoris potentiels, à une étrange et fringante armada espagnole, (Sastre, Contador, Valverde) et à Evans, Andy Schleck ou Basso. Son retrait définitif a été un choc, pour l'Allemagne, qui souhaite prendre ses distances avec un sport cycliste décredibilisé chez elle. ZDF et ARD ne veulent pas retrasmeter le Tour de France à la suite des affaires Kohl et Schumacher. La menace est réelle mais l'Union Cycliste Internationale affirme pouvoir convaincre les deux chaînes qui ont annoncé le boycott de revenir sur leur décision. 147

À l'instant d'un bilan prévisionnel, il apparaît que le pari éthique, fondamental, n'est pas gagné mais que le Tour semble avoir assaini quelque peu son paysage tout en dissipant les luttes d'influence (A.S.O - U.C.I) qui entravaient hier sa progression. Plusieurs facteurs d'amélioration plaident en faveur de l'éclaircie, tel le terrain gagné sur les tricheurs, grâce à l'efficacité de l'Agence Française pour la Lutte contre le - 28 - dopage et à la détection de l'EPO de la troisième génération (CERA), le refus d'accueillir en 2008 l'équipe kazakhe Astana à la réputation sulfureuse, l'application du nouveau Code de l'Agence Mondiale Anti-Dopage et la mise en place du passeport biologique facilitant le ciblage des coureurs suspects. Il par ailleurs préservé son avenir budgétaire car ses principaux sponsors, ont confirmé (Skoda) leur engagement ou reconduit leur partenariat pour cinq ans tels le Crédit Lyonnais (maillot jaune) ou pour quatre ans comme le PMU (maillot vert)... en dépit de la crise financière. Il dispose aussi d'une manne confortable, cautionnée par la permanence de son succès populaire et renouvelée facilement à chaque édition, tant les candidats abondent. Cet apport substantiel provient des tickets d'entrée acquittés par les villes que retient l'organisateur comme lieux de départ (50 000 euros HT) ou d'arrivée (80 000 euros HT). En termes vélocipédiques il s'agit bien là d'un « fonds de roulement ». 147

147

Quoi qu'il en soit, deux visions du grand cirque de juillet demeurent, qui partagent les esprits. L'une, désabusée, estime que l'épreuve-reine du cyclisme s'est engagée dans un processus de décadence et que le phénomène est irréversible. L'autre opte pour l'espoir en affirmant que les légendes épiques du Tour de France ont le mérite d'être vraies et que « les pays sans légendes sont condamnés à mourir de froid ». 147

Alain MICHELOT 147

## HUMEUR 147

### ELOGE DE LA PENSEE NON CONFORMISTE 147

Les rares medias locaux rendent compte quotidiennement de l'actualité, la vraie, celle des mariages des plus jeunes, jamborees du 3ème âge, décorations du brigadier-chef, célébrations multiples... Sans parler de ces foulitudes de cautes sur jambe de bois, qui ne forgent pas une économie, mais font dépenser au contribuable un argent qu'il n'a plus, dans le tonneau des Danaïdes du maréage de l'assistanat. J'ouvre un petit mensuel gratuit qui se risque à quelques articles d'opinion et qu'y vois-je ? L'affligeant conformisme, gentil et paralyant des provinces. 147

Un parlementaire, à la rescousse d'une droite locale qui a tout perdu, parle de dissensions internes, alors qu'enfin, et trop tard, le débat se fait jour, là où la majorité départementale ne ressemble plus qu'à un club de caciques, sans convictions, adeptes, depuis des lustres, du discours rampant de gauche, se jouant de l'électeur en lui vendant une étiquette libérale, alors que s'y succèdent, après avoir pris la queue, des élus paralytiques, toujours partants pour davantage de collectivisme. 147

Quelques pages plus loin, on interroge l'un des rares élus de l'opposition, à Morteau, dénonçant l'aménagement d'une médiathèque dans l'ancienne maison Klein, du nom de cet ancien commerçant avisé, brièvement maire de Morteau à la Belle-Époque, et de surcroît, ancêtre de l'éditeur de RSHD. Le projet ne serait pas assez ambitieux pour accueillir les associations et surtout, vieille rengaine des Ateliers nationaux de 48, la construction d'un bâtiment neuf donnerait davantage de travail aux ouvriers... 147

Plus avant, on peut y lire que les grèves à répétition de l'ONF, ayant empêché les dernières ventes de bois pontisaliennes, privent les communes de leurs ressources habituelles. Mais, alors, que fait l'Association des communes forestières ? Visiblement, rien, alors qu'en vertu du mandat qui lui a été confié, elle aurait déjà du mettre en place un système de vente sur Internet lui permettant de passer outre ces entraves. 147

Trois pages suivantes, on apprend que « les entreprises du Haut-Doubs doivent faire face à une concurrence venue du Pays de Montbéliard, de la région de Besançon, voire de Nancy ». Réjouissons-nous plutôt de cette concurrence bienfaisante qui nous rappelle, comme le disait récemment sur les chaînes radio, Augustin de Romanet, directeur de la Caisse des Dépôts, que le réflexe protectionniste est d'abord égoïste, puisqu'il empêche les voisins de se développer. 147

C'est tout le problème des pays de l'Est. On les a voulus dans l'UE et, maintenant, il faudrait se protéger de leur concurrence. 147

Depuis trop longtemps, l'État vit au-dessus de ses moyens. Surtout, il investit à fonds perdus dans un train de vie improductif, au travers de prébendes disproportionnées qui sont accordées à ses représentants et à ses élus pour mieux approvisionner un coûteux millefeuille. Parallèlement, il finance les activités ludiques de demi-soldes ayant déjà bénéficié des périodes économiques fastueuses, tandis que les jeunes générations, broyées dans l'actuelle tourmente, peu ou pas équipées pour affronter la concurrence, finiront par former le lumpenproletariat européen. 147

À l'égoïsme géographique, s'ajoute ainsi l'égoïsme générationnel, aussi 147

immoral, mais plus lourd de conséquences. 147

Fr.-Louis A'WENG

## CHRONIQUE FRONTALIÈRE 147

Population et Emploi dans l'Arc Jurassien (CTJ-Observatoire)  
Statistique Transfrontalière de l'Arc Jurassien-Synthèse 2008 147

Fin 2006, on recensait 19 800 personnes résidant en Franche-Comté et au bénéfice d'une autorisation de travail en Suisse... Les points de transit étaient Vallorbe (5359/jour), Col-France (2468), Biaufond (298). Cette croissance exponentielle du travail frontalier est à rapprocher des Accords bilatéraux qui, en 1999, portaient sur 7 domaines dont la libre circulation des personnes, en 2004, sur 9 dont Schengen, aujourd'hui appliqué par la Suisse et soumis à référendum, en février. Sur le plan statistique, les chiffres fournis par l'étude transfrontalière confirment le fossé économique entre les deux versants de l'Arc jurassien, mais ne justifient en rien la stratégie de confrontation, au demeurant, envisagée par le Conseil régional de Franche-Comté. Population équivalente de part et d'autre de la frontière, soit 1,1 million d'habitants. Avec une différence, toutefois : le ressort de la croissance démographique est l'excédent naturel, du côté français, et un solde migratoire positif, du côté suisse. On a 52% de logements, sur le versant français, et 48%, du côté suisse où les propriétaires ne représentent que 30% des occupants, contre 60%, du côté français. Sur le plan conjoncturel, le fossé se creuse : croissance de 2,1% en France, en 2007, contre 3,1% en Suisse. L'emploi va diminuer de 0,9% du côté français, entre 2001 et 2005, contre 0,3% en Suisse. Au 2ème trimestre 2007, on comptait, pour la même population, 49 400 chômeurs du côté français, 18300 du côté suisse, soit près de trois fois moins. 147

### Stratégie du bouc émissaire 147

Alors, la vraie question reste celle de la stratégie de développement, sur le versant français de l'Arc jurassien, plutôt que la réponse donnée par le Conseil régional de Franche-Comté, en charge de l'aménagement du territoire et de la coopération frontalière. Sa présidente, semble avoir choisi la confrontation, à l'enseigne d'un slogan éculé : faire payer les Suisses. Mais a-t-elle les moyens de faire l'économie du travail frontalier ? Il faut la renvoyer à plus d'humilité, celle qui habitait Edgar Faure quand la main-d'oeuvre frontalière n'atteignait pas les 20 000 emplois. Le Président, lucide et pragmatique, répondait : il vaut mieux les avoir en Suisse qu'à l'ANPE. Il faut donc l'accepter et en parler, plutôt que de pratiquer la langue de bois, comme Aurélien Filipetti, député de la Moselle frontalière, grand soutien de Ségolène Royal, contrairement à Marie-Guite Dufay, et qui, pour sa campagne législative, en 2007, n'avait qu'un slogan : « Sus aux Wendel » mais rien sur les 100 000 frontaliers mosellans, employés dans le micro-Luxembourg (70 000) et en Allemagne (30 000). 147

°CF - Unies face à la Suisse-(ER-8.11.08)

147

Alors, on peut toujours s'en tirer par un bon mot, celui de Jacques Chirac au Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Jüncker, quand il traitait le Grand Duché de « sous-préfecture ». On peut continuer par l'apostrophe aux Suisses, sommés de payer, deux fois : la première, en distribuant emploi et revenu, la deuxième en leur présentant l'addition des coûts de transport et de formation. 147

- 31 -

### Régionalisation positive 147

Ce serait une curieuse manière de compromettre le bilan favorable du

Conseil régional de Franche-Comté, comme de tous les Conseils régionaux qui ont 147

réussi le sauvetage du réseau ferré local ou de ce qu'il en restait, après la gestion calamiteuse des gouvernements antérieurs et de leur bras séculier, la SNCF, avec l'adaptation du réseau frontalier aux flux de main-d'oeuvre, comme c'est le cas sur Besançon-La Chaux-de-Fonds. La régionalisation trouve là toute sa valeur, toute son efficacité par rapport à la politique scélérate de destruction du réseau. Pour autant, ces mêmes régions, et d'abord celle de Franche-Comté, ne doivent pas sombrer dans la politique des boucs émissaires, sur fond d'inefficace. Il suffit d'évoquer l'un des thèmes favoris du discours de gauche, celui que l'on aurait, aujourd'hui, si Mitterrand n'avait créé l'euro. Et hommage lui soit rendu, à cet égard. On aurait, avec le franc, l'une de ces crises sèches, sur fond d'incantations au « Mur de l'argent » et à la fuite des capitaux. 147

On aurait d'abord vu le franc s'effondrer, autant qu'il lui restait de marge, comme en 1968 et 1981. La Banque de France, sommée par le Gouvernement, aurait relevé ses taux d'intérêt pour attirer les capitaux, en fait renchérit le crédit, au contraire de la Banque centrale européenne (BCE) indépendante, un contrôle des changes inévitable, les valises qui filent, et plus on contrôle, plus le franc s'effondre. 147

Grâce à Dieu, la France a une monnaie stable et fait l'économie des incantations pseudo-patriotiques, à l'enseigne d'une 5ème colonne. Alors, si on entretient ce discours indigent, ce n'est pas pour le ressusciter avec la main-d'oeuvre frontalière et l'appel à la confrontation avec la Suisse et ses entreprises qui donnent du travail à 20 000 Comtois et les fixe dans le Haut-Doubs qu'ils auraient, sans doute, déjà quitté si ce travail n'existait pas. 147

### Rendez-vous au Crêt-du-Loche 147

Ce n'est pas d'agressivité dont a besoin le débat frontalier, mais d'une réflexion sereine, du côté français, sur les causes du handicap des régions frontalières. Et, à cet égard, il faut convier la présidente du Conseil régional à un transport sur les lieux de l'emploi et du revenu frontalier. Il faut qu'avec humilité et désir d'apprendre, elle visite la zone d'emploi du Crêt-du-Loche. La SNCF la transporterait d'ailleurs à la gare, spécialement ouverte pour les frontaliers. Et là, Mme Dufay se posera deux questions et y répondra, sauf à penser que la décentralisation ne sert à rien. Elle expliquera pourquoi cette zone est une véritable champignonnière d'entreprises, alors que la rive gauche du Doubs-frontière reste un désert où, non seulement on n'investit pas, mais où on supprime des emplois, comme à Maîche. 147

### L'encadrement capitaliste de la France a toujours été mauvais 147

Fernand BRAUDEL 147

Et puis, au cours de cette journée instructive, la présidente expliquera encore ce que fait son assemblée pour que les dépenses de formation et de transport qui lui incombent bénéficient aux seules entreprises françaises ou plutôt sises en territoire français puisque Zenith, Tag Heuer et tant d'autres appartiennent déjà des investisseurs français (LVMH). Mme Dufay expliquera, encore et toujours, comment les entreprises de l'Arc jurassien français mettent en oeuvre, avec l'appui du Conseil - 32 - régional, le triangle magique « Investissement, emploi, revenu », celui-là même vérifié au quotidien, et pour le plus grand profit des frontaliers, sur la zone du Crêt du-Loche. Ce sera l'occasion de commenter les bienfaits de la politique fiscale des 147

Régions, monocolors après l'élection de 2004, quand toutes, *una voce*, ont augmenté massivement la taxe professionnelle. 147

Si le Conseil régional de Franche-Comté veut assumer les compétences qui lui ont été transférées par la décentralisation, il ne peut s'en remettre à un triptyque incantatoire : financement des actions de formation et de transport, constat de l'exode de main-d'oeuvre vers la Suisse, mise en demeure aux Suisses. Il lui faut agir et surtout, il aurait dû agir, avant la crise économique et financière actuelle, sur les conditions-cadres de l'investissement, celles qui dépendent de lui, comme la fiscalité, et pas seulement pour la relever. Il l'aurait fait comme le travailliste Blair, en Grande-Bretagne, comme le social-démocrate Schröder en Allemagne, parce que, chacun l'a deviné, il n'y a pas d'incompatibilité entre la gauche et l'entreprise... à condition de le démontrer. 147

B.N.

*C'est le matin. En Suisse du reste c'est toujours le matin. Il semble que l'après-midi ne se décide pas*

LU POUR VOUS 147

**Entre lire et rêver, quelle différence 147**

Alain

□□□□□

**La pépinière- Témoignage d'un petit séminariste des années 1957-1963**

par Jean-Marie ROBBE- (L'Harmattan -2008) 147

Les petits séminaires ont disparu, mais leur souvenir hante la mémoire des anciens élèves. Émile Combes purgera sa vindicte dans la loi de séparation. 147

Stendhal raconte la visite apeurée de Julien Sorel au directeur du séminaire. Il nous souvient de la génération antérieure, souvent issue, pour les familles du Haut-Doubs, des petits séminaires locaux, Maîche et Consolation, voire, pour les plus âgés, Omans. Le souvenir tenait souvent du syndrome, tant à l'égard des conditions de vie matérielle que de l'enseignement, volontairement lacunaire pour des raisons dogmatiques. Beaucoup de ces élèves quitteront le petit séminaire, brouillés avec la religion, indifférents, voire anti-cléricaux, et ceux qui termineront leur cursus scolaire dans un lycée y trouveront une totale libération. 147

147

JM. Robbe n'est pas à l'abri de cette écriture en forme de règlement de comptes, mais son témoignage est intéressant parce qu'il est l'un des derniers élèves de Consolation. Il l'est à un second titre, car il émane d'un ancien élève aux origines en forme de confluences. Confluence géographique : le père de l'auteur est originaire de Labergement-Sainte-Marie, dans le canton de Mouthe, traversé par le Radicalisme, alors que, du côté maternel, l'ascendance se situe à la Rasse de Fournet, c'est-à-dire en pays chouan, dans la personne d'un arrière-grand oncle, Alphonse Dodane, horloger qui s'installera à Morteau, faute pour la commune de Fournet d'avoir sauvé l'industrie de la Rasse par l'électrification. Confluence économique, aussi : le père de JM. Robbe sera agriculteur à Labergement-Sainte-Marie, secondé par son épouse qui fait ainsi son entrée dans le métier de la terre, utilement appelée par Auguste Joubert, quand il lui remet la croix du Mérite agricole, il y a plus de 30 ans. Il y a ainsi une double confluence de tradition et de modernité dans ce milieu familial, qui devrait irriguer ce témoignage, classique dans sa chronologie et les souvenirs qui s'y attachent : la vie quotidienne au séminaire, spartiate, l'alternance d'enseignement et d'éducation dans la foi. Rien là de très nouveau. 147

Si originalité, il y a dans ce récit, c'est à deux titres. La localisation du séminaire dans l'isolement total de l'ancienne abbaye, alors que les petits séminaires se situaient, en général, dans des agglomérations : la Maîtrise à Besançon, Montalembert à Maîche, Vesoul, Luxeuil, Marnay. Consolation, c'est le double enfermement du séminaire et de la nature, voulu par les familles du Haut-Doubs qui pressent (1827) l'archevêque, Mgr. de Rohan-Chabot, d'ouvrir un séminaire dans l'ancien couvent des Minimes. La logique de ce système (des enfants séparés de leur famille, dans un univers clos, livrés à des prêtres, au nom d'un choix éducatif) doit-elle être contestée ? Elle l'est sévèrement au XXI<sup>ème</sup> siècle, mais il faut se garder des anachronismes, c'est-à-dire de regarder avec des lunettes actuelles un « système » conforme à l'esprit de la Contre-Révolution. L'autre originalité de ce - 36 - 147

recueil de souvenirs, traversé d'une forte diagonale affective, c'est de se situer en fin de cycle. Consolation fermera les portes du petit séminaire, 15 ans après le départ de l'auteur. L'institution est à bout de souffle : 29 élèves en 6<sup>ème</sup>, 6 en 1<sup>ère</sup> quand l'auteur quitte le séminaire, un enseignement contesté dans la qualification de ses maîtres, des vocations de plus en plus rares. L'histoire des petits séminaires s'arrête. 147

Est-ce une raison pour en sacrifier l'héritage à l'esprit du siècle qui ne porte plus l'Église, dans toutes ses dimensions, pastorale et éducative ? 147

147

La fin des petits séminaires a signifié l'arrêt de mort du recrutement sacerdotal (1), inauguré en Haute-Saône, dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, avec la fermeture des petits séminaires, Marnay, en particulier. Il n'en sera pas de même dans le Doubs et surtout dans le Haut-Doubs où ils vont maintenir le recrutement sacerdotal pendant la première moitié du XX<sup>ème</sup>. S'il en est ainsi, c'est en raison de l'enseignement dispensé à Maîche et Consolation. Dans ce dernier cas, on ne peut conclure à la faiblesse du corps enseignant. Consolation a compté des maîtres pourvus de licences d'enseignement, diplômes prisés à l'époque, comme Laurent Marguet en 1<sup>ère</sup>, la fameuse « Rhéto », et des résultats honorables au baccalauréat, en particulier pour ce titulaire du Prix d'Honneur, devenu Enarque, et qui a gardé du séminaire cette inimitable couleur muraille, propice à tous les conformismes. L'abbé Jean-Marie Petey, sans doute, dénotant par sa morphologie (2) n'échappe pas à cette qualification obtenue à la Sorbonne et à l'Institut catholique. Là encore, il faut se garder des anachronismes, par exemple de juger avec le regard actuel le « Catéchisme » de Jean-Joseph. Gaume (1802-1879), diffusé à plus d'un million d'exemplaires par la Maison d'édition « Gaume frères de Paris », sans doute, d'un infini prosaïsme, mais adapté à son temps et à l'Église de son temps, dressée dans sa fraction intangente contre les trois R : Renaissance, Réforme, Révolution. D'ailleurs, cette question de la qualification des enseignants de Consolation n'est-elle pas un faux débat ? Les familles du Haut-Doubs qui envoyaient leurs enfants à Consolation, sur recommandation de leur curé, n'en attendaient pas un enseignement destiné à préparer le baccalauréat, diplôme de l'Université napoléonienne, mais une éducation qui échappe à l'État et, en prime, un éveil des vocations. Il y avait dans ces familles et dans le clergé qui les entourait une conviction forte : tout faire pour éradiquer les causes de la Révolution et former une nouvelle jeunesse. La bataille des défenseurs de la liberté d'enseignement, comme Falloux et Montalembert, qui obtiendront gain de cause pour l'enseignement 147

secondaire, en 1850, n'a pas d'autre sens. 147

**L'Église triomphe de la persécution, elle ne triomphera pas de la raison**

THIERS 147

- 37 -

Reste, et c'est la partie la plus intéressante de cette « confession », sa postface, en forme de réflexion personnelle sur « le système éducatif » du séminaire et son 147

principe directeur : l'autorité. Il est vrai que l'autorité émanait d'un homme, le Supérieur. Et cette autorité s'appliquait aux trois dimensions de la vie du séminaire : l'organisation matérielle, l'enseignement et « le supplément d'âme », instillé au gré de la vie quotidienne. JM. Robbe a raison de le souligner : cette autorité, déconcertante sur la terre brûlée de 68, ne souffrait pas de discussion, à la fois dans le temporel et dans le spirituel, c'est-à-dire dans l'évaluation de la vocation, réelle ou inexistante, des élèves. Autorité absolue, sans appel, sans articulation avec un échelon supérieur. La visite annuelle de l'archevêque n'avait pas de sens hiérarchique, pas davantage l'existence, à Besançon, d'un directeur de l'enseignement diocésain, d'abord compétent à l'égard des établissements 147

d'enseignement « libre », dans la terminologie de l'époque. 147

En clair, on n'imagine pas, dans le Val de Consolation et sous la chape de plomb qui enveloppe le séminaire, une enquête de commandement, critère de toute hiérarchie. Le Supérieur était l'échelon unique de décision et, par définition, les problèmes étaient résolus dans le silence de son bureau. « Il est assis devant une table et couvert d'une soutane délabrée. Il avait l'air en colère, ne s'apercevait pas de la présence de Julien » (3). On est en 1827, dix ans avant le Catéchisme de JJ. 147

Gaume. L'Église sort d'une tourmente qui a failli l'emporter. Sa stratégie est celle de la reconquête, et d'abord des jeunes pour ne jamais revoir le séisme révolutionnaire. Les familles du Haut-Doubs, celles de « la Bise », en particulier, sont totalement sur cette ligne. Il ne faudrait pas l'oublier au XXI<sup>ème</sup> siècle. 147

(1) Cf-P.HUOT-PLEUROUX- *Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Besançon de 1801 à 1960* (1966) 147

(2) « Rude gaillard qui ne pouvait dissimuler son origine paysanne. Il avait un col ecclésiastique distendu et usé, des ongles longs, noirs et carrés, des bottines rebiquant en spatule, une soutane aux reflets gris ou mordorés. Il n'attendait pas la fin du cours pour rouler une cigarette de tabac noir dont le papier Job crevait régulièrement sous la pression de ses gros doigts malhabiles. » 147

**Cf-Fr.BLUCHE-77 ans d'enthousiasme (Rocher-2006) 147**

(3) **Le Rouge et le Noir 147**

**Femmes de fermes par Marie-Anne DALEM (Belvédère -2008) 147**

Voilà un livre inattendu que devraient lire les aficionados du Haut-Doubs, celui de la terre et des morts, celui du métier ou plutôt de l'état le plus authentique : paysan plutôt qu'agriculteur et surtout paysanne sans laquelle la terre ne serait que friche. 147

147

Livre étonnant dans son titre, *Femmes de fermes*, mais pourquoi pas, tant la richesse du contenu dissipe l'étrangeté du titre. Car, si étonnement il doit y avoir, c'est bien à l'égard du contenu qui est celui d'une véritable enquête, celle que Lévi- Strauss, aujourd'hui centenaire, conduisit, au titre de l'ethnologie, dans la forêt amazonienne, et que Marie-Anne Dalem réalise, au titre de l'anthropologie, dans le Haut-Doubs. Mais, et c'est un autre sujet d'intérêt, l'enquête est conduite méthodiquement, à partir d'un panel d'une quarantaine de femmes, actives dans l'agriculture ou qui l'ont été, de 25 à 85 ans. 147

Enfin, ultime étonnement, l'auteur a choisi, par le hasard d'une résidence secondaire, un champ géographique qui n'est pas le plus immédiatement attendu dans le Haut-Doubs, le plateau de Belleherbe, « mis à l'écart », note l'auteur qui, déjà, en exorde, voyait dans la Franche-Comté « une terre extrême ». Mais l'enjeu de ce livre tient à son intérêt, tant il témoigne d'une connaissance fine de la condition féminine dans ce métier de la terre, il y a 50 ou 60 ans, et aujourd'hui. On n'est pas dans le film nostalgique de Depardon (*La vie moderne*), mais dans l'analyse structurée de la condition féminine en agriculture, depuis la II<sup>ème</sup> Guerre. On lira avec intérêt l'évocation de la vie quotidienne dans les fermes-maisons fortes de l'après-guerre, où règnent le confinement, l'autarcie patriarcale, la vie des femmes, rythmée par le travail dès l'aube, les couches et la promiscuité, cohabitation, dit-on pudiquement, aujourd'hui, en attendant la prime de décohabitation. C'est l'univers à trois dimensions : la météo pour le travail, la religion pour l'espérance, la famille pour la descendance. La population active agricole s'est effondrée, mais les femmes, aujourd'hui largement libérées de la contrainte, peuvent y faire leur vie. Ce livre mérite le détour, même si son mystère échappe, même si l'on ne peut feindre la complexité pour le commenter. Mais la clé du mystère est, sans doute, à rechercher dans la culture de son auteur qui a enseigné l'histoire romaine pendant 30 ans. Et c'est parce que la Rome antique reste, pour ses spécialistes, quintessence de civilisation et référence toujours d'actualité, que Marie-Anne Dalem a choisi le plateau de Belleherbe pour exercer sa sagacité d'historienne du vivant. 147

**Cent jours-La tentation de l'impossible (Mars-juillet 1815) par Emmanuel de**

**WARESQUIEL (Fayard-2008) 147**

**La conscience est ce qui reste après l'honneur et encore plus après les honneurs qui, comme on le sait, sont la fausse monnaie de l'honneur**

E. de WARESQUIEL 147

Emmanuel de Waresquiel est décidément l'historien paté de la monarchie parlementaire, tout particulièrement de la Restauration, ce qui, à tout le moins, vérifie le gisement inépuisé de cette période, moins explorée que la Révolution et l'Empire. Mais Waresquiel fait mieux : il renouvelle des sujets qui encombrèrent les bibliothèques, comme son *Talleyrand*, aujourd'hui diffusé à près de 100000 exemplaires. Son histoire de la Chambre des pairs (*Un groupe d'hommes - 39 - 147* *considérables*), issu d'une thèse, est tout aussi remarquable, même si le sujet a été moins étudié que le précédent. 147

Aujourd'hui, ses *Cent Jours* sont aussi passionnants que le *Talleyrand* de 2004. On y retrouve la même qualité d'écriture, la vigueur du style, l'érudition servie par une maîtrise panoramique de la bibliographie, soit pour les *Cent-Jours*, plus de 150 références. Le résultat, c'est une lecture renouvelée, tonique, agréable qui n'a rien à voir avec « la méditation exaltée » de Villepin. Les *Cent-Jours* racontés par Waresquiel, c'est toujours une écriture à deux niveaux. D'abord, celui des faits, de l'histoire qui s'accélère au gré de trois régimes en 15 mois. Mars 1814, c'est l'abdication de Napoléon et la première Restauration. Mars 1815, c'est le

retour de Napoléon qui est, le 20 mars, à Paris, déserté par Louis XVIII en route pour l'exil, à Gand. Le 8 juillet suivant, Louis XVIII rentre, après Waterloo, dans « les fourgons de l'étranger ». 1814-1815 : quatre régimes si l'on tient compte de l'Empire finissant. Ce bref laps de temps va opposer deux France résolument inconciliables, celle de la monarchie légitime et du drapeau blanc, des victimes de la Terreur et des persécutions, de l'émigration et de l'exécution du duc d'Enghien, et cette autre France qui rebondit pendant les Cent-Jours en ramenant l'égalité pour les Français et le messianisme libérateur pour l'Europe.

147

Mais par-delà ces exils discrets et retours en fanfare, c'est la comédie humaine en filigrane qui est la plus passionnante et, sans doute, la plus consternante, celle qui va générer opportunisme et indignité, lâcheté et servilité. C'est une humanité courarde et rampante qui, d'un coup, va être projetée en pleine lumière, avec ces changements de régime à répétition et l'urgence de ne pas se tromper dans ses ralliements. C'est l'un des témoins de l'époque qui recense 7 à 800 vieux serviteurs, courtisans et favoris sur la route de Gand et... 50 000 au retour.

147

Les Cent-Jours, c'est une terrible plongée dans les abysses de l'indignité, immortalisée par le tandem Talleyrand-Fouché, le premier, plus habile dans le double jeu, le second, plus dangereux, plus meurtrier, tant il lui faut faire oublier ses propres crimes, mais tous deux investis de l'onction sainte, celle de l'évêque et de l'Oratorien, qui impose une froide résolution à la mesure d'une constante trahison.

147

Chez ces deux spadassins, chez Benjamin Constant, autre figure emblématique de l'opportunisme, les débats de conscience tiennent peu de place. Le sens de l'Histoire l'emporte. Mais, pour d'autres, moins enclins à la trahison et plus exigeants dans leur engagement, que d'hésitations et finalement de reniements, ceux des chefs de l'armée qui ont prêté serment à Louis XVIII, mais ne résistent pas à l'onde de choc du retour de l'île d'Elbe, à tout ce qu'il porte de mirage, de temps retrouvé, celui de la Grande nation, phare de l'Europe. Comment la monarchie restaurée, incarnée par ce Roi cacochyme et podagre pourrait-elle résister à la vague qui la submerge ? L'Europe ligée contre l'Ogre ne l'aidera pas et contribuera au bilan dévastateur des Cent-Jours : une première paix, après l'abdication de Napoléon, qui ménage les intérêts de la France, une seconde, après les Cent-Jours, très défavorable. Et pour corser le bilan, une nouvelle force qui se lève pour agir et miner la monarchie parlementaire, jusqu'au 2 décembre 1851 : le bonapartisme.

147

#### « Il y a 50 ans naissait la constitution de la Vème République »-(Bulletin quotidien du 3.10.2008) 147

Le BQ, habituellement précis dans son information et mesuré dans ses jugements s'est montré sans nuances dans son analyse de la chute de la IVème

- 40 -

République : « Classe politique divisée, blocage des institutions, coup de force des généraux d'Algérie, investiture du général de Gaulle sous la contrainte du coup d'État... » Voilà la Vème République exécutée sur les fonts baptismaux, avant même de lui reconnaître le moindre droit d'inventaire. L'objectivité historique commande d'apporter un double bémol à ce résumé trop cursif pour être vrai. D'abord sur l'agonie de la IVème République. La 1ère est morte de la guerre à l'extérieur et de la Terreur à l'intérieur, la IIème, de son refus de la révision constitutionnelle pour autoriser la réélection du Prince-Président, la IIIème de la défaite. La IVème meurt

147

d'inanition. Le régime ne gouverne plus ; il est même menacé dans sa souveraineté, avec l'internationalisation de la guerre d'Algérie. L'affaire des Bons offices Murphy- Beeley, après le bombardement de Sakiet, en Tunisie, scelle, non seulement l'impuissance de ces gouvernements de rencontre, mais le risque de règlement de la question algérienne, à la manière de l'Indochine, c'est-à-dire à Genève.

Un gouvernement incapable de régler ses problèmes intérieurs, menacé de diktat par les Anglo-Saxons, comme on l'avait déjà subi avec l'opération de Suez, en état de banqueroute financière, n'a plus de raison d'être. Alors, second bémol : le coup d'État. Qui ne se souvient de la conférence de presse du Général, en mai 1958, et de sa fameuse apostrophe : « Est-ce que j'ai l'âge d'un dictateur ? » Non, de Gaulle a été appelé par les chefs de parti, de droite et de gauche, par Guy Mollet, en particulier, qui sera vice-président du Conseil dans son Gouvernement du 3 juin, avec mission de préparer une nouvelle constitution sur la base de principes républicains, énoncés par le Parlement. Que les militaires, tarudés par le souvenir de leurs défaites -1940,1954 (Indochine), 1956 (Suez)- aient commencé à s'agiter dans les popotes, certes. Mais l'investiture du Général a été totalement démocratique, il est vrai, sur un champ de ruines, celui d'une IVème République à bout de souffle.

147

Si débat historique, il doit y avoir, c'est sur l'ambiguïté de la politique gaulliste en Algérie et sur les conditions de réalisation de l'indépendance. Mais c'est un autre débat, celui d'une gauche mystifiée, celle de Mitterrand qui, après la Toussaint rouge, déclare, comme ministre de l'Intérieur : « L'Algérie, c'est la France », avant de se caler à gauche pour constater que la politique libérale en Algérie, c'est de Gaulle qui la conduira.

147

#### Forgerons et maréchaux-ferrants en France 147 par Michel VERNUS (Belvédère-2008)

Voilà une très belle anthologie de la maréchalerie ou plus simplement des maréchaux-ferrants, à travers ses deux composantes : le fer dont l'industrie remonterait à 5 000 ans, l'usage du fer à cheval venant des Arabes, et, bien sûr, le métier de maréchal-ferrant. Mais ce livre en forme « d'alboum », comme aurait dit Zouc, vaut mieux que sa seule iconographie qui est déjà une raison suffisante pour s'y plonger. C'est un remarquable exercice d'érudition et plus encore de mémoire puisque le grand-père de l'auteur a été maréchal-ferrant dans un village de l'Yonne.

147

On n'aura pas l'outrecuidance de noter le travail de Michel Vernus, ancien professeur d'Histoire, qui confirme sa réputation de bon connaisseur de la sociologie rurale et, à cet égard, ce livre est, pour lui, et sera pour le lecteur, un exercice de mémoire proustienne, tant il fait revivre de souvenirs d'enfance, quand la forge était au milieu du village. Qui ne se souvient de la scène : le cheval toujours à l'extérieur, le maréchal-ferrant et son tablier de cuir, la boîte à ferer avec la râpe, le marteau et ces clous à tête carrée, plantés dans le fer et repliés sur le sabot. L'entrée de la forge est là, de l'autre, devrait-on dire. Le rouge du foyer et le noir de la caverne dominant : les murs sont couverts d'outils, autour des trois instruments-clés du métier : le marteau, l'enclume et les tenailles.

147

Après les couleurs, les odeurs, en particulier celle de corne brûlée. Car le maréchal-ferrant ne se trompe pas, pose le fer rougi, cloue sans jamais provoquer de ruade. Étonnant personnage, notable au XIXème, convoité pour le mariage, polyvalent dans ses compétences d'arracheur de dents, de vétérinaire. Après avoir lu Vernus, on sait d'où vient l'expression : « une santé de fer »... En pleine expansion au XIXème, le métier s'épuise au XXème, avec le déclin de la traction animale. C'est le temps de la reconversion et de l'aura perdue.

147

#### L'invité de RSHD : 147

##### Charles LEWINSKY, prix du roman étranger pour *Melnitz* 147

Roman « étranger », *Melnitz* ? C'est beaucoup dire pour son auteur, Zurichois d'origine, écrivain à succès de téléfilms, scénarios, pièces de théâtre pour la TV. Dans ce lourd roman (778p.), Lewinsky dresse la saga d'une famille, racontée sur plusieurs générations, à la manière des *Thibault*. Jusque là, si ce n'était le retour à un genre littéraire oublié, rien de très nouveau, rien qui aurait pu séduire Grasset.

147

Non, la révélation de ce roman est ailleurs, dans l'histoire d'une famille juive, de Suisse alémanique, suivie pendant près d'un siècle (1871-1945), mais quel siècle pour les Meijer qui, au gré des générations, iront de l'intégration, avant l'affaire Dreyfus, au sionisme, sa résultante, en passant par le communisme, illusoire terre promise.

147

Havre de paix, la Suisse ? En est-on bien sûr ? Le patriarcat de la dynastie, Salomon Meijer, habite, dans le premier tableau de la fresque, l'une des deux communes de Suisse, ouvertes aux Juifs, accueillante, sans doute, mais où plane encore le spectre des pogroms. Le la est donné à une histoire scandée sur le mode dialectique de l'identité et de l'altérité. Confinée dans l'une des rares communes et l'un des rares métiers ouverts aux Juifs, l'altérité juive génère cette forte identité qui est le gisement majeur d'écriture de Lewinsky. Les Meijer transcendent la contradiction dans une identité proche de l'orthodoxie, identité professionnelle, culturelle, familiale commandée par le principe d'unité. C'est là le grand mérite de ce roman, venu d'un pays et d'une région que l'on n'attendait pas, tant l'un et l'autre relèvent du ghetto, épargné par un siècle de sang et de larmes.

147

C'est l'universalité de cette histoire juive, clé de l'éternité d'un peuple, qui donne à ce roman son souffle, celui qui a fait son succès en Allemagne, d'abord, puis en France. L'écriture en est dense, précise, traversée de références yiddish qui ajoutent à l'authenticité, d'une lecture studieuse, à la mesure d'une traduction qui reflète l'étrangeté suisse par rapport à l'incontournable culture latine et ignore que les - 42 - « Graubünden » sont les Grisons, que le « conseiller cantonal » n'existe pas, au contraire du conseiller d'État. *Melnitz* est un roman initiatique pour le lecteur en quête d'une histoire des communautés juives d'Europe centrale, décimées au XXème siècle. Grâce à Charles Lewinsky, on plonge dans un monde clos, un théâtre d'ombres, sauvé de l'extinction par le préalable identitaire, produit incontournable d'un séculaire statut de marginalité, corrigé, en France, dès l'Empire napoléonien, mais tragiquement rappelé au XXème siècle.

147

##### Charles Lewinsky et la Haute-Saône 147

*Melnitz* a eu une bonne couverture de presse pour le lancement de sa traduction française, après un remarquable succès de l'édition allemande. Mais quelle n'a pas été la surprise du lecteur des articles de la presse française qui découvre le refuge d'écriture de Lewinsky... en Haute-Saône. L'écrivain y a acquis une maison, y passe six mois de l'année, y trouve l'inspiration et une bonne intégration locale grâce à son... potager.

147

RSHD a posé dix questions à Charles Lewinsky.

1-Pourquoi et comment avez-vous choisi cette résidence secondaire en

Haute-Saône ?

« J'avais fait des vacances en péniche sur la Saône et je suis tombé amoureux du pays. Alors, je me suis mis à chercher une petite maison... » 147

2-Quelle image aviez-vous de ce département, de sa région ?

« À ce temps là, que le point de vue du bateau. Cela m'a fait penser à l'Irlande que j'ai toujours aimée. » 147

3-Etait-ce l'image officielle, « le département des 1 000 étangs » ou une rencontre fortuite ?

147

« Extrêmement fortuite. La première maison que l'on m'a montrée est devenue la mienne ».

4-Les séjours en Haute-Saône apportent-ils un complément à la vie quotidienne dans une métropole comme Zurich, en particulier, dans le domaine de l'écriture ?

« Ce sont plutôt les séjours à Zurich qui m'apportent ce complément, car c'est en Franche-Comté que je fais la plupart de mon travail. » 147

5-Le patrimoine de ce département laisse-t-il deviner une période faste de son histoire, avant 1871 ?

« Difficile à dire. Mais j'ai fait des découvertes intéressantes aux journées du patrimoine. » 147

147

- 6- *Le présent est-il à la hauteur de ce passé ?* 147  
 « Le présent n'est jamais à la hauteur du passé, comme nous l'imaginons ».
- 7- *La Haute-Saône est-elle l'illustration de cette fracture, entre Europe du nord, urbanisée, de forte densité démographique, industrielle, tertiaire et Europe du sud, riche d'espace, mais pauvre en activité et valeur ajoutée ?* 147  
 « La Haute-Saône, avec ses forêts et ses eaux, a une qualité très spécifique, une -43- valeur naturelle à laquelle il ne faut rien ajouter. » 147
- 8- *Est-ce la raison de l'existence, en Haute-Saône, d'une très petite communauté juive et de l'absence de lieu de culte ?*  
 « Non, cela est l'effet des événements tragiques du dernier siècle. » 147
- 9- *Comment faire cohabiter rythmes de vie très régulés et milieu rythmé par la nature ?*  
 « Si mon jardin a besoin de moi, le travail d'écrivain doit attendre... » 147
- 10- *Si vous deviez élaborer un scénario (TV, feuilleton...), comme vous le faites dans votre vie professionnelle, quel serait-il à Vereux ?*  
 « Une histoire dans laquelle le passé influence le présent. » 147

IN MEMORIAM 147

MARCEL JOSET (1913 – 2008) 147

**Les eaux du Doubs dans lesquelles viennent se mirer les montagnes couvertes de sapins ont une teinte sombre, presque noire ; elles sont d'un calme tel qu'elles semblent figer. Rien n'est plus agréable que d'en remonter le cours, en un jour de semaine, alors qu'aucun bruit ne vient troubler le silence solennel de ces lieux**

**Ulysse Robert**  
*Lettres sur mon pays (1892)* 147

La mort de Marcel Joset ne laisse pas indifférent, à la mesure d'un tempérament rare, fait d'énergie et de drôlerie, d'humour et de mimiques à la Popeye. On ne s'ennuyait pas avec Marcel dont la vie était un heureux alliage de nature et de culture. La nature, son domaine d'élection, c'était le Doubs-frontière et, bien sûr, la Rasse où il résida pendant 40 ans, en attendant d'y revenir régulièrement, voire quotidiennement quand il habitait « la Grande maison » de Fomet. La Rasse, curiosité politico-champêtre, sur le territoire français, mais accessible par la Confédération et le pont communal, c'était le fief de Marcel, de même qu'en amont, le cours tranquille du Doubs jusqu'à la Verrière disparue où il était né en 1913. Marcel était là chez lui, dans une nature vierge de toute présence humaine, celle qu'il arpenta depuis son enfance, celle du Doubs et de ses rapides en aval du pont, celle, en amont, de ces plans d'eau immobiles, troublés, l'été, par un vol de libellule. Marcel connaissait par coeur cette portion du Doubs-frontière pour l'avoir parcourue toute sa vie, en barque, de la Rasse à Maison-Monsieur, puis dans ce chenal étroit, bordé de ces côtes abruptes et de leurs sapins agrippés à la pente. 147

« Une fois à droite, une fois à gauche et on va droit », scandait-il avec l'autorité du marin d'eau douce, avant de découvrir ces îles dont il ramenait sur une large barque fourrage et tracteur. 147

On était là dans une nature que Marcel était seul à connaître et entretenir, une nature qui avait évacué la frontière, tant l'étrangeté et la solitude des lieux semblait exclure toute intervention humaine, *a fortiori* pour tracer une ligne de souveraineté. Torse au vent, bérêt de guingois, Marcel était là dans son domaine, loin du village de Fomet, jamais très intéressé par ce qui s'y passait, tant l'ambivalence régnait à la Rasse, française à gauche, suisse à droite. Sur le tout, planait l'ombre des usines au fil de l'eau et de leurs centaines d'habitants de la Belle Époque. Seul avait survécu l'hôtel-restaurant, miracle du Doubs et de l'alternance de son cours, de la proximité d'une grande ville et de ses habitants, coureurs de nature à la mode Jean-Jacques. Marcel aimait la vie avec les amis, amis d'un jour, amis de toujours. 147

Très vite, c'était, autour des grandes tables de la Rasse, lieux de convivialité, une histoire, une chanson, l'accordéon, et Marcel « sous les ponts de Paris », accompagné du Doubs en furie sous les fenêtres et des éclats de rire d'Yvonne. C'était là le monde de Marcel, celui d'une nature immuable, désertée par la civilisation, et rendue à son austère grandeur, celle du petit peuple de la Rasse, hier, horloger au fil de l'eau, aujourd'hui pêcheur, marcheur, randonneur, tous nostalgiques de Marcel, de sa faconde, de sa gouaille, de celui dont on attendait toujours, comme dans *La Traviata* qu'il décrète : « Que la fête commence ! » 147

#### COURRIER DU LECTEUR 147

- *RSHD* n'a cessé de s'insurger contre les fermetures de lignes SNCF, en Franche-Comté qui est, aujourd'hui, l'une des régions les moins bien dotées, avec moins de 900 km de lignes. Alors, expliquez-nous comment le Secrétaire d'État aux Transports, Dominique Bussereau, peut qualifier de « grosse bêtise » la destruction de lignes anciennes (*Vie du Rail* N° 458) et, en même temps, tolérer que Réseau Ferré de France (RFF) dont il a la tutelle, annonce la fermeture de nouvelles lignes, comme c'est déjà le cas dans le Massif central, faute de crédits pour les entretenir ou les rénover, alors que les Régions font circuler des matériels modernes, condamnés à la petite vitesse. Et puisqu'il est question des Régions, expliquez-nous encore pourquoi ce même secrétaire d'État déclare : « L'ouverture à la concurrence des TER n'est, pour le moment, pas programmée » (*Le Monde* 4.12.08), alors que les Régions (PACA a renouvelé pour dix ans, et pour mieux lier une éventuelle majorité de droite, son contrat avec la SNCF) se plaignent amèrement de la qualité du service SNCF. Pourquoi le ministre ne donne-t-il pas suite à la proposition du sénateur Haenel (68), promoteur de la régionalisation qui a sauvé le transport ferroviaire local, d'ouvrir, à titre expérimental, les TER à la concurrence dans quelques régions volontaires. 147

JT  
 25300-PONTARLIER 147

- NDLR - Nos voisins et partenaires de l'UE n'ont peut-être pas tout-à-fait tort de dénoncer le protectionnisme des entreprises publiques françaises : EDF qui ne cesse de racheter des entreprises européennes et la SNCF qui ignore superbement les entreprises françaises présentes dans le transport ferroviaire local, en Allemagne, par exemple, et demain, en Italie. 147  
 - Merci pour l'envoi de *RSHD*. J'ai même aperçu mon père sur la photo des maires de Franche-Comté, en congrès à Paris. 147  
 MFM.

06200-NICE 147  
 - Que pensez-vous de ce pont pour gibier de 1,3 million d'€ sur le CD 461, construit aux Âges-de-Loray ?  
 DC

25000-BESANCON 147  
 NDLRD - Un coup de chapeau d'abord à l'ER qui a dénoncé la gabegie du Conseil général, de gauche, continuateur de celle de droite qui construisit un 4 voies sur une section de route enregistrant moins de 4 000 véhicules/jour, là où l'État en exigeait quatre fois plus pour construire une autoroute. 147  
 - Les états-généraux de la presse vont-ils conduire à l'énoncé de propositions claires et à de promptes décisions destinées à sauver la presse quotidienne nationale de ce pays, ou ce qu'il en reste, en particulier, par une meilleure diffusion sur tout le territoire, et d'abord sur la France rurale qui en vend, certes, peu, mais en reçoit moins encore, comme le vérifie le Haut-Doubs ? « Tout est là ! » lance le distributeur. 147

AM  
 21000-DIJON 147

-46-  
 NDLR - Pour l'heure, la montagne accouche d'une souris. 147  
 - Très bien pour votre déclaration de guerre à la redevance TV. Que ceux qui se délectent de la TV d'État la payent comme une cotisation et non comme un impôt ! Et que les autres payent par contrat et pour les seules chaînes qui les intéressent. À ce sujet, la réforme initiée par la suppression salubre de la publicité sur les chaînes d'État va-t-elle imposer leur *aggiornamento*, et d'abord de la 3, dans sa mission d'information dont elle s'acquitte bien mal, avec bulletins répétitifs, à 19h30 et 22h30, avec une station FR3 Franche-Comté qui devrait d'urgence être fusionnée avec la Bourgogne, plus performante. 147

ED  
 69000-DARDILLY

#### LETTRE DE L'ÉDITEUR

Une Région Bourgogne-Franche-Comté : vite ! 148

« Les grandes idées sont d'abord partagées par un petit nombre. »

Goethe

Le Grand vizir Balladur a-t-il mis le feu aux poudres, réveillé les hostilités entre Armagnacs et Bourguignons ? De ses 20 propositions de réforme, celle qui préconise la réduction du nombre de régions, sans en mentionner aucune, a aussitôt suscité les hauts cris dans le microcosme des pouvoirs locaux. L'émotion est-elle due au rang de cette réforme, la première du catalogue, ou à la possibilité de sa mise en oeuvre immédiate, au contraire de celles renvoyées, pour les communes et départements, à 2014 ? 148

L'émotion surgie dans l'atonie des provinces a de quoi surprendre, dès lors que le rapport Balladur, à l'instar de son auteur, tout de prudence confite, met à la fusion un préalable : le volontariat.

Alors, pourquoi ce tohu-bohu, ces protestations avant même toute décision, ces élus qui montent au créneau pour charger les bouches-à-feu, comme la présidente du Conseil régional de Franche-Comté, chantre des « petites régions », comme les historiens de service, requis d'opposer Comté et Duché, comme Edgar Faure, tiré de son repos éternel pour un témoignage posthume, en faveur du

découpage hérité de la IV<sup>ème</sup> République et qui, déjà, faisait exister la Franche-Comté ? 148

Après l'émotion, l'action et, on l'aura deviné, s'il est une mesure d'application immédiate, c'est bien la réduction du nombre de régions, 22 pour la France métropolitaine, alors que l'Allemagne, avec un surplus de 20 millions d'habitants, n'en aligne que 16 et, bien sûr, la fusion Bourgogne-Franche-Comté.

L'objectif de réduction du nombre de régions ne supporte pas la discussion, tant pèse l'impératif d'une meilleure lisibilité du système français de pouvoir local et surtout de réduction de ses coûts. La fusion des régions permettra des économies d'échelle. On en finira avec le paradoxe d'une France qui réduit laborieusement le nombre de ses fonctionnaires et les voit exploser au niveau local. C'est cette même réforme qui, comme les poupées russes, mettra le fer dans cette autre déviance dont on ne souffle mot dans le débat actuel, celui de la rémunération mensuelle des élus locaux, en général, et des titulaires de cumul de mandats, en particulier. Il suffit, pour s'en convaincre de dresser un tableau croisant le nombre de collectivités locales, cinq à tout le moins, avec les mandats rémunérés. La fusion des régions frappera les trois coups d'un pouvoir local, enfin, « frugal et simple », comme disait Jefferson, freinera le prurit fiscaliste de ces collectivités, assez hypocrites, dans le cas des plus politisées, pour majorer lourdement leurs prélèvements en pleine récession et se voiler la face en accusant l'État de mesquinerie dans l'allocation des moyens.

- 2 -

On aura, du même coup, calmé l'ardeur immobilière de ces collectivités, 148 cache-misère omniprésent de la raréfaction des entreprises. On aura surtout commencé de faire un sort à cette autre déviance, sournoisement infiltrée dans le jeu de la démocratie locale, celle de l'élection qui ne vaut plus mandat de représentation, mais contrat de travail, c'est-à-dire attribution d'un emploi salarié, à des gens souvent sans métier dont on ne tardera pas à nous dire qu'il faut les sauvegarder à tout prix pour lutter contre le chômage. De la vieille utopie des ateliers nationaux, on sera, alors, passé, sans le dire, à la réalité des ateliers électoraux.

Jacques CHATELAIN,

FOURNET-BLANCHEROCHE

- 3 -

**LE DOSSIER DE RSHD 148**

Crise : le tocsin du travail frontalier

« Si les Français réunissaient à leur esprit et à leur énergie le jugement sain, le calme, la profondeur des Allemands, toute l'Europe serait devenue, depuis longtemps, l'esclave de la France. »  
« Les Français envient notre bonheur » Journal 1826-1848  
par Rodolphe APPONYL (Taillandier-2008)

La crise qui, depuis l'automne dernier et la contagion des « subprimes » a fait bondir le chômage et plongé la France dans l'abîme des déficits et de l'endettement, a-t-elle surgi comme l'éclair dans un ciel d'azur ou n'est-elle que le point d'aboutissement d'une longue dérive ? 148

Les politiques et les médias ont manifestement opté pour la première réponse. La crise est réputée « sans précédent », totalement inattendue. Nicolas Sarkozy l'a dit avec force ; Dominique Strauss-Kahn, de son perchoir du FMI, a renchéri en parlant de « situation extrêmement inquiétante », alors que ses experts renvoient à trois ou cinq ans pour retrouver les niveaux d'activité précédents.

Crise soudaine ? Est-ce si sûr ? La riposte a, certes, été beaucoup plus pertinente et rapide qu'en 1930. Il n'y a pas eu de faillite en chaîne des banques, pas d'interruption du crédit, pas ou peu de regain protectionniste. Mais comment nier que, depuis des années, la nuée porte l'orage, que cette crise n'ouvre pas, mais clôt un long processus d'affaiblissement de l'économie française. 148

Et la première cause de cette longue crise tient à la difficile, voire impossible synthèse de l'ouverture du marché français, inauguré par le traité de Rome, il y a cinquante ans, et du modèle de protection sociale, sans doute, performant, mais générateur de surcoûts, inassimilables à la concurrence. On paye brutalement, aujourd'hui, une double obstination : le maintien, au nom de la quintessence du progrès, d'une redistribution totalement déphasée par rapport à celle qui prévalait chez les partenaires économiques de la France, au sud et à l'est de l'Europe, et la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, à l'exclusion des services, brutalement rejetée, signe avant-coureur de la crise. 148

Le résultat de cette malheureuse cohabitation (coûts de production pénalisés par la fiscalité et parafiscalité des entreprises, et ouverture à tout va) se traduit par une longue et ruineuse érosion de l'emploi industriel, par une pléthore d'emplois tertiaires, fragiles et neutres dans leur impact sur les échanges, par le déficit croissant de la balance commerciale qui s'ajoute à celui des comptes publics et à l'endettement.

**Libre circulation et Grand marché 148**

La première question qui, de longue date, entretient l'anémie de l'économie française, c'est l'élargissement à tout va de l'UE, celui de la décennie 70, avec les États européens périphériques et, surtout, vingt ans plus tard, celui des pays de l'est. Le plaidoyer a toujours été politique, les conséquences économiques étant

- 4 -

couvertes du voile de Noë. Pour ces États périphériques, il fallait tourner la page des régimes autoritaires. Pour les pays de l'est, il fallait en finir avec 40 ans de communisme. L'approche de l'adhésion n'a cessé d'être politique plutôt qu'économique, pour le plus grand profit de l'Allemagne qui a toujours considéré les pays, à l'est de l'Oder-Neisse, comme le débouché naturel de ses entreprises. Pour la France, pénalisée par ses coûts sociaux, le choc était à venir et on mesure 148 aujourd'hui pleinement le poids de l'asymétrie des charges. Une formule transitoire, comme l'Espace Economique Européen, applicable à la Norvège et à l'Islande, aurait, sans doute, été moins coûteuse, mais jugée impraticable. Finalement, on a tout : l'adhésion pleine et entière, la libre circulation, les disparités de charges, la compétitivité perdue et l'hémorragie d'emplois. 148

**Principe de l'écluse**

On pouvait, à la limite, élargir l'UE, faire un Grand marché de libre circulation, peu ou pas protégé des pays-tiers, mais il fallait, à tout le moins, garder un œil sur les écarts de coût de fabrication pour les entreprises et impérativement, prioritairement engager les réformes de structures, et d'abord le financement du budget social dont le poids pèse exclusivement sur les entreprises. Sans remonter au traité de Rome et à plus d'un demi-siècle, c'est ce que le social-démocrate Schröder fera en Allemagne, il y a dix ans, au prix de réformes, sans doute, impopulaires, mais qui permettront à l'Allemagne de rétablir ses comptes, d'arriver à la crise actuelle avec des marges qui autorisent le retour de déficits limités pour la relance, alors qu'en France, la crise s'abat sur une économie qui, déjà, avançait tous feins serrés, avec des déficits et une dette abyssale. Schröder a conduit des réformes dans les trois secteurs de la protection sociale (maladie, vieillesse, chômage) qui ont permis de réduire le coût du travail, de renforcer la compétitivité des entreprises, de développer l'investissement et l'emploi. 148

La coexistence d'un modèle social généreux, mais coûteux pour les entreprises, hérité d'une époque de protectionnisme, et d'une ouverture de plus en plus

plus large, sur fond d'absence de réformes de structures, au nom du diktat des « acquis sociaux », a généré la désindustrialisation, la création massive d'emplois tertiaires non marchands, fragiles et médiocrement rémunérés, et des déséquilibres régionaux lourds, en particulier, dans les zones adossées aux pays limitrophes, miroirs de nos faiblesses. 148

Car, dans cet univers de raréfaction de l'emploi marchand, de multiplication des emplois publics et para-publics, de soutien du marché du travail par un État providence de plus en plus sollicité, les stabilisateurs n'ont pas manqué, cataplasmes et autres cautères sur jambe de bois. 148

À défaut de création d'emplois par la croissance, on a vu prospérer le vieux mythe du partage du travail. Il n'y aura jamais de travail pour tout le monde. Alors, on va le partager, au lieu de réunir les conditions de la création d'emplois par les entreprises. En 1981, on décrète la retraite à 60 ans et on exclut du marché une main d'œuvre à la fois qualifiée et titulaire d'un emploi. Mais on n'avait pas tout vu. En 1997, on décide, par voie d'oukase, la réduction du temps de travail. Le résultat, comme toujours avec les politiques malthusiennes, c'est l'érosion croissante de l'emploi. 148

- 5 -

#### Stabilisateurs

Mais, comme les Français et les entreprises veulent travailler, on va voir prospérer des stabilisateurs, ceux-là mêmes qui auraient dû attirer l'œil des décideurs, jamais si nombreux. État, régions, départements, communes et intercommunalités, métropoles, tous chargés du développement économique, auraient bien dû se préoccuper de l'évasion des forces vives. Il n'en a rien été et les stabilisateurs ont prospéré. 148

Le premier, et le Haut-Doubs est bien placé pour témoigner, a été la ruée sur le marché du travail des pays limitrophes, prisme déformant des carences françaises. Au départ, c'est-à-dire, il y a un demi-siècle, après la dévaluation qui frappe les trois coups de la Vème République et fait passer le franc français (FF) sous la barre du franc suisse, suivie, dix ans plus tard de la dévaluation Pompidou et des parités flottantes qui vont provoquer le naufrage du FF, ce sont les écarts de change qui vont entretenir et développer le travail frontalier. Mais, depuis dix ans et la stabilité monétaire due à l'euro, c'est la raréfaction de l'emploi, liée à la désertification de l'investissement. De Boulogne à Menton, on ne compte pas moins de 300.000 Français travaillant tous les jours « à l'étranger », sans parler des 150.000 employés, avant la crise, dans la seule ville de Londres. 148

Ce démantèlement de l'emploi dans les pays limitrophes, le plus souvent industriel ou tertiaire marchand, aurait dû susciter deux questions et, bien sûr, une réflexion sur la réponse. C'est d'abord le constat élémentaire de l'emploi dans les pays limitrophes. S'il y a 110.000 Français qui, tous les jours, vont travailler en Suisse, 70.000 au Luxembourg, 60.000 en Allemagne, c'est d'abord qu'avant la crise, la mondialisation du chômage n'existait pas. C'est ensuite que les conditions - cadres de l'investissement, de l'emploi et du revenu existent chez nos voisins, mais pas en France. La deuxième question, c'est un problème de vases communicants. Si la fiscalité et surtout la parafiscalité sont plus intéressantes chez nos voisins, si la protection sociale est financée autrement, alors il faut des réformes de structures, comme celles de Schröder. 148

#### On colmate, on bouche les trous...148

En fait de réformes, et en tout cas, avant 2007, on n'en verra aucune. À propos du travail frontalier, c'est plutôt un silence assourdissant, de droite et de gauche, à Paris et dans les assemblées locales, réputées mieux gérer puisque proches du terrain, mais inertes dans ce domaine, sauf celui de la fiscalité, comme si tous ces Français qui partent tôt, le matin, pour aller chercher un salaire que le marché français leur refuse, représentaient une humiliation pour la Grande nation, excédée d'observer ce braconnage à l'emploi des micro-États voisins. Le meilleur exemple de cette myopie, c'est 1974 et l'élection de Giscard. Dès son entrée à l'Élysée, il décide de se rendre dans un petit village alsacien qui lui avait donné 100% des voix. Au retour, branle-bas de combat, papier bleu : on décide de renforcer les régions frontalières. C'était, il y a 35 ans. On ne touchera évidemment pas à la fiscalité et à la parafiscalité, alors plus faciles à réformer, en l'absence de décentralisation. On fera des routes et, en Alsace, la voie express nord-sud qui facilitera les migrations quotidiennes des Alsaciens vers Bâle et Karlsruhe. - 6 -148

Après les migrations de main-d'œuvre, surgit un second stabilisateur, plus redoutable, car il s'accompagne d'une diminution brutale de l'emploi, dans l'automobile, par exemple. Il ne s'agit plus ici de migration de main-d'œuvre, mais de déplacement de l'emploi à partir de la délocalisation d'entreprises, soucieuses de prix compétitifs. C'est le coup de massue. On voit s'effondrer le marché du travail industriel, s'inverser les flux commerciaux, la France devenir importatrice nette de voitures, alors que l'automobile était un fleuron de ses exportations. On entendra Nicolas Sarkozy déclarer, à Vesoul, dans le magasin central de Peugeot, localisé là par la politique d'aménagement du territoire de la Vème République, qu'il avait découvert avec stupéfaction le déséquilibre de la balance automobile.

Il y a de quoi être étonné. Mais la clé, là encore, est fiscale et parafiscale. Une petite voiture fabriquée en Slovaquie, Slovaquie ou Tchéquie coûte 1.200€ de moins qu'en France. Et cette prime se répartit, par tiers, entre le salaire, la fiscalité d'entreprise et la parafiscalité, c'est-à-dire les cotisations sociales. Et on entend aussitôt des cris d'orfraie sur le dumping social que la France n'acceptera pas. On entend même un président de région qui avait majoré massivement sa taxe professionnelle, en 2005, réclamer du Gouvernement l'interdiction de la fermeture d'une usine. Sans doute, mais, dans ce cas, il fallait d'abord tordre le cou du discours de générosité qui a prélué à l'élargissement à l'est de l'UE et au Grand marché de libre circulation qui inclut, aujourd'hui, les ex-démocraties populaires.

Ce réflexe, est le troisième stabilisateur, malthusien s'il en est, c'est celui du *nier* brutal, sans préavis et sans appel, à la libre circulation ou à certaines de ses déclinaisons. Ce sera le cas avec les services. On a déjà les personnes, les biens et les capitaux. On refusera brutalement les services pour éviter le plombier polonais, symbole de dumping social. Certes, mais le protectionnisme qui suit les imprécations contre la directive Bolkestein n'aurait dû être que provisoire, puisque la libre circulation est la règle. Il n'en sera rien. 148

La crise due à la contagion des subprimes a ainsi trouvé un terreau favorable dans la disparité des conditions-cadres de l'investissement et de l'emploi, entre la France et ses partenaires de l'UE ou quasi-partenaires, comme la Suisse. La question posée au Gouvernement (11.02.09) par J. M. Binétruy, député du Haut-Doubs, sur les écarts de parafiscalité entre la France et la Suisse vaut, à cet égard, pour tous les États-membres de l'UE, et d'abord pour les pays de l'est.

La crise se révèle bien être l'aboutissement d'un long processus d'affaiblissement dont témoigne dramatiquement l'industrie automobile française. Mais que faire si les voitures construites dans l'hexagone sont trop chères pour cause de fiscalité et parafiscalité, celles-là mêmes dont Eric Woerth, ministre du Budget, dit, dans sa croisade contre le secret bancaire, qu'elles sont l'expression de la souveraineté, mais que Nicolas Sarkozy déclare à Ormans (17.03.09) ne pas vouloir augmenter pour, et à juste titre, ne pas aggraver le handicap de l'industrie

française ?

**On ouvre tout, sauf le débat fiscal...**148

La solution est-elle européenne ? La question est mal posée, car l'Europe n'est pas là pour agir au lieu et place des gouvernements, mais pour fixer les règles

- 7 -

applicables au marché de libre circulation. Et s'il y a un hommage à rendre, fût-il posthume, c'est à François Mitterrand qui a été un exceptionnel ferment de libéralisme quand il a créé le Grand marché, en 1993 et lancé la monnaie unique qui aboutit à la réalisation de l'euro. Giscard, inventeur du *Système Monétaire Européen* (SME) aurait voulu réaliser la monnaie unique. Il n'a jamais pu, car il fallait d'abord réduire l'inflation, au titre de la convergence. Mitterrand le fera, mais, dans le même temps, il favorisera la fluidité des échanges sur le Grand marché, sans, pour autant, aller jusqu'au terme de la logique d'intégration. Bien sûr, Maastricht créera les conditions d'une politique monétaire commune, avec la *Banque centrale européenne* (BCE), mais remettra à plus tard la politique budgétaire commune qui seule aurait permis d'harmoniser les conditions fiscales et parafiscales de l'investissement, de l'emploi et du revenu, au détriment de « la souveraineté », évoquée par Éric Woerth<sup>1</sup>. On ne le fera pas, pas plus qu'on avait fait, avant l'euro, les réformes de structures dans le secteur de la fiscalité pour sauvegarder la compétitivité des entreprises. Faute de réformes, on aura l'exode de l'emploi et des entreprises, sur fond de déficits et de dette.

La première réforme qui aurait dû s'imposer, c'était le transfert du 148 financement de la protection sociale, de l'assiette des salaires à l'impôt direct, c'est-à-dire sur le revenu (IRPP). Inutile de dire que la France est restée aux antipodes de cette réforme, avec moins d'un ménage sur deux assujéti à l'IRPP dont trois-quarts du produit, soit 60 milliards d'€, moins que les seules charges de la dette, sont acquittés par 10% des contribuables. 148

Pourquoi ne pas le dire ? La crise des subprimes aurait pu surgir avant l'automne 2008, portée par des taux de croissance qui n'ont cessé de tendre vers l'encéphalogramme plat, à l'exception du Gouvernement Jospin (1997-2002). Et parce que l'Europe est bonne fille, la monnaie unique a évité à la France, ladre de réformes, les dévaluations et plans d'austérité qui, avec le franc, seraient tombés en cascade.

**Maxi-marché et mini-État** 148

La crise actuelle et ses effets immédiats, en termes de dégradation de l'emploi et de baisse du revenu, n'a pas traversé l'Atlantique avec les subprimes. Elle sanctionne, au contraire, un long processus d'affaiblissement de l'économie française, prix à payer de dépenses publiques qui absorbent plus de la moitié de la richesse annuelle, aux fins de redistribution, sur un marché totalement ouvert. On sait par le travail frontalier, et avant même les délocalisations, qu'il n'y a pas de fatalité du marasme mondialisé, mais que l'investissement existe aux portes de l'hexagone, que l'emploi d'entreprise existe, que le salaire d'entreprise existe, que la compétitivité n'est pas un leurre. Mais encore faut-il tirer les leçons de ce qui marche chez les voisins et concurrents de la France pour mieux récuser le syndrome du donneur de leçons, puissant et solitaire, persuadé de détenir la vérité, démenti tous les matins par les emplois et entreprises qui franchissent la frontière, héritier d'une bonne conscience partagée entre messianisme et colbertisme.

1 Cf. *La Tribune* 4.03.09

- 8 -

**TRIBUNE DE RSHD** 148

Vers une régulation équilibrée ou rien !  
« L'objectif de la politique de la France, ce n'est pas le partage des richesses qui s'amenuisent ; ce doit être la création de nouvelles richesses. »

Nicolas SARKOZY (28.11.04)

En période de crise, à l'approche d'un G20 en mal de régulation, les pressions se font chaque jour plus fortes pour éviter, par exemple, l'évasion patrimoniale dans les paradis fiscaux ou, encore, les parachutes dorés des grands patrons. 148

Ces soucis sont légitimes, mais ne doivent pas aboutir, d'une part à la ruine définitive de l'épargne privée, d'autre part au maintien d'une caste d'hommes politiques privilégiés, seule à l'abri de tous les risques.

En effet, dans les pays à fiscalité confiscatoire, la tentation est grande, pour les détenteurs de petits, moyens ou gros patrimoines, d'aller mettre ces derniers à l'abri, dans les paradis fiscaux voisins. Effectivement, sauf à être idéologiquement contre l'héritage, on ne saurait en vouloir à ces propriétaires de toutes sortes, envers lesquels l'État ne cesse, depuis cinquante ans, de multiplier les prélèvements obligatoires, sans parler de l'augmentation perpétuelle du taux de ces prélèvements, de vouloir préserver un patrimoine familial. 148

À cet égard, on se souvient de la campagne du Président Sarkozy qui assurait qu'il était légitime, pour chacun, de pouvoir transmettre à ses enfants, sans taxes, le produit du travail de toute une vie.

Il faut déjà rappeler la haute hypocrisie des mécanismes de l'assurance-vie, puisqu'ils attirent le chaland en lui conseillant de ne jamais faire figurer de nom de 148 bénéficiaire & surtout de ne jamais le prévenir, permettant ainsi aux compagnies d'assurance de conserver par devers elles des milliards de capitaux non réclamés, puisque ces compagnies ne sont pas légalement tenues de rechercher les bénéficiaires. 148

Si dans le même temps, pour cause de crise économique mondiale, l'on procède à des hausses d'impôts tout en supprimant les paradis fiscaux, alors l'on aura eu définitivement raison de la propriété privée, celle qui garantit l'indépendance de son titulaire, celle qui figurait sur la première devise révolutionnaire *Liberté, Égalité, Propriété*, celle qui constitue le terreau du micro capitalisme et de la libre entreprise. 148

Supprimer l'irresponsabilité des grands patrons en réglementant leurs rémunérations, de manière qu'ils soient sanctionnés en cas d'échec, paraît non seulement moral, mais au fondement même du capitalisme qui, pour pouvoir récompenser le risque, doit au moins permettre l'existence de ce dernier.

- 9 -

Cela dit, procéder à cette nécessaire réglementation sans toucher, symétriquement, aux avantages considérables des hommes politiques qui, doit-on le rappeler, ne sont jamais responsables de rien, continuent à percevoir des rentes jusqu'à la fin de leurs jours, en dépit des déficits publics éternellement reconduits & aggravés, aboutirait à un déséquilibre menaçant la démocratie elle-même. Le récent ouvrage sur les prébendes disproportionnées des sénateurs & de leur personnel a non seulement suscité la légitime colère du public, mais a ardemment contribué au discrédit du personnel politique qui, en pleine crise, continue à mener un train de vie ruineux pour la République, tandis qu'il pointe, en même temps, la responsabilité des *patrons voyous*. 148

Ainsi, vouloir assainir un certain nombre de pratiques contestables est, certes louable, mais, pour être irréprochable, cette politique doit être équilibrée, sauf à vouloir que l'Europe ressemble à l'URSS des apparatchiks. Ainsi, la suppression

des paradis fiscaux & des parachutes dorés doit-elle impérativement s'accompagner d'une stagnation des prélèvements obligatoires alliée, pour pouvoir respecter les équilibres budgétaires déjà bien malmenés, à une réduction drastique du train de vie de l'État, des collectivités locales & des parlementaires.

François-Louis a'Weng

- 10 -

#### BILLET DU HURON 148

Retour au Radicalisme : Yves Krattinger, sénateur de Haute-Saône

Au cours de ce dimanche sans joie, dans le rude hiver du Haut-Doubs, FR3 reçoit Yves Krattinger, sénateur et président du Conseil général de Haute-Saône. L'homme dégage une impression d'austérité, un côté cléricale de gauche, souligné par cette barbe discrète, méticuleusement taillée. Est-ce un signe de protestation contre la République actuelle ? Un observateur se voulant perspicace a vu un lien entre systèmes pileux développés et opposition au régime. À l'écouter, Yves Krattinger n'a rien d'un opposant couteau entre les dents. Son expression n'est pas fluide, mais attentive, réfléchi. Il n'improvise pas, connaît son registre, marque une application qui est celle des techniciens (il a été ingénieur) et si on devait introduire un bémol dans son expression orale, ce serait pour regretter ces références que lui auraient procurées une excursion dans la culture Sciences Po. 148

Mais qu'à cela ne tienne ! L'homme est intéressant, moins par les questions posées que par les réponses, directes ou en creux, quand il procède par allusions. Il l'est plus encore par son parcours qui le conduit de Chau-la-Lotière (70) au Sénat en passant par la mairie de Rioz. Voilà Yves Krattinger dans le fief des Jeanneney, du fondateur de la dynastie, Jules Jeanneney, président du Sénat de la IIIème République, haute figure du radicalisme de la Haute-Saône, quand Ludovic-Oscar Frossard règne à Lure. Yves Krattinger n'éprouve-t-il qu'un moindre dilection pour les fiefs partagés ? Il sera, en tous cas, celui qui donne congé au dernier rejeton de la famille Jeanneney, Jean-Noël, fils de Jean-Marcel, ancien ministre du Général, en délicatesse dès 1959 avec Antoine Pinay, ministre d'État, sur la création d'Elf, député de l'Isère, élu contre Mendès-France, auteur du malheureux projet de suppression du Sénat, en 1969, soutien de Chirac en 1981, de Mitterrand, en 1988, qui fait de son fils un secrétaire d'État. Et chez les Jeanneney, on ne dédaigne pas les dignités de la République... 148

Yves Krattinger n'a pas eu de réticences de principe à l'égard de la haute assemblée qui l'accueille, après la démission d'Alain Joyandet. Y avait-il secrète connivence entre l'homme et l'institution ? On ne lui fera pas injure d'avoir instruit le procès du Sénat, comme tant de candidats de gauche, avant d'y être élu, pour mieux s'y complaire après. Non, Yves Krattinger a le parfait profil du sénateur. Pas d'idéologie chez lui, pas d'esprit de rupture, mais une belle aptitude au consensus. Interrogé sur la réforme des collectivités locales, il refuse toute polémique, pour rebondir sur le projet de fusion des régions en suggérant la valorisation d'un espace Rhin-Rhône, celui du futur TGV. Voilà la synthèse trouvée, entre le *statu quo*, voulu par le Sénat, et la modernité des communications. 148

- 11 -

L'homme est réputé expert en réforme territoriale, puisqu'il siège dans la mission temporaire du Sénat, créée dans la foulée du rapport Balladur. Il y siège avec le président, Gérard Larcher. Au demeurant, tout sépare les deux hommes : l'un, visage d'ascète, l'autre jovial et coloré, profil-type de la campagne des Banquets. D'ailleurs, ne confiait-il pas à la veille de son élection au perchoir, une faiblesse pour la solution des conflits par des... dîners ? Yves Krattinger ne semble pas adepte de cette stratégie gastro-occuménique. Mais, par-delà ces profils aux antipodes, il y a ce qui réunit chez ces deux hommes, plus important que les étiquettes de parti. On devine une commune appartenance, un terrain de rencontre fait de tolérance, de propension au juste milieu, d'affinités discrètes, déjà sensibles sous la présidence de Christian Poncelet, comme si l'hémicycle du Sénat devait être décrypté avec des lunettes de vision nocturne. En clair, ce qui réunit est plus fort que ce qui divise et Yves Krattinger est au coeur de cette République consensuelle, adepte de la proportionnelle et du partage du pouvoir. 148

C'est d'ailleurs le scrutin majoritaire qui avait rejeté dans une opposition extrême tous ces tenants d'une gauche bien recentrée sous la IVème République, mais exclue du pouvoir par le scrutin majoritaire de la Vème. Alors, la modernité qui l'éloigne des Radicaux de la IIIème et le rapproche des députés orléanistes de la Haute-Saône, à la grande époque, celle du XIXème siècle, quand le département avait plus d'habitants que le Doubs, quand Gray était une ville d'échanges par son port et sa gare, c'est le TGV dont il vante les mérites et le dépassement par le ferroutage.

Voilà qui est bien pour un département rayé de la carte ferroviaire par l'inertie d'élus qui, il faut rendre cette justice à Yves Krattinger, n'étaient pas de gauche. Lui, au moins, a eu le mérite d'organiser, avant son élection, une journée *Voies de communication*, dans la bonne tradition saint-simonienne. 148

Alors, une interrogation après l'audition de ce sénateur sur FR3 : sera-t-il, peut-être l'homme d'un autre radicalisme que celui de la IIIème République, celui qui ancre la Haute-Saône dans la désindustrialisation, dans l'anti-cléricisme, masque du clientélisme ? Si Yves Krattinger a une vision pour son département, alors elle le portera à une conscience historique malheureuse, celle d'un département qui, par définition, se jette dans le Radicalisme, adversaire du Bonapartisme, accusé de trahison pour avoir ruiné la métallurgie. C'est le procès du traité de Commerce (1860), instruit par des électeurs, ardents bonapartistes de la IIème République et de l'Empire autoritaire, qui fera la fortune des Radicaux et l'infortune du département, rayé de la carte industrielle, vidé de son maillage ferroviaire. 148

Cette conscience historique appartient au passé. Pour l'avenir, il reste à ce sénateur à tenter une synthèse de la modernité de la Vème République, quand elle localise à Vesoul les 4.000 emplois de l'usine Peugeot, et le saint-simonisme de progrès qui n'aurait jamais toléré le déclin du département.

- 12 -

#### À LA RECHERCHE DU TEMPS PASSÉ...148

Consolation : les Supérieurs concordataires ne font pas carrière...

Consolation ouvre ses portes en 1833. C'est l'oeuvre du cardinal archevêque de Besançon, le duc de Rohan-Chabot (1828-1833) qui a aussitôt mis en application la législation de la Restauration, favorable aux Petits séminaires. Sous l'Empire, leur nombre était limité à un par département, impérativement localisé au chef-lieu, alors que la Restauration autorise une deuxième « école secondaire ecclésiastique », les deux pouvant être situées à la campagne.

De 1833 à 1906, Consolation formera 570 futurs prêtres, 2, 40 religieux et 40 missionnaires. Veilleront sur les élèves dix Supérieurs dont le premier (1832-1835) sera le père Girardot (1797-1874), le plus long règne étant celui du père Deloeuvre (1857-1887). La carrière de ces Supérieurs ne semble pas avoir trouvé, dans le Petit séminaire, un véritable tremplin. Henry de Vaulchier (1819-1901), Supérieur de 1848

« Quand je me vois, je m'effraie ;  
quand je me compare, je me rassure. »  
CIORAN

« Pourquoi est-ce au pays de France que la  
vassalisation est la plus saisissante ? »  
Régis DEBRAY-L'emprise (Gallimard 2000)

à 1854, est le seul ordonné à Saint-Sulpice, pépinière de prélats parisiens et 148 gallicans. Il sera curé de Dole, en 1857 et mourra à la Chartreuse de la Valsainte. Les autres Supérieurs termineront leur carrière comme chanoine honoraire, c'est-à-dire sans le traitement concordataire qui était de l'ordre de 1.000 francs-or annuels. Ce sera le cas des abbés Deloeuvre et Huot-Marchand (1901-1903). Il n'y aura guère que deux chanoines titulaires sur les dix Supérieurs de Consolation, les abbés Girardot et Bourgoïn (1854-1857). La plupart se retireront dans une cure qui, pour quelques uns, garantit le statut d'inamovibilité et le traitement, mais pour les autres, ne procure que la condition de desservant. C'est le cas de l'abbé Liquet (1836-1838), qui, après avoir été curé de Montbéliard, finira sa vie à la cure de Gézier (70), de l'abbé Boisson (1837-1841) qui meurt dans sa retraite de Vesoul, de l'abbé Bontrond (1838-1848) qui meurt à la cure de Villers-sous-Montrond. 148

La carrière *courte* des Supérieurs de Consolation ne peut qu'étonner, et doublement. Consolation a été une pépinière de vocations et la période qui s'ouvre avec la IIème République (1848) est particulièrement favorable à la nomination d'évêques issus du professorat. Le Gouvernement nomme les évêques, selon la lettre du Concordat, et le pape leur accorde l'investiture canonique. L'absence de nominations chez les anciens Supérieurs de Consolation tranche avec le nombre d'évêques nommés, grâce à l'influence de deux prélats comtois, le cardinal Gousset, archevêque de Reims (1840-1866) et le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon (1834-1875). Ils vont faire nommer 36 évêques, soit 10% des évêques concordataires et, parmi eux, beaucoup, voire la plupart auront exercé des activités professorales, à l'instar des Supérieurs de Consolation. 148

Il faut rappeler que le cardinal Mathieu avait été, lui-même, Supérieur du

2. Cf. *Promenades en Franche-Comté*, par L. BOILLIN (1946)

- 13 -

Petit séminaire de Dreux, que Gousset, né à Montigny, dans le Doubs, fut professeur au Grand séminaire de Besançon, avant d'être nommé vicaire général, en 1831, évêque de Périgueux, en 1835, archevêque de Reims, en 1840, cardinal en 1851. Cart, né à Mouthe, professeur au Grand séminaire de Besançon, puis 148

Grand vicaire dans ce même diocèse, sera nommé évêque de Nîmes, en 1837. Doney, originaire d'Epeugney, sera Supérieur du Petit séminaire d'Ornans (1818) (le Doubs a bien deux Petits séminaires, avec Consolation, et même trois, avec la Maîtrise de la cathédrale), professeur au Collège royal de Besançon (1824-1829), vicaire général en 1829, et évêque de Montauban en 1843. Guerrin, Supérieur du Petit séminaire de Luxeuil, puis vicaire général à Besançon, sera nommé en 1852 évêque de Langres, amputé de Dijon en 1731. Enfin, Besson, lui aussi, venu de l'enseignement qu'il exerça pendant 26 ans, comme Supérieur du Collège catholique de Besançon, depuis sa création en 1850, après avoir été vicaire du chanoine Boillot à la Madeleine de Besançon, est nommé évêque de Nîmes, en 1875.

L'accession à l'épiscopat s'exerce, au XIXème siècle, par trois voies : l'administration diocésaine, et ce sont d'abord les vicaires généraux, deux par diocèse, voire trois par archi-diocèse, et ce sera la voie royale pour les futurs évêques concordataires puis que près d'un sur deux en sera issu. Les évêques 148 originaires du diocèse de Besançon, auront tous exercé la fonction de vicaire général, à l'exception de Besson, chanoine honoraire. Les deux autres voies sont l'enseignement et la fonction curiale. Sous le Consulat et l'Empire, Bonaparte entend rassembler l'épiscopat autour d'une synthèse faite de prélats d'Ancien régime, souvent émigrés, de prélats constitutionnels et de prêtres promus, issus du clergé assermenté ou insermenté. 148

La Restauration pratique la cooptation, voire le népotisme, alors que la Monarchie de Juillet inaugure l'entente préalable entre le Gouvernement et le Vatican, sur des nominations qui font largement appel au clergé enseignant des séminaires. Le cas le plus notable est celui de Dupanloup, évêque d'Orléans et ancien Supérieur du Petit séminaire de Paris (Saint-Nicolas du Chardonnet). On pourrait encore citer Foulon, futur archevêque de Besançon (1882-1887), qui fera sa carrière au nouveau Petit séminaire de Paris, celui de N.-D.-des-Champs. La rupture se fait sous le IIème Empire, après la question romaine. On voit, alors, le Gouvernement de Napoléon III nommer des évêques contre le gré de Rome. La IIIème République revient au principe de l'entente préalable et, surtout, recourt massivement à la recommandation parlementaire, celle du personnel politique, fût il anti-clérical et franc-maçon. Il y a toujours des candidats pour se faire recommander par d'authentiques Républicains qui d'abord recherchent des évêques *conciliants*. On verra Grévy, expert en clientélisme, Gambetta, recommander des candidats. Il faut être parrainé, attendre son tour. 148

L'épiscopat concordataire inaugure des principes qui sont ceux de la fonction publique moderne pour les titulaires d'emplois discrétionnaires, manière de vérifier un clientélisme inscrit au cœur de la République. Les impétrants doivent, comme aujourd'hui, *solliciter* leur nomination, donner des gages, mobiliser des appuis et reconnaître leur allégeance au pouvoir qui les a nommés. Edgar Faure qui s'y entendait en nominations, pendant 40 ans de vie publique dont une partie comme président du Conseil et ministre, disait des fonctionnaires qu'il avait nommés ou fait

- 14 -

nommer : « Il me doivent tout et ne peuvent rien me refuser ». Les évêques concordataires de la IIIème République en sont là, au demeurant sans complexe. La République persévérera dans le clientélisme pour ses fonctionnaires, titulaires d'emplois discrétionnaires, après la Séparation de 1905. Celui qui décroche sa nomination sait qu'au verso du décret, il y a un brevet d'allégeance et il n'y a pas d'autre raison à l'inversion du rapport, si souvent observé, entre ardeur des sollicitations et arrogance après nomination. 148

Si les Supérieurs de Consolation n'ont pas fait carrière, en un temps où le Concordat avait érigé l'Église et son clergé en véritable administration, c'est pour deux raisons.

Il y a d'abord le choix du site de Consolation, celui d'un ancien monastère, totalement isolé du monde, comme l'autorisaient les lois de la Restauration, à l'encontre du principe, posé par l'Empire, des Petits séminaires installés au chef-lieu de département. Or, les vicaires généraux de l'époque concordataire viendront toujours du milieu urbain. Consolation était le Petit séminaire de la Petite Vendée ; ses élèves n'ambitionnaient pas de passer le baccalauréat et les professeurs, Supérieurs en tête, n'ambitionnaient pas de faire carrière. 148

Deux figures du clergé local, tous deux authentiquement du Haut-Doubs, ont montré leur farouche indépendance et leur refus de faire carrière pour éviter toute allégeance. C'est Jean-Joseph Gaume, de Fuans, appelé par l'évêque de Nevers, en 1827, pour enseigner au Grand séminaire, puis diriger le Petit séminaire, vicaire général en 1843, mais qui claqua la porte du diocèse, moins de dix ans après, plutôt que de faire amende honorable, après la publication d'un brûlot, *Le ver rongeur*, qui provoque une polémique fratricide au sein de l'épiscopat. En abandonnant ses fonctions de vicaire général, Gaume sait qu'il fait son deuil du traitement qui lui est alloué (2.500 francs-or) et de la mitre. Mais il n'en a cure : ses livres édités par ses frères lui assurent l'indépendance matérielle et il garde sa liberté de parole et d'écriture. L'autre figure emblématique de ce clergé comtois qui aurait pu accéder à l'épiscopat concordataire, mais ne le sollicite pas, c'est le curé Boillot de la Madeleine, à Besançon (1850-1893), originaire de Fournet-Blancheroche. Il

réunit toutes les conditions de l'accession à l'épiscopat : curé d'une grande paroisse, au siège de l'archevêché, pendant plus de 40 ans. 148

C'est ce même souci d'indépendance qui a guidé les Supérieurs de Consolation, à l'époque concordataire et c'est, à n'en pas douter, dans le site incomparable du Petit séminaire, en pleine nature, comme on le voudra, en 1814, et au lendemain d'une période d'entrainement, qu'ils puiseront au quotidien leur quête d'absolu et leur refus du carriérisme<sup>3</sup>. 148

*3 Cf. L'épiscopat français à l'époque concordataire, par J.O. BOUDON (1802-1905) - Cerf 1996*

- 15 -

DIJON, BESANCON, les deux Bourgogne 148

NDLR- Faut-il fusionner les deux Conseils régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté, comme le propose le rapport Balladur, sans jamais citer de régions? Denis BONNOT éclaire le débat.

Une fois de plus, la *douce* France, aujourd'hui République numérotée, se met en tête de nous proposer un nouveau découpage du territoire. Ce qui est du Centre-Est qui nous regarde, Bourgogne et Franche-Comté, Dijon et Besançon devraient se donner la main ; on sourit. Jamais, dans la longue histoire de cette province, l'union ne s'est réalisée, malgré des convergences géographiques assez évidentes. 148

« Les deux versants des pays de la Saône se sont toujours opposés. » (Paul Claval)

Le raccourci rejoint la grande tradition des deux Bourgogne, au centre de cette chronique volontairement limitée et millésimée. On a longtemps utilisé cette formule imagée et ramassée, comme on le dirait de deux frères ennemis, voire d'un couple séparé. Pourtant, duché et comté se sont formés autour d'une ligne commune, qui fut l'un des grands couloirs de l'Europe; couloir tracé, d'un côté, par la géographie-modèle du Jura, entre la porte de Bourgogne (Belfort) et le péage de Jougue, via Pontarlier ; tracé de l'autre côté par le contrôle des liaisons fluviales et des axes routiers majeurs. 148

Mais tout oppose, au demeurant, Besançon et Dijon. *Oppidum maximum Sequanorum (Caesar)*, *Vesontio* qui était déjà, avant l'ère chrétienne, un carrefour stratégique de premier plan, devint la première colonie romaine de la Gaule chevelue (58 av. J.C.). La description fameuse du site, simple, naturel et grandiose du conquérant-écrivain, est unique dans *La Guerre des Gaules*. Lutèce n'a droit qu'à une simple citation. Dijon (*Dubio*), pour sa part, petit castrum sans vraie rivière, fait figure de parent pauvre, à côté de Bibracte, le prestigieux oppidum des Eduens, d'Autun (*Augustodunum*), d'Alésia et de Langres. La christianisation rapide qui suivra, selon les règles de l'organisation modèle des Romains, sera conduite par les évêques qui succèdent aux gouverneurs : Martin à Tours, Germain à Auxerre et Paris, Colomban à Luxeuil, notamment. Ils seront les premiers artisans du développement de la France qui s'annonce. 148

#### La Bourgogne et l'Occident chrétien

Après les multiples invasions, la réorganisation politique et religieuse de la Bourgogne, dans les années 500, viendra des rois Burgondes. Dijon se développe un peu plus tard autour de l'opulente et influente abbaye Saint-Bénigne qui entretient des liens étroits avec le seigneur, archevêque de Besançon, réconfortante exception au regard de l'historien. On doit ici faire un retour en arrière, pas très loin de Dijon, il est vrai : c'est le Châtillonnais qui fut, un siècle av. J.C., un centre celte important, en 148 même temps qu'un carrefour et un grand marché, en relation avec beaucoup de pays, au Nord comme au Sud. Le vase découvert à Vix, témoin, avec d'autres vestiges, d'une riche culture. On note au passage que Châtillon-sur-Seine possède l'une des premières églises romanes de France, un modèle d'une grande pureté.

- 16 -

« La Bourgogne a un centre, mais point de frontière ». (Maurice Chaume)

En effet, l'abbaye Saint-Bénigne et partant Dijon, cèderont le pas, dès l'an 900, devant Cluny, puis, au XII<sup>ème</sup> siècle, devant Cîteaux. Foyer de rayonnement international, l'abbaye de Cluny, fondée par les Jurassiens de Baume-les-Messieurs et de Gigny, supplante Rome, en pleine débandade. C'est Cluny, alors, qui fait et défait les papes et même les antipapes. La puissante abbaye essaime dans toute l'Europe 1200 prieurés. Cîteaux et Saint Bernard lanceront, à leur tour, plus de 500 filiales. Ce couloir bourguignon devient le noyau d'une extraordinaire civilisation, un carrefour unique qui concentre pouvoir, savoir et richesse. Rome n'est plus dans Rome, mais à Cluny...148

La transition est faite pour revenir à Besançon, relais obligé des pèlerins d'Angleterre, particulièrement, qui se rendent à Rome ou Jérusalem. Ces chemins croisent ceux de Compostelle, contrôlés par Cluny. De la cité gallo-romaine renommée, Besançon est passé à une seigneurie épiscopale de premier plan. L'archevêque règne sur une ville impériale indépendante ou presque ; il siège durant tout le Moyen-Âge à la cour du Saint-Empire romain germanique où il est souvent le conseiller, le confident ou le chapelain de l'Empereur ; lignée impressionnante de prélats liés étroitement, aussi bien à la papauté qu'aux multiples seigneurs de Bourgogne. 148

On ne peut ici détailler la riche et longue histoire politique et religieuse, dès la création de la Lotharingie, jusqu'à Charles Quint et Philippe II, en passant par les quatre grands ducs de Bourgogne. Citons seulement trois personnages qui marquent l'an Mil : l'archevêque Hugues de Salins (1031-1060), chancelier de l'empereur, mais aussi infatigable bâtisseur et rénovateur de la cité de Besançon ; Raoul Glaber, observateur curieux et chroniqueur précieux ; Calixte II, le pape comtois, formé au Chapitre de Saint-Jean et qui règlera la querelle dite des investitures, droits et redevances innombrables, au profit de la papauté, face aux empereurs Henri III et Henri IV. 148

Entre Clunyois et Châtillonnais, Dijon ne prendra vraiment sa place et son essor qu'à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle et surtout grâce aux grands ducs d'Occident. Par le jeu des alliances bien comprises, Philippe-le-Hardi, puis Philippe-le-Bon et, enfin, Charles-le-Téméraire firent de la Bourgogne la plus riche puissance d'Europe. Ils narguaient les rois de France, reconstituaient l'antique Lotharingie, de la Flandre à la Provence, en passant par la Franche-Comté. Dijon devint alors une belle cité, un foyer artistique et religieux actif, une capitale, enfin richement dotée d'églises imposantes et de remarquables hôtels particuliers. Mais toujours pas d'évêché, pas avant 1731 ! 148

#### La Comté dans le Saint-Empire

Les ducs pourtant préféraient souvent leurs résidences fastueuses de Gand, de Bruges ou de Paris (l'Hôtel de Bourgogne). Il faudrait encore consacrer un long chapitre à la place de Dole qui joua longtemps un rôle *capital* et culturel dans l'histoire de la Franche-Comté, entre Dijon et Besançon, entre Gray et Salins. La mort devant Nancy, en 1477, du Téméraire, pris dans la toile de l'universelle araignée, Louis XI, laisse le champ libre à la France qui n'a jamais cessé de guerroyer aux marges des deux Bourgogne. Cependant, les Comtois (les Suisses,

- 17 - 148

nos voisins, nous ont toujours appelé *Bourguignons*) restèrent fidèles à l'héritage impérial et épiscopal, comme à leur statut original de *no man's land*. Ils n'ont jamais aimé les Français, querelleurs et envahissants ; ils se tournèrent alors naturellement

vers les Habsbourg et l'Autriche où Maximilien venait d'épouser la fille du dernier duc de Bourgogne. 148

La suite de l'histoire est mieux connue ; elle passe par l'Espagne, Charles Quint et les Granvelle. Finalement, les Comtois, têtes de bois, bon gré mal gré, firent la conquête de Louis XIV et de Vauban. *Vesontio*, de vieille culture latine et Française reprit son rôle de capitale provinciale ; la Franche-Comté est, aujourd'hui, l'une des plus petites régions de programme. Elle n'est pas plus favorable qu'hier au copinage avec la Bourgogne, même si le duc actuel de Dijon est un camarade du comte de Besançon.

Denis BONNOT

- 18 -

#### CHRONIQUE DU HAUT DOUBS 148

Syndrome de Bise

Les élections sénatoriales sont bouclées pour six ans. Le Doubs a failli pulvériser un record, celui de trois sénateurs de gauche qui auraient eu le mérite de la clarté plutôt que le score final, marqué par l'ambiguïté.

Comment le département du Doubs en est-il arrivé là, même s'il n'a pas le monopole de ce type de résultat puisque la Côte-d'Or voisine a connu la même issue et surtout les mêmes voies et moyens pour y parvenir ? Au registre des prodromes de la déroute de droite, on peut, sans doute, mentionner la poussée de gauche aux municipales de 2008, l'exceptionnelle capacité de sortants réputés de droite, à faire élire, sur les décombres de leur obscur parcours, des candidats de gauche ou plutôt *sans étiquette* puisque telle est la dernière malice du genre, enfin une 148 campagne sans cohésion du ticket de droite. Mais on reste là en périphérie du désastre dont le cœur battant est à rechercher dans la candidature dissidente du maire de Charquemont. On avait connu Gaston Monnin, après Pierre Frésard, puis Robert Bessot, d'un autre bord. Aujourd'hui, c'est le top, la stratosphère, car, au demeurant, cette candidature dissidente et fondamentalement nuisible au 1er tour s'est accompagnée, au second, du syndrome d'Attila, c'est-à-dire d'un fan-club de quelques dizaines de grands électeurs, bien décidés à accompagner l'échec en gelant leurs voix. 148

Ainsi, ne quitte-t-on pas cette culture fractionniste d'une droite, apparemment déterminée, la main sur le cœur, en fait pyromane pour faire la litière du parti adverse. Jusque-là, il n'y aurait rien à dire, si ce n'est une immuable continuité dans la stupidité, car ce syndrome de l'être et du paraître, propre à la Bise, ne date pas des sénatoriales de 2009. On avait déjà tout vu... en 1959, il y a un demi-siècle quand le Russey élit un maire réputé centriste, MRP, disait-on, et très vite opposant de gauche à la Vème République, dans la personne de Robert Schwint. Ce sera un coup de tonnerre. La droite du syndrome de Bise s'arrachera les cheveux trépignera, vocifèrera sans jamais faire son auto-critique, celle d'une 148 stupidité sans limite qui a fait la litière du maire du Russey, devenu sénateur, en 1971, dans un accablement, une prostration qui ajoutait la paralysie à la bêtise. En fait, rien n'a changé du côté de la Bise, ni la gauche installée au Russey depuis un demi-siècle ni une droite bornée qui trouve dans l'exaltation lyrique l'oubli de son incandescente médiocrité.

- 19 -

#### CHRONIQUE DE FOURNET-BLANCHEROCHE 148

Retour des Îles : Marcel JOSET et sa récolte

Photo : BACHMANN

- 20 -

#### HUMEUR 148

« Il n'y a pas de principes ;

il n'y a que des événements. »

Balzac : La Comédie Humaine

Couples scélérats 148

Il faut lire *Le Bulletin quotidien*, institution parisienne qui a dépassé les 35 ans de parution et résisté au naufrage de la presse écrite, sans doute parce qu'il est déposé par porteur, avant 7 h., dans les boîtes. Mais la solidité et la ponctualité ne font pas tout. Le BQ peut revendiquer la qualité de ses synthèses et analyses, servies par un irremplaçable kaléidoscope des nominations aux emplois discrétionnaires de l'État, et Mitterrand qui s'y entendait en clientélisme en avait copieusement allongé la liste. Ses successeurs n'y sont d'ailleurs pas revenus, tant il est doux d'entretenir une meute de solliciteurs. Chaque numéro, et d'abord celui du jeudi, après le Conseil des ministres, apporte son lot de *beati possidentes* et de décrets que l'on imagine signés par Mitterrand, grabataire sur son lit de douleur, dans un palais devenu *Elseneur*, mais surtout dans les affres de l'agonie, qui s'obstine à vouloir signer, lance les parapheurs dans la pièce, vide de ses courtisans, sauf l'huissier de service au chevet du mourant : « M. le président, signez, il y a tant d'impétrants qui, suspendus à leur téléphone, attendent le décret... » 148

Ainsi va le BQ qui apporte bien-être et réconfort à tous ces braves, heureux de lire leur nom et leur notice biographique, savamment actualisée par un service spécialisé. Questionnés, tous affichent une divine surprise : Non, ils n'avaient rien sollicité... C'est Tocqueville qui, dans *L'Ancien Régime et la Révolution* relevait, par delà les ruptures et autres alternances sanglantes, la continuité de la France. Le XXIème siècle n'a guère innové, dans ce domaine : la distribution des charges et l'imposition des écrouelles restent d'actualité. 148

Le seul problème reste celui de la pérennité dans la fonction. Car, pendant un quart de siècle, les jeunes Messieurs ne couraient pas grand risque à prendre la carte du parti dominant. Le pouvoir était de marbre et les carrières assurées. 1981 sonne le tocsin : le pouvoir change de bord et c'est la panique à bord. Le nouveau pouvoir traque les prébendiers pour y installer les siens, faméliques depuis un quart de siècle. Les rats quittent le navire, débusqués, virés, renvoyés dans leur corps d'origine. Un seul, en 1981, et dans un corps réputé d'élite, aura la décence de prendre les devants et de choisir l'ombre. Les autres rentrent dans le rang, en 148 songeant que le nouveau pouvoir finira bien par les rappeler, et pourquoi pas, les quatre ministres communistes du Gouvernement Mauroy II, dont on dit qu'ils ne trouveront pas d'énarques pour les servir ? En fait, ils n'auront que l'embaras du choix. Que l'on songe à ce reptilien, venu des officines Frey de la lutte anti-OAS et qui, en 1981, brigait tranquillement la direction du cabinet Mauroy ? L'alternance aidant, que faire ? Adhérer au nouveau parti dominant, servir une excellence nouvelle vague ? L'âne de Buridan fait *flores* dans une France qui changera six fois de majorité en 20 ans. Mais il y a les plus astucieux, à défaut des plus vertueux, ceux que l'on attendait pas, sauf, là encore, à renoncer à toute dignité. Ceux-là, mari et femme, le soir à la lampe, quand le BQ égrène charrettes et promotions, scellent, - 21 - 148

dans un lourd silence, le pacte scélérat. Il fallait y penser, et c'est le mérite du BQ de le faire savoir, par exemple cette obscure créature, issue d'un corps subalterne, recrutée dans un cabinet de seconde zone. Jusque-là, rien à dire. Mais pour ceux qui ne perdent pas la mémoire en courant, le mari, aujourd'hui, demi-solde, a fait toute sa carrière dans les coffres d'un ministre socialiste et décroché un emploi auquel sa modeste extraction ne le destinait manifestement pas. 148

Couple sans gloire dont on imagine les débats et pauvres ébats, à l'enseigne de la table pauvre et du lit fécond : « La gauche gouverne ; tu y vas. La droite

gouverne, c'est mon tour ! » Si le lit est fécond, la République n'en sort pas grandie.

- 22 -  
**CHRONIQUE FRONTALIÈRE 148**

La Suisse, d'une seule voix : « Mitterrand, reviens ! »

La pilule est amère, outre-Doubs où le Conseil fédéral, suivi par les banques, a du consentir des aménagements du secret bancaire pour ne pas figurer sur la liste noire de l'OCDE. Le secret bancaire, impératif catégorique de la place financière suisse, peut-il s'accommoder de concessions ou, perdant sa pureté de cristal, perd-il sa raison d'être ? La question est posée, après l'offensive conduite par un front franco-allemand sans faille, dans la foulée des diktats américains. On se résout donc à accepter les oukases allemands, venus d'un Gouvernement de Grande coalition où figure la bête noire du Conseil fédéral : le ministre des Finances, Peer Steinbrück, champion des formules assassines et si peu diplomatiques, d'ailleurs, et à ce titre, rappelé à l'ordre, à la tribune du Bundestag, par le chef du parti libéral, Guido Westerwelle. En revanche, le coup de Jarnac arrivé de France laisse un goût amer, celui de la mise en demeure venue d'un gouvernement de droite, comme si l'on n'était jamais trahi que par les siens... 148

**Mitterrand, comme un sphinx...**

Il faut moins que ce spectacle d'apocalypse pour que les Confédérés tournent leur regard vers les cimes et implorent le ciel de leur renvoyer Mitterrand. Car, on en est bien sûr, outre-Doubs : le coup de pied de l'âne adressé au secret bancaire n'aurait jamais eu lieu avec Mitterrand, fine lame et féal d'une Suisse éternelle, voire simplement bon connaisseur de la place financière et des filiales françaises qui s'y abritaient pour la bonne cause, comme *Elf international*... Et pourtant, l'interface avait mal commencé, en 1981, avec la déferlante des déficits, l'effondrement du franc, un contrôle des changes draconien et les imprécations de Pierre Mauroy contre le Mur de l'argent et les *émigrés de l'intérieur*. La Suisse n'avait qu'à bien se tenir. Le Mont-Terrible n'était pas loin. En fait, la crise n'est pas venue d'une annexion, mais d'une expédition punitive sur Paribas, Chaussée d'Antin, où les gabelous perquisitionnent et découvrent, dans un tiroir du service *Clientèle privée*, un petit carnet à spirales contenant le nom de clients français de la filiale genevoise de Paribas. Fabius, ministre du Budget, accorde, comme c'est l'habitude, une transaction, révoquée quand la filiale de Paribas, Pargesa, échappe à la nationalisation. Le malheureux chef du service *Clientèle privé* de Paribas-France, Léonce Boissonnat, s'estime trahi et quitte le monde des vivants. 148

- 23 -  
**Vive la fée verte !**

Voilà un lourd contentieux qui va peser sur la visite d'État de Mitterrand, en 1983. C'est une première. Il n'y a pas eu de visite officielle d'un président français depuis celle d'Armand Fallières, en 1910. Barbe fleurie, champion de la grâce des condamnés à mort, Fallières vient en Suisse moins de 40 ans après le désastre Bourbaki, toujours mal digéré par une France qui prépare la revanche. D'ailleurs, le Conseil fédéral invitera aussitôt après l'empereur Guillaume II, chaleureusement accueilli par le chef de l'armée suisse, le général Wille, dont l'épouse est née von Bismarck. La neutralité est sauve. 148

Mitterrand arrive, lui aussi, bougon. Sa maladie est déclarée et identifiée. C'est la fameuse scène du président, seul et prostré dans une chambre de l'Élysée, après la consultation d'Ady Steg, et qui, effondré, déclare : « Siôt élu, je vais mourir ». Déjà au Locle, Mitterrand donne d'évidents signes de fatigue. Le dîner officiel de Neuchâtel est glacial, à l'instar de ce dessert nappé de fée verte, malgré l'interdiction de production de l'absinthe. Ce sera le scoop de la soirée. Manifestement, le cœur n'y est pas.

**Feeling de Mitterrand 148**

Mais, c'est mal connaître Mitterrand qui, lui, connaît son monde. Arrivé au palais fédéral de Berne, le Conseil fédéral *in corpore* aligné comme à la parade, l'accueille avec circonspection. Il y a là Willy Ritschard, ministre des Finances, chauffagiste de son état, l'œil soupçonneux. Mais il y a surtout le Neuchâtelois, Pierre Aubert, socialiste, qui va faire merveille pour détendre l'atmosphère. Surgit, alors, un autre Mitterrand, charmeur, causeur habile, bon connaisseur de la réalité suisse. La glace est rompue. Mitterrand est devenu en un tournemain l'ami de la Suisse et il le restera pendant 14 ans. Il aime ce pays, ses montagnes, ses vallées perdues, ses lacs, sa démocratie micro-cantonale. C'est la Suisse de Rousseau et, sur ce registre, Mitterrand est imbattable. Son correspondant est Pierre Aubert et il viendra le voir en visite privée, au volant de sa voiture, pour finir la journée par un exercice à la Maupassant, une partie de canot sur le lac. Pierre Aubert deviendra un intime, celui qui, passant Faubourg Saint-Honoré, s'autorise une visite à Mitterrand qui le reçoit toujours. On est loin de Pascal Couchepin, président de la 148

Confédération, qui, l'année dernière, était à Paris... en catimini. Mitterrand ira encore, incognito, visiter le musée de Zurich. Tout Mitterrand est là, l'œil noir ou charmeur, spécialiste des changements de pied qui déconcertent, mais séduisent, jamais contesté par ses troupes. *Ô tempora !* Mitterrand est devenu un ami de la Suisse, du mystère de cette alchimie politique, culturelle, confessionnelle. D'un coup de baguette, celui de l'euro, il a contribué au règlement d'un siècle de contentieux monétaire. Mais tout n'est pas réglé. Il restait la place financière, mais Mitterrand n'en avait cure. Ses successeurs ne trouveront jamais le *right feeling* avec ce pays. Il aura fallu un président de gauche pour balayer les préventions et un président de droite pour revenir à ce qui a été la réalité historique des relations franco-suisse : la cordiale vigilance.

- 24 -  
Un serpent de mer : le contrôle des changes 148

Le contrôle des changes est une mesure de police économique qui a 148 accompagné la vie des Français pendant près d'un siècle et dont ils pensaient être débarrassés. Mais rien n'est moins sûr. Par-delà sa nature de police économique et plus précisément de police des capitaux, le contrôle des changes est peut-être l'expression d'une nature profonde de l'opinion française, d'un inconscient collectif qui plonge ses racines dans une méfiance épidermique à l'égard de l'argent, de l'argent qui ne doit pas quitter le sol national, même si, dans le même temps, la balance des échanges est gravement déficitaire, comme c'est le cas aujourd'hui. Le contrôle des changes trouve sa légitimité historique dans la guerre, celle qui déferle, à l'intérieur et à l'extérieur, sur la France, pendant la Terreur (1793-94) et justifie une dictature économique totale, celle que l'on retrouve au XXème siècle, pendant les

« Ah ! S'en aller en Suisse, s'enterrer au fond d'un canton forestier ! Un lac baigné de lumière et de sérénité, le ciel et les montagnes, et le grand air vibrant qui ne laissait rien sans écho, le grand air toujours aux aguets ».  
Boris PASTERNAK-Le Docteur Jivago(Gallimard)

« Nous devrions retrouver un ton qui ne soit pas dicté par la taille des États, mais par de bonnes relations dont nous avons besoin pour pouvoir régler cette crise financière. »

Luc FRIEDEN,  
Ministre Luxembourgeois du Trésor

deux guerres mondiales. 148

Exporter son argent est vécu comme une trahison qui justifie les mesures de contrainte par corps qui accompagnent le régime de contrôle des changes. La seule vraie question, aujourd'hui, c'est de savoir si le contrôle des changes, supprimé avec la libre circulation qui fonde le Grand marché européen, n'est pas en train de revenir sans le dire.

**Le franc-or avant l'euro** 148

Si on parle de contrôle des changes séculaire ou peu s'en faut, c'est par référence à son instauration, dès la Ière Guerre mondiale, après l'étalon-or qui assurait la régulation monétaire internationale. Avec le franc-or, pas de contrôle des changes : le rétablissement des équilibres économiques se réalisait naturellement par le jeu de l'encaisse-or de la Banque de France. Si les échanges étaient déficitaires, la circulation monétaire se contractait au prix d'une récession, puis se rétablissait avec le retour de l'expansion. Ces périodes de croissance, au XIXème, en particulier sous le IIème Empire, vont s'accompagner d'une création monétaire massive, avec l'or californien qui, aujourd'hui, remplit le bas de laine des Français. Mais, avant le IIème Empire, la Monarchie de Juillet s'effondre sous le coup d'une crise de pénurie alimentaire qui contracte la masse monétaire et conduit aux révolutions de 1848. 148

Le Second Empire qui, au XIXème siècle sera le régime, sur le plan économique, en tout cas, le plus intelligemment prospère, prendra trois mesures qui vont dopper la croissance : la reconstruction de Paris, les traités de commerce (1860) et l'Union latine (1865) qui instaure la parité monétaire dans cinq États (France, Belgique, Italie, Suisse et Grèce) autour du franc-or et d'une même définition de son poids/or appliqué par ses partenaires. Sur la frontière franco-suisse, le 20 francs-or à l'effigie de Napoléon III et le Vreneli s'échangent à parité et ont la même valeur libératoire. C'est le régime de l'euro, sans banque centrale ni politique monétaire commune. 148

- 25 -

**1988 : Mitterrand relève le défi de Thatcher** 148

Tout change avec les guerres, et d'abord la Ière Guerre mondiale qui suspend la circulation de l'or monétaire et supprime l'Union latine, en 1920. On entre dans le système monétaire qui sera celui du XXème siècle : création monétaire en billets, avec le double risque d'inflation et d'ajustement à la baisse de la devise sur le marché des changes. En clair, les États qui n'arrivent pas à l'équilibre de leurs fondamentaux (taux d'intérêt, de croissance, d'inflation, dette et déficits) courent le risque d'une dévaluation permanente et d'aggravation de leurs déficits, avec descente aux enfers... 148

Pour réduire ce risque, on instaure le contrôle des changes qui impose un carcan aux entreprises, tenues de rapatrier leurs devises et de solliciter des autorisations pour les exporter, et aux personnes physiques, surveillées étroitement dans leurs déplacements hors frontières. De 1914 à 1988, la France n'a cessé de vivre en régime de contrôle des changes, avec une seule exception... en 1967 quand Michel Debré est ministre des Finances et réussit à assainir les fondamentaux de l'économie française. Pas pour longtemps : 1968 rétablit un contrôle des changes draconien quand le Général fait placarder à la porte de l'Élysée : « La France ne dévaluera pas sa monnaie ». Le patronat lâche 30% d'augmentation du salaire minimum, mais Pompidou reprend, d'une main, ce que Mai avait donné, de l'autre. Le FF est dévalué dans la torpeur d'août 1969. Car, on ne l'a jamais assez dit : plus le contrôle des changes est sévère, plus la monnaie s'effondre. 148

Mitterrand réélu en 1988, supprime le contrôle des changes, après la vive interpellation, en Conseil européen, de Maggie Thatcher : « Vous êtes un grand Européen, mais vous n'êtes pas capable de supprimer le contrôle des changes ». Mitterrand se tourne vers le fidèle Bérégoïov : le contrôle des changes est levé. Trop vite ? Le régime de rémunération et de fiscalité des capitaux n'est pas établi sur le plan européen et il faudra attendre 2003 pour que Bruxelles fasse adopter la directive *Capitaux d'épargne*. Dans les pays à secret bancaire, le détenteur non-résident a le choix entre la déclaration de ses revenus à son administration nationale ou la taxation à la source, avec reversement aux États. 148

Le contrôle des changes a ainsi une longue histoire, en France, qui relève autant du psycho-drame que de la gestion économique. C'est un président de gauche qui, en l'abrogeant, servira la cause des libertés publiques. Mais 20 ans après, la vraie question est celle de son retour sans tambour ni trompettes.

**Banque suisse maso** 148

Curieusement, la responsabilité en incombe à la Confédération et à l'un de ses fleurons bancaires, l'UBS, dont les agents sont allés provoquer le fisc américain qui, en retour, a exigé la levée du secret bancaire, à tout le moins sa renégociation. La Suisse a du lâcher du lest, comme dans l'affaire des fonds en déshérence, conduite (déjà) par une Administration démocrate. Sous peine de figurer sur une liste noire, les États de l'UE à secret bancaire (Belgique, Luxembourg, Autriche, Suisse par assimilation) ont accepté, hors toute procédure judiciaire, c'est-à-dire dans un cadre administratif, la transmission de données bancaires si soupçons étayés d'évasion fiscale il y a, et identification de l'établissement bancaire concerné. On

- 26 - 148

devine que les États en quête de rapatriement pour taxation des capitaux en cavale vont devoir accumuler les éléments de preuve pour justifier leur demande de levée du secret et, à n'en pas douter, on entrera à nouveau dans des procédures de contrôle bien établies, celles du contrôle des changes. Sorti par la grande porte sous Mitterrand, comme la vignette abolie par Fabius, le contrôle des changes ferait sa rentrée par une porte dérobée, sous des gouvernements qui ne sont pas de gauche. Il ne s'agirait plus de protéger le franc contre de mauvais citoyens-spéculateurs, l'euro n'en demande pas tant, mais de récupérer des produits fiscaux.

En clair, on démontrerait, une fois encore, non seulement que les mesures contraignantes qui accompagnent le contrôle des changes sont de retour, mais que l'on aurait évité cette bavure si l'Union monétaire, incarnée dans l'euro, s'était réalisée totalement, par une politique monétaire commune (c'est acquis avec la Banque centrale), mais aussi par une politique budgétaire commune qui aurait harmonisé la fiscalité de l'épargne dans la zone euro. Dans une telle hypothèse, il n'y aurait plus de capitaux fugeurs parce que la taxation de l'épargne serait la même. Mais Eric Woerth, ministre du Budget, a déjà répondu : « Personne ne peut tolérer que des États puissent empêcher leurs voisins d'exercer leur souveraineté<sup>64</sup> ». Il n'y aura donc pas de politique budgétaire commune dans la zone euro et, bien sûr, des cloisonnements fiscaux qui justifient la chasse aux passe-murailles. 148

4 Cf. *La Tribune*-04.03.09

- 27 -

**Delle-Belfort ouvert à la circulation** (2012) 148

Les dés sont jetés : le TGV Rhin-Rhône, dans sa branche-Est Belfort-Dijon, sera inauguré, avec l'horaire d'hiver, le 11 décembre 2011. Le rabattement Bienne-Delle-Méroux-Belfort est renvoyé à 2012, mais le financement de la remise à niveau des 15 kms entre Delle et Méroux est acquis. 148

Ce planning vaut double coup de chapeau au Conseil régional de Franche-Comté. Il contribue au renforcement du Rhin-Rhône en organisant les rabattements. Il corrige surtout les errements de la politique malthusienne de la SNCF qui, pour

financer son réseau à grande vitesse, n'a pas hésité à sacrifier le réseau traditionnel, l'un des maillages les plus serrés d'Europe, qui fit l'unité et la prospérité de ce pays. À la fin du siècle passé, la SNCF a réussi cette performance de s'enfoncer dans la dette, transmise à RFF pour 28 Milliards d'€ et de dilapider le réseau hérité des saint-simoniens. Qui ne se souvient, chez les élus du Haut-Doubs des années 80, de ce responsable SNCF dont le *leitmotiv* était la liquidation du réseau 148 traditionnel, à hauteur, pour sa région, de 10 millions de FF de l'époque, par an ? L'aménagement du territoire, la desserte des zones de faible densité, les branchements d'entreprises, la sauvegarde et l'amélioration des lignes internationales franchissant le Jura, autant de sujets relevant de l'hébreu. Ce qui comptait, c'était de désertifier le territoire, d'abandonner les clients du fret (rien n'a changé, au demeurant) et surtout de faire des économies, sans même être capable de sauvegarder les emprises SNCF, grâce à un conservatoire qui aurait pu les rendre à la circulation, comme c'est le cas aujourd'hui, quand on le peut, au nom du développement durable. 148

On en a terminé avec cette politique de déménagement du territoire, grâce à la régionalisation. À ce titre le Conseil régional de Franche-Comté va rouvrir Delle-Belfort. Mais il ne reviendra pas sur l'abandon en rase campagne et le saccage de Gilley-Pontarlier, voire L'Hôpital-Ornans où, comble d'ironie, l'usine Alstom qui travaille pour l'industrie ferroviaire n'est pas desservie. On ne reviendra, sans doute, pas, malgré une demande forte de Lons-le-Saunier sur la dilapidation de la section-Lons-Saint-Jean-de-Losne qui prive le chef-lieu du Jura d'une relation directe avec Dijon et surtout Paris, manière de renvoyer la préfecture du Jura à son sort ingrat de chef-lieu desservi par car. Voilà qui rappelle ce préfet quittant le Jura et posant dans un document en forme des testaments le problème du statut de Lons comme cheffieu. L'optimisme est-il de rigueur, à l'instar de la détermination affichée par le 148 président du Conseil général de Haute-Saône sur la reconstruction d'une ligne Vesoul-Besançon? Mais là encore, il ne faut pas rêver : la ligne ancienne a disparu entre Devecey et Vesoul. 148

Si les régions ont limité le désastre de la politique de désengagement de la SNCF, encore faut-il assurer l'exploitation de ces lignes. L'expérience actuelle de régionalisation, avec l'opérateur unique SNCF, pose une vraie question qui est celle du degré de satisfaction de *l'autorité organisatrice*. Or, de nombreuses régions se plaignent du service SNCF et menacent de suspendre leurs paiements. La grande question est celle de savoir si, à l'échéance de l'ouverture du transport ferroviaire intérieur, non fixée à ce jour, les régions pourront mettre en concurrence les

- 28 -

opérateurs, comme c'est déjà le cas pour le fret, comme ce sera le cas, le 1er janvier 148 prochain, pour le transport international. Plusieurs régions, comme l'Alsace et Rhône-Alpes, premier budget régional pour le transport ferroviaire, donnent des signes d'impatience, pour des raisons de qualité de service et de prix. N'est-ce pas le président socialiste de Rhône-Alpes, J.J. Queyranne qui a obtenu des CFF une 148 estimation de coût inférieure de 18% à celui de la SNCF ? Car, on ne l'a pas dit : si la SNCF a été prise d'une fièvre de fermetures, dans le silence total des organisations professionnelles, au demeurant plus intéressées par la sauvegarde du statut, c'est parce que ses coûts de revient sont supérieurs de 15 à 20% à ses concurrents. Alors, ouverture, concurrence sur le réseau TER et réouverture de lignes ou monopole c'est-à-dire protectionnisme et stagnation du réseau, pendant que des entreprises françaises exploitent des lignes dans les Länder allemands ? Réponse à long terme : le secrétaire d'État aux Transports, Dominique Bussereau, qui a entendu siffler le vent du boulet, a déjà répondu : « Rien ne presse... »

Le TGV Rhin-Rhône induira une révolution 148

des transports dans l'Arc jurassien franco-suisse

Lancées par la *Maison de l'Europe* transjurassienne de Jacques-André Tschoumy, à Neuchâtel, et par l'Agence de Marcel Schiess, à La Chaux-de-Fonds, les rencontres transfrontalières de l'Arc jurassien franco-suisse ont pris un essor réjouissant. Elles se sont fixé pour objectif d'aborder tous les dossiers *chauds* qui animent les acteurs des deux versants du Jura : emploi, formation, fiscalité, transports. Aucun sujet ne doit rester tabou, même s'il peut susciter au premier abord quelques fâcheries. 148

Cette année 2009 a été dédiée aux problèmes de la mobilité, car les moyens de transports actuels ne répondent plus aux besoins des milliers de frontaliers travaillant en Suisse. De plus, la mise en service du TGV Rhin-Rhône à fin 2011 devrait révolutionner les transports entre la Suisse et la France. Un atout qu'il faut valoriser si l'on veut que tout le massif jurassien soit raccordé à cet axe vital et bien irrigué par les transversales. 148

Organisé en collaboration avec le Club 44, ce forum a attiré la grande foule des élus de part et d'autre du Doubs, spécialistes et politiques ayant été conviés à traiter des transports interjurassiens. À tout seigneur, tout honneur, Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Franche-Comté avait enfin répondu à l'invitation du Forum. Elle a tenu à rendre hommage à son prédécesseur, Raymond Forni qui s'était battu pour boucler le financement du TGV Rhin-Rhône. C'était d'autant plus difficile que le budget de la Région est limité à 500 millions d'€ (1,2 milliard d'€ environ pour le canton de Neuchâtel), alors que la Franche-Comté a dû verser 200 millions d'€ pour cette première tranche. 148

Si cette liaison Rhin-Rhône constitue une révolution ferroviaire, c'est qu'il s'agit de la première transversale européenne. Il est donc essentiel de raccorder les TER à la nouvelle ligne. Dans ce but, la région entend conforter l'axe Besançon-La Chaux-de-Fonds avec une intensification de l'offre. D'autre part, elle s'est engagée, avec le canton du Jura et la Confédération, en faveur de la réouverture de la ligne - 29 - 148

Delle-Belfort à l'horizon de 2012, avec une gare d'interconnexion avec le TGV à Meroux-Moval. En outre, la Franche-Comté songe à promouvoir une liaison directe Neuchâtel-Pontarlier-Mouchard-Besançon par les rames bi-courant desservant actuellement la ligne Bâle-Mulhouse.

**L'enjeu du Rhin-Rhône** 148

Il appartenait à Michel Béguelin, ancien *sénateur* (conseiller aux États) vaudois et grand spécialiste ferroviaire, de cerner l'enjeu de la future artère Rhin-Rhône. En dépit de la crise actuelle, il s'agit de réfléchir à long terme (de 40 à 50 ans) comme l'exige tout aménagement du territoire. La première tranche Petit-Croix-Auxonne précède l'évitement de Dijon et le raccordement à Aisy à la Ligne à grande vitesse, prévus pour 2020-25 avec un gain de 90 à 100 minutes. 148

On connaît la caractéristique de TGV Rhin-Rhône, celle d'assurer l'interpénétration de deux axes européens : Allemagne-Alsace-Espagne/Côte-d'Azur et Suisse-Franche-Comté-Paris. C'est une grande première pour la France et l'Europe, ce qui lui permettra de rivaliser avec plusieurs liaisons aériennes. L'autre nouveauté repose sur la libéralisation du trafic voyageurs dès 2010. Si les régions françaises se montrent très réticentes, la loi votée par le Sénat en février dernier ouvre la possibilité aux régions d'expérimenter une telle possibilité, ce que l'Alsace et Rhône-Alpes pourraient bien tenter. Il n'empêche que la Suisse, pourtant à l'avant-garde dans la libéralisation du fret, devrait veiller à conserver ses avantages, tels que l'horaire cadencé et la communauté tarifaire intégrale.

**La vision du géographe** 148

L'exposé de Raymond Woessner, professeur de géographie à l'Université de Strasbourg, a jeté un éclairage cru sur l'avenir des pôles d'attraction d'Europe centrale. Selon lui, la croissance des métropoles européennes (Paris, Lyon, Genève, Zurich, Stuttgart, Francfort) est irréversible. Quelle que soit la crise, elles se relèveront toujours. Les couronnes périphériques, comme Dijon, Strasbourg, Besançon ou Bâle, en revanche, auront davantage de mal à poursuivre leur développement. Premier signe inquiétant, le nombre de frontaliers français engagés à Bâle a diminué pour la première fois, alors que les Allemands ont continué d'augmenter. Les liaisons *inter-cités* en moins de trois heures par TGV pourraient accentuer le phénomène de vidange. À noter que la mise en service du TGV Est a privé l'aéroport de Strasbourg de 30% de son trafic. 148

Selon le professeur de Strasbourg, trois scénarios se présentent à ces centres régionaux : a) gérer le déclin ; b) devenir une périphérie heureuse en s'agrégeant à une métropole ; c) s'intégrer dans un centre à noyaux multiples, projet le plus prometteur pour ces petites agglomérations. Ce pourrait être une nouvelle utopie pour les villes de l'Arc jurassien franco-suisse que d'entrer dans divers réseaux avec des programmes de coopération. 148

Les points forts du futur TGV Rhin-Rhône reposent sur une nouvelle géographie des distances dans le Jura, avec en point de mire l'innovation et l'identité affirmée des villes à l'intérieur d'un réseau. Les conséquences sont étonnantes : Besançon se tourne de plus en plus vers le Jura, alors que Dijon se sent happé dans un tropisme rhénan et que Fribourg-en-Brisgau souhaite être desservi par le TGV. - 30 -

#### **Dans le Grand-Besançon 148**

Directeur de la Communauté du Grand-Besançon, Jean-Paul Vogel a mis en exergue l'intensification des échanges entre la Suisse et la Franche-Comté. Des échanges qui sont encore mal répertoriés par l'Insee (qui ne s'occupe pas encore de la Suisse !) avec des cartes géographiques qui s'arrêtent trop souvent à la frontière (en Suisse comme en France !) Il n'empêche que le nombre de frontaliers a doublé de 1996 à 2008 et que l'Arc jurassien suisse est devenu le premier employeur de la Franche-Comté. Dès lors, il est important de compléter l'étoile du TGV Rhin-Rhône par ses branches ouest (Dijon) et sud (Lyon), sans oublier les lignes de rabattement TER entre Besançon et La Chaux-de-Fonds, Bienne et Delle-Belfort, Neuchâtel et Dijon, Bâle et Mulhouse (avec éventuel raccordement direct à l'Euro-aéroport). 148

ors de ce forum, on a encore entendu les exposés de Pierre-Alain Rumley (ancien chef de l'*Office fédéral de l'aménagement du territoire*); de Bernard Soguel, conseiller d'Etat neuchâtelois sortant ; de Pascal Fournier, président de l'*Université technique de Belfort-Montbéliard* (projet de voiture propre) et de Simon Loichat, directeur de l'aéroport des Eplatures, entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle (trafic aérien privé d'affaires dans toute l'Europe). Ce forum sera prolongé le 15 mai à Neuchâtel, lors des assises de la *Métropole Rhin-Rhône*.

#### **La ligne La Chaux-de-Fonds-Morteau cartonne 148**

Récompense pour les promoteurs de la refonte de l'horaire de la desserte frontalière La Chaux-de-Fonds-Le Locle-Morteau, depuis l'an 2000. Longtemps, la fréquentation a stagné autour des 40 abonnés quotidiens. Lors de l'automne 2007, avec l'envolée des prix du pétrole et un hiver assez précoce, le nombre de voyageurs a explosé pour atteindre actuellement les quatre cents. Or la double rame en exploitation n'offre que 160 places assises. Le train du matin de 6h23 au départ de Morteau est régulièrement bondé, si bien que les passagers debout ont exprimé leur mécontentement. Pourtant il y a trois départs de Morteau, du lundi au vendredi (5h18, 6h23 et 7h24) et deux retours au départ de La Chaux-de-Fonds (16h10 et 17h10). Il faut agir vite, préviennent les frontaliers, sinon ce sera le retour à la route, avec l'accroissement des bouchons à travers la ville du Locle. 148

Lueur d'espoir, quatre autorails X 73500 de Franche-Comté sont en cours d'équipement du *Signum* (répétition en cabine de la signalisation des trains helvétiques). Dès lors, on parle de l'instauration de la cadence à deux heures entre Morteau et La Chaux-de-Fonds. Une véritable révolution pour la ligne du Haut-Doubs que l'on donnait pour condamnée à la fin des années 90. En attendant la future liaison directe au TGV Rhin-Rhône en gare TGV de Besançon-Auxon. Autre bonne nouvelle, le nouveau président de la direction des CFF Andreas Meyer vient de signer un accord avec le gouvernement neuchâtelois pour créer un groupe de travail pour l'étude du projet du *Transrun* (liaison rapide entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds). Les CFF investiraient la somme de 120 millions de francs suisses pour la modernisation et la sécurisation des tunnels (datant de 1860) de la ligne sous la Vuodès- 148

Alpes. La Confédération subventionnerait en principe le projet au taux de 35%, soit un montant de 90 millions. C'est un tournant décisif pour ce projet, mais aussi pour la modernisation de la ligne La Chaux-de-Fonds-Besançon, dont l'électrification partielle Le Locle-Morteau devient de plus en plus nécessaire.

- 31 -

Tremblement de terre dans la presse suisse : 148

Edipresse (Lausanne) vendu à Tamedia (Zurich)

La presse suisse, tous médias confondus, est frappée de plein fouet. Ainsi, c'est un véritable tremblement de terre qu'elle vient de subir en mars dernier, avec l'annonce de la vente du groupe lausannois *Edipresse* à l'empire zurichois *Tamedia*, entre autres éditeur du *Tages Anzeiger*, quotidien plus *grand public* et au plus grand tirage que la *Neue Zürcher Zeitung*, qui demeure le journal de référence helvétique en Suisse alémanique avec *Le Temps* en Suisse romande. 148

On se perd en conjectures sur les causes réelles de la vente du groupe par son propriétaire Pierre Lamunière. La raison officielle serait l'absence de successeurs intéressés pour assurer la pérennité de l'entreprise. Ce n'est pas totalement convaincant, puisque *Edipresse* affiche un chiffre d'affaires plus important que celui de *Tamedia*. Toujours est-il que l'éditeur zurichois déboursa 226 millions de francs suisses pour acheter le groupe vaudois, avec une part minoritaire de 49,9% en 2010 et majoritaire de 100% en 2013, date à laquelle *Edipresse* prendra une participation au capital de *Tamedia*. 148

Pour l'heure, rien ne devrait changer pour les quotidiens lémaniques *La Tribune de Genève*, *24 Heures* (successeur de la *Feuille d'avis de Lausanne* créée en 1762) et *Le Matin*, ni pour les divers hebdomadaires. En revanche, le gratuit *Le Matin bleu* sera absorbé par *Vingt minutes* appartenant à *Tamedia*. Une bonne nouvelle, puisque les deux gratuits ont coûté des fortunes à leurs éditeurs respectifs. Quant à l'horizon 2013, on ne peut rien présager. Les décisions seront-elles prises à Zurich et non plus à Lausanne, comme ce fut le cas pour nombre de quotidiens absorbés ?

#### **Inquiétudes en pays romand 148**

Si l'on se penche sur le sort de *L'Impartial* de La Chaux-de-Fonds et de *L'Express* de Neuchâtel, leur destin est incertain en raison de la crise. Le propriétaire français Philippe Hersant a pris de vitesse ses concurrents en licenciant un bon quart de sa rédaction en novembre dernier, provoquant une grève des journalistes, événement qui ne s'était plus vu en Suisse romande depuis une trentaine d'années. L'horizon est pour le moins bouché pour la presse romande qui demeure 148 plus divisée que jamais. Les quotidiens romands peinent à coopérer, préférant jouer en solitaire, comme *Le Quotidien jurassien* qui bénéficie toutefois d'une collaboration rédactionnelle avec *La Liberté* de Fribourg et *Le Temps*. Toujours est-il que l'avenir

de la presse romande est pour le moins préoccupant. On pourrait assister à d'autres séismes, compte tenu de l'effondrement du marché publicitaire. Autre signe inquiétant, les chaînes de radio et de télévision de la SSR (*Société suisse de radiodiffusion*) vont engager un processus de convergence par zones linguistiques. Plus rien n'est tabou... 148

- 32 -

Flambée de xénophobie anti-allemande 148

Retombées pour le moins inattendues des déclarations fracassantes du ministre allemand Peer Steinbrück qui a traité les Suisses d'Indiens fuyant devant la cavalerie : une véritable flambée de xénophobie a saisi les Alémaniques contre leurs voisins du Nord. Il ne fait pas bon actuellement être allemand en Helvétie, avec des agressions verbales, voire des dommages à la propriété.

Le ministre allemand n'a manifestement pas saisi la portée de ses termes 148 belliqueux à l'égard d'un voisin qui n'a pas oublié les menaces dont il avait été l'objet durant la Seconde Guerre mondiale. De plus, la Suisse emploie des dizaines de milliers de frontaliers allemands. Selon la ministre des Affaires étrangères Micheline Calmy-Rey, ce sont quelque 3.500 ressortissants germaniques qui se sont établis chaque mois en Suisse depuis environ une année. Une main-d'oeuvre qualifiée qui a été embauchée surtout dans les universités, les instituts de recherche et les hôpitaux. 148

Dès lors, les Alémaniques se sont mis à boycotter les produits allemands ainsi que les restaurants du Bade-Würtemberg et de Bavière. À tel point que les restaurateurs ont publié une pleine page dans la *Basler Zeitung*, de Bâle, conviant les Suisses à revenir chez eux. Geste encore plus emblématique de la part du nouveau ministre de la Défense Ueli Maurer (droite nationaliste UDC) : il a vendu sa luxueuse Mercedes allemande pour acheter une Renault française. C'est une véritable provocation en terre alémanique. 148

B.N.

- 33 -

**VU POUR VOUS** 148

Mondiaux de ski alpin, Val d'Isère 2009

Jules Renard, qui ne connaissait pas le ski il y a un siècle et ne voyageait 148 qu'entre Paris, la Normandie et son pays nivernais, prétendait, avec son ironie coutumière, que la neige serait « monotone, si Dieu n'avait pas créé les corbeaux ».

Vivant de nos jours, mais très préoccupé de lui-même et de son destin d'homme de lettres, aurait-il pu imaginer les pentes vertigineuses d'une station alpestre dévalées par des bolides humains casqués à la recherche de la vitesse maximale et de la suprématie sportive ? 148

Mais peut-être, en assistant au spectacle des récents Mondiaux de Val d'Isère, aurait-il été éberlué devant le contraste saisissant d'un décor splendide, d'un septième ciel écologique et d'un silence ouaté vers le haut, et, tout en bas des pistes, d'un univers bruyant et passionné, envahi d'une foule de curieux ou de fans-clubs accourus par vagues dans une noria de navettes hissant les spectateurs vers les sommets ou les ramenant dans la vallée.

**Un événement historique : les péripéties et le succès.** 148

Lauréate, à l'issue d'un vote de la F.I.S. en 2004, à la majorité absolue et bénéficiaire probable, au second tour, du retrait de Garmisch, Val d'Isère a donc organisé du 2 au 15 février dernier, sur les massifs de Belvédère et Solaise, la 40ème édition des Championnats du monde de ski alpin et ses dix épreuves. Il aura fallu attendre quarante et un ans, depuis 1968 et Grenoble, pour que la France puisse abriter un tel événement, pour la troisième fois seulement de son histoire sportive.

En dépit du retard pris initialement dans la réalisation de certaines 148 infrastructures (centre de presse, aménagement des tracés) et de démissions intervenues au sein du comité d'organisation, dont celle bénéfique, parce que relançant la dynamique, de Jean Claude Killy, la localité savoyarde et la région ont su accueillir, à l'échéance prévue, les 504 concurrents de 73 nations.

Sur le terrain technico-sportif la validation des pistes aura toutefois rencontré quelques oppositions et fait l'objet de polémiques réglées au dernier moment. La piste Rhône-Alpes (Solaise) critiquée pour sa difficulté, après les chutes, lors de la descente féminine d'entraînement, de la Suédoise Lindell-Vikarby et de l'Allemande Maria Riesch, a dû être ralentie par l'ajout de portes. Elle a divisé les avis et les réactions des concurrentes : « dénaturation pour les unes, soulagement pour les autres ». Les passages totalement verglacés du slalom géant féminin ont fait débat, comme la piste de Belvédère très exigeante pour les épreuves masculines, « la plus raide et la plus gelée du monde ». 148

Mais à l'heure du bilan, les Mondiaux se sont déroulés dans le timing, sans imprévu ni incident de course majeur. Ils ont connu un incontestable succès

- 34 -

populaire dépassant largement les pronostics des organisateurs qui espéraient une affluence totale de 200.000 spectateurs. En fin de compte 250.000 personnes ont assisté aux compétitions et, le dernier jour, 42.000 personnes se sont massées dans l'aire d'arrivée du slalom masculin, partagées entre le plaisir de voir Julien Lizerioux décrocher sa deuxième médaille et la déception lors de la chute de Jean Baptiste Grange. Un seul regret toutefois : la discrétion de la couverture médiatique et l'attitude pusillanime de nos chaînes publiques de télévision conditionnant la diffusion des courses à la probabilité de médailles françaises. 148

**L'euphorie des Helvètes, le contraste français**

À l'heure des résultats sportifs le tableau d'honneur est dominé par la Suisse (six médailles dont deux d'or) pour la première fois depuis vingt ans. Nos voisins helvétiques ont pu se réjouir du succès en super-G de Didier Cuche, champion du monde le plus âgé (34 ans) de l'histoire du ski et personnage charismatique suscitant la dihyrambe chez les experts. Extraits : « À son niveau, la ponctualité devient un art faisant de lui un maître horloger... magistral, le rocker jurassien a livré un concert éclatant ». Expérience et précision chez l'ancêtre, mais superbe talent aussi chez le benjamin Carlo Janka, vainqueur du slalom géant et grandes promesses au féminin avec Lara Gut, deux fois parée d'argent à 17 ans. 148

L'héroïne de ces Mondiaux est américaine. Implacable et intouchable,

Lindsey Vonn a réalisé un remarquable doublé en descente et super-G. Grâce à sa maîtrise et sa polyvalence elle est la seule participante deux fois sacrée dans la compétition.

Du côté des favoris, quelques têtes d'affiche ont, à l'inverse, déçu, tels la Suédoise Anja Paerson ou l'Américain Bode Miller, kamikaze en quête d'efficacité et limitant au maximum les trajectoires mais souvent poussé à la faute par excès d'audace. 148

L'Autriche chez les hommes, enregistre un bilan en deçà de ses espérances et la *Wunderteam* ne glane qu'une médaille d'or, en slalom, avec Manfred Pranger.

Chez les femmes, Kathrin Zettel sauve la face au super combiné. La délégation allemande se montre satisfaite des deux titres de Maria Riesch, en slalom et de Kathrin Hoelzl en slalom géant. 148

La France décroche trois médailles (d'argent). « Un bon bilan », en phase avec les objectifs, selon le Directeur Technique National Yves Dimier. Mais elle ne compte aucune victoire en raison surtout du zéro pointé de son leader Jean Baptiste Grange. Bien que septième seulement au palmarès, elle voit émerger deux belles

révélations : Marie Marchand Arvier, médaille d'argent au super-G, incisive et décomplexant peut-être l'équipe féminine pour l'avenir, et Julien Lizerieux, skieur tonique, «compétiteur anormalement altruiste, irradiant d'énergie positive ceux qui le côtoient», qui récolte deux fois l'argent, exploite qu'aucun français n'avait réussi depuis quatre décennies. La grande désillusion provient du double échec de J.-B. Grange, à la faute lors du slalom du super combiné, et piégé dans le slalom, discipline dans laquelle il est considéré comme le meilleur spécialiste du monde. Pour qui a lu la presse sportive en février, ce dérapage ne peut être dissocié de la pression infernale mise alors sur ses épaules à travers des articles excessifs le condamnant d'avance au triomphe. 148

- 35 -  
**Du globe de cristal à l'espoir olympique** 148

Le sport récompense souvent (pas toujours) les meilleurs et le ski a fait heureusement justice, le 14 mars, au terme d'un suspense entretenu tout au long de l'hiver. La dernière étape d'une Coupe du Monde, qui étalonne les valeurs dans la durée et s'étire sur dix épreuves et quatre mois, a rendu son verdict à Åre en Suède. La spatule est passée cette fois du bon côté du piquet et J.-B. G., le héros de Valloire a finalement fait main basse sur le globe de cristal du slalom. Sa victoire probante apparaît comme un baume sur la blessure de ses Mondiaux ratés. Au-delà d'un rebond générateur de confiance pour sa carrière individuelle 148 elle déclenche, par contagion, une relance bénéfique pour une équipe nationale qui ne manquera, à l'horizon 2010, ni d'atouts ni d'ambition. Car, à y regarder de plus près, le ski alpin français a cumulé dix places d'honneur dans le Top 10 de Val d'Isère. Et derrière les locomotives (Grange, Lizerieux, Marchand-Arvier) de réels espoirs ont émergé (Sandrine Aubert, Marion Rolland, Thomas Mermillod-Blondin) ou se profilent (Théaux, Missilier). Actuellement sixième au classement mondial, la France n'est pas encore à la place que son domaine skiable mérite. Pas encore un pays-phare certes, mais avec son meilleur bilan depuis l'époque bénie des années soixante. 148

Des bases solides ont été jetées : unité au sein de la Fédération, solidité du groupe tricolore, politique orientée vers la polyvalence des athlètes et la densité du vivier sportif. «Nous avons trois médailles cette fois, cela doit être le minimum à l'avenir, mais plutôt à l'échéance 2014-2016» estime Yves Dimier. Pour la prochaine olympiade, reproduire la performance de Val d'Isère sera donc un objectif 148 d'enthousiasme tempéré. 148

En attendant cette moisson à venir, présumée équivalente mais enrichie si possible d'un titre majeur, le ski français affine sa stratégie. Le Canada prépare déjà les XXIèmes Jeux d'hiver 2010 (du 12 au 28 février). Comme pour Turin en 2006 deux sites distincts accueilleront les épreuves : sports de glace (patinage, short-track, hockey) à Vancouver et sports de neige (ski alpin, biathlon, ski de fond, saut, combiné nordique) à Whistler, dans les *Coastal Mountains*. Mais, comme toujours, il y aura beaucoup d'appelés et peu d'élus. 148

En guise d'encouragement aux concurrents qui s'attachent à optimiser au jour J tous les paramètres de la compétition-reine, y compris l'épaisseur, la température ou le grain de la neige, Antoine Blondin, qui maniait allègrement le calembour dans ses chroniques, n'aurait pas manqué de leur dire, en référence facétieuse à l'idéal olympique de Pierre de Coubertin, que «peu importe le flocon pourvu qu'ils aient l'ivresse»... de participer. 148

Alain MICHELOT

- 36 -

**LU POUR VOUS** 148

« Le Gouvernement veut ouvrir les postes de sous-préfet à de nouveaux profils. » (Les Échos-15.09.08) 148

Le quotidien ajoute que « le poste est susceptible d'être occupé à l'avenir par un conseiller d'administration de l'Intérieur... haut fonctionnaire de terrain ». Le ministre de l'Intérieur qui, lui-même, n'a pas connu de grande fortune avec le concours d'agrégation de droit privé (c'est le syndrome Allègre, de ses déboires à Polytechnique et de son hostilité aux classes préparatoires), conclut : « Ces cadres sélectionnés auront une connaissance aussi grande, une expérience de terrain plus grande... que le jeune de 23 ans qui sort tout juste de l'ENA. » 148

Ainsi va le détricotage de l'oeuvre du Général et de Michel Debré. Les sous-préfets, dans l'épure gaullienne, venaient de trois recrutements : L'ENA (concours interne et externe), un quart d'administrations subalternes et l'inévitable tour extérieur, terre d'élection des militants. On en arrive, aujourd'hui, à cinq viviers de recrutement : trois de l'ENA si l'on ajoute la 3ème voie, impénétrable comme les voies de la grâce, créée, en 1981, par un ministre communiste, en délicatesse avec le concours de l'Inspection des Finances, un tiers, et non plus un quart, venu 148 d'administrations subalternes parmi lesquelles, et dans une mesure croissante, ce que l'on appelle pompeusement la *Fonction publique territoriale*, largement soumise, pour les postes d'encadrement, à la discrétion des élus locaux, enfin, le tour extérieur. Cette atomisation du recrutement a, sans doute, beaucoup à voir avec la docilité des intéressés et peu avec la stricte sélection républicaine du concours externe de l'ENA (80 postes pour 1.700 candidats). 148

L'opposition entre expérience de terrain et culture de la feuille blanche est conceptuellement fautive et existentiellement perverse. Elle mine la culture et l'épreuve qui en est le test, au nom d'un a priori d'inutilité et de refus de la diversité dont l'expression achevée est *La princesse de Clèves*, comme si Senghor n'avait pas été normalien et agrégé de Lettres. Ainsi est assuré le triomphe posthume de cet idéologue-pyromane, Pierre Bourdieu, pape d'une contre-culture, dressée face aux *valeurs bourgeoises*, instillées par une société marchande et consumériste. Le drame, c'est l'actuelle croisade droite-gauche pour des concours administratifs au rabais, au nom de la sacro-sainte discrimination positive et à l'enseignement d'une coalition anticulturelle qui, selon Danielle Sallenave, édifiait par l'observation incognito d'une classe de collège, n'accorde « aucune valeur à la transmission de la langue, au passé, à l'histoire, aux livres. » 148

- 37 -

Les Français envient notre bonheur -Journal (1826-1848), par Rodolphe APPONYL (Taillandier-2008)  
Pages du journal de la reine Victoria (2008)

« S'il fut, en France, un Gouvernement où nul idéal n'apparaît, c'est celui pendant lequel la France végéta, de 1830 à 1848. »  
Souvenirs d'un demi-siècle par Maxime du CAMP (1888)

Voilà deux livres qui reproduisent, chacun, le journal tenu par un diplomate autrichien, le comte Rodolphe Apponyl, et par la reine Victoria. Tous deux décrivent le Paris de la première moitié du XIXème siècle, de la fin de la Restauration aux premières années du Second Empire. Le premier, aristocrate hongrois, attaché d'ambassade à Paris, raconte sa vie, partagée entre bals, réceptions de toute nature et observation de Paris, ville insurgée, où l'émeute couve, éclate, dégénère en révolution. Victoria, au contraire, et ce journal est un inédit, raconte avec spontanéité, délicatesse et finesse, sa visite officielle en France. 148  
Apponyl livre un véritable miroir de la France, celui d'un diplomate qui mène

une vie mondaine facile sur le cratère du volcan. Sa vie est faite de bals, « sans fin », note-t-il, de dîners, concerts, spectacles. Bal donné aux Tuileries sous Louis-Philippe, avec 4.600 invités, dans l'aristocratie, chez les *nouveaux riches*, comme Fanny Lehon, femme du ministre de Belgique, indépendante depuis 1830, mécène de Morny dont elle finance l'envol et... hérite d'un enfant. 148

On danse dans les salons et on se bat dans les rues. Paris est une ville dangereuse, en perpétuelle insurrection. Sa réputation internationale est détestable. Paris fait peur à toute l'Europe et c'est si vrai que Bismarck refusera d'y faire entrer ses troupes en 1871. Il s'en tiendra à un siège prudent de quatre mois, à la manière de Thiers qui évacue Paris en mai pour livrer la ville à l'émeute et la reconquérir rue par rue. L'émeute est permanente, meurtrière, comme en ce 22 novembre 1827 où elle fait, note Apponyl, 100 morts, 6.000 à Lyon, en 1831. Les combats sont d'une extrême violence, de part et d'autre. On ne fait pas de quartiers, ni chez les émeutiers ni dans la *Garde nationale*, pourtant divisée et peu sûre. Sac de l'archevêché, massacre de la rue Transnonain, attentats à répétition contre le roi dont celui de Fieschi qui fait plusieurs dizaines de morts, choléra qui fait 15.000 morts à Paris dont Casimir Périer, chef du gouvernement, tous accusés par la population d'empoisonner Paris. Metternich dénonce la France, « perturbatrice de l'ordre international. » 148

Rien n'y fait, ni les efforts désespérés de Louis-Philippe pour devenir populaire ni sa volonté de sauvegarder sa vie privée. L'expédition d'Alger, le retour des cendres de Napoléon, en plein hiver 1840, par un froid sibérien, ne calme pas le peuple de Paris, pas davantage les partis, coalisés contre le régime du *Juste Milieu* : les Républicains, frustrés de leur victoire de 1830, les Bonapartistes qui accusent Louis-Philippe d'humilier la France, les Légitimistes qui laissent comploter la duchesse de Berry, mère de *l'enfant du miracle*. 148

- 38 -

Louis-Philippe affiche un mépris souverain face au danger et à ce peuple qui le déteste. Il s'expose en famille, avec ses cinq fils et ses trois filles dont l'aînée deviendra reine de Belgique. Mais aucun de ses fils ne pourra contracter d'alliance avec les cours catholiques, l'aîné disparaissant, en 1842, dans un accident de cheval. 148

Même les gouvernements dont le roi nomme le premier ministre ne lui sont pas favorables, Thiers, le premier, qui, selon Apponyl, attend la mort du roi et travaille à l'évolution parlementaire du régime ; Ces gouvernements vont même ajouter le discrédit au régime en affichant un goût immodéré pour l'argent et la corruption, quand ce n'est pas le scandale de procès retentissants (Lafarge, Prasin). Même la politique étrangère de Louis-Philippe, empreinte d'une sage modération, lui sera reprochée. Il noue des relations d'amitié avec le couple Victoria d'Angleterre-Albert qui viendra séjourner au château d'Eu, mais il n'en retirera pas les effets positifs. C'est Napoléon III qui concrétisera l'alliance franco-anglaise par la guerre de Crimée et la visite officielle de Victoria à Paris, à l'occasion de l'exposition universelle de 1855. 148

**« Les soldats français sont des lions,  
commandés par des ânes. »  
Général TODTLEBEN,  
Commandant de Sébastopol**

Victoria restera en France du 18 au 28 août. C'est une première dont la reine se réjouit pour sceller la fraternité d'armes en Crimée. L'Angleterre a le beau rôle : elle a voulu cette guerre pour freiner la progression de la Russie vers les mers chaudes et la route des Indes. Napoléon III s'y engage sans buts de guerre précis. Il y laissera 100.000 morts dont 80.000 du typhus et choléra. L'Angleterre obtient la fermeture des détroits à la flotte russe et Paris, son congrès pour effacer celui de Vienne. C'est peu et cher payé. 148

Victoria n'en est pas moins ravie de ce voyage officiel en France. Elle est curieuse, pleine de vie, admirative de Paris, en cours de transformation par Haussmann. Elle est là avec Albert, le prince consort auquel elle voue une passion reconnue, et deux de ses enfants, sa fille aînée, Victoria, qui épousera le prince héritier de Prusse, Frédéric-Guillaume, futur Frédéric III, père de Guillaume II, qui régnera trois mois et le prince de Galles, futur Édouard VII, qui montera sur le trône, en 1901, à 60 ans. 148

**« Ils (Napoléon III et Eugénie) sont charmants,  
mais ce sont des étrangers. »  
SAINTE-BEUVE**

Victoria habite au château de Saint-Cloud, détruit pendant le siège de Paris, se rend, tous les jours, dans la capitale pour des réceptions, visites, bals dont celui de l'Hôtel-de-Ville où se pressent 9.000 invités. Victoria a 36 ans ; elle est séduite 148 par la France, par le couple impérial, parle vrai quand elle s'impatiente du prince Napoléon, fils de Jérôme, cousin de Napoléon III, âme damnée du régime. Elle relève ses manières grossières « *le Prince se veut du peuple* » il lui fait peur et ne peut le supporter. Victoria s'étonne quand elle est accueillie sur le quai de la gare d'Abbeville par « un préfet obèse », s'émerveille quand elle est escortée à Boulogne par les *Cent-gardes*, l'élite de la cavalerie qui caracole autour du carrosse.

- 39 - 148

Est-ce la faiblesse de Napoléon III qui peut engager une politique de longue haleine, comme l'alliance anglaise, la sceller et la perdre d'un coup par une politique dogmatique, dictée par des principes, comme celui des nationalités ? La guerre d'Italie rendra à Napoléon III la réputation qui était la sienne, en 1851, celle d'un aventurier, dangereux pour l'ordre européen. L'Angleterre s'éloignera de la France, désespérément seule en 1870.

Le r' virot par Brice LEIBUNDGUT (Station Comté-2009) 148

Le petit carnet de Brice Leibundgut n'est décidément pas épuisé. Il y retrouve les mots, expressions, souvenirs du terroir local, soigneusement compilés, au gré de promenades, randonnées, errances, rencontres et conversations inopinées. Car, c'est le propre de l'imagination : à l'instar des parités monétaires, elle se constate, mais ne se décrète pas. On a eu *Comme que comme*, répertoire savoureux des bonnes histoires de la Lucine et de l'oncle Ugène. On a, aujourd'hui, un kaléidoscope du langage parlé, vernaculaire, diraient les spécialistes (« Regarde voir, viens voir »), des modes de vie (la partie de tarot), du Haut-Doubs et de ses référentiels (bestiaire, herbier avec *le jardin de curé*), de l'exercice de culture avec l'immigration fribourgeoise, la rencontre Alain-Fournier-Pergaud, le Tyrol comtois qui n'est pas celui de Montalembert, mais de Hitler dans l'une de ses hallucinations pathologiques. 148

Le petit carnet de Brice Leibundgut, devenu *Libengoutte* dans le répertoire local, pourtant influencé par la syntaxe germanique, c'est une petite Madeleine à répétition, la mémoire avant le savoir. Car, ce qui reste quand on a tout oublié, ce n'est pas la culture, mais la mémoire, celle des bonnes années, de l'enfance, du paradis perdu. Avec son petit carnet, Brice Leibundgut pave et exhume les souvenirs de cette mémoire, sollicitée par les mots, évocateurs d'un passé toujours enluminé.

**« Les souvenirs comme les confitures,  
laissent remonter leur sucre. »  
Hervé BAZIN**

Alors, à celles et ceux qui veulent remonter l'horloge du temps, contre l'érosion actuelle, avec sa communication instantanée et envivante, sa misère de lecture/écriture, son discours scalpé, ses jeux stériles, il faut, le soir, dans la chaleur du 148 poêle, après avoir soufflé la TSF, baisser le bec et lire *Le r'virot*.

#### REVUE 149

##### LETTRE DE L'ÉDITEUR

Un nouveau protectionnisme ?

« Cette concurrence extérieure, les protectionnistes la représentent comme déprimante, étouffante, même, pour les industries nationales de certains pays. »

*Traité théorique et pratique d'Economie politique*  
par Paul LEROY-BEAULIEU (1896)

Il y a trente ans, Jean-Marcel Jeanneney, ancien ministre du Général de Gaulle, bien connu en Franche-Comté par ses racines haut-saônoises, publiait un essai, aujourd'hui oublié, mais qui mérite la relecture. Sous un titre provocateur *Pour un nouveau protectionnisme*, l'ancien maire de Rioz plaide pour l'instauration d'un vrai cordon douanier autour de la CEE qui n'était pas encore l'UE et ne connaissait pas le laminage massif de ses entreprises et de l'emploi industriel. Jean-Marcel Jeanneney n'en avait pas moins posé la vraie question qui était celle de la réponse de la vieille Europe à l'érosion de sa protection douanière, à la concurrence des pays-tiers, émergents en particulier, à la désindustrialisation et au chômage. **REVUE 149**

Les faits sont têtus. L'appauvrissement des pays fondateurs du Marché commun, victimes des suppressions d'emploi et de la montée des revenus de répartition, substitués aux revenus du marché, confèrent une actualité inattendue à la thèse de Jean-Marcel Jeanneney, recyclée pendant la campagne des élections européennes.

#### REVUE 149

Le débat s'avère incontournable si l'on veut bien convenir que la crise financière actuelle n'est que la version aggravée d'une anémie de longue date dont la cause est à rechercher dans ce phénomène de ciseaux qui oppose coûts de production, en France, et prix du marché, en économie ouverte. La réponse des gouvernements, de droite et de gauche, a été longtemps d'accepter l'ouverture de la paire de ciseaux, payée de déficits croissants et d'une dette devenue abyssale. La crise financière qui se double, aujourd'hui, d'une crise économique, rend toute son actualité à la thèse du Nouveau protectionnisme et surtout impose une réponse.

#### REVUE 149

Par-delà la montée du chômage et de l'appauvrissement, par-delà la course aux déficits et à l'endettement, on devine trois issues qui, en fait, renvoient à une seule sortie de crise. La première serait la *status quo* ou scénario de l'impossible. La France continuerait de produire trop cher, de raser ses usines pour reconstruire des salles de musique ou des maisons de retraite, de voir partir ses entreprises vers des cieux plus favorables. Le prix à payer est connu: elle paierait sa perte de compétitivité de la montée des déficits et de la dette. Ce scénario a des limites financières et politiques, la France ne pouvant se permettre de piétiner durablement les normes édictées par la zone euro pour en devenir le mouton noir.

#### REVUE 149

Si les déficits et la dette ne peuvent être réduits, alors, il reste la solution du protectionnisme, évoquée avec prescience par Jean-Marcel Jeanneney, il y a trente ans et qui trouverait, aujourd'hui, une nouvelle actualité. Sans excès toutefois, car cette thèse était déjà celle des tenants du repli de la France, en 1982-83, récusée *in extremis* par la trilogie Mitterrand-Mauroy-Delors. Il s'agissait de plaider à Bruxelles pour l'instauration d'une protection douanière aux frontières de l'UE et, qui sait, sous une forme cryptée, aux frontières de l'hexagone. On imagine aussitôt cet autre scénario de l'avenir compromis du marché unique et de l'euro, remplacé par un franc aussitôt en perte. Guet-apens sans chemin de repli: l'Allemagne ne veut entendre parler ni d'ancien ni de nouveau protectionnisme pour l'UE. S'obstiner dans cette voie, c'est peu ou prou sortir de l'Europe. Qui veut en prendre la responsabilité ?

#### REVUE 149

Reste donc la troisième voie, sans alternative, celle de l'emploi créé par la production plutôt que par la répartition, seul moyen de réduire la dépense publique. Il s'agit donc de faire baisser le coût du travail en réduisant le salaire brut qui inclut les charges sociales, payés par l'entreprise, aux dépens du salaire net. C'est la démonstration faite depuis des lustres, et en pure perte, par le travail frontalier. Il restera à redéployer le coût du salaire brut, comme la démonstration en est faite par la suppression de la taxe professionnelle et, à ce prix, on peut espérer que Continental investira plus dans l'Oise qu'en Roumanie, que Renault embauchera à Sandouville plutôt qu'en Slovaquie, que Peugeot préférera Sochaux à la Slovaquie. On aura simplement redécouvert deux vérités premières de l'économie ouverte: les excentricités sur les coûts de production ne pardonnent pas et l'emploi durable, donc le revenu, sont le fait de la production et non de la répartition. **REVUE 149**

Jacques CHATELAIN

FOURNET-BLANCHEROCHE

#### LE DOSSIER DE RSHD REVUE 149

Augmenter les impôts ?

« Je n'augmenterai pas les impôts. »

Nicolas SARKOZY  
Congrès de Versailles-22.06.09

#### Inéductable ? REVUE 149

Le débat est engagé et il n'a pas cessé depuis l'élection de Nicolas Sarkozy. L'opposition attise le feu par une revendication incessante, incantatoire: la suppression du *paquet fiscal*, c'est-à-dire des mesures de baisse d'impôt, décidées au cours de l'été 2007. La partition ne varie pas: il faut revenir sur la baisse des droits de succession, « politique de rentiers », clame Moscovici, pour rétablir un barème confiscatoire dont le seul effet est de dissuader l'effort puisque son produit est largement prélevé par l'Etat à l'ouverture de la succession. Il faut liquider le *bouclier fiscal*, c'est-à-dire le plafonnement de l'impôt sur la fortune (ISF) par rapport au revenu, même si l'expatriation en est le prix à payer.

En clair, on ne varie pas, à gauche: il faut majorer les prélèvements obligatoires qui ont recommencé à progresser et qui, déjà, représentent une dizaine de points de plus que chez nos principaux partenaires européens. La feuille de route est tracée: majoration de la CSG, de l'IRPP (Impôt sur le revenu) dans sa tranche supérieure à 40%, 50% si l'on ajoute CSG et RDS, de l'ISF, après suppression du *bouclier*.

#### REVUE 149

Dans la majorité, on tient bon sur le *paquet fiscal*, sur le *bouclier* pour ne pas retomber dans l'hystérie, venue tout droit de 1981, du procès des *nouveaux émigrés*, expatriés pour cause de revenus négatifs. On tient bon dans la majorité et Nicolas Sarkozy l'a redit à Ormans: « je n'ai pas été élu pour augmenter les impôts », parfaitement conscient du profit pour l'opposition si, d'aventure, il lui fallait les augmenter. A Ormans, il a tranché le débat, non seulement avec l'opposition, mais avec quelques cheval-légers de sa majorité, acquis à une hausse de la tranche supérieure de l'IRPP, en contrepartie de la suppression de l'ISF, impôt aberrant dont le montant final est absorbé, et au-delà, par son coût de gestion. **REVUE 149**

Politiquement, les positions sont sans ambiguïté, face au débat fiscal. Reste à savoir si les contraintes financières ne seront pas plus fortes. Et c'est l'état des finances publiques qui pourrait doubler peser sur l'issue du débat. La dégradation est d'abord inquiétante, avec un dérapage des déficits deux fois plus élevé que le seuil maximum toléré au sein de la zone euro, bouclier, un vrai, celui-là, contre la dépréciation de l'euro, et le retour de l'inflation que des économistes à la petite semaine voient comme le meilleur adjuvant à l'effacement de la dette: plus de 7% du PIB (richesse annuelle) pour les déficits publics et près de 73% à la fin de l'année, pour l'endettement. **REVUE 149**

La crise est passée par là, avec une dette de 64% du PIB, en 2007, et 88%, en 2012. Crise grave à un second titre: elle nous éloigne plus que jamais des normes du pacte de stabilité de l'euro. Or, depuis dix ans et le lancement de l'euro, la France n'a jamais respecté ses engagements, non seulement de ne pas dépasser les 3% de déficits, mais de les réduire. Comment, dans ces conditions, et si l'on admet l'urgence du rétablissement des comptes publics, éviter l'augmentation des impôts ? **REVUE 149**

La solution idéale serait de s'en tenir à la réduction des dépenses. C'est la thèse affirmée avec constance par le ministre du Budget, Eric Woerth. On révisé les politiques publiques: on renouvelle un fonctionnaire sur deux, partis en retraite; on annonce 7 milliards d'€ d'économies, en 2011, et un point de PIB, soit 17 à 18 milliards d'€ si la dépense publique reste constante. A ce rythme, la purge des déficits publics demanderait trois années, à condition d'une croissance annuelle de 2%, alors que la récession sera, cette année, de 3% et la croissance, au mieux, de 0,5%, en 2010.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, les recettes diminuent pour cause de crise. L'impôt sur les sociétés (IS) conduit l'Etat à rembourser aux entreprises plus que ce qu'elles ont payé par avance. Les suppressions d'emplois ne vont pas majorer les recettes de l'impôt direct (IRPP) qui, avec moins de 50 milliards d'€, est totalement absorbé par les seules charges financières de la dette (1 400 milliards d'€), et encore, particulièrement faibles, grâce à la stabilité de l'€. Quant à la parafiscalité, les charges sociales, elles seront déficitaires de plus de 20 milliards d'€. Cette année, au risque de continuer à peser sur les salaires directs, pénalisés par les salaires bruts, comme le relevait le rapport Cotis. C'est cet écart entre salaires bruts en hausse et salaires nets en stagnation qui entretient le travail frontalier, c'est-à-dire l'hémorragie de main d'œuvre. **REVUE 149**

Les mailles du filet se resserrent et rendent d'autant plus difficile la réduction des déficits et de la dette par la seule compression des dépenses publiques quand se surajoute la chute des recettes. Le seul moyen d'éviter une hausse des impôts, c'est la croissance et un taux de 3% qui rend indolore le rétablissement des équilibres, grâce aux créations d'emplois et à l'augmentation des recettes fiscales et para-fiscales. Mais la France est, aujourd'hui, en récession et, en dix ans, le taux de 3% n'a été atteint qu'une fois, sous le Gouvernement Jospin. Cette même gauche plaide, aujourd'hui, pour l'augmentation des impôts, comme l'avait fait Fabius en 1981 quand il avait porté le taux de prélèvement sur la tranche supérieure de revenu à plus de 60%, quitte, en 2000, quand il revenait aux Finances, à clamer: « l'impôt fera perdre la gauche » et, dans la foulée, il supprimait, le contribuable lui en sait gré, la vignette-auto et la part régionale de la taxe d'habitation. **REVUE 149**

On n'en est plus là aujourd'hui. C'est le retour aux vieux démons de l'idéologie. A gauche, on campe sur la TVA, *impôt sur les pauvres*, intouchable, alors que l'IRPP et l'IS laissent de marbre. On n'a pas beaucoup évolué depuis Jéze qui enseignait que la fiscalité obéissait au clientélisme élémentaire et, sans doute, avait-il raison puisque les étudiants-ligueurs venaient perturber son cours.

Rapport sur le partage de la valeur ajoutée, le partage des profits et les écarts de rémunération 05.09 **REVUE 149**

Aujourd'hui, il observerait que l'impôt sur le revenu (IRPP) est payé par moins d'un ménage sur deux. A droite, on est persuadé, à juste titre, que les prélèvements obligatoires sont trop élevés et c'est ce différentiel qui met la France en difficulté avec ses voisins européens et vide de sa substance le principe de libre circulation des capitaux. On a bien essayé de réduire l'impôt sur le revenu, mais sans grand succès: Jacques Chirac fait campagne, en 1995, sur la baisse du tiers de l'IRPP. Elle ne dépassera pas les 9%. Nicolas Sarkozy fait bien adopter le *paquet fiscal*, mais n'est-ce pas la dernière salve libérale, celle de la Brigade légère, quand on entend les imprécations de la gauche ? Au sein de la majorité, on voit le rapporteur du Budget de l'Assemblée nationale et deux présidents de commission, issus des deux chambres, plaider pour un autre *paquet*: suppression de l'ISF et augmentation du taux de prélèvement sur la tranche supérieure de l'IRPP. On aurait ainsi la totale: hausse de la fiscalité d'Etat et dérapage chronique de la fiscalité locale.

#### REVUE 149

Fin de cycle **REVUE 149**

Baisse des dépenses ou hausse des recettes, c'est-à-dire des impôts ? A l'échelle de l'économie occidentale, la tendance est clairement affichée, qui clôt un cycle long de baisse des impôts. C'est Margaret Thatcher qui l'inaugure, en 1979 quand elle succède à la faillite travailliste, largement due à une fiscalité débridée. Fiscalité confiscatoire sur le revenu, à hauteur de 90%, panne des investissements, fuite des cerveaux, syndicats noyautés par les trotskystes. Thatcher met le fer dans la plaie, en particulier, par la baisse des impôts. Ronald Reagan prend le relais, en 1980, et pendant deux mandats. Il majore fortement les dépenses publiques, le budget militaire, surtout, provoque un gigantesque déficit budgétaire, mais contraint l'URSS à rendre les armes. Il faudra attendre Clinton pour rétablir l'équilibre sous la pression du Congrès républicain. **REVUE 149**

L'Occident est entré dans un cycle de baisse des impôts, au nom de la théorie, dite de Laffer qui, par une courbe, démontre que la croissance augmente si la pression fiscale diminue. George W. Bush persévère dans cette voie et rétablit, puis creuse le déficit budgétaire. Obama vient de clore le cycle en décrétant l'augmentation de l'impôt direct sur les revenus de plus de 250 000 \$. En Allemagne, la Grande coalition vient de relever le taux de prélèvement sur la tranche supérieure, à 45%, alors que Gordon Brown la portait à plus de 50%. En France, Nicolas Sarkozy s'arc-boute sur son *paquet fiscal*, mais pour combien de temps et, si augmentation des prélèvements obligatoires il doit y avoir, qui paiera ?

#### Qui paye ? REVUE 149

Le vent a tourné. L'impôt direct a déjà augmenté chez les principaux voisins de la France et l'opposition ne fait pas mystère de ses intentions. L'augmentation de l'impôt sur le revenu aurait d'abord valeur symbolique, eu égard à la modicité de son produit. Mais il aurait surtout valeur symbolique en termes politiques, car il frapperait une frange de contribuables, ceux qui, à hauteur de 1,3%, assurent 41% de la recette. Il ne manquerait plus, pour parachever la réforme des collectivités locales, qu'à suivre certaines propositions venues de gauche et qui suggèrent d'intégrer le revenu dans la taxe d'habitation. On aurait ainsi trois impôts sur le revenu: IRPP, CSG, taxe d'habitation. **REVUE 149**

Le problème n'est alors plus tellement celui de la quotité de l'impôt, mais de son assiette et de la justice qui doit y présider. Tout le monde l'a observé : les ultimes soubresauts de baisse des impôts s'accompagnent, élément précurseur, d'une offensive vigoureuse, au nom de la vertu fiscale. On l'a vu avec les patrons, sommés de renoncer à des privilèges jugés scandaleux depuis la crise: golden hello, stock options, parachute doré... Le G20 a cautionné cette chasse aux privilèges. C'en est fait. Il a, plus encore, dénoncé, par le biais de listes, les écarts de prélèvement qui entretiennent les flux incontrôlés de capitaux. Le Liechtenstein, le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche ont rendu les armes. Pour les autres, attention aux listes noires !

La vertu est, pour Montesquieu, le principe des Républiques. Elle doit donc s'appliquer comme le rouleau compresseur et la classe politique, nationale et locale, doit répondre présent. Or, ce pays vit sur des idées reçues qui, non seulement, s'avèrent fausses, mais entretiennent l'ignorance. L'une de ces idées, venue du vieux fonds judéo-chrétien, est celle du désintéressement total des élus, en particulier, de ceux qui assurent la présidence d'un exécutif. Ces fonctions relèveraient du sacerdoce. Il faut quand même rappeler que les parlementaires reçoivent 11 000 € mensuels dont moins de la moitié imposée, auxquels s'ajoute une enveloppe de 9 000 € pour rémunérer des collaborateurs, que 10% des élus locaux : 1/ sont salariés et que beaucoup de revenus afférents au cumul de mandats locaux sont supérieurs à 6 000 € mensuels 2/ Mais cette *salarisation* des élus n'est encore rien au regard d'un autre phénomène : des consommations ou dépenses, gratuites pour l'élu, c'est-à-dire ne correspondant à aucun revenu, donc à aucun impôt sur le revenu puisque payées par des tiers. C'est le débat et même le scandale qui déferle sur le Gouvernement de Gordon Brown dont certains ministres sont convaincus d'abus de notes de frais, c'est-à-dire de consommations payées par le Trésor britannique et qui auraient du l'être par des revenus taxés à l'impôt direct. L'affaire a la simplicité de la parabole: les ministres de sa Gracieuse Majesté affichent, sans doute, des revenus modiques, mais dépensent sans payer. On n'en est, sans doute, pas là, en France, même s'il n'est pas nécessaire d'avoir arpenté les arrières-cours de la vie publique pour savoir, par exemple, que la fine fleur des hommes politiques n'a jamais d'argent en poche et qu'avant même d'avoir esquissé un geste, une meute de courtisans a déjà payé... **REVUE 149**

1/ 34 164 communes, 2 406 communautés de communes, 12 800 syndicats, 1 800 conseillers régionaux, 4 200 conseillers généraux.

### A Paris, gratuitement... REVUE 149

La scène se passe à Paris, rive gauche, à deux pas des ministères et des assemblées. Il y a là un arrêt de bus et un taxi qui stationne impunément depuis un quart d'heure. Surgit d'une porte cochère un homme politique qui eut son heure de gloire, accompagné d'un porte-serviette. Le hallebardier, sans doute, en attente d'une sinécure hors concours, ouvre et ferme la portière du taxi.

Direction la gare ou l'aéroport. L'homme sort de bureaux qui sont ceux d'un lobby associatif dont il assume la présidence. Il trouve là (le m<sup>2</sup> de bureau est à 750€/an) des locaux pour téléphoner, dicter, prendre rendez-vous, qui ne lui coûtent pas un sou. Il est, en même temps exécutif d'une collectivité territoriale qui paye son déplacement, ses nuitées, restaurant et autres dépenses comme le taxi qu'il paye, mais lui sera remboursé. **REVUE 149**

L'élue en question, sympathique en diable, vient à Paris toutes les semaines où peu s'en faut... pour faire avancer les dossiers. Car, dans la France décentralisée du XXI<sup>ème</sup> siècle, la clé des dossiers reste à Paris et le responsable politique qui ne *monterait* pas à Paris auraient le sentiment fâcheux de ne pas exister. En route donc pour Paris, avec un bémol. Ce cher élu local aura vécu gratuitement, consommé sans bourse déliée et, rentré dans sa province, il pourra convoquer son assemblée pour une session consacrée... à l'augmentation des impôts locaux. Pour le contribuable de base, cette *mission* de haut niveau coûterait 700/800 €, payés sur un revenu déjà taxé à l'IRPP.

Alors que la crise provoquée par la bulle immobilière semble avoir atteint son point bas, l'ardoise pour la France devrait s'exercer sur deux colonnes. La crise aboutit au cumul d'une croissance faible, de longue date, et d'une vraie récession, aujourd'hui, dont le prix à payer devrait difficilement échapper à l'augmentation des impôts pour réduire et finalement effacer les déficits et la dette. Pénalisée une première fois par la crise, la France pourrait l'être une seconde fois par les écarts de résultat avec l'Allemagne qui affiche, depuis la crise, 3,9% de déficits publics, moins de 3% en 2013, contre plus de 7%, aujourd'hui, pour la France et qui, surtout, a consenti des réformes sous Schröder qui n'ont pas été réalisées ici. La France va devoir agir deux fois : sortir de la crise et rattraper son retard avec l'Allemagne. Elle risque d'être pénalisée une troisième fois par la hausse chronique des impôts locaux qui fonctionnent comme une déferlante, sans l'ombre d'une coordination avec le gouvernement central. Cette absence de coordination est double : pour les recettes, c'est-à-dire l'augmentation des impôts, pour les dépenses si l'intention d'Eric Woerth est de geler la dépense publique, celle de l'Etat, bien sûr, mais trois-quarts des investissements publics sont le fait des collectivités locales.

### Le défi REVUE 149

L'éventuelle augmentation des impôts nationaux, hors actualité, pour l'heure, mais qui sera très difficile à éviter, risque de compromettre deux objectifs sur trois du rétablissement des comptes. Le premier, c'est de faire retomber la dépense publique au-dessous de 54% du PIB, prix à payer d'une socialisation des revenus qui dépasse la norme de nos voisins. De même pour la part des prélèvements obligatoires qui recommence à progresser et réduit d'autant la sphère privée. Le troisième objectif, et là, on ne sait que répondre, c'est la nécessaire harmonisation fiscale au sein de la zone euro. Si on continue à majorer, seuls dans notre petit coin, les impôts nationaux, alors, on multipliera les effets pervers en termes de flux financiers non contrôlés. La tentation peut être, pour répondre à la crise, d'exercer notre souveraineté, comme le dit, avec un mâle vigueur, Eric Woerth. Dans ce cas, on majore l'IRPP dans sa tranche supérieure ; on majore l'IS porté à 39% pour compenser la suppression de la taxe professionnelle (TP); on majore l'ISF si on est de gauche. Mais, dans ce cas, les flux financiers incontrôlés, dans une Europe aux régimes fiscaux incohérents et surtout concurrents, vont générer des mesures malthusiennes, celles qui s'attachent aux effets et non aux causes. **REVUE 149**

L'urgence, liée au cumul de la crise et des écarts avec l'Allemagne, devrait conduire à la mise en œuvre immédiate des politiques induites par l'euro : la politique monétaire, acquise, c'est-à-dire la fixation des taux d'intérêt à court terme par la Banque centrale européenne, et la politique budgétaire, c'est-à-dire la fixation coordonnée des prélèvements obligatoires et là, tout reste à faire. Cette harmonisation est

le seul moyen d'accorder une totale crédibilité aux engagements de stabilité des impôts, réitérés par François Fillon et Xavier Bertrand. Comme en écho, on entend Philippe Séguin réclamer, au nom de la Cour des comptes, la fin des allègements fiscaux, comme la taxe professionnelle et la TVA sur les restaurants. **REVUE 149**

Le refus d'augmenter les impôts, l'impossibilité de les alléger et l'engagement de contenir la dépense publique délimitent un nouveau triangle magique dont le premier effet est de supprimer toute marge. Pour éviter que cette ligne de crêtes ne débouche sur une impasse, il faut l'harmonisation des impôts dans la zone euro. On évitera ainsi les hausses solitaires, au nom de la souveraineté, avec, au bout du chemin, la publication de listes noires, preuve accablante des disparités fiscales et éclatantes des divisions de l'Europe.

#### BILLET DU HURON REVUE 149

Vous avez bien dit : Vivre à la campagne !

« C'est assez, dit le rustique. Demain, vous viendrez chez moi. Ce n'est pas que je me pique de tous vos festins de roi. Mais rien ne vient m'interrompre. Je mange tout à loisir... »

*Le rat de(s) ville(s) et le rat des champs*

Alphonse Allais rêvait de mettre les villes à la campagne. Robinson les aurait mises sur une île, alors que Jean-Jacques, précurseur des Khmers rouges, les aurait vidées de leur population. Ces prophètes des temps modernes avaient tous raison : il fait bon vivre à la campagne. C'est l'espace et le bon air. C'est la fin de l'anonymat et le gage d'une sociabilité totale. On se connaît. On ne se gêne pas et il n'y a pas besoin de fête des voisins pour ouvrir sa porte et découvrir le voisin de palier qui tire sa chasse à minuit. On ne court pas. On vaque tranquillement, à l'heure solaire. Et parce qu'il y a un terme à tout, on ne meurt pas dans l'oubli, mais dans l'hommage ému d'une population qui patiemment attend son tour à l'offerte... **REVUE 149**

Voilà qui est bien. Le seul problème, ce sont les chiffres, ces fameuses statistiques qui déplaisent tant aux politiques, prompts à y voir la griffe des technocrates. Alors, il faut être clair : si l'on fait abstraction de la population urbaine et périurbaine, il ne reste guère, pour la France profonde (l'expression date de Giscard et a 35 ans) que moins d'un Français sur quatre. Et, bien sûr, les bonnes fêtes qui, sous la République gaullienne et post-gaullienne, se penchaient sur cette France des campagnes sont, aujourd'hui, aux abonnés absents. On ne parle plus d'aménagement du territoire. D'ailleurs, la Délégation éponyme, placée auprès du Premier ministre, a disparu corps et biens, avec ses crédits, ses personnels, ses commissaires, *missi domini* de haut vol, ses cartes de désignation des zones aidées, c'est-à-dire grassement subventionnées. **REVUE 149**

C'était la France de l'habit d'Arlequin, mais pourquoi pas ? Les élus montaient à Paris pour être éligibles aux aides. Les plans de soutien redescendaient au galop et les élus partaient en campagne pour distribuer la bonne parole aux communes, cantons, départements inscrits sur la carte des subventions. Le maître-mot, c'était la compensation des handicaps de la France rurale, à la manière de Clémenceau déclarant, après 1918, aux Anciens combattants : « Vous avez des droits sur le pays... ». Oui, la France des villages et chefs-lieux de canton, la France des montagnes et des chemins creux avait droit au désenclavement, à l'accessibilité, à la fin de ce traumatisme des ruraux : égaux, mais différents. **REVUE 149**

#### De Dunkerque à Tamanrasset, le bourg-centre et les kilomètres...

Les temps ont changé. D'abord, les élus locaux ne montent plus à Paris ou, tout au moins, c'est-ce qu'ils disent. La décentralisation les a rendus maîtres de leur destin. L'aménagement du territoire, c'est leur affaire, et aucun ne tient à apparaître, dans sa commune, son canton ou son département, comme moins développé, en quête d'une aide assimilée à de l'assistance. L'Etat, sous la haute surveillance de Bruxelles, s'est retiré sur l'Aventin. Il laisse faire les collectivités locales, maîtres d'œuvre d'un ruralisme dont les canons ont été fixés sous l'ère Mitterrand et, comme souvent, avec moins de moyens et plus de franchise. Dans cette France rurale, celle de la force tranquille, à l'heure de l'Angélus, il n'est plus question de parité ville-campagne. Non, on va organiser les villages par rapport aux bourg-centres, souvent chefs-lieux de canton. En clair, dans ces villages, plus rien : plus de commerces, plus de services, plus de desserte. Pas rentable ! Il faudra aller les chercher au bourg-centre, à 10, voire 20 kms. Là, et sur tout le territoire national, le schéma est *ne varietur* : on trouve une armature commerciale de base, avec superette et distribution de carburant, débit-tabac, collège pour le socio-éducatif, médecin-pharmacien pour la santé, agence bancaire et distributeur, brigade de Gendarmerie pour l'ordre public, artisans du BTP. **REVUE 149**

#### « Vous n'avez qu'à de lire le journal »...

L'universalité de ce schéma a deux conséquences : la standardisation totale des modes de vie, accompagnée d'une forte socialisation, à base de consommations collectives non marchandes. On devine la façon du binôme standardisation-socialisation pour ceux qui tentent d'y échapper. Vient pour le horsain la grande cavalcade, c'est-à-dire les rondes sans fin, loin du bourg-centre. S'il veut échapper à cette logique, il lui faut affronter une double contrainte : beaucoup de voiture et une incertitude totale sur le résultat. En clair, il peut faire beaucoup de kms et ne pas trouver ce qu'il cherche. Voilà qui, déjà, tord le cou à une légende tenace, celle du coût de la vie au village, en principe modique, en fait, grevé du temps et, quelquefois, de l'inutilité des déplacements. **REVUE 149**

S'il est un exemple de consommations inexistantes au village et qu'il faut aller chercher loin, quelquefois très loin, c'est celui de la presse écrite ou Presse quotidienne Nationale (PQN). Certes, la vie au village peut parfaitement s'exercer sans la lecture pavlovienne des quotidiens nationaux. Mais, pour ceux qui y tiennent, commence la corrida du matin et il y a trois cas de figure. D'abord, le titulaire de ce point-presse qui, interrogé par le client, répond sommairement : « Tout est là », sous-entendu : « Ne demandez pas ce qui n'est pas là pour une raison simple : personne ne le demande ! » Passez votre chemin ou, sans le dire, achetez, comme tout le monde le journal et sa double chronique mortuaire, sous la rubrique communale et dans la nécrologie. L'autre cas de figure, c'est la Maison de la presse, la bien nommée, qui reçoit 2 Monde, 1 Libération, 2 Figaro et 1 Echo. Malheur si vous passez à 11 heures ; il aura suffi d'un original pour épuiser le stock. Le tenancier lève alors les bras au ciel : c'est la faute du diffuseur qui, tous les matins, livre un ou deux exemplaires à des dizaines de kms, pour une offre dont les vendus lui reviennent. Inutile de dire qu'il n'est pas enclin à en augmenter le nombre, alors que l'éditeur ne peut qu'augmenter le prix de ses quotidiens, au risque de décourager les derniers lecteurs. Sympa, le patron de la Maison de la presse propose de réserver un ou plusieurs journaux. La formule fleurit bon la Pologne de Jaruzelski. Reste le sauve-qui-peut : partir tôt en campagne, faire 40 kms, voire 80 en ce jour de grâce qui avait vu la fermeture du point de presse le plus proche. Autre palliatif : franchir la frontière, car, il faut le savoir, la diffusion Naville est, en temps et en nombre, d'une régularité de métronome, mieux assurée que dans le pré-carré national, les jours de grève. Reste l'ultime placebo : en parler avec le voisin puisqu'à la campagne, on se connaît, on se cause, on scrute le temps qui va changer. Mais attention au gros bon sens : pas de journaux ? Faites comme nous, on s'en passe...

#### À LA RECHERCHE DU TEMPS PASSÉ... REVUE 149

Relire la campagne de Russie : *Les aigles en hiver-Russie 1812* par Jean-Claude DAMAMME (Plon-2008)

Pouvait-on faire mieux que la centaine de références bibliographiques citées par l'auteur ? Au demeurant tout à été dit sur la campagne de Russie. Jean-Claude Damamme n'en a pas moins relevé le défi, avec cette histoire, bien documentée, inspirée d'un bonapartisme ardent. Dans cette réécriture, il y a tout pour passionner le lecteur, la réalité qui est celle d'une terrible défaite et la légende qui transforme le désastre en épopée. Côté légende, on relit, soulevé par l'émotion, l'épisode des pontonniers de la Bérézina, le courage de leur chef, le général Eblé, qui mourra peu après à Königsberg, le professionnalisme, voire l'héroïsme de Ney qui protège les arrières de cette armée en déroute et contribue à sauver les survivants. Légende encore que le retour anonyme de Napoléon, après la conjuration de Malet. L'Empereur qui a quitté Moscou le 19 octobre confie le commandement de la Grande armée, autre erreur, ou de ce qui il en reste, le 5 décembre, à Murat, pour regagner à marche forcée France, distant de 1 600 kms. En traineau d'abord, il traverse seul, accompagné de Caulaincourt, la Lituanie, la Prusse, la Pologne où une escorte de lanciers protège cet étrange convoi. Que se serait-il passé si les Prussiens qui, déjà, préparaient la prochaine campagne s'étaient emparés de l'Empereur ? Il n'en sera rien et, après deux semaines de galop, Napoléon arrive aux Tuileries. **REVUE 149**

La réalité est moins brillante que la légende. C'est l'armée des Nations, partie avec 400 000 hommes, 11 corps d'armée et la Garde : le tout se défile dès le franchissement du Niémen et se transforme, au retour, en armée de gueux, en cohorte désordonnée où les grades ne comptent plus, où les moribonds sont dépouillés avant même de mourir, une armée devenue cour des miracles, privée de chevaux, d'artillerie, de munitions, une armée de fantômes dont les rares survivants, soit moins de 50 000 hommes, attendent comme le salut d'arriver à Vilnius où la Grande armée a laissé des magasins d'habillement, de vivres, de munitions, des chevaux pour la remonte. Ce sont les ossements de ces malheureux, récemment mis à jour dans une fosse commune, par un chantier de Vilnius, qui seront analysés par un institut médico-légal français pour confirmer la jeunesse des victimes, épuisées par la retraite, rongées par la vermine et la gangrène. Mais cette légende qui, déjà, occulte le désastre et la réalité de ce que Damamme appelle le *chemin de croix*,

*l'enfer blanc*, est bien connue, même si l'auteur, par sa remarquable connaissance du sujet, permet de suivre la campagne au jour le jour. **REVUE 149**

A cet égard, la lecture des *Aigles en hiver* est indispensable pour répondre à quelques questions souvent restées sans réponse. Non pas sur le pourquoi de cette campagne. On le savait, Napoléon l'a voulue pour ramener le tsar Alexandre à ses engagements de Tilsitt (1807) : application du Blocus continental et respect du duché de Varsovie donné à cet allié fidèle qu'était le roi de Saxe. Napoléon devine la main de l'Angleterre dans les préparatifs de guerre du tsar. Il faut donc prévenir une nouvelle coalition et faire revenir Alexandre à la table des négociations. **REVUE 149**

Finalement, la vraie question posée par cette campagne n'est pas là, mais bien plutôt dans l'incompréhensible séjour de près de cinq semaines (du 15.09 au 19.10) de Napoléon à Moscou. Pourquoi l'Empereur s'attarde-t-il dans une capitale réduite en cendres, au risque de subir l'hiver russe pour son retour et de contempler ce que Ségur appellera *sa stérile conquête* ? Napoléon a-t-il vieilli quand il applique à la Russie un schéma vérifié dans le cas de l'Autriche et de la Prusse, celui d'une dialectique ternaire, doctrinée par Clausewitz : la guerre, la destruction de l'armée ennemie, la négociation d'un traité de paix. Napoléon semble avoir oublié que la Russie n'est pas l'Autriche ou la Prusse, mais un continent, qu'Alexandre peut perdre Moscou, mais conserver son immense territoire, survivre à Saint-Petersbourg que Napoléon avait pensé occuper, sans pour autant amener le tsar à la table des négociations. Il va attendre pendant plus d'un mois des propositions de paix qui ne viendront pas et devra quitter Moscou bredouille. **REVUE 149**

L'autre question, non traitée par Damamme, et pour cause puisqu'elle ne relevait pas de son sujet, c'est la comparaison des campagnes de Russie conduites par Napoléon et Hitler. La Russie n'a été envahie que deux fois au cours de la période contemporaine, c'est-à-dire postérieure à la Révolution. Ces deux campagnes étaient si intimement liées dans la mémoire collective que Staline et Hitler n'ont cessé de faire référence à la campagne de Napoléon : Hitler est angoissé par le spectre d'une retraite de son armée et Staline renoncera au fondement idéologique du régime bolchevique (l'internationalisme prolétarien) pour exalter le patriotisme russe, vainqueur de Napoléon, et le héros national que fut Koutouzov. Il s'est bien passé 130 ans entre les deux campagnes, mais Hitler et Staline, engagés dans une épreuve de vie ou de mort, ne peuvent que faire référence à l'autre guerre, celle de Napoléon qui, lui, occupera Moscou, alors que la Wehrmacht ne dépassera pas Borodino, le 16 octobre 1941, ce même Borodino, lieu de l'une des deux grandes batailles, meurtrière s'il en est, livrée par Napoléon contre l'armée russe, le 7 septembre 1812. **REVUE 149**

Il est vrai qu'au demeurant, tout sépare ces deux campagnes. Napoléon franchit le Niémen avec 400 000 hommes ; Hitler franchit le Bug avec 3 millions, répartis en 3 groupes d'armées. Là où Napoléon aligne 11 corps d'armée, Hitler lance 180 divisions, en partie blindées et mécanisées, soutenues par une aviation d'appui et de transport. Napoléon occupe Moscou, ramène les restes de la Grande armée à Vilnius, sans capitulation, alors qu'Hitler restera dans la périphérie de Moscou comme de Leningrad et surtout subira la capitulation de l'une de ses armées à Stalingrad. **REVUE 149**

Mais, par-delà les différences, que de similitudes entre ces deux campagnes, comme si elles étaient l'envers d'une même réalité qui les vaincra : la Russie. D'abord, les dates. Napoléon entre en Russie, le 23 juin 1812, Hitler, le 22 juin 1941. Hormis le nombre, ces deux armées ne sont pas si différentes dans leur équipement : les divisions d'infanterie allemandes se déplacent à pied ; chaque fantassin porte 25 kg d'équipement individuel ; 600 000 chevaux accompagnent cette armée. La météo réserve les mêmes surprises aux deux armées : en 1812, après la chaleur étouffante de l'été, l'air devient *viif* dès le début de septembre ; il neige à Moscou, le 13 octobre, et le thermomètre tombera jusqu'à moins 30°. La campagne allemande de 1941 connaît la même météo : chaleur étouffante, puis neige dès le 16 octobre. Mais il est un domaine où l'identité est totale entre les deux campagnes : la logistique. Les deux armées progressent sans difficultés au cours des étés 1812 et 1941, tellement vite que les divisions de la Wehrmacht, engagées au sud de la Russie, traversent le Caucase jusqu'à Bakou, sur la Caspienne, mais doivent se replier, faute de soutien logistique. Car, et c'est là la grande faiblesse de ces deux armées : les états-majors n'ont pas prévu et organisé, sur de longues distances, le ravitaillement en munitions, vivres, chevaux carburant pour l'armée allemande. Ces armées foncent, mais très vite mesurent leur incapacité à occuper le terrain. Les commissaires de guerre de Napoléon ont bien organisé des magasins d'habillement, des dépôts de munitions, des réserves de vivres à Dantzig et Vilnius, mais de Vilnius à Moscou, c'est le retour au vieux principe de l'armée condamnée à vivre sur la population, sauf la disparition de cette population et la terre brûlée, en 1812, comme en 1941, où les partisans qui ont remplacé les Cosaques. **REVUE 149**

Le prix à payer de ces campagnes, en termes de pertes humaines, sera très voisin. Napoléon ramène 10% de ses effectifs. Un an après l'invasion, Hitler a perdu la moitié de ses troupes et le meilleur exemple en est donné par Stalingrad : sur les 250 000 hommes de la VF armée de Paulus, le siège et la bataille feront 100 000 morts. 120 000 prisonniers seront répartis dans les camps soviétiques, dont 6 000 libérés en 1945 et 1955. Les survivants représenteront donc moins de 3% des effectifs engagés à Stalingrad contre 10% pour la Grande armée. La leçon, en termes militaires est sans appel : la Russie peut, sans doute, être envahie, mais les armées d'invasion ne peuvent s'y maintenir. **REVUE 149**

#### Le Congrès s'amuse

S'il n'est pas nécessaire d'être savant pour être député, il l'est de parler vrai quand on est député. C'est bien le moins pour honorer le suffrage. Alors, si l'on veut faire preuve de raffinement historique, autant s'en tenir à l'impartialité et à l'objectivité, sujet du bac de philo, cette année. Le récent Congrès de Versailles n'a pas brillé par l'érudition de ses membres, députés et sénateurs, à tout le moins de certains.

C'est vrai qu'à gauche, si on n'a rien contre le Congrès qui élit Deschanel, on n'aime pas le Congrès qui entend le président de la République. On n'aime pas de longue date, depuis les prémisses de la III<sup>ème</sup> République, quand les députés (il n'y a pas encore de sénateurs) refusent à Monsieur Thiers de s'exprimer devant les Chambres, quand il y en aura deux, et quand Thiers sera devenu chef de l'Etat. Les députés, alors majoritairement monarchistes, craignent le talent oratoire de Thiers et la présidentialisation du régime. On sait la suite, la démission de Thiers, l'élection d'un président réputé soliveau avec Mac-Mahon et finalement la crise jusqu'à la démission du vieux maréchal. **REVUE 149**

Il y a, dans ce pays, une méfiance atavique des députés, de droite, en 1871-73, de gauche, aujourd'hui, et depuis un demi-siècle de V<sup>ème</sup> République, à l'égard du président qui s'adresse au parlement réuni en Congrès. Il n'empêche : la révision a été votée, à une voix, non pas celle de Wallon, en 1875, mais de l'inénarrable, Jack Lang. Pour avaler la pilule, on n'a trouvé que l'histoire comme purgatif, ce

député socialiste, par exemple, qui, sur l'esplanade du château, lance à un micro une phrase destinée à le faire entrer au Panthéon des bons mots : « Il n'y a pas eu d'intervention du président devant le Congrès depuis 1848 et on sait la suite... », sous-entendu, le Coup d'Etat. Comme une bévue fait souvent fortune, la presse se précipite, évidemment sans vérifier, et *Libération* qui ne gagne ni lecteurs ni rigueur titre, le lendemain : *Premier Congrès du genre depuis 1848*. Voilà beaucoup d'inepties en peu de mots. Louis-Napoléon Bonaparte est élu député dans quatre départements, le 4 juin 1848, dans cinq autres, en septembre. Il est élu président de la République, en décembre et, aussitôt, entre en conflit avec la Chambre (il n'y a pas de deuxième Chambre, donc pas de Congrès) sur deux points : le choix des ministres et la révision de la Constitution. Il ne se présente pas devant la Chambre parce que la Constitution l'exclut. Il lui adresse un message lu, le 31 octobre 1849, par le président du Conseil. Le message déplaît. On sait la suite, mais on ne saura jamais assez que la politique peut transformer les meilleurs historiens en idéologues chevelus.

#### CHRONIQUE DU HAUT DOUBS REVUE 149

Consolation ou les civilisations mortelles

Un dimanche à Conso REVUE 149

*Conso* était ouvert aux quatre vents : on pouvait aller partout, sauf aux étages. Pas de gardien patenté et ceux qui doivent exister sont des plus discrets, pas de ticket d'entrée, pas de guide. Plusieurs voitures ont même franchi le porche pour aller se garer dans la grande cour ombragée, sans façon, c'est dimanche. En entrant par le côté de l'ancien couvent, bordé au sud par le Dessoubre, on découvre le jardin de curé, avec un panneau d'indication; quelques herbes aromatiques ou médicinales ont survécu parmi les folles.

Avant l'entrée proprement dite, l'ancienne scierie, ou bien le moulin (?) abrite quelques outils anciens et des objets en bois; il y a aussi des explications et des inscriptions assez récentes, semble-t-il. A l'intérieur du séminaire, on trouve encore, sous le préau, des affiches, des itinéraires touristiques, des cartes géographiques de l'endroit et même un dessin à l'envers, par rapport à la géographie réelle, des deux ruisseaux rivaux, Lançot et Dessoubre. On découvre en plus une jolie collection d'oiseaux, un peu poussiéreuse, ainsi qu'une exposition de papillons. On pourrait croire le lieu habité, à moins qu'il ne soit hanté. Voici les belles salles aux voûtes d'arêtes à l'ancienne du couvent-séminaire, les longs couloirs aux dalles de pierre, les montées d'escalier interdites, sans oublier la grande plaque en marbre sur laquelle on lit les noms des Supérieurs qui se sont succédé ici, à partir de 1835, le dernier en date étant le père Dubourgeois. La chapelle, presque une église, haute et sobre, à la manière de Port-Royal, respire encore l'austérité, mis à part le mausolée, sculpture raffinée de type Renaissance, ainsi qu'un joli tableau représentant Notre-Dame de Consolation.

Dehors, le soleil joue avec le feuillage et la verdure printanière. Un verger en pente conduit au Dessoubre qui se traîne sur les cailloux. Il y a ici un arboretum abandonné, lui aussi. Mais les nombreux sentiers, entre les ruisseaux, sont habités : on se croise, on se balade, on se salue. C'est le site, les cours d'eau, les rochers qui nous accueillent, avant de nous barrer l'horizon. Assez haut, au bord du Lançot, quelques pièces jaunies d'un squelette de biche (chevrette ?). REVUE 149

On ne quitte pas Consolation sans aller voir, tout en haut, la source du Dessoubre, sa cascade et son restaurant fermé; il s'agit pourtant d'une imposante construction de pierre et de bois, en équilibre sur le ruisseau qui vient de surgir et bondit; on aperçoit les rideaux entrouverts et les chaises le dos sur les tables. Il semble qu'on pourrait entrer. C'est ici que la Fondation... des Maximes, récente et qui se voulait un Consolation moderne, ludique et magique a créé une acrobatique *via ferrata* ; elle court le long du cirque dominant la vallée. Mais un mauvais coup de gel et du sort a fait sauter tout un pan supérieur de la falaise :

« Ils n'ont pas eu de chance », confiait une Maïchoise, amoureuse du site, ajoutant que des voyous avaient sectionné le câble d'une longue tyrolienne, destinée à faire découvrir, avec le frisson sportif, un site exceptionnel. REVUE 149

La balade est finie. On remonte sur la route de « Fians ». Cependant, le Dessoubre poursuit sa dégringolade, donnant le ton à la ballade de la Roche-du-prêtre proche. En dépit de la mélodie du torrent, qui sourd en hauteur, on peut deviner, au creux du vallon, au loin, le timbre romantique et grêle de la cloche des Minimes

Denis BONNOT

Ancien élève du Petit séminaire de Maïche,  
feu l'Ecole Montalembert

#### Dernier quart d'heure ? REVUE 149

Le dépôt de bilan par la Fondation de Consolation n'étonnera que ceux qui veulent bien l'être. Bien sûr, il y a les 250 000€ de passif, mais n'auraient-ils pu être épongés par les actifs de la Fondation ? C'est donc, bien plutôt, l'acte de procédure (le dépôt de bilan) qui interpelle, tant il ouvre la voie à l'impondérable. Il y a, sans doute, comme dans la procédure commerciale, la possibilité du redressement, équivalent du concordat. Mais il y a surtout, en l'absence de retour à la viabilité des actifs, le spectre de la liquidation, c'est-à-dire de la vente au plus offrant, une secte, évoque même le président des Anciens élèves. REVUE 149

On se refuse à l'envisager. Reste alors le seul impératif, recyclé à l'aune du dépôt de bilan, le sauvetage de *Conso*, sur la base d'un triple impératif : sauvegarder la vocation spirituelle de l'ex-Petit séminaire, assurer sa gestion, financer ses investissements. Mais la réponse, tardive et précipitée, à ces défis s'avère compliquée par les incertitudes, à tout le moins, de la précédente gestion. Et d'abord, quelle vocation a-t-on voulu donner à *Conso* ? Depuis la fermeture du foyer-séminaire de 1<sup>er</sup> cycle (1981), on aura tout essayé: le centre spirituel, le mixage nature et culture, à l'enseignement d'un parcours de nature et de vitalité, le lieu de culture et de recueillement.

#### REVUE 149

Ces objectifs n'ont pas été atteints, en termes de chiffre d'affaires et d'occupation des locaux, après le départ des Travailleuses-missionnaires, repliés sur la Grâce-Dieu. Le financement du site est donc resté un problème insoluble, en particulier, celui de l'investissement, imposé par une impressionnante surface bâtie et des toitures de 10 000 m<sup>2</sup>. Pour assurer ce financement, la Fondation avait besoin d'un socle de recettes. C'est d'ailleurs la définition même de la Fondation par rapport à l'association. Hormis le domaine forestier du séminaire, ces recettes auraient pu être apportées par l'hôtel-restaurant. En guise de recettes, la Fondation n'a eu que des contentieux qui lui ont coûté très cher et, en fin de compte, la fermeture d'abord de l'hôtel, puis du restaurant tout le valeur, aujourd'hui, en termes de chiffre d'affaires et de notoriété, apparaît résiduelle. D'autres recettes destinées à garantir un socle de capitaux propres auraient pu être retirées de la perception d'un droit d'entrée. L'idée en a été rejetée avant tout examen. C'est, au contraire, une gestion aléatoire qui s'est imposée et vient de s'achever sur le dépôt de bilan. Aléatoire dans sa stratégie, car la vocation spirituelle de *Conso* n'apparaissait plus, ou si peu, comme une priorité, alors que ses ambitions marchandes, légitimes, relevaient du pari. Plus gravement, la programmation des investissements qui commençait par la restauration de l'ancien hôtel, aux dépens du cœur de l'édifice, la chapelle d'abord, l'ancien cloître, ensuite, s'avère contestable. Le financement apparaissait tout aussi aléatoire puisqu'il s'agissait, selon les canons de la décentralisation, de mobiliser l'Etat, Bruxelles, la région, le département, l'intercommunalité, les communes, le tout au prix d'un lobbying incessant et de résultats plus aléatoires encore. Mais, ce qui compte, dans ce système, c'est de multiplier les interventions et quand on a bien aligné les correspondances, on a le sentiment du devoir fait, même si *Conso* s'enfonçait dans la nuit. REVUE 149

La Fondation qui vient de prendre un grand risque en optant pour le dépôt de bilan est, aujourd'hui, confrontée à deux urgences : dans l'immédiat, l'entretien et la surveillance des locaux pour éviter une cour des miracles sur le site, le financement des investissements, ensuite, qu'il s'agisse de la chapelle ou de l'édifice conventuel, le tout avec une certitude : éviter à *Conso* le sort funeste réservé à certains monuments du patrimoine diocésain, la Mission d'Ecole ou le Grand séminaire de Favergy.

° Cf.RSHD-N° 146

#### Comment sauver Consolation ? REVUE 149

Au mois d'août dernier, *RSHD* rendait compte d'un entretien avec André Lombardet, directeur de la *Fondation du Val de Consolation*, et à cette occasion, faisait part aux lecteurs de son extrême scepticisme devant les orientations choisies. Hélas, les événements nous donnent aujourd'hui raison et, pour que cette regrettable cessation de paiements ne soit pas tout à fait inutile, le moment semble venu d'en tirer les leçons.

#### REVUE 149

Tout d'abord, il est déraisonnable, voire enfantin, de se livrer à des investissements de grande ampleur, sans avoir pris la peine de vérifier, préalablement, que le retour sur investissement existait bien. Ce n'est pas la première fois que cela arrive, et on pense aujourd'hui à Métabief, puis sans fond dans lequel nos élus déversent, sans sourciller, des deniers publics dont la rentabilité leur importe peu. C'est la raison pour laquelle, et nous ne le répéterons jamais assez, il est toujours déconseillé de confier la gestion des fonds publics à ceux qui n'en sont pas responsables sur leurs propres deniers, l'irresponsabilité personnelle conduisant inmanquablement à une gabegie aussi générale que perpétuelle. REVUE 149

Ensuite, lorsqu'on sollicite des subventions, la prudence exige que l'on n'engage pas les travaux sans avoir été crédité. Enfin, même si c'est beaucoup moins visible, il est toujours préférable de réaliser les dépenses d'investissement avant celles de prestige au rendement aléatoire. En effet, si elles ne sont pas soutenues par des revenus réguliers, ces dernières, certes plus voyantes, et ô combien valorisantes pour le maître d'ouvrage, aboutissent néanmoins, tôt ou tard, à la banqueroute. REVUE 149

Ainsi, plutôt que de persister dans l'activité hôtelière, aurait-il été certainement plus judicieux de commencer par demander des subventions pour moderniser la desserte forestière, permettant ainsi de valoriser les 200 hectares de bois pentus qui ensèrent le monastère où, jusqu'à présent, et sans doute pour longtemps encore, la *Fondation* s'est contentée de prélever quelques chablis annuels. Bon an, mal an, un domaine de ce type, à cette altitude, devrait pouvoir produire 2 000 mètres cubes par an. Cette production ligneuse mériterait d'être gérée de près, et non sous-exploitée comme elle l'est depuis des lustres. REVUE 149 Actuellement, l'usine hydro-électrique, produisant 1,5 Mgw/h/an, est donnée à ferme. Ainsi, la valeur ajoutée est-elle délogée par le locataire qui verse à la *Fondation*, en contrepartie, une modeste location, régulière et facile à percevoir. Le premier acte de saine gestion dans ce dossier, serait la reprise, par la *Fondation*, en faire-valoir direct, de l'exploitation hydro-électrique, permettant ainsi de dégager 100 000 euros annuellement. Depuis le départ de l'hôtel-restaurant, ce dernier n'a jamais trouvé son équilibre. Puisque les indispensables modernisations du restaurant ont déjà eu lieu, et ce à la charge de la *Fondation* faut-il le rappeler, il est maintenant urgent de choisir un véritable professionnel. REVUE 149

Naturellement, face à cette situation financière calamiteuse, il faut revenir d'urgence sur le principe de gratuité jusqu'à présent prôné par la *Fondation* et, n'en déplaise à certains, faire payer les quelque 100 000 visiteurs qui entrent gratuitement sur le site chaque année. De même, faut-il impérativement augmenter le prix de location des salles pour les réunions de familles, mariages et réceptions. Comme chacun sait, les principes sont faits pour subir des accommodements et la situation l'exige, faute de quoi les bâtiments finiront tout bonnement par disparaître. Plutôt que de favoriser la fréquentation des pèlerins de l'été qui, on l'a vu, coûtent plutôt qu'ils ne rapportent, on gagnerait à s'orienter vers l'installation, à demeure, d'une communauté religieuse que l'ancienne direction, au demeurant, ne souhaitait pas.

#### REVUE 149

Enfin, à l'heure où les banques, moyennant commission, tentent de collecter des fonds privés, originellement affectés au paiement de l'ISF, afin de les orienter vers de petites et moyennes entreprises en mal de financement, une campagne d'appel de fonds, entièrement déductibles fiscalement tenu de son statut, en faveur du site de Consolation, aurait vraiment lieu d'être. Et ceci, sans parler du mécénat d'entreprise. Là aussi, il ne faut plus atermoyer dans un marigot local où l'argent ne circule jamais, mais frapper aux bonnes portes, à haut niveau, et tout de suite.

François-Louis a'Weng

#### Requiem pour le TGV dans le Haut-Doubs ? REVUE 149

L'annonce de la suppression d'un AR sur les deux relations quotidiennes TGV Paris-Berne a retenti comme le tocsin, dans le Haut-Doubs où plane le spectre d'une disparition de la Grande vitesse. Les élus locaux, et d'abord la commune de Frasne qui avait obtenu à l'arraché un arrêt sur le Paris-Lausanne (1984) et le Paris-Berne (1987), ne peuvent que s'inquiéter ; leurs préoccupations sont relayées par les cheminots de Pontarlier-Frasne-Mouchard, voire Dole dont la gare est en état d'anémie croissante, et qui subissent une constante réduction de leurs effectifs. Le Haut-Doubs est-il menacé de la disparition de la Grande vitesse, à Pontarlier, et de la desserte de Frasne ?

Il y a à cette question deux réponses. La première concerne le bassin de clientèle des TGV du Haut-Doubs qui se situe, pour l'essentiel, en Suisse voisine, et d'abord en Suisse romande, forte de moins de 1,5 million d'habitants. Or, cette clientèle est, du fait de la densification du réseau Grande vitesse, cernée par des lignes nouvelles qui finissent par se faire concurrence. La matrice a, sans doute, été le Paris-Lyon, ouvert en 1981, et qui a desservi Genève, Lausanne et Berne. Mais les métropoles de Suisse alémanique sont, aujourd'hui, desservies, voire attirées, dans le cas de Berne, par le TGV-Est. En février prochain, c'est la clientèle de Lausanne qui sera attirée par le TGV Genève-Paris dont le temps de parcours, par Nantua, deviendra équivalent du Lausanne-Paris par Frasne, heureusement réduit grâce au renforcement électrique de la ligne. Mais, il y a plus grave : c'est l'ouverture du TGV-Rhin-Rhône, en décembre 2011, qui va capter la clientèle des villes alémaniques et de Berne. Or, Neuchâtel et Pontarlier ne remplissent pas une rame TGV. On mesure qu'à cette date, la deuxième paire de TGV Paris-Berne pourrait disparaître. REVUE 149

1 N° 146.

2 Il existe actuellement d'importants crédits européens mobilisables pour ce type de projet.

Que restera-t-il dans le Haut-Doubs comme circulation ferroviaire si l'on veut bien jeter un regard sur le département voisin de la Haute-Saône, devenu un désert ferroviaire, expression achevée du sous-développement, dans l'indifférence des élus de l'époque ?

#### REVUE 149

Le risque pour le Haut-Doubs forestier et le chef-lieu d'arrondissement, c'est, non seulement de payer le prix fort, avec la disparition des TGV, mais de payer la note finale, avec celle du transport ferroviaire. Et celle-ci est bien engagée, avec la suppression du fret. La gare de Pontarlier ne reçoit et n'expédie plus de fret, à l'exception des wagons de bois tractés par les CFF vers la Suisse, comme c'est le cas à Morteau où les chargeurs expédient leur bois au Col-des-Roches. La SNCF a disparu. Pire, elle a écrit à ses clients pour leur notifier son retrait et le report du trafic sur route. On en verra, il y a peu d'entreprises, dans ce pays, qui notifient à leur clientèle l'obligation de s'adresser à la concurrence. Mais la SNCF est une entreprise atypique dont les responsables, et c'est le drame du réseau ferroviaire du Haut-Doubs, ont oublié que les lignes fonctionnaient par capillarité, c'est-à-dire par apport des lignes secondaires vers les lignes principales. Comme l'artichaut, la gare de Pontarlier a perdu toutes les lignes lui apportant le fret, qu'il s'agisse des Verrières, des Hôpitaux-Neufs ou de Gilley. Cet assèchement progressif des circulations-fret s'est fait par anesthésie, sous le regard torve des responsables politiques de l'époque, prédécesseurs de ceux qui, aujourd'hui, dénoncent le désert ferroviaire à venir. **REVUE 149**

On a même vu, il y a 20 ans, un parlementaire, éminent comme il se doit, clamer sa détermination d'obtenir le TGV à Pontarlier et son mépris pour les petites lignes. Aujourd'hui, c'est la totale pour ce fin stratège : la capillarité n'existe plus, donc le fret, et le TGV est menacé du même sort. Alors, sauver le soldat Ryan ou le TGV du Haut-Doubs ? Il est d'abord très difficile, voire impossible de maintenir un réseau ferroviaire dédié, comme on dit aujourd'hui, à la seule circulation des personnes. La SNCF qui a été incapable de sauver sa part de fret en fait l'expérience au quotidien, avec le piètre état de son réseau dont la survie est due à la seule régionalisation. La vraie question est, dès lors, de savoir si, pour sauver les lignes que RFF voudrait fermer et la part résiduelle du fret ferroviaire, la solution n'est pas l'ouverture à la concurrence.

#### REVUE 149

Elle est acquise pour le fret qui, à hauteur de 10%, est détenu par des opérateurs privés. L'accident d'Angoulême a, bien sûr, suscité les hauts cris chez les adversaires de l'ouverture que Dominique Bussereau n'a pas remis en cause. Mais le débat doit être clos. On ne peut tout vouloir : maintenir les coûts de revient de la SNCF, supérieurs de 20 à 30% à ceux de la concurrence, et, en même temps, protester contre les suppressions d'emplois et fermetures de lignes. Si l'on veut maintenir les effectifs et le réseau, il faut réduire les coûts. C'est vrai pour le fret, ouvert à la concurrence depuis trois ans. C'est vrai pour le transport international de voyageurs, ouvert le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Et c'est surtout vrai pour les TER, en principe ouverts à la même date, mais qui subiront un report, sans, pour autant, nier leur intérêt pour la concurrence, alors que les TER sont devenus le premier poste de dépenses des Régions. C'est Jean-Jack Queyranne, président de gauche du Conseil régional de Rhône-Alpes, première région pour le budget ferroviaire et le cadencement, qui a déjà fait savoir par son vice-président, l'un des meilleurs connaisseurs du transport ferroviaire régional, Bernard Soulage, que l'opérateur CFF proposait un coût d'exploitation inférieur de 18% à celui de l'opérateur historique. **REVUE 149**

La France et sa solide tradition de monopole fait-elle peur aux concurrents qui, eux, acceptent, comme la DB allemande, la présence d'opérateurs étrangers, et d'abord français sur le transport régional ? Il n'y aura, en 2009, que deux opérateurs étrangers sur les lignes internationales impliquant le réseau SNCF. C'est peu, mais c'est un commencement et c'est, peut-être, le seul moyen pour le Haut-Doubs de sauvegarder le réseau-croupion qui lui reste pour ne pas sombrer dans le modèle haut-saônois

#### Fret ferroviaire: on ferme ? REVUE 149

La crise a bon dos pour justifier l'agonie du fret ferroviaire dont le désastre était déjà consommé. On savait, bien avant la crise actuelle qui lui a fait perdre 30% de son activité au cours des deux derniers mois, que la part du fret ferroviaire tendait vers le néant, avec 12% du trafic marchandises, des déficits abyssaux, renouvelés et aggravés d'année en année (600 millions d'€, en 2009) avec des subventions d'Etat en pure perte, telles que le 1,5 milliard d'€ attribué sous le ministère Robien, avec les changements de direction, l'avant dernier, mémorable, étant celui de Marc Veron qui devait être miraculeux et s'avèrera calamiteux, des rapports incessants, le dernier étant celui du tandem Gerbaud-Haenel. Les résultats s'inscrivent en lettres de feu, après toutes ces tentatives de sauvetage. C'est la faillite consommée et, plus gravement, le risque de contagion à toute l'entreprise SNCF. **REVUE 149**

#### Diagnostic connu...

Autant de raisons d'écouter Pierre Blayau, nouveau directeur délégué du fret SNCF, successeur du fulgurant Veron, avec quelques longueurs d'avance, dans son pedigree de normalien et d'Enarque de l'Inspection des Finances, frais émoulu d'un long passage dans le secteur privé. Comme souvent chez ses pairs, le diagnostic vaut mieux que la thérapeutique, d'autant qu'il est proche de la mort clinique. La part du fret routier approche des 90%. L'aménagement du territoire est une mission qui, selon Blayau, incombe beaucoup plus au transport routier qu'à la SNCF dont on sait la répugnance à l'égard du concept, synonyme pour elle de maintien de lignes dont elle ne veut pas, faute de clients et faute, pour elle, d'avoir su les conserver.

#### REVUE 149

L'effondrement du fret n'a pu qu'ajouter à ce marasme et si la gestion de Fret-SNCF n'a rien apporté, les conditions-cadres de l'entreprise ne lui ont pas davantage rapporté puisque le *report modal* de la route au rail, évalué par le Grenelle de l'environnement\* à 25% en cinq ans, s'avère, aujourd'hui, nul. En clair, le fret ferroviaire continue de s'effondrer, alors que la route, désignée comme le mal absolu, va bientôt assurer 100% du trafic marchandises. **REVUE 149**

Les causes du désastre sont connues. Il y a le wagon isolé qui désigne tout transport n'ayant pas la caractéristique du train complet et qui serait responsable de 70 à 80% du déficit. Il y a les opérateurs ferroviaires de proximité (OFF) qui réduiraient le problème de la rupture de charge, mais, à ce jour, inexistant, sauf une première expérience à venir dans le Morvan, sous la responsabilité de la SNCF.

#### \* Cf-RSHD-N°143 REVUE 149

Les Chemins de fer allemands qui, selon Pierre Blayau, doivent leur performance à un territoire compact, ouvert sur les ports du Nord, avec au centre, le poumon industriel de la Ruhr, n'auraient pas les mêmes résultats dans une France dont le territoire forme un croissant, avec, en son centre, un no man's land ? Alors, que faire ? Le directeur délégué de Fret-SNCF donne trois réponses : la segmentation du marché, l'allègement des structures SNCF, un contrat-qualité SNCF-RFF.

#### La vraie vérité REVUE 149

Ce changement de logiciel laisse rêver ou, plutôt, sceptique, à l'instar des réformes nécessaires à ce pays mais que l'on ne fait pas toujours, même si Nicolas Sarkozy faisait figurer le sauvetage du fret ferroviaire dans sa lettre de mission à Guillaume Pépy. La vraie vérité commande trois autres pistes d'avenir qui apparaissent incontournables.

#### Il y a d'abord ! REVUE 149

*statu quo*, avec la disparition imminente du fret ferroviaire et la contagion de la faillite à toute l'entreprise, pénalisée dans sa dette, après le tour de passe-passe du transfert à RFF de 28 milliards d'€, dans ses investissements et dans sa survie. On sait, aujourd'hui, que les remèdes évoqués s'avèrent autant de placebo, qu'il s'agisse du *report modal* de la route au fer ou des introuvables OFF. On sait, dans cette hypothèse, que RFF aurait carte blanche pour supprimer 4 000, voire 5 000 kms de lignes dites *en sommeil*, que RFF est prêt à réveiller si une activité fret peut se développer et si la remise à niveau se fait à moindre coût, ce que son président appelle le *fonctionnement low cost*. Si le fret est mort, les 5 000 kms de lignes disparaîtront et la SNCF aura réussi, en 2009 ou 2010, ce qu'elle n'avait pu imposer en 1995 sous le Gouvernement Juppé qui avait subi trois semaines de grève, en attendant l'alternance de 1997.

#### REVUE 149

La deuxième hypothèse, c'est la réforme au forceps, non de l'intérieur, mais de l'extérieur, par l'ouverture du réseau, réalisé depuis bientôt trois ans, et qui a déjà donné 10% du trafic à des opérateurs privés. Et ceux-ci devraient savoir pratiquer ce que la SNCF n'a jamais su faire : le transport porte à porte, comme les *intégrateurs ferroviaires* américains qui ont su conjuguer les deux paramètres-clés du transport ferroviaire : le volume et la distance. Les Chemins de fer allemands sont bien placés. Ils savent faire et sauveront le fret ferroviaire parce que nous aurons été incapables de le rationaliser. L'ancien président de DB-AG, Medhorn, aura gagné son pari : la Grande vitesse aux Français, le fret aux Allemands. **REVUE 149**

Si l'on ne veut pas en arriver là, alors il faut s'attaquer aux colonnes du temple, celles qui soutiennent l'absence totale de compétitivité du fret ferroviaire français : la gestion du fret par la SNCF et l'application du statut au personnel fret. Ou l'on s'affranchit de cette hypothèque qui grève les coûts, interdit toute flexibilité et voue le fret ferroviaire au sort peu enviable d'une tombola avec perdants assurés, ou le fret ferroviaire affronte la concurrence à armes égales et, dans ce cas, il bénéficiera des conditions-cadres favorables que lui procure le Grenelle de l'Environnement et justifiera le maintien d'un réseau de 32 000 kms, déjà gravement amputé, mais qui ne peut survivre qu'au prix d'une double circulation personnes et fret, à tout le moins fret. Dans le cas inverse, la France n'aura plus que 27 000 kms de lignes, soit moins que l'Allemagne dont la superficie est inférieure à la France. On confirmera pour en terminer, le grand débat qui est celui de ce pays, après avoir été celui des distributeurs : le territoire, comme le m<sup>2</sup> de grande surface, doit produire un ratio de chiffre d'affaires. Si ce n'est pas le cas, le distributeur ferme. La France, à son tour, aura fermé de vastes espaces, non desservis, futurs Larzac, ceux qui sont à l'intérieur du croissant de Pierre Blayau. **REVUE 149**

\* Cf-JP.LOMBARD, logisticien, membre du comté scientifique de TDIE  
53, Rue de l'amiral Mouchez-75013-PARIS

#### HUMEUR REVUE 149

Trois Ave, deux Patenôtre...

Marcel Bonnot, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Doubs, est-il tourmenté, comme Julien Sorel, par la mémoire de l'enfance, du séminaire et du rite pénitentiel de la confession ? **REVUE 149**

L'homme semble bien ne pas supporter l'état de péché et cherche la rédemption qu'il a, peut-être, trouvée dans cette question insolite au Gouvernement, bien éloignée des vrais problèmes de sa circonscription puisque il s'agissait de la Corée du Nord, *Etat-voyou*, dont l'imprimeur patenté, George W. Bush, ne fait plus entendre sa voix. Le relais est-il assuré, avec ce député qui aurait trouvé là un sujet à sa mesure, celle précisément que l'on perçoit mal dans les travées du Palais Bourbon ? C'est, sans doute, vrai, mais ce qui l'est plus encore, c'est l'opportunité de la question, en forme de réparation, après l'estocade portée au député de la Bise, accusé de jouer les vaisseaux-fantômes dans la salle des Quatre-colonnes, pire, les muets du sérail en commission et séance publique. Aujourd'hui, il se voit affublé, après la bure du pénitent, d'un classement affligeant au sein du microcosme parlementaire : 554<sup>ème</sup> sur 577. On n'est pas loin de la lanterne rouge, voire du cul de plomb, alors que, pour rester à droite, Jacques Grosperin est 396<sup>ème</sup>, Jean-Marie Binétruy qui mérite un grand coup de chapeau pour sa position sur la burqa, 265<sup>ème</sup>, Françoise Branget, 252<sup>ème</sup>. A gauche où l'on pratique, dans la personne de Pierre Moscovici la sagesse des vieux prédicateurs (*in medio stat virtus*), on affiche une prudente 293<sup>ème</sup> place...

Le député de la 3<sup>ème</sup> circonscription est, sans doute, loin de l'ardeur parlementaire du Top-ten de cette liste, mais, dans le Haut-Doubs, sur le plateau de Maîche, malencontreusement rattaché à Montbéliard par Charles Pasqua, à défaut d'avoir ce qu'on aime, il faut bien aimer ce qu'on a. L'homme ne rivalisera pas avec Gilles Carrez, non rapporteur général du Budget, avec Charles de Courson, conscience tourmentée, mine d'épagneul à la Buster Keaton, avec Jean-Pierre Brard, veste de dompteur, pour mieux irradier sa colère après le coup de pied de l'âne de Montreuil, avec Didier Migaud, dignitaire par la grâce de la droite, au demeurant, toujours de gauche. Voilà un député, sans doute, talentueux, mais qui n'a pas la fibre tribunicienne. C'est dommage pour la fonction. Mais il n'est pas le premier et vraisemblablement pas le dernier sur la longue liste des députés-godolits, absents du firmament parlementaire. D'ailleurs, selon un réflexe pavlovien, et pour mieux faire valoir ses mérites, il a aussitôt rejoint le banc de la défense où il a fait état de la mission, confiée par décret, et du certificat d'assiduité délivré par le bon docteur Accoyer. **REVUE 149**

Alors, responsable, mais pas coupable, le député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Doubs ? Les chouans de la Bise lui accorderont les circonstances atténuantes pour son rôle parlementaire qui ne se décrète pas, à l'instar des monnaies dévaluées. Mais, pour son activité locale, l'obscur manœuvre de Sainte-Suzanne, le retour à gauche, pour longtemps, de la mairie de Montbéliard et l'élection à un poil de trois sénateurs d'opposition, après la candidature dissidente de sa suppléante, on ne l'enverra pas en pénitence dans les ténèbres extérieures. On en finira avec le flamboyant tandem de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Doubs. (RSHD)

#### REVUE 149

#### CHRONIQUE FRONTALIÈRE

#### Une Suisse mal aimée REVUE 149

« Personne ne nous aime », écrivait récemment l'éditorialiste du quotidien bernois, le *Bund*. Et c'est vrai, la Suisse, ou plutôt les Suisses, romands et allemands, pour une fois en état d'union sacrée, s'imaginent que le monde ne les aime pas. C'est Obama dont l'élection a pourtant laissé la presse romande transie qui menace la première banque suisse d'interdiction sur le territoire américain et réclame l'accès instantané aux comptes de 52 000 Américains, réputés clients des banques suisses. C'est l'OCDE qui, à la demande de l'UE, c'est-à-dire d'Etats voisins et amis de la Suisse, publie une liste d'Etats *non coopératifs* et, parmi eux, de la Suisse. C'est le ministre allemand des Finances, Peer Steinbrück, qui traite les Suisses « d'Indiens en déroute dès que surgit la cavalerie ». C'est l'un des témoins du SPD, Franz Müntefering, qui,

parlant du Luxembourg, mais le propos aurait pu s'adresser à la Suisse, déclare qu'en d'autres temps, l'Allemagne aurait réglé le problème des paradis fiscaux « en envoyant des troupes ». C'est la France qui s'abstient de propos blessants, mais tient la dragée haute à la Suisse, pendant la renégociation de la convention bilatérale.

#### Le devoir fait REVUE 149

En Suisse romande et alémanique, on ne comprend pas cette hargne. On ne comprend pas, car, après tout, on est persuadé d'avoir multiplié les concessions à l'UE, avec les Bilatérales, ratifiées par le peuple. Les ressortissants de l'UE peuvent s'établir librement en Suisse, c'est-à-dire y résider et y travailler. Ce sont des milliers d'Allemands qui ont afflué en Suisse alémanique pour occuper des emplois qui échappent aux *Indiens*. Schengen a instauré la libre circulation des personnes, comme c'est déjà le cas, en principe, pour les biens et capitaux, à défaut des services.

Bilatérales, Schengen, libre circulation ont libéralisé le travail frontalier qui, malgré la récession, continue de bénéficier à plus de 100 000 frontaliers français, à des dizaines de milliers d'Allemands, alors même que la Suisse verse des milliards de francs au Fonds européen de cohésion qui les redistribue aux pays de l'Est.

#### REVUE 149

#### La faute à la crise ?

Alors, pourquoi tant d'aigreur, d'inamicale pression sur la souveraineté d'un pays voisin songe-t-on avec amertume, outre-Jura ? La réponse est double : c'est la conjoncture économique et l'incapacité des pays-membres de l'UE, France et Allemagne d'abord, d'harmoniser, à tout le moins de coordonner leur fiscalité. Tant que la croissance était là, on pouvait se permettre, à Berlin comme à Paris, de tolérer des écarts importants de prélèvement avec la Suisse où la TVA est de 7,6% contre plus de 19% en France et en Allemagne, où l'impôt sur les sociétés (IS) dépasse les 20% en Allemagne et les 30% en France, contre un impôt nul dans certains cantons et régions de Suisse, où l'impôt sur le capital est faible, voire inexistant en Suisse, alors que l'ISF fait fuir les détenteurs de patrimoine et encore, l'exode a-t-il été freiné par le bouclier fiscal. REVUE 149

Tout a changé avec une croissance en encéphalogramme plat et surtout la récession qui creuse les déficits et la dette. La chasse, non pas au *gaspi*, mais aux capitaux fugeurs est engagée. Le ministre du Budget qui pâlit devant les déficits et la dette, estime à 20 milliards d'€ l'an les recettes fiscales qui échappent au Trésor. Mais c'est l'Italien, Mario Monti, ancien commissaire européen au Marché intérieur, qui le dit : sans l'euro, la France serait à la dérive et surtout pourrait être tentée par une renationalisation de son marché, grâce à la multiplication des aides d'Etat. Si l'on veut éviter le spectre de la fin du Grand marché européen, décrété par Mitterrand, il faut que l'Etat français réduise ses dépenses et il s'y emploie, à juste titre, avant d'augmenter ses recettes. On comprend mieux la montée, dans le collimateur d'Eric

Woerth et de Peer Steinbrück, des Etats réputés paradis fiscaux, d'autant que certaines banques suisses ont cueilli des verges pour se faire fouetter en allant braconner sur le marché américain. REVUE 149

#### Pas assez d'impôts ?

On comprend mieux aussi le sentiment obsidional de l'opinion suisse, persuadée d'avoir beaucoup donné et reçu, en retour, une situation de citadelle assiégée. On comprend d'autant moins que le grief non dit de Paris et Berlin, mais officiellement articulé par l'OCDE, c'est celui de l'insuffisance des prélèvements obligatoires dans les paradis fiscaux, et d'abord en Suisse. Le vrai problème n'est donc pas celui des effets (les flux financiers hors contrôle) mais des causes : les disparités fiscales qu'il importerait de réduire par une harmonisation, à tout le moins une coordination.

#### Stratégie de développement: infrastructures ou conditions-cadres pour les entreprises ? REVUE 149

La presse gratuite a du bon, même si son existence ne favorise pas la presse payante. Il peut lui arriver de susciter de bons débats, et c'est le cas de cette livraison de *Grand Besançon* (Mai-juin 2009), périodique gratuit, édité par la communauté d'agglomération dont la présidence incombe au maire du chef-lieu de Région. Si l'on ajoute que la région, le département, l'agglomération et la ville de Besançon obéissent au même monolithisme, alors on peut deviner que la thèse développée par le maire de Besançon, ci-devant président de l'agglomération, est celle des quatre collectivités locales. C'est à la fois plus simple et plus préoccupant... REVUE 149

Le président de l'agglomération développe un argumentaire qui a le mérite de la simplicité : les infrastructures sont une garantie d'emploi et de revenu. En clair, la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Belfort-Dijon, ouverte le 11 décembre 2012, va dynamiser le développement économique de Besançon et de sa périphérie. Le président de l'agglomération ne le dit pas dans le dossier, mais il aurait pu rappeler que le chantier de la LGV est réputé créer 6 000 emplois directs. C'est la vieille théorie des Ateliers nationaux: les marchés publics, crédits publics, équipements publics sont créateurs d'emploi. L'Histoire a été cruelle avec une utopie qui fera 5 000 morts en juin 1848 et, quitte à rester chez les pères fondateurs du socialisme, on peut préférer les saint-simoniens qui s'en remettent à l'entreprise du soin de créer des emplois.

#### Requiem pour l'emploi industriel REVUE 149

Le président de l'Agglomération ne dit pas autre chose : la LGV, largement financée par les collectivités locales (plus de 12 milliards d'€), la nouvelle gare d'Auxon, baptisée *Besançon-Franche-Comté-TGV* et la Gare-Viotte, devenue intermodale, sont constitutives d'infrastructures qui devraient générer le développement. Le président de l'Agglomération cite, à cet égard, un parc d'activités tertiaires de 3 500 emplois... sur 20 ans. C'est long et c'est peu, au regard des milliers d'emplois industriels supprimés dans cette ville, selon un processus arrivé à son terme puisqu'on rase, aujourd'hui, des sites devenues friches industrielles depuis des lustres, en faisant savoir que c'en est terminé de la localisation volontaire d'emplois industriels, que l'avenir incombe au seul tertiaire dont on ne dit pas s'il est marchand ou social. La marche à l'exclusivité de l'emploi tertiaire se fait d'ailleurs dans une indifférence totale, comme s'il ne pouvait y avoir d'autres créations d'emplois que tertiaires, comme si la faible contribution de l'industrie manufacturière au PIB français, soit 12% contre 23% pour l'Allemagne, n'était même plus une fatalité, mais une certitude.

#### REVUE 149

#### REVUE 149

Si débat, il doit y avoir, c'est pour dresser un bilan de la contribution des grands équipements au développement de Besançon et de son agglomération. Car le développement de Besançon et de son agglomération n'ont pas attendu la LGV Rhin-Rhône pour bénéficier d'infrastructures modernes, qu'il s'agisse, pour en rester aux voies de communication, de l'A36 ou du TGV, tous opérationnels depuis plus de vingt ans. REVUE 149

Avant toute décision, il y a eu débat sur le plan national, par exemple, pour l'électrification de Dole-Belfort, en particulier, dans le cadre de la planification, supprimée par les gouvernements de gauche. Fallait-il électrifier ? Il est probable que les trains complets de Peugeot ont contribué à la décision, mais, aujourd'hui, l'électrification n'a pas empêché l'effondrement de l'emploi à Sochaux, passé, en plus de 30 ans, de 30 000 à 13 000 emplois. Quant à l'A36, on peut se souvenir d'un certain nombre d'analyses, pertinentes, au demeurant, qui faisaient état du risque de *drain*, c'est-à-dire de circulations internes ne provoquant aucunes retombées pour la Franche-Comté et sa capitale. C'est très exactement ce que l'on observe sur l'A36, axe majeur de communication entre l'Allemagne et la péninsule ibérique. Quant au TGV, en circulation depuis 30 ans bientôt, il n'a pas empêché la désindustrialisation de Besançon et surtout l'absence d'investissements de substitution. On aurait pu ajouter à cette liste d'infrastructures le canal à grand gabarit, mais le Gouvernement Jospin a eu la bonne idée d'y renoncer. Etait-il déjà persuadé de la faible contribution de ces grandes infrastructures au développement ? C'est une vraie question, et pas seulement pour les historiens.

#### REVUE 149

Mais le débat sur le rôle d'entraînement de la LGV Rhin-Rhône est plus intéressant, car beaucoup de responsables locaux ont développé des thèses redondantes sur le rôle moteur de la Grande vitesse, déjà démenti par le TGV Paris-Lyon, neutre par rapport à la floraison de zones d'activités dans certaines gares nouvelles, comme Le Creusot ou Mâcon. Quant au Haut-Doubs qui s'était battu pour obtenir une desserte TGV, ses retombées ont été d'une insignifiance faible, Frasnay, par exemple, n'ayant pu mobiliser un investisseur pour la construction d'un hôtel. La réalité du TGV dans le Haut-Doubs, c'est 70 à 80% de voyageurs suisses, aujourd'hui, en cours de redéploiement sur d'autres lignes et on retrouve ici le risque doctriné avant la construction de l'A36, celui du *drain*. REVUE 149

#### Toujours plus

Alors, le débat sur la contribution des infrastructures au développement est-il révolu ? On se gardera de conclure en ce sens, mais le coefficient multiplicateur entre infrastructures et développement reste à démontrer. La conclusion du débat est double. C'est d'abord la faveur structurelle des maîtres d'ouvrage publics pour les grands équipements, financés, au nom du développement, par crédits publics, c'est-à-dire par l'impôt, les retombées concrètes, en termes d'investissement et d'emploi étant renvoyées à d'hypothétiques évaluations. L'exemple caricatural de ces politiques d'infrastructures financées par l'impôt et dépourvues d'impact sur l'investissement et l'emploi, c'est celui des Travailleurs anglais, avant l'arrivée de Margaret Thatcher (1979) Il suffit d'évoquer, à cet égard, les parcs d'usines clés-en-main, financés sur crédits publics, en attente d'interventions occupants, volatilisés par des impôts atteignant 90% des revenus. REVUE 149

L'ère Thatcher a mis un terme à ces dérives coûteuses et stériles. Elle a démontré qu'il y avait une alternative à la politique d'infrastructures, faiblement génératrice d'emplois, mais, dans le cas du TGV, bienvenue en termes d'exigence de développement. Si l'on quitte ce terrain qui n'est plus celui du développement économique, alors l'expansion en termes d'investissement et d'emploi procède d'abord de conditions-cadres favorables, c'est-à-dire conformes aux exigences de la production de biens et services dans une économie totalement ouverte. Ce sont les conditions-cadres de la fiscalité, de la para-fiscalité, du code du Travail qui doivent être en harmonie avec les pays concurrents, sauf à entraver la compétitivité des entreprises. C'était là le non-dit des élus locaux invités à l'inauguration de la gare du Crêt-du-Loche, il y a un an, et, au demeurant, stupéfaits par l'expansion de la zone d'activités manufacturières, pourvoyeuse d'emplois pour un bon millier de frontaliers. A l'interpellation des élus devant ces usines-champignons, il n'y avait qu'une réponse : des conditions favorables à l'investissement. REVUE 149

#### Jura : l'adieu aux armes

« Le Droit public de chaque canton suisse représente un atout culturel puisqu'il rassemble des institutions voulues et développées démocratiquement par de petits peuples n'ayant jamais accepté de vivre sous la férule d'un roi ou d'un prince ».

*La République et canton du Jura* par P. TALBOT  
(Institut du fédéralisme suisse-Fribourg)

#### REVUE 149

La République et canton du Jura vient d'adhérer à *Basel Area*, organe de promotion économique, créé par les demi-cantons bâlois. Le Jura a pris là une décision lourde, celle de conjuguer son destin économique avec le Grand Bâle dont *Basel Area* est le bras armé. REVUE 149

C'est le choix d'opportunité qui est le plus important dans cette affaire : le Jura quitte l'organe de promotion économique qui réunit les cantons romands pour lier son sort à celui d'une métropole rhénane. Sans doute, y a-t-il une raison de fond à ce changement de stratégie : la promotion romande n'a pas donné les résultats attendus en termes d'investissement et de création d'emplois. Mais, par-delà la raison de fond, c'est la force symbolique de la décision qui compte et pourrait être interprétée comme un coup de pied à l'histoire de la République et canton. C'est un piètre symbole pour le 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée en souveraineté du Jura qui mettait un terme à 150 ans d'inféodation à Berne. L'avènement d'un canton souverain, même amputé du Jura-sud valait reconnaissance officielle c'est-à-dire constitutionnelle de l'identité du Jura, qu'il s'agisse de son histoire et du département du Mont-Terrible (1793), de la culture latine de son peuple, de sa confession romaine. REVUE 149

La souveraineté jurassienne impliquait le développement de relations privilégiées avec la France et la francophonie, attesté par la construction de la Transjurane et l'abandon à sa médiocrité de la Route cantonale vers Bâle. Les pères fondateurs du Jura optaient pour le bassin rhodanien, préféré au bassin rhénan dont le modèle achevé est le cours du Doubs qui, dès son entrée en Suisse, abandonne le Rhin pour rejoindre le Rhône. Le Clos-du-Doubs est, à cet égard, un phénomène géologique, une option. Les *Adjoulots*, n'ont pas perdu la mémoire, celle de Porrentruy, sous-préfecture du Haut-Rhin, celle de Mgr Lachat, réfugié à Besançon, après le Kulturkampf, celle des migrations de main d'œuvre jurassienne vers les usines Peugeot, celle des Poilus de 1914-18, autorisés à franchir la frontière avec armes et bagages.

#### REVUE 149

Ces relations privilégiées avec le voisin du nord et, à l'échelle planétaire, avec les peuples francophones, le Québec d'abord, ont-elles vécu ? Ce 30<sup>ème</sup> anniversaire est-il celui de l'adieu aux armes, de l'idéalisme terrassé par la Realpolitik ? Le virage avait été amorcé par la stratégie à long terme de J. F. Roth, membre du gouvernement jurassien. Le document reconnaissait l'intérêt supérieur du Jura à l'égard de Bâle, plutôt qu'avec la France voisine, plus concurrente que complémentaire. Il est vrai que le Jura avait peu à attendre du Pays de Montbéliard, en déclin industriel, et beaucoup de l'économie bâloise, de sa densité industrielle et capitaliste. REVUE 149

Vue de l'Hexagone, l'aventure jurassienne énonce, toutes proportions gardées, des leçons très voisines de celles du Québec, sauf le Québec libre de 1967 qui n'a jamais eu son pendant dans le Jura, même si le Général s'autorise cette phrase fameuse, après la demande d'extradition d'un militant du FLJ : « La France n'extrade pas ses nationaux... ». On en restera là, contrairement au discours de Montréal, mais, Jura et Québec, la leçon sera la même, économique et non politique : les bonnes intentions françaises ne seront pas à la hauteur de l'enjeu économique, c'est-à-dire de l'investissement français, au contraire florissant en Belgique. Sitôt le Général rentré du Québec, brantle-bas de combat à Paris : il faut multiplier les investissements au Québec, celles aussitôt foudroyées par l'affaire Michelin. Le fabricant de pneumatiques envisageait un investissement important au Canada, mais, au lieu de choisir le Québec pour étayer le discours de Montréal, Michelin s'installe en Nouvelle-Ecosse anglophone, parce que les aides publiques y étaient supérieures ! REVUE 149

On en est là dans les rapports France-Jura, la République et canton s'avérant terre d'accueil pour les investissements français, au lieu du contraire. Il ne reste guère que la CTJ, émanation de la Région Franche-Comté, pas toujours très allante sur cette longue fenêtre de l'Arc jurassien, soupçonnée de drainer à l'excès investissements et main d'œuvre de l'hexagone. La République et canton n'en exhibe pas moins

son autoroute transjurane, un peu surréaliste, mais, symbole des temps nouveaux, l'autoroute vers Bâle devrait bientôt atteindre Delémont et la ligne de la Birse recevoir une deuxième voie partielle Vers la France, on aura, sans doute, pour 2011 et l'inauguration du TGV Rhin-Rhône, la réouverture de Boncourt-Belfort. L'équilibre est sauf.

Le Doubs, des Brenets à Saint-Ursanne,  
par Georges Bachmann et Jean-Marie Nussbaum  
Edition d'en Haut La Chaux-de-Fonds  
**REVUE 149**

#### Conseil d'Etat neuchâtelois : Coup de balai sans pardon au gouvernement

Les élections cantonales neuchâteloises ont réservé leur content de surprises lors du scrutin d'avril 2009. Alors que l'on s'attendait au maintien des trois conseillers d'Etat se représentant devant le corps électoral et au renouvellement de la majorité de gauche au gouvernement cantonal, ces pronostics ont été balayés sans ménagement par les électeurs neuchâtelois.

#### REVUE 149

Sur les cinq conseillers d'Etat en charge à la fin de cette législature, deux avaient renoncé à se représenter : la ministre Sylvie Perrinquet se voyait reprocher par le Haut du canton d'avoir contribué au futur transfert de l'Ecole d'ingénieurs Arc, du Locle à Neuchâtel; quant à Bernard Soguel, sans avoir démerité, il a subi certains revers dans la promotion économique. Mais la surprise provient de l'échec retentissant de deux ministres sortants : le radical Roland Debély et l'écologiste Fernand Cuhe. Le premier a payé la facture d'une politique hospitalière hasardeuse, avec le démantèlement de services dans les Montagnes et dans le Val-de-Travers. Le second a suscité nombre de controverses par des mesures teintées d'un militantisme écologique excessif et le retard pris dans les gros dossiers d'infrastructure que sont la H20 (route Neuchâtel - Le Col-des-Roches, appelée à devenir nationale A20 dans deux ou trois ans) et le Transjur (future liaison ferroviaire rapide entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds). Le radical eut la sagesse de jeter l'éponge au lendemain du scrutin, alors que Fernand Cuhe eut le tort de s'approcher à un second tour de repêchage. Cela tourna à la déroute pour l'agriculteur de Lignièrès qui mit tristement fin à une brillante carrière politique menée au Grand Conseil neuchâtelois, puis à Berne au Conseil national. Dès lors, cette stratégie calamiteuse ouvrit toutes grandes les portes à la droite libérale-radical (modérée) qui a placé trois des siens : le Chaux-de-Fonrier Frédéric Hainard ; le représentant du Ministère public fédéral, Claude Nicati ; enfin le directeur de lycée à Neuchâtel, Philippe Gnaegi. Le Haut (absent du Château durant la dernière législature) retrouve un second siège au gouvernement, avec la *sénatrice* (Conseil des Etats à Berne) Gisèle Ory.

#### Le grand vainqueur REVUE 149

Mais en tout état de cause, le grand vainqueur de l'élection est Jean Studer, seul rescapé de l'ancien gouvernement (une *première* dans l'histoire neuchâteloise). Président cette année et toujours grand argentier, il tient les cordons de la bourse cantonale avec une main de fer. Mais la tâche sera plus malaisée cette législature, avec la crise brutale, le chômage en forte hausse (dont de nombreux frontaliers sont les victimes), la chute programmée des recettes fiscales, des coûts sociaux accrus et en prime une forte diminution de la contribution de la Confédération. C'est dire que les nauages se sont accumulés à l'aube de cette nouvelle législature et Jean Studer n'a pas hésité à annoncer quatre ans de crise, en promettant du sang et des larmes dans un message churchillien. **REVUE 149**

Autre surprise, la faible majorité de gauche au parlement cantonal (une seule voix) s'est nettement renforcée avec un bloc de 60 voix contre 55 pour la droite. Mais comme les crédits importants doivent désormais être approuvés à la majorité qualifiée, gauche sociale-démocrate et droite modérée seront condamnées à s'entendre et à se battre contre la guérilla de l'UDC (droite nationaliste) et du groupe de gauche popiste-verts-solidarité.

#### Inscription à l'Unesco REVUE 149

Au moment d'affronter la tourmente économique, les autorités cantonales ont partagé avec la population des Montagnes la joie sans mélange et sans connotation politique de l'inscription des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'Unesco, au titre de son urbanisme horloger. Une belle reconnaissance pour ces deux cités de l'Arc jurassien frontalier, considérées avec condescendance, voire mépris par le Bassin lémanique, mais en général appréciées des touristes alémaniques.

B. N.

#### TGV : Neuchâtel et Berne montent au front

La décision a été brutale et a été prise sans consultation. Le groupe *Lyria* (constitué de la SNCF et des CFF) a supprimé l'une des deux paires de TGV Paris-Berne dès le prochain hiver de décembre. La nouvelle a fait l'effet d'un coup de tonnerre, car elle met en péril la pérennité de la liaison. Les cantons de Neuchâtel et de Berne, la ville de Berne elle-même, se sont mobilisés contre ce démantèlement programmé. Ils ont pris contact avec le directeur des CFF Andreas Meier et le ministre fédéral des Transports Moritz Leuenberger, qui ont écouté poliment leurs interlocuteurs, mais ont refusé leur requête. La direction de la SNCF n'a même pas adressé d'accusé de réception à deux missives. **REVUE 149**

Les cantons et la Ville fédérale ne s'avouent pas battus pour autant. Si la rame matinale Paris-Berne est effectivement peu fréquentée, la liaison vespérale Berne-Paris est bien utilisée. Au total, la fréquentation est similaire à celle du TGV Est pour les villes de Zurich et Bâle. Les collectivités regrettent aussi que *Lyria* n'ait jamais accepté de prolonger la liaison jusqu'à Interlaken, en l'insérant dans l'horaire cadencé suisse, ce qui inciterait les voyageurs de l'Oberland bernois à préférer l'itinéraire de Neuchâtel-Pontarlier à celui de Bâle, pour raison de correspondance. Toutefois, les cantons sont bien obligés de préparer une solution de substitution, avec des rames bicourant entre Berne et Frasne, pour relever la correspondance du TGV Lausanne-Paris. Le BLS est intéressé à relever le défi, mais ses locomotives bicourant ne sont pas encore homologuées, alors que le temps presse.

#### Viser l'horizon 2020 REVUE 149

Chef du Service cantonal neuchâtelois des transports, Pascal Vuilleumier veut saisir cette circonstance pour anticiper le raccordement du canton de Neuchâtel dans le réseau à grande vitesse européen de l'horizon 2020. Selon toute vraisemblance, il s'agira d'assurer des liaisons performantes avec la future gare TGV de Dijon. L'enjeu est considérable, car le nœud bourguignon offrira d'excellentes liaisons pour les métropoles européennes : Paris, Lille, Bruxelles, Marseille et Barcelone. Une révolution possible avec la construction des deux futures branches ouest et sud du TGV Rhin-Rhône. (B. N.)

#### VU POUR VOUS REVUE 149

Au musée de Pontarlier: portraits du XIX<sup>ème</sup> siècle dans les musées comtois et les collections privées.

Sarah Bette, successeur de Joël Guiraud à la direction du musée de Pontarlier, a réussi son entrée sur scène. Cette exposition consacrée aux portraits dans la peinture du XIX<sup>ème</sup> mérite une visite (jusqu'au 25 octobre), si possible couplée avec le commentaire de la nouvelle directrice. Exposition inattendue, mais bienvenue, tant elle permet d'exhumer des pièces conservées dans l'anonymat des réserves de musée, en particulier, à Pontarlier. **REVUE 149**

Le portrait est un art qui reçoit ses lettres de noblesse au XIX<sup>ème</sup>. Peinture à l'huile, encadrée dans un médaillon, elle se développe sous la Monarchie de Juillet pour incarner la réussite sociale des *Bourgeois conquérants*. La référence, c'est Ingres, élève de David, qui réunit les critères de la réussite, selon les canons de l'époque: prix de Rome (1801) et Salon de 1824. Ingres a peint trois portraits de la famille Rivière et surtout celui de Bertin-aîné (1832), fondateur du *Journal des Débats*, peint assis, symbole par cette stature massive de la réussite louis-philipparde. L'archétype du portrait, c'est celui, présenté à Pontarlier, de *Madame Pépin Lehalleur* (1859), par Pierre-Auguste Pichon. Beaucoup d'autres sont dans cette même période de la Monarchie de Juillet, celui du général Baudrand (1832) par Ary Scheffer, oncle d'Ernest Renan, celui de Gabriel Laviron par Jean Gigoux (1834). Ceux qui suivent ne sont pas des médaillons, mais des personnages posant assis, comme Bertin-aîné: c'est le portrait du Dr Turk (1863), venu du musée de Gray, du Dr Guérin (1890) par Gérôme, né à Vesoul, et qui annonce les portraits-photos de Nadar (1820-1910). Mais le portrait qui, à lui seul justifie la visite de l'exposition, c'est celui du Conventionnel Michaud par La Neuville (1792). Conventionnel, régicide, robespierriste, Michaud échappa à la purge de Thermidor et fera carrière sous le Directoire. Le portrait de La Neuville évoque jusqu'à la fascination celui de *l'Incorruptible*. La passion emplit le regard, celui d'une vérité totalitaire qui balaise les obstacles et chemine sur une route jonchée de cadavres. Michaud était originaire de Doubs. Oublié sous la Monarchie parlementaire, son portrait sera exhumé sous la III<sup>ème</sup> République. **REVUE 149**

#### LU POUR VOUS

#### REVUE 149

« L'Histoire de France est terminée.

J'y mis la vie.-Je ne regrette rien. »

*Histoire de la France* par J. MICHELET

#### Démocratie au village, par Jean - Marcel JEANNENEY (Presses Sciences Po-2009)

Ce livre est plus qu'une monographie consacrée au département de la Haute-Saône, riche de son passé, pauvre de son actualité. C'est un recueil de souvenirs, de mémoires, un ultime hommage au canton de Rioz et à son chef-lieu, fief de la dynastie Jeanneney qui, aujourd'hui, ferme le ban. Le grand intérêt de cet essai, largement autobiographique, c'est de couvrir, par la vertu de Jules Jeanneney (1864-1957) et de son fils, Jean-Marcel, plus d'un siècle, tant est vérifiée la longévité des Jeanneney: Jules naît sous le II<sup>ème</sup> Empire et meurt à la fin de la IV<sup>ème</sup> République, alors que son fils sera centenaire, l'année prochaine. Ainsi, propose-t-il, avec son expérience d'universitaire et d'homme politique, héritier d'une tradition familiale inaugurée par le deuxième personnage de la III<sup>ème</sup> République, la radioscopie d'un *bourg de campagne* à l'époque contemporaine, c'est-à-dire de la Révolution à nos jours. Ces notes chronologiques sur Rioz, le canton et le département de la Haute-Saône, sont suivies, griffe de l'ancien universitaire, professeur d'*Economie politique*, comme on disait à l'époque, de notes de synthèse qui justifient l'intérêt de la lecture. **REVUE 149**

Cette histoire de Rioz, en forme de testament politique, est au confluent de trois courants. Le Radicalisme d'abord, qui sera la grande référence de la Haute-Saône sous la III<sup>ème</sup> République. Jules Jeanneney auquel ce livre est dédié est à ranger dans la galerie des pères fondateurs de la République, comme Jules Grévy, autre Comtois, absent de la vie politique pendant tout le II<sup>ème</sup> Empire. L'hommage à Jules Jeanneney vaut réputation du régime de Louis-Napoléon Bonaparte et adhésion à sa légende noire, injuste d'ailleurs, tant, chez Jean-Marcel Jeanneney, il arrive à l'économiste de démentir le politique quand il relève les atteintes aux libertés publiques, en particulier les restrictions au suffrage universel qui ne sont rien au regard de celles de la II<sup>ème</sup> République. Propos contestables quand l'auteur dénonce l'exigence de durée pour exercer le droit de vote, alors que le II<sup>ème</sup> Empire supprime le livret ouvrier et le délit de coalition. L'économiste vient d'ailleurs à la rescousse du régime quand il note qu'il faudra attendre 1856 pour sortir de la crise économique. Mais l'illégitimité du II<sup>ème</sup> Empire fait la légitimité de la République et de ses figures emblématiques, comme Jules Jeanneney, maire de Rioz (1896-1920), sénateur de la Haute-Saône, président du Sénat aux heures sombres de 1940, ministre de Clémenceau, puis de De Gaulle.

#### REVUE 149

Le Radicalisme est au cœur de l'action de Jules Jeanneney, tout entière inspirée par l'anticléricalisme, le clientélisme et le protectionnisme mâtiné de saint-simonisme. Car Rioz doit son développement à l'axe Lorraine-Franche-Comté, jamais doublé sur le plan ferroviaire, malgré les efforts des Radicaux qui viendront trop tard. Mais ce Radicalisme, et c'est sa grande vertu, est d'abord patriote, tourné vers la Revanche et, en attendant, l'expansion coloniale. Ce patriotisme, expression achevée de l'esprit de défense qui manquera tragiquement en 1940, Jules Jeanneney l'incarne jusqu'à l'excellence, par son portefeuille de Sous-secrétaire d'Etat du Gouvernement Clémenceau (1917-1920), Ministre de De Gaulle, en 1944 - 45, il ouvre la voie au gaullisme, jamais démenti, de Jean-Marcel. Pour les non-initiés, néanmoins lecteurs de presse, et à l'époque elle existe, le nom de Jean-Marcel Jeanneney apparaît en juin 1958 quand de Gaulle constitue son premier Gouvernement. Il n'en sera pas, mais devra attendre le premier de la V<sup>ème</sup> République, celui de Michel Debré. Plus tard, le nom reviendra avec déférence chez Maurice Flamant, professeur à la Faculté de Droit de Dijon, parlant de *son maître Jean-Marcel Jeanneney*, alors professeur à Grenoble, bientôt ministre de l'Industrie, avec un directeur de cabinet inconnu, Raymond Barre, autre professeur à Caen. Un bon assistant consacrera une séance de TD au conflit Jeanneney-Pinay sur la création d'une compagnie pétrolière d'Etat. Elf surgira avec un président-fondateur, Pierre Guillaumat, et Pinay quittera le Gouvernement. C'était là la marque du gaullisme de gauche de Jean-Marcel Jeanneney qui sera encore ministre en 1966 - 68, puis ministre d'Etat du Gouvernement Couve de Murville, chargé du projet de régionalisation et de réforme du Sénat, voué au fiasco de 1969. **REVUE 149**

La carrière de Jean-Marcel Jeanneney s'achève avec le départ du Général, et c'est la troisième dimension de son engagement, au service de la Haute-Saône dont il sera président du Conseil général et de Rioz dont il sera maire, de 1967 à 1989. Il reste un authentique gaulliste, mais sans ostentation, dit ne jamais « invoquer de choix personnel », assume plutôt une charge, la succession de Jules Jeanneney, et la

dilection familiale pour Rioz. *Démocratie au village* porte la griffe de l'universitaire, professeur à Grenoble et Paris. C'est l'intérêt des notes de synthèse publiées en fin de recueil, souvent inspirées de la thèse de J. M. Jeanneney sur le mouvement des prix, de 1927 à 1935. **REVUE 149**

Ces notes de synthèse renvoient à deux interrogations qui sont en filigrane de la lecture, mais ne sont pas évoquées explicitement. D'abord, on ne peut parler de la Haute-Saône contemporaine sans traiter de l'exode démographique et de la responsabilité de la classe politique du département. J. M. Jeanneney donne une courbe qui aurait dû figurer en lettres de feu : entre 1840 et 1946, la Haute-Saône perd 150 000 habitants, en passant de 350 000 à 200 000 habitants et 230 000, en 1990. Les Radicaux qui succèdent aux députés orléanistes du II<sup>ème</sup> Empire, souvent issus de l'industrie, comme Marmier, ont mis en cause l'adversité, les traités de commerce qui auraient ruiné la métallurgie haut-saônoise, alors que son déclin était largement engagé, le phylloxera qui aurait dévasté le vignoble, alors que celui d'Arbois résistera, le commerce qui fera la fortune de Gray, ex-sous-préfecture assoupie. La Haute-Saône a déjà perdu, en 1870, la bataille ferroviaire. La ligne Dijon-Mulhouse suivra la vallée du Doubs et non celle de la Saône. Ce maillage secondaire du XIX<sup>ème</sup> disparaîtra totalement au XX<sup>ème</sup>, hormis le Paris-Bâle. Les Radicaux n'ont pu corriger les arbitrages des compagnies ferroviaires et se sont avérés incapables de reconstruire leur industrie, au contraire du patronat protestant du Pays de Montbéliard. **REVUE 149**

Les Radicaux se sont trompés de combat. Ils ont été beaucoup plus anti-cléricaux que saint-simoniens, comme le fut le II<sup>ème</sup> Empire et comme tenta de l'être la classe politique orléaniste, avec les Andelarre et Marmier, opposants très nuancés au régime de Napoléon III. C'est cette rémanence anti-cléricale qui justifie la commune adhésion de la classe politique haut-saônoise, de droite et de gauche, au pâle héritage des Lumières, ou plutôt, à l'obscur consensus d'une République réduite aux acquêts et c'est cette communauté cryptée qui a enfermé la Haute-Saône dans un irréversible déclin. **REVUE 149**

Le renouvellement de la classe politique, seconde question soulevée, entre les lignes, par *Démocratie au village*, est-il encore possible ? Jean-Marcel Jeanneney traite sans joie excessive, mais sans parti pris, de la carrière très républicaine d'Yves Krattinger, nouvel homme fort du département. Maire d'une petite commune du canton, puis de Rioz, conseiller général, président du Conseil général et sénateur, sur les décombres de la droite, aujourd'hui représentée par Alain Joyandet, maire de Vesoul, ancien député, secrétaire d'Etat, Yves Krattinger ne s'insurgera pas contre la suppression de l'un des trois sièges de député, tenu par la majorité. L'ancien maire de Rioz a incontestablement développé, grâce à la Communauté de communes, le *bourg de campagne*, même si, comme le note J. M. Jeanneney, la pression fiscale du syndicat, puis de l'intercommunalité a progressé de 165% en douze ans. Mais le vrai débat n'est pas là. Il est dans la pérennité de la dynastie Jeanneney qui s'arrête avec Jean-Marcel, mais qui aurait pu être assurée par Jean-Noël auquel Yves Krattinger, chef de file du PS local, donna congé, après ses déboires électoraux. **REVUE 149**

La vie politique est ainsi faite que l'élection n'est pas un concours. J. M. Jeanneney l'a, lui-même, vérifié quand il bat à Grenoble, en 1968, Mendès-France, figure mythique de la gauche française. Le maire de Rioz, ancien ministre du Général, l'a-t-il regretté à l'heure de prendre parti pour Mitterrand, au second tour de la présidentielle de 1988 ? C'est l'hommage le plus vrai que l'on puisse lui rendre : sa fidélité indéfectible, comme on disait sous la République de Jules Jeanneney, au Général. **REVUE 149**

*Le turban et la stamboulina - L'Empire ottoman et l'Europe, XIV<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle* par Jean-François SOLNON (Perrin-2009)

**REVUE 149**

S'il faut lire pour comprendre, alors la lecture de cette histoire de l'Empire ottoman par J. Fr. Solnon est indispensable. Le lecteur trouvera sous la plume d'un auteur, spécialisé dans l'Antienne France, riche d'un répertoire talentueux et d'une notoriété bien établie au sein de l'Université de Franche-Comté, une intéressante excursion au service du décryptage de l'actualité immédiate, celle de la guerre des Balkans dans la décennie 90 et de l'adhésion de la Turquie à l'UE. Pour comprendre la guerre qui sanctionne l'éclatement de l'artificielle fédération yougoslave, il faut passer en filigrane de la carte actuelle des Balkans celle de l'Empire ottoman, clé de la violence du conflit, de ses transferts de population, massacres et génocides. Il faut suivre les limites externes de l'expansion ottomane, au nord de la Bosnie musulmane, limitrophe de la Croatie catholique et de la Serbie orthodoxe, pour observer les deux adversaires séculaires de l'Empire ottoman, celui des Habsbourg et des Romanov.

**REVUE 149**

Parce que l'expansion ottomane en Europe définit une véritable fracture de civilisation, les guerres des Balkans auront toujours le caractère de conflits interethniques, sur fond de liquidation du peuple adverse, et d'une résistance de la chrétienté à la poussée de l'Islam. Surgit alors l'imagerie traditionnelle de l'Empire ottoman dans la conscience européenne, celle des massacreurs, coupeurs de têtes, hérauts d'un islam conquérant. C'est cette image, forgée au fil des cinq siècles de la narration de J. Fr. Solnon, qui éclaire, voire bloque le débat de l'adhésion de la Turquie à l'UE. Car, il y a deux approches de la candidature turque, celle des siècles des siècles, confessionnelle par définition, qui oppose Chrétienté et Islam, celle d'une Turquie musulmane qui, comme le disait Giscard, n'a que 5% de son territoire en Europe, provoque la chute de Byzance, le sacrilège de Sainte-Sophie et les massacres qui s'en suivent. Cette Turquie là n'a aucune chance d'adhérer à l'Europe, alors que l'autre, la Turquie laïque, moderne, celle de Kémal, héritière du despotisme éclairé des sultans, pose une vraie question. **REVUE 149**

C'est cette histoire de l'Empire ottoman que raconte J. Fr. Solnon, celle d'une expansion qui le conduit aux portes de Vienne et sur le Caucase, convoité par Moscou, dans sa quête séculaire d'ouverture sur les mers chaudes, celle de l'Homme malade, rejeté de l'Europe et qui se replie sur l'Anatolie. La Turquie sera désormais une puissance orientale, mais, pour autant, son histoire ne sera pas seulement celle d'un Empire en guerre avec l'Europe, au nom du heurt des civilisations. Il y aura une véritable vision dans l'alliance nouée par François I<sup>er</sup> avec la Porte pour contenir les Habsbourg, contre la Russie au XIX<sup>ème</sup>, avec l'Angleterre qui craint pour la route des Indes et la France, alignée sur Londres. Ce sera l'épisode de la guerre de Crimée dont l'intérêt pour la France n'apparaît pas clairement, sauf le soutien à la Turquie, alors engagée dans le Caucase pour soutenir Chamyl, héros déjà de la résistance aux Russes, dans leur guerre aux populations allogènes. La défaite de la France, en 1870, ouvre les détroits à la flotte russe et rejette la Turquie dans une nouvelle alliance avec l'Allemagne de Guillaume II, réponse à l'ultime déposition de l'Empire ottoman en Europe, avec la perte de la Bosnie-Herzégovine dont l'administration est confiée (1878) à l'Autriche-Hongrie. La fracture de civilisation s'installe dans les Balkans, *ventre mou* de l'Europe, foyer de guerres jusqu'à la dernière de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle.

**REVUE 149**

La défaite de 1918 et le défilé à Constantinople de Franchet d'Espèrey sur un pur-sang blanc, à la tête de l'armée d'Orient, scellent l'humiliation, la fin de l'Empire ottoman et la nouvelle ère du kémalisme, modernisateur au forceps d'une Turquie vaincue. C'est là le grand défi qui ouvre la voie d'une Turquie moderne et doit être l'un des éléments majeurs de réflexion sur l'adhésion de la Turquie à l'UE.

**REVUE 149**

*Mise en valeur de la forêt française & développement de la filière bois (6 avril 2009)-Rapport de Jean PUECH au Président de la République.*

**REVUE 149**

Evidemment, le genre alimente la suspicion. Que peut-il apporter après tant d'autres documents du même type (Rapports Lelou (1945), Jouvenel (1977), Méo-Bétolaud (1978), Duroure (1982), Bianco (1998), Juillot (2003), etc...) ? Combien a-t-il coûté ? Et puis, les rapports ressemblent, hélas, aux montagnes accouchant de souris, soit qu'ils prônent un consensus mou paralysant, soit qu'ils soient inappliqués pour cause d'opposition de tous les courageux défenseurs de leurs intérêts particuliers (on pense à Attali luttant inutilement contre les monopoles, ou à Balladur n'arrivant pas à supprimer les départements).

**REVUE 149**

**La lecture en est accablante**

**REVUE 149**

**REVUE 149**

Le rapport reprend les banalités de toujours : morcellement excessif de la propriété forestière, sous-exploitation de la première forêt d'Europe, vieillissement des propriétaires. Il rappelle qu'une exploitation normale implique un renouvellement des peuplements et des coupes régulières, avant d'annoncer un cortège de mesures (développer une animation, créer des fonds: Fonds d'Investissement Stratégique Filière Bois, Fonds chaleur, Fonds Forêt-Bois, restauration du FFN<sup>3</sup>, prêts bonifiés, TFNB, Fonds d'investissement stratégique spécifique) qui, naturellement, ne manqueront pas d'être accompagnées d'inévitables coûts supplémentaires de recouvrement, de gestion, de redistribution, et de la création simultanée de prébendes & sinécures, etc...

**REVUE 149**

Mais surtout, avec quel argent pourra-t-on financer tout cela ? De grâce, arrêtons les usines à gaz, surtout dans un secteur à très faible valeur ajoutée. N'oublions pas que les mesures interventionnistes s'accompagnent toujours d'une théorie d'effets pervers 4. Souvenons nous des aides *tempête* 5 qui ont profité aux scieurs, tandis que les propriétaires forestiers sinistrés de 1999, eux ne recevaient rien. C'est l'occasion de rappeler ici que, déjà, de multiples organismes publics ou para-publics, coûteux et inutiles, vivent de la fiscalité du secteur. Alors, il serait vraiment catastrophique, comme le suggère ce rapport, de vouloir étendre, à l'aide de prêts bonifiés, la surface des forêts dites *publiques*, ce qui conduirait, bien évidemment, à augmenter d'autant les déficits publics. **REVUE 149**

Conjointement, on voit poindre les menaces à l'encontre de la propriété privée : chartes forestières de territoire, plans de développement de massifs, extension du pouvoir des SAFER, si interventionnistes dans le cadre agricole 6. On peut craindre le pire en lisant : « D'autres opérateurs fonciers intéressés pourraient aussi intervenir ». Et lorsque M. Puech parle de « faire progresser l'esprit de filière », on comprend bien que cela se traduira inmanquablement par une succession d'impôts nouveaux, pour financer « de nouveaux services ». Quant à vouloir réembaucher les nouveaux retraités de l'ONF et des CRPF, ceux-là même qui préconisaient les vieilles méthodes de surcapitalisation (que la tempête de Lothar a au moins eu le mérite de balayer d'un revers de main), de futaie régulières, de la multiplication inutile et coûteuse des interventions 7, il semble que M. Puech soit resté proche des syndicats... Il appartient bien à une autre génération, aussi serait-il bon qu'il s'appliqua à lui-même le rajeunissement préconisé, tant chez les propriétaires privés vieillissants, que sur le matériel ligneux à éclaircir... Oui, place aux jeunes et aux nouvelles méthodes !

**REVUE 149**

**Néanmoins, il faut reconnaître à ce rapport le mérite d'avoir :**

- \* Evoqué les dégâts grandissants dus au gibier sans, pour autant, proposer le moindre remède; **REVUE 149**
- \* Suggéré la possibilité, dans l'avenir, pour les Caisses de retraite, de posséder des forêts, faculté impossible jusqu'ici;
- \* Préconisé, avec le changement climatique, la réduction des densités de peuplements par des éclaircies fortes; **REVUE 149**
- \* Dénoncé le non-sens des taillis à courtes rotations, non-conformes à la hiérarchie des usages 8;
- \* Encouragé l'économie réalisée par le déménagement en banlieue du siège du FCBA (*Forêt, Cellulose, Bois et Ameublement*), qui devrait servir d'exemple à de nombreuses administrations; **REVUE 149**
- \* Dénoncé le prix insuffisant de la matière première;
- \* Affirmé qu'« il faut afficher immédiatement des signaux forts en faveur du bois ».
- \* Préconisé le raccourcissement d'environ 20% des âges d'exploitabilité pour presque toutes les essences (on sait bien qu'avec le réchauffement, les arbres poussent plus vite). **REVUE 149**
- \* Souhaité la simplification des documents de gestion officiels, en allongeant leur durée de validité, de manière à réduire les coûts administratifs. Cependant, il serait dramatiquement coûteux de vouloir abaisser le seuil des surfaces soumises à PSG, ce qui conduirait à l'effet strictement inverse.

**3 Dans le genre, on se souvient de cette Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) qui porte bien son nom**

**4 Alors, qu'au contraire, la défiscalisation d'un secteur donne un coup de fouet régénérant.**

**5 Notamment au transport : la contre-productive subvention à l'essieu, aussi ruineuse que polluante, qui conduisait au chassé-croisé, convenu entre scieurs, des grumes dans toute la France...**

**6 Où elles prélèvent leur dîme dans un marché fermé puisqu'inaccessible juridiquement aux non exploitants.**

**7 Par opposition à la futaie irrégulière, plus productive & économe des interventions.**

**8 Mais, c'est que l'ONF, sous la pression de ses déficits, a tout intérêt à multiplier les sources de revenus immédiates.**

\* Observé que les primes-tempête avaient peu bénéficié aux propriétaires 9.

#### Au lieu de mesurètes, il vaudrait mieux : REVUE 149

\* Supprimer les taxes foncières sur la forêt dont les frais de recouvrement sont de 40%. Et puis, à l'heure de la fiscalisation des pollueurs, ne vaudrait-il pas mieux, dans un souci symétrique de justice fiscale, exonérer les dépollueurs ? Cela serait une manière, également, d'indemniser les propriétaires forestiers des dégâts du chevreuil, de plus en plus importants, sur les tâches de semis de sapins, notamment.

\* Défiscaliser intégralement le revenu forfaitaire à l'hectare dans des groupements forestiers, les exonérer entièrement d'ISF, enfin de permettre la déduction déplaçonnée du revenu global des investissements forestiers, ce qui devrait inciter les micro-propriétaires aux regroupements territoriaux. REVUE 149

\* Rétablir le Fret, interrompu depuis des lustres à Pontarlier par exemple, seul moyen non polluant de transporter le bois. Au lieu de « demander » au Réseau Ferré de France d'acheter des traverses de chemin de fer, il est impératif de rétablir un fret qui fonctionne, avec respect des horaires, réactivité des agents de la SNCF, multiplicité des trains, etc... bref, revenir sur tout ce qui a été supprimé par la SNCF depuis des années, mais avec un autre personnel... Encourager la transmission patrimoniale forestière entre des mains plus jeunes, en l'exonérant de droits de succession. REVUE 149

#### Conclusion

Il faut bien reconnaître que la portée du rapport est tout de suite réduite par le défaut d'indépendance de son auteur et de ses collaborateurs, provenant très majoritairement des multiples organismes déjà évoqués et qui, bien évidemment, ont un intérêt personnel au maintien du système où fourmille une foultitude de hiérarques, alors que le nombre d'agents de terrain (à l'Onf, par exemple) n'est pas suffisant. On comprend bien que commander un rapport ne va jamais dans le sens de la diminution des effectifs d'état-major, leur auteur cherchant naturellement à se concilier les faveurs de tous les intervenants. REVUE 149

Ensuite, comment expliquer que ce rapport suggère l'ouverture des forêts privées à l'intervention des services de l'Onf sans, simultanément, ouvrir les forêts domaniales et communales à la gestion des acteurs privés (experts et coopératives) ? Doit-on encore rappeler ici que les forêts privées sont soumises à l'impôt, tandis que, parallèlement, l'ensemble du produit des ventes de coupes des forêts domaniales vient combler le déficit de l'ONF, nonobstant le versement annuel d'une soulte par l'Etat au profit du même ONF.

François-Louis aWeng

#### REVUE 150 LETTRE DE L'ÉDITEUR

« La presse, c'est la parole à l'état de foudre. »

Chateaubriand

150<sup>ème</sup> de *RSHD* : cactus dans le désert

C'est, sans doute, le décompte, la numérotation à trois chiffres qui interpellent, tant elles renvoient à une parution de près de quarante ans. Par les temps qui courent dans la presse écrite, on peut s'interroger sur cette production trimestrielle, publiée avec une constante ponctualité. À Paris, dans une grande ville, on comprendrait. Mais, dans le Haut-Doubs ?

La question intrigue : comment s'obstiner à publier ce qu'il faut bien appeler un organe de presse, reconnu comme tel, de puis près de quarante ans par la très officielle Commission paritaire des publications de presse (CPPP), dans une micro-région où la lecture du seul quotidien régional est déjà un luxe ? REVUE 150

Il y a là si peu de presse que les éditeurs régionaux ont cartellisé l'hexagone en zones de diffusion, étroitement surveillées et jalousement défendues. Mais, même à ce prix, la presse quotidienne régionale (PQR), comme la presse quotidienne nationale (PQN) ne brille pas au firmament des médias, sous la pression, bien sûr, de l'image, support de l'information télévisée, et surtout du Net sur lequel se sont jetés, bien imprudemment, les éditeurs de presse, au risque d'en mesurer, aujourd'hui, les effets pervers et de faire machine arrière en imposant la consultation payante de leur site.

REVUE 150

*RSHD* a-t-il vocation à démentir une chronique annoncée, celle de la disparition de la presse écrite ? Ce serait, de sa part, présomptueux, même si sa pérennité tranche, sur une route jonchée de cadavres. La PQN n'offre, au petit matin des *liseurs*, que deux ou trois titres, pas toujours disponibles dans la France profonde, et surtout réunis dans une obscure déviance : l'édition, jour après jour, et pavillon haut, d'une presse devenue porte-voix sans complexe d'un parti politique.

REVUE 150

Alors, entre la politisation de la PQN et la cartellisation de la PQR, fortement sollicitée dans ses plumes par la presse gratuite des assemblées locales, peut-on choisir, ou comme Candide, fuir la civilisation ? On peut, à tout le moins, s'en remettre au dogme du caractère irremplaçable de la presse écrite, celle qui a instauré le contrôle du pouvoir et obtenu le statut de liberté publique majeure. Liberté, pourtant, jamais acquise, toujours menacée comme on le voit, aujourd'hui, en Russie, comme l'a vécu, à sa modeste échelle, *RSHD* quand des politiciens, aujourd'hui au rancart, pratiquaient la délation.

REVUE 150

La liberté l'a toujours emporté. Cent-cinquante numéros sont sortis, malgré les chausse-trappes et menaces de chantage. Comme Bachelard devant la flamme, *RSHD* se chauffe à cette imposante collection. Il le fait lucidement, sans illusion, persuadé que la grande époque de la presse écrite, d'opinion ou d'information, remplie d'éditoriaux, de commentaires, reportages, billets, articles rédigés par de vrais signatures, est révolue. Cette presse dont l'âge d'or a été le XIX<sup>ème</sup> siècle ne sera plus. Mais on ne l'entertera pas et *RSHD*, dans ce no man's land du territoire qu'est le Haut-Doubs, n'a, certes, pas l'ambition d'y briller comme le phare dans la nuit, mais plus simplement de durer pour éditer, publier, faire savoir ce qui doit l'être, au titre de cette très belle liberté qu'est la presse.

Jacques CHATELAIN,

FOURNET-BLANCHEROCHE

#### LE DOSSIER DE RSHD REVUE 150

« Ô, argent que j'ai tant méprisé et que je ne puis aimer, quoi que je fasse. Je suis forcé d'avouer pourtant ton mérite. Source de la liberté, tu arranges mille choses de notre existence. »

Chateaubriand

Les mandarins de la République moderne

La France bat des records. Avec 675 000 naissances par an et 82 millions d'habitants, l'Allemagne fait moins bien qu'elle, avec 62 millions d'habitants. Elle fait rouler ses trains à plus de 300 km/h, offre en même temps des vélos en libre service, 20 000 à Paris dont 6 000 volés et 12 000 vandalisés... REVUE 150

Mais tout va bien. Les records tombent, et d'abord celui d'un genre particulier, certains diraient douteux : le cumul des mandats locaux et des rémunérations y afférentes, produit, bien sûr, de la prolifération des assemblées locales.

Que l'on se rassure ! Il ne s'agit pas d'épingler les 600.000 élus locaux, piliers de la démocratie. Il ne s'agit pas davantage de stigmatiser le principe de leur rémunération et d'abord des maires qui, dans les petites communes de moins de 500 habitants ne sont pas contestés, avec les 637,92 euros qui leur sont alloués. Il s'agit plutôt de poser la question du cumul des mandats locaux et des rémunérations dans les communes, communautés de communes, départements et régions. Car les multiples niveaux d'administration locale, pas moins de cinq, indifféremment créés à droite et à gauche si l'on songe aux Pays, dus à Charles Pasqua (1995), génèrent de multiples combinaisons qui peuvent s'apparenter au jackpot. REVUE 150

#### Des prébendiers d'un genre nouveau

Il faut partir des 36.000 maires et des 4 000 conseillers généraux qui sont la matrice de l'édifice. Le conseiller général est souvent maire et président de Communauté de communes, catégorie qui, avec les agglomérations, syndicats et pays, échappe à la règle des cumuls posée par la loi du 5 avril 2000°. S'il arrive à cumuler ces trois mandats, sa rémunération atteindra les 6 000 euros mensuels, soit 2 063 euros pour le maire d'une commune de moins de 10 000 habitants, 1 829 euros pour la présidence d'une Communauté de communes d'égale importance, 2 251 euros pour un conseiller général du Doubs, par exemple.

REVUE 150

° Un élu local ne peut cumuler plus de deux mandats territoriaux (Région, département, commune)

REVUE 150

Le maire peut être aussi président de Communauté de communes et conseiller régional, sans même parler de l'éventuelle présidence d'un syndicat, là encore rémunéré. Dans ce cas, il recevra 2 063 euros pour la commune, 1 829 euros pour la Communauté de communes et, par exemple, 2 626 euros s'il est vice-président de Conseil régional. Cahin-caha, il dépassera largement les 6 000 euros mensuels.

Si l'on fait tourner la roulette russe pour intégrer les agglomérations, c'est pour constater qu'un maire de commune de plus de 100 000 habitants, président d'agglomération de moins de 200 000 habitants reçoit la bagatelle de 2 x 5 441 euros, auxquels peut s'ajouter la présidence de syndicats.

Si ces cumuls sont fréquents, c'est parce que les mandats locaux s'emboîtent comme des poupées russes. Un maire, qui plus est conseiller général, a intérêt à contrôler la Communauté de communes, sauf à laisser s'affirmer un rival potentiel. Le constat est moins vrai avec le Conseil régional dont les membres sont élus à la proportionnelle, c'est-à-dire inscrits en bon rang. C'est un mandat rente plutôt qu'un mandat de conquête. REVUE 150

On en arrive à un double constat : la rémunération du cumul des mandats locaux dépasse souvent les 6 000 euros mensuels et peut représenter la première ou l'une des premières de la commune d'élection du titulaire.

#### Aux origines du mandarinat

Le cumul des mandats locaux est un dérapage incontrôlé du dernier demi-siècle. Les III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> Républiques n'ont cessé de considérer l'exercice du mandat local comme une dignité, un honneur. Son titulaire exerçait toujours une activité professionnelle. La compensation matérielle des mandats locaux surgit avec les vacances. Les dérivés ont d'ailleurs été immédiates avec certains élus, et on l'a vu dans le Doubs, qui multipliaient les réunions, signaient le registre des présences et couraient chez le comptable du Trésor. L'un de ces coureurs de fond terminera sa grande carrière dans le box de la Correctionnelle.

9 Mais pas pour tout le monde (NDLR).

10 Rappelons que 70% de la forêt française sont entre des mains privées, ce qui permet à la France, dans le cadre du protocole de Kyoto, de se situer parmi les pays les moins pollués, sans que cet immense service rendu à la collectivité nationale soit pris en compte.

## REVUE 150

Le ver était dans le fruit et la troisième étape sera la bonne, avec la décentralisation : le salariat, c'est-à-dire un indemnité mensuelle. On évitera le stakhanovisme des réunions indemnisées, mais on ouvrira la voie à une autre dérive : les mandats locaux à temps plein, sur fond de disparition des métiers, situation aberrante pour des élus appartenant à des assemblées investies d'une compétence générale, en particulier dans le domaine de l'action économique.

Mais peut-on éviter le cumul ? À la décharge des nouveaux mandarins, il faut rappeler que le bénéficiaire d'un revenu mensuel n'est pas le seul ressort du système. Il y a l'instinct de survie : un maire de chef-lieu de canton, conseiller général, a intérêt à contrôler le poste de président de Communauté de communes. Il ne pourra s'affranchir de cette contrainte qu'au prix d'un habile clientélisme, en plaçant l'un de ses obligés à la présidence. À tout le moins, occupera-t-il une vice-présidence, elle aussi rémunérée. De même, mais c'est plutôt le rôle des parlementaires, les postes de conseiller régional sont-ils dévolus à d'autres féaux ?

Finalement, la vraie plaie du système, celle qui justifie le cumul des mandats locaux, inconnu avant 1981, c'est la prolifération des échelons d'administration locale. Le cumul des mandats locaux n'est que le produit bâtarde d'une décentralisation qui a multiplié les collectivités, leur a donné une compétence générale et a justifié la main basse des élus les plus actifs sur des mandats locaux qui seraient autant de fiefs virtuels pour leurs rivaux. REVUE 150

**Silence : sujet tabou**

Curieusement, le cumul des mandats locaux est totalement absent du débat public. On parle bien fiscalité, en ces temps de réception des taxes locales. On en mesure les hausses constantes : plus de 6 % en moyenne, sur le plan national, pour les taxes locales, voire 47 % à Paris pour la taxe foncière, sauf, bien sûr, les assemblées qui vont être renouvelées, comme le Conseil régional de Franche-Comté, exemplaire, en 2009, après une augmentation de cette même taxe foncière de 28 %, entre 2004 et 2009. On voudrait des routes du réseau départemental en meilleur état, après un long hiver et avant le prochain. On relève bien tel ou tel nom, plus actif que d'autres et qui a postulé, il y a un an, pour le Sénat. Mais le tour est passé.

## REVUE 150

En revanche, rien sur le cumul des mandats locaux et des indemnités en forme de salaires, alors que le débat déferle sur les parlementaires. Et il y a de quoi, avec 500 députés sur 577 et 250 sénateurs sur 343, en situation de cumul de mairie et de présidence de Conseil général, de Conseil régional, d'agglomération, voire de communautés de communes, ces dernières, exonérées de la règle des cumuls locaux. La question vaut d'être posée à gauche où le cumul, régulièrement dénoncé, sévit à visage découvert. On a vu quelques champions de ces belles professions de foi les piétiner allègrement, dès leur élection : c'est Arnaud de Montebourg, réélu en Saône-et-Loire et président du Conseil général. C'est Dominique Voynet, sénateur de Seine-Saint-Denis, victorieuse avec quelque mérite de Jean-Pierre Brard, à Montreuil, dont on peut comprendre le cumul, même si elle n'avait cessé de le dénoncer. Il manquait Zorro qui est arrivé à La Rochelle avec Martine Aubry, championne des « réformes de A jusqu'à Z, en passant par C de cumul ». La résolution résistera-t-elle à la pression locale ? La question 3 de la *consultation militante* du 1<sup>er</sup> octobre sur la réglementation des cumuls ne soufflait mot des mandats locaux. Quant à M. de Montebourg, il a déjà répondu que si tout le monde s'accommodait du cumul, lui-même en ferait autant.

## REVUE 150

Voilà encore de belles années pour le cumul des mandats locaux, pour les présidents et vice-présidents de Communautés de communes, Conseil général, Conseil Régional, agglomération, soit plusieurs milliers d'emplois, tenus par des spécialistes du cumul dont le revenu n'a quelquefois rien à envier à celui des parlementaires, par la grâce d'une réglementation des cumuls locaux en forme de panier percé. REVUE 150

Mais, chut ! Personne n'en parle. C'est un mystère, enveloppé d'une énigme. D'abord, il s'agit de *petits* mandats, moins médiatisés que celui de parlementaire. Et c'est moins l'existence de chacun de ces mandats qui fait problème que leur addition, d'ailleurs souvent inconnue de l'électeur quand il s'agit de collectivités de création récente, sans passé donc sans prestige, comme la Communauté de communes, élue au suffrage universel indirect, ou le Conseil régional, élu à la proportionnelle. Les élus locaux, et d'abord les maires, ont une image, méritée, de dévouement et de désintéressement. Le risque est dès lors grand que, dans l'esprit du public, la réforme très nécessaire de la décentralisation soit considérée comme un coup porté au seul mandat visible, celui de maire, alors que son intérêt tient à la création des 3 000 conseillers territoriaux, substitués aux 6 000 conseillers généraux et régionaux.°

## REVUE 150

La réforme devrait être adoptée cette année, avant les élections régionales de 2010 dont l'un des thèmes de campagne devra bien être le cumul des mandats locaux et des indemnités. Mais les élus locaux sont-ils prêts à la réforme ? À gauche, on a déjà sonné le tocsin et répondu par la voix du sénateur de la Haute-Saône, Yves Krattinger, rapporteur de la Mission sénatoriale, très consensuelle, comme toujours au Sénat, et dont les propositions en termes de grain à moudre, vivement soutenues par un ex-Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, sont inexistantes. On peut même redouter une déferlante démagogique sur le thème de la *stigmatisation des collectivités territoriales au plus haut sommet de l'État*. (Cf. *Vu du Doubs*-septembre 09) Voilà qui est sans appel : la réforme est urgente, mais le tir de barrage est déjà engagé.

**Le fer dans la plaie** REVUE 150

Le cumul des mandats locaux et de leur rémunération est-il justifié ? Il ne l'est pas à au moins trois titres.

1-*L'exercice de mandats locaux a toujours été exclusif de salaires*

La République, celle des pères fondateurs, la III<sup>ème</sup>, qui a voté les lois fondatrices sur le département (1871) et la commune (1884) n'avait, certes, pas prévu de rémunération à caractère de salaire, mais exclu que de tels mandats puissent constituer une activité principale. Le maire, surtout dans la France rurale de l'époque, mais les deux-tiers des communes françaises ont actuellement moins de 2 000 habitants, exerçait son mandat parallèlement à une activité professionnelle. De même, le conseiller général avait-il toujours une autre activité. Les deux mandats se cumulaient, mais sans rémunération. Le principe du salaire ouvre la voie à la disparition de l'activité professionnelle et à l'exercice de plusieurs mandats locaux, avec une situation matérielle proche de celle des parlementaires, au bénéfice, dans leur cas, d'un statut destiné à en garantir leur indépendance.

2-*Il n'est pas normal que l'exercice de plusieurs mandats locaux s'accompagne de la disparition du métier.* REVUE 150

On peut comprendre l'ardeur de retraités à occuper la fonction de maire d'une petite commune. Mais le cumul des mandats, fourrier de l'abandon du métier, interdit de connaître et de comprendre l'économie de marché qui est d'abord une économie d'entreprise, à l'instar de ce conseiller général du Haut-Doubs qui, face à une fermeture d'usine, est incapable du moindre commentaire à caractère économique. Pour être gestionnaire de collectivité locale et *a fortiori* pluri-gestionnaire, il faut être acteur ou, alors, on enfermera les collectivités locales dans les missions sociales, c'est-à-dire dans la dépense et jamais dans la recette qui tient moins à l'impôt qu'à la réunion de conditions-cadres favorables aux entreprises. Et pourtant, toutes ces collectivités du millefeuille se disent acteurs économiques, les communes dans le cadre de leurs communautés qui encaissent la taxe professionnelle, les départements et leurs bras armés du type Association de développement, comme dans le Doubs, les Régions, spécialistes de l'aménagement du territoire.°

3-*Il faut faire savoir ce qu'est le cumul de rémunérations.*

Si l'on considère le salariat comme le juste corollaire de l'exercice de mandats locaux, si l'on ajoute que le métier n'a rien à faire dans le monde clos de la décentralisation, alors, au moins, faut-il faire savoir au public ce que sont les rémunérations des mandats locaux. Il faut faire savoir haut et fort que tel maire, président de communauté de communes et conseiller général émarge couramment à 6 000 euros mensuels dont une partie dégrèevée, que tel maire, vice-président d'agglomération se situe au-delà, que cet universitaire, dans une ville chef-lieu de Région, adjoint au maire et vice-président de l'agglomération, déclarait ingénument que son traitement de maître de conférences n'était pas grand chose au regard de ses indemnités d'élus. REVUE 150

Car, aujourd'hui, le public ignore tout du cumul de rémunérations. Il est attaché à son maire et, à juste titre, sait et approuve l'indemnité qui lui est allouée. Mais qu'en serait-il si, le cas échéant, il connaissait ses autres mandats ? Il est, aujourd'hui, beaucoup question de transparence, de chasse aux bonus et autres privilèges patronaux, de mise au pas des paradis fiscaux et même d'une nouvelle police fiscale. Mais il y a autour du cumul des mandats locaux un rideau de fumée qui maintient le public dans l'ignorance. La ficelle est sans grandeur et les titulaires de mandats locaux valent mieux que ce silence embarrassé.

° - Cf. *Les cahiers de la compétitivité* - Spécial Intercommunalité - *Le Monde* 1<sup>er</sup> octobre 2009 - Tous les intervenants sont monoclones.

**BILLET DU HURON** REVUE 150

*Le pouvoir ne se partage pas*

E. Balladur-Fayard-2009

## Le partage du pouvoir, fatalité ?

Les universités d'été, genre ambigu par définition (on n'y apprend rien et ce ne sont pas des vacances) relèvent-elles des défilés de mode ? Pour les deux grands partis actuels, socle du système majoritaire, pas de problème : on débat et on reste les yeux dans le guidon de la ligne bleue : la présidentielle de 2012. Mais pour les petits partis qui ont été, sont ou seront quelque chose dans les futurs hémicycles, il s'agit bien, dans la chaleur de l'été finissant, de jouer aux coquettes pour affirmer leur autonomie et faire monter les enchères, avant toute alliance ou coalition de second tour. C'est la logique du système majoritaire à deux tours, celui que l'on verra aux régionales de 2010, à la présidentielle et aux législatives de 2012, celui que l'on a vu en Allemagne où pourtant le mode de scrutin est à un tour. REVUE 150

Les Verts, forts de leurs 16 % aux Européennes et de plus de 20% à la partielle des Yvelines, récusent toute alliance de premier tour et ne désespèrent pas, comme aux Européennes, de passer, ici ou là, devant le PS. Au second tour, si ce n'est pas le cas, ils négocieront leur ralliement qui ne sera pas forcément de gauche. Au centre, le MODEM de François Bayrou est sur la même ligne, mais avec moins d'atouts : il a perdu plus de la moitié de ses électeurs entre la présidentielle de 2007 et les Européennes de 2009. Alors, tout à sa nouvelle vocation oppositionnelle, il fait un pas en arrière en récusant les oukases de la Première secrétaire du PS qui « n'est pas chargée de contrôler les papiers ».

Voilà deux partis de coquettes, bien dans l'axe de cette politique d'ouverture, vieille comme la V<sup>ème</sup> République qui n'a cessé de la pratiquer ou tenté de le faire, depuis près de quarante ans. Seul de Gaulle s'y était refusé et avait campé sur le bloc majoritaire, de 1958 à 1967. Mais à cette date, il n'avait plus de majorité et s'était résolu au ralliement de personnalités venues de la IV<sup>ème</sup> République, comme Edgar Faure, toujours prêt à servir. Georges Pompidou ouvrira dès 1969 en faisant revenir les centristes comme Jacques Duhamel, opposant en 1967, et les Giscardiens, alors que François Mitterrand, pur et dur, en 1981, tente de rallier les centristes, en 1988. Mais Rocard, Premier ministre, échoue... REVUE 150

Aujourd'hui, et depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, il ne s'agit plus d'ouverture, mais de partage du pouvoir. Il a fait entrer dans le Gouvernement Fillon cinq ministres venus notamment des rangs socialistes et, avant même les vacances, on annonçait l'arrivée de plusieurs secrétaires d'État dont au moins un venu de gauche, opération aujourd'hui abandonnée et remplacée, au palmarès des ralliements, par le Rocardien, Claude Evin.

Mais l'essentiel est ailleurs. Nicolas Sarkozy n'avait pas besoin, en 2007, de cet appoint de gauche : son élection avait été large et il disposait d'une majorité à l'Assemblée. Pourtant, il a fait entrer dans son Gouvernement six ministres de gauche.

**Nécessaire ?** REVUE 150

Ce partage du pouvoir, voulu par le Président, pose trois questions. La première est celle de l'état de nécessité ou non pour lui de donner des portefeuilles à des adversaires. Il n'y avait aucune nécessité, ni dans les textes qui instaurent le scrutin majoritaire aux municipales, législatives et présidentielles, ni dans la pratique, puisque Nicolas Sarkozy avait remporté une double majorité aux présidentielles et législatives. D'ailleurs, la référence dans ce domaine ne vient pas de la France, mais de l'Angleterre, mère du parlementarisme et des libertés, où le parti majoritaire aux législatives, exerce tout le pouvoir et renvoie le perdant à

son rôle d'opposant. Et précisément, c'est-ce que l'on verra en mai prochain quand le leader conservateur du Cabinet fantôme formera son gouvernement: David Cameron, Premier ministre, n'aura pas un seul ministre travailliste. REVUE 150

Utile ?

Ici, il n'en est rien et l'autre question est de savoir si le partage du pouvoir est utile. C'est la vraie question à laquelle tous les présidents de la V<sup>ème</sup> République, après de Gaulle, ont tenté de répondre en offrant à leurs adversaires une ouverture qui vaut partage du pouvoir. C'était, sans doute, utile et surtout habile, tant le partage du pouvoir en décristallise l'exercice. Il va de soi que l'opposition à la V<sup>ème</sup> République aurait été moins radicale, moins irréductible si de Gaulle avait donné quelques gages à l'opposition. Il avait bien des gaullistes de gauche, mais le fossé avec l'opposition n'a cessé de se creuser jusqu'en 1967 et le prix à payer en sera le Programme commun de la gauche de 1971, signé par Mitterrand, car il n'y avait, sans doute, pas d'autre moyen de revenir aux affaires, après un quart de siècle d'opposition. Le pays aura été coupé en deux par le refus du partage du pouvoir, dans les dix premières années du régime.

Moral ? REVUE 150

Alors, si le partage du pouvoir ne s'impose pas, même s'il s'avère utile, est-il moral ? La réponse est assurément négative, sauf à considérer le personnel politique comme une tribu de girouettes. On peut toujours, comme Edgar Faure, s'en tirer par une palinodie sur les girouettes qui ne tournent pas, au contraire des vents. Mais le partage du pouvoir fait toujours entrer au Gouvernement des gens auxquels il sera reproché de jouer sur les deux tableaux et de retirer toute valeur à l'engagement. On sait mieux encore que ces ministres, par la grâce du partage du pouvoir, s'installent avec leur staff, souvent naufragé des cabinets d'avant 2002, promu, après 2002, machine à intervenir pour les quémandeurs de l'ancienne majorité. Le partage du pouvoir s'exerce de haut en bas, des ministres aux porteurs d'eau et il y a plus de dignité dans le système américain des dépoûilles qui vaut licenciement de 4 000 fonctionnaires fédéraux quand la Maison Blanche... change de couleur.

Vive la proportionnelle ? REVUE 150

Mais le vrai débat est ailleurs, le partage du pouvoir n'étant que l'image défractée d'un prisme qui est celui de la loi électorale. La IV<sup>ème</sup> République n'a jamais connu de crispation chez les opposants, sauf après 1947, dans les rangs du PC. Mais dans les autres partis, la sérénité régnait parce que tout le monde avait gouverné, gouvernait ou gouvernerait par la grâce des délices et poisons du régime. Mitterrand ne deviendra un adversaire féroce de la V<sup>ème</sup> République, voir *Le Coup d'Etat permanent*, qu'au prix d'un constat simple : le régime l'enfermait dans l'opposition pour longtemps.

REVUE 150

Le partage du pouvoir est ainsi un correctif bâtarde, un stabilisateur sans gloire de la situation claire et sans bavures, héritée du scrutin majoritaire. L'Angleterre qui n'a pas de leçon de démocratie à recevoir, s'y conforme sans sourcil. Mais la France qui a toujours eu des tiers-partis, adeptes des défilés de mode aux universités d'été, et une classe politique, incapable de s'installer dans l'opposition et la frustration du pouvoir pour préparer l'alternance, accepte toujours le brouet clair du partage du pouvoir.

**TRIBUNE DE RSHD** REVUE 150

Europe : justice est faite

Le vote massif des Irlandais en faveur du traité européen apporte une bouffée d'air frais dans l'atmosphère raréfiée de la récession. Par leur *oui* au Traité de Lisbonne, les Irlandais ont balayé une fatalité, celle d'une Europe vouée à la paralysie par la crise, et ouvert la voie à une certitude qui tient chaud au cœur de tous les partisans de la construction européenne: l'Europe ne régresse pas. Elle peut hésiter, mais finalement avance.

REVUE 150

Il y avait comme une fatalité d'échec pour l'Europe, toujours victime désignée de la crise. Elle était réputée progresser en période de haute conjoncture. Mais, malheur si la crise surgissait : elle se replierait, reviendrait sur les avancées consenties par les États. C'en serait fait de l'ouverture des frontières, de la libre circulation, du progrès des institutions. L'Irlande vient d'apporter la preuve inverse, par son vote solennel, éclatant. Ce pays qui affichait un taux de croissance à faire pâlir beaucoup de pays du continent, qui, après des siècles d'émigration pour cause de famine, était devenu une terre d'immigration, sombrait d'un coup dans le marasme. La croissance s'effondrait, le chômage devenait le double des pays du continent, les immigrés rentraient chez eux. Et pourtant, l'Irlande a fermé le chemin du repli, au nom de ses acquis européens, qu'il s'agisse des crédits venus de Bruxelles et qui ont fait de l'Irlande ce qu'elle est devenue et surtout l'euro qui lui a évité le naufrage de sa monnaie nationale, si elle existait encore, et d'inévitables plans d'austérité. Cette leçon, méditée par les Irlandais, l'aurait été tout autant par les Français qui mesurent, eux aussi, l'avantage de l'euro, en période de récession : la reconduction et même l'augmentation des amortisseurs de crise, déficits et dette, sans programme draconien de rigueur. REVUE 150

Justice est rendue à l'Europe qui ne recule plus et c'est la grande leçon du *oui* irlandais, comme de la riposte au *non* français de 2005. Une coalition contre nature, impliquant les héritiers renégats du traité de Rome, puissamment aidés par la médiocre campagne de Jacques Chirac, et du traité de Maastricht, enlevé à la force du poignet par François Mitterrand, avait précipité l'échec du traité constitutionnel dans l'un des pays fondateurs du *Marché commun*. L'erreur due à une stratégie dévoyée et la faute de ceux qui en espéraient un profit personnel étaient consommées. C'est le mérite de Nicolas Sarkozy d'avoir, dès son

élection, entrepris la rédaction, la signature et la ratification d'un nouveau traité dit *simplifié*. REVUE 150

L'Irlande, dernier parmi les 27, l'a ratifié. L'Europe est non seulement sauvée. Elle est confortée et elle le sera de manière ultime par la signature des présidents tchèque et polonais.

**À LA RECHERCHE DU TEMPS PASSÉ**

**70<sup>ème</sup> anniversaire de la II<sup>ème</sup> Guerre mondiale: Katyn, la vérité sur un crime de guerre par Alexandra VIATTEAU (André Versailles, éditeur-2009)**

Le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'invasion de la Pologne par le III<sup>ème</sup> Reich donne lieu, cette année, et beaucoup plus que les précédentes, à de multiples commémorations, documentaires, commentaires et débats, comme si l'ampleur du désastre, la folie meurtrière interpellaient l'humanité, d'abord pour les cinquante-cinq millions de morts de la II<sup>ème</sup> Guerre mondiale, mais surtout pour les crimes sans nom commis pendant cette guerre, qu'il s'agisse du génocide ou des massacres à grande échelle, comme celui des officiers polonais, prisonniers de l'Armée rouge, après l'invasion de leur pays.

REVUE 150

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la tragédie de Katyn, l'un des sites d'exécution des officiers polonais, au nom de la liquidation des élites polonaises et de la disparition de cet État, qualifié par Molotov de « bâtarde du traité de Versailles ». Ce 70<sup>ème</sup> anniversaire permet de tirer de l'oubli le massacre de Katyn, éclipsé dans le déroulement meurtrier de la Guerre, par des crimes de plus grande ampleur. Et pourtant, Katyn reste dans l'histoire douloureuse de la Pologne l'un de ces événements qui ont forgé la conscience nationale et donnent tout son sens au film de Wajda. Il faut reparler de Katyn parce que le forfait soviétique n'a pas été aussitôt connu, parce qu'il y a eu doute sur la responsabilité du massacre, parce que la géo-politique européenne est, aujourd'hui encore, marquée par la double invasion allemande et soviétique de la Pologne. REVUE 150

Il faut d'abord réaffirmer la vérité de Katyn, longtemps discutée, voire occultée. Cette vérité, c'est l'exécution dans la forêt de Smolensk, en avril-mai 1940, de 4 143 officiers polonais, prisonniers de l'Armée rouge, 10 000 autres étant massacrés dans d'autres camps. Pendant trois ans, les fosses de Katyn gardèrent leur secret, après avoir été nivelées et plantées de pins pour tenter d'effacer le crime. Mais, le 13 avril 1943, la propagande allemande annonce la découverte des charniers de Katyn. L'Allemagne accuse l'URSS, alors que Staline répond en désignant l'armée allemande. Il faudra attendre 1990 pour que Gorbatchev reconnaisse la responsabilité soviétique et, 1992 pour qu'Ultsine remette à Walesa copie de l'ordre signé, le 5 mars 1940, par Staline d'exécuter 14 700 officiers polonais. REVUE 150

En 1945, les Anglo-Saxons se tairent sur Katyn pour ne pas rompre le front interallié. Il n'y en sera pas fait mention au procès de Nuremberg. En France, le PC dénoncera l'*anti-soviétisme* des accusateurs de l'URSS et il faudra attendre Truman pour que l'Amérique reconnaisse le crime de Katyn. Soixante-dix ans après la double invasion de la Pologne, rebondit le débat sur la responsabilité du massacre de Katyn. Le premier coupable est, assurément, Staline qui, le 17 septembre 1939, lance ses troupes sur la Pologne dont l'armée ne commande pas le tir contre les Soviétiques, présumés venir en aide à la Pologne, envahie à l'ouest par l'Allemagne. C'est le *couteau planté dans le dos de la Pologne*. Six mois plus tard, Staline est le commanditaire du crime réalisé par Beria, chef du NKVD, la police politique soviétique dont les quarante-quatre exécutés recevront une prime de 800 roubles.

Mais si Staline est le responsable premier, son crime ne saurait être détaché de la lâcheté des puissances, France et Angleterre, garantes des États d'Europe centrale, créés par le traité de Versailles : Pologne, Tchécoslovaquie, États baltes, garantie réitérée, le 31 mai à Londres, en faveur de la Pologne et, le 13 avril par la France qui confirme les accords de 1921 et 1925 prévoyant une aide militaire automatique en cas d'agression. REVUE 150

Il faut dire et redire, aujourd'hui, avec force que si la France et l'Angleterre avaient respecté leur parole et s'étaient portées au secours de la Pologne, après le 1<sup>er</sup> septembre, Staline aurait hésité à envahir la Pologne orientale. Or, Staline, champion de la *Realpolitik* et du rapport de force, observait, depuis Munich (1938), la lâcheté, la couardise, la trahison permanente des Gouvernements français et anglais. Après la remilitarisation de la Rhénanie, l'*Anschluss*, les Sudètes, le protectorat de Bohême-Moravie qui raye la Tchécoslovaquie de la carte, Hitler tente un nouveau coup de force sur la Pologne et Dantzig. Daladier, président du Conseil d'un Gouvernement de Front populaire, accepte encore, le 31 août, la proposition de Mussolini d'une nouvelle conférence de paix, fixée au 5 septembre. L'invasion de la Pologne, le 1<sup>er</sup>, en dit long sur la crédibilité, aux yeux de Hitler, des gouvernements alliés et met un terme à leurs honteux attermoissements. REVUE 150

Staline soupçonnait la France et l'Angleterre de vouloir détourner vers l'Est les appétits de conquête de Hitler. C'est le coup de tonnerre du *Pacte germano-soviétique*. Avec le *Pacte*, disparaissait le danger mortel pour Hitler des deux fronts.

Le champ est libre pour dépecer la Pologne. Staline gagne du temps et c'est encore aujourd'hui la thèse du Gouvernement russe : le pacte de 1939, c'est d'abord une ruse de Staline qui n'est pas prêt pour la guerre avec l'Allemagne. Il l'est, en revanche, pour envahir la Pologne et opérer le 4<sup>ème</sup> partage du pays sur les frontières de 1917, celles de Brest-Litovsk et du Bug, comme si Staline n'avait pas osé reprendre la frontière germano-russe de 1914 quand Moscou occupait les deux tiers de la Pologne. Il reste à officialiser la collusion des deux dictatures : le 22 septembre 1939, les armées allemande et soviétique défilent à Brest-Litovsk, devant les généraux Guderian et Krivochoine, rare survivant de la purge stalinienne de 1937.

REVUE 150

Vérité de Katyn, responsabilité de Katyn, postérité de Katyn. Car le crime qui entendait détruire la nation polonaise en supprimant ses élites et en dépeçant le pays au profit de ses envahisseurs, sous le regard impavide des Alliés, a généré des conséquences durables sur la géopolitique européenne. On mesure au quotidien, en Pologne et dans l'ex-Tchécoslovaquie, les effets de la trahison franco-anglaise. De Gaulle qui s'était rendu dans la Pologne communiste, en visite d'État, l'avait constaté à ses dépens quand, du haut de la tribune de la Diète, il avait appelé les Polonais à s'affranchir de la tutelle soviétique. Gomulka avait bondi de son banc pour une réponse cinglante, au nom du devoir de mémoire et du lâche abandon de 1939. Et encore de Gaulle ne pouvait-il être personnellement soupçonné de lâcheté : c'est lui qui dans *L'armée de métier* préconisait la création d'un corps de bataille blindé et projetable pour permettre à la France d'assister ses alliés d'Europe centrale. REVUE 150

La géopolitique actuelle de ces pays est tout entière dictée par la mémoire de Munich, du *Pacte germano-soviétique* et de la liquidation du *Traité de Versailles*, quand la Pologne et l'ex-Tchécoslovaquie, libérées de la tutelle soviétique, revendiquent d'abord la protection de l'OTAN, avant même leur molle adhésion à l'U. E. Jacques Chirac l'a mesuré à ses dépens quand, il dénonçait, en 2003, une Pologne qui « a perdu une occasion de se taire », en soutenant la guerre d'Irak. Celui qui aurait dû se taire n'était pas forcément celui qui était désigné... REVUE 150

**1959-2009 : en mémoire des jeunes du Haut-Doubs tombés en Algérie**

L'initiative doit être saluée. L'*Union Nationale des Combattants* (UNC) organise dans les communes du département et en mémoire des jeunes tombés en Algérie, une cérémonie du souvenir pour chaque 50<sup>ème</sup> anniversaire des années de guerre. La manifestation a lieu devant le monument aux morts, celui érigé dans chaque commune de France, après la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale, où est inscrite dans le marbre la longue liste des victimes de la Grande Guerre, de 1940-45, de l'Indochine, de l'Algérie.

REVUE 150

« Théâtre d'Opérations Extérieures », disait-on, alors, de l'Indochine pour escamoter dans l'opinion la référence à la guerre. De même pour l'Algérie, parlara-t-on de « pacification » pour répondre à « l'insurrection ».

Quel que soit le vocable, le temps a fait son œuvre qui n'est pas de mémoire, mais d'érosion et c'est la grande valeur des manifestations du souvenir qui accompagnent le 50<sup>ème</sup> anniversaire de chacune des années de guerre (1954-1962) : raviver la flamme.

La commémoration solennelle s'applique, aujourd'hui, à 1959 qui est l'une des trois années-clés de la Guerre d'Algérie.

-1954 : le 1<sup>er</sup> novembre, *Toussaint rouge*, déclenchement de ce qui est appelé à Paris une *insurrection*, conduite par des *fellaghas*, à laquelle répondent des opérations de maintien de l'ordre ou de pacification. REVUE 150

-1956 : Guy Mollet, président du Conseil, investi par une majorité de Front républicain, élue le 3 janvier sur un programme de paix en Algérie, s'engage dans la guerre, au nom de l'*Algérie française*, après le 9 février et l'émeute provoquée par l'arrivée de Catroux au monument aux morts d'Alger.

-1959 : tout devient possible pour l'Algérie. Un nouveau régime, un nouveau Gouvernement, une politique algérienne, enfin assumée. Celle-ci ne peut être que l'*Algérie française* : de Gaulle a été porté au pouvoir par la déliquescence de la IV<sup>ème</sup> République et la réponse venue de l'armée d'Algérie. Or, ce président revenu aux affaires sur une politique de guerre va faire une politique de paix, celle que la Gauche n'a pu conduire et qui provoquera tant de contradictions chez Mitterrand. REVUE 150

Ministre de l'Intérieur en 1954, il s'en va clamer : « L'Algérie, c'est la France ». En mars 1958, il écrit dans *Le Courrier de la Nièvre* : « L'abandon de l'Algérie serait un crime ». Le gaullisme prive la Gauche de la politique qu'elle aurait voulu faire, mais qu'elle fut incapable d'imposer. Mitterrand tentera de récupérer le sens de l'Histoire après 1981 en se posant en champion, on n'ose pas écrire en précurseur, de l'anti-colonialisme. Un tel retournement provoquera toujours la suspicion de ses interlocuteurs algériens, d'autant, et justice doit lui être rendue sur ce point, qu'il réhabilitera, par l'amnistie arrachée au groupe socialiste, les généraux d'Alger du *quarteron* putschiste de 1961. Décidément, la guerre d'Algérie est celle des fronts inversés : Mitterrand traverse tout le spectre des politiques algériennes pour achever un parcours très personnel sur l'accomplissement de la promesse à Tixier-Vignancour (1965) de la réhabilitation des généraux.

De Gaulle pratique sans bonheur excessif et à la surprise générale cette politique du contre-pied et c'est celle précisément qui s'impose en 1959. Les jeunes du Haut-Doubs continuent de tomber en Algérie dans une guerre avec laquelle de Gaulle a décidé d'en finir. Alors, ces jeunes tombés en Algérie, pour qui et pour quoi ? 1959, année des dupes, du machiavélisme accompli ? Il est vrai qu'en 1958, rien n'annonce cette politique du front inversé. De Gaulle est appelé par Coty, le 29 mai, investi par la Chambre, le 1<sup>er</sup> juin, fait voter, le 3, une loi constitutionnelle. En juin encore, voyage en Algérie et c'est le fameux : « Je vous ai compris » d'Alger, suivi du « Vive l'Algérie française » de Mostaganem. À l'automne, c'est la paix des Braves, offerte aux chefs rebelles. Un seul sera reçu à l'Élysée, avant d'être assassiné par le FLN. Le plan de Constantine est lancé en octobre 1958. De Gaulle prend ses fonctions de président de la République, le 8 janvier 1959. REVUE 150

L'année 1959 commence et s'achève pour l'armée d'Algérie par un effort de guerre soutenu. Challe, nouveau commandant en chef, engage une politique de guerre de mouvement, en lançant ses commandos dans les opérations *Étincelles* et *Jumelles*, à l'abri des barrages électrifiés aux frontières. Été 1959, *tournée des popotes* du Général; la guerre continue et, à la fin de l'année, elle est gagnée sur le terrain. Et pourtant, le 16 septembre, de Gaulle change de braquet et annonce sa politique d'autodétermination, c'est-à-dire d'indépendance de l'Algérie. REVUE 150

Coup de tonnerre, mensonge, nécessaire évolution après un an de guerre ? Il y a pourtant quelques indices qui ne trompent pas et qui auraient pu atténuer le réquisitoire du *Coup d'État permanent*. D'abord, de Gaulle ne parle qu'une fois de « l'Algérie française ». Ensuite, il limoge dès novembre 1958 Salan qui l'a pourtant, et après beaucoup d'hésitations, hissé sur le pavois. On reverra Salan à Besançon, en septembre 1959, pour une prise d'armes sur les Glacis. Accompagné de son aide de camp, le fidèle Ferrandi, Salan va basculer dans la clandestinité et passer en Espagne pour prendre la tête du putsch, en avril 1961. Challe a donc remplacé Salan auquel une République pusillanime avait donné tous les pouvoirs civils et militaires. Mais Challe doit s'effacer devant le délégué du Gouvernement, Paul Delouvrier. L'armée rentre dans le rang. *Cedant arma togae*. REVUE 150

Tous ces jeux de pouvoir ne sont pourtant rien au regard de la guerre qui continue, d'un Challe peu inquiet des évolutions du Général, crédité d'habileté pour son discours sur l'autodétermination. Mais, dans le même temps, les jeunes du Haut-Doubs continuent de tomber dans le Djebel, pour une cause incertaine que les politiques, eux-mêmes, sont bien incapables d'identifier.

#### 1959 : neuf jeunes du Haut-Doubs tombent en Algérie REVUE 150

En cette année 1959, celle de la *Realpolitik*, les jeunes du Haut-Doubs sont mobilisés à vingt ans pour un service militaire de vingt-huit mois. Ils sont incorporés dans des régiments casernés en Franche-Comté : 35<sup>ème</sup> RI et 61<sup>ème</sup> RAA à Belfort, 6<sup>ème</sup> RD à Besançon ou, tout simplement, rejoignent leur unité en Algérie où l'armée française mène une guerre de mouvement qui atteindra son ampleur maximum en 1959-60, avec les offensives de Challe. En Indochine, le Corps expéditionnaire conduisait une guerre de position, en tenant les points hauts de jour pour les perdre de nuit. Les jeunes Français tombés en Algérie perdent la vie en opérations, qu'il s'agisse de ratissage, de reconnaissances ou d'embuscades. REVUE 150

Le Doubs perdra en Indochine (1946-54) 273 de ses fils, 250 en AFN, de 1954 à 1964, date de l'évacuation finale des garnisons françaises en Algérie. Pour la seule année 1959, le Haut-Doubs, dans ses neuf cantons, de Mouthe à Maïche, perdra neuf jeunes dont le nom doit rester dans les mémoires.

Les jeunes tombés en 1959 auraient-ils mesuré, après le 16 septembre, que leur sacrifice n'avait plus qu'une valeur tactique, tant la stratégie gaullienne était, grâce à la guerre de mouvement gagnée par Challe, de négocier en force avec le FLN ? On sait ce qu'il en advint et l'exemple vivant du désastre de la paix, malgré la fortune des armes, en est apporté par ce harki, reçu par Gérard Mangin, président de la fédération du Doubs de l'UNC. C'était l'un des survivants du massacre, accueilli avec la ferveur due à un frère d'armes qui a bien servi la France. Le drame des supplétifs indochinois n'avait décidément pas suffi. Le sort des harkis sera pire, sauf, en ce petit matin d'automne, sous ce pâle soleil qui, il y a cinquante ans, déjà, accompagnait les cercueils rentrés d'Algérie, l'accueil réservé par Gérard Mangin au harki, pour mieux vérifier que tout peut être perdu, *hors l'honneur*. REVUE 150

#### Jeunes du Haut-Doubs tombés en Algérie (1959)

lers-le-Lac	SCHELL André, de Damprichard
ontarlier	SERGENT Georges, de Morteau
Noël-Cerneux	TARBY Robert, de Morteau
rs-S/Chalamont	VERMOT-GAUD Marcel, de Morteau

**HUMEUR REVUE 150**  
Les Kennedy ou la légende des siècles

« Il n'y a rien de pire qu'un leader sympathique qui soit un mauvais dirigeant. »

José-Maria AZNAR

La mort d'Edward Kennedy, ultime rejeton d'une famille qui compta deux frères assassinés, a été accueillie dans les tranes et les spasmes d'une fièvre nourrie d'émotions cosmétiques, toujours préférées à la vérité historique. On a d'ailleurs tout entendu, à cette occasion, avec une pointe d'hyperbole, quand les médias saluent le *milliardaire du peuple*, relayés par Obama qui lui délivre un brevet de *champion des démunis*. REVUE 150

Comme dans la tragédie antique, faut-il s'en remettre au chœur des vierges, trop agité pour être vrai ? Car la vraie vérité sur le dernier Kennedy est forcément autre, plus prosaïque et moins enclin au rêve. Elle est celle que Ted Kennedy, déjà sénateur, bien sûr, le plus jeune et le plus fringant du Capitole, forge dans cette nuit moite de juillet 1969 et dont se souviennent ceux qui, déjà, arpentaient l'Amérique et dévoraient la presse. On avait alors tout le loisir de suivre le feuilleton fatal à la réputation de Kennedy, révélé comme un couard, un lâche, pis, un menteur. Jour après jour, les journaux relataient par le menu cette soirée chaude qui voit un Kennedy éméché rentrer chez lui au petit matin, manquer un virage, plonger dans le lagon de Chappaquiddick et abandonner sa passagère qui se noie dans quarante centimètres d'eau. Le brillant sénateur ne s'en préoccupe pas et file chez lui, prendre un sommeil réparateur, avant de prévenir, enfin, la police. À la couraïse, Ted Kennedy ajoutait le mensonge pour justifier la non-assistance à personne en danger. REVUE 150

Si les cousettes et midinettes de la terre entière n'ont toujours pas compris, les électeurs américains, eux, s'en souviendront, comme le procureur californien des turpitudes trentenaires de Polanski, et lui refuseront l'investiture à la présidentielle de 1980, pour finalement plébisciter celui que les médias européens s'obstinent à qualifier d'acteur de série B, Ronald Reagan. REVUE 150

Mais cette pusillanimité de Ted Kennedy, péché mortel ou tare familiale ? Le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la chute du Mur de Berlin aide à répondre. John Kennedy, élu à la Maison Blanche, le 3 novembre 1960, est investi le 3<sup>ème</sup> lundi de janvier 1961 et rencontre Nikita Khrouchtchev à Vienne, un mois plus tard. Le moujik ukrainien veut le sonder sur sa politique étrangère et d'abord sa détermination à sauvegarder le statut quadripartite de Berlin que le régime Est-allemand voudrait remettre en cause pour endiguer l'hémorragie de population vers la RFA. Berlin, ville libre ? Moscou hésite mais Kennedy semble incertain. Il en faut moins pour lever les hésitations de Khrouchtchev qui rentre, persuadé de l'inertie de l'Amérique. Feu vert est aussitôt donné au gouvernement Est-allemand pour enfermer Berlin-Ouest dans un enclos de cent-soixante-dix kilomètres qui durera vingt-huit ans. REVUE 150

Qui est responsable, en ce 20<sup>ème</sup> anniversaire de la disparition du mur, si ce n'est celui dont Monsieur K dira en quittant Vienne : « C'est un gamin ». Il aurait dit de l'autre Kennedy : « Un couard ! »

**CHRONIQUE DU HAUT-DOUBS**

**Fermeture d'usines : rien à dire ?**

Les fermetures d'usine ne cessent pas (100 000 emplois perdus sur le plan national, au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009, dont une majorité industriels) dans le Haut-Doubs, en particulier, comme on vient de le voir à Amancey et Charquemont. Le scénario est toujours le même : un télex annonce la fermeture, à Amancey où l'actionnaire de référence est américain, à Charquemont où un mandataire de l'actionnaire donne aux quarante salariés le choix entre prime de licenciement et démenagement en Suisse.

REVUE 150

Ces fermetures sont-elles dues à la crise financière ou à la crise structurelle qui frappe la production industrielle française ? Pour ce qui est du Haut-Doubs, le scénario ne varie pas : après le départ de la main d'œuvre vers la Suisse voisine, ce sont les entreprises et l'investissement qui se délocalisent, avec un même résultat : ces fermetures valent effondrement du secteur industriel qui, hors BTP, représente la moitié de ce même secteur en Allemagne et en Suisse, manière, sans doute, d'illustrer le désastre posthume de la stratégie française de construction européenne, il y a un demi-siècle : l'agriculture contre l'industrie allemande. REVUE 150

Faut-il reprendre l'antenne ? Les coûts de production en France sont de moins en moins compétitifs et frappés de péremption par l'ouverture au grand vent de la concurrence. Les entreprises sont doublement plombées, par la parafiscalité qui finance la protection sociale et par le gonflement du salaire brut qui interdit toute progression significative du salaire net, le seul qui compte pour son titulaire et qui justifie le slogan du parti libéral, vainqueur des dernières élections allemandes : « Plus de net sur le brut ».

Va-t-on attendre l'hémorragie totale pour endiguer le flot de la désindustrialisation ? La baisse des charges commence avec la suppression de la taxe professionnelle qui devrait valoir aux entreprises un allègement annuel de cinq à six milliards d'euros. Mais la clé est ailleurs, moins dans la réduction drastique de la dépense sociale, comme le fit le social-démocrate Schröder, que dans une remise à plat de la fiscalité. Faute de rentrées suffisantes par l'impôt direct (IRPP), soit cinquante milliards d'euros, alors que la seule charge de la dette, et encore, avec des taux très bas, dépasse les quarante-deux milliards, la fiscalité française fait peser tout le poids de la Sécurité sociale sur les seules entreprises. Obama qui peine à faire passer son projet d'assurance-santé pour tous, c'est-à-dire 15 % des Américains, désigne souvent la France comme modèle. Il se garde bien de préciser que ce modèle, récusé par l'immense majorité des Américains, précipite la fermeture des entreprises et génère vingt milliards d'euros de déficit, en 2009 et trente milliards en 2010.

**Prix de l'eau : Deux tiers de taxes** REVUE 150

On reçoit les factures d'eau. Rien à dire, sauf leur structure : un tiers hors taxes de consommation réelle et deux tiers de prélèvements obligatoires, abonnement et taxes. En clair, on ne paye pas une facture d'eau, mais un titre de recette, comme l'État en émet pour faire rentrer les taxes. La France a-t-elle choisi le jésuitisme fiscal ? Impôt direct payé par une minorité, majorité exonérée, mais, assujettie au paiement anesthésiant des taxes.

**Parler vrai du TGV !** REVUE 150

La disparition annoncée du TGV dans le Haut-Doubs, par abandon de la desserte de Pontarlier ou suppression de l'arrêt de Frasne, permet de sortir de l'illusion lyrique des vingt dernières années. Sans doute, le réseau à Grande Vitesse a-t-il doté la France d'un maillage moderne, reliant les métropoles à plus de 300 km/h et, à ce titre, facteur de compétitivité. Le dernier classement place la France au 3<sup>ème</sup> rang pour les infrastructures, mais la renvoie au 16<sup>ème</sup> pour la compétitivité globale, la Suisse occupant la 1<sup>ère</sup> place. REVUE 150

On nous envie le TGV, et c'est bien, sauf à tout dire et à en évoquer les effets pervers, autant que l'on veuille bien parler vrai sur le sujet. Il y a d'abord l'extension du réseau qui atteint aujourd'hui 2 000 kms et commence à provoquer des effets de report de clientèle, ce qui est particulièrement vrai des lignes Lyria desservant la Suisse. Avec une clientèle en diminution pour cause de récession, le retrait de certaines lignes devient inéluctable. REVUE 150

Mais il y a plus grave et on commence à en convenir au gré de l'impératif de développement durable qui pose le problème du réseau traditionnel sacrifié, c'est-à-dire mal entretenu ou non modernisé par RFF, faute de crédits. On sait que le kilomètre de Grande Vitesse coûte vingt millions d'euros, que l'actuelle ligne Rhin-Rhône approchera les trois milliards, le total du réseau ayant généré une dette de près de trente milliards. On sait surtout l'existence des 5 000 kms de lignes actuellement non utilisées et menacées d'être déposées si une solution ne peut être trouvée avec les opérateurs de proximité (OPF). REVUE 150

Le TGV est comme la marée. Quand le mythe retombe, il fait apparaître une autre réalité : les Régions au secours de RFF pour entretenir leur réseau, comme Midi-Pyrénées qui va y consacrer cinquante millions d'euros, comme la Franche-Comté qui voudrait recréer des lignes disparues dont les emprises ont été liquidées, Besançon-Vesoul, par exemple, pour desservir une urbanisation en continu entre les deux chefs-lieux.

Enfin, il y a les retombées économiques, la dynamisation du tissu productif, celui des PME, en particulier. On commence à parler vrai sur les retombées de la ligne Rhin-Rhône. Yves Krattinger, sénateur de la Haute-Saône et président du Conseil général, n'y va pas par quatre chemins quand il observe que « personne n'est en mesure d'apporter la moindre garantie quant à la venue d'entreprises nouvelles »<sup>9</sup>. Il ne saurait mieux dire, lui qui n'ignore pas que la localisation Peugeot à Vesoul est due à l'intervention de l'État, alors gardien de l'aménagement du territoire.

<sup>9</sup> Cf. Ville, Rail & Transport - N°478) REVUE 150

Mais il y a mieux : c'est l'inconnu de la zone d'activité d'Auxon, soit dix hectares qui, selon la même source, n'intéresse pas les entreprises bisontines, même celles venant de l'extérieur, car la crise touche directement les PME locales. Et parce qu'il faut tout dire, le TGV qui fonctionne comme le jeu de taquin laissera quelques cadavres le long de la voie nouvelle à vingt millions d'euros/km : jusqu'à la réalisation de la branche-sud, le Jura n'aura plus de TGV, sauf les rames Lyria pour desservir parcimonieusement Dole, alors que Vesoul restera le chef-lieu d'un désert ferroviaire. Et, comble d'accablement, le Jura n'aura plus Edgar Faure et son équipe, Pierre Jeambrun en tête, pour corriger les errements de la SNCF et obtenir des arrêts à Dole, comme le Cisalpin, il y a des années...

Finalement, la seule retombée tangible de la LGV Rhin-Rhône, ce sera un accord-cadre entre les CHU de Dijon et Besançon. On ne sort décidément pas de l'économie publique : la LGV a été financée sur crédits publics et ses seuls retours, pour l'heure, s'appliquent à l'économie publique, alors que ce pays a besoin d'entreprises fortes pour l'emploi, la production et l'exportation qui, en 2009, se soldera par un déficit de plus de cinquante milliards d'euros. REVUE 150

**Mort des entreprises : le pouvoir local, pour quoi faire ?** REVUE 150

La scène mérite le commentaire. Elle se situe chez BH-Cadrans, de Charquemont, entreprise de soixante ans d'âge, quarante salariés, aujourd'hui voués à la prime de licenciement ou au travail en Suisse.

Il est 19 heures et FR3-Franche-Comté évoque l'évènement dans son bulletin en donnant la parole au conseiller général de Maîche, maire de Charquemont. La circonstance et le débat sont intéressants puisqu'il y a là, ramassés en deux minutes, le rôle des collectivités locales décentralisées dans l'action économique et la médiatisation qui porte haut et loin la parole du conseiller général. REVUE 150

On attend et on est persuadé que l'attente ne sera pas vaine. En fait, c'est une déclaration accablante de vide, de non-signification. Le conseiller général fait le compte des suppressions d'emploi sur le plateau. Mais rien sur l'action économique de son Assemblée, après tout, représentée par une agence de développement, rien sur le travail frontalier qui place le Haut-Doubs sous perfusion, rien, alors que dans le débat actuel de réforme de la décentralisation, c'est l'un des points-clés, qui puisse justifier la compétence générale revendiquée par les collectivités, dont le département. Alors, on ne gémira pas sur les déboires sénatoriaux de ce conseiller général. La Haute Assemblée peut faire l'économie de cette voix forte. Mais un point rest acquis pour la réforme en cours : compétence générale il doit y avoir, il faut une action, forte celle-là, économique, en particulier. Or, les fadaïses entendues sur FR3 sont déjà une réponse.

**Chronique de Fournet-Blancheroche** REVUE 150

Chemin des Dames sur le CD 464

Le CD 464 est une route d'autrefois, le principal axe Besançon-Maîche, après la Guerre, très vite supplanté par le CD 461, au bénéfice d'un entretien plus soutenu et d'une modernisation qui a conduit à sa mise à quatre voies. Aujourd'hui, le CD 464 est une route active à ses deux extrémités et anémiée en son centre. La circulation y est dense entre Besançon et Nancray pour desservir le tissu périurbain et entre Maîche et le pont-frontière de Biaufond pour cause de travail frontalier. REVUE 150

On ne pleurera pas sur le segment central du CD 464, mais on s'interroge sur le rôle des élus responsables de son entretien et de sa modernisation, entre Fournet-Blancheroche et la frontière. Car, là, c'est le rôle du Conseiller général, mobilisé par le maire, tous deux parce qu'il s'agit d'un CD, décentralisé depuis quarante ans par Albin Chalandon. Or, voilà plus de deux ans qu'un passage à voie unique, pour

cause de travaux qui n'en finissent pas, continue de freiner la circulation, en la rendant dangereuse. Un peu plus bas, au lieu-dit *La Côte*, le CD devient Chemin des Dames, avec une chaussée défoncée et des virages d'un extrême danger pour les véhicules qui se croisent, poids lourds, en particulier.

REVUE 150

Or, que fait-on depuis des années ? Pas grand-chose, malgré la grande ombre de l'ancien maire de Fournet, élu pendant cinq mandats, personnage intrépide, audacieux, l'âme du combat, celui qui, aujourd'hui, aurait résolu le problème, comme il le fit avec les Chambres à mines, rasées grâce à une subvention spéciale obtenue du Conseil général et devenues un boulevard. Et le déneigement de cette route, scandaleusement interrompu à Charquemont, pendant le week-end, pour cause d'économies ? C'est encore le maire, élu en 1971, *recordman* de longévité, qui obtint par son entregent, un déneigement jusqu'à la frontière. S'il revenait, que penserait-il de l'inertie actuelle, sauf à évoquer le propos désabusé de Voltaire : « Le génie n'a qu'un temps... ».

Chronique frontalière REVUE 150

Sur les rives disparues du Doubs-frontière

**PHOTO**

**Les Gravières (ancienne auberge détruite en 1956)**

*Le Doubs, des Brenets à Saint-Ursanne*  
par Georges Bachmann et Jean-Marie Nussbaum  
Éditions d'En Haut - La Chaux-de-Fonds

**Parler de la Suisse dans RSHD ?** REVUE 150

Un lecteur nous écrit pour poser une vraie question : « Vous parlez beaucoup de la Suisse...! » Et derrière ce propos, on peut deviner comme un sujet d'étonnement...

Mais d'abord, comment pourrait-il en être autrement dans l'Arc jurassien, c'est-à-dire dans les trois départements où le travail frontalier représente encore, et malgré la récession, 17 000 emplois qui font vivre 50'000 personnes ?

La question, à ce stade, n'est pas de savoir s'il faut en parler, mais si la puissance détenue par les employeurs suisses peut initier un pouvoir sur la population de la zone frontalière. Il y a vingt ans, la commune de Fournet-Blancheroche organisait une conférence des communes frontalières du Doubs. Ces communes françaises et suisses se réunissaient une fois par an sur l'une ou l'autre rive. Un sous-préfet perspicace avait fait savoir au promoteur de cette micro-diplomatie qu'une réunion était suffisante, qu'il n'en fallait pas plus. Cette observation, non comminatoire, valait requête de ne pas ajouter à la puissance acquise par les entreprises suisses sur la population française de l'Arc jurassien. REVUE 150

Voilà une vraie question, déjà posée... en 1789 par un député du Tiers-état, Barnave, qui déclarait : « Nous avons la puissance; nous voulons le pouvoir ». La revendication ne lui porta pas chance : quatre ans plus tard, vingt-trois Girondins dont Barnave montaient sur l'échafaud et étaient guillotins en quarante minutes.

Alors, bien sûr, *RSHD* continuera de parler du pays et des entreprises qui donnent au Haut-Doubs un travail qui n'existe plus ici. Il faut en parler, ne serait-ce que pour identifier le triangle emploi-revenu-superstructures mentales, mais aussi pour en finir avec les mythes éculés du XX<sup>ème</sup> siècle, ceux d'une Suisse qui n'existe pas parce qu'elle n'a pas fait les guerres, d'une Suisse repliée sur sa place financière, de la Grande Nation qui ignore les *petits* pays. REVUE 150

La vérité, c'est le débat de l'Arc jurassien, espace traversé par la frontière dont le Haut-Doubs tire emploi et revenu et dont il faut méditer les ressorts : un secteur industriel qui emploie 25 % de la population active contre la moitié en France, une compétitivité classée n°1, la France étant renvoyée au 16<sup>ème</sup> rang, un réseau dense de villes, à comparer à celles du massif jurassien français, avec ses chefs-lieux de canton. Or, ce sont les villes qui procurent aux entreprises, pourvoyeuses d'emploi, les services dont elles ont besoin et l'accessibilité par un réseau dense de communications. Toutes ces conditions-cadres sont réunies dans les cantons suisses frontaliers.

On pourrait n'en pas parler ou se contenter des paradis fiscaux. Ce serait, sans doute, bien sur le plan patriotique, inquiétant sur le plan européen et détestable sur le plan économique. REVUE 150

re suisse

On observe souvent, tout au long de la frontière, du côté français, une sorte de réflexe, appelons-le, de défense qui correspond à une justification naturelle et historique; on peut aussi le débusquer comme un réflexe de défiance, voire de méfiance et, dans ce cas, on n'a pas d'explication plausible. Simple, on serait tenté de dire que le Comtois n'aime pas le Suisse. Le raccourci manifestement manque de nuance et d'objectivité. En logique, ces prémisses appellent une démonstration. REVUE 150

Mais comment démontrer ou démonter une attitude plus ou moins commune, qui relève de l'observation, de l'ethnographie, pour ne pas dire de la sociologie. La logique classique peut ici plier bagages. Nous sommes en face d'un état de fait qu'on ne saurait du reste généraliser, mais qui manifeste une espèce de disposition un rien goguenarde, une certaine habitude qui a, sans doute, des racines anciennes. Il n'est pas interdit cependant de tenter la démonstration de cette assertion qui paraît d'emblée simpliste. Descartes, dans sa belle langue, nous convie au raisonnement juste, inspiré des mathématiques. Il importe d'abord de distinguer le Suisse au singulier de la Suisse *plurielle* et polyglotte. Devant elle, notre Franc-Comtois s'incline volontiers en louant sa neutralité, ses institutions originales qu'il connaît mal, au demeurant; il lorgne, en même temps, sur sa prospérité.

En revanche, face au Suisse, son voisin, le Comtois exerce volontiers un esprit critique qui oscille entre ironie facile et jugement à l'emporte-pièce. Il écarte le raisonnement cartésien comme il écarte le Suisse de son paysage familier : chacun chez soi et les vaches seront bien gardées. Au vrai, le Comtois, l'air supérieur, s'abrite derrière la frontière pour cacher une manière de façade, benoîtement, un complexe d'infériorité; il sait parfaitement que son voisin a eu longtemps la meilleure monnaie et la plus grande banque, une forme de démocratie directe à l'opposé de notre centralisme atavique et paralysant; enfin, venue tout droit du calvinisme, une efficacité reconnue dans le domaine du commerce et de l'industrie, plus particulièrement sur le massif jurassien, de l'horlogerie. Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire à propos d'une dualité historique qui passe par Jules César et *Aventicum*-Avenches, par Cluny, Romainmôtier et Payerne, par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne et de Comté, écrasé et dépouillé à Morat, par la Réforme imposé par ces Messieurs de Berne, par l'histoire, enfin, du fromage et des fromagers, de l'horlogerie et des horlogers. Topons-là : le Comtois n'a toujours pas l'heure et l'oreille suisse.

Denis BONNOT REVUE 150

## Requiem pour les *suissitudes*

Jean-Pascal Delamuraz, conseiller fédéral des années 90 était un Vaudois malin. Il avait compris que son pays ne voulait pas de l'adhésion à l'U.E. Alors, sa thèse était celle de l'abandon des particularismes suisses, ces fameuses *suissitudes* et de l'alignement sur les normes de Bruxelles. REVUE 150

Vingt ans après, que reste-t-il de ces particularismes ? À vrai dire, pas grand-chose, sauf quelques grands principes à ranger dans les bocaux de formol. Il y a, bien sûr, la démocratie directe et ses votations. Elles continuent et c'est un exercice d'humilité pour les gouvernements dont les décisions sont soumises à l'appel des électeurs. Il y a encore la neutralité, mais son bras armé, la troupe de milice, subit des cures d'amaigrissement à répétition. Et puis, il y a la monnaie, le franc insubmersible, mais étroitement satellisé par l'euro, privé de cette constante appréciation qui fit sa fortune, au gré du malheur des monnaies latines. Et l'immigration ? C'était l'exemple achevé du pré carré, avec des permis d'établissement au compte-goutte et le régime des saisonniers. Les Bilatérales, c'est-à-dire l'U.E. ont balayé cette alchimie compliquée : les ressortissants européens ont le droit de séjour et d'établissement, sous réserve, bien sûr, de réciprocité. REVUE 150

Alors, que reste-t-il des *suissitudes* à part la déclinaison des dizaines sur le mode *septante* ? La place financière et le secret bancaire auraient pu constituer l'ultime vestige de ces particularismes. Mais qu'en reste-t-il après le récent malstrom ?

La livraison de listes de clients au fisc américain va, sans doute, modérer les ardeurs des *fans* de comptes numérotés, de même que l'échange d'informations à la demande du fisc voisin, même si on en ignore, aujourd'hui, les modalités. Discrétionnairement, dit-on à Bercy, et, dans ce cas, la place financière est morte, « sous conditions », répond-on à Berne, mais les concessions admises à ce jour inquiètent déjà, les entreprises d'abord qui sonnent le tocsin. C'est Nestlé, firme emblématique qui menace, comme Total, saturé d'attaques incessantes en France, de déplacer son siège de Vevey si se confirment et s'amplifient les concessions sur le secret bancaire et le plafonnement des rémunérations du management. Alors, les *suissitudes*, s'attaque !

## Feu le Grand marché européen ? REVUE 150

On y voit plus clair dans la stratégie de neutralisation des paradis fiscaux, ces États qui, selon l'OCDE, ont une pression fiscale trop faible et, à ce titre, drainent les capitaux, la *monnaie brûlante* des économistes. Cette même OCDE, sous la pression des États réputés spoliés, a fixé un critère pour permettre aux spoliateurs de sortir de la zone grise, anti-chambre de sanctions lourdes : Douze nouvelles conventions de double imposition signées et ratifiées qui, en principe, définissent les conditions de l'échange d'informations entre administrations fiscales. La Suisse est dans ce cas.

Le libellé exact de ces conventions est pour l'heure non publié. En revanche, on sait ce qui va se passer sur le plan national, et d'abord en France. On devrait passer à un régime de surveillance des opérations de change, réalisées avec l'intervention d'un intermédiaire agréé. Au-dessus d'un plafond évalué à 15-20 000 euros, tout virement, légal en l'absence de contrôle des changes, serait notifié à l'administration fiscale. Jusqu'à maintenant, tout virement était légal, mais la banque conservait une trace au-dessus d'un seuil de l'ordre de 10 000 euros pour le cas de contrôles très épisodiques. REVUE 150

Les conséquences du passage d'un contrôle d'exception à un contrôle systématique, lié à une transmission d'information, sont claires pour les intéressés qui vont se voir intégrés aux catégories à risque du contrôle fiscal.

Le bon vieux contrôle des changes est-il de retour ? C'est une seconde nature dans une France qui l'a subi pendant près d'un siècle, de 1914 à 1988, avec une seule exception, en 1967, quand Michel Debré, alors ministre des Finances, rétablit les équilibres, ceux qui devront l'être à nouveau, trente ans plus tard, pour instaurer l'euro. Mai 68 balaya cette fragile liberté; le franc s'effondra, quitta la France par valises. Le contrôle des changes est rétabli en catastrophe; de Gaulle affiche un communiqué : « Le franc ne sera pas dévalué ». Il le sera, un an plus tard par Pompidou, en guise d'envol de l'aigle, pour éponger les hausses de salaires de Grenelle.

REVUE 150

C'est Mitterrand qui le supprime, en 1988 pour préparer ce qui restera comme son œuvre majeure, la plus européenne : le Grand marché de 1993. C'est un président de gauche qui, avec la timide approbation de ses troupes, reconnaissantes de ce retour au pouvoir, décide la libre circulation des personnes, ce sera Schengen, des biens, des services et des capitaux. La mode sera de reprocher au malheureux Bérégovoy, alors ministre des Finances, sa politique monétaire qualifiée de *déflationniste* pour permettre à la France d'adhérer à l'euro, voulu par Mitterrand, obtenu de Kohl comme prix de la réunification. Mitterrand fera le Grand marché et la monnaie unique qui en assure la transparence et évitera à la France, en 2008, une crise sèche du type 1929. L'histoire et la construction européenne lui rendront toujours cette justice.

REVUE 150

Qu'en reste-t-il, seize ans après et au lendemain d'une crise financière qui doublait l'anémie de la France ? Schengen reste. Les points de passage terrestres aux frontières de l'Hexagone restent libres pour le passage des personnes. La libre circulation des marchandises a été renforcée par le Grand marché, grâce à une définition harmonisée des produits et aux procédures de paiement de la TVA. Mais le protectionnisme garde des adeptes qui, à défaut de rétablir une taxation aux frontières intérieures, militent pour son instauration aux frontières extérieures de l'U.E. On va le voir très vite avec la proposition française de création d'une taxe CO2. La libre circulation des services, elle, n'a jamais existé, avec le renvoi dans les ténèbres extérieures de la directive Bolkenstein. Quant à la libre circulation des capitaux, elle est la première victime de l'offensive contre les paradis fiscaux, manière, sans doute, de jeter le bébé avec l'eau du bain. À l'intérieur, les transferts de capitaux par intermédiaire agréé devraient être contrôlés et, à l'extérieur, l'échange d'informations reposera sur des indices que le fisc devra bien se procurer par de nouveaux contrôles dont on devine que la première victime devrait être Schengen.

REVUE 150

Le Grand marché instauré par Mitterrand, en 1993, a donné un formidable élan au traité de Rome, trente-cinq ans après, manière, sans doute, de confirmer solennellement que la construction européenne était d'abord l'œuvre de la IV<sup>ème</sup> République, représentée à la cérémonie de signature par l'un des rares survivants et proches de Mitterrand : Maurice Faure.

## Un neuvième conseiller fédéral neuchâtelois avec l'élection de Didier Burkhalter

Le Pays de Neuchâtel est satisfait. Il vient d'accueillir son neuvième conseiller fédéral avec l'élection de Didier Burkhalter le 16 septembre par l'Assemblée fédérale, soit les Chambres réunies, Conseil national (Chambre du peuple) et Conseil des États (Chambre des cantons ou Sénat).

REVUE 150

La formation du gouvernement suisse est une affaire très complexe. Elle n'est pas composée selon le vœu du président comme c'est le cas en France, mais les conseillers fédéraux ou ministres sont élus par les 24 députés fédéraux (200 au Conseil national et 46 pour les vingt-trois cantons). Elle est donc le fruit d'influences et de savantes négociations. Les ministres sont élus ou réélus tous les quatre ans, après les élections fédérales, mais il peut arriver qu'un conseiller fédéral démissionne en cours de législature, souvent pour garantir le siège à son parti dans le cadre d'une élection partielle.

REVUE 150

Cela vient d'être le cas avec la démission du Valaisan Pascal Couchepin qui rend son tablier à mi-parcours de la présente législature. Ayant succédé à l'emblématique et irremplaçable Jean-Pascal Delamuraz, Pascal Couchepin se trouvait quelque peu essouffé, surtout après les contestations de sa politique dans les assurances sociales. Il avait même provoqué un tollé jusque dans ses propres rangs radicaux (droite modérée), quand il avait précipité de faire passer la retraite de 65 à 67 ans, alors que le chômage touche fortement cette catégorie de travailleurs.

C'est pourquoi, avant l'été, il a décidé de jeter l'éponge, précisément au moment où les primes d'assurance-maladie reprenaient l'ascenseur, alors qu'il s'était fait fort de contenir cette hausse exponentielle. Sa méthode, fondée sur une plus grande concurrence entre les caisses maladie et diverses mesures homéopathiques, s'est révélée un échec cuisant. Pire, l'annonce de la reprise à la hausse des primes pour 2010 suscite la colère de la population, alors que les comptes des caisses demeurent pour le moins opaques. REVUE 150

## Lutte sans merci

Toujours est-il que Pascal Couchepin (soixante-sept ans) a estimé qu'il était temps de passer le témoin à force plus jeune que lui. Il ne pensait peut-être pas qu'il allait susciter une bataille électorale sans pitié. On ne compta pas les candidats, aussi bien au sein des libéraux-radicaux (désormais réunis en un seul parti) et démocrates-chrétiens. Car le PDC estimait le moment venu de récupérer son deuxième siège perdu en 2003 lors de l'accession de Christophe Blocher, chantre de l'UDC (Union démocrate du centre), au collège gouvernemental. Il lança donc son candidat, le *sénateur*, Urs Schwaller, singinois, donc germanophone, mais parfait bilingue du canton de Fribourg. Une véritable cabale fut lancée à son encontre par les *latins*, lui déniaient le droit de représenter la Suisse romande. Quant aux Tessinois, absents depuis dix ans du Palais fédéral, ils ne réussirent pas à convaincre le président suisse des radicaux, Fulvio Pelli, de se porter candidat. REVUE 150

Dès lors, restèrent en lice, les conseillers nationaux genevois Christian Lüscher et Martine Brunschwig-Graf, le président du gouvernement vaudois Pascal Broulis et le conseiller aux États neuchâtelois Didier Burkhalter. Finalement, le PDC présenta comme candidat officiel Urs Schwaller et les libéraux-radicaux Christian Lüscher et Didier Burkhalter.

REVUE 150

La bataille fut indécise. L'Union démocrate du centre soutint les radicaux, alors que les socialistes étaient divisés. Distancé durant les trois premiers tours, Didier Burkhalter finit par l'emporter au quatrième tour avec 129 voix (majorité absolue de 120). Le canton de Neuchâtel jubilait en recouvrant son siège au Conseil fédéral, siège qu'il avait tenu de manière continue avec les conseillers fédéraux socialistes Pierre Graber, Pierre Aubert et René Felber.

## Un homme pondéré REVUE 150

Ainsi, durant cette campagne qui a duré tout l'été (car il fallait convaincre les autres groupes pour réunir une majorité), Didier Burkhalter a fait preuve des qualités d'un marathonien. Il a fortement hésité avant de se lancer dans la course, mais ensuite il a tenu le cap avec la discrétion et l'assurance qui l'animent. Car il n'est pas du genre à faire des éclats ou à lancer des brûlots dont Pascal Couchepin était coutumier. Il est d'une grande pondération et sait parfaitement mesurer ses propos. D'aucuns lui reprochent d'être trop *lisse*, mais c'est un homme de dossiers, de conviction et de persuasion. Il a su se faire respecter et estimer de ses pairs à Berne, d'autant plus qu'il maîtrise bien l'allemand. Il peut en outre se targuer d'une belle carrière politique : conseiller général, puis conseiller communal (exécutif) à Neuchâtel, avant d'être élu conseiller national, puis conseiller aux États en 2007. On a envie de dire que Didier Burkhalter a fait un parcours sans faute. REVUE 150

Toutefois, il sait bien que les difficultés l'attendent dès son entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre. Il héritera au ministère de l'Intérieur et de la Culture, d'un dossier explosif avec les déficits endémiques de l'assurance invalidité et de l'assurance chômage. Le peuple suisse vient d'accepter avec une petite majorité de 54 % l'augmentation de la TVA de 7,6 à 8 % dès 2011 pour une période provisoire de sept ans (mais on sait ce que signifie ce terme), ce qui se révélera insuffisant pour combler la dette de l'assurance invalidité de dix milliards de francs suisses.

Néanmoins, Didier Burkhalter possède un atout majeur dans son jeu. C'est un homme d'écoute et de négociations. Il saura donc renouer le dialogue avec les partenaires de la santé qui se plaignaient de ne plus être entendus par Pascal Couchepin. Le défi est ambitieux, mais le nouveau conseiller fédéral est capable de désamorcer les conflits qu'il trouvera sur sa route. Tout en sachant que le domaine de la santé et des assurances sociales relève du mythe de Sisyphe. REVUE 150

## Transports : le RER de l'Arc jurassien franco-suisse prend du retard

La série des débats transfrontaliers sur la mobilité s'est poursuivie par une séance qui s'est tenue le 24 septembre dans les locaux rénovés du *Club 44*, à La Chaux-de-Fonds. Le dossier des transports prend toute son actualité avec la prochaine ouverture du TGV Rhin-Rhône en décembre 2011 et avec les menaces qui planent sur les liaisons TGV Berne-Paris et éventuellement Lausanne-Paris.

On ne peut dire que les partenaires comtois et neuchâtelois se soient montrés très entreprenants en vue d'améliorer les relations ferroviaires transfrontalières de part et d'autre de l'Arc jurassien franco-suisse. Il est vrai que la crise économique retarde les projets d'investissements et les grands travaux d'infrastructure. REVUE 150

On a toutefois l'impression que, tant du côté de la Franche-Comté que du canton de Neuchâtel, on opte pour l'attentisme, pour ne pas dire l'immobilisme. Certes la décision de Lyria de supprimer dès l'horaire de décembre 2009 l'une des relations quotidiennes Berne-Paris a refroidi les édiles des transports de la région. C'est pourquoi, ils ont décidé de concentrer toutes leurs forces pour maintenir coûte que coûte la seule paire de TGV Berne-Paris qui subsistera dès le 13 décembre 2009, soit au moment même, ironie de l'histoire, où le renforcement de l'alimentation électrique sur le tronçon Mouchard-Frasne sera inauguré et entrera en vigueur. REVUE 150

La position des édiles de La Chaux-de-Fonds et du Locle est quelque peu différente, car les autorités du Jura neuchâtelois souhaitent que l'on modernise la ligne du Haut-Doubs, La Chaux-de-Fonds-Le Locle-Morteau-Besançon, afin de réduire les temps de parcours et d'être relié directement à la gare de Besançon-TGV. À moyen terme, il s'agirait d'utiliser le futur *Transrun* (liaison rapide Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds en tunnel et mettant les deux villes à un quart d'heure) pour relier Berne à Besançon-TGV par du matériel confortable et rapide. Mais pour l'heure, ni les cantons suisses, ni la Franche-Comté n'ont les moyens d'investir dans le renouvellement de la voie et éventuellement dans l'électrification. REVUE 150

C'est dire que l'on regrette que les responsables des transports franco-suisse n'aient pas les moyens d'organiser des relations frontalières performantes, alors que la crise n'a guère réduit les bouchons formés par les voitures des frontaliers sur les axes routiers. En l'occurrence, les pouvoirs politiques sont incapables d'anticiper les besoins futurs de la population pour des raisons financières. Finalement, c'est un aveu d'impuissance dans la volonté, cent fois répétée, de désenclaver l'Arc jurassien franco-suisse.

B.N.

### LU POUR VOUS REVUE 150

*L'impuissance publique-Le déclin économique français depuis Napoléon*, par Benoît MAFFEI et Noël AMENC- Préface de Jean-Hervé LORENZI (Economica 2009)

Le déclin est un thème récurrent de la pensée économique. Ses auteurs sont volontiers rangés dans la catégorie sans gloire des pessimistes réactionnaires, plus lucides, pourtant que les gourous à la Stiglitz dont la vertu première est d'avoir embouché pendant huit ans la trompette de l'anti-Bush.

Les auteurs de *L'impuissance économique*, préfacée par J. H. Lorenzi, ancien des Cabinets de gauche, ne sont pas des adeptes de la pensée officielle. C'est, sans doute, la raison de cet excellent essai sur les ressorts du déclin français, c'est-à-dire d'une crise nationale, bien antérieure au séisme financier d'il y a un an.

REVUE 150

Cet essai est l'histoire d'un long reflux qui suit le Grand siècle, celui de Louis XIV, apogée de la puissance française. Le XVIII<sup>ème</sup> est celui de graves défaites et de l'effacement international de la France, après le traité de Paris (1763), suivi de la paupérisation due à la Révolution et aux guerres d'Empire, de la 2<sup>ème</sup> révolution industrielle qui laisse la France, en termes de croissance, loin derrière l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis. Le déclin continue au XX<sup>ème</sup> siècle, avec un lent tassement de la croissance qui passe de plus de 5 % dans la décennie soixante à moins de 1,5 %, entre 2000 et 2005.

Face à ce mouvement séculaire, les politiques économiques en réponse épuisent rapidement leurs effets : nationalisations, en 1981 qui s'avèrent un désastre coûteux, monopoles de service public, rigides et inefficaces, politiques industrielles, celles de Pompidou, par exemple, sans lendemain. REVUE 150

La réalité de l'économie française, c'est celle de son environnement qui frappe d'obsolescence les vieilles recettes colbertistes, chères à l'inconscient collectif national. Cet environnement, c'est celui de l'Europe que la Gauche représentée par Mitterrand a revendiqué et assumé. C'est celui de la mondialisation qui impose une baisse drastique des coûts. La France va-t-elle aggraver le déclin en s'obstinant à maintenir les vestiges de sa grandeur ? Les auteurs le pensent en soulignant que l'économie de la connaissance n'a jamais remplacé l'économie industrielle, que le rayonnement culturel n'est pas démontré dans l'enseignement supérieur et la recherche, que la politique de défense a coûté très cher aux dépens du niveau de vie des Français.

Le résultat de ce fossé entre ressources et emplois, parmi lesquels une protection sociale, sans doute, exemplaire, mais ruineuse pour les entreprises, c'est la montée des déficits et de la dette. REVUE 150

Où conduit ce déclin et comment l'enrayer ? Les auteurs donnent quelques pistes qui relèvent des palliatifs. D'abord l'euro, monnaie stable qui élimine l'inflation et la dévaluation, permet de financer la dette à bon compte. C'est, sans doute, pourquoi la France accepte une politique monétaire intégrée, celle de la Banque centrale européenne, mais refuse toute harmonisation budgétaire, au nom de la souveraineté. Au titre des palliatifs s'ajoute la crise financière qui permet de s'affranchir des disciplines du pacte de stabilité de l'euro. Et parce que la politique budgétaire reste nationale,

Cf. *RSHD-N°149* : « Augmenter les impôts ? » REVUE 150

La crise financière autorise un changement de cap pour passer d'une Europe ouverte, libérale, celle de Mitterrand, qui s'achève avec le fiasco du traité constitutionnel, à une Europe des États, jacobins et autoritaires, champions de la chasse aux « émigrés de l'intérieur » selon l'anathème de Pierre Mauroy (1981), aujourd'hui tempérée par l'entrée en force des Libéraux dans la majorité allemande...

Y a-t-il une issue à cette longue marche ? *L'impuissance publique* est déjà une réponse : « La France semble se résigner à une désindustrialisation pensée comme s'inscrivant dans l'ordre de l'évolution de l'histoire et sa mue en économie de services apaise les tensions sociales, même si cette sphère hétérogène comprend nombre d'activités de faible valeur ajoutée ». REVUE 150

Nicolas Sarkozy a sonné le tocsin contre cette pente fatale en soulignant qu'une économie *sans usines* était vouée à la perte. Mais, à quel prix doit être respecté l'impératif industriel ? Celui du protectionnisme ?

*Besançon, des origines à nos jours* par Georges BIDALET- (Presses du Belvédère- 2009)

Cette histoire « abrégée », selon l'auteur, de Besançon a relevé un double défi. Pour le passé d'abord, il s'agissait de présenter une nouvelle version qui ne se réduise pas à une obscure compilation des histoires antérieures, les meilleures, de Gaston Coindre et de Claude Fohlen. Pour le présent, l'auteur était attendu sur le diagnostic économique de cette ville aux ambitions de métropole régionale et il y avait tout lieu de craindre une présentation partielle, voire partisane. REVUE 150

Georges Bidalot a échappé à ce double écueil : cette histoire est nourrie aux meilleures sources et éclairera utilement le lecteur profane, celui qui découvre Besançon et entend être initié à son histoire, au gré de la découverte d'un patrimoine d'exception. Le plan choisi par l'auteur (histoire politique et religieuse dans une première partie, histoire économique et démographique, dans la seconde) ne l'enferme pas dans les redites et ménage l'intérêt du bilan économique actuel de cette ville et des équipes très monocolores qui la dirigent depuis près de soixante ans.

REVUE 150

Ces gestionnaires ont eu, dès leur accession à la mairie, en 1953, à relever, eux aussi, deux défis : celui de la démographie, avec une population qui est multipliée par deux en trente ans et un afflux soutenu dans la décennie soixante. L'urbanisation en périphérie de ville sera conduite à marches forcées : on logera les nouveaux habitants, mais au prix d'une médiocre qualité de vie, avec un habitat sans passé, donc sans prestige, densifié et bâclé, bien dans le style de l'urbanisation désastreuse de la V<sup>ème</sup> République. Si ce premier défi est relevé, le second reste un « lamentable échec », dit Georges Bidalot dans son introduction : c'est le destin industriel de cette ville.

REVUE 150

Il publie plusieurs tableaux statistiques remarquables pour mesurer l'effondrement industriel, avec les conséquences qui en résultent pour les revenus et l'habitat. On relève, au hasard de cette analyse la dégringolade de la population active industrielle qui passe de 40 %, en 1962, à moins de 10 %, aujourd'hui. En 1975, encore, deux ans après le fiasco Lip qui coûtera très cher à cette ville en termes d'image,

Besançon revendique 10 000 emplois industriels, à comparer aux 400 générés, en huit ans, par le Technopôle microtechnique et scientifique (Témis). La désindustrialisation en continu de Besançon s'est accompagnée de la tertiarisation de l'emploi, la chute des revenus, un chômage structurel lourd, près de 15 000 demandeurs d'emploi, un vagabondage non chiffré qui tourne dans le centre-ville et l'évasion périurbaine de la population. REVUE 150

Au regard de ce bilan peu contesté par les gestionnaires de la ville, persuadés de l'obsolescence industrielle, moins encore par une opposition diaphane, Georges Bidalot relève, à juste titre, les performances qualitatives de cette ville, *verte*, depuis Robert Schwint, inscrite au patrimoine mondial par la gestion actuelle. C'est si vrai que ce patrimoine d'exception à un coût élevé qui justifierait des ressources fiscales à la hauteur, mais que seul pourrait procurer un potentiel industriel et une fiscalité d'entreprise qui n'existent plus. REVUE 150

*Insolite et mystérieuse Franche-Comté* par Michel VERNUS (Presses du Belvédère-2009)

Michel Vernus est un auteur d'une belle fécondité. L'année dernière, il signait un remarquable anthologie illustrée de la *maréchalerie* ou histoire des forgerons et maréchaux-ferrants (Cf. *RSHD-N°147*). Sa réputation de sociologue du monde rural, monde englouti, aujourd'hui, et, à ce titre, domaine d'élection des historiens, n'était déjà plus à faire. Et pourtant, il publie à nouveau, cette année, et toujours aux *Presses du Belvédère*, un répertoire des mythes de la mémoire collective comtoise. On trouve là, pêle-mêle, des représentations qui empruntent au merveilleux, magique, féérique voire aux Grandes peurs qui, là encore, sont des réflexes collectifs, toujours mus par l'insécurité qui est la plaie des sociétés rurales traditionnelles. REVUE 150

On trouvera dans ce répertoire, et comme ressorts de ces mythes, les grandes catastrophes naturelles, tempête, ouragan, orage, foudre, le tout renvoyé à l'obscur volonté divine, conjurée par des pratiques religieuses incantatoires, du type rogations ou culte de la Vierge. Aux grandes catastrophes naturelles s'ajoutent les animaux sauvages, l'ours et, bien sûr, le loup qui disparaît à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, mais provoque, aujourd'hui, la même levée de fourches quand il réapparaît dans les Alpes. La forêt, dense, noire à l'horizon, est souvent le lieu de ces mythes, magiques ou féériques pour les uns, suspects de sorcellerie, pour les autres. De même, la mort rôde-t-elle autour des sites les plus dangereux : les Écheltes du même nom à Fournet-Blancheroche, les grottes, cavités et autres accidents géologiques. REVUE 150

Il y a dans cet inventaire, comme une nostalgie, celle d'un âge qui n'est pas encore celui du positivisme ambiant, et surtout d'une sécurité collective, devenu acquis social et programme de parti plutôt que légende pour les longues soirées d'hiver, le plus rigoureux des Temps modernes, nous apprend Michel Vernus étant celui de...1709. La démystification du monde ou *Entzaubern der Welt* a fait son œuvre.

REVUE 151

### LETTRE DE L'ÉDITEUR

« Aujourd'hui, de la belle île que la mer et les vents faisaient orgueilleuse et verdoyante, il ne reste que ce massif calciné. »  
L'Atlantide - Pierre BENOIT  
Albin Michel (1920)

#### La nouvelle Atlantide

La chute du Mur est oubliée, le 20ème anniversaire classé. Les fossoyeurs communisme, les Reagan, Thatcher, Jean-Paul II, Mitterrand, ont

disparu de l'écran radar des mémoires et puis, c'était hier, avant-hier et, aujourd'hui, seul compte *hic et nunc* Reviennent donc les vieilles lunes, et d'abord cette obsession angoissante : l'implosion de la planète, minée par le réchauffement. L'humanité brûlerait la chandelle par les deux bouts, en épuisant ses réserves naturelles pour mieux empoisonner l'atmosphère. On fait défiler en boucle ces usines enfumées qui émettent les gaz à effet de serre, comme pour mieux vilipender une industrie devenue ennemie de

l'humanité. REVUE 151

On voit la banquise engloutie et les ours polaires décimés. Un esprit éclairé annonce 300.000 morts, dus au réchauffement, alors qu'un autre somme l'Occident de ne plus consommer de viande...  
La nouvelle peste est trouvée, désignée, ancrée dans des esprits,

toujours hantés par la fin dernière : la couche d'ozone, générée par un REVUE 151

développement qui a cessé d'être civilisateur pour devenir destructeur. On répondra que ces usines polluantes, à l'instar de la sidérurgie, ont depuis des lustres déserté l'hexagone. Mais rien n'y fait. Le péril campe à nos portes : c'est l'humanité menacée d'anéantissement.  
L'antienne est là, avec ses imprécateurs patentés de l'épuisement des énergies fossiles, de la pétrochimie bannie, des autoroutes rendues aux

pèlerins de Saint-Jacques. REVUE 151

À ce point de fulmination contre toute activité de transformation, pourquoi ne pas interdire à l'humanité de respirer, au nom du CO2 rejeté dans l'atmosphère ?

Tocqueville triomphe, une fois encore, 150 ans après ses sombres pressentiments que ne leur enlève-t-on le souci de respirer !  
L'humanité inaugure-t-elle ce XXIème siècle par un rendez-vous avec l'apocalypse, alors que le XXème retentissait des appels au progrès ? C'est plutôt un rendez-vous tragique avec l'Histoire, celui d'une rupture voulue, réfléchie avec son histoire, celle d'une longue marche vers la liberté, d'un parcours tendu vers une promesse, terme de l'Histoire. Cette marche guidée par la Raison n'est-elle pas en train de revenir aux ornières de l'histoire cyclique, celle de Hegel corrigé par Marx ? Comment ne pas s'insurger contre cette planète assiégée, alors même que les scientifiques ne sont pas d'accord entre eux, que les politiques sont incapables de s'entendre, comme

- 2 -  
on vient de le voir à Copenhague, que les économistes s'abstiennent d'énoncer la moindre alternative crédible à ce scénario de l'impossible ? Que

l'on en juge ! REVUE 151

Plus d'énergies fossiles ? Elles seront remplacées par les énergies durables, l'électricité d'abord, renouvelable à souhait, mais produite, en France, pour les trois-quarts, par le nucléaire. Et cette électricité, fierté du pays pour son exportation dans toute l'Europe, s'avère déjà insuffisante, proche de la rupture et des coupures que l'on croyait relever d'un autre temps. Et les emplois que l'on nous annonce par centaines de milliers sur cette planète des robinsonnades, qui les paiera ? Et les coûts de santé, toujours portés par un progrès maximum, qui paiera, sauf l'impôt ? Oui, qui paiera, avec un taux de croissance en diastole, que les sombres prophètes du Nouvel âge voudraient ne pas relever, après la crise actuelle, pour mieux habituer l'humanité à la régression, voire à la civilisation du crû, héritée de

Lévi-Strauss ? REVUE 151

Par-delà cette rupture sans précédent avec le progrès, depuis la fin de la Guerre, si l'on fait abstraction des Khmers rouges, la veillée d'armes autour de cette planète dynamitée en son centre renvoie à une autre calamité venue du fond des âges, celle du millénarisme, du rendez-vous de l'humanité avec la fin de son histoire, avec l'apocalypse, avec les tragédies bibliques du déluge et de la traversée de la mer Rouge. Mais les apôtre actuels de la régression ne disent pas que l'humanité l'a toujours emporté, car sa destinée manifeste est dans le progrès, dans cette longue marche que des esprits chagrins voudraient brutalement interrompre, comme si, déjà, et à l'instar de la fable, tous ne mouraient pas, mais étaient frappés.

Jacques CHATELAIN.  
FOURNET-BLANCHEROUCHE  
- 3 -

LE DOSSIER DE RSHD REVUE 151

« Celui qui se perd dans sa passion  
a moins perdu que celui qui perd sa passion ».  
Saint-Augustin

**Sarkozy à mi-mandat : questions...**

L'élection de Nicolas Sarkozy, en 2007, le devait plus à celle de Mitterrand, en 1981 qu'à celle des présidents gaullistes de la Vème République. Il était né après la Guerre, creuset de légitimité du gaullisme, même s'il était entré tôt en politique et dans un département fortement tenu par les gaullistes, avec Charles Pasqua et Achille Peretti. Malgré cet engagement de jeunesse, Nicolas Sarkozy ne devra pas moins son élection à d'autres qu'à la figure emblématique du parti, celle de Jacques Chirac, président sortant, à vrai dire, engagé dans un insolite retour aux sources du radicalisme corrézien.

Sarkozy s'est imposé contre le gré du président sortant, comme Mitterrand, en 1981, même si la contribution du fondateur du RPR à cette élection n'est plus, aujourd'hui, contestée. Sarkozy, comme Mitterrand, n'en a pas moins trouvé dans les lois non écrites de la Vème République le sésame de l'élection, grâce à la stricte observance du triangle magique de rigueur : un leader, un grand parti, une majorité parlementaire. Mitterrand et Sarkozy ont créé ce parti dont ils ont pris la tête et en ont tiré une majorité, au contraire de Giscard qui, en 1974, n'a ni parti ni majorité.

La griffe du candidat REVUE 151

Mais la clé de l'élection de Sarkozy ne tient pas seulement à sa capacité à s'identifier aux institutions de la Vème République. Il y a plus et ce plus, c'est sa marque, sa griffe dans cette campagne. Cette dimension spécifique, ce zeste identitaire qui s'avèrera déterminant pour l'issue du scrutin, c'est la campagne de discours : on cesse de penser qu'un quart d'heure de TV vaut mieux qu'un long discours et surtout Sarkozy rompt avec le style énarquique des candidats issus du sérail de la Vème République, champions de l'ambivalence, avec une première partie contredite par la deuxième. Enfin, un vrai candidat à la trempe d'orateur s'adressait à la foule, debout derrière son pupitre pour scander sa harangue, faire monter l'émotion, puis l'adhésion, sous les applaudissements, l'ovation, enfin. Le discours n'était pas mort ; il était même ressuscité sous cette Vème République, passée du charisme historique à la médiocrité technocratique.  
Cette campagne n'avait pas été annoncée. Elle s'était imposée au firmament politique par son propre succès et la rumeur qui se propageait. Sans le dire, on était passé de la traditionnelle réunion publique au meeting, puis à la campagne de discours prononcés devant des foules de plus en plus

nombreuses. La fièvre est là, qui soude le peuple et l'orateur, la foule et son héraut, dans une étrange communion. Il est là, debout, face au public, parle

- 4 -

une heure et plus, puis épuisé, descend de l'estrade, fend la foule, comme le gladiateur après le combat dans l'arène. Il a su trouver les mots, l'accent, le rythme, les stances incantatoires et ce crescendo ovationné. C'est Yasmina Reza qui accompagne Sarkozy pendant sa campagne et le surprend au soir de l'une de ces réunions, dans la grande tradition des pères fondateurs de la République, Gambetta et « les couches nouvelles », Waldeck-Rousseau et « les deux jeunesses ». Il a fait vibrer la salle et, comme l'acteur fourbu, gît affalé sur un fauteuil, à demi-conscient : on lui apprend que les sondages lui donnent plus de 30% au premier tour, clé du succès pour le second. Accablé, mais gagnant.

La leçon est claire : cette campagne somme le glas des technocrates pour annoncer le retour des avocats. Personne ne s'y trompe, avec le reflux des énarques vers les prétoires : Villepin et Copé, avocats, sans parler, à gauche, de Mamère et Evin. Sarkozy inaugure un nouvel âge, une Vème bis ou plutôt un retour aux sources de la République. L'effet sera décisif.

**Travailler plus et produire plus** REVUE 151

« L'objectif de la politique de la France, ce n'est pas le partage des richesses, ce doit être la création de nouvelles richesses. »  
Après l'ovation, l'action et c'est le programme dont l'exécution arrive à mi-mandat et autorise l'évaluation. Elle était totalement fondée sur le développement de la production dans un pays où la croissance de la richesse nationale était structurellement insuffisante, où le chômage était toujours proche des deux chiffres, où l'on perdait pied sur les marchés extérieurs. Il fallait donc renforcer la compétitivité des entreprises et décréter le reflux fiscal. C'était la logique du « paquet fiscal », avec sa panoplie de baisse des droits de succession, spoliateurs, de déduction des intérêts sur emprunt immobilier et d'exonération des charges sur les heures supplémentaires. C'était d'application immédiate et plus concrète que la promesse de baisse de l'impôt sur le revenu (IRPP) du tiers par Jacques Chirac et qui ne dépassera jamais les 9%.

Mais le grand débat était ailleurs, dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises sur le Grand marché européen, réalisé par Mitterrand, en 1993, et auquel tout le monde applaudit, à droite comme à gauche. Le drame était à venir, c'était de corriger le handicap des entreprises françaises, pénalisées par leurs coûts de revient, par la fiscalité et la parafiscalité, cad le financement de la protection sociale. Car le paradoxe, c'était bien l'instauration du Grand marché, avec la libre circulation qui en résulte, des biens, des personnes, des capitaux et des services, dans un environnement fiscal et parafiscal rigide, insusceptible de toute réforme depuis que Mitterrand avait évacué d'un revers de main, en pleine cohabitation (1986-88) les projets d'ordonnances de Philippe Séguin, au nom des « acquis sociaux ». Voilà qui est assez extraordinaire dans l'univers à cloche-pied de Mitterrand : on ouvre et on lance les entreprises sur ce marché de libre-concurrence, sans mesurer qu'elles avancent avec des sandales de plomb. Oui au libéralisme et au libre-échange, mais non à toute

- 5 -

réforme pouvant mettre les entreprises françaises sur un pied d'égalité avec

leurs concurrentes. REVUE 151

Depuis des années, la sanction de cette inertie s'affichait au quotidien, avec les transferts de main d'oeuvre dans les régions frontalières, des investissements, enfin, les délocalisations pures et simples, cad les fermetures d'entreprise.

**Liquider le piège des droites** REVUE 151

La sécurité, la justice et la police, la maîtrise des flux migratoires s'inscrivaient au coeur de ce programme dont l'objectif avoué était de ramener dans la majorité tout ou partie de la diaspora d'extrême-droite qui a fait la fortune de l'opposition, en 1997 et 2004. Il s'agissait d'en finir avec une stratégie de décomposition des droites et de prise du pouvoir, non par une opposition d'alternance, devenue majorité, mais qui fracture l'électorat de droite en désignant une partie de ses électeurs pour mieux les anathémiser et interdire tout désistement de second tour. La stratégie est simple et les résultats sont là pour en témoigner. Sarkozy promet d'en sortir et il s'en donne les moyens.

De même sur l'Europe, et après l'échec du référendum de mai 2005 sur la ratification du traité constitutionnel, il reprend le dossier en proposant de le faire aboutir par un traité simplifié, ratifié par voie parlementaire et non plus référendaire.

**Deux questions : le socle majoritaire de 2007 et**

**L'assainissement financier** REVUE 151

A mi-chemin d'un mandat de cinq ans qui fut, peut-être, une erreur tant il prive le président de cette autorité puisée dans le septennat, pour l'enfermer dans la législature, le bilan de « l'hyper-président » ne manque pas d'ampleur. Sur le plan économique, il a réalisé les réformes annoncées, et d'abord « le paquet fiscal » dont la première vertu a été de rassembler l'opposition qui, sur ce plan là, au moins, parle d'une seule voix. De même pour « le bouclier fiscal » et, là comme ailleurs, on essaie de comprendre pourquoi et comment l'opposition reste ligée pour revendiquer une fiscalité dont le premier effet est de provoquer l'expatriation d'un nombre croissant de Français, et la désindustrialisation, au nom de la délocalisation d'entreprises dont les coûts ont cessé d'être compétitifs. Or, on n'a toujours pas touché à la para-fiscalité, au nom des sacro-saints acquis sociaux ou, si on le fait, c'est à un coût exorbitant, quand l'exonération s'applique aux heures supplémentaires ou pour le passage aux 35 heures. Quant à la fiscalité, il faut marquer d'une pierre blanche la suppression de la taxe professionnelle, abusivement instrumentalisée auprès des élus locaux qui peinent à choisir entre une fiscalité-repoussoir pour les entreprises, donc pourvoyeuse de chômage, et une fiscalité attractive pour mettre les entreprises au niveau de

- 6 -

À cet égard, une question à l'opposition et à ses députés, dans le Doubs, par exemple, à Pierre Moscovici, élu d'une circonscription frontalière du Jura, et qui, au demeurant est toujours resté laconique sur les voies et moyens d'un retour de la main d'oeuvre française, comme c'était le cas avant la Première Guerre mondiale quand les *Adjoulots* allaient travailler dans le Pays. De même, le silence reste-t-il sépulcral sur les flux d'investissements français dans le Jura et, parallèlement, l'orientation croissante de l'économie jurassienne vers la région bâloise plutôt que vers la Franche-Comté. Nicolas Sarkozy a, lui, choisi : ce sera la baisse des charges pour faire évoluer les entreprises françaises vers un niveau proche de celui de ses concurrentes. La suppression de la taxe professionnelle devrait y contribuer.

la concurrence du Grand marché. REVUE 151

Sur l'Europe, il a fait ce qu'il avait annoncé : le traité simplifié qui vient d'entrer en vigueur, avec ses deux nominations-phares, à vrai dire, peu aveuglantes, et c'est vrai que le Luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, aurait fait un meilleur président du Conseil européen.

Quant au couple Justice et police, d'une part, maîtrise des flux migratoires, de l'autre, on mesure la difficulté de l'exercice quand l'expulsion de douze Afghans provoque un tollé, habilement orchestré par une presse vespérale, peu suspecte de zèle gouvernemental, qui annonce la régularisation de 20.000 *sans papiers*.

C'est là l'un des deux points-clés de l'actuel quinquennat, au demeurant non résolu, celui du socle électoral de 2007, quand Nicolas Sarkozy a su réintégrer une partie des voix d'extrême-droite. C'est un exercice toujours remis en cause, jamais acquis, et sensible aux erreurs, celles du chiraquisme, spécialiste des excursions en terre d'opposition. Mais l'enjeu est sans ambiguïté : au-dessus de 10% pour l'extrême-droite, les triangulaires ruinent la droite parlementaire ; au-dessus de 20%, c'est le boomerang pour la gauche, comme on l'a vu en 2002. Les élections régionales vont constituer, à cet égard, un test : dans combien de régions, l'extrême-droite franchira-t-elle la barre des 10% qui lui permet de se

maintenir et d'entonner le *Requiem* des droites ? REVUE 151

L'autre facteur limitant de ce mi-mandat, c'est l'hypothèque financière et ses implications européennes. La question de l'assainissement financier devient obsédante en raison des seuils atteints, en matière de déficit et d'endettement. La réponse passe par la fixation d'un cap et la mise en place de moyens. Le cap est tracé : les déficits devront repasser sous la barre des 3%, en 2013. Ils seront, en 2010, de 8,5% du PIB, alors que la dette atteindra 84%, contrairement aux normes du pacte de stabilité de l'Euro : 3% pour les déficits et 60% pour la dette. La baisse de la dépense publique est engagée, avec des contradictions majeures quand l'Etat supprime 30.000 emplois de fonctionnaires et les collectivités locales en créent autant et même plus.

Mais le rouge est mis : la réduction des dépenses n'y suffira pas ; il faut une croissance à plus de 2% pour dégager 80 milliards d'€ de recettes et 1 Cf. *Lu pour vous*.

- 7 -

ramener les déficits sous la barre des 60 milliards, en 2013. Même si la croissance s'élève au-dessus de 1% dès 2010 et jusqu'en 2013, le seuil des 3% sera difficilement atteint. Restera le remboursement de la dette dont les seules charges financières, cad les intérêts, grâce à la parité de l'euro, seront proches des 80 milliards d'€, en 2010, soit le deuxième poste du budget de l'Etat, après l'Education nationale. Une reprise de l'inflation, accompagnée d'une baisse de l'euro, sur fond de hausse du dollar et du baril, serait catastrophique. Revue 151

L'emprunt de 35 milliards d'€ dont 22 s'ajoutent à la dette va-t-il développer les activités les plus productives ? Tous les postes retenus n'y contribuent pas ou pas immédiatement. La voie choisie par Sarkozy présente, toutefois, deux avantages et un inconvénient qui est celui de l'incertitude de la croissance, aggravée par une reprise allemande plus rapide, tirée par les exportations, le tout dopé par les baisses d'impôt voulues par les libéraux. Le double avantage de la voie choisie par Sarkozy, c'est de s'inspirer d'une politique de l'offre, cad en faveur de l'investissement et de la production, au lieu de s'appliquer à la demande cad à la consommation. On devine, en effet, que l'alternative, c'est la relance de la consommation par l'augmentation des déficits et surtout l'augmentation des impôts, au risque de freiner un peu plus la production et d'imposer à Sarkozy le renoncement à ses engagements de stabilité des prélèvements. On a vu, en 1981, les effets dévastateurs de la relance de la consommation qui s'est terminée, deux ans plus tard, par un tête-à-queue mémorable dont le mérite, en termes d'humilité devant l'erreur, revient à Mitterrand. On a fait l'économie de cette relance, en 1997, grâce à une croissance de 3% qui a masqué le coût des 35 heures et des 350.000 emplois-jeunes, finalement transformés, pour l'essentiel, en fonctionnaires.

Nicolas Sarkozy va devoir naviguer entre deux écueils, au cours de cette fin de mandat. Sur le plan politique, les fissures du socle électoral qui a fait son élection de 2007 et, à cet égard, les élections régionales seront, en mars prochain, un test observé avec gourmandise par l'opposition qui, en cas de reconduction de ses positions, entonnera l'hymne au pays réel, négateur du pays légal, pour freiner ou interrompre les réformes, celle des collectivités locales, d'abord. Quant à la croissance, clé de l'assainissement financier exigé par les partenaires européens de la France, il n'y a pas d'autre solution que la création de conditions-cadres économiques, fiscales, sociales favorables aux entreprises pour produire plus et mieux. Il n'y a pas d'alternative à cette politique, sauf la dette, l'impôt et le protectionnisme. Ce n'est plus le triangle magique. C'est le triangle maléfique. Il est encore temps, à condition de rester dans le bloc majoritaire et de refuser toute excursion sur les terres d'opposition.

- 8 -

**Le billet du Huron** Revue 151

« L'ambition dont on n'a pas les talents est

un grand crime ».

Chateaubriand

**Une idée neuve : l'impôt...**

La scène se passe à la Foire du livre de Brive-la-Gaillarde. Arrivée surréaliste de Jacques Chirac et François Hollande, ce dernier lifté, relooké par une nouvelle capillarité qu'il aurait voulue noire de jais, mais que l'homme de l'art n'a pu que foncer pour mieux faire illusion sur la rareté de la matière première. Hollande sourit, heureux de sa nouvelle vie privée, libérée des oukases de Ségolène qui, au soir du deuxième tour des législatives de 2007, le sommait de déguerpir. Non, tout va bien pour lui, tellement bien que, pour un peu, il apparaîtrait comme l'héritier naturel de Jacques Chirac et le complice de Bernadette, promue groupe du président du Conseil général. Il porte le premier tome des mémoires du Grand homme, best-seller, si l'on en croit les libraires, alors que ce dernier exhibe la dernière production littéraire du député-maire de Tulle : « Droit d'inventaires ».

Jacques Chirac est là, en père de la nation, tout surpris de sa popularité qui ne devrait pas lui faire illusion, en sa demeure du Quai Voltaire, escorté de celui qui est devenu l'homme fort du département, le nouveau porteur des requêtes corréziennes, dans le Brive-Paris, moins efficace qu'à l'époque du député d'Ussel et maire de Paris, mais rond, actif, aussi peu dérangeant que, pendant dix ans, à la tête du PS. Le temps n'est plus aux invectives méprisantes lancées à ce postulant effronté qui osait se présenter contre lui et qu'il interpellait en lui lançant : « Vous êtes moins connu que mon chien ! » Jacques Chirac était, alors, un autre homme pulsif, déterminé,

pressé d'en découdre, grand amateur de métaphores canines pour Hollande et Fabius, renvoyé à Matignon comme « un roquet ». C'était la mode des chiens d'attaque. On est revenu aux chiens de salon, avec le Bichon, après le fidèle *Baltique* de Mitterrand. Mais, à Brive, le temps de cette courte apparition, on n'était pas loin de la scène évoquée sous la plume acerbe de Chateaubriand : Talleyrand, pousse-au-crime de l'exécution d'Enghien et le régicide Fouché, faisant anti-chambre, avant l'audience de Louis XVIII, « le vice appuyé sur le bras du crime ». De Brive aux Tuileries, on change d'échelle, mais pas de curseur. Revue 151

Jacques Chirac, fine lame de l'écriture, comme chacun sait, vend bien ses mémoires. Mais François Hollande ? La tâche est plus rude puisqu'il s'agit d'abord d'un manifeste fiscal et, pour une élection présidentielle que brigue sans le dire le bon Monsieur Hollande, il vaut mieux une vision pour la France qu'une posologie fiscale pour les Français. Mais Hollande n'en a cure. Enarque et comptable, à l'instar de son nouveau mentor, il a décidé d'ouvrir sa longue marche vers le Capitole par un éteignoir fiscal. Tout y est et, comme toujours, on commence par faire les poches. Il supprimera, bien sûr, le « paquet fiscal ». Aux orties la réduction des droits de succession. Aux orties, la déduction d'intérêts sur les emprunts immobiliers. Le *bouclier fiscal*, - 9 - Revue 151

autre sujet d'apoplexie pour François Hollande et ses amis, subit le même sort, quitte à relancer l'expatriation pour mieux dénoncer « les nouveaux émigrés » et faire la fortune de l'immobilier bruxellois. Voilà plus de deux ans que le groupe parlementaire d'opposition s'agit deux fois par semaine pour exiger l'abrogation du paquet et du bouclier fiscal. L'enjeu est sans appel : la marche triomphale qui conduira Hollande, de Tulle à l'Élysée, mieux qu'Henri Queuille qui, de Neuvic, ne dépassera pas le Palais-Bourbon, trouve sa source et son souffle dans un hégélianisme débridé : l'esprit du monde chemine sur une route jonchée de cadavres, et d'abord celui du paquet fiscal. À chacun ses trophées ! Revue 151

Non content de cette politique de la terre brûlée, le bon Monsieur Hollande innove en poussant le curseur vers le haut. Il y aura, sous sa douce férule, non pas un impôt sur le revenu, mais trois, avec la CSG et la taxe d'habitation, tous soumis à la progressivité, comme l'impôt sur le revenu. Mais il y a du nouveau dans ce petit monde des redingotes taillées en veste : l'augmentation du nombre de Français assujettis à l'impôt sur le revenu, soit, actuellement, moins d'un sur deux. Car, après tout, la justice, la police, les juges, les gendarmes et gardiens de prison sont bien à la charge de la nation. On avait déjà connu, sous Jospin (1997-02) un despotisme fiscal éclairé, avec la TVA sur travaux passant de 19,6 à 5,5%, avec la reprise par l'État de la part régionale de la taxe d'habitation, avec, et justice lui soit rendue, la suppression de la vignette-automobile par Fabius, auteur de ce propos définitif quand il arrive aux Finances : « La gauche peut perdre par l'impôt ». Revue 151

Décidément, avec Hollande, cette gauche moderne a vécu. Il veut le plafonnement des rémunérations comme Georges Marchais, en 1981, qui demandait une fourchette de 1 à 7. Il veut plus de répartition, cad l'aggravation des prélèvements chez les uns pour servir les autres. Il ne le dit pas, mais veut ménager sa clientèle électorale, comme si l'enseignement du grand Jéze, chahuté par les militants d'Action française, n'avait pas varié. La seule question à laquelle ne répond pas Hollande est celle des deux butoirs de ce *New deal* fiscal : la libre circulation instaurée en 1993, par Mitterrand, et l'Europe, cad les voisins et partenaires de la France qui ne pratiquent pas la méthode de l'essoreuse fiscale, soit 45% de prélèvements obligatoires et 53% de dépenses publiques. Hollande devrait pourtant savoir qu'il n'y a pas trois, mais deux politiques fiscales : ou l'exercice vétillaux de la souveraineté et l'augmentation des ponctions. Mais, dans ce cas, il faut fermer les frontières et revenir aux bonnes vieilles recettes du colbertisme. Ou on assume l'ouverture qui impose de ne pas faire plus de bêtises que le voisin. Mais manifestement, entre Brive et Tulle, on a choisi : ce sera Queuille plutôt que Mitterrand. Revue 151

- 10 -

#### **Tribune de RSHD** Revue 151 **Les droites dans le Doubs : examen de conscience**

« Il faut avoir des ennemis ».

Nietzsche

Qui ne se souvient de la visite du président de la République, récemment élu, au député-maire de Vesoul ? Elle avait été saluée par une curieuse initiative, à vrai dire bien politicienne : la publication, en pleine page d'une feuille locale, d'un placard signé des principaux élus locaux d'opposition.

C'était de bonne guerre, mais c'était surtout accablant pour la ou les droites de la région, tant prévalait le sentiment d'une omnipotence reconnue de la gauche : présidence de la Région, trois Conseils généraux sur quatre, le quatrième au bénéfice du doyen d'âge, les villes de la vallée du Doubs, sans parler de l'agglomération de Besançon et du Pays de Montbéliard. Le Doubs, département-leader dans cette région sans unité, menacée de désintégration par le rattachement, conforme à l'histoire, de Belfort au Haut-Rhin, souhaitée par un député local, n'échappe pas à cette destinée manifeste, avec deux sénateurs sur trois, de gauche, un député de gauche sur cinq, face à quatre députés de droite qui n'ont pas de temps à perdre, pour trois d'entre eux, à tout le moins, le Conseil général, de gauche après 90 ans de balancier à droite, Besançon à gauche depuis 60 ans, Montbéliard revenu dans le giron de gauche, Baume-les-Dames, à la tradition Méry. Enfin, l'inventaire ne gagne rien à l'exhaustivité...

#### **Au commencement, l'anémie du tissu productif...**

La seule question est celle des causes et des voies et moyens de la translation à gauche du Doubs. On l'a deviné : c'est d'une autopsie qu'il s'agit. Son premier enseignement, le plus aveuglant et, en même temps, le plus signifiant, tient à l'économie régionale, non par dévotion au marxisme mais pour échapper aux habituelles variations politiques, toujours superficielles. Un fait s'impose : le Doubs paye sa désindustrialisation, désastreuse dans son principe et surtout dans sa perspective historique. Car cette désindustrialisation et la disparition des entreprises qu'elle implique portent un coup dur, voire fatal, dans une région de vieille tradition industrielle, aux droites, en tout cas, à celle d'entre elles qui se réclame du libéralisme et qui a toujours entretenu une relation étroite avec les entreprises dont elle se voulait le porte-parole, en termes de politique économique, et surtout le terreau, productif de moyens et de personnel politique. À l'exclusion du Pays de Montbéliard et du groupe PSA dont les effectifs ont fondu, les entreprises manufacturières se sont effondrées, emportant avec elles l'esprit d'entreprise doctriné par Max Weber.

Non seulement cette droite a perdu son ancrage dans l'entreprise ou

son expression consulaire, pour lui servir de relais, comme à Grenoble, mais  
- 11 -

elle donne le sentiment de s'en accommoder en considérant, comme ses adversaires ou réputés tels, que le temps de l'industrie est révolu, que s'il existe, c'est bien pour les voisins, tout juste bons à absorber la main d'oeuvre française, employée par des entreprises qui, sans doute, relèvent d'une étrange alchimie et fournissent à la France ses importations de biens manufacturés, soit un déficit, en 2009, de 50 milliards d'€.

Cette résignation des droites, privées de leur support économique et idéologique, renvoie à une pensée économique sclérotisée par sa décadence. Pour les responsables économiques locaux, et Dieu sait qu'il n'en manque pas avec l'apoplexie du millefeuille, c'est une nouvelle loi des trois états, confortable s'il en est, qui s'impose. D'abord, il n'est plus question de localisation volontaire d'investissements, comme la Vème République ne cessa de s'y employer jusqu'en 1981, cad d'attractivité du territoire pour les investisseurs, rôle élémentaire des responsables locaux issus de la décentralisation. Non, l'avenir est dans les services, non pas aux entreprises, trop rares, mais administratifs et sociaux. La droite locale ne dit rien. Elle en ferait, sans doute, autant. Parce qu'il n'y a plus d'incitation à l'investissement direct, parce que le seul investissement dont on parle, c'est celui des collectivités locales -75% de l'investissement public et on est saturé de l'entendre- alors restent précisément les infrastructures dont la réalisation et la multiplication doivent contribuer à l'investissement, le vrai, celui des entreprises. Mais, là encore, vision dépassée. On multiplie les infrastructures, voire les grands équipements, financés sur crédits publics, mais ce n'est pas pour tenter de localiser les entreprises ; c'est pour répondre à une « exigence de développement ». Le TGV Rhin-Rhône qui va coûter près de 3 milliards d'€, entièrement à la charge du contribuable, en est, là aussi, l'exemple achevé. Ses retombées pour la Haute-Saône, département le plus concerné par son tracé, restent totalement hypothétiques ou plutôt négatives, avec la disparition assurée du réseau ferroviaire haut-saônois ou de ce qu'il en reste. Mais les grands élus de ce département comme le sénateur Krattinger ont pris les devants pour ne pas être interpellés sur le fiasco économique local de l'opération. Le sénateur, président du Conseil général, grand aménageur, en son temps de conquête du pouvoir local, de la communauté de communes du Rioltais, le pays de Rioz pour ceux qui ne sauraient pas, ne déclare-t-il pas2 suavement que « personne n'est en mesure d'apporter la moindre garantie quant à la venue d'entreprises nouvelles ».

Avec ce type de précautions oratoires, les responsables locaux qui bataillent contre la réforme des collectivités locales peuvent multiplier les grands équipements, les inaugurer en grande pompe, avec autant de rubans et de paires de ciseaux qu'il y a de bailleurs de fonds, sans jamais courir le risque de répondre de l'utilisation des deniers publics. On l'a deviné : la disparition des entreprises a ses grands prêtres, sa liturgie et son évangile des temps nouveaux. Mais il n'est pas sûr que cette nouvelle religion ne fasse pas des adeptes à droite comme à gauche car c'est bien là, la deuxième cause de déclin, voire d'extinction, comme on disait du paupérisme, des droites du Doubs. Non seulement, il y a la

**2 Cf-Rail & Transport-09/09** Revue 151

- 12 -

désindustrialisation qui les prive de leur terreau ; non seulement, une nouvelle pensée unique légitime le déclin, mais le front des droites n'est pas uni. Il est même traversé de fractures qui font la litière de leurs adversaires ou réputés tels, comme si une 5ème colonne était à l'oeuvre.

**Zizanies, jalousies, coups bas, trahisons** Revue 151

Certes, il y a bien le scrutin majoritaire, clé de voûte de l'expression du suffrage sous la Vème République, mais c'est le voile de Noë. Si on le soulève, c'est pour observer d'obscures capillarités entre droite et gauche, pour mieux faire échec à la droite. Le bilan de quarante ans de vie politique dans le Doubs est, à cet égard, sans ambiguïté. Edgar Faure qui reçut en dépôt sacré le siège de Louis Maillot, en 1967, ne sera jamais dérangé par la gauche. Pacte obscur ou habileté coutumière du « président » qui transforme, non pas le plomb en or, mais ses adversaires en ralliés potentiels? À Besançon, où il ne sera jamais candidat, contrairement à Robert Schwint qui vient du Russey, une liste obscure, réputée de droite, fracture longtemps l'électorat modéré pour mieux interdire son unité au second tour. Le *deus ex machina* de cette manoeuvre sans gloire aurait été, dit-on, un commensal de la tête de liste adverse. Revue 151

Au Conseil général, on voit, il y a des lustres, un postulant *sans étiquette*, sans talent, mais non sans malice, se faire élire, au second tour, par les électeurs de gauche pour mieux battre le candidat officiel de droite. Mais, trente ans plus tard, dans un canton pourtant chouan, la succession revient à un élu de gauche. Il y a pourtant mieux dans l'inventaire à la Prévert des grands accomplissements de droite. À Montbéliard, aux dernières municipales, le maire sortant qui a repris à la gauche la mairie d'André Bouilloche et qui, à ce titre, méritait, à droite, un coup de chapeau, est battu dans un véritable guet-apens tendu par une conjonction perverse du centrisme et de l'extrême-droite. Mais on n'a pas encore tout vu. Aux sénatoriales de 2008, une candidature dissidente de droite que l'on ne qualifiera pas d'envol de l'aigle, fait élire deux sénateurs de gauche sur trois, le troisième ne l'emportant que par défaut, avec six voix de majorité, alors que les trois sénateurs sortants étaient de droite. Mais, comme ce roman à épisodes n'est jamais terminé, à la manière des *Mystères de Paris*, ce troisième sénateur, réputé de droite, se trouve, sans doute, mauvaise conscience et entend bien présenter sa liste aux régionales de mars prochain dont le premier résultat sera d'affaiblir celle du chef de file de la liste de droite.

**La proportionnelle, vite!** Revue 151

On mesure que ce panier percé des droites laisse transparaître une terre promise, la bonne vieille proportionnelle où chacun obtient la parcelle de pouvoir que lui confèrent les urnes, à la suite d'obscures tractations de comités. Les droites du Doubs ont-elles franchi le gué qui sépare le vice de la vertu cad la proportionnelle du scrutin majoritaire ? On serait tenté de répondre négativement si l'alternative existait. Mais rien ne le laisse entendre. Le passé a démontré que, non seulement il pouvait y avoir entente

- 13 -

sous le manteau, mais qu'une fois acquis les résultats, certains, à droite, s'accommodaient de la cartellisation du département. En clair, toute idée d'alternance, donc de réécriture de cette page en forme de palmarès de gauche, est inconcevable, sauf perfusion de sang nouveau dont on ne perçoit ni la proximité ni la faisabilité, et que la Vème République, dans ses très riches heures, n'a jamais tenté. Il reste donc le terreau local, sevré d'entreprises dont ce pourrait être le rôle de suppléance. Mais ces entreprises, de

dimension significative, en tout cas, n'existent plus.

- 14 -

**Riposte...** Revue 151

**Vive le concours !**

Une société se juge à son régime de recrutement des élites. C'est si vrai que la Révolution française est d'abord une rupture violente avec l'Ancien Régime et son élitisme de la naissance et de la fortune. Pour apprécier le mérite, seul curseur démocratique, les pères fondateurs de la République n'ont rien trouvé d'autre que le concours, machine à classer les meilleurs pour la dévolution des emplois les plus prisés. Le concours repose, il est vrai, sur un principe redoutable, celui du recrutement des meilleurs, cad au-dessus des bons, voire des très bons. Le philosophe Goblot avait caractérisé ce dispositif en deux mots : la barrière et le niveau. Tout le monde ne peut pas entrer dans le peloton des meilleurs. C'est la barrière et elle repose sur le niveau, obsession légitime des tenants du concours. La difficulté des épreuves et le nombre de places doivent garantir le niveau et si, d'aventure, celui-ci était compromis, le jury devrait décider de réduire le nombre d'admis. C'est la logique du choix des meilleurs et de leur classement. C'est encore cette logique qui est au coeur des deux écoles recrutées par concours pour former les meilleurs et qui sont d'authentiques créations révolutionnaires : Normale supérieure et Polytechnique.

**La liberté par le savoir** Revue 151

Au coeur de ces créations révolutionnaires, il y a un dogme : le savoir est garant de liberté et, *a contrario*, la baisse du curseur de la connaissance ouvre la voie à la vassalité et au népotisme. Le dogme a-t-il vécu ? C'est le sens du débat actuel sur l'ouverture des concours les plus sélectifs par l'introduction d'un quota d'élèves boursiers, cad admis après abaissement du curseur de niveau.

Si le débat s'est instauré et s'est passionné, c'est en raison d'influences qui ont porté la revendication des quotas et d'exigences optiques pour reproduire dans le recrutement des élites le kaléidoscope de la société française. L'influence est celle de ces bonnes fées, étrangères à l'élitisme républicain, indifférentes à des procédures de sélection auxquelles elles ne se sont jamais frottées, et assistées d'une cinquième colonne, issue de l'élitisme républicain, mais fossoyeur du système qui l'a promue. Quant aux nécessités optiques, elles conduisent à l'exercice de l'État régalién. La burqa pourrait être interdite comme on est tenté d'ouvrir par décret les écoles les plus sélectives aux *minorités visibles*. C'est un personnage politique, réputé de haut niveau, mais de faible pointure intellectuelle, qui le dit sans

- 15 - Revue 151

ambages : les emplois publics au sommet de la hiérarchie doivent ressembler à la société française. À société bigarrée, concours bigarrés, cad multiples pour être bien sûr d'obtenir un kaléidoscope qui est celui de la société. En clair, le choix des meilleurs importe peu. Ce qui compte, c'est la bigarrure.

À ce stade du débat, et après définition des prémisses, restent à définir les voies et moyens de l'ouverture du recrutement par concours. S'il s'agissait simplement d'accepter, en classes préparatoires, des élèves au livret scolaire allégé, pourquoi pas. Un renforcement de certains enseignements pourrait remettre tout le monde à niveau. Mais le débat actuel va bien au-delà. Il est de créer un ou plusieurs concours sur mesure pour accueillir des candidats qui ne passent pas dans le concours de niveau, voire, selon un courtisan, de majorer de plusieurs points les notes des candidats issus de la discrimination positive. Et, dans ce cas, on ferait entrer à bon compte, 30% d'élèves boursiers. C'est la logique de l'oukase. On veut des élèves qui ne réussissent pas au concours, donc on le modifie pour abaisser le curseur, soit en aménageant les épreuves soit en majorant les notes. Et quand on sait que les candidats qui échouent à l'admissibilité des concours les plus sélectifs sont, en général, et pour les plus nombreux, très proches, à un quart ou un demi point, du dernier admissible, on mesure l'injustice d'une majoration massive des points, au profit des candidats du kaléidoscope.

**Le virus Bourdieu** Revue 151

C'est pourquoi le débat actuel sur l'ouverture arbitraire des concours sélectifs, ceux qui donnent accès à des emplois de haut niveau, forcément réduits en nombre au regard de la masse des postulants, ne mérite pas l'examen, et ce à trois titres.

Le premier est idéologique et tient au sophisme sous-jacent à la volonté d'ouverture des concours. Il s'agit très officiellement d'instaurer l'injustice au nom de la justice tronquée, réputée inscrite au coeur de l'élitisme républicain. Et on nous explique que les meilleurs concours recrutent dans une strate fermée de la société française, 10%, affirment même ces nouveaux Trissotins de la science. En clair, l'ascenseur social serait bloqué par, et le mot est lâché qui fait flores à gauche comme dans certains salons de droite, la *reproduction* dont le grand prêtre Bourdieu inocule son virus posthume, depuis quarante ans. Tout le monde invoque Bourdieu, même ce courtisan, aujourd'hui à droite, pour des raisons d'opportunité, qui le citait pour mieux justifier le dynamitage des concours. Revue 151

Erreur idéologique, erreur historique, car le système français des concours est, sans doute, le meilleur vecteur de promotion des élites, issues de milieu modeste, et non pas des *riches*, comme l'affirmait sans vergogne cet autre énarque-courtisan qui a du passer trois fois le concours pour mieux réussir sa carrière par le zèle. C'est très exactement le contraire de la *reproduction* quand surgissent ces grandes ombres de l'élite française que sont Renan, fils de marin du Trégor, reçu premier au concours d'agrégation, à vingt-cinq ans, Pasteur, reçu à l'ENS et à l'agrégation de physique, après

- 16 -

une enfance chez un père tanneur de Dole, Péguy, lui aussi normalien et né de mère chaisière, Philippe Séguin, énarque du bon concours quand il existait encore, orphelin et pupille de la nation, après la mort de son père en 1944, à Glainans (25). Séguin, ancien instituteur, aurait pu se rabattre sur un concours médiocre, un concours aménagé, selon les critères des actuels sycophantes. Non, il a voulu entrer par la grande porte, la seule, et il s'y est repris à trois fois, mais il est entré sans passe-droit, sans majoration arbitraire de ses notes. Revue 151

Enfin, et là, l'objection est simplement fonctionnelle : la multiplication des voies d'accès à une même scolarité, voire la cohabitation dans une même filière d'élèves issus d'épreuves de niveau différent, aboutit à la disparition de l'institution. Car, après tout, pourquoi préparer et réussir un concours difficile si certains obtiennent le même titre, à moindres frais ?

« Parce que c'est difficile,  
on cherche des solutions  
de facilité »,  
Jacqueline de Romilly

L'économiste Gresham a popularisé une loi applicable au bi-métallisme : si on fait circuler des pièces d'argent et d'or, les secondes disparaîtront pour être thésaurisées. C'est exactement ce qui se passera avec des polytechniciens de haute et basse extraction. Il n'y aura plus de polytechniciens du tout, comme ce sera bientôt le cas pour l'ENA, belle création de Michel Debré, par son concours d'entrée, pour démocratiser l'accès à certains emplois de la Fonction publique.

Cette école a, aujourd'hui, disparu des écrans-radars de l'élitisme, sous deux séries de coups de boutoir : la gauche, à partir de 1981, qui multiplie les voies de recrutement et les nominations discrétionnaires aux emplois théoriquement pourvus par l'ENA. Qui ne se souvient de ces collègues d'affiches, échevelés et livides, après vingt-cinq ans de galère, tous aujourd'hui inspecteur ou conseiller de quelque chose, non plus boutonneux, mais ruban à la boutonnière ? Si l'on ajoute les bonnes œuvres d'Edith Cresson, Premier ministre d'un an, mais assez pour exiler l'école à Strasbourg, le compte y est. Il n'y a même plus à recruter les titulaires de postes réputés de haut niveau dans des agences spécialisées. Il n'y a qu'à observer la déshérence du concours et le retour au fait du prince<sup>3</sup> dans le recrutement et le déroulement des carrières.

Revue 151

Quand la loi de Gresham se sera imposée et que la monnaie d'or aura disparu, il restera à l'autre, sans passé ni prestige, soupçonnée d'alliage douteux, un recours, un seul : le clientélisme. L'effet du concours, garant d'indépendance au nom du savoir, aura vécu. On nous permettra un seul exemple fourni par l'Histoire, pas si lointaine. Les évêques concordataires, cad nommés par le Gouvernement français, de 1801 à 1870, l'ont toujours été sur la base de critères endogènes : équilibre entre évêques d'Ancien Régime, émigrés et constitutionnels, puis au nom de jeux d'influence traversant l'Église de France : ultramontains et gallicans. En 1870, tout change. La République se profile et s'impose. Que voit-on ? Les candidats à l'épiscopat sollicitent aussitôt l'appui d'un homme politique, fût-il anti-clérical comme Grévy, champion toutes catégories du clientélisme. En clair, pour être

3 Cf - *Lu pour vous* « *Le pouvoir ne se partage pas* ». Revue 151

- 17 -

nommé, il fallait un protecteur, donc la vassalisation, celle-là même dont dispense le concours sélectif, celui qui intègre la barrière et le niveau, celui qui réserve un poste aux plus méritants, présents là où ils sont par leur travail, leur talent, leur obstination à réussir, et non par un concours au rabais qui les jettera dans les bras d'un protecteur.

- 18 -

A la recherche du temps passé...

Revue 151

***Au temps de Félix Faure, une amazone comtoise à l'Élysée***  
**(Archives secrètes de la police-Ed.L'Iconoclaste-2009)**

La mort de Félix Faure, président de la République, dans les bras d'une grande courtisane, Marguerite Steinheil, n'a pas traumatisé les Français ni davantage encouru leur réprobation. Le peuple était tolérant avec la vie privée de ses meneurs, prompt à en rire plutôt qu'à les en blâmer. Il était, en revanche, sans pitié avec ceux qui s'enrichissaient indûment et le malheureux Grévy paiera cher la corruption de son gendre. Mais les histoires de midinettes, cousettes et autres mondaines amusaient l'opinion qui y voyaient moins d'hypocrisie que sous le régime impérial, avec ses grandes amazones, Cora Pearl, la Païva et tant d'autres, obscures et sans grade de la fête impériale, ses aventuriers comme Morny, voire l'Empereur lui-même, tous habiles à défrayer la chronique mondaine, dans le silence complice de l'Église, pilier du régime.

Revue 151

La République ne mêlera pas les genres. L'opinion n'en voudra pas aux dignitaires de leurs frasques ou d'une vie privée hors normes. Gambetta n'encourra pas la critique pour sa liaison passionnée avec Léonie Léon qui refusera toujours de l'épouser pour ne pas apparaître intéressée. Félix Faure, mort dans le palais de l'Élysée en pleine épectase, restera pour les Français un grand président, promoteur de l'alliance russe qui sauve la France, en 1914 et, à ce titre, Paris lui offrira une avenue et une station de métro.

On rit, en France, de ces bonnes histoires. On continue même de tourner des films, comme vient de le faire FR3, quitte à en faire un vrai navet. Car, on peut ressasser jusqu'à la fin des temps la bonne plaisanterie de l'huissier de l'Élysée, à la recherche d'un prêtre pour confesser « le président qui n'a plus sa connaissance »<sup>4</sup>. Encore faut-il, tant soit peu, respecter les hommes et les événements. Or ce film est mauvais dans sa distribution, la forte stature de Félix Faure n'ayant rien à voir avec l'acteur courtaud qui l'incarne dans des scènes de commis-voyageur. Quant au scénario, il rappelle, bien sûr, la scène de l'huissier qui se précipite sur le trottoir du faubourg Saint-Honoré, mais ne souffle mot de celui qui court répondre aux cris venus du bureau du Président, ouvre la porte et détale en lançant : « Une femme à genoux, nom d'une pipe ! » On ne dit mot de l'affaire Dreyfus qui divise la France, face à un Félix Faure, imperturbable dans son refus d'une révision du procès.

Revue 151

On s'en tient à l'affaire d'alcôve et, si ce devait être le cas, on aurait apprécié l'évocation des deux affaires Steinheil, celle de l'Élysée et de la mort de Félix Faure, celle aussi de 1908, dite de l'impasse Ronsin, plus intéressante sur le plan criminel, car elle reste une grande énigme dont les archives de police ne donnent pas la clé.

4 Cf - *La maîtresse du président* - FR3 1.11.09 Revue 151

- 19 -

Le film de FR3 est décidément bien lacunaire, qui ne souffle mot des origines de Marguerite Steinheil. Il ne dit pas que « Meg » était née Japy, dans le Pays de Montbéliard, d'une famille qui, à sa naissance (1869) avait fondé la première entreprise du département, avec plus de 5.000 ouvriers. Il ne dit mot des déboires amoureux de « Meg » qui s'éprend d'un sous-lieutenant, refusé par ses parents, pour se marier avec un peintre sans notoriété, Alfred Steinheil. « Meg » qui a du caractère et du charme comprend très vite qu'elle devra subvenir à ses besoins. Commence, alors, une vie agitée, avec des amants qui deviendront vite des clients. Figure dans la brochette un magistrat auquel elle rendra visite pendant les grandes manoeuvres où il sert comme officier et qui sera juge d'instruction de son procès d'assises... Et c'est là qu'elle est présentée au président de la République, Félix Faure.

Revue 151

Au demeurant, le mari tolère les frasques de son épouse et même semble y trouver quelque intérêt. C'est l'épisode de l'Élysée. Mais ce ne sera pas le cas dans la maison de l'impasse Ronsin, à Paris, en 1908, sur laquelle les archives de police donnent un éclairage, mais non la clé de l'énigme. Ce soir là, « Meg » reçoit au domicile conjugal un amant ou, plus sûrement, un client. Que se passe-t-il ? La police découvre, le lendemain, « Meg » bâillonnée et ligotée sur un lit de fer, alors que gisent les cadavres de son mari et de sa mère. Elle est inculpée d'homicide et renvoyée aux assises où

elle se présente tout de noir vêtue, en veuve éplorée, mais encourt la peine de mort. Pour autant, il n'y a pas de preuve et, dans le doute, elle est acquittée. Revue 151

Que s'est-il passé, impasse Ronsin ? Les archives de police évoquent une rixe dans la maison d'Alfred Steinhil, provoquée, sans doute, par un dignitaire de la République, client de « Meg », qui se serait heurté au mari, pour une fois vindicatif, ou des agents des services secrets venus récupérer des dossiers que « Meg » s'appretait à publier sur la mort de Félix Faure. Dans les deux cas, le préfet de police, Louis Lépine, vieux briscard de la PJ, fidèle à la Grande maison avant de l'être de la Justice, aurait envoyé ses limiers, impasse Ronsin, pour prélever tous les indices compromettants si bien que la PJ fera chou blanc et préparera l'acquiescement de « Meg .» Comme la Paiva, « qui paye y va », épouse en fin de vie d'un hobereau prussien, Marguerite Steinhil finira sa vie avec un lord anglais... en 1954, à quatre-vingt-cinq ans. Revue 151

*L'Année terrible - Deux tomes- 1870- mars 1871 et mai-juin 1871 de Pierre MILZA (PERRIN-2009)*

« Il est moins difficile de former une République sans anarchie qu'une monarchie sans despotisme. »  
Lazare Carnot (1804)

Il faut féliciter Pierre Milza et l'encourager à persévérer dans sa réécriture de l'Histoire, d'une histoire, au demeurant, bien connue, mais qu'il a l'art de synthétiser par une remarquable documentation. En clair, Pierre - 20 -

Milza doit savoir que la lecture de son *Année terrible* est toujours d'un extrême intérêt, sans doute et d'abord parce que la rédaction en est agréable et la culture sans faille. Revue 151

Il vient de publier, en deux volumes, une histoire de *l'Année terrible* (1870-71), accumulations de malheurs qui auraient du avoir raison de la France. Pourtant, elle, résistera et trouvera le sursaut dans son peuple et dans une poignée d'hommes d'exception, Républicains de la première heure, forgés et aguerris par une opposition de vingt ans. Quel pays, quel peuple, quelle nation aurait pu résister à une telle série d'épreuves et de désastres : la défaite de l'armée impériale après un mois de guerre, le siège de Paris pendant quatre mois de famine, de mortalité dévastatrice, de bombardements, la défaite, encore, de l'armée de Défense nationale, ultime sursaut, mur des poitrines dressé en vain devant l'envahisseur, après le sacre de la Galerie des glaces, enfin, dix semaines d'enfermement du Paris de la Commune, achevé par la semaine sanglante. Revue 151

Le siège de Paris qui suit immédiatement Sedan révèle le contraste entre les généraux de l'armée impériale, incompetents et défaitistes, après vingt ans d'esprit de cour, et les politiques, membres du Gouvernement de Défense nationale, les Jules Favre et autres Gambetta auxquels se joint Thiers, survivant de quarante ans d'engagement au service d'un régime dont la forme lui importe peu, pourvu qu'il respecte les libertés. C'est Jules Favre qui tente la négociation avec Bismarck et échoue, avant de signer les préliminaires de paix, le 28 janvier 1871. C'est Thiers qui, à soixantequatorze ans, entreprend une tournée des capitales européennes pour sortir la France de son isolement. C'est ce même Thiers dont le destin est de quitter Paris assiégé, en octobre 1870 ; déjà, le 21 février 1848 et surtout, le 18 mars 1871, quand la Commune s'empare de Paris. C'est encore lui qui rentre, après la semaine sanglante, dans un Paris dévasté par les destructions et l'hécatombe d'une répression qui fait 20.000 morts. Avant Thiers, chef du Gouvernement après les élections du 8 février 1871, le Gouvernement de Défense nationale révèle, sous la plume de Milza, ses divisions entre les ministres restés à Paris et Gambetta qui dirige la Délégation de Tours. On découvre la fracture qui précède les élections du 8 février, la tentation autoritaire du tribun qui n'y cédera pas.

Les deux premiers actes de cette tragédie française (le désastre de la guerre impériale et le siège de Paris) sont suivis d'un troisième acte, paroxysme tragique et structure du second tome de Milza, la Commune de Paris. La narration n'est pas idéologique sur un sujet qui a rarement échappé aux préjugés. Elle est compassionnelle et permet de mieux comprendre le drame qui se noue le 18 mars et qui tient au sentiment de trahison dont est victime le peuple de Paris. Il y a d'abord les accords de paix qui autorisent l'entrée de l'armée allemande, pendant 48 heures, dans un Paris qui a résisté pendant quatre mois de siège. La population de Paris a déjà retiré un sentiment de trahison, après l'inertie de Trochu et ses sorties, aussi inutiles que meurtrières. S'ajoutent, enfin, le souvenir de juin 1848 et des 5.000 morts de la répression. Les deux généraux, fusillés le 18 mars, point de départ de la Commune, en tentant d'enlever les canons de Montmartre, vont payer pour ce désespoir du peuple de Paris : Thomas qui a participé à la répression de - 21 - Revue 151

1848, et qui a commandé la Garde nationale de Paris pendant le siège, Lecomte qui a servi sous Trochu. Milza raconte les 70 jours du bateau ivre de la Commune, ses officiers chamarrés, à ceinturon et glands dorés ou rouges, ses obédiences blanquiste, proudhonienne, internationaliste qui divisent le Conseil de la Commune, les commissions créés en son sein, avec Courbet à la présidence de celle des Beaux-Arts. L'engagement de Courbet ne fait pas de doute, en particulier dans la destruction de la colonne Vendôme. C'est lui qui réclame l'application du décret, ce qui est pris le 5 mai. La chute de la colonne relève d'une sorte d'apocalypse, annonciatrice d'une terrible surenchère de violence. Thiers en porte-t-il la responsabilité ? L'abandon de Paris aux insurgés, c'est le plan de Thiers, refusé par Louis-Philippe, en 1848. Le refus d'échanger Blanqui, insurgé emblématique pour la Commune, contre l'archevêque de Paris, Mgr. Darbois, finalement fusillé, c'est encore Thiers. L'exécution sommaire des communards pris les armes à la main, c'est la responsabilité des généraux qui entendent venger le massacre de Lecomte et Thomas. On ne peut soupçonner, aujourd'hui, la violence des insurrections et combats de rue, dans le Paris du XIXème siècle. Il faudra le paroxysme de la répression communarde pour en finir avec une tradition de massacre, commencée sous la Révolution, continuée au XIXème, jusqu'à ce petit matin du 26 mai 1871 quand Paris s'éveille sur des ruines fumantes, dans une torpeur lunaire, rompue par les rafales des pelotons d'exécution et l'arrivée immédiate des touristes anglais. C'est cette insurrection de Paris, la dernière, la plus longue, la plus meurtrière que raconte Milza. Son *Année terrible* vaut la lecture. Revue 151

**Montalembert si parisien et si peu comtois...5**

« J'ai été toute ma vie dans l'opposition. » Revue 151

Que reste-t-il du souvenir de Montalembert (1810-1860) dans le Haut-Doubs et d'abord à Maîche où se situe le château, propriété d'Anna de Montalembert, née Mérode, héritée de sa mère, née Grammont, famille, elle-même,

propriétaire du château de Villersexel (70) ? Montalembert y passait fidèlement le mois d'août et c'est au cours de ses vacances de 1868 qu'il subit un grave accident, annonciateur de son décès, moins de deux ans plus tard. Le château de Maïche aurait du être le lieu de résidence, à tout le moins d'une présence forte, de Montalembert, député du Doubs à trois reprises, en 1848, 49 et 52, quand il représente l'arrondissement de Besançon auquel n'appartient d'ailleurs pas le canton de Maïche.

En fait, Montalembert ne sera jamais très présent dans le Doubs et c'est, sans doute, ce qui justifie, aujourd'hui, l'oubli, déjà sensible, en 1970, au cours du colloque organisé, pour le centenaire de sa mort, par Marcel Prélot dont la fidélité à Montalembert, doublée d'une foi militante dans le libéralisme catholique, ne dispensait pas l'auteur de cette biographie d'une mention bibliographique. Revue 151

Le château de Maïche reste ; le Petit séminaire a fermé ses portes  
5 Cf - *Montalembert et l'Europe de son temps* par Marguerite Castillon du Perron (Guibert 2009)

- 22 -

pour laisser place à une *Maison*, nouvel horizon de l'investissement local. Il reste peu de souvenirs de Montalembert dans la mémoire collective du plateau, sans doute, plus, de son beau-frère, Werner de Mérode, conseiller général de Maïche pendant un demi siècle (1846-1892), maire à trois reprises et sénateur inamovible de la IIIème République. Revue 151  
Montalembert, comme Edgar Faure, un siècle plus tard, a toujours préféré Paris à la Franche-Comté qui l'avait pourtant élu et s'il affiche un intérêt provincial, c'est pour la Roche-en-Brénil, propriété qu'il achète dans le Morvan, en 1841, cinq ans après son mariage. En fait, il y a chez Montalembert un cosmopolitisme qui en fait un citoyen de l'Europe, un voyageur infatigable, sauf les États-Unis où il ne se rendra jamais, contrairement à Tocqueville dont il est si proche. Il n'en publiera pas moins, après la guerre de Sécession, une note favorable aux Nordistes, alors que la France du Second Empire n'a cessé d'afficher ses sympathies pour le Sud. Cette mobilité puisée dans ses origines aristocratiques et l'émigration de son père, est la matrice de sa précocité politique et oratoire qui en fait l'un des grands tribuns de la Monarchie parlementaire et du Second Empire, grâce à la pairie dont il hérite en 1831. Ce don de parole, il le mettra au service d'une conviction qui ne variera pas, d'un « engagement intellectuel et moral » qui est celui d'un combat post-révolutionnaire, la réconciliation de l'Église et de la liberté. Revue 151

C'est cet itinéraire que retrace, après un exceptionnel travail de synthèse et de dépouillement d'archives, Marguerite Castillon du Perron. Travail exhaustif que le lecteur pressé pourra aborder en 1831, année de l'entrée de Montalembert à la Chambre des Pairs. C'est alors que se nouent ses relations avec Lamennais, que le point d'application de son combat pour « une Église libre dans une patrie libre » sera la liberté d'enseignement, avec son procès devant la Chambre des Pairs, après la création d'une *école libre* et le vote de la loi de 1833 qui instaure la liberté pour l'enseignement primaire.

- 23 -

**Montalembert et Victor Hugo, décus du bonapartisme ?** Revue 151

L'appartenance à la Chambre haute est l'occasion de grands discours de Montalembert sur la France et l'Orient, la liberté d'enseignement, le *Sonderbund*. Mais le zénith de son engagement, le point focal du binôme pensée-action, c'est 1848 et la IIème République.

Montalembert acquiert la légitimité que lui procure le suffrage universel, avec sa double élection de 1848 et 1849, avec l'influence que lui vaut l'amitié de Falloux, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, dans le gouvernement provisoire d'avril 1848 et d'Odilon Barrot, en décembre. C'est pour Montalembert le temps des visiteurs du soir dans son appartement de la rue du Bac, des sollicitations et de la conviction devenue accomplissement, avec le Revue 151

projet de loi Falloux sur la liberté de l'enseignement secondaire, préparé par une commission de vingt-quatre membres dont il fait partie. C'est bien le temps des nominations épiscopales, avec la pourpre conférée à Gousset, archevêque de Reims, originaire de Franche-Comté, et à Revue 151

Mathieu, archevêque de Besançon, la mitre à Dupanloup, évêque d'Orléans. Montalembert a-t-il nourri l'espoir d'être ministre ? L'auteur situe cette ambition dans le deuxième Gouvernement du Princeprésident, celui qu'il nomme en novembre 1849, qui lui est totalement dévoué et sera le bras séculier du coup d'État. Mais Montalembert n'en sera pas, Victor Hugo, Revue 151

pas davantage...

**ZOOM**

*Montalembert, la Suisse et le Fort des Rousses*

D'où vient le Fort des Rousses, construit, en 1843,

sous Louis-Philippe ? Comment expliquer cette place forte

qui, à plus de 1.000 mètres d'altitude, pouvait accueillir, derrière de hautes fortifications, une unité de type régiment ? Le Fort des Rousses a été créé pour répondre aux incidents multiples provoqués par les Vaudois, dès la Monarchie de juillet et attestés par les observations constantes des Procureurs généraux, réclamant une riposte forte du Gouvernement français. Celle-ci commença par la concentration de troupes, suivie de la construction du fort. L'agitation et les provocations vaudoises reposaient sur une revendication : la compensation par la France de la parcelle de territoire vaudois, située dans la vallée des Dappes, et confisquée par le Premier Consul pour construire la route Paris-Milan. Officiellement, la France soutenait que la Confédération helvétique avait reçu une compensation territoriale avec le Fricktal, dans le canton d'Argovie, enlevé à l'Autriche. Mais les Vaudois qui, pourtant, devaient leur souveraineté cantonale aux armées françaises de 1798, exigeaient une compensation pour leur propre territoire. Les tensions s'aggravèrent avec la victoire des cantons protestants, en 1847, sur le *Sonderbund* ou coalition séparatiste des sept cantons catholiques, fortement soutenus par Montalembert dans son discours devant la Chambre des Pairs (14 janvier 1848). La victoire sur le *Sonderbund*, obtenue avec l'appui de Palmerston, ministre des Affaires étrangères britannique, avait été celle des Radicaux, grand parti fédéraliste qui fera la Suisse moderne, cad fédérale, contre le gré de la France qui avait soutenu les cantons catholiques. Revue 151

Comme dans la guerre de Sécession, la France n'avait pas joué la bonne carte. C'est donc Napoléon III, au nom de son habituelle faiblesse pour la Confédération où s'était réfugiée sa mère en exil, qui résolut le problème en abandonnant aux Vaudois une parcelle de territoire située dans la partie septentrionale du Noirmont et qui longe la route de la Cure au Carroz. D'une bonne frontière située sur les crêtes, Napoléon III faisait une frontière difficile à surveiller et qui divisait la propriété des paysans locaux. Le seul gagnant de l'opération fut un habitant des Rousses, Ponthus, qui couvrit, à la Cure, en une nuit, une maison construite en cinq semaines sur la nouvelle frontière, entre la signature et la ratification du traité. La maison Arbez, du nom du nouvel acquéreur, était née, qui allait constituer un véritable casse-tête pour les douanes des deux pays, avec une salle de café partagée entre deux souverainetés, des chambres dont la tête de lit est en Suisse et le pied en France. Le café Arbez a résisté à toutes les tentatives de rachat pour le raser, ce qui n'est pas le cas du Fort des Rousses, abandonné par l'armée, et transformé en cave... à fromage. Revue 151

- 24 -

Il y a chez lui une dialectique de la constance de l'engagement et de la contingence de l'action. Son camp ne varie pas : accepter la Révolution et concilier Église et liberté. Mais l'action politique au service de cet idéal n'y résistera pas. Élu député en 1848-49 et 52, il est battu, et massivement, en 1857 et 63, comme si le suffrage universel n'était pas son affaire, alors que le suffrage censitaire et la pairie le sont beaucoup plus, comme s'il y avait, chez lui, une allergie au pouvoir. Avant 1848, il rencontre Louis-Philippe, symbole pourtant de cette monarchie parlementaire qui a sa faveur. Il avoue peu de sympathie pour le monarque. En octobre 1848, il reçoit la visite de Louis-Napoléon Bonaparte, se rallie à lui et le soutient à la présidentielle du 10 décembre. Il est élu député, le 29 décembre 1852, mais a déjà démissionné de la commission constitutionnelle, un mois plus tôt, manière de rompre avec Louis-Napoléon, après la confiscation des biens des Orléans. Revue 151

**Un aristocrate d'Ancien régime au siècle des libertés** Revue 151

Si le romantisme le rattache à son temps et le cosmopolitisme au XVIIIème, sa méfiance à l'égard du pouvoir est la marque de ce que l'auteur appelle *le patriat politique*, hérité de son milieu, de son père émigré, de son accession par voie héréditaire à la Chambre des Pairs. Montalembert récuse autant le pouvoir que le suffrage universel. Il a peu d'amis, mais des admirateurs, note l'auteur. Il les coopte toujours au sein de groupes fermés, l'Académie française où, il entre à quarante ans, le comité de rédaction du *Correspondant*, peuplé de fervents. Revue 151

Montalembert est un aristocrate d'Ancien régime, égaré dans le siècle des libertés dont il se fait le héraut, sans toujours mesurer son adéquation au temps. Son combat sera toujours pour une Église libre, pour une presse libre, pour un pouvoir qui respecte les « libertés nécessaires ». Il y a beaucoup de points communs entre Thiers et Montalembert qui est en relation avec lui à la fin du IIème Empire, mais Thiers n'associe pas l'Église à la liberté. Son combat est séculier, pour un régime équilibré, la Monarchie parlementaire sous Louis-Philippe, la République dont il sera finalement l'un des pères fondateurs. Il n'y a pas de contradiction chez Thiers. Il y a dans ce combat singulier la constance qui est celle de Montalembert dans sa croisade pour une Église libre. Thiers ne ralliera jamais Louis-Napoléon ; il sera embastillé, le 2 décembre et élu comme député d'opposition, en 1863, contrairement à Montalembert qui, pourtant, professe des idées très voisines. Échec encore de Montalembert, chef d'un parti catholique dont les dignitaires, haut clergé, en particulier, rallieront en masse le régime du 2 décembre, alors que Montalembert passe dans l'opposition. Échec encore de son engagement personnel quand il est battu par deux fois aux législatives et, du même coup, privé de la légitimité qui validerait son opposition au régime. Battu, il perd sa crédibilité, tant la parole publique a besoin d'être portée par le suffrage. D'ailleurs, Montalembert ne fait jamais campagne, sauf brièvement en 1857, ce qui est peu pour cinq élections où il est candidat, alors qu'il a successivement, en face de lui, dans l'arrondissement de Montbéliard, deux députés de terrain : Demesmay et Latour du Moulin. Il reste finalement un tenant de la liberté des Anciens. Les revers et échecs ne l'épargnent pas dans le combat de sa vie. Commencé avec Lamennais, condamné par le Pape, il se termine par Vatican I, totalement

- 25 -

dévoué à l'autocratie de Pie IX, à la cause de l'infailibilité et du Syllabus, toutes thèses exactement contraires à ce que fut l'âme du combat de Montalembert. Revue 151

Alors, où est sa victoire ? Elle reste entière, personnelle et non

existentielle. Elle tient à la conviction, à la cohésion, à la persévérance de son combat, traversé de crises, sans jamais le faire dévier. L'Histoire lui donne-t-elle raison ? L'Église a sauvé son âme en choisissant la liberté et Vatican II rentre dans des thèses de Montalembert. Mais « l'Église libre dans une patrie libre », si elle a gardé son âme, n'a-t-elle pas perdu sa place dans la société ? Car cette Église qui trahit Montalembert en ralliant le Second Empire retrouve la puissance et la gloire que la Révolution lui avait enlevées par la persécution, la fermeture de 3.000 couvents et la disparition de 26.000 religieux. La reconquête de l'Église, à partir de la Restauration et du 2 Décembre, en particulier, par l'éducation des jeunes et la loi Falloux, va lui rendre son influence, avec plus de 20% des élèves du primaire dans les écoles confessionnelles et la moitié des élèves du secondaire. Le Doubs où fut élu Montalembert et son chef lieu, Besançon, n'illustrent-ils pas le terrible déclin de cette Église, avec la disparition, en 1905, du Collège catholique, actuel lycée Pasteur, le *Catho* dont le directeur, Louis Besson, futur évêque de Nîmes, fut l'un des partisans les plus résolus de Montalembert, avec la fermeture de l'*Institution Saint-Jean*, aujourd'hui livrée à la palabre publique ? Le vrai débat initié par Montalembert, celui de la liberté de l'Église, d'une Église qui n'a rien à dire et rien à faire avec les gouvernants, pose une ultime question, celle d'un destin sans influence, celui des civilisations mortelles. Chapelle de l'Institution Saint Jean, pur produit de la loi Falloux, et le Conseil Régional ...

... Le Progrès en marche.

(Crédit photographique : David CESBRON / Région Franche-Comté)

- 26 -

**Chronique du Haut-Doubs** Revue 151

**Route des « Microtechniques » (CD 461) : phasage ou segmentation ?**

Ainsi, le Conseil général du Doubs en a-t-il décidé : la mise à quatre voies du CD 461, entre Etalans et le point-frontière du Col-des-Roches, en restera là. Trois opérations restent retenues, mais non programmées, cad renvoyées aux calendes : la déviation du Valdahon, la section Bas-de-la-Chaux-Les-Fins et Les-Fins-Villers. Quant à la phase Fuans-Bas-de-La-Chaux, il n'en est plus question et c'est vrai que, dès le lancement du projet, le passage en tranchées ou tunnels apparaissait totalement pharaonique. Le bilan global de l'opération n'en reste pas moins de grande ampleur, en termes budgétaires, soit 60 millions d'€ qui n'auraient jamais été engagés dans le cadre du réseau autoroutier national, sur la base de flux de circulation trois fois inférieurs à la norme. Sur le plan économique, l'opération a contribué au désenclavement du Haut-Doubs ex-horloger, mais elle n'a en rien permis sa réindustrialisation sur le modèle des Montagnes neuchâteloises qui, finalement, sont les premières bénéficiaires de la modernisation du CD 461. Revue 151

C'est la grande vertu de la décentralisation : les collectivités locales décident et le Conseil général du Doubs, alors réputé de droite, mais ardent supporter des lois Defferre, ne s'en est pas privé. On passera sur des équipements qui se chiffrent par centaines de milliers d'€, comme le pont des Âges-de-Loray dont le seul mérite est de rallier les bonnes grâces d'un lobby. Mais, il y a mieux : l'appellation « Microtechniques » pour traverser une zone qui fut celle de l'horlogerie française et qui a cessé de l'être pour devenir un dortoir de main d'oeuvre. Alors, *Route du Comté*, le CD 461 ? On serait, enfin, dans le vrai ! Revue 151

Étonnante opération, à tous égards. Ce sera le cas avec le choix par le maître d'ouvrage de l'époque d'une maîtrise d'oeuvre privée dont l'expertise ne semblait pas à la hauteur de celle de la DDE. Et pourtant, que n'avait-on entendu, après 1981, sur la nécessaire frugalité de la décentralisation dans le département du Doubs, exemplaire, à tous égards, puisqu'il s'interdirait de doubler les services de l'État. Rien n'y fit : l'ingénierie de la mise à quatre voies du CD 461 restera privée. Enfin, dernier et substantiel sujet d'étonnement : les comptages de circulation auraient dû constituer le critère déterminant du choix des phases de réalisation du projet et, à cet égard, ils auraient commandé de réaliser par priorité la section Morteau-Villers, avec plus de 11.000 véhicules/jour, soit près du double d'Avoudrey-Fuans. Il n'en a rien été, manière d'appliquer à la décentralisation le procès instruit, sous la IV<sup>ème</sup> République, par le cartiérisme à l'encontre de la politique africaine de la France. Revue 151

- 27 -

**La route des microtechniques, un axe essentiel** Revue 151

Les initiateurs de cette route, en particulier, Georges Gruillot, l'avaient conçue comme un trait d'union entre Besançon et Neuchâtel via Valdahon, Morteau, Villers-le-Lac, le Locle et la Chaux-de-Fonds, toutes ces villes ayant en partage l'industrie horlogère et plus largement microtechnique. Ils affirmaient tout-à-la-fois leur confiance dans l'avenir industriel de la région et avaient pressenti l'importance d'un axe fort entre la France et la Suisse. Certes, le visage industriel de cette région a changé. Des usines horlogères ont depuis disparu, mais on aurait tort d'imaginer qu'avec elles, tout a disparu. La fabrication de composants dans le domaine horloger, biomédical, automobile, aéronautique, du luxe, le traitement de surface, la fabrication de machines-outils conservent à notre Haut-Doubs une vocation industrielle, même si celle-ci a, il est vrai, changé de visage, même si la crise et les exigences des donneurs d'ordre suisses fragilisent, aujourd'hui, nos entreprises. Revue 151

La route des microtechniques, en dépit d'un contexte conjoncturellement difficile, est un axe essentiel. Si l'on examine les points de traversée de l'arc jurassien, on voit poindre un autre danger qui, celui-là, pourrait nous être fatal. Si nous n'y prenons garde, c'est l'évitement de l'arc jurassien qui nous menace : par le nord Bâle-Mulhouse, par le sud, l'agglomération franco-valdo-genevoise. Dans cette perspective, il faut renforcer les points médians de traversée que sont la RN 57 Lausanne-Vallorbe-Pontarlier-Besançon et la route des Microtechniques, axe le plus direct pour relier Besançon à Berne, la capitale fédérale. Du reste, nos voisins du Locle et de la Chaux-de-Fonds partagent la même crainte. Le sud du canton de Neuchâtel et l'agglomération genevoise sont aussi, pour eux, de redoutables concurrents. Revue 151

Les assises des territoires ruraux qui viennent de s'achever un peu partout sur le territoire national ont mis en évidence la vitalité des territoires ruraux et leur revendication à participer pleinement et spécifiquement à la dynamique nationale, riches qu'ils sont de savoir-faire et de main d'oeuvre qualifiée. C'est bien le cas de notre Haut-Doubs. La réflexion a porté particulièrement sur le lien rural-urbain. On ne peut, en effet, concevoir un développement strictement endogène de la ruralité. Les infrastructures qui la relient aux pôles urbains sont essentielles. Aussi, l'inachèvement de la route des Microtechniques, notamment dans le Val de Morteau qui concentre une

large part du trafic (plus de 10.000 véhicules/jour) est-elle tout à fait préjudiciable. La position de l'actuelle majorité du Conseil général n'a jamais pris en compte ces éléments, au risque de manquer le rendez-vous de l'avenir.

Annie GENEVARD,  
Maire de Morteau,  
Conseillère régionale

- 28 -

**HUMEUR** Revue 151

**Courtisan en culotte courte**

« S'il y a des ténèbres, c'est pour que vienne la lumière ».

Martin Buber

Si, pour certains, la parole est libre et l'écriture serve, le stade supérieur de la liberté pour tous, c'est, le matin, entre 8h15 et 8h30, la séance de rasage. Nicolas Sarkozy disait qu'il y pensait (à l'Élysée) en se rasant. D'autres se rasent en écoutant « le meilleur interviewer » de la place de Paris, dit-on, Jean-Pierre Elkabbach. À vrai dire, l'homme mérite considération, pas seulement pour ses qualités journalistiques, mais pour sa capacité de rebond, sa résilience. En 1981, on ne sait pour quelle raison de sectarisme (Georges Fillioud, ancien d'Europe 1 est ministre de la Communication, André Rousselet, éminence grise, à l'Élysée) la gauche l'expédie dans les ténèbres extérieures. C'en est terminé des grands débats télévisés avec les ténors de la politique française, les érucations de Marchais le sommant de se taire. Elkabbach doit se contenter, sur une radio périphérique, d'une émission vespérale confidentielle. Mais, quatorze ans plus tard, il est l'interviewer patenté, voire le confesseur public d'un Mitterrand blême, pathétique, aux portes de la mort. Revue 151

Y a-t-il dans une émission mimétisme entre l'interviewer et l'interviewé ? En tout cas, Elkabbach reçoit, ce matin là, un jeune homme bien sous tous rapports, inconnu au bataillon de la notoriété mais content de sa nomination. Il parle de son poste, livre des fadaïses sans grande portée. On continue de se raser, au meilleur sens du terme. Mais, d'un coup, le rasoir échappe : l'interviewé sort une tirade de domestique pour lustrer celui qui l'a nommé, en l'espèce, un hermaphrodite qui, non content d'afficher sa suffisance, a cessé de distinguer sa droite de sa gauche. Propos de cour.

On coupe. Pourquoi et comment ce jeune homme qui aurait pu exercer sa fonction dans la dignité se répand-il en viles flatteries ? Revue 151

On cherche pour obtenir aussitôt réponse : son extraction académique modeste. Il aurait pu choisir un concours sélectif et, dans sa profession, il n'y en avait qu'un. L'a-t-il tenté une, deux, trois fois ? Sans se décourager, il a opté pour le fait du prince qui se paye cher en allégeance. Car, on ne le sait que trop : la docilité, voire le zèle sont inversement proportionnels au niveau d'extraction.

- 29 -

**Chronique frontalière** Revue 151

**Après l'initiative sur les minarets, un peu d'humilité !**

« Un petit pays est-il condamné par sa petitesse même à ne pas connaître la grandeur ? »  
CF. Ramuz

Le vote suisse sur l'interdiction des minarets, pour une fois, n'a pas été accueilli avec les habituels commentaires condescendants de la Grande nation. Nicolas Sarkozy a même publié une tribune dans les colonnes du *Monde* pour saluer le peuple suisse, sa « démocratie plus ancienne que la nôtre » et dénoncer les accusations de populisme des détracteurs de la démocratie directe. L'intelligentsia, il est vrai, avait aussitôt usé et abusé de la référence populiste pour contester la question posée au peuple suisse et soutenir qu'en France, une telle question ne serait jamais, non pas adoptée, mais posée par voie de *referendum*. Revue 151

La vraie question est celle, en effet, de la parole donnée au peuple, directement, par-delà ses représentants, ou en l'absence de représentants, comme dans la démocratie du *Contrat social*. La France et ses bataillons de légistes, comme disait Giscard, pour une fois dans le vrai, ont toujours défendu un système exclusivement représentatif, où la loi est faite par les représentants, élus du peuple, non par le peuple lui-même et jamais susceptible d'invalidation par un contrôle juridictionnel. La raison en est historique. C'est la République qui l'emporte, après vingt ans d'opposition, sur la démocratie plébiscitaire du II<sup>ème</sup> Empire, « démocratie sans les libertés », disaient les Républicains. Donner directement la parole au peuple, c'est ouvrir un conflit de légitimité et encourager les régimes autoritaires. Il n'y aura donc pas de *referendum*, toujours assimilés à des plébiscites, en 1875 et 1946. Revue 151

De Gaulle rétablit la consultation populaire en 1958 pour corriger le poids exclusif du parlement. La gauche qui, aujourd'hui, se réfugie frileusement à l'ombre du grand homme, un jour pour saluer la loi Debré, oeuvre de paix scolaire, le lendemain, la politique étrangère neutraliste du Général pour dénoncer le retour dans l'OTAN, le surlendemain pour tresser des couronnes au Conseil constitutionnel qu'elle vitupérait la veille, avait fait une violente campagne contre cet appel au peuple. Elle ne protestera pourtant pas, en 2005, contre le *referendum* perdu de Chirac, sur le traité européen. Finalement, on n'aime pas cette constitution, à gauche ; on voudrait même une VI<sup>ème</sup> République, avec le vibrant Montebourg, mais on prend goulument dans cette constitution tout ce qui sert l'opposition. Et, en 2005, on n'a pas dénoncé le populisme du *referendum* constitutionnel. La Suisse est finalement plus transparente dans ses votes que la France. Ici, on veut bien du *referendum* si la réponse est celle attendue. En Suisse, il faut 100.000 signatures pour lancer une initiative et la majorité des cantons pour inscrire la réforme dans la constitution. Il n'y a ni dérapage ni populisme dans ces consultations populaires. Il n'y a qu'une démocratie venue de la base, à l'exclusion de tout poujadisme, parfaite expression d'une démocratie

- 30 - Revue 151

confisquée par les élites. À ces élites aux cheveux longs et idées courtes, il faut rappeler, non seulement, comme l'écrit Sarkozy, que « la démocratie suisse a précédé » celle de la Grande nation, mais que le suffrage universel doit être accueilli avec humilité et non pas arrogance, qu'un *referendum* sur les minarets aurait ici largement dépassé les 57% de vote favorable et les 23 cantons sur 26.

**Double relation Berne-Frasne pour remplacer la suppression d'un des deux TGV Berne-Paris** Revue 151

« Voyager, c'est bien utile ; ça fait travailler l'imagination ».

Céline Revue 151

**Au printemps 2009, le Jura franco-suisse était plongé dans la consternation. La société Lyria, constituée de ses deux actionnaires que sont la SNCF et les CFF, annonçait de manière abrupte et unilatérale la suppression de l'une des deux paires de TGV Berne-Paris, avec effet au changement d'horaire du 13 décembre 2009.**

Le moment de stupeur passé, les acteurs suisses et français se sont mobilisés pour organiser la résistance. Une vigoureuse conférence de presse à Berne est donnée en juin par les cantons de Neuchâtel et Berne, ainsi que par la Ville fédérale. Par ailleurs, les autorités suisses et françaises ont reçu à Pontarlier le directeur de Lyria, Claude Rossi, qui révèle, entre les lignes, n'avoir qu'une minime marge de manoeuvre par rapport à ses actionnaires. Insatisfaits, les responsables politiques de la région obtiennent une rencontre avec le président de la SNCF et le directeur des CFF. Emmenée par Patrick Genre, maire de Pontarlier, la délégation demande un moratoire d'une année, le temps de mettre sur pied une solution de substitution. Impossible, lui répond-on : la rame tricourant franco-suisse est déjà affectée à une autre relation du TGV Sud-Est. Or on apprend par la même occasion que la relation Berne-Paris n'est pas déficitaire, mais qu'elle est «moins rentable que les autres»!

Revue 151

**Pressions au haut niveau**

En compensation, les grands patrons des deux sociétés ferroviaires s'engagent à peser de tout leur poids pour qu'une solution soit opérationnelle au changement d'horaire. Un véritable défi, car il ne reste que cinq mois pour une démarche qui demande d'ordinaire entre douze et dix-huit mois. Forts de cet appui au plus haut niveau, les représentants de la SNCF et des CFF se mettent d'arrache-pied au travail. Le plus difficile, c'est d'homologuer le seul matériel bi-fréquence (courants alternatifs français et suisse), immédiatement disponible : une rame «Colibri» assurant les liaisons Bâle-Mulhouse.

Heureusement, ce train roule déjà sur le réseau français, ce qui a réduit la durée de procédure d'homologation sur le court tronçon Pontarlier-Frasne. Les essais réels ont été engagés peu avant le changement d'horaire et l'on a dû raboter les quais de ces deux gares au dernier moment. Les

- 31 - Revue 151

marchepieds des *Colibris* présentent en effet un gabarit plus large que celui des TGV. En outre, il a fallu commander les sillons (réservation d'une ligne à une heure déterminée); concilier les horaires du train international avec les TER de Franche-Comté, enfin régler les problèmes de douane. Une véritable course contre la montre.

**Trois liaisons au lieu de deux** Revue 151

Mal adaptée pour passer la nuit à Frasne durant les hivers jurassiens rigoureux, cette rame est rapatriée le soir à Neuchâtel. Ce qui a l'avantage d'offrir un double aller-retour en correspondance avec les TGV Lausanne-Paris. Ainsi, on retrouve la situation antérieure des fameuses «Souris grises» ou anciens TransEuropeExpress : un TGV direct Berne-Paris et deux liaisons par train RegioExpress. Certes, cela occasionne une rupture de charge en gare de Frasne pour deux relations sur trois, mais l'offre s'en trouve nettement étoffée.

Revue 151

Ainsi, les voyageurs disposeront d'une relation matinale supplémentaire par rame *Colibri* avec départ de Neuchâtel à 7h07; de Pontarlier à 7h49; arrivée à Paris à 11h03. Au retour, le troisième départ supplémentaire de Paris est fixé à 17h58, avec arrivée à Pontarlier à 21h02 et à Neuchâtel à 21h47. À noter que le premier RegioExpress part de Neuchâtel et que le dernier s'arrête au chef-lieu neuchâtelois, avec correspondance de et pour Berne.

**Une seule navette** Revue 151

Seule inquiétude, les opérateurs ne disposeront que d'une seule navette. En cas de panne, il faudra faire circuler une rame suisse des CFF jusqu'à Pontarlier, en correspondance avec le TER de Franche-Comté, ce qui doublera le transbordement. Mais cette occurrence ne devrait se produire que rarement.

Le coût de cette offre se monte à quelque 720.000 euros, somme qui sera couverte à raison de 25% par chacun des quatre partenaires: région de Franche-Comté, cantons de Neuchâtel et de Berne, société Lyria (SNCF et CFF).

**Réorientation vers Besançon** Revue 151

En plus de ces deux nouvelles liaisons transfrontalières RegioExpress en correspondance à Frasne avec les TGV Lausanne-Paris, d'autres améliorations ont été apportées à la trame régionale du Haut-Doubs et du Haut-Jura. C'est ainsi que la desserte des lignes Pontarlier-Dole et Saint-Claude-Dole/Besançon a été reconfigurée. La grille entre Pontarlier et Frasne passe de cinq à huit allers-retours. Le premier TER matinal part de Pontarlier à 5h02 à destination de Dole, en correspondance avec le TGV en provenance de Besançon et arrivant à Paris à 8h37.

Grand chambardement sur la ligne dite des *Hirondelles*. Les liaisons au départ de Saint-Claude étaient historiquement orientées vers Dole.

Désormais, trois paires de relations relieront directement le bassin de Saint-Claude, Morez et Champagnole avec la capitale de Franche-Comté. Cette

- 32 -

reconfiguration a un coût de 240.000 euros environ, supporté entièrement par la région de Franche-Comté.

Revue 151

On notera que le département du Doubs inscrit neuf liaisons routières directes entre Pontarlier et Besançon. On regrettera qu'il n'y ait pas de concertation pour mettre en correspondance les trains de Suisse et de Franche-Comté avec ce service départemental. Il devient urgent que les autorités organisatrices mettent à la même table tous les partenaires pour proposer une offre transfrontalière coordonnée de transports.

Par ailleurs, on saluera l'introduction d'un affichage dynamique ultramoderne sur la ligne Besançon-Le Locle, dite *ligne des Horlogers*. Il s'agit de la toute première ligne de France à être équipée d'un tel système annonçant les prochains trains avec heures de départ (y compris les suppressions pour cause de grève, comme ce fut le cas durant le mois de décembre). Toutes les lignes franc-comtoises de la SNCF en seront dotées dans un délai de trois ans, pour un coût total de 1,2 millions d'euros.

**Delle-Belfort : horaire cadencé**

Revue 151

Si le TGV Rhin-Rhône sera inauguré en décembre 2011, il faudra encore attendre décembre 2012 pour la réouverture de la ligne Delle-Belfort. En prévision de cette réactivation attendue depuis la fermeture en 1992, les CFF et la SNCF ont déjà rouvert la liaison Boncourt (JU)-Delle (F). Depuis le changement d'horaire, une liaison cadencée à l'heure dessert la ligne Bienne-Delémont-Porrentruy-Delle, en correspondance immédiate avec une liaison par autocar pour Belfort, avec changement à Morvillars. Une manière de préparer une excellente coordination entre les trains Bienne-Belfort et les TGV du Rhin-Rhône, en gare de Meroux-Moval, qui feront de la ville

jurassienne de Porrentruy la cité la suisse la plus proche de Paris!

À noter que de nombreux travaux sont prévus sur l'ensemble du réseau de Franche-Comté tout au long de l'année 2010. Cela signifie que les horaires subiront certaines modifications, avec des trains décalés, supprimés ou remplacés par des cars. Tout renseignement sera disponible sur [www.ter.sncf.com](http://www.ter.sncf.com)

**B. N.**

**Rives du Doubs franco-suisse : désert hôtelier**

**L'hôtellerie du Doubs franco-suisse vient d'enregistrer un nouveau coup dur cet automne. Jean-Claude Wenk et son épouse, hôteliers-restaurateurs de la Maison-Monsieur, ont mis définitivement la clé sous la porte à la fin octobre 2009, après une quinzaine d'années de bons et loyaux services pour la clientèle venue de Suisse et de Franche-Comté.**

Revue 151

Pour les amoureux du Doubs et en particulier les milliers de membres de la Société franco-suisse des sentiers du Doubs, ce fut un véritable coup de massue. Car la *Maison-Monsieur* fait partie du patrimoine du Jura francosuisse. Le terme est à lui seul tout un symbole, puisqu'il rappelle que le lieu appartenait à Monsieur le prince de Neuchâtel, d'où son propriétaire actuel, la République et canton de Neuchâtel. Il était en outre le lieu de passage obligé par bac entre la Principauté et le Pays de Montbéliard, jusqu'à la construction

- 33 -

du pont de Biaufond en 1880. Ce lieu enchanteur par excellence du Doubs frontalier, avec son «lac de Blancheroche» comme le nomment les anciennes cartes, compte parmi les rares sites sauvages demeurés intacts de l'Arc jurassien franco-suisse.

**Echec amer**

Revue 151

Dès lors, quand Jean-Claude Wenk et son épouse ont jeté l'éponge, c'est tout un pan régional du tourisme vert qui s'est effondré. Comment en est-on arrivé là? Il y a une quinzaine d'années, le conseiller d'État Francis Matthey, très attaché au site, avait engagé des moyens importants pour moderniser l'hôtel et le restaurant de la *Maison-Monsieur*. Les gérants s'étaient engagés avec enthousiasme dans ce nouvel épisode, en coopérant étroitement avec les Sentiers du Doubs lors des travaux annuels d'entretien des chemins.

Lors de ces dernières années, les

Revue 151

restaurateurs ont subi les difficultés rencontrées parla branche dans les zones périphériques. Si le loyer était considéré commennormal, les charges, en particulier en raison de l'explosion des coûts de chauffage, sont devenues insupportables au fil de ces dernières années. Jean-Claude Wenk avait tenté (sans succès) de dialoguer avec l'ancien conseiller d'État (vert) Fernand Cuhe, pour trouver un arrangement, soit une déduction des charges durant les mois d'hiver où l'établissement est fermé. Car il ne faut pas se leurrer, un restaurant au bord du Doubs (sans soleil en hiver) ne peut être exploité que durant six à sept mois.

Revue 151

Après les récentes élections cantonales du printemps 2009, le restaurateur a repris contact avec le nouveau conseiller d'État Claude Nicati, en lui proposant d'ouvrir le restaurant de mai à octobre 2010, afin de faciliter la reprise de l'établissement par un nouveau gérant. Mais le nouveau ministre de la Gestion du territoire n'a pas voulu entrer en matière. L'État entend donc mettre en vente l'immeuble, en principe sans perte d'argent. Le chef de

- 34 -

Revue 151

service se veut plus nuancé, en souhaitant favoriser une affectation hôtelière. Des milieux engagés dans la défense du site souhaitent éviter le pire, soit l'acquisition du bien fonds par un privé sans vocation hôtelière.

Il s'agirait de

constituer un groupe pour en faire l'acquisition et lui conserver son rôle d'établissement public, avec accueil éventuel du futur Parc régional du Doubs qui est en phase de reconnaissance par la Confédération.

**Avenir incertain**

Revue 151

Enfin, on vient d'apprendre à la fin de l'année dernière que l'hôtel-restaurant de la Rasse a été vendu. Mais on ignore pour l'heure si cette belle maison demeurera un établissement public qui a une très longue tradition. En tout état de cause, les rives du Doubs franco-suisse risquent de devenir un désert pour les amateurs de gîtes et de tables d'hôtes, avec un impact désastreux pour le tourisme «doux» qui s'est développé au cours de ces

dernières années. Revue 151

**B. N.**

- 35 -

**Vu pour vous**

**L'invité de midi-dimanche sur FR3-Franche-Comté**

Revue 151

« Les hommes sont sincères. Ils changent de sincérité, voilà tout. »

Tristan Bernard

Voilà une émission bienvenue pour tromper l'ennui des dimanches tranquilles du Haut-Doubs. FR3 invite, pour dix minutes de questions, un élu, le plus souvent parlementaire. L'intervieweuse est active, précise dans ses questions, au demeurant, bien préparées. Son profil incline à un débat tout en rondour. Point trop, toutefois...

Revue 151

Pendant ces dimanches de novembre, vient le tour de deux élus de Haute-Saône. On attend des questions sur la situation économique du département, l'un de ceux qui, des Ardennes à la Nièvre, court dans cette

vieillesse de la population, soldes migratoire négatif, pénurie d'investissement, chômage, nomadisation de la population active vers Montbéliard-Belfort, Besançon et Dijon, d'ortoir au sud de la Saône, faible

densité au nord, enclavement, enfin. Tout y est pour meubler l'entretien.

Trop compliqué ou pas gentil? On commence par Yves Krattinger,

sénateur et président du Conseil général, un parmi les très nombreux sénateurs, en particulier, de gauche, qui cumulent mandat parlementaire et exécutif local. Arnaud de Montebourg qui s'était insurgé, avec des

accents de Saint-Just, contre ce cumul, y a succombé dès sa réélection, en Saône-et-Loire.

Revue 151

Les questions fusent sans agressivité. Manifestement, on n'entend pas gêner Yves Krattinger. Sur la réforme des collectivités locales (il est rapporteur de la mission sénatoriale) l'opposition de l'ancien maire de Chaux-la-Lottière, même si le propos reste modéré, est totale. Dans le fond, tout va bien. Il n'y a rien à voir, sauf, peut-être, pour ne pas apparaître trop conservateur, à clarifier les compétences. Et encore! En tout cas, non à la clause de compétence générale aux seules communes. Tout le monde doit pouvoir tout faire. Non aux blocs de compétences, non à une réduction du nombre des collectivités locales et autres regroupements. Non! Surtout aux conseillers territoriaux, élus à un tour, arrêt de mort pour 3000 conseillers

généraux. Revue 151

Et oui, bien sûr, au cumul des mandats locaux : conseiller général, maire, président ou vice-président de communauté de communes. Et, bien sûr, toujours oui au cumul des rémunérations. Oui à la condition salariale de ces élus, oui à l'abandon de leur métier et à des indemnités à caractère

alimentaire. Revue 151

- 36 -

Yves Krattinger peut se retirer content, avec le sentiment du devoir fait. Ce n'est pas le grand oral de l'ENA des bonnes années, quand on n'accueillait pas tout le monde. C'est une causette bien tranquille. La

journaliste de FR3 a été gentille, c'est est, sans doute, sa nature, presque complice. Revue 151

Nouveau dimanche, nouvel invité. C'est Alain Joyandet, maire de Vesoul, l'un des rares maires de droite, réélus sans problème, dans un cheflieu,

en 2008, l'un des deux députés de la majorité sur les trois sièges de Haute-Saône, bientôt ramenés à deux, secrétaire d'État, candidat à la présidence du Conseil régional de Franche-Comté. Deux sénateurs de gauche,

conseil général de gauche : l'ère Bergelin est bien révolue.

Alain Joyandet n'est pourtant pas du genre à douter de sa mission. Il est déterminé, proche de Nicolas Sarkozy. Il est là pour gagner, même s'il doit quitter la Haute-Saône, ce qui est, peut-être, une erreur, pour prendre la tête de liste du Doubs, département-leader dans la région, face à une Haute-Saône qui dominait, jusqu'à la moitié du XIXème siècle, par la démographie et la richesse produite. Il reste quelque chose de ce redéploiement dont témoigneront les élections régionales. Revue 151

Dans l'immédiat, l'intervieweuse de FR3 mène le débat. Profil

identique, tout sourire. Revue 151

Les questions n'en sont pas moins plus embarrassantes. Alain Joyandet entend-il cumuler son portefeuille et la présidence de Région? La question ne brûle pas par l'urgence et Yves Krattinger qui cumule sans état

d'âme en a été dispensé. Et la liste dissidente du seul sénateur, réputé de droite, dans le Doubs? On devine une obscure satisfaction, moins chez

l'intervieweuse qui, campée sur un large siège, ne laisse pas transparaître ses émotions, que chez les Cassandre des divisions de la droite. Grand seigneur, Alain Joyandet se déclare ouvert à la négociation, au demeurant refusée par le sénateur du Doubs, tribun de haut vol au Sénat, qui vient d'annuler la rencontre. Sur la réforme des collectivités locales, Alain Joyandet

fait un bon plaidoyer. Les ministres, au moins, y croient.

Finalement, de cette série d'entretiens sans grande ambition, c'est Yves Krattinger qui s'en sort à bon compte. Sénateur et président du Conseil général, il devrait répondre d'un département qui a perdu la moitié de sa population en soixante-dix ans, dont le dernier investissement significatif, dû à la politique d'aménagement du territoire de la Vème République, le magasin Peugeot de Vesoul, date de près d'un demi siècle, dont l'enclavement est aggravé par la décrépidité de la ligne 4, Paris-Belfort, peut-être corrigée par la reconstruction de la ligne Besançon-Vesoul dont l'étude vient d'être lancée

par Alain Joyandet. Mais, de toutes ces questions, il n'a, bien sûr, pas été question sur l'éminent plateau de FR3 Franche-Comté.

- 37 -

**LU POUR VOUS** Revue 151

**Le pouvoir ne se partage pas - par Édouard BALLADUR (Fayard-2009)**

Édouard Balladur aurait du se méfier de la politique, lui qui, dit-il, n'a pas « une âme de militant » et beaucoup plus une vocation de Grand vizir. Et pourtant, il affronte la dure loi du combat politique, en 1993, quand il accepte

la fonction de Premier ministre que refuse Jacques Chirac qui a « déjà donné ». Les coups vont pleuvoir sur le très policé et levantin Édouard Balladur qui ne se remettra jamais de son échec à la présidentielle de 1995.

Balladur, ministre d'État du deuxième Gouvernement Chirac de la première cohabitation (1986-88), entre à Matignon, en 1993, et, très vite, succombe au démon de l'ambition, habilement attisé par Mitterrand.

Revue 151

C'est l'histoire de cette cohabitation, voulue et défendue par l'auteur,

qui raconte une manière de journée des dupes, longue de deux années, dont il sera la victime désignée. Appelé comme l'ombre portée de Chirac, Balladur se prend au jeu, se décerne des lauriers après des sondages favorables qui

en font, écrit-il, « un candidat crédible ». Revue 151

Juge et partie, Édouard Balladur ? Il provoquera, avec les meilleures intentions, de graves émeutes quand il présentera son projet de Contrat d'insertion professionnelle (CIP). La protestation sera violente chez les étudiants qui s'estimeront dévalorisés. L'inadéquation au marché des cycles longs d'études supérieures sera bien engagée et toujours pas résolue.

Balladur sera meilleur sur le plan économique : il résistera à la crise des changes qui fera sortir la livre du SME, préparera le passage à l'euro.

L'écriture est alerte, ramassée, classique. C'est mieux qu'un journal ;

c'est un éphémère traversé d'intéressantes notations, de portraits, de commentaires qui donnent au style Balladur des accents à la Saint-Simon.

Mais ce Premier ministre de droite, gaulliste de surcroît, à la tête d'une

majorité écrasante, n'a finalement qu'un interlocuteur qui occupe

massivement ses pages : Mitterrand, président sans majorité, la gauche étant

réduite au cinquième des sièges. Mais il en faut plus pour abattre celui qui a

résisté à un quart de siècle d'opposition et qui va enfermer Balladur dans un véritable supplice chinois.

Revue 151

Car ce qui domine chez Mitterrand, après le terrible échec de ses troupes, en 1993, suivi du suicide de Bérégofov, c'est l'instinct de survie,

soutenu par une rare habileté. Certes, Balladur s'en méfie quand Mitterrand lui déclare, lors de leur premier entretien, avant sa nomination : « Sans la politique, nous aurions pu être amis » et puis, « Je ne suis pas

votre ennemi », enfin, « Vous me succéderez, j'en suis content ».

Anéanti par l'échec, Mitterrand ne choisit pas pour autant l'inertie. Il veut exister et il est un domaine où il défendra, bec et ongles, sa prérogative,

les nominations. Tout Mitterrand est là : sa passion du pouvoir, son intime connaissance des faiblesses humaines. Il voudra nommer, après avoir allongé indûment la liste des nominations en Conseil des ministres, jusqu'à l'agonie quand, en 1994-95, il ne peut plus se lever, envoie promener les parapheurs que lui apporte l'huissier. Il sait que la nomination est une terrible

- 38 - Revue 151

machine de guerre qui transforme les adversaires en laquais et les amis en débiteurs viagers. Mitterrand nommera et négociera les nominations jusqu'à son dernier souffle, et, mieux encore, décorera jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Tous les lundis après-midi, même cérémonial à l'Élysée : dans la salle des fêtes, une ou plusieurs rangées de récipiendaires transis. Une tenture se lève, surgit le président, masque de cire, mine d'outre-tombe, regard de sphinx. Il observe cette longue rangée de bons Français, alignés comme à la parade, chacun attendant fébrilement son tour. Il arrive. D'un pas lent, avec

des airs de monarque, à la fois distant et complice, il s'arrête devant chaque récipiendaire pétrifié, lui adresse un compliment, sans notes, lui donne l'accolade ou plutôt l'adoubement. En quatorze ans, record jamais battu sous la Vème République, ce régime qu'il avait tant vilipendé pour finalement rester,

dans l'histoire, le président recordman de durée, Mitterrand aura décoré plus de 13.000 fidèles, sans parler de la cohorte des solliciteurs éconduits. Droite,

gauche réunies, alternance ou pas, les moeurs de cour sont, en France, une réalité qui transcende les partis et les luttes pour le pouvoir. Mitterrand, à cet égard, reste un extraordinaire Florentin, élu à gauche pour

gouverner à droite, mieux que toutes les droites réunies, « dissimulateur, jaloux, Revue 151

cynique », note Balladur, finalement envoûté et mystifié par un Mitterrand qui, depuis cette époque, emporte tous les suffrages de la droite, à tout le moins, de ses meneurs, toujours divisés par des querelles

d'Atrides. Balladur s'incline devant son habileté et succombera à sa malice, alors que Chirac, élu, en 1995, par la grâce de Mitterrand qui s'est souvenu de 1981, lui tresse

des couronnes dans ses *Mémoires*. Entre ces chefs d'une droite fratricide, il n'y a finalement que Mitterrand pour s'imposer et sceller la décadence des droites auxquelles Sarkozy tentera d'échapper.

**Mission impossible ? Comment la gauche peut battre** Revue 151

**Sarkozy, en 2012 - par Pierre MOSCOVICI-Ed. Le Cherche Midi (2009)**

Les titres avec un point d'interrogation ont presque toujours un

penchant négatif. Mission impossible, en l'espèce, le dernier ouvrage de Pierre Moscovici, auteur politique fécond. On serait tenté d'ajouter, avec un rien de perfidie, au nom de l'éditeur, cherche midi... à quatorze heures.

« Mosco », comme on dit « Sarko », s'y emploie copieusement en quelque 300 pages d'une prose impeccable, dans un livre bien conduit, mais lassant, tant il reprend, ravaude, gourmande et conseille un PS à bout de souffle.

Tous ceux qui s'intéressent tant soit peu à la politique de ce nouveau siècle, ont en mémoire les chamailleries inusables et guéguerres fratricides d'un parti gagnant-gagnant, qui a perdu le Nord, avec la boussole.

Certes, il bouge encore, ce parti, dans des départements d'un autre

âge et des régions maigrichonnes. Homme d'appareil et énarque distingué,

Pierre Moscovici dit tout cela et même davantage, avec beaucoup de

méthode et d'application. Il a souvent, du reste, le sens de la formule : le

mentir-vrai de Sarko, pointé par l'arbitraire et l'échec ; l'archéologie d'un

déclin, terme cruel pour un parti qui peut encore se réclamer de Jules

Guesde, Jaurès, Blum et Mitterrand. On ajoute Jospin pour faire encore

bonne mesure. Revue 151

- 39 -

En bon élève de l'École Nationale d'Administration des bonnes

années, l'auteur énumère, en trois points, les crises du socialisme français

d'aujourd'hui : crise d'identité, de stratégie, enfin, de leadership. Du cousu

main, bien vu et entendu, tout comme son propos sur l'Europe, une institution

« qu'il connaît bien ». « Le monde d'après » ne nous apprend rien que nous

ne sachions : les rengaines de la crise économique. Mosco s'appesantit

encore sur les grands défis jamais relevés : la croissance, la cohésion Revue 151

sociale, l'enseignement supérieur et la recherche, l'endettement public ; tout

y passe, y compris « le risque nécessaire de primaires ouvertes ». Il en

profite pour présenter un honnête plaidoyer *pro domo* : il se verrait bien

candidat à la présidence de la République. Ouvrez le ban !

Les analyses détaillées et ennuyeuses, bien dans la tradition des

énarques, relèvent aussi de la psychanalyse parisienne bon genre. On

préfère retrouver, à la fin, le député du Doubs, seul de son espèce PS,

président de surcroît de l'agglomération du Pays de Montbéliard, forte

personnalité, obligée de se coltiner sur le terrain les gens de la base, qu'il

regardait de haut à ses débuts et qu'il apprécie maintenant. Mosco

aujourd'hui, grand commis de l'État et de la bourgeoisie parisienne ou bien

ouvrier qualifié de « l'Enclave » Peugeot, à « Montbé » ?

Denis BONNOT Revue 151

**La guerre ou la paix, demain ? par Philippe MOREAU - DEFARGES**

**(Armand Colin 2009)** Revue 151

Philippe Moreau-Defarges, énarque atypique du Quai d'Orsay et

précurseur de la fin des ambassades par sa préférence donnée à

l'enseignement des Relations internationales plutôt qu'à la nomination dans

« un beau poste », mérite la lecture. Après une *Géopolitique pour les nuls*

(First-2008), il publie un recueil de *Questions décisives*, soit vingt-cinq

chapitres qui sont autant de clés pour la compréhension du monde, en ce

début de XXIème siècle. Il y a là vingt-cinq réponses, dont certaines

inattendues comme « les femmes et la paix », comme « les droits de

l'homme », concession, sans doute, à l'esprit du temps.

Ces chapitres permettent une lecture cohérente de la planète du 3ème

millénaire et justifient une légitime curiosité à l'égard des facteurs récurrents

de guerre, en un temps de reflux de l'esprit de conquête territoriale ou idéologique. L'auteur recense « le grand Moyen-Orient », les États voyous, les zones périphériques. On devine que le danger le plus redoutable pour l'hémisphère nord, c'est moins la guerre traditionnelle que la crise économique, la dernière en date n'ayant pas épuisé ses effets.

Après avoir lu ces « 25 questions décisives », une 26ème revient. Revue 151  
celle des fondamentaux de cette géo-stratégie mondiale qui relèvent toujours de l'esprit des nations : la Russie et ses populations allogènes du sud, l'Europe et « le ventre mou » des Balkans, les États-Unis et la sanctuarisation du continent nord-américain, la Chine et ses trois défis historiques : l'anarchie, la famine, la xénophobie. Certes, le monde du XXIème siècle n'est plus celui du XXème ravagé par les idéologies, ni celui du XIXème et des nationalités, mais campent toujours en filigrane les nations et leur histoire, comme le démontrent encore la chute du Mur, la réunification allemande et le

- 40 -  
redéploiement à l'est de la stratégie politique, économique et diplomatique de l'Allemagne nouvelle. Revue 151  
Il y a, chez Philippe Moreau-Defarges, une manière de regard *wilsonian* sur le monde. Il n'en reste pas moins un analyste perspicace, précis et bien informé, un vrai pédagogue de la propédeutique des études de Droit public et des IEP.

**Crimes, calamités et justice dans le département du Doubs**  
par Annette VIAL (Ed. Cabédita-2009) Revue 151

Annette Vial qui a tenu des années durant la chronique judiciaire du journal *L'Est Républicain*, continue le même travail, avec cet ouvrage couvrant une bonne partie du XIXème siècle, avec le même goût du récit vivant et du détail ; on dirait qu'elle a assisté aux procès dont elle restitue scrupuleusement les interrogatoires, même si elle avoue des passages romancés.

Au vrai, elle a dépouillé minutieusement les enquêtes et comptes-rendus d'audience puisés dans les archives départementales. Elle nous plonge, la tête la première, dans une société que nous connaissons un peu, grâce à Balzac et Zola, mais seulement *cum libro*. Grâce à elle, nous sommes au prétoire, avec le même décor de boiseries. Revue 151

L'ouvrage s'ouvre avec éclat sur l'explosion formidable d'un pâté de maisons, à Bantant, le 20 février 1813, qui fit une trentaine de morts. Les tenants et les aboutissants sont également époustouffants. Le reporter ne se contente pas des faits. Il campe le décor, rappelle le contexte historique, les peines annexes, le marquage au fer rouge, le carcan et même le pilori qui disparaît, place Saint-Pierre, à Besançon, en 1849. Revue 151  
On revit avec le journaliste le blocus de la Ville, de janvier à mai 1814, par les Autrichiens, ainsi que l'organisation autoritaire de la défense, terre et maisons brûlées alentour par le général Marulaz. L'auteur s'intéresse, par ailleurs, aux douaniers et contrebandiers... de métier, à l'histoire des journaux (*la Trompette*, *l'Union franc-comtoise*, *l'Impartial*), au bague, à la fausse monnaie venue de Suisse. Revue 151

La chronique judiciaire, c'est encore la chèvre de Monsieur Labbé, les filles-mères, les bagarres de fêtards, les crimes sordides et les autres calamités de l'époque. Toutes les exécutions capitales se déroulent, au XIXème siècle, selon un rituel barbare et cruel, sous la guillotine, dressée sur l'actuelle place des Jacobins de Besançon. Une seule exception, le 30 mars 1826, à Mont-de-Laval où fut exécutée Alexandrine-Julienne Mottet, épouse Boillon, qui avait tué, puis découpé son vieux mari, à la hache. ( Cf- *Crime et châtiment* par Vincent PETIT Cabédita 2004 ) Revue 151

L'ouvrage renferme également des histoires drôles, communes ou banales, et des procès surprenants. À l'unanimité, l'auteur est acquitté. Une remarque, toutefois, au sujet de l'éditeur qui persiste et signe une mise en page qui date un peu.

Denis BONNOT  
- 41 -

**Pontarlier d'hier et d'aujourd'hui** - par Joël GUIRAUD et Thierry PETIT (Presses du Belvédère - 2009) Revue 151

Ce livre *d'images* invite le lecteur à une promenade nostalgique dans le Pontarlier 1900, doublée d'une comparaison puisque les deux auteurs, Joël GUIRAUD, ancien conservateur du musée de Pontarlier et Thierry PETIT, photographe, présentent, de chaque site, deux photos, souvent cartes postales, de 1900 et d'aujourd'hui. La leçon de cette promenade dans le temps, c'est l'heureuse sauvegarde du Pontarlier d'autrefois qui a reporté le changement à sa périphérie pour mieux sauvegarder le centre. La Grande Rue, devenue, en 1947, Rue de la République, a perdu les voies du *tacot* vers Mouthe et Foncine, mais la perspective monumentale tracée par la Porte, l'Hôtel-de-Ville, le portail des Annonciades, reste. La caserne Marguet n'a pas été dotée d'une cour carrée, a même perdu sa porte de la route de Morteau et son canal, sans parler de ses derniers personnels en uniforme, deux brigades de douaniers, en 1840. Le quadrilatère historique délimité, dans le plus pur urbanisme napoléonien, habituel dans les chefs-lieux de département, témoigne pour l'avenir, avec sa gare, le collège, le tribunal et l'Hôtel des Postes. Ici, rien de changé, sauf le rond-point qui voit passer les flux de circulation de la RN 57. Situation, sans doute, provisoire...  
Voilà une promenade sympathique dans un Pontarlier qui a échappé aux outrages d'une modernité incompétente et qui surtout n'a plus de secret pour Joël Guiraud dont on ne dira jamais assez, à l'intention de son successeur, Sarah Béte, l'imagination et la culture.

**Oiseaux migrateurs, hôtes de nos hivers** - par Jean-Pierre JOST (Ed. Cabédita-2009) Revue 151

En un temps d'incantation rituelle à la biodiversité, menacée par le développement, cad par l'activité millénaire de l'homme, la transformation de la nature en richesse, voilà une fresque des oiseaux migrateurs qui intéressera tous les lecteurs, champions de l'apocalypse à venir, ou, tout simplement, amoureux de la faune ailée et d'abord de celle du Haut-Doubs. On trouvera là un répertoire intéressant des cent-six espèces recensées par le biologiste, Jean-Pierre JOST. Le corbeau, le faucon, la grive, le merle, si familiers au promeneur du Haut-Doubs, n'auront plus de secret après lecture.

**Clandestins de la liberté** - par André BESSON (Presses du Belvédère-2009) Revue 151

André Besson est un exceptionnel Maître Jacques de l'historiographie locale, par ses talents de romancier, de narrateur, de biographe, de scénariste. Son dernier livre, *Clandestins de la liberté*, apporte une série de témoignages venus de gens simples, mais courageux qui n'ont pas hésité à se mettre au service de la Résistance et des Alliés pour faciliter le franchissement de la ligne de démarcation, imposée par l'Occupant, ou de la frontière franco-suisse. Ces témoignages ont quelquefois fois plus d'un demi-siècle quand André Besson s'en allait interroger les acteurs de

l'époque, comme, à Grand-Combe-Châteleu, sur la frontière franco-suisse où il s'était entretenu avec Joseph Marguet, figure pittoresque du village, qui  
- 42 - Revue 151

résidait avec sa soeur, Denise, dans une ferme traditionnelle devenue musée d'Arts et Traditions dont-il s'improvisa *conservateur*.  
André Besson le rappelle avec une plume simple, mais alerte, nourrie de témoignages dont les auteurs ont aujourd'hui disparu. L'historiographie est devenue Histoire.  
- 43 -

**Galerie des portraits** Revue 151

**Philippe Séguin ou la transparence et l'obstacle**

Il y a toujours, dans une vie, dans un parcours plus ou moins long, et celui de Philippe Séguin sera brutalement écourté, un marqueur, une scansion qui ordonne le mouvement, lui donne son rythme et sa cohérence. Chez Philippe Séguin, le souffle qui gonfle les voiles, la dynamique qui fait bouger les lignes, c'est une conviction qui restera sa référence constante : Revue 151  
une volonté plus forte que le destin, sur un chemin de transparence. Et on retrouve ce credo à chacune des grandes étapes de sa vie publique : son passage à l'ENA, son engagement politique, enfin, son retour à la carrière administrative. Revue 151

La phase de l'ENA est, sans doute, la plus révélatrice de cette vie menée tambour battant. L'École représente, alors, un mythe absolu. Le concours domine le panorama des Grandes écoles. Il passe pour le plus difficile, le plus sélectif et, aujourd'hui encore, Michel Drucker dont le frère avait été élève, avant Philippe Séguin, le qualifiait récemment d'« Everest »! La réalité est plus modeste. C'est celle d'un concours de niveau moyen, mais entouré d'un mystère propice au mythe, avec, il y a quarante ans, un nombre de lauréats limité à soixante, la plupart parisiens, issus de Sciences Po de Paris. La province ne pouvait que béer d'admiration devant une institution nimbée de mystère, mais dont tout le monde savait ou croyait savoir qu'elle formait des technocrates à vocation ministérielle. Revue 151

Philippe Séguin s'est forgé une conviction : il démentira son destin d'instituteur du Var, sans doute, diplômé de l'IEP d'Aix, mais parfaitement au courant du très faible nombre de ses pairs, entrés à l'ENA. Qu'à cela ne tienne ! Le Petit Chose de l'E.N.I de Draguignan fera ses preuves. Et c'est vrai qu'au troisième essai, en 1967, il est sur la liste, pas dans les premiers, mais, enfin, il entre. Revue 151

A l'École, sa volonté de réussir, de se faire reconnaître est encore manifeste. La route doit donc être droite et les obstacles balayés par sa volonté. Et c'est le cas, devant les élèves qu'il découvre, rue des Saints-Pères. Il trouve là Jacques Attali, sorti major de l'X et qui a passé le concours de l'ENA, alors qu'il aurait pu entrer sur titre, sans parler des élèves « bien nés » dont la destinée manifeste est de s'emparer des premiers postes du classement : Étienne Pflimlin, X et fils de Pierre Pflimlin, dernier président du Conseil de la IVème République, Louis Schweitzer, fils de Pierre-Paul, directeur du FMI, qui redouble pour cause officielle de jaunisse et qui retrouvera ainsi le classement dicté par son statut social, fût-il par la suite marqué à gauche. Mais l'ordre établi n'est pas forcément de droite... Revue 151

Il en faut plus, toutefois, pour décourager Philippe Séguin qui va s'imposer comme l'un des meilleurs stagiaires. À Bourg-en-Bresse. Il organise les journées régionales de Rhône-Alpes, soit huit départements et une bonne douzaine de stagiaires. C'est le succès et, en même temps, un trait de caractère : Philippe Séguin réussit mieux sur le tas, avec le temps que sur la copie blanche, en cinq ou sept heures. Il obtient une note de stage  
- 44 - Revue 151

parmi les meilleures, cad une note d'aptitude et tout le monde sait que le stage fait le classement. Son aptitude à se mouler dans le système, portée par une volonté sans faille, s'impose encore pendant l'introuvable scolarité de l'ENA. Pas de programme, pas de travaux personnels, pas d'enseignants dignes de ce nom, trois épreuves écrites, dites de classement, en fait, des rapports de gendarmerie. On en a tiré les leçons puisqu'aujourd'hui, on recrute dans des agences de placement. Philippe Séguin accepte le système et rend les notes demandées. Il s'agit toujours d'avancer sur une route dégagée des obstacles et il a fait sienne la consigne, inscrite en haut, à gauche des copies, de l'institutrice de Fabius : « Fais bien ce que tu fais ». Toujours au nom de la transparence, le gaulliste Séguin aurait, sans doute, voulu rencontrer le général de Gaulle. Il devra se contenter, en 1968, année du stage, d'un baron du mouvement, Roger Frey. Sorti à la Cour des comptes, la grande aventure commence, modestement, comme collaborateur du Premier président, Désiré Arnaud, qui le charge de la revue de presse... Coup de fil de Jobert, secrétaire général de l'Élysée : il faut un chargé de mission. Ce sera Séguin. Tout s'enchaîne : le RPR en fait le directeur de cabinet de Christian Poncelet, ministre des Relations avec le parlement et, en 1978, Poncelet lui confie la première circonscription des Vosges.

Il n'y a décidément rien de commun entre les deux hommes, l'un venu des rivages de Syrtes, l'autre des brouillards de Remiremont, l'un, ancien contrôleur des PTT, maçon comme il se doit, l'autre méditerranéen de sensibilité rousseauiste. Poncelet l'engagerait-il dans un piège ? La ville d'Épinal est passée à gauche, en 1977, avec un maire destiné, dans le « shadow cabinet » de Mitterrand, à prendre le portefeuille de la Forêt. Philippe Séguin va mener une campagne exceptionnelle, une campagne de cages d'escalier dans des quartiers d'Épinal déjà ravagés par la crise du textile. Les usines en dents de scie du groupe Boussac, dans la vallée de la Moselle, ferment et seront rasées. Mais il en faut plus pour arrêter Séguin qui avale les cages, frappe, annonce sa qualité et racontera les trois cas de figure de sa croisade : la première porte reste close, la deuxième s'ouvre et il parle sur le paillason, la troisième le fait entrer et il cause sur la table en formica. Et il gagnera. Revue 151

Séguin, armoire à glace, déjà, regard de braises venu de sa Tunisie natale, séduit les Vosgiens qui l'éliront député pendant vingt-deux ans et quatorze à la mairie d'Épinal. Il réussit ce qu'un ancien collaborateur de Pompidou, comme Séguin, ne saura jamais faire : Lionel Stoléru échouera à s'implanter dans les Vosges, après le décès de l'homme fort du département, l'ancien ministre Lemaire. Revue 151

Revenu à la Cour comme Premier président, Philippe Séguin suivra la même voie: il s'affiche, communique, rénove la maison pour sortir de l'ornière du *Rapport annuel*, inventaire à la Prévert des gabegies de l'État, et s'engage dans de véritables enquêtes qui ne font pas toujours plaisir au pouvoir quand il dénonce la politique d'aliénation du patrimoine de l'État, quand il fustige l'impréparation des politiques de réduction des effectifs.  
- 45 - Revue 151

Ces voies droites, défrichées par la volonté de Séguin, ont-elles reculé des obstacles qui auront raison de sa volonté de transparence ? Il est vrai :

pourquoi quitte-t-il les Vosges qui l'ont élu fidèlement député-maire d'Épinal ? Cette porte qui claque sans raison donne le sentiment du dépit amoureux, venu d'ailleurs et non de ses électeurs vosgiens. L'interrogation rebondit avec sa candidature à la mairie de Paris, en 2001, alors même que le piège est béant, contrairement à Épinal, et va se refermer sur lui. Il est finalement tête de liste dans le XVIII<sup>ème</sup> arrondissement, celui de Vaillant et Jospin, alors que le terrain est miné par la candidature de Jean Tiberi, maire sortant, et l'incapacité de Michèle Alliot-Marie, N°1 du RPR, à résoudre la contradiction. Il ne manque plus qu'Henri Guaino, envoyé dans le Vème où il se fait jeter et renvoyer à une liste unique avec la séculaire concurrente socialiste de Tiberi. Philippe Séguin qui avait toujours cheminé sur une route droite, porté par sa volonté, s'enlise et donne raison à ses adversaires, Marie-France Garaud, à la langue bien pendue : « Séguin a plus grossi que grandi... » Revue 151

Nouvelle source d'étonnement : pourquoi Philippe Séguin revient-il dans l'Administration pour être nommé Premier président de la Cour des comptes ? Il n'ignore pas que les politiques de sa trempe nomment et décorent, mais ne sont jamais ni nommés ni décorés. Il y a une manière de suicide politique dans la nomination qui reconnaît le pouvoir de celui qui nomme sur celui qui accepte l'adoubement. Mais Séguin accepte ce statut de fonctionnaire nommé qui tire un trait définitif sur sa carrière politique, alors qu'il donne l'impression de ronger son frein et de ne pas avoir renoncé à un *come back*, par exemple dans le Gouvernement Fillon. Mais la fracture de 1995 n'est pas réduite et Séguin devra s'accommoder de cette robe à parements de fausse hermine, surmontée du grand cordon du Mérite qui a remplacé le Mérite agricole. Où est le destin de Philippe Séguin, celui-là même qu'il avait forgé pour dégager les obstacles et cheminer dans la transparence vers les sommets ? Revue 151

'ambivalence du personnage tient à cette hyper-complexion affective, confrontée au monde sans foi ni loi de la politique. Séguin reste un rousseauiste de la première heure. Lui et Jean-Jacques ont toujours eu une approche affective de l'engagement politique. Le second entend passionner l'individu pour en faire un citoyen. Séguin a toujours adhéré aux objectifs que sa nature lui commandait d'atteindre dans la transparence et non la compromission. Le prix à payer de cette adhésion affective, ce seront les coups de gueule de Séguin et finalement son départ sans raison des Vosges. Dans une vie irradiée de lumière, celle de sa Méditerranée natale, il faut bien une zone d'ombre qui le différencie de ses illustres devanciers des Vosges, les Jules, Ferry et Méline qui, eux, dans la morosité du caractère acquis entre Remiremont et Saint-Dié, tiendront trente, voire quarante ans.

Jacques CHATELAIN  
- 46 -

**IN MEMORIAM** Revue 151  
**Henri BERTIN (1924-2009)**

La mort d'Henri Bertin attriste tous ceux qui l'ont connu, apprécié et estimé. C'était une silhouette, un profil, une taille qui lui permettait de voir de haut pour mieux affronter l'épreuve, mieux résister. Car chez Henri Bertin, cette haute taille inspirait d'abord le courage, l'énergie, la détermination. Il n'était pas de la race des mous, des indécis. C'est plutôt la résolution, la conviction qui l'habitait et, à le voir brièvement, à lui serrer la main, on avait compris. Il n'a jamais eu peur et toute sa vie le démontre, qui a été une suite d'engagements dans l'honneur. Revue 151

Après la Résistance, les combats de la Libération dans les Vosges et en Alsace, Henri Bertin fait partie du corps expéditionnaire en Indochine où il débarque en octobre 1945. C'est un pays meurtri par l'occupation japonaise, la *colonie* française du Tonkin, terrorisée par les massacres de l'armée japonaise qui a perdu la guerre, mais rafle les Français pour mieux les exécuter à la mitraille pour les plus chanceux, au fil du sabre pour les autres. Un an plus tard, c'est l'insurrection viet, Leclerc qui dénonce une situation désespérée, le bombardement d'Haïphong et le début d'une guerre qui s'achèvera dans la cuvette de Dien-Bien-Phu. Revue 151

L'homme est de la trempe des Denoix de Saint-Marc, résistant, déporté, saint-cyrien à la Libération, chef de section, en 1948, quand il attend, comme Henri Bertin, sur les quais de la Joliette, à Marseille, le *Pasteur*, navire-hôpital qui fera la navette avec Saïgon pour rapatrier les blessés, sous les lazis des militants communistes. Comme Henri Bertin, deux ans plus tôt, Hélié Denoix de Saint-Marc est là qui réceptionne sa section de légionnaires, arrivés d'Aubagne. Beaucoup parlent allemand. Ce sont d'anciens SS. Denoix de Saint-Marc aligne ses hommes, les passe en revue et embarque. Revue 151

La Légion n'a que des visages sans nationalité. Dans le sang des rizières, la mort réunira tout le monde. Denoix de Saint-Marc en réchappera, avant de quitter le 1er REP dans l'honneur, après le putsch de 1961. Henri Bertin est de cette trempe, celle que lui reconnaît la population de Gilley en le portant à la mairie, celle qui fit sa notoriété, une manière de légende quand le bal monté s'arrêtait à Gilley et qu'il n'y avait jamais d'incidents : *le grand Bertin* était à l'entrée... Henri Bertin représentait bien sa commune. Qui ne se souvient de cette commémoration réussie, le centenaire de la ligne Besançon-Le Locle. Henri Bertin était sur le quai, sanglé dans un blazer bleu azur, devant l'orphéon local. La prestation de Gilley était la meilleure. Pourquoi n'accéda-t-il pas au Conseil général ? Voilà une vraie question qui n'aurait du recevoir qu'une réponse : Henri Bertin, conseiller général, après Rodolphe Mockly, après Charles Mougin, en attendant Alain Marguet. Revue 151

Oui, la mort d'Henri Bertin attriste tous ceux qui l'ont connu. C'est un peu celle du grand Ferré, héros bien français de la guerre contre les Anglais. À ce titre, on ne l'oubliera pas.

#### LETTRE DE L'ÉDITEUR revue 152

France pauvre

« Avant tout, ne pas être pauvre. »

Talleyrand

Les pauvres seraient-ils en transit, de l'Évangile qui en exalte la béatitude, à la vie quotidienne qui en dénonce le flux croissant ? La réponse ne relève pas, pas d'une intuition, mais de la réalité, attestée par un marqueur incontestable, la statistique.

La leçon est sans appel : la pauvreté est au rendez-vous du XXI<sup>ème</sup> siècle, alors que le progrès balisait le XX<sup>ème</sup>. Monte à l'horizon, comme le soleil de Satan, une réalité objective: le retour de la pauvreté. Le XX<sup>ème</sup> semblait avoir réglé le problème, grâce à l'État-providence, pour mieux oublier la pauvreté de masse, représentée, sous l'Ancien Régime, par ces milliers de miséreux arpentant le Royaume dans une longue errance. La pauvreté, même sédentarisée, n'en restera pas moins, au XIX<sup>ème</sup>, un phénomène de masse, entretenu et renouvelé par l'industrialisation et l'urbanisation. Elle quitte la campagne pour se réfugier dans les villes. C'est le temps des *Misérables* qui peuplent la France pauvre et font le succès d'un habile candidat à l'Élysée, premier du genre, auteur d'un essai fameux et fumeux sur *L'extinction du paupérisme*.

Revue 152

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de ces bandes de miséreux qui se répandaient comme un essaim d'étrangers. Il ne s'agit plus de ces milliers de journaliers, en quête de travail éphémère, à condition de présenter un sésame, le livret ouvrier. Il s'agit de 8 millions de Français, plus de 10 % de la population, que les statistiques situent au-dessous du seuil dit *de pauvreté*, soit pour un ménage d'une personne, 900 € par mois. On entre ici dans le monde du besoin qui, à la fois, emprunte et s'éloigne du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Il y a d'abord ceux qui travaillent, mais ne gagnent pas assez pour échapper au besoin. On trouve là les précaires, ceux qui ne travaillent pas toujours à temps complet et ne savent jamais si demain sera comme hier quand ils accomplissent quelques heures de travail. C'est le quart des salariés, avec les intérimaires et autres CDD dont le spécimen accompli est Florence Aubenas, déguisée en femme de ménage. Quelques heures de travail par jour, quelquefois à 5 heures du matin, sans jamais voir l'employeur. On est ici au royaume des soutiers, des termites de l'emploi pour 400/500 € mensuels. Et encore, bien content de les avoir... Vient ensuite la cohorte de ceux qui ne travaillent plus: les chômeurs dont un tiers sous le seuil de pauvreté, sans parler du million de fin de droits. Et une partie des retraités sous le seuil de pauvreté, sans parler des jeunes dont un quart au chômage et 15 % qui arrivent tous les ans sur le marché de l'emploi sans savoir ni lire ni écrire ni compter. Et les pauvres sont majoritairement dans la catégorie des moins de 30 ans. Revue 152

La pauvreté gagne du terrain, mais, au fait, comment la définir ? Est-elle un état passager ou durable, une valeur absolue, relative, un fait de comparaison ? Il y a deux composantes de la pauvreté, l'une matérielle, l'autre psychologique. Sur le plan matériel, c'est la panne de ressources au 10 ou 15 du mois, le nécessaire arbitrage des dépenses et l'abandon de certaines consommations: chauffage quelques jours de la semaine, alimentation dans les *hard discount*, sédentarité totale.

On ne peut plus joindre les deux bouts, mais il y a plus grave: le sentiment et la réalité du déclassement. On est là dans le paupérisme, corridor de la pauvreté. N'est-ce pas le cas de ce titulaire d'un doctorat d'université, après huit années d'études, candidat à un concours de catégorie B, niveau baccalauréat ? N'est-ce pas le cas de ces propriétaires qui, à l'occasion d'un déménagement, vendent leur appartement ou leur maison pour louer ? Et ces locataires, obsédés pour 60 % d'entre eux par le spectre du *SDF* ? Et ces citadins ou banlieusards auxquels leur banquier conseille d'aller vivre à la campagne où les loyers sont faibles, l'éloignement de tout garanti, la certitude assurée de ne rien dépenser, sauf le temps qui passe et la perte des repères. On est revenu pour quelques millions de Français au système des *ersatz* de la période noire de l'Occupation (1940-45). Il n'y a pas de beurre ? La margarine. Pas de pommes de terre ? Le rutabaga. Pas de carburant ? Le cyclo-pousse.

Reste à savoir pourquoi le paupérisme retrouve des couleurs au XXI<sup>ème</sup> siècle. Il y a deux ou trois raisons, incontournables, qui vérifient l'état durable de la pauvreté. On est d'abord sorti d'une période où le revenu était le prix du travail et où il y avait du travail pour tout le monde. Il n'y a plus de travail pour tout le monde parce qu'il est moins cher d'importer que de fabriquer. L'Europe n'est plus l'atelier du monde. La rareté de l'emploi est aggravée par la précarité et la faiblesse du revenu attaché aux emplois tertiaires non marchands. Enfin, les systèmes de protection sociale, de moins en moins financés par l'assurance et de plus en plus par l'impôt, ne suffisent plus à la tâche.

Alors, que faire quand les planchers montent et les plafonds descendent ? Il y a les fausses solutions qui aggravent la pauvreté : acceptation passive de la désindustrialisation, multiplication des cataplasmes, sous forme d'emplois publics et de systèmes d'assistance, augmentation des impôts. Si salut il doit y avoir, c'est dans la réunion de conditions-cadres favorables à l'investissement et l'emploi, celles que le social-démocrate Gerhard Schröder, chancelier de son état, a su créer, il y a dix ans pour l'Allemagne. Il a perdu les élections, fait fuir la gauche de son parti, mais sauvé l'industrie allemande et ses entreprises, les seules à fournir de vrais emplois et de vrais salaires pour réduire la pauvreté.

Jacques CHATELAIN, Revue 152

Fournet-Blancheroche

France-Suisse : retour à la paix perpétuelle...

es pensées sont à l'étroit dans un petit État. »

C. F. RAMUZ

Le bonheur a-t-il cessé de se décliner en *schwyzerdütsch*, au gré d'une exception, d'un *Sonderfall* repeint aux couleurs de la mondialisation? Les épreuves qui saisissent la Suisse et dont elle ne parvient pas à s'extraire en disent long sur l'usure du modèle et sur la difficulté de le sauver par ses seuls moyens, c'est-à-dire dans une solitude de plus en plus exposée.

Le premier conflit n'en finit pas, malgré des concessions lourdes. C'est celui qui oppose la Suisse à la Libye, depuis près de deux ans et dont l'origine tient à l'arrestation par la police genevoise du fils de Kadhafi dont la photo, menottes aux poignets, a été publiée par la presse locale. La réponse du colonel outragé a été foudroyante, en termes d'oukases auxquels le président de la Confédération a commencé, en 2009, et de manière précipitée, de répondre. Mais rien n'y a fait et l'ascension aux extrêmes, avec ultimatums à la clé, n'a cessé, aggravée par la *votation* suisse sur les minarets. On a vu le gouvernement libyen menacer d'envahir l'ambassade suisse à Tripoli pour faire main basse sur l'un des deux otages suisses interdits de sortie du territoire libyen. On a vu Kadhafi, après avoir décrété le partage de la Suisse entre ses voisins, déclarer un embargo total sur toutes relations avec ce pays et la Ligue arabe s'aligner. Près de deux ans après le déclenchement des hostilités entre les deux pays, le blocage reste total et la volonté suisse de le lever seule s'atténue, avec le recours à une médiation de l'UE... manière de souligner l'ambiguïté des relations de la Suisse, non membre de l'UE, avec les 27, attestée par l'accord de Schengen dont elle est membre.

Revue 152

*L'Europe par la petite porte*

À titre de représailles contre les mesures hostiles du gouvernement libyen, le Conseil fédéral a d'abord inscrit, pour les retirer ensuite, le nom de 188 Libyens, souvent proches du pouvoir, sur la liste des interdits de séjour en Suisse et, par voie de conséquence, sur tout le territoire de Schengen. On a vu aussitôt le ministre des Affaires étrangères italien s'insurger contre la mesure suisse qui bloque l'octroi de visas libyens aux Maltais et aux Italiens, champions, par la voix de Berlusconi, d'un très cher rapprochement avec Tripoli. Le conflit devrait se dénouer sous la pression de l'UE, mais il aura démontré les limites de la marche solitaire de la Suisse en Europe. Revue 152

Si l'Europe n'intervient, dans l'affaire des otages suisses en Libye, qu'indirectement et par le biais de Schengen, sans demande formelle de médiation du Conseil fédéral, elle est partout dans l'affaire du secret bancaire et pèse de tout son poids pour en obtenir l'abandon et abattre ainsi l'un des derniers piliers de l'exception suisse dont la valeur, en termes économiques, pèse plus lourd que la neutralité et la démocratie directe.

*Steinbrück envoie la cavalerie*

La Suisse n'a pas contre elle, dans cette affaire, ou plutôt en face d'elle, les 27 de l'UE, mais les trois principaux gouvernements, ceux de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, alors même qu'elle bénéficie du soutien du Luxembourg et de l'Autriche. La partie est serrée pour le Conseil fédéral qui semble bien avoir commencé à lâcher du lest. L'offensive contre le secret bancaire, véritable *Blitzkrieg*, est engagée, sans crier gare, le 20 octobre 2008, au cours d'une réunion de l'OCDE, à Paris. Le social-démocrate, Peer Steinbrück, ministre des Finances de la Grande coalition allemande, peu prisé à l'Élysée, lance un pavé en déclarant que la Suisse doit être inscrite sur la liste noire des États non coopératifs, c'est-à-dire ne pratiquant pas la transparence fiscale. Et Steinbrück, peu diplomate par nature, d'ajouter que les protestations suisses resteront sans effet, au motif que *les Indiens ne résistent pas à la cavalerie*. Une vague d'antigermanisme saisit la Suisse, déjà incommodée par l'afflux de résidents allemands, au bénéfice de la libre installation, dans le cadre des accords bilatéraux. Revue 152

Si Steinbrück a ouvert la brèche dans laquelle se sont engagés aussitôt ses homologues européens, c'est à la suite d'un revers grave de la Suisse dans sa volonté de sauvegarder le secret bancaire, garanti par la constitution. C'est d'abord une *taupe* dans la principale banque du Liechtenstein qui vend pour 4 millions d'€ au ministre allemand des Finances une liste de résidents allemands, détenteurs de comptes lourdement dotés. Le gouvernement allemand paye et engage aussitôt des poursuites. Mais le plus grave revers, celui qui va saper le secret bancaire, c'est l'affaire *UBS*-États-Unis. La première banque suisse est prise par le fisc américain en flagrant délit de captation de clients américains et son représentant collabore avec la justice. Les sanctions tombent: près d'un milliard de \$ d'amende et la menace d'une interdiction d'exercer sur le territoire américain. *UBS* accepte finalement de transmettre au fisc américain 4 450 noms de détenteurs de comptes. Le débat sur la levée, même partielle, du secret bancaire fait rage en Suisse où *UBS* vient de recevoir l'autorisation du Conseil fédéral de livrer les noms contre l'avis des Chambres qui estiment qu'il y a eu, en l'espèce, évasion et non fraude fiscale. Si les 4 450 noms de clients américains sont livrés, la Suisse aura biffé d'un trait de plume le fameux secret bancaire qui fit, pendant plus d'un siècle, la réputation de sa place financière. Mais l'Allemagne, la France et l'Italie se sont engouffrées dans la brèche et somment la Suisse, dans le cadre de l'OCDE, d'inscrire le principe de la transparence dans les futures conventions de double imposition. En clair, le fisc allemand, français et italien devrait, sur requête renseignée, se faire communiquer l'état des avoirs des résidents de ces pays. En cas de refus, la Suisse serait inscrite sur une liste noire nationale. Revue 152

Là encore, le Conseil fédéral est tenté de céder, sous le tollé de l'Association des banquiers suisses qui, à son tour, multiplie les contreprojets. Mais le débat semble bien clos: il y aura transmission des informations bancaires si le fisc de tel ou tel pays membre de l'OCDE fournit à son homologue suisse un faisceau d'indices suffisants.

Pour amplifier le *requiem* du secret bancaire, le Conseil fédéral vient de décider que les banques suisses n'accepteront plus d'argent non déclaré, ce qui pose deux ou trois questions: la *hot money* risque d'aller ailleurs; le sort des fortunes gérées par la place financière suisse, soit 3 600 milliards de Sfr dont 860 pour les résidents de l'UE, n'est pas réglé; pas davantage, la directive européenne de 2003 qui, sur la base du principe de libre circulation des capitaux, maintient le secret bancaire grâce à un prélèvement à la source, reversé aux trésors nationaux.

Aujourd'hui, le débat reste entier entre la France et la Suisse, dans le cadre de la convention de double imposition, signée à Berne par Christine Lagarde et Hans-Rudolf Merz, actuellement soumise aux Chambres pour ratification. Or, les partis sont divisés, certains comme les Radicaux n'acceptant pas que des listings bancaires aient été dérobés, comme celui d'*HSBC*-Genève et servent de base légale à des poursuites dans les États de résidence des clients.

*Feu l'âge d'or ?*

Revue 152

Il n'en reste pas moins qu'une seconde phase d'affaiblissement de la place financière suisse est en cours. La première était due à l'euro, à sa stabilité qui a rayé d'un trait le premier attrait de la place suisse pour les capitaux fuyeurs: la dévaluation permanente des monnaies latines qui justifiait leur afflux dans les banques suisses. La place financière en retirait un crédit à taux faible, la réévaluation constante du Sfr et des importations à bon compte.

Ce temps là est clos. Reste les disparités fiscales, qu'il s'agisse pour la France de l'*ISF* ou des droits de succession, malgré les mesures positives du *paquet fiscal*. Et il y a là toujours un argument en faveur de la place financière suisse, si, bien sûr, le secret bancaire est garanti. Mais la Suisse est, peut-être, aujourd'hui résignée à accorder à ses voisins ce qu'elle avait toujours pu éviter dans le passé: la transmission automatique des données. Tous les gouvernements français l'avaient demandée dans l'entre-deux-guerres, mais la crise financière endémique, sous le Cartel et le Front populaire, obligera des gouvernements aux abois à des emprunts incessants. Et qui les souscrira? La place financière suisse. Avec quel argent? Celui des dépositaires français! L'euro a bouleversé la donne, à l'initiative d'un président de gauche, ami indéfectible de la Suisse: François Mitterrand qui s'est attaqué aux causes plutôt qu'aux effets de l'évasion fiscale. La stabilité monétaire due à l'euro a cessé d'encourager la fuite des capitaux et ruiné le discours des Fouquier-Tinville dénonçant, comme Pierre Mauroy, en 1981, les *émigrés de l'intérieur*. Et surtout, l'assainissement financier, comme le montre la crise grecque, devrait, en dernier ressort, s'exercer d'abord à l'intérieur de la zone €, ensuite avec l'appui du *FMI*.

*Questions-réponses de RSHD sur la convention franco-suisse de double imposition*

#### 1/ La convention franco-suisse de double imposition va-t-elle être ratifiée par la Suisse ?

Revue 152

Le dispositif OCDE prévoit qu'un État échappera à la liste noire des pays *non coopératifs* s'il peut faire état de 12 signatures de conventions. Mais la France menace d'une inscription sur sa propre liste grise les États qui refuseraient tout échange d'informations avec l'administration fiscale ou ceux qui ne signeraient pas de convention.

La convention franco-suisse a été signée. Le débat de ratification a été engagé devant les Chambres où le Conseil des États (sénat) a autorisé la ratification. Reste le Conseil national ou chambre basse. Les débats pourraient y être plus agités, en raison du parasitage par l'affaire du listing *HSBC*, volé par un employé et remis au parquet de Nice, ce qui évite au gouvernement français la qualification de recel. Mais la ratification, comme celle de la convention germano-suisse qui vient d'être signée, ne devrait pas poser de problème de principe, sauf raidissement de certains partis qui, par exemple, aujourd'hui, refusent d'autoriser la livraison de plusieurs milliers de noms de clients au fisc américain. Revue 152

#### 2/ Dans quelles conditions l'administration fiscale française pourra-t-elle obtenir un échange d'informations sur des avoirs détenus par des résidents français sur des places financières étrangères ? Revue 152

Au demeurant, le Conseil fédéral a exclu toute procédure d'automatisme. On mesure donc que l'administration fiscale d'un pays tiers devra fournir des indices d'identification tels que raison sociale de l'établissement bancaire, numéro de compte, transfert de fonds par intermédiaires agréés...

#### 3/ La recherche de ces indices d'identification vaut-elle rétablissement d'un contrôle des changes officiels ? Revue 152

Le contrôle des changes a été aboli par François Mitterrand dans le cadre de la préparation du Grand marché de 1993, fondé sur la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux. Cette dernière liberté ne signifie pas que tout est permis: les transferts de fonds doivent avoir lieu par intermédiaires agréés, cad les banques; quant aux transferts en espèces, ils sont soumis à déclaration au passage de la frontière s'ils dépassent un certain seuil. Mais il s'agit de déclaration et non d'autorisation. La liberté de circulation des capitaux est un acquis du Grand marché, mais c'est une liberté sensible. Elle l'est parce qu'elle a été revendiquée par les milieux économiques au titre des trois libertés qui sont les piliers de l'ouverture: liberté des changes, liberté des prix, liberté de licenciement. Mais ces trois libertés doivent s'exercer, aujourd'hui, dans un contexte de crise. Avant même la crise, la directive Bolkenstein sur les services avait déjà été foudroyée en vol... On peut deviner que si renforcement des contrôles, il y a, ce sera à l'intérieur des entreprises, dans les relations entre société-mère et filiales.

#### 4/ La convention de double imposition est-elle compatible avec la directive portant fiscalité de l'épargne ? Revue 152

La directive a été une ultime tentative de sauvegarde du secret bancaire. Sur cette base, les non-résidents, détenteurs d'avoirs sur une place financière de l'UE, avaient le choix du régime fiscal: prélèvement libératoire à la source, avec montée en puissance du taux, ou transmission de l'information à l'administration fiscale du non-résident. Cette directive est importante; d'abord parce qu'elle est un texte européen, comme toujours longuement négocié par les gouvernements, ensuite parce qu'elle est l'un des volets du triptyque *Libre circulation des capitaux* qui supposait suppression du contrôle des changes, harmonisation des taux d'intérêt par la Banque centrale européenne, enfin régime commun de taxation. Avec la directive, les trois volets étaient réunis. Mais Eric Wörther, ministre du Budget, a fait savoir que le

*rendement* de la directive, cad la ristourne au Trésor français par les pays limitrophes dont la Suisse était très insuffisant<sup>11</sup>. L'affaire de la cohabitation de ces nouvelles conventions de double imposition avec la directive s'avère complexe. Certains États attachés au secret bancaire, comme le Luxembourg et l'Autriche, entendent bien mettre en balance le principe de transmission automatique des informations, par exemple, dans le cas du Liechtenstein, et le respect du secret bancaire, assuré par la directive. Revue 152

**5/ Ces problèmes de transmission d'informations ne seraient-ils pas résolus si une harmonisation fiscale pouvait intervenir au sein de la zone euro ?**

C'est, bien sûr, la clé du débat. La création d'une monnaie commune aurait dû s'accompagner de deux politiques communes : une politique monétaire, cad la fixation européenne des taux à court terme. C'est fait avec la *BCE*. Mais il fallait aussi une coordination des politiques économiques pour éviter ce qui vient de se passer avec la Grèce et qui pourrait provoquer l'implosion de la zone euro : des déficits abyssaux et une dette étouffante qui font baisser le cours de l'euro. On a réalisé la politique monétaire avec la *BCE*, mais on n'a jamais voulu harmoniser les politiques fiscale, budgétaire, sociale et parafiscale. La France était demandeur, mais l'Allemagne n'en voulait pas, par crainte de pressions sur la *BCE*. La crise grecque remet les pendules à zéro : tout le monde est d'accord pour une coordination économique, mais il faut la faire... Si c'est le cas, on harmonisera la fiscalité et on aura résolu le problème des capitaux fugeurs qui empoisonne la libre circulation, malgré le Grand marché, malgré *Schengen*, malgré cette réalisation exceptionnelle pour l'Europe qu'est la monnaie unique. (*RSHD*) Revue 152

---

<sup>11</sup> Part déclarée et faisant l'objet d'un prélèvement par les banques suisses, sur les revenus de l'épargne appartenant à des résidents en France : 3 %, et 31 % pour les résidents en Allemagne. (*Bilan*, n°6)

Le billet du Huron Revue 152

Charasse et Frêche ou les drôles en politique...

« La trahison est, de nos jours  
assez facile, car il n'y a plus de  
mémoire ».

Michel CHARASSE

C'est le binôme gagnant de l'année et on les aime bien, Charasse et Frêche. On les aime bien parce qu'ils trompent l'ennui de la vie politique, son côté bigot et faux dévot. Eux, au moins, y vont directement, sans détour, parlent vrai, avec cynisme, humour et drôlerie, celle que l'on ne voit jamais sur la mine crucifiée de la Martine. Ils parlent vrai, même si c'est sur une route jonchée de cadavres, celui des bien pensants et de ces valeurs de gauche qui ont porté leur ascension, mais dont ils ont compris l'urgence de s'évader. Revue 152

Leur premier souci, alors qu'ils n'étaient rien et voulaient devenir quelque chose, a été de se forger un look, celui qui va de pair avec le discours et inspire les caricaturistes pour mettre les rieurs de leur côté. Alors, Frêche s'est campé un personnage de mandarin podagre, appuyé sur deux piliers, une canne à pommeau et l'épaulé bienveillante d'un coolie. Haut sur pied, veste ouverte sur une panse rebondie, Frêche avance sur ses terres, l'œil vif, morgue et bon mot à fleur de peau pour ceux dont il a fait la carrière et qui l'auraient oublié. Il sait donner, mais casse les reins des ingrats. Revue 152

Ce stentor au verbe haut et à l'éloquence-guillotine, servi par une belle culture, pourrait n'être qu'un *potentat*, dénoncé par André Chassaigne, survivant de ce communisme des campagnes, si vigoureux après la guerre. Mais Frêche est charmeur, par un discours dont l'inspiration vient d'une étonnante alchimie, mêlant *HEC* et le Droit romain. On se souvient de Carcopino, d'Edgar Faure, agrégé d'Histoire du droit, à plus de 50 ans, après une thèse sur le pétrole... Mais le commerce et le Droit romain ? C'est rare, c'est même unique, alors que le brevet des *HEC* et les sciences économiques, à la manière de *DSK*, c'est banal.

Coup de fusil qui fait trembler la grille du Coq Revue 152

Michel Charasse aurait-il succombé à la banalité ? Que nenni ! L'homme soigne, lui aussi, son look qui n'est pas celui du stentor, mais du tabellion balzacien, complet-veston, sans chaîne d'or, mais avec un bémol : pour faire peuple, il a remplacé le veston par les bretelles à fleurs. Une fois à gauche, une fois à droite, avec le havane de rigueur et les chasses de Chambord, sous l'égide du Grand veneur, le vicomte de Grossouvre. Là encore, Charasse est plus sûr et plus habile. Il siègera bien sous Mitterrand, dans les combles de l'Élysée, mais en sortira avec les honneurs, et non sur un coup de feu dans la nuit, une nuit froide qui réveille les colverts du parc et secoue la grille du Coq. En cette soirée de désespoir, Grossouvre est seul dans son bureau. Défilent en boucle les souvenirs d'une longue épopée en forme de marche triomphale, aux côtés du député de la Nièvre, de l'ascension et de la chute. Le vassal a perdu la confiance du maître. Il saisit l'arme de chasse, c'est bien le moins pour le Grand veneur, charge et tire. On n'est pas loin d'un 2 Décembre à rebours, car les conjurés du Prince-président avaient, eux aussi, la détermination qui procure le vertige du vide, le quitte -ou- double du Capitole ou de la Roche tarpéienne. Si, au petit matin du 2, l'échec était au rendez-vous, comme déjà par deux fois, si les 30 000 hommes du général Magnan, Grand maître de la Loge, s'étaient avérés incapables de tenir Paris, alors le coup de fusil, comme dans cette nuit, fatale à Grossouvre, allait retentir, mais tiré par un peloton d'exécution. Revue 152

Charasse n'est pas familier du vide. Il aime le trop plein, à l'image du personnage et, comme tout bon joueur d'échecs, ne s'enferme pas dans l'instant, mais prépare le coup d'après. Et dans cet itinéraire bien programmé, il y a toujours des lendemains pour rebondir. Dans ses complets-vestons, avec ces lunettes qui glissent sur le bout du nez, l'homme est de toutes les époques attendant d'être de tous les régimes. On le verrait volontiers sur ces photos jaunies des gouvernements de la III<sup>ème</sup>, derrière Sarraut ou Daladier, en attendant Paul Reynaud.

Desperado à Chamalières Revue 152

Pas de problème ! Charasse est d'abord un Républicain indéfectible. Mais que l'on ne s'y trompe pas. Ce radicalisme tranquille cache une conviction froide, une seule : il n'entre pas dans les lieux de culte, parce que, chez cet homme, il y a des principes. Il restera donc devant le parvis de Jarnac où Mitterrand reçoit les derniers secours de l'Église, celle-là même qui accueillait sa mère, tous les matins, pour la communion, alors que la cuisine de l'Élysée devait être celle de sa grand-mère. Charasse reste donc stoïque, dans les frimas d'hiver... avec le chien *Balique*. C'est le carré des fidèles, celui des veuves puisque, chacun le sait, on ne connaît le nombre de femmes qu'au jour des obsèques. Revue 152

Charasse a des convictions et surtout un périscope toujours en alerte pour conduire sa carrière. Il l'inaugure comme modeste attaché d'administration, faute d'avoir brillé à l'oral de l'ENA où sa proximité des *Mémoires d'outre-tombe* n'a pas impressionné le jury. Admissible, il a l'équivalent du concours d'attaché. Il en restera là, mais démontrera qu'il peut beaucoup mieux faire, sans les concours de la République, mais avec le double fil d'Ariane de la *SFO* et de la Libre pensée. Revue 152

Muni de sa carte, peut-être signée de Guy Mollet que Charasse ne piétine pas, contrairement aux cheu-légers d'Épinay, il devient secrétaire du groupe de la *FGDS*, opposition de gauche de l'époque, après l'échec de Mitterrand à la présidentielle de 1965. Il entre dans l'ombre du postulant et n'en sortira qu'en pleine lumière, en 1981. Fin lettré, il siège, non pas dans le bureau qui jouxte celui du président et permet de contrôler les visiteurs, confisqué par Attali, mais dans les combles de l'Élysée. Qu'à cela ne tienne : il est le constitutionnaliste de service, manière d'esquisser une grande carrière qui le conduira au saint des saints de la science constitutionnelle. Il ne s'est jamais frotté au concours d'agrégation. Mais peu lui chaut ; les concours ne sont pas son affaire. Il a choisi la coulisse et joue aux hommes d'influence, y réussit plutôt bien quand il trouve une voie de sortie à la crise de l'école, en 1984. C'est lui qui souffle au prince l'idée du référendum. Mauroy est congédié ; surgit Fabius et son parapluie. Revue 152

Mais chez Charasse, il n'y a pas que le raffinement du droit constitutionnel. Il peut y avoir le couperet du congrès de Valence et s'en souvient ce directeur convoqué au château, toutes affaires cessantes, et sommé d'éloigner du Puy-de-Dôme un couple de fonctionnaires, militants de l'autre bord. C'est l'ambivalence du personnage. Il y a le bon Monsieur Charasse, tout de rondeur radicale, pétri de formules, lâchées avec parcimonie, mais pertinentes. Et puis, il y a le Charasse du gros bâton, le *big stick*, et malheur à qui encourt sa vindicte. Revue 152

À l'Élysée, on a le premier, tout d'ouverture et de fidélité au maître, en attendant le Sénat, par la grâce de la mort de Roger Quilliot, autre champion des Lumières. Ce sont-elles qui, sans doute, éclairaient le ministre du Budget de Pierre Bérégovoy, malheureux Bérégovoy, lui aussi, mort, après une sourde détonation sur les berges désolées d'un canal. Qui peut le pressentir, c'est vrai, quand Charasse prépare, pour 1993, année de la défaite annoncée, un budget surréaliste que son successeur devra entièrement refondre ? Ce successeur n'est autre que Nicolas Sarkozy qui a décroché son premier portefeuille dans le gouvernement Balladur. Au demeurant, le second ne tient pas rigueur au premier de ses approximations puisque, 14 ans après, sur les marches d'une micro-mairie devenue capitale, le Puy-Guillaume, tout est oublié quand les deux hommes se livrent à un spectaculaire accolade. Charasse sera exclu du PS, un an après, pour préparer sa nomination au Conseil constitutionnel, deux ans après, par le président de la République, à défaut des présidents des deux Chambres, sollicités mais réticents. Revue 152

Étonnant parcours, sans doute, qui provoquera chez son titulaire un pincement au cœur quand il entrera dans la salle de délibération du Conseil pour attendre, car ils arrivent toujours avec cinq minutes de retard, les deux anciens présidents de la République, Chirac et Giscard, ce dernier, autrefois adversaire patenté de Charasse, coupable de lèse-majesté, aux législatives, dans la circonscription de Chamalières où avait été installée une imprimerie de la Banque de France, par la grâce du ministre des Finances de l'époque, tuteur d'un agent nommé Charasse. Revue 152

Trêve de détails. Voilà Charasse dans la cour des grands, assis, il est vrai, aux côtés d'un énarque entré dernier. La République, longtemps hésitante devant le contrôle de constitutionnalité, n'a pas les prévenances de la Maison Blanche qui ne nomme à la Cour suprême que de très haut gradués en Droit. La République est, ici, bon enfant. Qui s'en plaindrait ? Michel Charasse est nommé pour neuf ans, soit deux élections présidentielles et, à n'en pas douter, sa fidélité qui ne concerne que sa conscience puisque les membres éminents du Conseil ne peuvent prendre de position politique ni publier d'opinions dissidentes, pourrait évoluer en 2012 et 2017. *Un fin Romaniste...* Revue 152

Frêche amuse la galerie, alors que Charasse a renoncé aux bretelles pour se composer un nouveau personnage, tout d'autosatisfaction contenue. Tous deux ont enterré le vieux parti de Mitterrand. Mais Frêche, au jugement dernier, mérite un point de plus, parce qu'il est plus redoutable, plus cultivé et plus libre. Il ne demande rien, règne sur la ville de Montpellier et sa région. Aux Montpelliérains, il a passé le message : leur ville doit être une grande métropole et, au service de cette ambition, il a déployé une vraie mégalomanie qui a mis ses électeurs en transes. Aux élus de la région, il a offert un clientélisme sans fard, venu tout droit de la Rome antique, et ce procès en règle, toujours bienvenu aux confins du territoire, celui de Paris et du désert français. Il n'a pu, toujours la grande ombre de Rome, rebaptiser sa région *Septimanie*, mais les électeurs sont contents. Ils l'ont clamé les 14 et 21 mars, avec la complicité du PS qui va vite proposer aux rebelles leur réintégration. Revue 152

Les contre-performances de Frêche (record de chômage en Languedoc-Roussillon, revenu inférieur d'un tiers à celui de l'Île de France, panne d'investissement dans une région qui bat les records de croissance démographique) n'ont pas suscité le moindre débat ni freiné le plébiscite du président sortant. Revue 152

À ces deux figures de proue d'une gauche en quête de repères et réduite, pour l'heure, à un collège de grands féodaux, il faut réserver le Panthéon, mais, au jour de la translation des cendres, le plus éloigné possible, le cénotaphe ne progressera pas sur un parcours semé de dais fleuris, au son de chants élégiaques, comme Jean-Jacques, transféré d'Ermenonville à Paris devant une foule enfiévrée. Ce sera une liturgie sobre, dite par un nouveau Talleyrand dont les chroniqueurs diront qu'à ses acolytes, il avait soufflé : « Ne me faites pas rire... ».

Tribune de RSHD Revue 152

Une crise d'autrefois sur un enjeu d'aujourd'hui :  
Chaban démissionné...

« Je souhaite qu'il y ait, en France, une majorité à peu près définie, sans être ouverte à tous les vents, et une opposition, elle-même, à peu près définie. »

Georges POMPIDOU  
*Cahiers de la V<sup>ème</sup> République-Tome I*  
par Michelle COTTA (Fayard-2007)

C'est le premier tour des élections régionales qui est le plus signifiant parce qu'il représente une photo à l'état brut de l'opinion. Si l'on s'en tient à ce seul premier tour, l'enseignement est sans appel : les partis d'opposition dépassent les 50 %, alors que la majorité, réunie en parti unique, plafonne au-dessous des 40 %, débordée sur sa droite par un *FN* qui émerge des ténèbres, avec 12 %. Revue 152

Comment en est-on arrivé là ? Un député socialiste, lucide, a la simplicité de discerner, dans la victoire de son camp, un effet de colère de la droite plutôt que d'adhésion à la gauche. Dans les rangs de la majorité parlementaire, les critiques fusent qui mettent en cause l'hyper-présidentialisation du régime et les initiatives personnelles du président. Il est toujours difficile de confesser les électeurs, plus encore les

abstentionnistes, mais on devine une logique dans ces régionales 2010 : les électeurs de gauche auraient participé plus nombreux au scrutin, alors que ceux de droite se seraient réfugiés dans l'abstention, voire le vote FN.

À la base de ce double mouvement, on trouverait certains griefs forts adressés à l'exécutif, et pour commencer, l'ouverture, c'est-à-dire la nomination de ministres et de dignitaires venus de l'opposition. Revue 152

Ces électeurs, réfugiés dans l'abstention ou revenus à l'extrême-droite, ne pardonneraient pas cette ouverture, pour deux raisons qu'il importerait d'analyser avant de les récuser. Les gouvernements de gauche, de 1981 à 1986, de 1988 à 1993 et de 1997 à 2002 ne l'ont jamais pratiquée et elle est totalement contraire au jeu parlementaire qui donne le pouvoir, tout le pouvoir, à la majorité contre l'opposition. En Angleterre comme en Allemagne, ni le Premier ministre ni le chancelier n'ont nommé de ministres venus d'en face. Il n'y a guère qu'aux États-Unis où le Cabinet présidentiel compte toujours un ministre, et un seul, venu de l'autre camp.

Ce principe bipartisan était bien établi sous la V<sup>ème</sup> République, avec son tripode : un président, un gouvernement, une majorité. L'innovation est venue en 2007 et c'est elle que Georges Pompidou recusa brutalement, au prix d'un bras-de-fer sans précédent sous la V<sup>ème</sup> République, quand il renvoya son Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, coupable de ne pas gouverner avec sa majorité. Revue 152

Le 20 juin 1969, le premier Gouvernement du septennat Pompidou est dirigé par Chaban. L'homme présente toutes les garanties requises par les canons de la V<sup>ème</sup> République : il est député-maire de Bordeaux, porté par la Résistance et l'éviction d'Adrien Marquet, maire sous Vichy. Il a été président de l'Assemblée nationale depuis 1958, mais, c'est vrai, jamais ministre sous de Gaulle dont il est pourtant l'un des plus fidèles. Or, dès son arrivée à Matignon, il déplaît à sa majorité par sa volonté d'ouverture c'est-à-dire par l'appel à des forces qui ne viennent pas de sa majorité. Son Cabinet est dirigé par un ancien préfet du Doubs qui fera, sans gloire, une grande carrière sous Pierre Mauroy, après avoir servi la V<sup>ème</sup>, sous Roger Frey. Mais l'homme, sans doute, habile, est peu connu, de modeste extraction administrative, et ne polarise pas les oppositions qui se fixent sur Simon Nora, venu du mendésisme, et Jacques Delors, futur ministre des Finances de Mitterrand, en 1981. Il s'agit d'une ouverture et non d'un partage du pouvoir, comme on le verra, en 2007. Revue 152

Jusque là, Pompidou qui a nommé Chaban se tait, mais fulmine dès la déclaration de politique générale de son Premier ministre qui se place sous le signe de *la nouvelle société* et dont l'auteur est Simon Nora. Les députés UDR, godillots ou non, mais qui ont le mérite de constituer la majorité, affichent une mine sans joie qui va s'aggraver pendant les trois années Chaban, au gré de crises ponctuelles dont la principale portera sur l'ORTF, réputé, par les députés UDR, et la tradition est aujourd'hui sauve, de repaire d'opposants. Le ton monte; les rumeurs du départ de Chaban s'amplifient, mais le maire de Bordeaux n'entend pas se retirer, pour cause de succession de Pompidou que l'on ne sait pas encore malade. Il résiste et n'hésite pas à solliciter la confiance de l'Assemblée nationale pour mieux s'imposer à Pompidou qui le congédie le 6 juillet 1973. Revue 152

Il y a quelques leçons à tirer de cette crise, provoquée déjà, il y a près de 40 ans, par l'ouverture, aujourd'hui, point focal des déboires de la majorité. La première leçon vaut pour l'exécutif sous la V<sup>ème</sup> République. Le Premier ministre tient sa légitimité du président de la République qui le nomme et non du parlement qui peut écouter sa déclaration, voter, mais ne l'investit pas comme sous la IV<sup>ème</sup> République. Chaban tente de jouer au plus fin sur ce point. Il le paiera et Mitterrand tiendra la même ligne quand il congédiera Rocard. La loyauté de François Fillon est, à cet égard, celle voulue par Pompidou.

La deuxième leçon est d'ordre parlementaire, venue directement d'Angleterre où le parti vainqueur des législatives gouverne avec sa majorité et sa majorité seule. Il n'y a, en Angleterre et en Allemagne, ni ouverture ni partage du pouvoir. Il y a possibilité d'alternance, mais, en attendant, l'opposition s'oppose. Revue 152

La troisième leçon est celle de l'ouverture ou du partage du pouvoir, acte gratuit qui ne rapporte rien à la majorité. Le malheureux Chaban n'a rien gagné à son ouverture et Giscard qui ira au-delà en faisant entrer dans le Gouvernement Chirac des adversaires patentés, avec les Radicaux de JSS, le paiera cher en 1981, même si, c'est vrai, l'ouverture et le partage du pouvoir sont toujours bien reçus à gauche où l'on n'a pas cessé de s'en tenir, en phase de gouvernement, à un parlementarisme à l'anglaise. Mais Didier Migaud, revêtu de la robe d'hermine de premier président de la Cour des comptes, fût-elle synthétique, ne semble pas trouver le temps long, alors que Jérôme Cahuzac, nouveau président de la commission des Finances, connu pour la virulence de ses interventions budgétaires, multiplie les propos lénifiants et que Michel Charasse, en robe de bure, a oublié les philippiques du congrès de Valence. La vérité, rustique s'il en est, c'est que le meilleur moyen d'en finir avec l'opposition, serait de siphonner ses figures de proue en les nommant, en les nommant tous. Il y faudrait des JO épais comme des livres, mais la démocratie française, réputée agitée, retrouverait la paix perpétuelle, celle des grandes nécropoles. Revue 152

#### À la recherche du temps passé... Revue 152

150<sup>ème</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France : une extension territoriale cher payée...

Le rattachement, *annexion*, selon ses adversaires, de la Savoie à la France n'aurait jamais eu lieu sans la guerre d'Italie et la guerre d'Italie n'aurait pas eu lieu sans l'entrevue de Plombières. Napoléon III établit son plan de campagne avec Cavour, premier ministre de Piémont-Sardaigne, le 20 juillet 1858, dans un climat de secret, comme l'affectionne l'ancien carbonaro, spécialiste du complot, voué à l'échec dans ses deux tentatives de coup d'État (1836 et 1840), mais à un impressionnant succès, le 2 décembre 1851. Pour ne pas tenter les oreilles indiscrètes, les conversations ont lieu, au cours de promenades sylvestres, dans un phaéton où sont convenues les grandes étapes de l'indépendance italienne, en l'absence de toute information aux ministres de Napoléon III, Walewski, ministre des affaires étrangères, en particulier.

L'Italie nouvelle sera constituée de la Lombardie, Vénétie, Modène, Parme et les Romagnes, soulevées déjà contre le Pape, en 1831, quand meurt le frère du futur Napoléon III, Charles-Louis-Napoléon. En contrepartie (on ne parle pas encore des *pourboires* quand Napoléon III réclamera à Bismarck le Luxembourg), Cavour cédera la Savoie et Nice. La guerre est déclarée à l'Autriche, le 3 juin 1859, l'armistice de Villafranca, signé le lendemain de Solférino (24 juin), et le traité de Turin qui officialise le rattachement de la Savoie et de Nice, le 24 mars 1860. Revue 152

La guerre d'Italie, promptement déclarée et brutalement interrompue, représente l'erreur absolue du régime et si débat il doit y avoir, c'est sur cette dernière extension territoriale de la France qui balance faiblement l'erreur de la guerre d'Italie, voire même, malgré le nom des rues et avenues du Paris d'Hausmann qui célèbrent les victoires de cette guerre, une quadruple erreur. Revue 152

#### *Une quadruple erreur*

La guerre et son interruption brutale mettent d'abord aussitôt le régime en difficulté avec l'Italie nouvelle qui doit renoncer à la Vénétie qu'elle n'obtiendra qu'en 1866, après Sadowa. D'ailleurs, horrifié par les massacres de Solférino, Napoléon III n'évoque plus, après Villafranca, la compensation de la Savoie et de Nice. Il faudra une adresse solennelle des Savoyards et le respect de la parole donnée par Cavour pour que le rattachement ait lieu. Revue 152

Mais cette guerre est d'abord une catastrophe pour le régime et sa légitimité électorale. Or, les catholiques et l'Église qui ont soutenu le Coup d'État battent en retraite après l'occupation par l'Italie d'une partie des états du pape. Revue 152

La troisième erreur, c'est l'Empire libéral, à partir de 1860, préfiguration sans gloire de l'actuelle ouverture, qui conduit le régime à renier son principe. Pour compenser la dissidence catholique, Napoléon III, conseillé par Morny, meilleur dans la préparation et l'exécution du Coup d'État, décide de libéraliser le régime en favorisant l'émergence d'un Tiers-parti, en engageant le pouvoir, toujours marqué du péché originel par les Républicains, sur la voie parlementaire, consacrée le 2 janvier 1870, par le Gouvernement d'Émile Ollivier, en signant avec l'Angleterre, au nom du libre-échange, un traité de commerce qui ajoutera à la dissidence catholique celle des milieux industriels, durement concurrencés par la baisse des tarifs douaniers. Revue 152

Mais, c'est la dernière erreur, la plus lourde de conséquences en 1870 : l'isolement diplomatique et militaire de la France, après la guerre d'Italie. À la déclaration de guerre de la France à l'Autriche qui d'ailleurs aurait dû être l'alliée désignée de la France comme l'avait toujours préconisé Talleyrand, la Prusse menace de franchir le Rhin. Or, Napoléon III s'allie l'Autriche, mécontente l'Angleterre qui pourtant, par la grâce de Victoria, s'était rapprochée de la France après la guerre de Crimée. La fraternité d'armes et l'entente cordiale avant la lettre des souverains pendant la visite d'État de Victoria à Paris sont oubliées<sup>12</sup>. Le Premier ministre, Palmerston, dénonce l'extension territoriale de la France et soutient en coulisse les ambitions territoriales de la Suisse devenue, depuis 1848, une confédération sans complexe. Quant à la Russie d'Alexandre II, elle n'a plus, à l'égard de la France, les mêmes prévenances que celle d'Alexandre I<sup>er</sup>. Il ne reste que les États-Unis d'Amérique pour se dresser contre la France, après la malheureuse expédition du Mexique. Revue 152

La guerre d'Italie ouvre un bal funeste, celui de l'isolement de la France, rompu par la III<sup>ème</sup> République, mais qui se paiera très cher en 1870 et qui intégrera l'hostilité d'un État que l'on n'attendait pas, la Suisse devenue fédération, gouvernée par les Radicaux protestants qui vont multiplier les manœuvres pour faire éclater la Savoie et annexer le nord du duché.

#### *Bruits de bottes sur le Léman* Revue 152

Si la guerre d'Italie constitue une erreur absolue du régime de Napoléon III, passée sous silence lors du voyage officiel de De Gaulle, un siècle plus tard, le rattachement de la Savoie se révèle tout aussi conflictuel, en raison des intérêts suisses.

Le rattachement est officiel le 12 juin 1860, après un référendum d'approbation massive : 130 839 oui contre 235 non. Les Savoyards n'ont pas oublié l'histoire récente et l'annexion du duché à la République et l'Empire, de 1792 à 1815. Le problème, c'est l'hétérogénéité de la Savoie. Car le nord du duché, limitrophe des cantons suisses, a toujours été proche de la Confédération. Le Chablais et le Faucigny sont intégrés au département du Léman dont le chef-lieu est Genève et, avant même le département créé par le Consulat, des zones franches assurent une grande perméabilité de circulation sur la rive sud du lac.

Les traités de 1814-1815 confirment la forte présence suisse sur le nord de la Savoie. En 1814, le duché éclate : Chambéry et Annecy à la France, la Maurienne, la Tarentaise, Chablais et Faucigny à la Savoie, alors que le nord est occupé par les milices suisses. En 1815, l'unité de la Savoie est rétablie sur une souveraineté fictive du Piémont-Sardaigne. Genève obtient l'annexion de 16 communes de sa périphérie dont la sard Carouge. La Suisse obtient, pour sa part, l'extension de son statut de neutralité au Chablais-Faucigny. En clair, le duché règne sur le nord, mais, en cas de conflit, les milices suisses devenues armée fédérale, sont autorisées à l'occuper pour éviter le passage de troupes étrangères, françaises, en l'espèce, comme ce fut le cas sous le Consulat et comme ce sera encore le cas, en juin 1859. Revue 152

Cette souveraineté limitée du Piémont sur le nord de la Savoie resurgit en 1860, au moment du rattachement à la France. Genève dispose alors d'une réelle influence sur le Chablais et le Faucigny, l'utilise pour mobiliser ses partisans et rédiger des pétitions en faveur du rattachement à la Suisse. Perspective détestable pour le clergé savoyard qui ne veut pas entendre parler de rattachement à la Suisse huguenotte, représentée par les Radicaux du Conseil fédéral qui ont pris le pouvoir en 1848 et réuni les cantons dans un fédéralisme qui n'entend pas multiplier les corps expéditionnaires, mais se situer en embuscade des conflits européens. Revue 152

La pression suisse et genevoise, en particulier, n'aboutit pas, mais la reconnaissance officielle du rattachement de la Savoie à la France par Berne attendra 1881, alors que les zones franches accordées par Napoléon III pour calmer l'ire suisse seront balayées par Poincaré, après la I<sup>ère</sup> Guerre mondiale, mais rétablies après un jugement de la Cour permanente de Justice internationale. Revue 152

<sup>12</sup> Cf.-RSHD N° 148 *Pages du journal de la reine Victoria*-(Gallimard, 2008)

Le rattachement de la Savoie à la France et l'histoire qui la précède sur la rive sud du lac permettent de mieux comprendre l'actuelle polarisation du Pays de Gex et de la Haute-Savoie autour de Genève, attestée par le poids du travail frontalier, la désindustrialisation de la vallée de l'Arve et la concentration des emplois à Genève, la résidence de nombreux Genevois sur territoire français, alors même que les impôts directs sont payés à Genève par précompte sur le revenu, le tout vérifiant la pérennité d'un nouveau département du Léman à rebours. Le Faucigny et le Chablais sont bien sous souveraineté française, comme ils étaient sous souveraineté piémontaise avant 1860, mais ils sont dans la totale mouvance économique de Genève qui n'est plus le chef lieu d'un département français, mais une ville-État qui intègre sa périphérie comme c'était le cas avec le département du Léman. Revue 152

PHOTO 1

### Chronique du Haut-Doubs Revue 152

« Vous avez été sage d'être allé vivre paisiblement dans vos montagnes où

**il ne pénètre de mauvais que les journaux que vous pouvez ne pas lire. »**

CHATEAUBRIAND

Lendemain d'élections Revue 152

Les élections régionales en Franche-Comté ne revêtent aucune signification particulière, hormis celle qui s'applique aux douze régions ayant subi une triangulaire, imposée par l'extrême-droite, et que la majorité a été, non seulement incapable de réformer pour imposer un second tour, limité aux deux listes les mieux placées, mais a voulue, sous le gouvernement Raffarin. La Franche-Comté a vérifié, une fois de plus, qu'il n'y avait pas de salut pour la majorité dans une telle configuration, comme l'expérience en avait été faite, déjà, à ses dépens, en 1997. Il faut rappeler, à cet égard, que le maintien des candidats *FN*, dans 75 circonscriptions, avait donné un siège à 47 candidats de gauche, clé de la majorité de Jospin. On reverra des triangulaires, sous l'empire des grandes réformes Raffarin, aux Régionales de 2004, avec la même machine à perdre par la droite. 14 ans après la mort de Mitterrand, son héritage majeur, dicté par un instinct politique hors pair, reste la fracture durable des droites, avec l'émergence, d'abord, d'une droite extra-parlementaire, diabolisée ensuite, donc interdite de désistement, enfermée, enfin, dans son rôle d'épouvantail, c'est-à-dire de machine à perdre pour les droites.

Revue 152

Le scénario est connu. Il a bien fonctionné en 1997 et 2004, mais a tourné court en 2007. Alors, la vraie question, après les régionales de Franche-Comté, c'est de savoir pourquoi les voix d'extrême-droite, ralliées en 2007, ont manqué à la majorité, moins de trois ans après, comme si la leçon de Patrick Buisson au candidat Sarkozy (« *notre problème est à droite et non au centre* ») avait déjà été oubliée. Revue 152

C'est d'ailleurs l'une des deux questions-clés posées par *RSHD* sur la suite du quinquennat : Nicolas Sarkozy pourra-t-il maintenir son socle électoral de 2007 quand il ramène le *FN* à 10 %, contre 19 % en 2002 ? La réponse est acquise depuis le 14 mars.

La majorité parlementaire a subi, aux régionales, une double déperdition de voix, celles de l'extrême-droite qui, pour partie, sont revenues au *FN*, et celles de droite qui se sont réfugiées dans l'abstention. Les motifs n'en sont pas très différents. Revue 152

L'assainissement financier est la deuxième épreuve-test pour la fin de mandat de Nicolas Sarkozy et elle est directement liée aux réformes destinées à réduire la dépense publique. Le président pourra-t-il poursuivre ses réformes ou devra-t-il en freiner le rythme ?

La crise grecque vérifie, à un niveau élevé de déficit et de dette, que l'impôt devient incontournable. Le candidat Sarkozy avait exclu toute majoration d'impôt. Il persiste et signe, aujourd'hui, mais n'a plus qu'une solution pour tenir l'échéance de 2013 : afficher une croissance de 2,5 %, jamais atteinte dans les dernières années. Bruxelles l'a fait observer pour mieux renvoyer l'assainissement à l'impôt, comme l'annonce Gordon Brown, en Grande-Bretagne. Mais une augmentation des impôts serait aussi grave pour Sarkozy que pour Bush, battu par Clinton, en 1992, après son engagement, non respecté, de ne pas y recourir. On mesure la voie étroite qui s'annonce, balisée, d'un côté, par les pressions décuplées de l'opposition sur les réformes qui réduisent la dépense publique, collectivités locales et retraites, et, de l'autre, par l'augmentation des impôts, assimilée à un reniement. Ce chemin de crêtes pourrait déboucher sur une présidentielle 2012 très différente de 2007, avec des primaires à droite et à gauche, à droite, avec Villepin et après fragmentation de l'*UMP*, à gauche, avec la candidature dissidente de Ségolène Royal, au nom d'une gauche nouvelle, alliée du centre Bayrou et soutenue par quelques grands féodaux de gauche, comme Georges Frêche, Gérard Collomb et quelques autres, face au candidat officiel du PS. Le président sortant pourra difficilement, dans un tel contexte, monter son score du premier tour à plus de 30 %, clé de l'élection au deuxième. Alors, on l'a deviné, le risque, c'est la réédition de 2002... à l'envers, comme si, à droite, on n'avait pas mesuré les effets pervers d'une paupérisation qui fait la litière de la socialisation, comme si le pouvoir local, ancré à gauche, pouvait être durablement contenu et danser devant le buffet du pouvoir central. La montée en puissance de la gauche unie, dans la décennie 70, largement fondée sur la prise du pouvoir local, échouera, certes, en 1974, mais l'emportera en 1981, après un congrès de Nantes triomphal (1977). Le débat n'a pas varié... Revue 152

TER : coup de chapeau aux Régions Revue 152

Les élections régionales ont été l'occasion d'un bilan de l'action des Régions, depuis l'élection des Conseils régionaux au suffrage universel (1986). Au chapitre des zones d'ombre, la pression fiscale, sans doute faible au regard de la fraction d'impôts directs attribuée aux Régions, mais qui a augmenté de manière fulgurante, en 2005, pour mieux parier sur l'amnésie des contribuables, vérifiée en 2010. Le Conseil régional de Bourgogne, par exemple, plus radical que socialiste avec François Patriat, ne majeure-t-il pas, alors, ses prélèvements de près de 80 % pour constater sereinement, en 2010 que cette même liste distance celle de la majorité de près de 20 points ? Si l'on ajoute le poids des dépenses de fonctionnement par rapport à l'investissement, le cumul de mandats locaux par des élus, professionnels de la politique locale et de moins en moins professionnels de métier, on pourrait s'interroger sur le vote régional.

Mais si interrogation, il y a, elle doit être pondérée par un double constat. Celui des lycées, remis aux Régions, en piteux état, de même que les collèges, souvent qualifiés de *Paileron*, tous restaurés à grands frais par les Régions et Départements. Mais il y a surtout le transport ferroviaire local (*TER*) qui, sans les Régions, n'existerait plus et constituerait, aujourd'hui, une friche qui, non seulement scellerait la disparition de l'un des plus beaux réseaux ferroviaires européens, celui des grands saint-simoniens du XIX<sup>ème</sup> siècle, mais vaudrait enclavement de 15 millions de ruraux et mystification du Grenelle de l'environnement.

Revue 152

Il faut rappeler, à cet égard, que la compétence des Régions dans le transport ferroviaire local est partie d'une réflexion commune des élus de droite et de gauche, tous persuadés que la stratégie de la *SNCF* conduisait à la disparition de ce mode de transport. Le *TGV* asphyxiait les comptes de l'entreprise par une dette proche de 30 milliards d'€, alors même que l'État plafonnait sa contribution. Le médiocre entretien du réseau qui en résultait conduisait à des fermetures en série, amplifiées par le rapport Rivier. On avait renoncé à augmenter les recettes. On taillait donc dans les dépenses. Avec cette stratégie de la friche, la Haute-Saône était devenue et reste un désert ferroviaire, alors que le Doubs n'alignait guère qu'un réseau de 900 km.

Revue 152

Quand l'État n'assume plus ses responsabilités, alors vient l'hymne à la décentralisation : les collectivités feront mieux que l'État central, aussitôt confronté à des partenaires-concurrents qui, aujourd'hui, après la déferlante du 21 mars, revendiquent implicitement un statut de Régions fédérées. Il fallait s'y attendre : le fédéralisme reste tabou, mais la réalité y est. Les Régions qui ont hérité, en matière de *TER*, de la compétence et de financements, totalement insuffisants, sont devenues *autorités organisatrices*. Elles décident du choix de la desserte (rail ou route), des points de desserte, des horaires et des tarifs, mais non de l'opérateur qui ne pouvait être que la *SNCF*, en attendant l'ouverture à la concurrence, renvoyée au-delà de 2015.

Revue 152

Les Régions vont aussitôt dépasser leur compétence par le renouvellement du matériel *SNCF*, obsolète, champion des clientèles captives et de la désertion des clientèles commerciales, et même par la rénovation des infrastructures, domaine de Réseau Ferré de France (*RFF*), comme on le voit en Midi-Pyrénées. Les *TER* ont permis de sauver trois lignes, en Franche-Comté, toutes promises à la fermeture, sous la direction éclairée des ingénieurs des Ponts de la *SNCF* : Andelot-Saint-Claude, Besançon-Le Locle, Lure-Épinal.

Aujourd'hui, la régionalisation vaut sanctuarisation, dans un environnement économique de nouveau détestable pour la *SNCF*. Le *TGV* a cessé d'être le secteur rentable de l'entreprise, pénalisée par l'augmentation du péage payé à *RFF*, et par la crise qui réduit la clientèle. La *SNCF* supprime des *TGV*, menace de supprimer des Corail, affiche, pour 2009, et pour la première fois depuis 7 ans, un déficit d'un milliard d'€. Revue 152

L'avenir du réseau ferroviaire français est de nouveau assombri par le retour du scénario de l'impossible, dans les rapports de la Cour des comptes : fermeture de 6 000 km de lignes, au motif de leur faible rentabilité qui ne dépasse pas 20 à 30 % du coût. Va-t-on se retrouver dans la situation de 1995 quand un nouveau président de la *SNCF*, imaginaire s'il en est, ne trouvait rien de mieux pour frapper les trois coups de son arrivée que d'annoncer la fermeture de 6 000 km de lignes ? On sait la suite : trois semaines de grève ; la dissolution de 1997 et la droite jetée aux orties. Revue 152

La conclusion pourrait être de s'étonner de telles propositions malthusiennes, en un temps d'incantation, à l'enseigne du développement durable. Elle pourrait être aussi d'inciter les Régions à majorer leurs tarifs, plus sociaux qu'économiques, pour relever la couverture des dépenses par les recettes. Mais le vrai débat n'est pas là. Il est dans la capacité de la France à assumer son territoire, son patrimoine, son Histoire. Et à cet égard, il faut méditer deux séries de chiffres : ceux de la France qui revendique 32 000 km de lignes de chemin de fer dont 2 000 de *TGV* et 5 000 fermées à la circulation, les 25 000 résiduels dissimulant encore plusieurs milliers de km condamnés à la petite vitesse pour cause de défaut d'entretien. Dans le même temps, l'Allemagne, avec moins de territoire et 40 ans de communisme, affiche un réseau plus dense que la France.

À propos de Consolation, Revue 152

*la bonne volonté ne dispense pas de la réflexion... ni de la responsabilité !*

« Je crois à l'Histoire, aux lieux de mémoire, aux régions habitées par des fulgurances antiques qui frémissent encore longtemps, après que le bruit et la fureur se sont tus. »

Michel ONFRAY

Il y a un an, dans ces mêmes colonnes, nous dénoncions les orientations prises par le Conseil d'administration de la Fondation, notamment la nomination d'un gestionnaire aussi coûteux qu'incompétent, heureusement limogé depuis, orientations qui, devons-nous le rappeler, succédaient à trente années d'immobilisme tout aussi destructeur.

Attaché, comme tant de mes concitoyens au rare patrimoine historique du Haut-Doubs, j'étais révolté par autant de sottise et d'inculture. L'ensemble légué, sous Louis XIV, par le dernier des grands Rye aux religieux Minimes, est aujourd'hui menacé d'évaporation par plus de quarante ans d'ignorance, de paresse, d'immobilisme, de rivalités microscopiques et surtout d'irresponsabilité. Revue 152

Je propose à chaque lecteur de relire *Les Grandes terres montagnonnes de Venues* de Girard, pour mesurer l'importance historique et culturelle du site. L'on y retrouve l'antique et auguste maison de Rye, puissante et rayonnante famille féodale dont était issu, entre autres personnalités exceptionnelles, l'archevêque Ferdinand de Longwy *dit* de Rye, l'un des grands prélats de la Chrétienté, ardent défenseur de la Franche-Comté lors du Siège de Dole, mais aussi protecteur des arts et réorganisateur du diocèse de Besançon. Je demande à chacun de réfléchir à ce que représente le mausolée en marbre du dernier des Rye, rivalisant de qualité avec les meilleures œuvres sculpturales de la Renaissance à Rome, justement façonné par d'admirables artisans italiens venus dans le Haut-Doubs à la suite de l'alliance Sforza, des ducs de Milan. Songez que ces grands féodaux étaient les héritiers des comtes de La Roche, aux mains desquelles passa le Saint Suaire de Turin, un temps (XV<sup>ème</sup> siècle) conservé dans nos terres montagnonnes et dont les fresques

insuffisamment connues des Terres-de-Chaux, rappellent l'exceptionnelle histoire. Nous avons la chance, dans un Haut-Doubs balayé par le vent, mais dont la culture est aussi souvent balayée par l'ignardise de ses responsables divers, d'avoir pu conserver, outre nos paysages remarquables, quelques joyaux comme le fort de Joux, certaines églises remarquables, un seul village encore préservé (Grand-Combe-Châtelet) et surtout le Cirque de Consolation qui cumule toutes les vertus.

À la fois remarquable par sa spiritualité, son cadre naturel, son histoire et son patrimoine architectural, ce site hautement symbolique risque aujourd'hui, l'évaporation définitive.

N'en déplaise à certains, je dois d'abord rappeler aux membres du Conseil d'administration de la Fondation : Revue 152

1° Qu'une turbine hydroélectrique se modernise régulièrement. Il existe, en effet, des programmes d'aides publiques de l'État, à hauteur de 1 000 €/kW pour améliorer les vieux sites fatigués, et que s'étant désintéressés du processus, en donnant à ferme la turbine pour un loyer dérisoire depuis des lustres, nos responsables ont agi avec un rare égarement.

2° Qu'une forêt de résineux d'altitude où l'on a pratiqué de volumineux prélèvements de grumes de qualité doit être préservée de l'invasion du petit hêtre de chauffage, afin de favoriser la régénération résineuse, sous peine d'être ruinée à terme, ce qui est, hélas, le cas.

3° Qu'une forêt pentue ne trouve son avenir que dans la création de pistes et routes forestières. Rappelons que l'Europe a mis en place, depuis quelques années, des financements très avantageux qui risquent maintenant de se tarir, sans qu'aucune demande de la Fondation n'ait jamais été enregistrée. Revue 152

4° Que la réalisation de travaux immobiliers pharaoniques, sans examen préalable et approfondi du marché, à une altitude où le froid et la pluviosité se conjuguent pour détourner les visiteurs venus des grandes métropoles, relevait de l'infantilisme.

5° Que le principe de gratuité, cher à l'Église catholique, pouvait être respecté dans la fréquentation de la chapelle, tout en rendant payant parking et autres lieux.

6° Qu'ils sont responsables ensemble et individuellement, tant de la période de dégradation passive que de celle d'agitation ruineuse ayant conduit à la déconfiture actuelle.

7° Que ce sont désormais les mêmes qui nous proposent : soit la location à une Fondation *Hommes de Parole*, probablement très louable puisqu'œuvrant au rapprochement des Israéliens et des Palestiniens (cette querelle est au cœur de la poudrière mondiale), mais sans beaucoup de rapport avec notre terre catholique ancestrale ; soit la location à la *Fondation du Bon Pasteur*, entité traditionaliste, placée sous l'autorité du Vatican, afin d'y installer un séminaire.

Revue 152

D'abord, nous sommes désormais nombreux à contester la légitimité de ce Conseil qui n'a cessé d'avaliser, depuis quarante ans, toutes les bêtises, perdant ainsi, aujourd'hui, toute crédibilité. Ensuite, la division même, au sein de la Fondation, entre le Diocèse que certains disent paradoxalement favorable à l'implantation d'*Hommes de Parole* (<http://www.hommesdeparole.org>), et l'Association des anciens élèves penchant légitimement du côté du *Bon Pasteur*, ne grandit guère ses responsables. C'est ici, pour moi, l'occasion de rappeler que beaucoup de nos concitoyens sont fatigués des schématismes réducteurs, mais aussi des guerres de chapelles picrocholines et dérisoires d'incompétents en place qui sont systématiquement reconduits. Cette grotesque situation de Consolation me fait penser au triste choix politique des dernières régionales et à la fameuse bourde de Joyandet, chantre derrière le président, de la baisse des déficits et de la dette, qui s'en va, dans le même temps, rallier Haïti en jet privé, pour 116 500 €. ... Enfin, il existe certainement une troisième voie, sans sortir du giron de l'Église, au-dessus de ses querelles intestines, respectueuse de l'identité locale, protectrice du patrimoine, culturellement acceptable et néanmoins ouverte vers l'extérieur. C'est pourquoi le présent billet se veut un appel au Tribunal, lui demandant instamment un délai supplémentaire de six mois, avant d'adopter une solution définitive, mais aussi un appel aux bonnes volontés pour trouver un reprenneur, titulaire d'un vrai plan d'action. Revue 152

François-Louis A'WENG

### Chronique frontalière

Où va le marché de l'emploi à la CHAUX-de-FONDS ?

Entretien avec Laurent KURTH, conseiller communal

La question devait être posée, eu égard au poids du travail frontalier sur le marché de l'emploi du Haut-Doubs, soit plus de 8 000 postes de travail, avant la crise des *subprimes*, eu égard aux effets de cette crise qui a déjà réduit le nombre d'emplois de 10 %. Il n'en reste pas moins plus de 100 000 pendulaires français en Suisse, soit près de la moitié, si l'on songe aux 55'000 emplois tenus par des Français, dans la seule République et canton de Genève. Revue 152

Si le travail frontalier n'existait pas dans le Haut-Doubs, sa situation, en termes d'emploi, serait celle de la Haute-Saône dont les seuls donneurs d'emploi substantiels sont Peugeot-Vesoul, grâce à la politique active d'aménagement du territoire de la V<sup>ème</sup> République, et l'hôpital de Saint-Rémy. On retrouverait dans les entreprises industrielles, seules matrices de

### HUMEUR Revue 152

#### Le temps des covotes...

L'affaire de la pédophilie dans le clergé est une nouvelle peste noire qui appelle une prompt justice, celle du juge pénal. Après des années de chape de plomb, la conjuration du silence a été levée, à l'instar du cardinal Schönborn pour lequel « rien ne doit être dissimulé ». L'Église a entrepris de purger ses rangs, comme c'est le cas, en France, pour une dizaine de membres du clergé, actuellement poursuivis, voire détenus, en Irlande où l'épiscopat a pris ses responsabilités, aux États-Unis où l'indemnisation des victimes a ruiné plusieurs diocèses.

Le glaive de la justice frappe. Mais, pour autant, comment, croyants et profanes ne s'insurgeraient-ils pas, ne se dresseraient-ils pas devant la déferlante de haine, de passion sectaire déclenchée contre l'Église et le Pape, à l'occasion de ces affaires ? On devine là le prétexte à une agression en règle, brutale, concertée, à un anti-cléricisme d'un autre âge, en ces temps de fermeture des églises et d'hécatombe dans les rangs du clergé. Et pourtant, quelle intolérable violence dans les attaques contre l'institution et, autant que faire se peut, pour ces spadassins d'une cause perdue, contre le Pape ! On voit une certaine presse, souvent tenue par les ressortissants d'un autre culte, s'acharner contre les prêtres ou ce qu'il en reste, contre leur hiérarchie et, bien sûr, contre le Pape qui « ne pouvait pas ne pas savoir ». Cette violence est totalement dirigée contre l'autorité, principe fondateur de l'Église, et contre la hiérarchie qui en est le bras séculier. Et quand ce n'est pas la presse écrite, c'est la télévision, TV d'État qui plus est, déterminée dans son travail de sape quand elle donne la parole à ce renégat, sycophante patenté, coutumier d'un venin puisé dans un parcours de médiocrité. Il salit, démolit l'Église depuis des années et, bien sûr, trouve, dans ces affaires, un regain d'activisme. À la mesure de cette autre presse écrite dont l'idéologie tient lieu de source d'inspiration, qui envoie les prêtres perdus au bûcher, voire, pour une fois où elle ne prêche pas l'ouverture des prisons, « sous les verrous ».

Belle ardeur répressive, passée de mode pour les habitués délinquants, mais que l'on voudrait déployer à l'encontre de Benoît XVI pour mieux ruiner son magistère, en dénonçant son rôle de cardinal de Curie, ses origines allemandes qui l'enfermeraient dans le conservatisme, sa nature présumée de *Panzercardinal*.

Au-delà de leur violence, ces attaques discréditent leurs auteurs, mais donnent la nausée, celle qu'inflige une vraie malhonnêteté. Et pourtant, elle est bien du XXI<sup>ème</sup> siècle, exprimée sans fard, par ceux qui, sans doute, ne savent pas ce qu'ils font. Mais le pacifisme évangélique a des limites et, à ce titre, aux tenants de cette croisade sclérotée, il faut dire : « Assez ! »

Haut-Doubs les caractéristiques habituelles du marché français, avec sa prépondérance d'emplois du tertiaire non marchand dont la rémunération n'a rien à voir avec les entreprises industrielles, seules matrices de plus-value.

Revue 152

À l'heure de cet entretien, Neuchâtel prenait la tête du hit parade des cantons les plus touchés par le chômage, avec Genève, soit plus de 6 000 chômeurs et un doublement en un an, soit 7.2 %. Derrière ce chiffre, la Métropole horlogère affiche 10 % de chômage (1 500 en chômage total et 500 en chômage partiel), mais 13 % dans le secteur horloger qui représente la moitié des postes de travail de la ville.

Laurent Kurth, conseiller communal de la Chaux-de-Fonds, en charge de l'économie, nous reçoit dans la tour *Espacité*, symbole de la vitalité de la métropole. Fallait-il construire cette tour ? La construirait-on aujourd'hui ? Elle a valeur d'acte de foi dans l'avenir industriel de la ville et, pourquoi ne pas le dire, on préfère cet urbanisme à la destruction, *déconstruction* dans le sabir officiel, des sites industriels de Besançon.

Revue 152

À la première question sur la structure de l'emploi dans la métropole, Laurent Kurth répond par deux chiffres : la Chaux-de-Fonds offre 23 000 emplois soit 60 % d'actifs sur la population totale de la ville. Sur ce total d'actifs, 40 % sont des pendulaires, c'est-à-dire des migrants quotidiens venus du reste du canton, du Jura et de France voisine.

Revue 152

Ces premiers chiffres plantent le décor d'une comparaison avec Besançon, autrefois métropole horlogère, grâce à une forte immigration suisse et qui affiche 11 000 chômeurs, soit 7 fois plus que la Chaux-de-Fonds, pour une population trois fois supérieure. On mesure ici les ravages de la désindustrialisation dans la capitale comtoise et l'inexistence du débat, chez les élus bisontins, sur l'emploi industriel dans leur ville et dans une ville proche comme la Chaux-de-Fonds. De ces 23 000 emplois, Laurent Kurth en déduit 3 000 qui ont disparu avec la crise et qui avaient été créés au cours des années glorieuses 2006-7-8. Il en reste 20 000 qui se partagent par moitié entre industrie et services, toujours plus résistants à la crise.

Revue 152

La question reste celle de l'avenir à court terme. Laurent Kurth estime que le point bas du cycle récessif a été atteint. Le 4<sup>ème</sup> trimestre a d'ailleurs été positif, à l'échelle suisse. En janvier-février, le rebond des ventes pour Swatch a été de 40 % par rapport à 2009. Le chômage pourrait toutefois augmenter chez les nouveaux arrivants sur le marché du travail, mais diminuer pour les chômeurs partiels. Le canton a d'ailleurs demandé à Berne la prorogation de six mois des indemnités de chômage.

Revue 152

La ville compte-t-elle sur la promotion industrielle pour localiser de nouvelles activités et des emplois ? La grande époque de la promotion semble bien terminée. Le résultat est d'ailleurs positif, avec Johnson & Johnson du Locle, soit 1 000 emplois. Le Jura, canton latin, et c'est un signe des temps, a d'ailleurs opté pour une promotion avec les deux demi-cantons de Bâle.

À la question des conditions les plus appropriées pour l'investissement industriel, Laurent Kurth évoque une structure salariale inverse de celle de la France où le salaire direct est faible, aggravé par des réformes négatives, bien sûr, inconnues en Suisse, comme les 35 heures, et le gel des augmentations qui s'en est suivi. Il faut plutôt un salaire indirect faible pour rester compétitif sur un marché totalement ouvert et inciter les entreprises à investir et, d'autre part, un salaire direct plus élevé pour financer une part salariale plus forte de la protection sociale.

Revue 152

On touche là au cœur du débat français qui aurait dû être éclairé par l'exode de main d'œuvre dans les pays limitrophes. On a ouvert le marché français au grand vent de la concurrence, mais maintenu un financement de la protection sociale qui réduit les marges, freine l'investissement, encourage l'exode de main d'œuvre et les délocalisations. La bonne méthode, c'est la baisse des charges et un premier gage vient d'être donné aux entreprises avec la suppression de la taxe professionnelle.

Revue 152

Si l'on s'en tient au seul secteur de l'horlogerie, la Suisse a partiellement reconstruit son potentiel d'emploi, alors que la Franche-Comté doit constater le désert. En 1970, coup de tonnerre de l'affichage numérique, la Suisse perd les deux-tiers de ses emplois, en passant de 90 000 à 30 000, mais affiche, aujourd'hui, 47 000 postes, alors que Besançon accueille, comme la roue de secours, la logistique de réparation des grandes marques suisses, en clair, les miettes d'un secteur qui a exporté plus de 13 milliards de Sfrs dont 40 % pour la seule SMH.

Revue 152

Dernière question : ce renouveau de l'horlogerie suisse est largement dû à un homme, Nicolas Hayek, véritable capitaine d'industrie qui a eu une intuition, l'avenir de la montre haut de gamme, et une stratégie : financer l'investissement dans ce secteur par les recettes d'un produit de masse, la Swatch. La Franche-Comté est, bien sûr, restée en marge de ce mouvement. Elle a eu LIP et un grand festival fourériste... Revue 152

Deux mondes culturels... Revue 152

Il faut conclure cet entretien et, observant la métropole du sommet de la tour, comment ne pas songer à l'océan qui sépare le socialisme des Montagnes de celui des Comtois. Le premier a, sans doute, fait son *Bad Godesberg* depuis longtemps, avant même les sociaux-démocrates allemands, en 1959. S'il s'inspire de la pensée allemande, c'est de Max Weber qui a doctriné l'influence du calvinisme sur le capitalisme. Dans le discours de Laurent Kurth, pas trace de lutte de classes, mais une vision froide des cycles économiques qui ont fait perdre 3 000 postes de travail à la ville. Mais le cycle, par définition, doit remonter et on commence d'en sortir. Laurent Kurth croit à l'investissement, matrice de l'emploi et du revenu. Il croit à la baisse des charges pour les entreprises, mais ne croit pas à la relance par la dépense publique, qu'il s'agisse de travaux publics ou d'emplois publics comme en rêve la gauche française.

Car cette gauche qui prépare son programme pour 2012, mais qui est aux affaires dans les grandes villes, dans la majorité des départements, dans 21 régions métropolitaines sur 22 considère volontiers que l'industrie a fait son temps, que l'offensive de Sarkozy en faveur de la réindustrialisation est inutile, que le tripode investissement-emploi-revenu est obsolète, qu'il faut faire des infrastructures payées par l'impôt et dont l'impact sur la localisation d'activités est totalement aléatoire, que la fiscalité ne peut qu'augmenter, celle surtout qui pèse sur les entreprises, au risque d'ouvrir grand le marché français pour mieux le livrer aux importations puisque les entreprises sont parties.

Revue 152

Il y a là une première myopie, peu compréhensible. Mais ce qui l'est moins encore, c'est l'indifférence de ces gestionnaires éclairés à l'exode de main d'œuvre, celle du Haut-Doubs, vers les cantons limitrophes puisqu'il y a là des investisseurs, de l'emploi et des revenus, toutes réalités qui, dans le secteur industriel, ont largement disparu du territoire français. Le syndrome haut-saônois n'interpelle pas les élus de la décentralisation. Le marché intérieur est ouvert et personne ne s'en plaint. Le mérite en revient d'abord à Mitterrand, grand Européen s'il en est. Mais on ne touche pas aux charges fiscales et parafiscales qui pèsent sur les entreprises. Alors, il faut être clair: si rien ne change, on ne fabriquera plus rien dans l'Hexagone.

Revue 152

Le canton de Neuchâtel tente de sortir de l'une de ses crises les plus graves

**La petite République de Neuchâtel traverse une crise morale et politique d'une gravité inouïe. Rappelons que le canton avait été dirigé de 2005 à 2009 par un gouvernement de gauche, mais monocolor au sens où aucun représentant des Montagnes n'y siégeait.**

Cette absence n'eut rien d'anodin, puisqu'elle déboucha sur une rupture de la concordance, rallumant les querelles entre Haut et Bas, au point de susciter des appels à la sécession des Montagnes, pour rejoindre les cantons du Jura ou de Berne.

Revue 152

Deux décisions désastreuses sont à l'origine de cette situation. Le Conseil d'État a en effet porté gravement atteinte à la substance même des infrastructures de Jura neuchâtelois. Tout d'abord, l'École d'ingénieurs Arc (faisant partie de la Haute École de Suisse occidentale et cogérée par les trois cantons de l'Arc jurassien), sera délocalisée du Locle à Neuchâtel, pour s'installer à la rentrée de 2011 dans un bâtiment en cours de construction près de la gare. Ce déplacement est une erreur stratégique, dans la mesure où la grande école locloise sera séparée du Centre intercommunal de formation des Montagnes (Cifom), qui en est l'antichambre naturelle. D'autant plus que les stages de troisième année de l'École d'ingénieurs seront effectués en bonne logique dans le Haut, dans son tissu industriel et microtechnique naturel. En outre, le site de Neuchâtel sera concurrencé directement par les proches écoles d'ingénieurs de Bienne et d'Yverdon-les-Bains, en perdant du même coup l'attractivité qu'elle exerçait en Franche-Comté.

**Maternité fermée**

Revue 152

La fermeture de la maternité de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et son transfert à l'Hôpital de Pourtalès, à Neuchâtel, unité déjà trop exigüe à plusieurs reprises, a également fait l'effet d'un coup de tonnerre. On avait fermé la maternité du Locle, il y a environ une décennie, sous prétexte de renforcer l'établissement du Haut. On voit que les belles promesses n'ont pas été tenues. Un tel choix compliquera le déplacement des futures mères, car il n'y a pas d'accès direct en transport public, de la gare de Neuchâtel à Pourtalès. De plus, le parking se révèle déjà trop petit, car il avait été conçu pour un hôpital de chef-lieu et non pour un hôpital cantonal, plaident maintenant sans rire ses promoteurs.

Revue 152

On peut s'attendre à ce que de nombreuses mères se rendent à la maternité de Saint-Imier pour rejoindre l'ancien médecin chef d'obstétrique chaux-de-fonnier. Et aberration supplémentaire, les mères des Franches-Montagnes sont invitées à se rendre à Delémont (ville bien plus éloignée que La Chaux-de-Fonds), car elles ne bénéficieront plus à Neuchâtel des mêmes conditions financières favorables. On ne peut donc imaginer dossier traité avec plus d'incohérence pour ne pas dire d'incompétence. On comprendra pourquoi le canton de Neuchâtel a frisé l'éclatement et que plusieurs initiatives populaires cantonales ont été lancées pour revendiquer des exigences contradictoires.

**Bataille lancée**

Revue 152

Dès lors, une bataille a été engagée au sein du gouvernement, profondément divisé au demeurant. La conseillère d'État Gisèle Ory, de La Chaux-de-Fonds, qui avait hérité ce dossier empoisonné du ministre Roland Debély, a réagi avec fermeté, au moment de renouveler le conseil d'administration de l'Hôpital neuchâtelois. Des voix insistantes se sont exprimées pour que l'on ne reconduise pas le mandat du président et des administrateurs, parce que le conseil s'était par trop engagé en faveur de la concentration des services hospitaliers à Pourtalès. La preuve la plus flagrante, c'est que les travaux de rénovation de l'hôpital chaux-de-fonnier, promis depuis de nombreuses années, étaient toujours remis aux calendes grecques, en attendant que les missions des établissements neuchâtelois soient définies par le gouvernement<sup>13</sup>.

Revue 152

Gisèle Ory (socialiste) a donc dû batailler ferme au sein d'un Conseil d'État (de majorité de droite) pour obtenir le renouvellement du conseil d'administration. Il lui a fallu du temps pour réunir une équipe où ne reste que la cheffe de service de l'ancienne conseillère d'État Monika Dusong. Aucun politique ni aucun membre des exécutifs des villes n'y sont représentés, afin de ramener la sérénité dans les débats. La présidence a été confiée à une spécialiste de la résolution des conflits (elle aura besoin de toutes ses compétences pour déminer ce terrain) qui sera accompagnée de spécialistes médicaux, universitaires et administratifs.

**Rétablir la confiance** Revue 152

La tâche sera considérable. Il s'agira de rétablir la confiance entre les milieux hospitaliers et politiques, en faisant table rase des conflits accumulés. Il faudra obtenir le retrait des initiatives et une juste répartition des missions entre les établissements hospitaliers du canton, sachant qu'il n'est plus possible de disposer de tous les services dans un hôpital régional, alors que la médecine de pointe est déjà dispensée dans les centres universitaires de Berne, Lausanne ou Genève.

Revue 152

Par ailleurs, il serait déraisonnable de vouloir concentrer les autres services administratifs de l'État à Neuchâtel. C'est si vrai que le futur pôle microtechnique (composé de l'Institut chapeauté par l'École polytechnique fédérale de Lausanne et du Centre suisse d'électronique et de microtechnique) ne disposera pas de toute la place nécessaire. C'est pourquoi, certaines filières techniques du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) devront monter au Locle dans le bâtiment de l'École d'ingénieurs, ce qui a fait hurler des enseignants et des étudiants du Bas du canton. Ce qui montre à quel point la cohésion cantonale a été mise à mal par le précédent gouvernement monocolor. Toutefois, bonne nouvelle pour le Haut, le conseiller d'État Philippe Gnaegi, de Neuchâtel, s'est engagé avec fermeté pour un rééquilibrage des unités scolaires dans les régions du canton. C'est de bon augure, pour que la République, aux finances fragilisées, entre en convalescence.

B.N. Revue 152

La Rasse bouge enfin!

On nourrissait les plus grandes craintes pour l'avenir du hameau de la Rasse. Avec le départ du tenancier Kurt Hurgenhühler et un pont en sursis, on pouvait craindre que le site prisé par les touristes chaux-de-fonniers ne soit définitivement coupé du reste du monde.

Revue 152

Première bonne nouvelle, un couple de Picardie, Pascal et Christèle Menezes, est tombé sous le charme de cette perle idyllique des gorges du Doubs. Ils viennent de reprendre l'hôtel-restaurant de la Rasse qui a rouvert ses portes à l'arrivée du printemps. Grâce au travail considérable de Kurt, l'établissement offre de très belles salles à manger. En outre, il dispose de dix chambres à deux lits. Cet équipement pourrait être complété par un dortoir et un gîte familial. Le couple de restaurateurs souhaite également favoriser les produits du terroir de l'Arc jurassien, avec truite et filet mignon à la carte. Par ailleurs, il entend promouvoir les atouts écologiques de ce site exceptionnel. Un parcours de pêche sera créé, en particulier à l'intention des enfants, et des places d'amarrage pourraient être aménagées pour les barques du Doubs. Des sentiers nature seront balisés jusqu'à la Verrerie sur la rive française et au Pélard sur le flanc suisse.

**Pont à sauver** Revue 152

Autre volet important, une campagne de sauvegarde a été lancée pour sauver le pont de la Rasse. On sait que cet ouvrage datant de 1908 (Kurt aurait voulu célébrer le centenaire par une grande fête du Doubs) souffre de graves atteintes aux voûtains, constitués de briques et de chaux, dans un état de dégradation avancée. Il devient urgent d'entreprendre des travaux importants de rénovation. Toutefois, le devis est de l'ordre de près de 400 000 euros. L'État français a débloqué une subvention de quelque 140 000 euros. Or ni la région de Franche-Comté, ni le département du Doubs ne peuvent accorder de subvention, vu qu'il s'agit d'un ouvrage communal. Et la facture est trop lourde pour la commune de Fournet-Blancheroche, forte de 330 habitants. De plus, bien que le pont franchisse la frontière, ni la ville de La Chaux-de-Fonds, ni le canton de Neuchâtel n'ont signé de convention avec Fournet pour l'entretenir et n'ont de compétence pour octroyer un crédit. Pour le maire de Fournet, Pierre-Jean Wycart, il reste une solution, la *Fondation du patrimoine de France* qui soutient financièrement les campagnes de sauvegarde dans ce domaine<sup>14</sup>. C'est pourquoi, les amoureux du patrimoine et de la nature sont sollicités pour répondre à la souscription qui vient d'être lancée, afin d'obtenir un soutien équivalent de la *Fondation française du patrimoine*.

Revue 152

La *Conférence transjurassienne (CTJ)*, réunissant la Franche-Comté et les quatre cantons suisses de l'Arc jurassien, pourrait confier cette étude au *Secrétariat technique des projets d'Interreg*, mais les critères de financement sont très stricts. Toutefois, la ville de La Chaux-de-Fonds et le canton de Neuchâtel pourraient se rallier au mouvement à titre subsidiaire. L'ancien maire de la ville horlogère et ancien conseiller d'État neuchâtelois Francis Matthey estime qu'il devrait être possible de réunir des fonds suisses, une fois que la France aura bouclé son propre budget. Ainsi, un certain vent d'optimisme souffle à nouveau

<sup>13</sup> Il est piquant d'apprendre qu'un crédit de sept millions de francs suisses vient d'être débloqué à fin mars pour la rénovation d'un bloc opératoire de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, en attendant la modernisation intégrale de l'établissement.

<sup>14</sup> Renseignement à la mairie de Fournet-Blancheroche, tél. 03.81.68.64.57 ou à la *Fondation du patrimoine*, tél. 03.81.47.95.14.

sur la Rasse et son avenir. Mais il s'agit de faire vite, car la subvention de l'État français n'est valable que jusqu'en septembre 2011. Les travaux devront donc débiter impérativement avant cette date et une passerelle provisoire sera installée durant la durée de réfection estimée à quatre mois.

Revue 152

Quant à la Maison-Monsieur, le restaurant reste désespérément fermé et le Conseil d'État neuchâtelois, responsable du dossier n'a pas donné signe de vie. L'Association du Parc régional du Doubs, présidé désormais par Jean-Pierre Beuret, ancien ministre jurassien, et Bernard Soguel, ancien conseiller d'État neuchâtelois, n'a toujours pas reçu de réponse du gouvernement à ses propositions. Signe supplémentaire que le canton de Neuchâtel est plongé dans une profonde crise.

B.N.

#### Transfert de la Maison-Monsieur aux Brenets **Revue 152**

Pour employer un jargon cher aux journalistes sportifs, c'est le transfert du siècle qui vient d'être signé dans le domaine de la restauration de la région du Doubs franco-suisse. Propriétaire de l'hôtel-restaurant des *Rives du Doubs*, aux Brenets, Claude Borel, avec l'appui de son directeur Jean-François Badet, vient d'engager Jean-Claude et Margrit Wenk, pour tenir l'établissement des bords du lac des Brenets, d'avril à fin octobre.

On ne présente plus le couple qui a tenu durant 15 ans avec distinction et enthousiasme l'établissement de Maison-Monsieur. Lors de la fin de bail, l'État de Neuchâtel n'a pas voulu négocier de nouveau contrat et a décidé de vendre le bien-fonds, sans d'ailleurs avoir trouvé d'acquéreur pour le moment. *Revue 152*

Claude Borel a saisi l'occasion d'engager, pour une saison tout au moins, un couple de vrais professionnels à la barre de cet établissement qui jouit de conditions idéales dans un endroit idyllique. Jean-Claude Wenk et son épouse ont accepté de relever le défi, en proposant leur carte d'excellente tenue, privilégiant les produits du terroir, en particulier la truite au bleu ou les filets de truite qui avaient fait la renommée de Maison-Monsieur.

Claude Borel n'a pas lésiné sur les investissements pour moderniser l'établissement des *Rives du Doubs*: construction d'un deuxième étage à l'hôtel du Lac offrant désormais 18 chambres et donc 36 lits; installation d'une paroi vitrée amovible pour aménager la véranda en salle à manger fermée avec vue sur le lac. Car la belle saison est très courte, courant de l'Ascension au Jeûne fédéral helvétique (troisième dimanche de septembre). Et la période où l'on peut jouir de la terrasse de plein air n'excède guère trois semaines dans le Haut-Jura.

Revue 152

Étant par ailleurs président du *Syndicat d'initiative* des Brenets, Claude Borel poursuit son programme d'animations: organisation de la fête nationale suisse du 1<sup>er</sup> août (se déroulant le 31 juillet aux Brenets); régates internationales sur les bassins du Doubs organisées avec le Club d'avions de Neuchâtel (21 août); enfin fête du Doubs franco-suisse, en coopération avec Villers-le-Lac, avec un festival de petits bateaux à vapeur et des démonstrations de chiens de sauvetage (3 au 5 septembre).

#### Biaufond en «zone rouge» *Revue 152*

Jean-Claude Wenk et son épouse avaient prévu d'aménager un gîte et une table d'hôte à Biaufond. Malheureusement, leur habitation est située dans une «zone rouge», selon une étude géologique établie par la République et canton du Jura. Étude d'un montant de 300 000 francs suisses, qui s'est révélée par la suite erronée. La mise à l'enquête a passé le cap de la commune des Bois, mais l'État du Jura a bloqué le projet en raison de l'étude susmentionnée, sans pour autant interdire à Jean-Claude Wenk et à son épouse d'habiter sous le rocher supposé dangereux. Ainsi sur les rives du Doubs, ni le canton de Neuchâtel, ni le canton du Jura n'encouragent le tourisme. C'est une attitude regrettable, car elle pénalise gravement l'avenir des régions déjà délaissées de part et d'autre de la frontière. *Revue 152*

B.N.

Vu pour vous

*Crime et châtiement ou la peine de mort en procès (Musée d'Orsay)*

« Il faut des fers, des bourreaux, des supplices. »

Fr.-Régis de La Bourdonnais (1815)  
Revue 152

C'est une exposition impressionnante qui vient de s'ouvrir à Paris, au musée d'Orsay, par l'abondance de l'imagerie ou plutôt des pièces à conviction puisque le procès instruit est celui de la peine de mort. Pas moins de 457 sont offertes au visiteur, masques mortuaires de suppliciés, en particulier. Il y a beaucoup de têtes coupées, thème biblique par excellence depuis la décollation de saint Jean-Baptiste. La Bible est partout au départ de cette exposition pour rappeler le commandement « Tu ne tueras pas », pour rappeler aussi la mort du Christ, condamné par un tribunal. Revue 152

Mais la mort-rédemption n'est pas le thème majeur de cette exposition. C'est plutôt la mort-sanction, la mort exécution capitale qui en constitue la trame, celle d'une longue marche de l'humanité vers le progrès, en l'espèce l'abolition de la peine de mort.

Si l'exécution capitale remonte à la nuit des temps, l'exposition la met en scène avec précision, depuis la Révolution. Pourquoi la Révolution ? Parce qu'elle ouvre une ère de violence et de mort. On rappelle l'assassinat de Le Pelletier de Saint-Fargeau; de Marat par Charlotte Corday, héroïne inspirée de la Contre-Révolution, pendant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle, rappelée par deux tableaux, le plus connu de David, et un autre représentant Charlotte Corday, acculée contre un mur, séparée d'une foule en furie, par le cadavre de Marat. Les yeux tournés vers le ciel qui l'a déjà accueillie, elle attend stoïquement son sort qui sera scellé en moins de trois jours et forcera l'admiration de l'exécuteur des hautes œuvres, Sanson. Pour équilibrer le champ de la répression, vient l'étrange tableau des *Derniers Montagnards* qui vont être arrêtés et exécutés par les Thermidiens.

Revue 152

Le XIX<sup>ème</sup> sera le grand siècle des exécutions capitales. La justice n'hésite pas, frappe à la tête et les têtes roulent sous tous les régimes, y compris sous la République qui n'a pas d'états d'âme, avec ses présidents, avarés de leur droit de grâce, sauf Fallières. Dans ce corridor de la mort, un masque mortuaire, celui de Fieschi dont l'attentat manqué (1858) contre Napoléon III précipitera la guerre d'Italie. L'imagerie d'Épinal s'en mêle pour raconter les grandes affaires judiciaires: Peytel et Tropmann. Enfin, ce tableau d'Émile Friant (1863-1938) qui représente une exécution capitale sous la République : devant les portes de la prison, les bois de justice entourés de gendarmes à cheval pour contenir une foule hystérique, le condamné entravé, porté par les aides de l'exécuteur en chef, Louis Deibler (1875-1898), tous en haut-de-forme, le roulement de tambours et la lame surmontée du *mouton* qui s'abat...

Et parce que les hauts magistrats portent robe rouge, symbole des chambres ardentes d'Ancien Régime, on peut observer quelques portraits, ceux du Premier président de Sèze (1748-1828), défenseur de Louis XVI, de Devienne, président de Cour impériale (Cour d'appel) sous Napoléon III (1858-1869), puis de la Cour de cassation (1869-1877), manière de constater la stabilité des juges, malgré les changements de régime. On le verra encore dans les grands procès de la Libération où les premiers rôles seront tenus par d'éminents magistrats ayant souvent prêté serment au maréchal...

Le kaléidoscope des exécutions capitales est complet, avec le gibet des Anglais, la chaise électrique des Américains, le garrot des Espagnols.

Revue 152

30 ans après l'abolition de la peine de mort, le visiteur éprouve un sentiment d'hallucination et de cauchemar, à l'instar des victimes de tous ces crimes, si peu présentes dans cette croisade pour l'érosion des peines. Sans doute, faut-il revenir à celle qui affronta l'échafaud sans ciller, avec dignité et courage, au contraire de la du Barry qu'il fallut porter sur la planche, Charlotte Corday que le président du tribunal révolutionnaire, le Jurassien Dumas, aurait voulu soustraire à la mort, mais qui ne le pouvait, sauf à y être immédiatement condamné par l'accusateur, Fouquier-Tinville. Ici, il faut citer André Chénier, bientôt victime de ce même tribunal, qui, de Charlotte Corday, écrit:

*Belle, jeune, brillante, aux bourreaux amenée,  
Tu semblais t'avancer sur le char d'hyménée  
Ton front resta paisible et ton regard serein.  
Calme sur l'échafaud, tu méprisais la rage  
D'un peuple abject, servile et fécond en outrage  
Et qui se croit encore et libre et souverain.*

#### LU POUR VOUS

Revue 152

*Paris, capitale religieuse sous le Second Empire* par Jacques-Olivier BOUDON (Cerf, 2001)

La photo de la chapelle de l'Institution Saint-Jean<sup>15</sup> de Besançon, adossée à celle du Conseil régional de Franche-Comté qui lui a succédé, en dit long sur le déclin déjà bien engagé de l'Église et l'inertie de ceux et celles qui s'en réclament. *RSHD* braquait un tardif projecteur sur l'Église de sa construction, alors habitée par la puissance et la gloire.

L'institution Saint-Jean est construite après le vote de la loi Falloux (1850), ouvrant le monopole napoléonien et l'instauration de la liberté de l'enseignement secondaire. Sa gestion en sera confiée à la *Société de Marie* dont la maison-mère créée par le P. Cheminade, est à Bordeaux et sera transférée à Paris, en 1860, année proche de l'ouverture de Saint-Jean.

L'Église de France achève, alors, une phase de reconquête de la société et des consciences, 70 ans après le séisme de la Révolution et à la veille d'une longue période d'affaiblissement, sous la III<sup>ème</sup> République, marquée par l'offensive de Jules Ferry contre les congrégations et le point d'orgue de l'abandon du Concordat.

C'est cette Église du Second Empire, à l'apogée de sa puissance, au XIX<sup>ème</sup> siècle, si l'on fait abstraction de la Restauration, qui ne mesure pas les périls à venir et dont J. O. Boudon fait, à l'échelle de Paris, une remarquable étude par la clarté de l'exposé et la qualité des recherches. Revue 152

Si l'Église de France est si puissante, c'est en raison de son alliance avec le régime de Louis-Napoléon Bonaparte, de son appui au coup d'État pendant près de dix ans, c'est-à-dire jusqu'à la guerre d'Italie qui va dresser une partie de l'Église de France contre le régime et la diviser profondément en Ultramontains et Gallicans. Paris échappe largement à ce divorce, en raison de la présence de trois archevêques gallicans, dans la personne de Mgr. Sibour, nommé par le gouvernement de la II<sup>ème</sup> République, comme le veut le Concordat, après la mort, sur les barricades de 1848, de Mgr. Affre. Mgr. Sibour, assassiné à Saint-Étienne-du-Mont (1857), est remplacé par Mgr. Morlot, cardinal-archevêque, le seul des trois à connaître une mort pacifique, son successeur, Mgr. Darboy étant fusillé par la *Commune*. Revue 152

L'archevêque de Paris est secondé par trois vicaires généraux et un conseil épiscopal dont fait partie Jean-Alexis Gaume, de Fuans (25), frère de Jean-Joseph, ancien vicaire général de Nevers, personnalité forte, figure emblématique du clergé intransigeant. En 1852, Paris compte 852 prêtres qui seront 1 200 en 1870, après 1 200 ordinations, soit près de 70 par an, alors que, pour toute la France-on en compte actuellement moins de 100 pour renouveler un clergé de 15 000 prêtres dont 20 % de moins de 60 ans. Revue 152

Les archevêques de Paris exercent leur autorité sur une ville de 1,6 million d'habitants, en 1860, qui passe à 2 millions, en 1870, après le rattachement des communes périphériques qui feront passer le nombre d'arrondissements de 12 à 20. Revue 152

La mission première de ces archevêques sera de tenter une reconquête de Paris, ville de faible pratique religieuse, voire déchristianisée dans sa banlieue. J. O. Boudon évalue à 15 % le nombre des *pascalisans* et à 5 % celui des habitués de la communion. Cet épiscopat va se lancer dans une campagne de type haussmannien, c'est-à-dire de renforcement de l'administration diocésaine, par la construction d'églises, soit 22 pour Paris dont les plus connues sont Saint-François Xavier, Sainte-Clotilde, N.-D. des Champs, Saint-Augustin, la Trinité, Saint-Marcel. Ils feront passer le nombre des églises de Paris et de banlieue, soit 39 et 85 en 1852, à 66 et 72, en 1870. Au clergé séculier s'ajoutent les congréganistes, soit 700 hommes pour 13 communautés et 3 800 femmes, en 1854, mais 1 427 hommes et 5 240 femmes en 1870. Il y a, alors, 1 200 congrégations dans le diocèse dont 250 non autorisées. Le règne de Napoléon III a fermé les yeux, en particulier dans les dix premières années du régime. L'Église réunit là les conditions de l'offensive de Jules Ferry contre les congrégations non autorisées et, en même temps, désigne ses membres comme des alliés du pouvoir qui le paieront très cher en 1871. L'exécution de Mgr. Darboy et de nombreux prêtres, le massacre des dominicains d'Arceuil sont autant de témoignages de l'anti-cléricisme violent de la *Commune*. On retrouvera une situation analogue dans certains départements, la Haute-Saône, par exemple, les massacres en moins. Mais la Haute-Saône, terre bonapartiste, en 1851, sombre, à partir de 1870, dans l'opposition au régime, représentée par le Radicalisme et sa référence première, l'anticléricalisme, pour cause de traité de commerce qui a précipité le déclin de l'industrie locale. L'Église est accusée de complicité avec le régime et la déchristianisation du département s'engage avec la fermeture des petits séminaires, le tarissement du recrutement sacerdotal<sup>16</sup>, la vacance des paroisses.

L'effondrement du Second Empire marque la fin d'une époque, celle d'une Église qui tente, par la suradministration de Paris de compenser l'indifférence de sa population.

*Cas de conscience* par Pierre JOXE (Labor et Fides, 2010) Revue 152

Il y a deux Pierre Joxe, comme Mr. Hyde, comme Janus. Il y a le moins sympathique, celui qui figure sur la couverture, dont le regard fait froid dans le dos, que l'on imagine volontiers sous les traits de Saint-Just et sa harangue : « Capet doit mourir ! ». Joxe est redoutable, avec ce côté d'intellectuel doctrinaire, habitué d'une froide résolution qui lui vaudra tant de cas de conscience et de déboires, propres, dit-il à faire « plier ses convictions ». Revue 152

Pierre Joxe n'a cessé de s'opposer à la V<sup>ème</sup> République, de 1958 à 1981. Mais son opposition laisse songeur. C'est celle du « fiston dont papa est ministre ». Alors, on s'oppose, mais avec filet de sécurité (celui d'un régime qui l'vitupère, mais qui le ménagera, ne serait-ce qu'à l'ENA où les fils de ministre sortaient rarement aux Anciens combattants). Mais, là encore, le pire est à venir. Car Pierre Joxe, pourfendeur de la V<sup>ème</sup> République et de son fondateur, revenu dans les coffres d'un *putsch*, ne cesse de vanter sa politique algérienne pour mieux piétiner la gauche de la IV<sup>ème</sup>, celle de la *SFIO*. On a envie de renvoyer Joxe à un exercice de marxisme élémentaire, la synthèse de ses contradictions. Si la politique du Général était si bonne, il fallait vite rejoindre papa, plutôt que de jouer les effrontés sans risque et d'accabler la vieille *SFIO* et son chef de file, le patriote, Guy Mollet. Revue 152

Toujours sur la même pente du ralliement au gaullisme de l'indépendance algérienne, Joxe raconte le psycho-drame de l'annistie des généraux du putsch de 1961 ; Revue 152 « Férons », clame-t-il et, sans doute, comme de Gaulle, les aurait-il envoyés, au petit matin, dans les fossés du fort de Montrouge. C'est toujours son côté Saint-Just qui fait exécuter Custine. Ce n'est pas celui de Mitterrand, champion de l'annistie contre le gré de Joxe, alors président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale qui a simplement oublié, par-delà ses trémos de gaullisme refoulé, que les généraux du putsch étaient sacrifiés pour la troisième fois, après 1940 et 1954 (l'Indochine), que la guerre était gagnée sur le terrain et surtout que l'annistie n'était que le prix à payer du désistement à Mitterrand, en 1965, de Tixier-Vignancour, défenseur de Salan. Mitterrand fait « plier les convictions » de Joxe ? Qui s'en plaindra, d'autant que Joxe sait toujours en finir avec les batailles perdues. C'est son côté cheval-léger... Revue 152

Revue 152

<sup>15</sup> Cf. *RSHD* N°151

<sup>16</sup> Cf. *La vie chrétienne dans le Doubs et la Haute-Saône, de 1860 à 1900* par Paul HUOT-PLEUROUX (1966).

Mais à tout pécheur miséricorde et il y a précisément un autre Joxe, un Joxe libre de ses convictions quand il s'oppose, et avec panache. Sa complexion l'incline à la résistance et c'est positif. Il n'a rien du domestique en quête de promotion, décoration et compromission avec le pouvoir. C'est le côté attachant de Joxe. À la Cour des comptes, il tente d'imposer ses conclusions au président de chambre dont il dépend et souvent pusillanime. Il freine des quatre fers pour ne pas nommer préfet le gendarme Prouteau, chargé, parmi d'autres, de veiller sur *la petite famille*. Là encore, il devra s'incliner, même s'il dénonce « l'inutilité, les méfaits et les dangers » de la cellule anti-terroriste de l'Élysée. Il apprécie peu Dumas, Kouchner, Charasse. Nommé au Conseil constitutionnel, après la Cour des comptes, il a raison de critiquer le mode de nomination de ses membres, de revendiquer le contrôle du parlement et, devrait-il ajouter, le choix parmi de hauts gradués en droit, comme c'est le cas aux États-Unis pour la Cour suprême, plutôt que des fidèles casés là par le fait du prince. Et c'est vrai encore, la minorité du Conseil devrait pouvoir publier ses opinions dissidentes.

Revue 152

Voilà du bon Joxe et on ne l'enverra pas en enfer. On hésitera plutôt à s'aventurer dans la nuit avec ce Savonarole de la République mitterrandienne, jamais si à l'aise, si jubilatoire, que dans son rôle de censeur de *L'Écho d'Alger*, de spécialiste du Cabinet noir, en fait, grand flic qu'il aurait sans doute aimé être, qu'il ne sera jamais, même s'il régna, comme Fouché, sur la police... pendant cinq ans.

Revue 152

**La gouge et le ciseau** par Brice LEIBUNDGUT (2010)

Brice Leibundgut pratique un éclectisme de bon aloi, toujours centré sur le Haut-Doubs, mais qui le conduit, un jour, en Mandchourie, avec le P. Parrenin, le lendemain, dans une amusante ethnologie, avec *Comme que comme*, enfin, aujourd'hui, à la découverte de 8 sculpteurs, tous originaires du Haut-Doubs, incarnations du baroque, hymne à la gloire de la religion, en particulier, à la fin du siècle, avec la Contre-Réforme. Revue 152

Ces artistes vont mettre leur talent au service de l'art sacré dans le Haut-Doubs, comme Fauconnet qui multiplie les chaires dans le Val des Usiers, en Europe, comme Philippe Cuenot en Savoie, à Rome, avec Pierre-Étienne Monnot, à Paris, avec Jean-Baptiste Boiston qui décorera les hôtels de Lassay et Galliffet.

Voilà une heureuse initiation à la découverte du patrimoine sacré du Haut-Doubs, sur les traces de l'irremplaçable chanoine Quinnez, de Randevillers, président de la *Commission diocésaine d'art sacré*, dans l'après-guerre. Revue 152

Revue 152

IN MEMORIAM

Jacques MARSEILLE (1945-2010)

Revue 152

En cette après-midi de giboulées, la place Saint-Sulpice est déserte. Le séminaire devenu perception, en 1905, et récemment cellule de dégrèvement pour les repentis de l'excursion de capitaux, aligne l'allée du Séminaire, seule référence à l'ancienne vocation de ce grand vaisseau accueillant, au XIX<sup>ème</sup> siècle, plus de 200 séminaristes. Sur le perron, une grande ombre, celle de Renan dévalant l'escalier (1845). Il a bien reçu les ordres mineurs, mais *ne croit pas assez* et se met en ordre avec sa conscience. En face, la fontaine et ses quatre prédicateurs de la Contre-Réforme.

Jacques Marseille a-t-il été, à sa manière, un tenant de la Contre-Réforme, un intellectuel renégat, comme Renan, lui qui vient du *PCF*, pour mourir sans prévenir ceux qui aimaient le lire, le voir et l'entendre ? L'église est comble. Sous les hautes voûtes, devant sa dépouille, se rencontrent, dans une douloureuse confluence, l'éternité de l'Église et la précarité de la vie.

Revue 152

C'est le sens de cette mort qui a si brutalement interrompu une vie dense, forte, d'abord victoire de l'esprit. Car chez Jacques Marseille, il y a une personnalité et un accomplissement à plusieurs dimensions. La première, celle de l'homme libre, affranchi des idéologies. Il avait choisi son parcours, l'avait réussi sans héritage, par le mérite et le travail. Sa traversée du prisme idéologique l'avait ancré dans quelques convictions fortes: l'État frugal et simple, le refus de la gabegie, l'allergie à une redistribution qui dissuade l'effort, la libre-entreprise. Et là, il avait réussi dans un parcours à plusieurs dimensions, comme les mieux doués qui refusent l'unidimensionnalité, celle de l'enseignant, même si l'élitisme républicain fut son tremplin. L'agrégation d'histoire dont il sortit premier, la thèse d'Histoire économique, c'est déjà un signe, sur le coût de la colonisation française, avec une conclusion à rebours du marxisme vulgaire : la colonisation n'a pas été un pillage par la France, mais lui a coûté. Un nouveau champ d'activité, servi par une méthode rigoureuse, s'ouvre à Marseille. La boulimie de travail lui fait exploiter tous les documents économiques, financiers, comptables et, avec un chiffre, il bâtit un argumentaire, scande son intervention, clôt le débat. Ce nouveau terrain d'action et cette méthode, il les mettra au service d'un autre métier, celui de communicateur. On aimait voir et entendre Marseille, l'œil pétillant, le discours calme et pondéré, une parfaite courtoisie dans le propos.

Revue 152

Marseille faisait tous ces métiers avec un égal bonheur, celui de professeur qui avait attaché son nom à 460 publications; celui d'économiste qui l'avait projeté dans le monde clos des experts dont il avait ouvert portes et fenêtres pour en parler sans emphase, sans pédanterie; celui de journaliste qui l'a obligé à l'humilité pour travailler avec des gens qu'il dominait, sans jamais le montrer. Ses interventions étaient toujours limpides parce que travaillées, puisées aux meilleures sources, enrichies d'une culture qui n'est pas le fort des économistes professionnels.

Jacques Marseille nous manquera, mais l'excellence de sa culture nous a, au moins, débarrassé d'une hypothèque, le souvenir lourd à porter, des fonctionnaires incultes, chargés de l'introuvable enseignement de l'*ENA* et, parmi eux, cette figure de proue, président d'un jury fantomatique, spécialiste de la minauderie sur fiches apprises la veille, nommé à son grade par le caprice d'un homme politique dont il avait été le porte-serviette. Jacques Marseille était un véritable universitaire, pur produit de l'élitisme républicain. On a trop oublié ce type de personnalité, aujourd'hui.

LETTRE DE L'ÉDITEUR revue 153

L'épreuve de vérité

Revue 153

La crise grecque est-elle contagieuse ? En clair, l'incapacité brutale de ce pays à refinancer sa dette, suivie de la cessation de paiement et du solde de faillite par le FMI, peut-elle frapper d'autres Etats : le Portugal, l'Espagne, voire la France ? Personne ne peut l'exclure, et d'abord le ministre du Budget qui, récemment, et malgré l'effort actuel de rigueur, estimait l'objectif de sauvegarde de la signature française « tendu ». Risque d'autant plus redouté que le coup de grâce, dans ce genre de crise, est donné par des décideurs qui échappent au pouvoir politique, agences de notation et marchés.

Revue 153

Le spectre de la cessation de paiement surgit comme le point d'orgue d'une longue dérive, celle des déficits et de la dette des Etats. Il y a plus de 35 ans que la France adopte des budgets en déficit. Mais la nouveauté, aujourd'hui, c'est ce nœud gordien qui interdit de persévérer et impose un coup d'arrêt, comme si certains Etats de la zone euro se trouvaient en situation d'embuscade sans chemin de repli.

Car les trois issues, habituellement désignées par la crise, s'avèrent, aujourd'hui, fermées. Sortir de l'euro ? Ce serait s'exposer à l'impossible amortissement de la dette dont le coût deviendrait insupportable, après la dévaluation massive des monnaies nationales rétablies. Dévaluer sur le plan national ? C'est impossible avec l'euro, sauf à observer sa dépréciation. Attendre la croissance pour rembourser ? C'est comme sœur Anne qui ne voit rien venir.

Revue 153

Alors, il reste à changer de braquet et à revenir aux recettes traditionnelles, celles que l'on n'aurait jamais du oublier: la stabilité monétaire, par le retour à l'équilibre des comptes publics, tous massivement déficitaires, qu'il s'agisse, ici, en France, de l'Etat, de la protection sociale, du commerce extérieur. Mais avant de dégager une issue, il faut constater une fin de cycle, annoncée par l'actuelle crise de l'euro qui met fin à 40 ans d'infortune française, celle d'un vieux pays, entré dans le libre-échange après des siècles de protectionnisme et qui doit constater sa grande difficulté à passer de l'un à l'autre.

Revue 153

Depuis 40 ans, la France n'a cessé d'afficher son inadaptation au libre-échange, payée de la désindustrialisation, de l'adieu aux reconversions, de la montée, surréaliste, faute de financement, des prestations de l'Etat-providence. On produit moins; on exporte moins; les régions, autrefois industrielles s'abîment dans le chômage, le vieillissement et l'exode de population, à tout le moins de l'emploi vers les pays limitrophes.

Mais l'ardoise ne cesse de grimper. A gauche, on engage avec lucidité la France dans le libre-échange. C'est Guy Mollet, en 1957, qui signe le traité de Rome. C'est François Mitterrand qui, avec le traité de Maastricht, lance l'euro. Mais, dans le même temps, et à la manière de Gribouille, on charge la mule des entreprises de surcoûts, comme les 39, puis 35 heures, au lieu de les réduire, comme le fit Schröder, en Allemagne, doublement gagnante: sur la performance technique et sur les prix.

Revue 153

A droite, on s'abandonne, volontiers, aux délices et poison du couple inflation-dévaluation qui garantit la paix sociale. L'euro l'interdit ? Qu'à cela ne tienne! On lui substitue le couple déficit-dette. L'euro procure, à cet égard, une manière de fausse euphorie. En Grèce, et à un moindre degré, en France, on importe pas cher, grâce à la forte parité de l'euro, et on s'endette encore moins cher, grâce à une inflation faible et à des taux réduits.

La fausse euphorie a cessé, mais du tocsin grec peut surgir un bien, la synthèse de deux cultures qui se partagent la zone euro. L'Europe du nord, adepte de la stabilité monétaire, d'une monnaie, non seulement vecteur d'échanges, mais aussi valeur intrinsèque, devrait, par la grâce de la tragédie grecque, exercer une contagion bénéfique sur les Etats d'Europe du sud qui ont toujours sacrifié la monnaie à leur incapacité à assurer la compétitivité de leurs entreprises et à leur grande capacité à générer inflation et dévaluation. Revue 153

Par la grâce de la crise grecque et des premiers résultats qui s'affichent au tableau de la rigueur, la monnaie devrait retrouver en Europe du sud, sa vraie nature de richesse, et non de fiction au fil de l'eau, voire de relique barbare.

Jacques CHATELAIN,

FOURNET-BLANCHEROCHE

LE DOSSIER DE RSHD

L'euro, une chance pour la France

Dix ans après le lancement de l'euro comme monnaie fiduciaire (billets et pièces), le tocsin vient de retentir là où on ne l'attendait pas, à l'extrémité de son périmètre de diffusion, dans l'Orient compliqué. La crise est venue de la Grèce, intégrée à l'UE pour des raisons politiques, foyer de civilisation, libéré du régime des colonels. La Grèce, position avancée de l'Europe dans une Méditerranée orientale agitée, devait être membre de l'UE et de l'Union monétaire. L'euro circulerait donc en Grèce, sur la base des critères de convergence, les fameux indicateurs appliqués aux taux d'intérêt, de change, d'inflation, de déficit et de dette, tous conformes, tous faux, après les statistiques mensongères du gouvernement grec.

Revue 153

La Grèce aura vécu près de dix ans avec l'euro pour finalement se retrouver en cessation de paiement et mettre le feu à la zone euro. Comment en est-on arrivé là ? Par la magie d'une monnaie venue d'ailleurs, procurant à la Grèce des taux de change et d'intérêt totalement artificiels, par rapport à la réalité économique du pays. La réalité de la Grèce, c'est le déficit budgétaire chronique, entretenu par une pléthore de fonctionnaires, surpayés et sous-employés, par des dépenses militaires en compétition avec la Turquie, dix fois plus peuplée, par des recettes en peau de chagrin, dans un pays où la fraude fiscale est un sport national. On comble donc le déficit budgétaire en empruntant à un taux faible, celui de la Banque centrale européenne (BCE), et on importe avec une devise au fort pouvoir d'achat tout ce que l'on ne produit pas, parce que les coûts de fabrication sont trop élevés. Il faudra dix ans pour faire exploser la bulle grecque: 300 milliards d'€ de dette pour 10 millions d'habitants. Les agences de notation dégradent la signature grecque: les taux d'intérêt de refinancement de la dette augmentent à un niveau tel que menace la cessation de paiement et l'appel au FMI, prêteur en dernier ressort des Etats en faillite, comme ce fut le cas pour l'Argentine.

Revue 153

**L'euro, création imparfaite**

Dans son malheur, la Grèce rendait un signalé service à ses 15 partenaires de l'Union monétaire: elle officialisait, pour mieux les corriger, les lacunes de l'euro, belle invention insuffisamment disciplinée. Car, en 1998, on avait bien créé une nouvelle monnaie, une monnaie européenne constituée à partir d'un panier de devises des Etats-membres, à hauteur de la puissance de chacun. On avait lancé l'euro, bloqué les parités entre monnaies constitutives, ce qui excluait les dévaluations, et affirmé une parité de 1,18\$ pour un euro, proche de la parité actuelle, après une dépréciation de 20%. Revue 153

On avait simplement oublié qu'une monnaie n'est pas simplement une unité de compte, mais une valeur, cotée, non par les Etats qui l'émettent, mais par le marché, comme la dette est appréciée par les agences de notation qui influent sur le taux d'intérêt. Les monnaies modernes, convertibles par définition, sont cotées par le marché des changes, référence qui incline les gouvernements à l'humilité puisqu'ils ne peuvent qu'enregistrer ses résultats, hommage si la devise s'apprécie, outrage si elle perd de sa valeur. Dans son acception la plus classique, la moins corrodée par le laxisme du XX<sup>ème</sup> siècle, celle du franc-or dit Germinal, celle de De Gaulle, en 1968, quand il refuse la dévaluation du franc, après le séisme de mai, la monnaie n'est pas qu'un simple numéraire à caractère libératoire; elle est une valeur, expression du travail, de la performance et surtout garante de l'épargne. Elle doit donc conserver sa valeur, sauf à flouer ses détenteurs.

**Délices et poison de l'inflation** Revue 153

Le virus qui ampute la monnaie de sa valeur, c'est l'inflation, tare des gouvernements pusillanimes, champions de la dévaluation. Le décor est planté. Deux écoles de pensée, deux cultures se partagent la gestion monétaire et on va les retrouver dans la zone euro, jusqu'à la crise grecque dont le résultat inattendu sera, peut-être, d'en faire justice.

Revue 153

Il y a, d'un côté, les orthodoxes pour lesquels la monnaie doit d'abord être stable parce qu'elle est le support de l'épargne, parce qu'elle garantit le pouvoir d'achat, parce qu'elle permet d'exporter à des prix compétitifs et d'importer à bas prix, les matières premières, comme le pétrole, en particulier. Pour les orthodoxes, la monnaie est une valeur sûre qui doit être assumée, défendue au quotidien, grâce à un effort de gestion qui garantit son pouvoir d'achat, donc bannit les déficits et la dette. En face, se situent les mystificateurs pour lesquels la monnaie n'est qu'une unité de compte, fluctuante par définition, jamais à la hausse, toujours à la baisse, parce que, dans le camp des mystificateurs, il n'y a pas place pour le courage, pour la compétition, mais pour la facilité et la veulerie. Ceux-là acceptent le verdict du marché, celui des gnomes qui sanctionnent les monnaies amputées de leur valeur par l'inflation. En clair, ces gouvernements de rencontre laissent filer prix et salaires, au lieu de les indexer sur la productivité, pour mieux répandre l'illusion de l'augmentation des revenus, aussitôt reprise par l'inflation et la dévaluation.

Revue 153

Cette gestion ou plutôt cette facilité est une tromperie que la France a pratiquée allègrement pendant près d'un siècle et elle a pesé sur le lancement de l'euro qui, au départ, est envisagé sans régulation nationale. Certes, il y a bien la BCE, chargée de la politique monétaire, cad de la fixation du taux d'intérêt directeur, mais il n'y a pas de politique économique commune, de fiscalité, parafiscalité européenne. Les seules balises imposées, au dernier moment, par le gouvernement allemand, sont énoncées dans le pacte de stabilité : les Allemands se sont réveillés en songeant qu'une monnaie, a fortiori unique, pouvait fluctuer, voire sombrer si aucune discipline ne régulaient la politique économique des Etats. Et c'est-ce qui va se passer en Grèce où, à l'abri des taux d'intérêt et de change de l'euro, on gonflera les déficits et la dette.

Revue 153

### L'anesthésie de la dette

Avec quelques circonstances atténuantes. Car aucun des pays de la zone euro ne respectera le pacte qui fixait deux règles : 3% de déficits publics et 60% d'endettement. La France et l'Allemagne s'entendaient pour oublier le pacte et la crise des « subprimes », suivie de programmes de relance à tout va, aura pour effet de gonfler les déficits qui passeront à 5% en Allemagne et 8% en France, alors qu'ils dépassent les 12% en Grèce.

Revue 153

La crise grecque va ainsi jouer le double rôle de révélateur des carences de la zone euro et de détonateur. Elle est doublement révélatrice du gâchis de l'adhésion grecque à la zone euro, sur la base de statistiques fausses, au nez et à la barbe de Bruxelles. Elle est surtout révélatrice de la fragilité du système, par l'effet de propagation de la crise. La menace de cessation de paiement de la Grèce suit le tocsin sonné par les agences de notation qui dégradent la signature grecque et ouvrent le bal de l'augmentation des taux d'intérêt, insupportable pour les finances grecques. La propagation touche très vite les autres pays du bassin méditerranéen, membres de la zone euro, Portugal et Espagne. Tous ces pays dits « Club Med » se retrouvent victimes des mêmes causes et effets. L'Espagne, portée par les taux d'intérêt de la zone euro, s'est lancée dans des programmes immobiliers qui forment une bulle de crédits en forme de bombe et un chômage à 20%.

Revue 153

### Solidarité ou solidité ?

Face à la crise grecque, il y avait, pour la zone euro, deux réponses. La première, la plus rationnelle, était celle de la chancelière allemande qui se retranchait derrière les traités, excluant tout renflouement des Etats de la zone en situation de difficultés financières. Angela Merkel renvoyait la Grèce au FMI dont c'est le rôle, avec un commentaire sur les mauvais élèves de la zone euro dont le renflouement aurait eu valeur de contre-exemple, CAD d'encouragement au laxisme. L'autre position a été celle de Nicolas Sarkozy qui a hissé, non pas le pavillon noir, mais celui de la Croix rouge : les 16 de l'Union monétaire sont solidaires entre eux; le périmètre de l'Union ne doit pas se réduire; il faut donc aider la Grèce. La chancelière traînera les pieds, mais s'exécutera. Revue 153

Les 16 vont ainsi créer un fonds monétaire européen ou plutôt une facilité de crédits pour les membres de la zone, à hauteur de 750 milliards d'€. Tout le monde est content : la solidarité voulue par Paris l'emporte, mais le FMI voulu par Angela Merkel, contre le gré du président de la BCE, est partie prenante du dispositif.

Revue 153

Ayant cédé sur le principe et le mécanisme de solidarité européenne, la chancelière retrouvait l'initiative et posait ses conditions : l'application stricte, sous réserve de sanctions, du pacte, l'examen préalable des budgets nationaux pour détecter et corriger les déviations, facteurs de déficits et de dette, l'inscription de l'équilibre budgétaire dans les constitutions nationales, comme c'est le cas en Allemagne où le déficit est plafonné; enfin, et à la fin des fins, l'exclusion des Etats qui persistent à ne pas respecter les disciplines de la zone euro.

### Deux cultures

Le dispositif est en cours de négociation à 16, bientôt 17, avec l'entrée de l'Estonie dans la zone. Mais on mesure d'ores et déjà que la survie de l'euro procédera de la crise grecque, véritable catharsis qui aura bonifié, rationalisé l'Union monétaire. Les deux cultures qui se sont opposées pendant les dix dernières années reposent sur des conceptions de la monnaie, au demeurant totalement antagonistes, même si elles ont réuni, au sein d'un même ensemble, des Etats en situation de divergences.

Revue 153

La doctrine monétaire allemande, qui est celle de l'Europe du nord et de la Suisse, s'appuie sur deux piliers. Le premier fait appel à des syndromes historiques, l'inflation de Weimar et le coût de la réunification. L'opinion allemande est ainsi résolue à refuser tout transfert de richesse aux régions ou Etats en difficulté. La Grèce est victime de ce veto. Le second, plus positif, c'est le choix de l'équilibre des comptes publics pour éviter déficit et dette, avec, en contre-point, ce constat de bon sens : s'il suffisait d'être champion des déficits et de la dette pour être prospère, alors la Grèce serait ruban bleu...

Le résultat de cette doctrine en forme d'axiome, c'est une monnaie, non pas forte, mais stable. Stable à l'intérieur pour rassurer les épargnants sur la valeur de leur épargne; stable à l'extérieur, grâce à un taux de change qui ne varie pas à la baisse, minore le prix des importations, stabilise les prix à l'exportation, en clair, pèse sur l'inflation, toujours attisée, comme en France, par les revendications salariales, reflet du front de classes. C'est sur ce terrain que l'Allemagne de Schröder, chancelier de gauche, prédécesseur d'Angela Merkel, a le mieux réussi, en lançant et en faisant aboutir son Agenda 2010 qui réduisait les coûts de production.

Revue 153

Aujourd'hui, il reste à Christine Lagarde, ministre des Finances, à manier la remontrance à l'égard de l'Allemagne, coupable de truster les exportations, pour cause de baisse des coûts, alors que la France les laissait volontiers filer et enregistrer un déficit commercial annuel de près de 50 milliards d'€, qui n'a jamais été aussi élevé qu'en mai dernier, alors que l'euro a perdu 20% de sa valeur.

### Une bonne fille, l'inflation...

Revue 153

Depuis l'abandon du franc-or, les gouvernements français n'ont eu, jusqu'à l'euro, ni doctrine ni axiome. Ils ont succombé à l'empirisme, masque de la facilité et celle-ci avait un nom, l'inflation, ruine de l'épargnant, bonne fortune des débiteurs, élixir de paix sociale pour des gouvernements faibles. Cette adhésion sans gloire aux vertus de l'inflation est d'autant plus inattendue dans un pays où le franc-or, archétype de stabilité, a existé pendant plus d'un siècle, grâce à des mécanismes d'une excessive simplicité: on augmente la masse monétaire, cad l'encaisse-or en battant monnaie s'il y a expansion; on réduit la masse métallique s'il y a récession ou déficit. On battra beaucoup monnaie avec l'or de Californie, sous le II<sup>ème</sup> Empire, parce que la prospérité, toujours niée par les adversaires du régime, s'exerce et c'est dans le bas de laine des Français que l'on trouve, aujourd'hui, l'encaisse-or la plus abondante, le plus souvent à l'effigie de Badinquet. L'étalon-or disparaît avec la I<sup>ère</sup> Guerre mondiale et surgit aussitôt l'inflation. On laisse filer les coûts de production des entreprises, salaires, en particulier, par courardise ou faute de productivité; les prix augmentent, cessent d'être compétitifs, creusent le déficit commercial et ouvrent la voie à la dévaluation.

Revue 153

La monnaie n'est plus synonyme de valeur, mais de pouvoir d'achat tronqué. Il faut donc s'en débarrasser, investir dans la pierre pour les plus entreprenants et constater la tromperie des épargnants, le marasme des titulaires de revenus fixes. S'il n'y a pas d'épargne pour financer l'investissement, il reste l'Etat, toujours l'Etat qui finance le logement, comme sous la IV<sup>ème</sup> République quand il se livre à la cavalerie en finançant des engagements à long terme avec des ressources à court terme. Tout banquier succombant à ce type d'exercice recevrait un billet d'échec. Pas l'Etat français qui, sous la IV<sup>ème</sup>, pare au plus pressé, laisse filer l'inflation et dévalue, à l'exclusion d'Edgar Faure, entre 1953 et 1955.

Revue 153

L'inflation déferle sous la IV<sup>ème</sup>, mais n'est pas absente de la V<sup>ème</sup>. Le Général inaugure son septennat par une forte dévaluation, en 1958, qui vaudra à la France dix ans de stabilité, terrassée en 1968. Georges Séguy sort triomphant du Grenelle de l'époque, avec 30% de majoration du SMIG. Mais, en août 1969, dans la chaleur de l'été, Chaban inaugure sa « Nouvelle société » par une dévaluation qui reprend d'une main ce que l'autre avait donné un an plus tôt. En 1981, Mitterrand salue l'aube nouvelle par trois dévaluations, mais, champion du contre-pied, il impose l'Union monétaire et sort transfiguré : lui seul, homme de gauche, élu sur un programme commun avec le PC, est capable d'imposer la monnaie unique. 15 ans plus tard, il laissera en héritage ce que la Droite, Giscard, en particulier, aura été incapable de réaliser : une même monnaie pour l'Europe et une monnaie stable. Revue 153

### Pas de salut hors de l'euro

Revue 153

Dix ans après le lancement de l'euro et la réponse de l'Europe à la crise grecque, on peut, sans audace excessive, espérer la fin de la guerre des cultures monétaires. Bien loin de fracturer la zone euro en deux devises, l'une stable pour le nord de l'Europe, l'autre, au fil de l'eau, comme l'animal familier, dans le sud, France en tête. La crise grecque devrait réconcilier les uns et les autres. Les facilités de refinancement accordées à la Grèce ont un prix : la rigueur dans la gestion des finances publiques et la redécouverte des vieux principes d'équilibre. Et à ce jour, l'austérité déclenchée dans les pays d'Europe du sud n'a pas provoqué de révolution. La sagesse qui est celle de la sauvegarde de l'euro semble bien l'emporter. Les chèques sans provision de l'inflation n'ont plus cours. L'honnêteté élémentaire dans la gestion des finances publiques s'impose, fût-elle qualifiée d'austérité. On renverra dans les ténèbres extérieures les keynésiens transis, apôtres de la facilité qui ruine les épargnants, qualifiés avec mépris de « rentiers »; on ne traitera pas mieux les apôtres de la « monétisation » par la BCE de la dette des Etats en faillite. Ce sont toujours les mêmes qui laissent filer salaires et prix, actionnent la planche à billets pour mieux dévaluer en catimini, envoient les Français, et ceux du Haut-Doubs en savent quelque chose, chercher des emplois dans les pays limitrophes, titulaires, par leur discipline, d'une monnaie stable. Mais sur cet exode des Français, autrefois, cad avant l'euro, drainés par la dévaluation permanente du franc et la surévaluation des monnaies voisines, on n'entendait rien et on n'entend toujours rien chez les fossoyeurs de la monnaie stable.

Revue 153

Mitterrand que l'on n'attendait pas sur ce terrain de la stabilité monétaire a su négocier ce tournant en le faisant assumer par l'Europe. La performance lui vaudra de rester dans l'histoire comme l'artisan de l'Union monétaire. Sans doute, repose-t-il dans ce mausolée, puissant et solitaire, oublié de ceux qu'il a ramenés au pouvoir et largement prébendés, mais qui, en 2005, n'ont pas hésité à porter un mauvais coup à l'Europe, en faisant voter contre le traité constitutionnel... La crise grecque est à la fois une épreuve et une chance pour l'euro auquel le nom de Mitterrand restera attaché, de celui qui a contribué, dans son positionnement de gauche, à débarrasser la France de ce complexe historique de sacrifice de la monnaie à l'inflation.

### Avant l'Union monétaire, l'Union latine

Revue 153

-NDLR- L'Union latine (1865) est l'exemple le plus accompli de fédéralisme monétaire, avant l'Union monétaire, instaurée au sein de l'Union européenne (UE) par le traité de Maastricht (1992). La stratégie est identique, à 130 ans d'intervalle. L'Union latine est le corollaire monétaire des traités de commerce (1860), comme l'Union monétaire accompagne le Grand marché de 1993, avec sa libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services.

Les deux systèmes sont, toutefois, très différents dans leur fonctionnement, cad dans leur régulation, tout fédéralisme monétaire devant être encadré par des balises qui en assurent la stabilité. L'Union latine était régulée par l'étalon-or et un même poids d'or des pièces en circulation, alors que l'Union monétaire postulait une double régulation, l'une acquise, avec la Banque centrale européenne (BCE), en charge de la politique monétaire, cad des taux d'intérêt, l'autre, jamais réalisée, et qui met actuellement la zone euro en danger : la coordination économique et budgétaire entre les Etats pour neutraliser l'inflation, les déficits et la dette.

L'Union latine reposait sur le bi-métallisme or/argent et c'était là sa seule faiblesse, le métal argent étant d'abord thésaurisé, en raison de l'augmentation de son prix; ensuite, ce sera l'or. Mais, par-delà cette fluctuation des cours or/argent, l'or monétaire restera d'une remarquable stabilité pendant un demi-siècle, grâce au même poids d'or dans ses différentes expressions souveraines : franc-or, vreneli suisse... Cette stabilité de la monnaie est le reflet de la stabilité des prix, prix de gros, en particulier, qui baisseront de 25% en un siècle. Si les prix avaient augmenté, si l'inflation s'était installée, avec son cortège de déficits et de dette, l'étalon-or aurait aussitôt rétabli les équilibres en contractant l'encaisse-or des banques centrales, donc la circulation d'or monétaire. C'est-ce qui condamnait l'étalon-or, assimilé, en cas de crise, à une fabrique de chômeurs. Revue 153

La guerre de 1914 et la disparition de l'or monétaire seront fatales à l'Union latine. Thierry Choffat relate l'histoire de cette Union latine, bel exemple de fédéralisme monétaire qui durera un demi-siècle, alors que l'Union monétaire est en crise, après dix ans de fonctionnement.

#### Monnaie commune ou monnaie unique ?

Revue 153

Lorsque l'Union européenne a adopté l'euro comme monnaie unique, peu nombreux ont été les observateurs ou les acteurs du monde politique ou économique à rappeler que l'histoire avait déjà pratiqué une forme semblable de monnaie utilisable dans plusieurs Etats.

Bien des différences peuvent séparer les expériences. Mais la connaissance des événements qui se sont déroulés sur un même territoire, à des époques pas si lointaines, peut nous permettre de mieux appréhender les difficultés actuelles de la monnaie européenne, confrontée à la crise, mais également à des contradictions internes ou à des demandes de plus en plus manifestes de souveraineté de la part des Etats.

Parmi ces expériences passées, voyons celle de l'Union monétaire latine, mise en place à partir de 1865. L'idée repose sur un vieux rêve d'unification budgétaire, économique et, au final, politique, du continent qui remplacerait l'antique domination militaire. Revue 153

Comme l'indique un article du *Figaro* en date du 13 février 1997, « Il y a eu plusieurs tentatives de réalisation d'unions monétaires en Europe, depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle (...) Certaines ont réussi de façon durable, d'autres ont périclité, après quelques années. Il est donc particulièrement intéressant (...) de discerner les facteurs de réussite et les causes d'échec des unions monétaires européennes ». Revue 153

Ecartons d'emblée les unions monétaires accompagnant réellement la fondation de nouveaux Etats englobant des unités politiques plus anciennes et plus petites (par exemple, la Confédération helvétique, en 1848, ou l'Empire allemand, en 1871).

Revue 153

En revanche, l'exemple de l'Union latine est beaucoup plus proche de l'euro. Créé en 1865 autour de la France, de la Suisse, de la Belgique et de l'Italie, le système perdurera officiellement jusqu'en 1926.

La France napoléonienne avait déjà institué un système monétaire, en 1803, avec le « Franc Germinal » reposant sur le bimétallisme : la monnaie est alors basée sur deux étalons monétaires, l'or et l'argent. Ainsi, le cours légal du franc correspond exactement à 4,5 grammes d'argent pur et à 0,29025 gramme d'or pur (une pièce de 20 francs compte 5,801 grammes d'or). Le *ratio or/argent* est donc fixé à environ 15,5. L'économie restant à peu près stable, la méthode s'avère efficace. Elle repose néanmoins sur un pari risqué, celui d'une relative invariance entre l'or et l'argent.

Le franc germinal, par sa réussite et par la conquête (toute militaire) du continent européen par les armées napoléoniennes exportant le modèle (institutionnel, juridique, monétaire) français, sert de référence. Plusieurs monnaies européennes adoptent un système identique. Un embryon de monnaie européenne semble s'instaurer progressivement, même après la chute de Napoléon. La décimalisation et le bimétallisme sont adoptés par le Piémont-Sardaigne ou Parme, en 1815, par la Belgique, en 1830, par la Suisse et l'Italie, en 1860...

Revue 153

Néanmoins, des crises surviennent dans cette doctrine. La découverte d'importantes réserves d'or en Californie, en 1848, puis en Australie, trois ans plus tard, provoque une baisse sensible du prix de l'or, donc une rupture de la stabilité entre les deux métaux de référence. S'ensuit une succession de crises. La Belgique met fin au cours légal de l'or, en 1862. La France réalise la même opération pour les pièces de 20 et 50 centimes, en 1864. Pour éviter ce désordre monétaire naissant, la convention de Paris qui se tient, le 20 novembre 1865, a pour objectif d'harmoniser les poids et les titres des diverses monnaies nationales. Cela devrait permettre de sauvegarder le système bimétallisme et d'accepter, voire d'encourager les échanges commerciaux et monétaires entre les Etats signataires.

Revue 153

Portée sur les fonds baptismaux par Napoléon III, l'Union Monétaire Latine est née. Elle repose sur quelques principes simples:

- Le système reste bimétallique or/argent.
- Les monnaies sont uniformisées, chaque pays devant respecter les normes définies par la convention (poids, titres en or ou en argent...)
- L'émission de monnaies divisionnaires est plafonnée.
- Les monnaies de chaque Etat signataire ont cours légal sur tout le territoire de l'Union.

Ainsi, les pièces (et non les billets, fort peu utilisés au demeurant) françaises, suisses, belges ou italiennes, peuvent circuler librement, être utilisées et échangées par chacun. On peut régler ses achats à Paris, avec des francs belges ou suisses ou avec des lires. De même, le franc français peut être utilisé à Athènes comme à Berne. Dans le Haut-Doubs circulent les pièces françaises, tout autant que les italiennes, suisses ou belges.

Revue 153

L'Union Monétaire Latine était ouverte à d'autres Etats, sous réserve d'unanimité des membres déjà signataires. Le système va ensuite s'élargir au Luxembourg (1865), puis à la Grèce (1868). Par accords bilatéraux, d'autres pays vont s'y associer (Autriche-Hongrie, Suède, Russie, Finlande, Roumanie, Espagne, Vatican, Saint-Marin, Monaco...) tandis que d'autres vont unilatéralement s'y aligner (Serbie, Bulgarie, Venezuela, Pérou, Argentine, Brésil, Chili, Haïti...) Les USA songent même à rejoindre l'Union.

Revue 153

La grande différence avec l'euro moderne est, bien évidemment, que chaque monnaie nationale continue à exister. Les unités de compte classiques sont maintenues et dépendent toujours des gouvernements nationaux, sans qu'il soit besoin de créer une banque centrale supranationale. La souveraineté (y compris monétaire) des Etats est garantie. L'Union n'est donc pas une monnaie unique, visant à remplacer les systèmes existants, mais une monnaie commune, assurant l'intercirculation des pièces. L'Union ne crée pas une monnaie supplémentaire, mais donne une norme pour toutes celles existant.

La méthode survivra longtemps à ses fondateurs. Cependant, la fluctuation des cours des métaux or et argent viendra souvent perturber les principes de 1865. L'Union latine va progressivement évoluer vers le monométallisme-or. La première Guerre mondiale enterra *de facto* le système né à la fin du Second Empire. La convention, dénoncée par la Belgique, en 1925, fut dissoute, deux ans plus tard.

Revue 153

Prémices d'une monnaie universelle, déjà évoquée par Napoléon à son frère Louis, roi de Hollande, en 1806, l'Union monétaire latine préservait alors la souveraineté des Etats et leur laissait les pouvoirs économiques, budgétaires et monétaires.

L'option retenue en 1999, celle d'une monnaie unique remplaçant totalement les unités de compte nationales, est différente. Survivra-t-elle à la crise économique et aux vicissitudes ?

Thierry CHOFFAT

#### LE BILLET DU HURON

« Je n'ai point l'honneur d'appartenir à votre classe; vous voyez en moi un paysan qui s'est révolté contre la bassesse de la fortune ».

Julien Sorel devant ses juges  
*Le Rouge et le Noir* (1830)

Revue 153

La TV régionale présentait récemment un reportage sur le clergé diocésain et, plus précisément, sur un prêtre dit « coordinateur », cad responsable de ce qui était autrefois un doyenné, découpage alors proche du canton, tenu par un prêtre d'expérience, inamovible et rémunéré sous le Concordat, responsable de l'animation spirituelle des prêtres de paroisse ou desservants. Aujourd'hui, plus de doyens, plus de desservants, mais l'étrange lucarne n'en présentait pas moins un vrai prêtre, la quarantaine, col romain, coordinateur post-conciliaire, en charge de 28 paroisses.

Revue 153

L'Eglise de France est-elle arrivée au terme de sa longue histoire, celle de son clergé, tant elle s'est toujours identifiée à ces médiateurs de foi, alors que les Réformés entretiennent une relation directe avec la transcendance ? La vérité oblige, aujourd'hui, à rendre justice à l'auteur de cet essai contesté, il y a 40 ans : « Vers une Eglise sans prêtres ». Il avait eu le tort d'avoir raison trop tôt...

#### Les pompes et les œuvres...

Revue 153

Sur le même rayonnage de bibliothèque, l'Ordo du Diocèse de Besançon, pour l'année 1923. Voilà, il y a près d'un siècle, le tableau complet du clergé diocésain, en 159 pages, sans doute, affaibli par la Révolution, l'Empire et la République. Mais, au gré de cette lecture, quelle Eglise découvre-t-on ? Non pas celle d'Ancien régime, habitée par la puissance et la gloire, mais une organisation encore forte, servie par un clergé nombreux, membre d'un corps social à la solide cohésion. L'Ordo présente l'épiscopat français dont plus du quart, âgé de 80 ans et plus, né sous la Monarchie de Juillet, le diocèse de Besançon, avec sa hiérarchie de vicaires généraux, chanoines titulaires, prébendés (aucun), honoraires résidents et non résidents, curés consultants, censeurs diocésains spécialistes de la vigilance doctrinale, curés-doyens et curés, successeurs des desservants... C'est une Eglise à forte visibilité, riche d'un clergé séculier qui quadrille le diocèse, avec, déjà, il est vrai, de graves lacunes en Haute-Saône, le tout enveloppé dans un faste identitaire disparu.

Revue 153

Foin des curés-doyens et autres desservants, tous emportés par la tomade séculière du XX<sup>ème</sup> siècle. L'Eglise sans prêtres est là, au milieu de ceux qui, comme Julien Sorel, auraient pu persévérer pour maintenir sa visibilité, mais n'en ont eu ni la force ni la volonté.

Revue 153

Car, c'est vrai, il y a beaucoup de ces jeunes gens, formés au XX<sup>ème</sup> siècle par des filières disparues, aujourd'hui sexagénaires, voire plus, terreau d'un recrutement, non pour l'Eglise, mais pour la vie publique. On les a vus nombreux, dans les années 70, après Vatican II, trouver dans l'élection un engagement qu'ils n'avaient pu ou voulu donner à l'Eglise. Aujourd'hui, chenus, lugubres, désertés par l'humour qu'ils avaient rarement trouvé dans le berceau, l'heure du bilan, à la manière de Julien Sorel devant ses juges, a sonné.

Revue 153

#### Terrorisé par la parole publique

Quelques figures, rarement de proue, recensées ici ou là, aident à répondre. Tous auraient été prêtres au XIX<sup>ème</sup> siècle et on trouverait leur nom sur ces listes étonnantes, découvertes au hasard des investigations d'archives : 185 noms de prêtres participant à la retraite ecclésiastique de Besançon, en 1837; 177 en 1841. Cette Eglise du XIX<sup>ème</sup> n'est plus. Ceux qui auraient pu la servir au XX<sup>ème</sup> ont choisi d'autres voies et ils sont nombreux, en Franche-Comté, terre de vocations où on les a retrouvés et où on les trouve encore dans la vie publique.

Revue 153

Celui-là, par exemple, est un grand élu qui s'est fait une réputation d'amuseur public en pastichant la Cène, devant des électeurs réjouis, le tout accompagné de paroles psalmodiques qui sont celles du rite tridentin. Ses électeurs ne s'offusquent pas davantage de son inexistence dans son assemblée qui lui vaut un bonnet d'âne de la presse spécialisée, de ses relations avec l'opposition, au demeurant très cordiales, même si le syndrome des Guise peut en faire un redoutable spadassin, embusqué derrière la tenture, rapière au poing pour exécuter, non pas un adversaire, mais un membre de son camp. Voilà bien un trait de caractère, chez ces ex-jeunes gens, transcourants, peu soucieux de dossard, mais champions des passerelles droite-gauche. Ils n'aiment pas ce qui divise, mais les obscures complicités, surtout s'ils y voient une

garantie de pérennité pour leur modeste carrière.

Revue 153

Celui-là s'était fait élire. Reste ceux qui ont brigué sans aboutir. Sans doute, étaient-ils les seuls persuadés de leur talent, alors même que la parole publique les mettait en état de diastole chronique. Auraient-ils, dans le statut clérical, mieux manié l'éloquence de la chaire ? En tout cas, la tribune les pétrifiait, au point, à l'heure de saisir le micro, de sombrer, comme ce candidat aux législatives, à une syncope libératrice.

Revue 153

**Nommés plutôt qu'élus...**

En fait, leur dilection va aux petits comités, aux réunions « tupperware ». Bien sûr, ils n'ont pas toujours été élus et c'est mieux pour eux et les électeurs. A défaut d'élection, ce sera la nomination par le prince. Car ces ex-jeunes gens ont l'art et la manière de se choisir des protecteurs pour les placer, à la manière des candidats à l'épiscopat de la III<sup>ème</sup> République. L'échec n'en reste pas moins traumatisant pour des sujets au cuir si peu tanné, à l'épiderme d'écorché vif, qu'un mot, une saillie désespérée, vexe, emplit de confusion, au point de les laisser hagard. On raconte volontiers l'histoire de ce jeune homme au profil clérical marqué, pur produit du Haut-Doubs, de sa foi militante et d'une rébellion rentrée contre la société, néanmoins conjoint (il avait fait un beau mariage) d'une personne plus vélocité et surtout plus libérée, manière de sympathique Pygmalion, qui avait décidé, dans l'appartement parisien sous-tarifé, de faire un dîner par mois pour accélérer la carrière du mari. Dîner de six ou, à l'occasion, avec un seul invité, réputé turbulent et grand amateur de propos enlevés qui avaient l'art d'horripiler le mari. Et que ne voyait-on plutôt qu'une riposte bien envoyée ? Le brave, quitter la table, sitôt le brouet avalé, et finir les cœurs de volailles-purées à la cuisine, avec la bénédiction de madame, sereine, indifférente à cette incapacité du père de ses enfants à s'exprimer. Confit de dignité au sucre - glace et de servilité rampante avec ses protecteurs, il se lançait, comme Julien Sorel, dans des imprécations solitaires contre une société taxée d'injustice.

Revue 153

Tel autre, élu dans son village, avait été battu et ne s'en remettait pas. Comme cet autre qui ne sortait que la nuit, après un échec aux municipales, lui, brûlait de revanche, mais n'avait rien qui prédisposait au rebond, et d'abord son épouse légitime, volontiers délaissée dans les déjeuners, et qui se vengeait sur le perron en assurant que l'on ne l'y reverrait pas. Autant de jeunes gens que le sacerdoce, au XIX<sup>ème</sup>, aurait affranchi, et du mirage de la vie publique, et du risque de la vie des affaires où ils n'étaient pas meilleurs, voire pires, au nom d'une égale méfiance pour l'argent.

Revue 153

Ces fils perdus de l'Eglise obéissent à un morpho-type, générateur de profils qui ont déferlé sur la vie publique française de l'après-guerre, aujourd'hui, en extinction, et qui, à titre historique, méritent le commentaire.

Ils n'ont jamais été des tribuns. Le discours au pupitre, sans notes, version Obama, n'a jamais été leur fort, comme si une inhibition naturelle, entretenue par une longue pratique de la pénitence, leur faisait toujours redouter la harangue. Ils affichent d'ailleurs une dilection avouée pour les réseaux, à la manière des fils de lumière, leurs adversaires historiques. Habiles dans ces catacombes modernes, ils le sont plus encore à mobiliser des protecteurs de haut vol, capables de les promouvoir. Car, ils ont besoin de protection plutôt que d'ambition froide, n'aiment pas l'aventure ni les aventuriers, dénoncent le bonapartisme, affichent une allergie au scrutin majoritaire et une vraie faveur pour la proportionnelle qui leur fait briguer, grâce aux réseaux, l'inscription en bon rang. S'il est un personnage mythique pour les résumer, c'est Julien Sorel, à l'effectivité brûlante, au tempérament d'écorché vif, prompt à instruire le procès de la société. Allergiques au combat singulier, ils n'aiment pas mieux l'argent, celui des autres plutôt que le leur. C'est, sans doute, la raison de leur très faible réussite dans les affaires. Mais, là encore, leurs échecs ne valent pas leçon de modestie.

Revue 153

**Une référence : Montalembert**      Revue 153

Alors, ces nouveaux Julien Sorel, sur le versant inachevé de leur quête de notoriété, que deviennent-ils si, d'aventure, leur destin s'accomplit ? Dans ce cas, la figure la plus achevée de cette population en voie d'extinction, après, il est vrai, de belles années de service, c'est celle de Montalembert. On ne quitte pas le XIX<sup>ème</sup> qui est celui des grandes utopies, accomplies au XX<sup>ème</sup>.

Revue 153

Car, c'est vrai, Montalembert, « le grand orateur catholique », peut-il être cité précisément sur l'échiquier politique de son temps ? Lui aussi a toujours été attiré par la vie publique, par l'élection qui en fit un député à trois reprises (1848, 49, 52), avant de le faire démissionner en 1853 et battre en 1857. Dans le fond, ce qui voulait Montalembert ? La Chambre des députés qui l'accueille bon dernier de sa liste, en avril 1848, le voit aussitôt protester contre le Corps législatif de 1852, réputé « cave sans air ». On devine que la Chambre des pairs exercera sur lui une longue séduction. Mais elle est supprimée, en 1848. Député, Montalembert joue l'homme de réseaux, dans l'ombre de Falloux. Il est, enfin, heureux, influent. Les visiteurs du soir se pressent chez lui, près de Saint-Thomas d'Aquin. Il fait nommer plusieurs cardinaux (Gousset à Reims, Mathieu à Besançon), des évêques comme Dupanloup à Orléans, Mabile à Saint-Claude. Il est un homme de l'ombre, influent, à la manière de cette génération de l'après-guerre, au XX<sup>ème</sup>, programmée pour la prétrise et réfugiée frileusement dans la vie publique. De droite ou de gauche ? Tous les deux, tranquillement, à la manière évangélique, celle que l'on retrouve au XX<sup>ème</sup>.

Revue 153

Voilà le modèle achevé de cette génération du XX<sup>ème</sup>, destinée au service de l'Eglise, sécularisée par l'esprit du temps, infinie dans ses vœux, mais bornée dans ses accomplissements, plus incertaine dans ses adhésions, championne des diagonales et martingales qui laissent sans voix, mais non sans question.

cf-L'Épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) par J.O. BOUDON (Cerf-1996)

#### TRIBUNE DE RSHD

Du bon vieux septennat... Revue 153

« Il faut écouter beaucoup et parler peu pour bien agir au gouvernement d'un Etat ».  
Richelieu

La France succombe-t-elle au syndrome de Byzance, assiégée et débattant du sexe des anges ? On peut s'interroger, alors que s'éloigne le spectre de la faillite et que le seul débat, au cœur du Landerneau politique français, est déjà celui de l'élection présidentielle de 2012. Trois ans après l'élection de Nicolas Sarkozy et plus de deux ans avant l'échéance, la France est déjà en campagne, avec la mobilisation qui en résulte pour l'opinion, les partis, le sortant et autres postulants à l'emploi.

Revue 153

Il est vrai que l'on aurait pu espérer, naïvement, sans doute, une tension des énergies, à l'exclusion de toute union sacrée qui n'a pas cours dans ce pays, pour dégager des recettes à hauteur de 100 milliards d'€ d'ici 2013. Tout le monde sait que la crise grecque a valeur de précédent pour des Etats endettés, acculés d'un coup par les agences de notation à un impossible refinancement de leur dette. Et s'il s'agissait de l'un ou l'autre des grands Etats de la zone euro, alors la réserve de 750 milliards d'€ n'y suffirait pas.

Revue 153

Le problème du déficit et de la dette est-il déjà considéré comme secondaire, voire résolu ? Il reste entier, sans doute réservé au Premier ministre, mais largement éclipsé par la campagne présidentielle, tant les médias scrutent le ciel pour savoir si Nicolas Sarkozy sera à nouveau candidat en 2012, alors que les visiteurs du soir attestent déjà que oui. A gauche, on n'est pas en reste sur le choix du candidat, désigné après d'interminables primaires, d'ores et déjà dénoncées comme un théâtre d'ombres, après bouclage de la répartition des places entre les trois principaux candidats.

Revue 153

Comment expliquer cette systole politique, ce stress prématuré, cette mobilisation de l'opinion, bien davantage sollicitée par la course aux prélèvements qui s'annonce ? Comment ne pas voir là les symptômes d'une fièvre bien latine quand l'Amérique n'entre réellement en campagne, tous les quatre ans, qu'au cours de l'été précédant l'élection, cad pendant les conventions nationales ? Il faut être clair, quitte à instruire un procès en bonne et due forme : le quinquennat adopté en 2000 et appliqué en 2002, parasite l'exercice du mandat présidentiel en inoculant le virus de la campagne permanente. Pour une nation latine, friande de débat politique, 5 ans de mandat présidentiel, dévolu au suffrage universel, c'est trop peu. L'expérience est faite que son titulaire a moins de trois ans pour agir et se trouve happé par la campagne, plus de deux ans avant l'échéance.

Revue 153

La responsabilité et la faute du quinquennat viennent d'abord de l'abandon du vieux septennat de la III<sup>ème</sup> République, consensuellement accepté par le tandem Chirac-Jospin. On mesure les avantages qui, en 2002, étaient réputés liés au quinquennat. On aurait, enfin, après les affres de la cohabitation de 1986-88, 1993-95, 1997-2002, le triangle magique de la cohérence incluant le président de la République, le Gouvernement et la majorité parlementaire. On en aurait fini avec ce monstre de la cohabitation, sauf à observer qu'un président élu n'est jamais sûr de la majorité issue des législatives qui suivent son élection. Mitterrand, réélu avec plus de 53% des suffrages en 1988, dissout et voit revenir une Chambre qui lui donne une majorité de deux ou trois sièges, obligeant ses gouvernements à des manœuvres sans gloire de débouchage, à droite et au centre. Mais il y a plus grave dans le quinquennat : c'est le rapetissement de la fonction présidentielle, ramenée à celle de super-Premier ministre, tant le président est tenté, et la démonstration en est faite, d'intervenir en tout et partout, de se trouver en permanence dans l'oeil du cyclone, au lieu de s'en tenir à la magistrature voulue par de Gaulle, en 1958, celle du président-arbitre, non pas au-dessus de la mêlée, mais dominant les contingences de son mandat de sept ans. Nicolas Sarkozy, élu pour sept ans, aurait, sans doute, mesuré ses interventions dans l'arène politique pour mieux sauvegarder l'aura présidentielle. Et surtout, renvoyé pour sa réélection à 2014, il gardait toute sa liberté pour imposer des mesures de rigueur à l'horizon 2013, alors que l'élection de 2012 rend ces mesures difficiles d'application du fait de leur impopularité. A avec un mandat de cinq ans, la campagne vient battre en permanence le portail de l'Elysée, au risque de rendre son honneur perdu au vieux septennat de 1875.

Revue 153

Pourquoi sept ans, d'ailleurs à l'époque ? Pour des raisons moins fortuites que l'habituelle évocation de l'amendement Wallon qui institue le septennat, en 1875, à une voix. Ce sont les monarchistes de l'Ordre moral qui, en fait, inventent le septennat en faveur de Mac-Mahon, au nom d'une expérience malheureuse, le mandat présidentiel de 1848, quatre ans non renouvelables, qui se termine par un coup d'Etat. En 1873, on veut un mandat de plus de quatre ans, mais de moins de huit ans, sur le modèle américain. Ce sera sept ans pour installer le président dans la durée.

Aujourd'hui, rien n'a changé, sauf les pouvoirs du président qui, beaucoup plus qu'en 1873, requièrent la durée, sauf à sombrer dans la campagne permanente. On y est et le quinquennat devrait être doublement censuré. D'abord pour avoir, une fois de plus révisé une constitution qui doit être frugale et simple, la moins modifiée au gré des caprices du temps. La constitution américaine n'a-t-elle pas plus de 2 siècles et une vingtaine d'amendements ? Ensuite, le passage de sept à cinq ans ne vaut pas simple soustraction, mais radicale transformation de la fonction qui, vouée aux seuls accidents de terrain, comme disait Mitterrand, perd son rôle stratégique d'observation de la ligne d'horizon.

Revue 153

#### A la recherche du temps passé...

Découvrir le volcanisme islandais avec Xavier MARMIER

« Ce qui m'intéressait vivement, alors, c'était de reconnaître ça et là des analogies entre les sites, les mœurs des divers lieux que je parcourais et les sites et les mœurs de la Comté... en Islande, les tourbières marécageuses comme celles de Frasné et Bonnevaux ».

Revue 153

Xavier MARMIER,  
Académie de Besançon (1842)

Qui ne se souvient de l'éruption, en avril dernier, de ce volcan islandais inconnu - Eyjafallajökull - qui paralysa la circulation aérienne, dans l'hémisphère nord, pendant plusieurs jours ? On redécouvrirait cette île perdue de l'Atlantique-nord, stratégique pendant la Guerre froide, oubliée, aujourd'hui. On oublierait aussi que l'un des premiers explorateurs ou découvreurs en fut, au XIX<sup>ème</sup> siècle (1836), le Pontissalien, Xavier Marmier (1809-1892), esprit aux multiples facettes de poète, romancier, journaliste, grand reporter avant la lettre, découvreur de l'hémisphère-nord dans sa partie la plus septentrionale : Islande, Scandinavie, pôle nord.

Xavier Marmier qui débute sa carrière comme bibliothécaire aux côtés du Comtois Weiss, se révèle un touche-à-tout de talent, monarchiste tenté par l'action politique quand il se présente par deux fois aux législatives dans l'arrondissement de Pontarlier en 1876 et surtout 1877, après la crise du 16 mai. Il sera toujours battu, faute de faire campagne, la première fois, car il refuse de quitter Paris où il vient d'être élu à l'Académie française (1870). La deuxième fois, il parcourt les villages du Haut-Doubs, mais se plaint de l'inconfort des lieux, alors qu'il estime avoir déjà payé très cher sa présence à Paris pendant les quatre mois du siège. Il dénonce les campagnes du Haut-Doubs, avec leur « amas de fumier » et « la stupidité des gens qui l'écotent ».

Revue 153

En revanche, le compte-rendu de son voyage en Islande (1837) mérite la relecture, celle d'un texte imprégné de romantisme, puisé aux meilleures sources, dans la description du Nouveau monde par Chateaubriand. «... Pendant que nous accomplissons ainsi péniblement notre ascension, le ciel s'était assombri. Le vent soufflait, la pluie tomba à flots, et, un peu plus haut, cette pluie était de la neige. Alors, une brume épaisse enveloppait la montagne; un rideau de nuages nous serrait dans ses sombres replis et nous ne distinguions plus rien autour de nous. Notre guide, las et découragé, refusait d'aller plus loin. Nous n'étions encore que sur le premier cône de l'Hécla; nous voulions continuer notre route jusqu'au bout. Après avoir employé toute notre éloquence de voyageurs, nous finîmes par le décider à nous mener jusqu'au pied du second cône; là, nous demandâmes à aller au milieu, puis au-dessus, et enfin sur la cime de l'Hécla. L'orage avait cessé. Un rayon de lumière perçait à travers les brouillards; mais c'était ce rayon de lumière qui ne sert qu'à faire mieux ressortir l'obscurité. Nous distinguions au-dessous de nous, les montagnes comme des masses confuses, la plaine couverte d'une brume épaisse, et à travers cette brume, cette plaine, ces montagnes, le soleil voilé par les nuages projetait en loin une lueur vague, une teinte blafarde. Et tout était morne, silencieux comme le désert, profond comme l'abîme. Pas un cri ne se faisait entendre; pas un être vivant, pas une plante ne se montrait à nos yeux. On eût dit la nature morte, entourée par la nuit, plongée dans le chaos.

Revue 153

Tout à coup, le rideau de nuages se déchire, l'azur du ciel reparait, les rayons de soleil éclatent dans l'espace. Le long de la vallée, le vent balaie le brouillard, qui s'ouvre, s'éclaircit, et s'en va par lambeaux, léger et transparent comme une voile de gaze. D'un côté, nous voyons reparaitre toutes les montagnes qui environnent l'Hécla, avec leur crête rouge et leurs abords cendrés; de l'autre, les Snoefial qui portent dans les nues leurs épaules de neige et leurs pics de glace, brillants comme des pointes de lance aux rayons du soleil. A nos pieds, la plaine se déroule au loin avec les lacs d'eau limpide, qui parsement sa robe verte comme des diamants et les deux rivières qui la traversent comme des guirlandes. La montagne bleue, voisine du Geysier, s'élève au milieu de la vallée; et devant nous, à l'horizon, nous apercevons comme une ceinture d'or, la plaine mer, étincelante de lumière et les îles Westmann.

Revue 153

Nous restâmes saisis d'un sentiment inexprimable d'admiration en face d'un spectacle si inattendu. C'était le jour du printemps de cette nature désolée; c'était le *fiat lux* de cette nuit de chaos; alors, nous oublîâmes en un instant et la fatigue de notre excursion et le froid et la neige. Nous saluâmes d'un cri de joie enthousiaste ces solitudes lointaines, et notre vieux guide lui-même partageait nos transports. C'était la seconde fois de sa vie qu'il montait jusqu'au haut de l'Hécla et la première fois qu'il y montait avec des Français...

*Lettres sur l'Islande (1837)*

Liberté de presse ou combat pour la presse ?

« La République vit de liberté.

Elle pourrait mourir de répression ».

G. Clémenceau

Revue 153

La thèse de Marcel VOGNE, *La presse périodique en Franche-Comté, des origines à 1870-(1977)* aurait du valoir à son auteur l'attribution immédiate d'une chaire de faculté, comme c'était le cas dans les années 50 quand Claude Fohlen, thèse bouclée sur *L'industrie textile sous le Second Empire*, fut nommé à la Faculté des Lettres de Besançon. Mais tout a changé : il y a pléthore de « docteurs », trois rangs d'hermine sur l'épître et pénurie de postes pour les meilleurs. Revue 153

Marcel Vogne n'a jamais décroché le précieux Sésame, même si la qualité de sa thèse est reconnue. Le panorama de la presse du Doubs renvoie inéluctablement à ce travail qui est d'abord une réflexion sur la liberté de presse et les conditions de son exercice.

Le hasard de sa lecture, en libre distribution à la Bibliothèque municipale de Besançon, a ramené RSHD à la redécouverte d'un titre de presse dont la parution s'exerce, de 1863 à 1874, et même 1871, date de vente du titre par son fondateur le député du Doubs, Latour du Moulin. Ce journal a valeur de parabole, tant il illustre l'ambivalence du titre, d'abord soutenu par le pouvoir, ensuite combattu avec la dernière énergie, mais qui résiste et survit.

#### Couper les vivres

Revue 153

Ce journal, c'est *La Franche-Comté*, racheté en 1863 par Latour du Moulin, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Doubs, celle de Montbéliard-Morteau. L'homme est un député hors du commun, candidat officiel, élu avec l'affiche blanche, en 1853, qui passe progressivement à l'opposition, dynastique d'abord, radicale, ensuite, particulièrement en 1869, quand les deux députés du Doubs basculent dans l'opposition, Ordinaire à Besançon, Latour du Moulin à Montbéliard, officiellement membre du Tiers-parti, en fait, allié des Républicains qui ne présentent pas de candidat contre lui. Son adversaire est, alors, le gendre de Léon de Moustier, ancien ministre des Affaires étrangères, qui vient de mourir : Marmier, fils du duc de Marmier, député orléaniste de Haute-Saône, génération qui a fait un grand département, plus peuplé que le Doubs, laminé à partir de 1871, par les Radicaux et leur unique mot d'ordre de l'anticléricalisme.

Revue 153

Le glissement à gauche de Latour du Moulin s'accompagne d'une égale dérive de son journal, imprimé à Besançon dans l'ex-imprimerie Sainte-Agathe de la rue d'Anvers, rachetée par Dodivers, prête-nom de Latour du Moulin, signataire de ses papiers jusqu'au procès qui fait éclater le subterfuge. C'est la cause de la rupture de 1864 et du choix du nouveau factotum de Latour du Moulin, Roblot. *La Franche-Comté* tire, alors à 1 800 exemplaires, le plus fort tirage de la région, en partie sur abonnement, le reste distribué gratuitement.

Les pressions du pouvoir, via le préfet, vont s'amplifier jusqu'en 1869. C'est d'abord le retrait des annonces légales, puis les pressions sur les maires nommés pour qu'ils se désabonnent, enfin, la création par le préfet d'un journal concurrent. Mais Latour du Moulin tient bon et il ne vendra le titre qu'en 1871, après la défaite qui est d'abord celle du régime qui l'a fait élire en 1853.

Revue 153

Un siècle plus tard, la liberté de presse est-elle devenue réalité ? Deux séries de textes sont intervenus qui, en principe, l'organisent et la protègent : la grande loi, pilier de l'ordre républicain, avec la réunion, l'association, le syndicat, la commune, du 29 juillet 1881, modernisée par les ordonnances de 1945. Voilà une loi fondatrice de la République à laquelle *RSHD*, feuille de campagne et qui fait campagne, va se mesurer.

#### Exécuteur des basses œuvres

Revue 153

Au départ, tout va bien. C'est l'écho des savanes qui fait plaisir à tout le monde. Et puis, surgissent l'analyse, le commentaire, voire le palmarès, pour les uns, le purgatoire pour les autres. Et là, c'est Gravelotte. Les incidents se multiplient, jamais dans le cadre de la loi sur la presse (les fameux délits de presse, diffamation et injure) toujours sous le manteau, pour remonter à l'éditeur, le dissuader et surtout en appeler à ses employeurs.

On verra deux élus ruraux, plus balourds que talentueux, habitués à stipendier les plumes locales, s'émouvoir des commentaires de *RSHD* et se précipiter chez un obscur fonctionnaire, promu par le caprice du prince, après des années de domesticité. On verra ce dernier convoquer le responsable de l'activité professionnelle de l'éditeur pour lui demander de le chapitrer cad l'inciter, contre de minables mesures de nomination, à tremper sa plume dans l'eau de rose. Choux blanc. Les deux délateurs de campagne reprennent le train du soir et l'exécuteur des basses œuvres déguerpit pour attendre le prochain grade de sa décoration.

Revue 153

Deuxième coup de tonnerre : l'un des deux sycophantes, celui qui n'est pas mort puisque l'autre a quitté ce monde, après une carrière fulgurante, persiste à se plaindre de *RSHD*. Et le voilà qui court dans les travées pour remettre à un saute-ruisseau un exemplaire de *RSHD*. Extraordinaire consécration, sans doute, mais nouvelle délation qui en dit long sur la considération accordée par des élus de droite à la liberté de presse. Car, comme pour *La Franche-Comté* de Latour du Moulin, les coups viennent toujours de droite et jamais de gauche où la liberté de presse est vécue comme une conquête précaire, acquise dans le sang et les larmes, symbole d'un régime de liberté, alors que les deux délateurs, soufflé coupé quand sortait un numéro de *RSHD*, vivaient la liberté de presse comme une entrave à leur modeste déroulement de carrière et pis, comme une liberté qui ne s'achète pas.

Revue 153

Et puisqu'il est question de liberté de presse sur un siècle d'exercice et d'adversaires masqués, alors, il faut citer le meilleur, astre mort au firmament défraîchi d'une République qui en fit un ministre du genre âne de Buridan. Ce faux dévot que l'un de ses clients avait appelé à la rescousse, après un *Blitzkrieg* de *RSHD*, envoyait à l'éditeur une lettre qui mérite le panthéon du jésuitisme : un paragraphe dactylographié en forme de sommation, l'autre, manuscrit, en forme d'excuse. Revue 153

Pour le reste, 40 ans d'existence de *RSHD* renvoient aux mêmes vicissitudes de la liberté de presse que les 8 années du journal de Latour du Moulin, avec une circonstance aggravante : les menaces qui pèsent sur l'existence même de la presse.

#### Chronique du Haut-Doubs

TGV Rhin-Rhône : parler vrai...

« Voyager, c'est bien utile.

Ça fait travailler l'imagination. »

Céline

Revue 153

La construction de la Ligne à grande vitesse (LGV) Dijon-Belfort dite *Rhin-Rhône-Méditerranée*, est entrée dans sa phase finale qui devrait s'achever avec l'ouverture de la ligne, le 11 décembre 2011. Cette nouvelle section de 144 km portera le réseau français de la Grande vitesse à 2 000 Km. La contraction des distances sera immédiate, avec Besançon à 2 heures de Paris, Belfort à 2 h 20, Mulhouse à 2 h 30. Deux nouvelles gares sont en construction : Besançon-Auxon, située à 10 km, sur l'ancienne ligne Besançon-Vesoul, malheureusement fermée en 1959, et qui manque, aujourd'hui, à un parcours routier en voie de sub-urbanisation, Méroux-Moval, en relation avec Delle, aujourd'hui, déjà reliée à Porrentruy et Delémont. Le bassin de clientèle des Trois-frontières Mulhouse-Bâle-Fribourg va ainsi être relié directement à Paris, en 2 h 50 de Bâle. Le chantier de la LGV aura créé dans sa phase la plus active, 6 000 emplois et vu la construction d'ouvrages d'art de grande dimension, comme le viaduc de la Savoureuse, sur 800 m, entre Belfort et Montbéliard.

Revue 153

Jean-Pierre Chevènement qui en a été le promoteur déterminé peut, aujourd'hui, apprécier le résultat, même si l'opération aura requis plus de 20 ans d'efforts. Elle a l'avantage, tout au moins peut-on l'espérer, d'enterrer définitivement l'inutile projet de Grand canal dont la principale zone d'ombre tenait à l'inconsistance des frets, introuvables, malgré une DUP de 20 ans. Le TGV Rhin-Rhône va, lui, devoir trouver sa clientèle pour justifier une dépense publique de 2,5 milliards d'€.

#### Rentabilité socio-économique

Revue 153

Surgissent ici les questions sur un équipement dont le coût apparaît, dans la conjoncture économique et financière actuelle, particulièrement lourd. Revue 153  
La première question est celle du financement de la LGV Rhin-Rhône. Il est exclusivement constitué de crédits publics, qu'il s'agisse de RFF ou des collectivités locales qui jalonnent le parcours. En clair, il n'y a pas un sou privé, pas un sou de partenariat-public-privé (PPP) et, bien sûr, un endettement qui va s'ajouter à celui de RFF, support de 28 milliards d'€ empruntés pour le financement du réseau à grande vitesse. Pourquoi un équipement d'une telle ampleur n'a-t-il bénéficié d'aucun financement privé, sauf à douter de la rentabilité de l'opération ?

**Feu la ligne 4** Revue 153

Revue 153

La deuxième question est celle de l'effet de domino de cette nouvelle LGV. Car la clientèle Grande vitesse, surtout en période de croissance zéro, comme actuellement, est un tableau carré dont les composantes se déplacent, mais s'exercent à somme nulle. Le Rhin-Rhône ne pourra que prendre des clients au TGV-Est dont la montée en puissance était très positive. Or, la clientèle des Trois-frontières vers Paris utilisera, dans un an, le Rhin-Rhône plutôt que le TGV-Est, au risque de peser sur le chiffre d'affaires de la Grande vitesse, autrefois vache à lait de l'entreprise, aujourd'hui menacée de déficit. A clientèle constante et sur un maillage qui se densifie, la SNCF doit majorer ses péages à RFF et, prochainement, subir la concurrence de nouveaux opérateurs, et d'abord Trenitalia sur Gènes/Milan-Paris. L'entreprise a d'ailleurs devancé les événements en réduisant ses commandes de renouvellement de matériel, aujourd'hui vieux de 30 ans, et générateur de retard. Si la SNCF qui a perdu, en 2009, 500 millions d'€ sur le fret, menace de fermer des lignes Corail transversales déficitaires et si on observe que les TER dont elle a le monopole, ne couvrent que 20% de la dépense et voient restituer l'inéluctable transfert sur route, sans jamais remettre en cause le coût exorbitant de l'opérateur SNCF, alors le jeu de Taquin du TGV, aggravé par l'ouverture du Rhin-Rhône, va poser de vrais problèmes de survie à la compagnie nationale qui a déjà commencé à renégocier sa feuille de route. On devine que le réseau classique ne sera pas épargné, malgré les propos toujours prudents de son président, Guillaume Pépy.

Revue 153

La victime désignée du Rhin-Rhône, c'est, bien sûr, la ligne 4 Paris-Bâle ou ce qu'il en reste, cad la seule radiale de Paris non électrifiée et qui a perdu son unité. Elle sera électrifiée sur Paris-Troyes, exploitée par Champagne-Ardenne sur Troyes-Culmont, en coma artificiel, entre Culmont et Vesoul où le trafic régional a été reporté sur route. On est là au cœur du désert ferroviaire haut-saônois avec la fermeture de Port d'Atelier-Aillevillers et Plombières. Guillaume Pépy, jamais à court de réponse, a proposé des *trains d'aménagement du territoire* entre Paris et Vesoul... Personne ne les connaît ou, si c'est le cas, ils sont déjà gravement déficitaires et donc morts-nés. Dans ce cas, la Haute-Saône qui n'avait plus que cette ligne à vocation de TER, si l'on fait abstraction de Lure-Epinal, sera un parfait désert ferroviaire, avec la suppression par vagues successives, en 70 ans, de 250 km de lignes, dans l'indifférence la plus totale, à la manière de l'Ardeche où un président de Conseil général de droite proposa, un jour, à la SNCF de fermer les lignes du département, ce qui fut aussitôt fait, manière de renvoyer l'Ardeche à son statut de sous-développement, attesté par les critères de Bruxelles. En Haute-Saône, on a vu, il y a quelques années, un autre président de Conseil général, lui aussi de droite, répondre à un enquêteur ministériel, déjà préoccupé de la ligne 4, que l'électrification ne s'imposait pas, qu'il fallait s'en tenir au *statu quo*. On y est et le TGV Rhin-Rhône va, sans doute, régler le problème du transport ferroviaire dans le département.

Revue 153

**Haut-Doubs : Pontarlier en sursis** Revue 153

Revue 153

Si la Haute-Saône ferroviaire sort KO de la construction du Rhin-Rhône, le Haut-Doubs ne sort pas gagnant. Son vivier de clientèle pour la ligne Neuchâtel-Frasne et la desserte de Pontarlier, va s'affaiblir un peu plus, avec l'inévitable transfert de la clientèle de Berne sur le Rhin-Rhône, plutôt que sur la seule paire de TGV par Frasné et la deuxième, par rabattement pour prendre la correspondance venue de Lausanne. On devine que Berne-Paris en 4 h 30 par Frasné ne résistera pas au Berne-Paris par Bâle et le Rhin-Rhône, en moins de 3 h 30. Le renforcement électrique sur Mouchard-Vallorbe n'aura pas servi à grand-chose, sauf pour le Paris-Lausanne. Mais la grave question, c'est l'avenir de Frasné-Neuchâtel, privé de fret par une SNCF qui a déserté le marché pour mieux subir la concurrence privée qui a déjà pris 15% du marché, réduit à deux paires/jour entre Frasné et Berne, soit un coût annuel d'entretien sur Pontarlier-Neuchâtel de près de 200 000 €. L'addition va vite devenir trop lourde et la SNCF qui sait pratiquer l'anesthésie à petit prix et pourrait vite proposer de supprimer les caténaires entre Frasné et les Verrières, comme elle l'a annoncé sur la ligne des Causses, entre Béziers et Neussargues (278 km) et comme elle l'a déjà fait entre Oloron et Canfranc.

Revue 153

**Rhin-Méditerranée ou Rhin-Paris ?**

Une autre question est celle de l'achèvement du Rhin-Rhône dont la vocation première est transversale, cad dirigée vers Lyon et l'Espagne. C'est tout le problème de la branche-sud qui crée la zizanie dans la majorité de gauche du Conseil régional de Franche-Comté. Si la branche-sud ne voit pas le jour, le Rhin-Rhône restera un Rhin-Paris et confirmera la vocation centralisatrice du TGV français. Mais, peut-il en être autrement pour l'actuel Rhin-Rhône qui trouvera d'abord sa clientèle dans la région des Trois-frontières dont toutes les études de marché vérifient l'intérêt dominant pour Paris.

Revue 153

**Le Rhin-Rhône, exigence de développement**

Reste une question d'intérêt cardinal, mais dont on devine qu'elle intéresse de moins en moins les promoteurs du projet : ses retombées économiques, en termes d'aménagement du territoire. Le Rhin-Rhône va traverser la Haute-Saône d'est en ouest et réaliser, avec 150 ans de retard, le projet qui fut celui des responsables politiques du département avant 1870 quand les compagnies PLM et de l'Est étaient en compétition pour la desserte de l'axe Dijon-Mulhouse. Les responsables haut-saônois auraient souhaité le passage sur leur territoire par la vallée de l'Ognon. C'est le Doubs qui gagnera avec le PLM, alors que la compagnie de l'Est obtint le Paris-Bâle et les lignes secondaires, aujourd'hui disparues, avec 40% de la population du département. Le TGV Rhin-Rhône est ainsi une revanche pour la Haute-Saône sinistrée. Mais que lui rapportera l'opération en termes d'investissement, cad de créations d'activités marchandes, facteurs d'emploi et de revenu ? Yves Krattinger, président du Conseil général, a déjà répondu : il ne faut rien attendre, tant les retombées directes sont hypothétiques. Et Dieu sait si ce département était en droit d'attendre un retour sur investissement quand on observe la base de travaux de Villersexel, l'ancienne gare en ruines, symbole de la décrépitude de la Haute-Saône, la désindustrialisation qui l'entoure. Le Rhin-Rhône n'apportera rien au département, sauf à se rendre à Belfort, pour l'est, à Besançon pour le sud et à Dijon pour l'ouest, cad à amplifier l'éclatement de ce département à vocation croissante de dortoir. Il garde néanmoins sa valeur d'exigence de développement, satisfaite grâce à J. P. Chevènement. Mais comment ne pas songer que l'ardoise de 2,5 milliards d'€, payés sur crédits publics, incline à une méditation morose quand on observe l'état du réseau dévolu à RFF et la situation financière de son principal opérateur, la SNCF. Les 2,5 milliard d'€ n'auraient-ils pas eu leur intérêt dans les dépenses de sauvegarde du réseau actuel, réduit à moins de 25'000 km dont plusieurs milliers en piteux état, voués à la petite vitesse, voire à la disparition ?

Revue 153

Conseillers territoriaux ou l'arbre qui cache la forêt

Revue 153

Le rideau se lève sur la future carte des collectivités locales. Les nouveaux conseillers territoriaux, seule véritable innovation de la réforme, seront-ils élus au scrutin uninominal à deux tours ou, selon une cote mal taillée pour faire plaisir aux centristes : 80% des sièges au scrutin majoritaire et 20% à la proportionnelle ? Le débat est ouvert après le vote négatif du Sénat. La France comptera, de toute façon, 3 471 conseillers territoriaux (CT) destinés à remplacer 5 660 conseillers généraux et régionaux. La Franche-Comté aura 104 CT contre 159 élus départementaux et régionaux actuels, le Doubs 39 contre une cinquantaine, tous renvoyés à une même élection des CT, en 2014. Le Doubs aura, alors, 39 conseillers généraux après la création de quatre nouveaux cantons et on devine que la forte légitimité des conseillers généraux sortants en fera des candidats incontournables aux sièges de CT. La partie va être serrée au niveau investitures et, s'il y a avait à parier, ce serait sur les conseillers généraux qui laisseront peu d'espace aux conseillers régionaux, élus à la proportionnelle, scrutin qui vaut une médiocre considération à ses titulaires. L'élection des CT, espèce chauve-souris appelée à siéger dans les conseils généraux et régionaux, devrait s'accompagner, après 2014, de la disparition de l'une des deux collectivités, ce que Pierre Joxe avait proposé à Mitterrand qui s'était opposé à la suppression des départements, au nom de son histoire personnelle d'ancien président du Conseil général de la Nièvre, en 1958, seul mandat lui restant, alors.

Revue 153

La réforme aura-t-elle lieu ? Martine Aubry, déguisée en fantassin au lance-flamme, a bien annoncé le Grand soir pour 2012 : plus de conseillers territoriaux, plus de retraite à 62 ans... Pourquoi pas ? On peut toujours raser gratis. La leçon n'en reste pas moins : pour les élus locaux qui veulent exister et, pourquoi pas, prendre le train de Paris, avec un abonnement parlementaire : le détour par le siège de CT apparaît obligé, ce qui ne signifie pas pénurie de mandats pour les autres qui pourront toujours se faire élire dans les communes, communautés de communes, pays, communautés d'agglomération, métropole et, bien sûr, contrairement aux voisins européens de la France, cumuler les indemnités pour mieux faire la litière du clientélisme et multiplier les emplois publics.

**HUMEUR**

Revue 153

Ambivalence...

« J'ai vécu pour la foule  
et je veux dormir seul ... »

Lamartine

Revue 153

Pierre Moscovici est un jeune homme bien sous tout rapport. C'est d'abord un énarque de la meilleure extraction, issu du seul concours qui vaille, à l'exclusion des nominations de faveur et autres intégrations de bric et de broc, en particulier, celle instaurée par le communiste Le Pors pour le guérir de son purrit, jamais satisfait, d'Inspection des Finances, à l'époque, il est vrai, où ce corps n'était pas ouvert à tous les vents. « Mosco » a été un stagiaire appliqué à Montpellier, a répondu, comme il se devait, pour obtenir une bonne note et aller à la Cour, au président du jury final, fût-il nommé sur caprice du prince, comme cet ancien porte-serviette d'un président du Conseil de la IV<sup>ème</sup> République auquel tel autre ancien élève, soucieux de ne pas être interrogé par un courtisan, refusa de répondre.

Revue 153

Mosco ne s'arrête pas à ces brouilles. Il est d'abord tenace et comme chacun sait, il n'y a pas d'effort inutile. C'est ce qui lui vaut le siège de député du Pays de Montbéliard où il était complètement horsain et en dépit des mises en garde de Jospin. Elu, battu, réélu sur le fil, face à son adversaire, garagiste, il aurait dû se souvenir de Mendès, battu à Louviers par cette redoutable corporation. Foin des revers, Mosco a pris la présidence de l'Agglo, l'administre dans un esprit d'ouverture, avec d'anciens adversaires, sans doute, au nom de la proportionnelle, ce terrible poison, venu, lui aussi, de la IV<sup>ème</sup>.

Revue 153

Mosco gère bien, évince les marchands du temple pour rendre la distribution de l'eau à une régie. Il n'a jamais pu être maire de Montbéliard et c'est son grand échec, en un temps où son goût immodéré du havane qu'il payait sur ses deniers, contrairement à tel autre hérétique de la gauche rocardienne, et une image de célibataire, dandy occasionnel, ne le renvoyaient pas forcément à gauche, même si, c'est vrai, il retrouvait, dans ce club des nababs du havane, des vedettes, venues sans complexe de la gauche, comme Michel Charasse.

Revue 153

Mais, tout ceci relève de l'histoire ancienne. Mosco a mûri, varié son look, troqué le havane contre une pilosité savamment maîtrisée, coiffé des lunettes d'écaïlle qui lui donnent des airs de genre parfait, pour finalement constater le retour de Montbéliard à gauche, non pas de son fait, mais d'un misérable cabale de droite. Tout va donc bien pour Mosco et pour ceux qui l'écourent, car il aime parler et communiquer bien, comme si on savait le faire dans la 4<sup>ème</sup> et pas du tout dans la 3<sup>ème</sup>, même si on n'hésite pas (embrassons-nous, Folleville) à présenter des questions au Gouvernement qui associe curieusement 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> circonscriptions. On communique des idées proches de celles de DSK et c'est bien, tellement bien que l'on aimerait, à l'occasion, entendre Mosco comme porte-parole, plutôt que le titulaire actuel de l'emploi, aux airs de Fouquier-Tinville.

Revue 153

Mosco, habile fédérateur, saura agréger, non pas l'eau et le feu, mais la trilogie du pacte Aubry-DSK-Royal, tous si proches dans leurs querelles d'Atrides, mais prêts à la symbiose du Grand soir. En attendant, Mosco joue son rôle de communicateur et il le fait bien devant les micros qui se tendent dans la salle des Quatre-colonnes. Il l'a bien fait, en cette soirée de débat avec Yves Calvi. Il est bon sur l'euro, sur l'urgence de le sauver. Il est meilleur sur la nécessité d'une relance de l'investissement qu'il ne confond pas, comme son collègue, sénateur et président du Conseil général du Doubs, avec les équipements publics.

Revue 153

Jusque là, on pouvait lui ouvrir une rubrique dans *RSHD*. Mais, patatra, tout s'effondre. Les lunettes d'écaïlle, la pilosité, le havane jeté par-dessus les moulins. Rien n'y fait, Mosco est en chute libre. Une phrase de coupe-jarret aura suffi à ruiner la sympathie de ses auditeurs, une invective famélique destinée à le tirer à gauche, comme s'il s'agissait chez lui d'un fait de culture et non de nature : « Faire payer les riches ! » clame-t-il dans ce quotidien, pourtant bien à droite, comme s'il s'agissait pour lui de lever l'étendard que l'on n'attendait pas, celui des damnés de la terre. Trêve de ratiocinage : Mosco a brûlé ses vaisseaux. Il reste, comme Candide, à fuir, à tourner les pages pour retrouver le 155 sans recul de Rioufol.

Revue 153

**Chronique frontalière**

## Une mission ministérielle sur les régions frontalières

« J'ai plus de souvenirs que si j'avais 1 000 ans. »

Baudelaire

Revue 153

Revue 153

Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat aux affaires européennes, vient de se voir attribuer par le Premier ministre une mission sur les *Régions frontalières*. C'est bien, sauf à répondre à trois questions.

D'abord, y a-t-il un problème spécifique des régions frontalières soit six, de Boulogne-sur-Mer à Menton ? Si l'on s'en tient à une vision formelle des régions, elles sont identiques à celles de l'intérieur : même appareil institutionnel, même majorité. On ne vit pas différemment à Nantes et Strasbourg. Si différence il y a, c'est dans les fondamentaux de ces régions : le PIB/hab est parmi les plus faibles en Franche-Comté, parmi les plus élevés en Rhône-Alpes.

Revue 153

Si différence il y a encore, c'est dans l'histoire et le présent de ces régions frontalières qui subissent une triple épreuve : la libre circulation des traités européens les a exposées à une concurrence totale ; la désindustrialisation qui s'en est suivie a frappé le quart le plus manufacturier du territoire ; enfin, l'exode de la main d'œuvre vers les pays limitrophes scelle le marasme de ces régions dont les élus politiques des multiples assemblées locales ne peuvent que constater leur impuissance et finalement leur rôle résiduel d'aménageur de dortoir.

Revue 153

La deuxième question posée par la mission Lellouche est celle de la justification d'une stratégie spécifique de développement pour ces régions. La réponse ne va pas de soi, tant les entreprises de ces régions sont prisonnières, et plus que les autres, d'un effet de ciseaux dont les deux branches sont l'économie ouverte et les coûts de production. Il faut rappeler, à cet égard, que les coûts de main d'œuvre ont augmenté de 3%, en France, en 2009, et de 1% en Allemagne, voire moins dans la métallurgie où le syndicat IG-Metall a négocié le maintien des emplois contre le gel des salaires.

Les régions frontalières de l'est ont fini avec la désindustrialisation-délocalisation. Il reste à leur population, tout au moins à une partie d'entre elle, soit le travail frontalier, comme en Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Rhône-Alpes, soit le départ, comme dans le Nord-Pas-de-Calais, pour échapper au syndrome d'Outreau. Et on vient volontiers dans le Haut-Doubs où la frontière continue d'attirer les meilleurs.

Revue 153

La troisième question renvoie aux précédents, car la politique d'aménagement du territoire en faveur des régions frontalières ne date pas d'hier et le précédent le plus fameux est celui de 1974, après l'élection de Giscard. Le nouveau président décide aussitôt de se rendre en Alsace, dans un village du Bas-Rhin qui lui avait donné 100% des voix. Pour témoigner de sa reconnaissance, il lance un programme d'action en faveur des régions frontalières, l'Alsace en étant, bien sûr, le phare. Consultation des élus, compilation, sélection, évaluation des projets, papier bleu de Matignon, avec, pour chaque région, une série de décisions relevant de l'inflexion budgétaire, cad d'une rallonge de crédits.

Revue 153

Quel fut le résultat de cette politique ? D'abord une protestation de la gauche mitterrandienne qui dénonçait ces inflexions budgétaires, réputées politiques. On ne jurait déjà, dans le programme commun, que décentralisation, aujourd'hui réalisée, mais qui n'a rien résolu sur les disparités de développement, d'un côté ou de l'autre de la frontière. L'injection de crédits reposait sur une idée largement fautive, celle de la contribution décisive des infrastructures à l'investissement et à l'emploi. S'il suffisait de multiplier les dépenses publiques et de creuser les déficits pour favoriser l'emploi marchand, la Grèce battrait des records. On en est loin et plus près de la faillite. L'Alsace aura bien sa voie express nord-sud, sans péage, mais la localisation de Peugeot à Mulhouse est antérieure. Ferny-Voltaire aura son lycée international qui ne suffira pas à freiner l'exode de main d'œuvre française vers Genève, soit 55 000 emplois que le septennat Giscard aura déjà payés lourdement en acceptant le reversement direct aux communes françaises limitrophes de 3% de la masse salariale des frontaliers. Toutes les expériences de gestion intégrée transfrontalière seront refusées par le Quai d'Orsay, gardien du jacobinisme, au nom d'une crainte qui n'est pas sans fondement : on ne peut laisser les collectivités locales françaises négocier et traiter directement avec des interlocuteurs plus puissants, tels que Länder allemands, cantons et métropoles suisses. Les choses ont changé depuis 1981, mais le problème de l'asymétrie frontalière reste entier.

Revue 153

Le programme giscardien de renforcement des régions frontalières obéissait, sans doute, à de généreuses intentions, mais s'est achevé par une nouvelle liste d'infrastructures dont l'exemple emblématique est, 40 ans plus tard, le TGV Rhin-Rhône. Aujourd'hui, on n'a même plus la ressource des inflexions budgétaires, dans le contexte actuel de rigueur extrême.

Mais l'important est, peut-être, ailleurs, dans la conscience, supposée à Paris du risque d'extra-territorialisation des zones frontalières. Car, l'analyse est aujourd'hui sans ambiguïté, au risque de tordre le cou à quelques vieilles lunes : le développement économique des régions ne passe pas par les infrastructures qui ne sont plus finançables, mais par les entreprises. D'autre part, l'action en faveur des entreprises qui distribuent emploi et revenu, comme on le voit dans le Haut-Doubs, du côté suisse, ne passe pas par des actions périphériques, cad locales, sinon toutes les régions seraient prospères et totalement libérées du chômage. Elle passe par le centre cad le gouvernement qui définit les conditions-cadres favorables à l'investissement. La bonne réforme, à cet égard, c'est la suppression de la taxe professionnelle.

Revue 153

Imposition des entreprises neuchâteloises : le canton de Neuchâtel propose une forte baisse

Revue 153

Le canton de Neuchâtel s'était lancé dans une politique fiscale incitative, dans les années 70, après la très grave crise horlogère qui avait réduit le nombre d'emplois de 90 000 à 30 000, dans tout l'Arc jurassien, de Genève à Bâle. La République neuchâteloise avait subi une véritable saignée démographique, perdant quelque 10 000 habitants en quelques années.

C'est pourquoi la Promotion économique neuchâteloise avait décidé d'accorder des allègements fiscaux, dans le respect de la législation fédérale et selon le fameux arrêté Bonny (du nom du conseiller national qui en avait été l'instigateur). C'est ainsi que les nouvelles entreprises s'implantant dans le canton bénéficiaient d'une exonération fiscale durant une durée limitée. Ce système fut couronné de nombreux succès, mais il présentait le gros désavantage de créer deux catégories de personnes morales contribuables, les entreprises dites endogènes et les exogènes. Les industries implantées de longue date dans le canton protestaient, non sans raison, d'être traitées de manière inéquitable par rapport aux nouvelles venues.

Revue 153

**Correction en 2001**

Une première correction fut apportée en 2001, en ramenant de 18 à 10%, le taux d'imposition des bénéfices des personnes morales (plus de 30%, en France, pour l'IS), ce qui réduisait l'écart, sans pour autant supprimer totalement l'inégalité de traitement. Par ailleurs, l'arrêté Bonny a été remplacé récemment par ce que l'on appelle la Nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR). Celle-ci n'autorise des allègements fiscaux que dans certaines régions, soit seulement dans le Jura neuchâtelois, pour le canton (districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers). Ce qui implique une autre inégalité à l'intérieur même du canton.

Revue 153

Par ailleurs, la Suisse est l'un des rares pays à imposer le capital. Celui-ci est inconnu aux Etats-Unis, si bien que le fisc américain n'accepte pas de déduire les impôts payés par des filiales américaines à l'étranger de l'impôt perçu sur sol américain.

En outre, le canton de Neuchâtel impose de manière importante le capital des sociétés holdings, ce qui a incité certaines d'entre elles à quitter le territoire neuchâtelois pour s'installer dans d'autres cantons à la fiscalité plus favorable. Ce fut le cas notamment de Suchard, fleuron neuchâtelois disparu dans une vente peu glorieuse à un géant de l'alimentaire. Les entreprises ont trouvé la parade, en utilisant toutes les déductions légales possibles pour le calcul du bénéfice imposable afin de compenser partiellement la charge fiscale sur le capital.

**Mesures en trois volets**

Revue 153

Compte tenu de ces conditions-cadres défavorables, le Conseil d'Etat neuchâtelois (gouvernement) propose au Grand Conseil (parlement) trois mesures pour corriger ces distorsions fiscales. Il s'agira de réduire progressivement le taux d'imposition sur le bénéfice des sociétés, de diminuer fortement l'impôt sur le capital des sociétés holdings et d'alléger l'imposition des dividendes. Voici le dispositif, relativement technique :

Revue 153

\*Pour ce qui est du taux sur le bénéfice, il restera de 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2011, puis sera dilué d'un point, chaque année, pour n'atteindre plus que 5% en 2016.

\*Quant au bénéfice sur le capital, le gouvernement propose d'imputer l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital, ce qui signifie que seul le montant le plus élevé des deux sera perçu. Pour illustrer le propos, prenons l'exemple d'une entreprise faisant un bénéfice de 100 000 Sfrs et possédant un capital d'un million. Jusqu'ici, elle payait 10 000 Sfrs d'impôt sur le bénéfice (10%) et 2 500 Sfrs d'impôt sur le capital, soit un total de 12.500 Sfrs. Après la réforme fiscale, elle ne paiera donc plus que 10 000 Sfrs en 2011 et 5 000 Sfrs en 2016.

Revue 153

Enfin, troisième volet de ce paquet fiscal, le canton appliquera la nouvelle loi fédérale autorisant les cantons à réduire l'impôt perçu sur les dividendes. Neuchâtel et Bâle-Ville étaient les seuls cantons à ne pas avoir fait usage de cette disposition. Le canton imposera désormais les dividendes à 50% ou à 60%, selon les cas.

Revue 153

Des projections ont été faites pour estimer les incidences d'une telle réforme fiscale qui devraient se traduire par une perte de 10 millions de Sfrs sur les recettes de l'Etat... Selon des enquêtes menées auprès des entreprises, on peut s'attendre à ce que cette diminution soit compensée par une fiscalité plus favorable à moyen terme aux entreprises.

**Conclusions**

Revue 153

Le gouvernement estime que cette réforme renforcera l'attractivité du canton et de sa place économique. Elle met fin à un régime de privilèges, souvent mal perçu, qui voyait s'opposer « ceux qui payent trop et ceux qui payent rien ». Elle supprime une politique d'allègements qui a permis la création d'emplois et de nouvelles recettes pour les collectivités publiques, mais qui a conduit, sur le plan fiscal, à soustraire des bénéfices au paiement de l'impôt dû tant à l'étranger qu'en Suisse.

Revue 153

Une imposition moins lourde devrait favoriser le développement des entreprises, concourant à compenser les pertes escomptées. Elle permettra la création d'emplois occupés par des salariés qui seront imposés sur les revenus versés. Elle devrait favoriser le maintien durable des entreprises implantées dans le canton. A noter que ce projet est «euro-compatible», quelle que soit l'issue des négociations en cours entre la Suisse et l'UE.

B. N.

Le canton de Neuchâtel plongé dans une grave crise politique

Revue 153

La petite République et canton de Neuchâtel est agité par une «affaire» politique d'une extrême gravité. Au moment où les finances de l'Etat se trouvent littéralement exsangues, le jeune conseiller d'Etat libéral-radical Frédéric Hainard se trouve dans le collimateur de la presse et depuis peu des formations de gauche et de la droite UDC (Union démocratique du centre).

L'affaire est si grave qu'elle pourrait totalement le climat politique et a révélé au sein du gouvernement des fractures qui seront difficiles à réparer. Pire, on peut craindre que l'actuel Conseil d'Etat, encore en fonction pour un peu moins de trois ans, ne puisse s'atteler aux grandes réformes dont aurait besoin le canton, soit l'assainissement des finances et une réorganisation hospitalière plus équilibrée.

Et pour faire bonne mesure, le collège gouvernemental se montre incapable de combler le fossé qui ne cesse de se creuser entre le Haut et le Bas du canton. Au point qu'un Jurassien établi à Neuchâtel nous a confié que le climat délétère qui affecte la République est encore plus virulent que lors des plébiscites des années 70 qui ont conduit à l'éclatement du Jura. Au point que certains esprits montagnons n'hésitent plus à réclamer la séparation du Haut et du Bas du canton de Neuchâtel.

**Genèse de l'affaire**

Mais revenons à l'affaire Hainard, comme on l'appelle déjà dans toute la Suisse. Le jeune juriste (34 ans) avait pourtant tout pour mener une brillante carrière politique. Marié et père de deux enfants, fils de Pierre Hainard, conseiller communal (exécutif) de La Chaux-de-Fonds, qui va quitter son poste en août, il fut engagé comme commissaire de police du canton de Neuchâtel, avant de passer au ministère public de la Confédération où il côtoya Claude Nicati, son actuel collègue libéral-radical au Conseil d'Etat neuchâtelois.

Au printemps 2009, il mène une campagne électorale tonitruante, non sans attaquer de manière fort inélegante son colistier, le conseiller d'Etat sortant Roland Debély qui jetera l'éponge entre les deux tours. Une fois élu, le jeune ministre se lance avec fougue dans le Département de l'économie et s'active en particulier à réorganiser le Service cantonal de l'emploi qui tournait plus ou moins en roue libre.

Revue 153

**Rattrapé par son passé**

Mais le bouillant conseiller d'Etat n'a pas perdu son tempérament de commissaire et continue de pratiquer son ancien métier sur le terrain, oubliant que de telles missions ne sont plus dans ses attributions. Non seulement, il en fait trop, mais il se met à outrepasser ses compétences. Le quotidien *Le Matin* ouvre les feux en publiant les épisodes d'un véritable feuilleton. On apprend ainsi qu'il interroge de nuit une personne soupçonnée d'avoir abusé de l'aide sociale. Et plus grave encore, il le fait en compagnie d'une employée de l'Etat qui se révèle être son amie et qu'il a fait engager comme inspectrice du travail au Service de surveillance et des relations au travail sans qu'elle ait les qualifications requises. Dès lors, le passé rattrape Frédéric Hainard, qui avait recouru à un subterfuge (séquestration) alors qu'il était commissaire, pour exécuter l'expulsion d'une mère russe et de son fils de 12 ans. Revue 153

Le Grand Conseil a nommé une Commission d'enquête parlementaire (CEP) qui devra rendre son rapport d'ici au mois d'octobre. Vu l'accumulation des faits qui sont reprochés à Frédéric Hainard, les autres formations politiques viennent d'exiger sa démission. Pour leur part, les libéraux-radicaux tentent de gagner du temps en ménageant leur ministre, non sans une gêne évidente. Alors qu'ils avaient réussi à placer trois des leurs au sein des cinq membres du gouvernement, ils craignent de perdre ce troisième siège en cas d'élection partielle, au profit de la gauche et des Verts. Ce qui serait une amère défaite, puisque la majorité de gauche a été renforcée au parlement lors des élections cantonales de 2009. Revue 153

Revue 153

**B. N.**

Gros travaux sur la ligne Le Locle – Morteau – Besançon

Depuis le 5 juillet, Réseau ferré de France (RFF) mène d'importants travaux sur la ligne Le Locle-Col-des-Roches-Morteau-Besançon. Plusieurs chantiers seront ouverts jusqu'au 20 août, ce qui impliquera diverses interruptions du trafic ferroviaire, avec remplacement par autocar.

Ces travaux visent à revitaliser la voie et à assainir divers ouvrages d'art, que ce soit des tunnels ou des viaducs. On sait que cette ligne, que l'on vouait à la fermeture à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, n'avait pas bénéficié d'un entretien digne de ce nom, si bien que la vitesse commerciale est ridiculement basse entre Morteau et Le Valdahon.

Plusieurs chantiers sont prévus en divers endroits de la ligne. Revue 153

\* Entre Besançon et Le Valdahon, des sections subiront un renouvellement de voie et ballast sur trois kilomètres et demi et seront équipées de 700 mètres de rails de sécurité.

\* Entre Le Valdahon et Morteau, voie et ballast seront intégralement renouvelés sur 900 mètres, alors que trois kilomètres de rails seront remplacés. Revue 153

\* Entre Morteau et Le Locle, sur la section supérieure menant à la frontière suisse, on réalisera aussi un renouvellement de voie et de ballast sur 700 mètres.

Les ouvrages d'art ne seront pas oubliés. On a prévu des réfections de voûtes dans les tunnels de Morre, Lachenoy, de l'Essart et de Malpas. La reprise des maçonneries est prévue sur une dizaine d'aqueducs et de murs de Villers-le-Lac et de Longemaison, alors que l'on assainira l'étanchéité du viaduc de Malpas, près de Col-France. En revanche, il n'est pas prévu de profiter de ces travaux pour abaisser le radier des tunnels en vue de l'éventuelle électrification de la ligne entre Le Col-des-Roches et Morteau. Revue 153

Pour le trafic de substitution par voie routière, on consultera les horaires dans les gares ou sur les sites [www.sncf.com](http://www.sncf.com) ou [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

Pont de la Rasse : l'espoir demeure

Revue 153

Le pont de la Rasse sur le Doubs franco-suisse nécessite lui aussi d'une réfection urgente. La campagne de souscription lancée par Fournet-Blancheroche n'a malheureusement réuni qu'une somme dérisoire. Néanmoins la commune reste bien décidée à entreprendre les travaux de rénovation et sécurisation du pont, pour appliquer les directives préfectorales. Il ne lui restera d'autre solution que d'emprunter la somme manquante, afin de pouvoir bénéficier de la subvention de l'Etat valable jusqu'en 2011. Certes, dans un tel cas de figure, la commune risque de se retrouver sous tutelle.

On peut espérer néanmoins que diverses organisations contribuent à combler le déficit, comme la Conférence transjurassienne (CTJ) ou l'Association du Parc régional du Doubs. Car le pont et l'hôtel-restaurant de la Rasse jouent un rôle touristique de premier ordre dans la vallée du Doubs franco-suisse, surtout depuis la désolante fermeture de la Maison-Monsieur par l'Etat de Neuchâtel. C'est pourquoi l'on pourrait espérer que la ville de La Chaux-de-Fonds et le canton de Neuchâtel versent un subside exceptionnel, au titre du développement touristique, car les visiteurs suisses se rendent à nouveau en masse à la Rasse.

B.N.

Entendu pour vous Revue 153

Au pays d'Ubu, Louis Souvet décoré et encensé... par ses adversaires

Il y avait foule au parc de la Rose de Montbéliard pour honorer Louis Souvet, promu chevalier de la Légion d'honneur. Foule d'électeurs, foule d'amis pour un exercice de mémoire chez celles et ceux qui n'ont pas oublié les trois mandats de maire de Louis Souvet, son action au service de la ville et du Pays, enfin et surtout la rectitude de son engagement, brisé par de misérables trahisons. Revue 153

Rama Yade qui a connu Louis Souvet au Sénat quand elle y était administrateur, a rendu hommage à son activité, à son activisme parlementaire, devrait-on dire, qui tranche avec l'inertie de certains de ses pairs. Rama a vérifié ce que l'on savait, la qualité de son expression orale, celle qui honore le concours d'administrateur des assemblées, autrefois lot de consolation pour les victimes du concours de l'ENA, aujourd'hui filière de recrutement supérieure parce que non polluée par des nominations de bric et de broc, toutes népotiques.

Revue 153

Rama, libérée des vaines polémiques sur le luxe et la mollesse des hôtels qui l'accueillent, a rappelé la ligne droite qui a été celle de Louis Souvet, depuis sa famille, son service militaire dans un régiment disciplinaire, Saumur dont il sort officier, son engagement dans un camp dont il ne variera pas et pour lequel il combattra avec l'élégance de l'escadron blanc.

Revue 153

Quelques bonnes fées, il est vrai, s'étaient penchées sur son berceau, et d'abord sur la mairie d'Exincourt où il restera 13 ans, avant de briguer, en 1980, le 3<sup>ème</sup> siège de sénateur du Doubs. Jacques Henriot se retire, après avoir bien mérité pour son ardeur au combat qui pulvérisera des adversaires sans honneur. Robert Schwint, ancien maire du Russey, sénateur après le coup de tonnerre de 1971, maire de Besançon depuis 1977, se représente et ne peut qu'engranger les dividendes de la modernité qu'il a incarnée sur le plateau, face à une droite bornée. Le deuxième siège est capté par Edgar Faure, mal remis de son échec à Pontarlier. Reste le troisième, création de 1980, proposé à Louis Souvet, par la grâce d'une double influence: celle de Michel Denieul, préfet du Doubs, esprit alerte et cultivé, ancien chartiste, le meilleur préfet de ce département, en un demi-siècle de V<sup>ème</sup> République, avec Claude Silberzahn. C'est Michel Denieul qui détecte Louis Souvet et obtient son inscription sur le ticket de droite, favorisé, il est vrai, et c'est la deuxième chance du maire d'Exincourt, par le ridicule du binôme baroque qui s'agite contre lui, à droite. Edgar Faure n'en a pas moins la sagesse de l'accepter sur sa liste.

Et c'est un acte de lucidité qui honore « le président », dans ses dernières années. Voilà pour Edgar Faure un bon choix qui n'a plus rien à voir avec ceux qu'il fera en dressant ses listes de candidats à la proportionnelle régionale et qui, au lieu d'être une rampe de lancement pour les meilleurs, inscrits en bon rang, verra surgir, à l'occasion, de fieffés médiocres qui aujourd'hui, sont en première ligne de l'effondrement des droites dans cette région.

Revue 153

Vice-président de commission, rapporteur, auteur de propositions de loi, Louis Souvet sera l'un des parlementaires les plus actifs du département sous la V<sup>ème</sup> République. A ce titre, il a sa place dans le kaléidoscope des sénateurs du Doubs, avec Marcel Prélot, érudit à la mode ancienne, jamais remplacé, avec Jacques Henriot, lutteur de haut vol, avec Robert Schwint, séduisant par sa jeunesse et la vigueur de sa coiffure brosse, habile à s'imposer par son pragmatisme qui en fera un adversaire sur mesure d'Edgar Faure, avant 1971.

La scène se passe, cette même année 1971. Rendez-vous avec le président, chez lui, avenue Foch. 10 Minutes d'attente après ouverture de la porte par un maître d'hôtel en veste rayée. Le président surgit en babouches et peignoir de bain; il sort de sa salle de sport. Conversation banale. Question au président : « Vous allez reprendre le Russey, bastion de droite passé à gauche, avec la complexité d'une droite locale inépte? » Réponse du président : « Qu'est-ce que vous pensez d'Aristide Briand ? ». La cause est entendue : ce qui réunit Edgar Faure et Robert Schwint est plus fort que ce qui les divise. Le Radicalisme n'est pas mort. On reverra cette situation aux cantonales de Vercel, en 1979, et aux municipales de Besançon, quand les malheureux candidats de droite rencontreront sur leur droite une liste dissidente qui fera toujours la lièze des sortants de gauche. Le Doubs deviendra un lieu de monoculture chèvre-chou, avec ring d'opposants et coulisse de compères.

Revue 153

Louis Souvet ne se chauffera pas de ce bois. Il prendra Montbéliard à une gauche divisée, la gardera pendant trois mandats et la perdra, après les torpilles d'un faux-dévoit qui n'est pas prêt de s'installer à la mairie.

Ses trois mandats seront ceux d'une inlassable activité qui, paradoxalement, tournera au dithyrambe prononcé par un représentant de la nouvelle municipalité, celle qui délogea Souvet, au risque, pour l'observateur venu d'une autre planète, d'un spectacle surréaliste. Car, après tout, si Louis Souvet était si bien, il fallait le garder plutôt que de céder aux manœuvres sans gloire d'un artificier réputé de droite.

Revue 153

Montbéliard est revenu à gauche. Les cléricaux, auteurs de ces complots de petits bras, ont déjà porté le toast du Ralliement. Par-delà les rivalités d'étiquette, le Pays a retrouvé son unité. Qui s'en plaindrait ? Le maire de Besançon était là pour apporter son témoignage d'estime à Louis Souvet, de même que le député de la 5<sup>ème</sup>. Manquaient à l'appel, et personne ne s'en étonnera, tant leur complicité est scellée par cette absence, les deux députés du Pays, débarrassés de Louis Souvet, et réunis dans une même incantation, à l'enseigne du retour à la proportionnelle qui les rendrait inexpugnables dans leur mandat et leur abonnement au TGV Rhin-Paris

Yves Krattinger sur FR3-Franche-Comté. (23.05.10)

Revue 153

« Les bons mots servent à tout,  
mais ne mènent à rien. »

Chamfort

On écoute toujours avec intérêt Yves Krattinger, sénateur et président du Conseil général de Haute-Saône, même s'il arbore maintenant un faciès au système pileux taillé sur mesure. Mosco s'y était mis; Krattinger a suivi. Mais il est intéressant à d'autres titres. D'abord, son parcours sans faute, dans un département qui le fait passer d'une micro-commune à la présidence du Conseil général et, de là, sans grandes difficultés, au Sénat. Sur cette question du cumul, Yves Krattinger est prudent quand il s'exprime avec l'onction de l'instituteur radical : « Il faudra attendre 2014 ». L'homme est habile. Fils de lumière dans la grande tradition des Radicaux de ce département ? On l'a vu, quelques semaines avant l'élection sénatoriale, la deuxième qui le fait élire, alors qu'il avait été battu largement à la première, après cette journée consacrée aux voies de communication dans le département. L'affaire avait été rondement menée, à la satisfaction des grands électeurs. Un vent de modernité soufflait, pour une fois, sur ce département, victime d'une triple fatalité : la désindustrialisation du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'hémorragie de population (40% en 70 ans), la disparition de son réseau ferroviaire. On respirait avec Yves Krattinger un autre air qui n'était pas celui de la dynastie Jeanneney, renvoyée à ses études.

Revue 153

Alors, on l'écoute sur le plateau de FR3 et on opine quand il refuse de polémiquer sur les deux appartements de Ch. Estrosi. Il est prudent sur la réforme des retraites et on devine la mouance de DSK. Il ne dit pas : « Faire payer les riches », comme Mosco. Il délivre un brevet de changement à la Haute-Saône qui, là encore, repose sur des infrastructures dont l'exemple accompli est le TGV-Rhin-Rhône. Il prétend que son département en profitera largement, le sud se rendant dans la nouvelle gare de Besançon-Auxon, l'est, dans celle de Belfort et l'ouest, à Dijon. Quant au nord dépeuplé, il ira à Remiremont... Le TGV est le prisme de la diffraction démographique du département. Il n'y a, sans doute, rien à y faire, sauf à revenir sur l'investissement qui n'a trouvé grâce aux yeux d'Yves Krattinger que dans une allusion à Lure.

Mais on est déjà dans le Pays de Montbéliard. Il n'y a là rien de nouveau. L'enjeu, c'est le nord du département, souvent désertifié et qui, pour retrouver une densité suffisante, celle du XIX<sup>ème</sup>, ne peut se contenter du discours entendu chez ce directeur départemental, il y a quelques années : « Je ne suis pas là pour ramener de la population... »

Revue 153

Claude Jeannerot sur FR3-Franche-Comté (06.06.10)

Revue 153

Claude Jeannerot est, au demeurant, un homme heureux qui a tordu le cou à l'euphorie. C'est la dominante du personnage, sa modestie, son côté effacé, servant, zen, pour tout dire. Il s'exprime simplement, sans emphase, sur le plateau dominical de FR3 comme s'il y avait, chez lui, une note sympathiquement clérical. Fait-il partie de ces jeunes gens, nombreux en Franche-Comté, qui auraient pu ou du entrer en religion ? A la descente du TGV, à Paris, on note un look qui ne trompe pas pour ceux qui n'ont pas perdu la mémoire, celui des évêques polonais se rendant à Rome, en pleine guerre froide, pour leur visite *ad limina*.

Modeste dans ses accomplissements, sans doute, infini dans ses vœux, Claude Jeannerot était fait pour une grande carrière. Au XIX<sup>ème</sup>, il l'aurait faite dans l'Eglise. L'universelle sécularisation l'a rattrapé. Il est heureux, sans excès, avec simplicité et on le comprend : son parti ne voulait pas l'investir aux cantonales. Non seulement, il sera élu, mais catapulté à la présidence du Conseil général, voie royale et sans effort vers le Sénat. Qui ne s'en réjouirait, après des présidences au goût de souffre ?

Revue 153

Heureux, Claude Jeannerot l'est de son budget, 532 Millions d'€, plus que le Conseil régional, tenu par la même majorité, dans une région où le pouvoir local a balayé les droites. Il l'est plus encore au nom de l'équilibre de son budget, alors qu'une quinzaine de départements sont menacés d'un règlement par le préfet. Le sénateur-président gère le cumul des mandats avec sérénité : il est prudent, et on retrouve là cette sagesse qui fleurit bon la rampe de Saint-Jean. Il n'a jamais levé l'étendard de la protestation contre le cumul, contrairement aux cheu-légers du type Montebourg, aujourd'hui résigné et qui a trouvé le salut de ses frustrations dans la pratique assidue d'I-Télé.

Revue 153

Claude Jeannerot ne se chauffe pas de ce bois. Il suit sa pente laborieuse, mais montante et, malgré la rigueur des temps, s'octroie un léger « laus et jubilatio » : il a sauvé les investissements dans son budget. En fait, et la confession est révélatrice, le président du Conseil général du Doubs a entendu sanctuariser ses crédits d'équipements, en rien créateurs d'emploi marchand et de revenu. Le Conseil général n'est, sans doute, pas en première ligne de l'action économique, dévolue à la Région, mais il finance une agence qui, pour l'heure défraie plutôt la chronique judiciaire. L'ambiguïté est, en tout cas, révélatrice d'un univers mental qui, à gauche de l'échiquier politique et sur ce territoire qu'est la Franche-Comté, autrefois particulièrement industriel, réduit allègrement l'investissement à l'équipement public, alors que le rôle des collectivités publiques, centrale et locales, est de créer des conditions-cadres favorables à l'investissement. C'est l'œuvre qui doit être saluée, et devrait inspirer la gauche française, du social-démocrate Schröder, dans son agenda 2010. Il a réduit les charges pesant sur les entreprises, donc les coûts de production qui rendent, aujourd'hui, et au grand dam de Christine Lagarde, mal inspirée dans sa protestation, les prix allemands hyper compétitifs, drainent les excédents commerciaux quand la France bat des records de déficit commercial et soutient une croissance sans inflation, facteur de baisse régulière du chômage.

**LU POUR VOUS**

Revue 153

*Eglise et Nation-La question liturgique en France au XIX<sup>ème</sup> siècle* par Vincent PETIT (Presses Universitaires de Rennes-2010)

« J'aime les églises, même si je ne les vois point  
habitées par le Seigneur. »

Cl. IMBERT

Revue 153

D'une thèse abondante dont le président de jury, J. O. Boudon, lui avait conseillé de la faire plus frugale et plus simple, Vincent Petit, agrégé d'histoire et professeur au lycée Pasteur de Besançon, a tiré un essai plus compact et qui laisse bien augurer quand l'auteur relève la prédisposition du genre à l'expression d'idées personnelles. On sort du modèle contraint pour entrer dans l'exercice d'écriture sur feuille blanche et Vincent Petit, au demeurant, n'a pas d'angoisse, dans ce domaine.

Pour traiter de la querelle liturgique qui divise l'épiscopat français sous la monarchie parlementaire et le II<sup>ème</sup> Empire, il fallait, sans doute, dresser un tableau des relations entre l'Eglise et l'Etat, après la tourmente révolutionnaire. Il le fallait, même si cette querelle liturgique reste une affaire intérieure qui interpelle peu l'Etat. Le Concordat ne renvoie-t-il pas la décision du choix de la liturgie à l'évêque du lieu ? Néanmoins, Vincent Petit dresse une fresque des relations Eglise-Etat pendant tout le XIX<sup>ème</sup>, cad de la Constitution civile du clergé (1790) à la Séparation (1905). Ce siècle sera celui de relations ordonnées par le Concordat, mais qui se délient avant même la III<sup>ème</sup> République, dès 1860, après la Guerre d'Italie et le retour brutal de la Question romaine qui dramatisera la querelle initiée par Lamennais entre Gallicans et Ultramontains. L'auteur rappelle la grande espérance du menaisisme, de sa volonté de rendre à l'Eglise sa mystique pour mieux la dépouiller de toute dimension politique. En le relisant, on songerait volontiers à une manière d'hystérésis menaisienne cad à un corps de doctrine qui trouve son épanouissement 150 ans après, avec Vatican II.

Revue 153

Mais la querelle liturgique dans cette vaste fresque ? Elle apparaît vite comme un épiphénomène de la division du clergé et de l'épiscopat en Gallicans et Ultramontains. Les premiers sont favorables aux liturgies régionales, les seconds, avec Dom Guéranger, à la liturgie romaine qui finira par s'imposer, tardivement, note l'auteur, puisque l'archevêque de Besançon, le cardinal Mathieu, « plus politiciante que zelante », observe-t-il avec finesse, cèdera en 1874, un an avant sa mort, après 40 ans d'épiscopat.

Revue 153

V. Petit évoque incidemment une question restée sans réponse, celle de l'incidence de cette crise liturgique sur le choix par Vatican II de l'abandon du rite tridentin dont beaucoup pensent qu'il a précipité l'indifférence en désacralisant le culte. S'il n'y a pas de réponse, il y a une certitude : le rite de Vatican II a vidé les églises et c'est le mérite de Benoît XVI d'avoir restauré le tridentin... à condition, bien sûr, de trouver des officiants.

Revue 153

La thèse, puis l'essai de V. Petit inclinent à une question dont, là encore, la réponse est sans équivoque. Il a manifestement été influencé dans le choix de ce sujet par la thèse de Daniel Moulinet<sup>17</sup> qui, elle aussi, portait sur une crise interne de l'Eglise, facteur de division de l'épiscopat : la querelle des classiques dans l'éducation des jeunes. Mais il y a une différence majeure entre ces débats qui ont agité l'Eglise de France : la querelle liturgique apparaît bien mineure par rapport à celle engagée par J. J. Gaume, qui provoqua une onde sismique, avec l'abandon par son auteur de ses responsabilités de vicaire général de Nevers et des débats fratricides au sein de l'épiscopat, à un niveau qui ne sera pas celui du chanoine Thiébaud de Besançon, mais de ténors, comme Gousset, cardinal-archevêque de Reims, favorable aux thèses de Gaume, et Dupanloup, adversaire.

Revue 153

Le retentissement de la querelle des Classiques sera d'une tout autre ampleur dans le clergé, dans l'épiscopat, chez de grands témoins de l'époque, comme Veuillot et Montalembert. Il n'y aura rien de semblable dans l'affaire liturgique.

Revue 153

Enfin, dernière observation, on peut s'interroger sur la pertinence du chapitre consacré à Lamennais (*Vox populi, vox dei*). C'est encore le syndrome du 3<sup>ème</sup> tome de la thèse, contesté par le président du jury. C'est surtout celui, déjà rencontré chez d'autres historiens locaux, Gaston Bordet, par exemple, dans son étude de la Grande mission de Besançon (1825) qui comportait une 2<sup>ème</sup> partie consacrée à l'art baroque.

Revue 153

Pourquoi pas ? Si intérêt, il y a, c'est dans le recensement des évêques comtois, marqués par le menaisisme, très présent, avant 1830, au Grand séminaire de Besançon, qu'il s'agit de Gousset à Reims, de Doney à Montauban, de Mabile à Saint-Claude, de Gerbet à Perpignan. Et s'il y avait une leçon à retenir de ce chapitre consacré à Lamennais, c'est cette contradiction entre son appel vibrant au pape et la condamnation en retour (1832), un an après le voyage à Rome des « pèlerins de la liberté », Lamennais, Montalembert et Lacordaire. Vincent Petit est décidément irremplaçable pour relier l'histoire nationale et locale.

Revue 153

La poésie à tire d'aile par Henry TOURNIER (Atelier du grand tétras-2009)

Revue 153

Il faut lire cet opuscule, bref, mais d'une rare culture, cette manière d'anthologie cursive de la poésie française, même si Henry Tournier s'en défend. Il faut le pour retrouver les grandes références, selon les époques, et d'abord le XIX<sup>ème</sup> siècle, avec ces citations exceptionnelles que tout élève aurait dû consigner sur un petit carnet. Il faut lire encore pour découvrir la définition de la poésie par Henry Tournier, ancrée dans une sensualité forte, tant le poète exprime ce qu'il voit, entend, goûte, éprouve par le toucher, ce qu'il sent, ce qu'il souffre, au nom de la douleur, matrice de la création poétique. Douleur du furoncle et souffrance du poète ? La lecture d'Henry Tournier permettra de répondre à ce classique de la dissertation de philo, celle qui lance les idées quand le poète lance les mots, ceux qu'il cherche sans les trouver, dit Paul Valéry. On est là au cœur de la poésie qui est d'abord tragique, celui de Baudelaire, Nerval, Verlaine, Rimbaud, tous maudits, tous au zénith de leur art, champ clos de cette alchimie de la rime, mesure, cadence, rythme et harmonie.

Revue 153

**In memoriam**

Marcel BIGEARD (1916-2010)

La France a-t-elle déserté les sentiers de la gloire pour s'enfermer dans l'obscur torpéur de la défaite ? Il n'y a pas que l'équipe nationale de la Coupe du monde pour entretenir ce syndrome. Le désastre jalonne l'histoire de ce pays, et c'est la thèse de Zemmour, qui renvoie à la postérité de Waterloo. La chaîne « Histoire » en administre la preuve, en cette soirée de juin, avec un film sur Sedan (01.09.1870), malgré l'honneur sauf des « Dernières cartouches » de Bazeilles, avec l'étrange défaite de 1940 dont on commence à mieux rechercher et méditer les causes. Sedan concluait par le désastre un régime illégitime. Mais, 1940 et la défaite conclue, là encore, en moins de trois semaines, était bien l'œuvre d'une République légitime, mais bâtarde par son pacifisme éhonté. Et l'Indochine, la guerre oubliée de la IV<sup>ème</sup> République, les couleurs françaises amenées après huit ans de conflit, un siècle de présence et, au cœur de cette guerre, son chant du cygne, Dien-Bien-Phu, bataille mythique, dantesque qui renvoie au XIX<sup>ème</sup> siècle et à des défaites transfigurées par des combats pour la gloire.

Revue 153

Bigeard est le dernière figure légendaire de cette terrible bataille et, à ce titre, il vaut mieux que les désastres de 1870 et 1940. Il est celui qui sauve l'honneur, celui auquel le vainqueur rend les honneurs. C'est une défaite qui transfigure ses acteurs pour les envelopper dans le linceul d'une noire bravoure. A ce titre, Dien-Bien-Phu est à ranger, avec le centurion Bigeard, dans ces faits d'armes qui forcent l'admiration : la reddition de Huningue, en 1815 et l'assaillant autrichien qui rend les honneurs à Barbanègre, le sacrifice de Danjou et de ses légionnaires à Camerone, celui de Raynal au Fort de Vaux (1916). A Dien-Bien-Phu, le désastre est consommé, mais l'honneur sauf, quand un silence lourd tombe sur le camp retranché, le 7 mai 1954, et que le Viet-Minh plante son drapeau sur le PC.

Revue 153

Bigeard, l'âme du combat, celui qui sera parachuté avec son bataillon, dans une nuit d'enfer, le 16 mars, alors que le camp est condamné, la cause perdue. Bigeard saute et c'est cette histoire d'un demi-siècle, aux couleurs d'un autre âge, mythique par le courage et la bravoure qu'il faut rappeler, tant la mort, plus les temps effacent les mémoires et le souvenir des meilleurs.

Revue 153

Pourquoi Navarre, commandant en chef, décide-t-il d'investir la cuvette de Dien-Bien-Phu pour y installer un camp retranché ? Après la perte de Cao-Bang, à l'Est, qui ouvre au Viet-Minh le ravitaillement de la Chine communiste, après l'évacuation de Lai-Chau, au Nord, Navarre entend verrouiller le carrefour des pistes vers le Laos, le Tonkin et l'Annam. Il veut surtout un combat à la loyale, une bataille totale avec le Viet-Minh qui tient le pays, la nuit, et disparaît de jour. Mais au service de cette stratégie, les moyens manquent, dispensés avec parcimonie par le Général Cogy qui commande au Tonkin et conteste les choix de Navarre. D'abord, le camp retranché ne tient pas les crêtes et le pilonnage du camp par l'artillerie Viet sera meurtrier. Plus de piste d'aviation. C'est un nouveau Stalingrad en réduction et une difficulté croissante à relier les points d'appui au PC du colonel de Castries, étrange officier de cavalerie, si peu formé aux combats d'infanterie, qui vit terré dans son bunker et ne visitera jamais ses points d'appui.

<sup>17</sup> J. Joseph GAUME ou le catholicisme français intransigeant au XIX<sup>ème</sup> siècle dans le domaine de l'éducation (1992)

Celui qui, à partir du 16 mars, sera de toutes les opérations de déblocage des points d'appui, investis par les Viets, ce sera Bigeard et son bataillon. Bigeard, alors commandant, est un meneur d'hommes exceptionnel, un audacieux, un valeureux que les Français ne devraient jamais oublier. Il le sera encore après la chute du camp, au cours de la marche infernale imposée aux 10 000 prisonniers. Sur 15 000 combattants, 1 500 morts et 3 000 blessés, 4 000 seulement reviendront des camps Viets, situés à 700 Km de la cuvette. Revue 153

De cette série de désastres dont celle, dernière en date, de l'Afrique du sud, émerge la figure de Bigeard qui force l'admiration, tant la bravoure sauve l'honneur et transfigure le désastre.

Revue 153

Nicolas HAYEK (1928-2010)

Nicolas Hayek est mort comme les grands acteurs, comme Molière, en plein travail, dans l'ombre, son décor quotidien, loin des paillettes qu'il affectionnait. Car si Hayek était d'abord un créateur, c'était aussi un acteur, comme pour mieux répandre le mystère qui échappe aux foules et en assure l'adhésion. C'était le côté bling-bling de Nicolas Hayek, son bras couvert de montres, toutes les marques de son groupe, symbole de réussite, clé de sa dilection pour le beau, celui qu'il exprime dans son mécénat pour le Petit-Trianon. Revue 153

Créateur, communicateur, il y a chez lui la double dimension du Levantin qui a appris le métier industriel sur les bords de la Limmat. C'est là le secret d'une réussite sans ombre, celle d'un capitaine d'industrie, en un temps où la mode était d'enterrer la production manufacturière. A ce titre, il n'est pas le docteur Faust qui en assure la résurrection. Car, en 1970, l'industrie horlogère suisse, comme celle de tout l'Arc jurassien, est en ruines. Le quartz japonais lui a fait perdre deux-tiers de ses effectifs et il n'y a pas d'avenir pour la montre mécanique, même griffée, comme Longines, vendue à des Koweïtiens... pour le franc symbolique.

Revue 153

Le génie de Nicolas Hayek tient aux deux principes de sa stratégie : une production industrielle ne peut survivre que grâce à un produit de masse qui finance les investissements. Ce sera l'immense succès de la Swatch, véritable révolution dans l'univers cotonneux, mais condamné des fabricants. Hayek fabriquera 400 millions de Swatch, montre en plastic, jetable, vendue 50 Sfrs. Mais la Swatch dégage la ressource pour financer la relance de la montre haut de gamme, signée d'une marque de prestige et garantie par le label « Swiss made ». Cette stratégie, Hayek l'a tirée d'une étude de marché qui, en plein marasme horloger, démontre la pérennité d'un segment porteur pour les montres haut de gamme. Revue 153

Il reste à assurer le développement de l'investissement, de la production, de l'emploi et du revenu donné à 24 000 salariés. Swatch rassemble 19 marques, 160 unités de production, avec 40% des exportations horlogères suisses, fournit les composants aux entreprises de la branche, avec la menace récente de Nicolas Hayek d'en interrompre les livraisons.

Revue 153

Mais l'homme n'est pas qu'horloger; il est un périscope en mouvement, s'intéresse à la SMART, construite en partenariat avec Daimler. Il s'en retirera et pensera à d'autres fabrications, car sa hantise, c'était le sommeil, s'endormir, et c'est l'ultime mise en garde lancée aux chefs d'entreprise de son pays : perdre l'habitude de se battre. Hayek, le capitaine d'industrie, le réveilleur, c'est très exactement le profil qui a manqué à l'horlogerie française qui, elle, n'a pas survécu à la crise des années 70. La mort de la manufacture française, scandée par la faillite de LIP, érigée, selon le dogme idéologique, en pauvre épopée, n'a suscité ici aucune réflexion sur le destin horloger des deux versants de l'Arc jurassien. Les seuls dividendes pour la France, de l'aventure réussie de Swatch, ce sont des milliers d'emplois frontaliers et pour ceux qui n'y accèdent pas, un triste cortège, de bric et de broc, à la mode Bourbakî, dans les rues d'une ville qui fut capitale horlogère et qui n'a trouvé qu'une issue : déguiser ses demandeurs d'emploi en figurants d'une pauvre rétrospective sur LIP. Mais les 24 000 emplois industriels de Nicolas Hayek, les 4 milliards d'€ d'exportations annuelles de son groupe ? Là, rien silence, on tourne !

Revue 153

#### LETTRE DE L'ÉDITEUR 154

Pour un nouveau saint-simonisme...154

« *Libération* » est un quotidien de combat dont la lecture, roborative ou accablante, selon les goûts, tient moins à sa fonction d'information qu'à sa croisade frontale, constante, absolue, contre la présidence Sarkozy. La France est décidément un pays qui respire au gré des contre-pouvoirs et on ne lui en fera pas grief, même si ce type de presse écrite, opposante jusqu'à l'obstruction, rappelle, à rebours, la grande époque de l'ORTF.154

Mais le problème n'est pas là. Il est dans l'offensive conduite sans relâche par cette presse contre le projet gouvernemental de réforme des retraites. Pour accréditer sa thèse, en forme de sape, le quotidien, toujours en quête d'augmentation de capital pour survivre, a trouvé un moyen original : une opération de micro-trottoir consistant à interviewer des Français anonymes, donc représentatifs. Le micro de « *Libération* » s'est donc porté au-devant de quidam, réputés former un bon échantillon de la population active française. Il y avait là une animatrice, un professeur de collège, un autre d'université, un artiste, une travailleuse sociale...154

Tout est bien dans ce choix qui tient peu du hasard et beaucoup des nécessités, celles de « coller » à la distribution des actifs français, massivement tertiaires, et que l'on retrouve, avec un égal intérêt, dans les pages du quotidien régional, remplis, pendant la semaine, de notices nécrologiques et, le samedi, de la mine épanouie des mariés de la veille. On partage bien volontiers leur bonheur, quitte à céder à la curiosité de leurs professions, réparties, le plus souvent, en deux secteurs : le commerce et les services socio-éducatifs. 154

Ce tertiaire, omniprésent dans la population active française, a peu ou rien à voir avec la production et les échanges. C'est très majoritairement un tertiaire non marchand et qui s'en plaindrait, en un temps où le rôle social de l'officier, doctriné par Lyautey, a fait école dans toute la population. Avec un bémol, toutefois : ces emplois sont le plus souvent financés sur crédits publics et médiocrement rémunérés. En creux, ils sont l'expression achevée d'une réalité qui a cessé d'être économique : la disparition ou quasi-disparition des emplois manufacturiers, OS, ouvrier qualifié, maîtrise, cadres. Et pour celles et ceux qui existent encore, soucieux d'exercer un emploi de ce type, la solution, pour le Haut-Doubs, c'est de franchir la frontière, dans l'indifférence totale des responsables politiques locaux et nationaux.154

Le drame du micro-balladeur de « *Libération* », c'est de s'adresser à un échantillon représentatif de la population active française qui, dans sa fonction de consommation, importe beaucoup, mais ne contribue que très peu, voire pas du tout, à l'exportation, malgré un déficit commercial annuel de 50 milliards d'€. 154

Cette structure de l'emploi est-elle tenable à moyen et long terme, dans une économie condamnée à résorber ses déficits, mais totalement ouverte, acquise au libre échange européen par la grâce d'un président de gauche, François Mitterrand, dont les disciples actuels ont fait de ces « nouvelles couches », comme aurait dit Gambetta, une clientèle électorale ?

154

Ces responsables, omniprésents dans la gestion des collectivités locales, qui s'attendent à gagner encore huit départements aux cantonales de 2011, affichent une totale indifférence, longtemps partagée à droite, à l'égard de cette autre dérive pernicieuse de l'emploi, après le chômage, et une égale ignorance du socialisme utopique, véritable prescience quand son porte-drapeau publie ce texte fameux dit « parabole de Saint-Simon », en imaginant un accident de chemin de fer, catastrophique pour le pays, si les victimes étaient des banquiers, ingénieurs, dirigeants d'entreprises, zéphyr s'il s'agissait de généraux, amiraux, conseillers d'Etat ou prélats.

154

On en est là, aujourd'hui, avec la tertiarisation de l'économie française, peu compatible avec l'ouverture qui, depuis 40 ans, est au cœur de l'Europe.

154

Jacques CHATELAIN,

FOURNET-BLANCHEROCHE

LE DOSSIER DE RSHD 154

Régions frontalières : une question de drapeau ?

154

Les régions frontalières, pas moins de neuf pour la France, dont la Franche-Comté, ont toujours représenté une manière de modèle achevé d'intégration européenne. Depuis des lustres, on réside dans l'une et travaille dans l'autre. On pratique la libre circulation des personnes bien avant Schengen, des biens, des capitaux avant même la suppression du contrôle des changes par Mitterrand. Venus de ces régions, plus de 200.000 Français vont, tous les jours, chercher leur feuille de paye en Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse. Les Allemands du Bade-Württemberg vont travailler en Suisse, comme les Autrichiens du Vorarlberg, les Italiens du sud-Tyrol en Autriche, les Polonais en Allemagne... 154

Tout le monde se félicite de cette porosité des frontières au sein de l'UE et du brassage qui en résulte. Les bénéficiaires du travail frontalier se félicitent de trouver dans le pays voisin un emploi, inexistant ou moins bien rémunéré dans leur pays de résidence. Les entreprises du pays d'accueil peuvent se développer grâce à une main-d'œuvre bien formée et qui, à ce titre, ne leur a rien coûté. Quant aux politiques des pays de résidence, on ne les entend pas, mais ils font valoir *mezzo voce* que le travail à l'étranger est préférable au chômage... 154

Tout allait donc bien jusqu'à ces sondages scélérats qui viennent de révéler des résultats imprévisibles, en termes d'attente de souveraineté ou, pour parler clair, de changement de pavillon : 48% en Haute-Savoie, partisans déclarés du rattachement au canton de Genève, de même en Bade-Württemberg, 52% dans le Vorarlberg et, sans doute, beaucoup plus dans le Haut-Adige italien pour un rattachement à l'Autriche.

Une révolution silencieuse est-elle en cours dans cette Europe tranquille, souvent accusée de faiblesse face à la crise et, aujourd'hui, soupçonnée de miner en sous-main la souveraineté des Etats ?

#### **Erosion des souverainetés 154**

Il faut s'en expliquer et faire valoir aux Etats que leur démission dans les régions frontalières où la main-d'œuvre migre tous les jours pour chercher un emploi et un revenu, ne va pas sans risque et qu'un Etat, pour être respecté, ne peut se contenter d'exercer ses seules fonctions régaliennes. Il doit, sauf à assister à une érosion des souverainetés, donner du travail à ses nationaux, cad créer les conditions-cadres favorables à la création d'emploi. 154

Au Bonheur des dames de Zola a succédé, depuis la V<sup>ème</sup> République et la forte dévaluation qui inaugure son cours, le bonheur des régions frontalières, régions en embuscade pour saisir les avantages de leur situation géographique, masque de leur faiblesse, mais toujours au nombre de trois. C'est l'hétérogénéité des structures économiques, de part et d'autre de la frontière, avec, dans le cas de l'Allemagne et de la Suisse face à la France, environ dix points de plus pour la population active industrielle, auxquels s'ajoutent qualitativement un tertiaire marchand procurant de vrais emplois de service, bien rémunérés. 154

Le deuxième avantage, corollaire du premier, c'est un taux de croissance très supérieur à celui des régions françaises : au deuxième trimestre 2010, le taux français a été de 0,6%, de 2,2% en Allemagne et proche de 1% en Suisse. De même était-ce le cas entre le taux de croissance italien et celui de l'Autriche, avec les conséquences qui en résultent pour l'emploi dans le Haut-Adige. S'ajoutent ou plutôt s'ajoutaient les écarts de change : les transferts de main-d'œuvre française vers l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse ont toujours suivi une courbe ascendante, au gré de la chute du franc français qui, en 1958, passe sous la barre du franc suisse pour dépasser 4 francs et plus au lancement de l'€, 40 ans plus tard. La création de l'€ a liquidé l'un des piliers des transferts de main-d'œuvre frontalière, les écarts de change. Reste entier le second pilier : les écarts de développement et l'incapacité des gouvernements à en tirer les leçons pour donner aux entreprises des Etats pourvoyeurs de main-d'œuvre des conditions-cadres favorables à l'investissement, celles que l'on commence à voir apparaître aujourd'hui, en France, avec la réduction des charges (taxe professionnelle) et le refus de les aggraver, par exemple, sur le dossier des retraites, quasi-

exclusivement financées par capitalisation dans des pays comme la Suisse, pour les 100.000 frontaliers français, dans le silence assourdissant des champions de la répartition, le silence des gouvernements et des responsables politiques locaux dont le nombre a augmenté en sens inverse des emplois marchands dans les régions frontalières, en dit long sur, leur lâche soulagement, celui qu'exprimait Edgar Faure quand il observait entre deux pipes de Saint-Claude, qu'il valait mieux envoyer les gens du Haut-Doubs en Suisse plutôt qu'à l'ANPE.

#### **Lendemain qui déchantent 154**

Le bonheur n'a qu'un temps et il vient d'être rompu par un coup de tonnerre dans un ciel d'azur : les sondages réalisés dans plusieurs régions frontalières, spécialisées dans l'envoi de leur main d'œuvre vers les régions limitrophes. Et là, ce n'est plus le bonheur, mais l'accablement, même si, officiellement, on affecte l'indifférence. Trois exemples suffisent à en vérifier la dimension européenne.

154  
**1-Le Genevois français.** Il est constitué de territoires situés dans deux départements, la Haute-Savoie et l'Ain. Dans le premier cas, il s'agit d'abord de deux secteurs géographiques, le Faucigny (Bonneville) et le Chablais (Evian et Thonon); dans le deuxième, du Pays de Gex. Le Genevois français constitue le péri-urbain de la République et canton de Genève, avec ses 400.000 habitants, et lui apporte la main-d'œuvre manquante, soit près de 60.000 emplois qui font vivre, sur territoire français, plus de 150.000 personnes, soit près de la moitié de la population de Haute-Savoie. La concentration de population sur le territoire de la République et canton qui ne dispose plus de terrain constructible, contre-partie d'un régime draconien d'aménagement du territoire, cad dans le langage genevois, d'occupation des sols, impose une très forte pression foncière sur le Genevois français et d'abord sur la Haute-Savoie, même si le Pays de Gex, encore agricole il y a 30 ans, est, aujourd'hui, massivement urbanisé. 154

Cette pression transfrontalière, sur fond de transfert quotidien de main-d'œuvre, aboutit à un flou de souveraineté qui est le prix à payer de l'emploi apporté par la République et canton.

° Cf-Le crime du Grand Bornand 154

154

On vient d'abord de toute la France s'installer en Haute-Savoie (Annemasse : +55% en 30 ans, Thonon +49%, Annecy +34%) pour trouver du travail à Genève où les conventions collectives ne s'appliquent pas toujours dans une totale rigueur et permettent, à l'occasion, aux employeurs (Arbeitgeber) une sous-tarifcation de la main-d'œuvre frontalière. De même, un nombre croissant de Genevois, plus de 20.000, dit-on, viennent résider en France, même s'ils payent l'impôt direct à la République et canton qui, à son tour, restitue 3% de la masse salariale des frontaliers aux communes françaises limitrophes... sans même passer par le Trésor !

154

On imagine, dans un tel flou qui est celui de la cité antique, avec ses périèques et ilotes, le concassage des souverainetés, récemment clarifiées par ces sondages qui donnent 48% de Savoyards favorables à un rattachement à la République et canton. Le président d'un syndicat de frontaliers déclare suavement « Je n'en suis pas étonné, l'administration suisse est plus rapide et plus proche de la population ». Sans doute, d'autant que les fonctionnaires de l'Etat français hésitent à accepter une mutation dans le Genevois français, pour cause de coût élevé de la vie.

154

Ce sondage a été réalisé aux portes de Genève. La surprise aurait pu ne pas s'arrêter là si la curiosité des enquêteurs s'était exercée dans des micro-régions françaises, totalement enclavées, et dont on ne parle jamais. Qu'en aurait-il été du nord du Bas-Rhin, partie de l'arrondissement de Wissembourg, limitrophe sans frontière naturelle du Palatinat, relié par tram-train à Karlsruhe et à ses usines Michelin, par exemple ? On va travailler, du côté français, à Karlsruhe ; les ressortissants du Palatinat habitent dans l'arrondissement de Wissembourg. Aujourd'hui, on travaille, on vit, on scolarise les enfants de manière transnationale. Mais, on en conviendra, les souverainetés sont bousculées et les surprises « sondagières » inattendues. De même pourrait-on s'interroger sur un tel sondage dans le Sundgau, micro-territoire situé au sud du Haut-Rhin, enclavé entre Bâle et le Jura suisse. On va travailler massivement dans les deux-demi-cantons et les Bâlois habitent nombreux dans le Sundgau, territoire resté agricole et pittoresque avec ses étangs. Que donnerait un sondage dans le Sundgau, territoire de l'arrondissement d'Altkirch ? 154

**2-Le Haut-Adige-Trentin ou Tyrol du sud.** La région et sa capitale Bolzano ou Bolzen sont restées germanophones, malgré la volonté d'italianisation du gouvernement de Rome, la même que celle appliquée dans le Val d'Aoste. Mais la nature est plus forte que la culture et les 36.000 panneaux routiers sont systématiquement rédigés en allemand, langue dominante, celle de l'Autriche voisine qui donne des emplois aux Italiens de fraîche date du Haut-Adige dont le taux de croissance, comme celui de l'Italie, est trois à quatre fois inférieur à celui de l'Autriche. Un sondage sur la souveraineté donnerait, là encore, des résultats inattendus. 154

**3-Eupen et Malmédy.** Ces deux villes de l'arrondissement belge de Verviers, fortes de 73.000 habitants, sont germanophones, bien que situées dans la province wallonne de Liège et limitrophes de Rhénanie du nord. Le ministre-président de la communauté germanophone de Belgique vient d'évoquer, en manière de coup de pied de l'âne à la crise interrégionale qui plonge la Belgique dans le marasme, l'hypothèse d'un retour de la minorité à l'Allemagne, en cas d'implosion de la Belgique. Pour atténuer son propos, il a précisé que la communauté germanophone d'Eupen et Malmédy aurait le choix entre trois solutions: le rattachement à la Rhénanie du nord, au Luxembourg ou la formation d'un nouveau... Liechtenstein ! 154

154

L'Europe qui avance malgré ou à cause de ses crises est-elle en mouvement, comme si le temps était venu de revoir les traités de Versailles (1919) et de Vienne (1815) ? On n'en est pas là, mais la question incline à un triple commentaire. 154

**1-Le couple emploi-revenu n'est pas neutre.** En un temps de rareté de l'emploi marchand, le binôme emploi-revenu devient prédominant chez les individus qui sont moins citoyens et, à ce titre, acquièrent un lien fort avec le pays qui les emploie. C'est Benjamin Constant qui distinguait la liberté des Anciens, fortement tournée vers la participation à la chose publique, et la liberté des Modernes, axée sur la sécurité. Le travail des ressortissants d'un pays dans le pays voisin accorde une prime substantielle à ce dernier. 154

**2-Le cocktail économie et histoire.** Les mouvements pendulaires de main-d'œuvre reflètent les écarts de développement d'une région à l'autre. La pérennisation de ces mouvements peut faire resurgir et légitimer le fantôme d'un ordre ancien. Et c'est particulièrement vrai dans les trois cas de Genève, Bolzano, Eupen et Malmédy. 154

On commémore, cette année, le 150ème anniversaire du rattachement de la Savoie à la France, « annexion » disent volontiers les Genevois qui réclamaient, à l'époque, un référendum dans l'arrière-pays de la République et canton, cad dans le Pays de Gex, le Faucigny et le Chablais, toutes entités, faut-il le rappeler, qui formaient le département français du Léman (1798-1814) sous l'Empire. Il y a 150 ans, les Genevois, soutenus par les Radicaux, pères du fédéralisme de 1848, revendiquaient implicitement le retour à ce département, devenu République et canton suisse. Dans leur esprit, il s'agissait simplement de refaire le département du Léman... à la mode helvétique et, au demeurant, 48% des Savoyards n'y seraient, aujourd'hui, pas hostiles, quitte à passer par pertes et profits les sacrifices français de la guerre d'Italie : plus de 20.000 morts à Magenta et Solferino. Il y a 150 ans, le régime de Napoléon III a payé deux fois pour Nice et la Savoie qu'il n'avait pas demandés, mais que Cavour lui avait proposés : par l'hécatombe et le désastre politique provoqué par cette guerre. Aujourd'hui, la compétition n'est plus militaire. Elle est économique et la libre circulation en Europe crée des phénomènes de polarisation qui laissent loin derrière les frontières, expression traditionnelle de la souveraineté. 154

La vraie compétitivité, c'est pour chaque Etat de créer ces pôles d'activité et d'emploi sur son propre territoire. Les sondages qui relativisent les souverainetés inclinent à une compétition que l'on ne perçoit guère ici, dans le vacarme de la sauvegarde des « acquis sociaux ». Faudra-t-il encore longtemps observer cette bataille sur fond de perte de compétitivité, d'hémorragie de population active des régions françaises vers des régions limitrophes à forte densité d'emploi et à faible effectivité des acquis sociaux ? Ou, si rien ne bouge, restera-t-il la trompette de Valmy pour les champions de la crispation sociale ? 154

154

**3-La régionalisation contre les Etats.** La montée en puissance des régions a obéi à une double influence : celle de l'Europe qui, au début des années 70, a créé une politique régionale, servie par un fonds, le FEDER. Jusqu'en 1981, les crédits FEDER tombent dans les caisses de l'Etat français, en remboursement de ses équipements. Après 1981, les Conseils régionaux en font leur affaire. Les Régions ont une assemblée élue au suffrage universel et un budget. L'Etat s'est retiré, laissant les régions face à leurs homologues étrangères. Mais les écarts de développement sont restés et la Franche-Comté face aux cantons suisses de l'Arc jurassien ne pèse pas lourd, pas davantage l'Alsace face au Bade-Württemberg, sans parler des départements face aux métropoles du type Bâle ou Genève. 154

Il n'en était pas de même quand ces mêmes Etats étrangers, leurs régions, Länder ou cantons trouvaient en face d'eux l'Etat français représenté par son gouvernement central. Les régions frontalières françaises sont maintenant en charge de leurs intérêts. On devine une situation particulièrement déséquilibrée quand on observe une région comme Nord-Pas-de-Calais, sinistrée : désindustrialisation, stagnation démographique, solde migratoire négatif, 20ème/21 pour le PIB/hab, 13% de chômeurs dont un quart de moins de 25 ans, le tout sur fond de délitement du tissu social, comme l'a montré l'affaire d'Outreau. On devine mieux les effets négatifs d'une comparaison entre le Nord-Pas-de-Calais et la Flandre belge. 154

#### **Le cas d'école de la Belgique 154**

On fournit d'ailleurs l'exemple paroxystique des effets désastreux de la régionalisation sur fond de disparition de l'Etat central. La Flandre néerlandophone (6 millions d'hab.), aujourd'hui plus développée que la Wallonie francophone (4 millions) refuse, sans le dire, tout système de péréquation de richesses et on peut redouter l'impasse de toute réforme constitutionnelle, même confédérale. En France, la régionalisation de 1981 a provoqué l'effacement du gouvernement central, en charge jusqu'alors de l'interface transfrontalière. Il n'en est plus rien et, hormis une grande région comme Rhône-Alpes, le déséquilibre est patent, avec l'impossibilité pour des petites régions de corriger les écarts de développement, quitte à s'accommoder d'une certaine décomposition de la citoyenneté, comme en témoignent les sondages en cours. Comment pourrait-il en être autrement quand un pays comme la Suisse donne du travail à plus de 100.000 Français, venus de trois régions, verse une ristourne salariale aux communes du Genevois français et, aujourd'hui, contribue au financement de grands équipements situés sur le territoire français, comme la ligne TGV Bellegarde-Bourg ? 154

La réaction des habitants du Genevois français au non-respect par la SNCF de son engagement de parcourir Genève-Paris en trois heures est sans ambiguïté: « on » a payé, s'en vont clamer ces mêmes Français de la périphérie genevoise.

154

L'Europe des régions n'est pas celle de régions ayant accédé, comme d'un coup de baguette, à la parité de développement. La libre circulation a même exacerbé les écarts de développement et, à cet égard, les régions françaises représentent un cas d'école, sur fond de dramatisation des disparités, de moins en moins corrigées par les gouvernements centraux, supplantés par des régions frontalières qui, dans le cas de la Franche-Comté, ne font pas le poids face à leurs homologues limitrophes. L'émergence d'un constat de décomposition de la citoyenneté, apporté par des sondages récents, devrait inciter les Etats et les régions à une réflexion et à une action en faveur de la localisation d'investissements, facteur d'emploi et de revenu, ne serait-ce que pour mieux relocaliser ceux qui ont émigré outre-frontière. Mais, un demi-siècle d'explosion des migrations pendulaires n'a toujours provoqué que des remèdes superficiels, alors que ces régions auraient dû être le lieu d'innovations majeures dans la définition des conditions-cadres de l'investissement. C'est tout le contraire qui a prévalu, au nom de l'égalité jacobine et de la crispation sur les acquis sociaux dont témoignent, aujourd'hui, les débats passionnés sur le financement des retraites. Qu'il suffise de rappeler le cas de ce chef d'une entreprise franco-suisse qui, en cinq minutes, ferma son usine du Haut-Doubs pour transférer ses salariés en Suisse parce que le comité d'entreprise refusait tout aménagement des horaires quand s'appliquèrent les 35 heures. 154

#### **Puissance et pouvoir 154**

Travailler en Suisse et vivre en France, travailler en Autriche et vivre en Italie, travailler en Rhénanie du nord et vivre en Belgique, faire cohabiter Wallons et Flamands, toutes choses qui ne sont pas assurées de la pérennité si, d'aventure, les intéressés, dans une Europe ouverte, souhaitent la confusion de la résidence et du lieu de travail. On aura donc abouti à un résultat que l'actualité, celle d'une Europe aux souverainetés inaliénables, récuse, mais que l'Histoire, toujours en embuscade, justifie. Après tout, le Tiers-état qui détenait la puissance, en 1789, face aux deux autres ordres, titulaires du pouvoir, finira très vite par réconcilier puissance et pouvoir. C'est cette dialectique que d'obscurs sondages viennent de faire éclater en pleine lumière. Il est encore temps d'en tirer les enseignements et de corriger les écarts de développement. L'Europe n'a, sans doute, que faire des souverainetés, mais les Etats n'ont pas trouvé d'autre légitimité.

LE BILLET DU HURON 154

2012 : double peine ?

Sans tomber dans la politique-fiction, il n'est pas invraisemblable d'envisager un quartier de candidats à la présidentielle de 2012 : deux au centre du jeu politique, avec le président sortant et un challenger de gauche, issu d'une primaire de « ratification », deux sur les franges extrêmes. Au second tour, la compétition devrait se réduire au classique duel gauche-droite. Mais rien ne permet d'exclure, à ce jour, un scénario de type 2002, avec un duel extrême-droite/droite, voire extrême-droite/gauche. 154

Dans ce dernier cas, celui de l'élection d'un candidat de gauche sur les décombres d'une droite parlementaire, privée de candidat au second tour, la vraie question est celle de la survie de l'opposition parlementaire et surtout de sa structure. Il faut rappeler, à cet égard, la réponse de cette droite à l'élection de François Mitterrand, le 10 mai 1981, avant les législatives qui suivent la dissolution de la Chambre, élue en 1978. Alors que la campagne avait été fratricide, à droite, en raison de la primaire Giscard-Chirac, le cartel électoral constitué de Jacques Chirac, Jean Lecanuet et Giscard surgissait dès le lendemain du second tour. L'unité se faisait plus vite que la division, mais l'extrême-droite était inexistante. Elle montera au firmament politique avec les municipales de 1983 et l'affaire de Dreux en sera l'expression achevée. 154

En 2012 comme en 1981, la dissolution sera immédiate, sauf à observer l'état des forces d'opposition. La première victime de l'élection d'un candidat de gauche à la présidentielle, devrait être l'UMP, fédération de partis de droite et du centre, qui ne devrait pas résister à l'échec de son candidat. Les centristes, habitués voyageurs sans bagages de la politique française, à la mode Montalembert du XIX<sup>ème</sup> siècle, devraient en tirer les leçons les premiers et de cette diaspora, se détacheront aussitôt les éléments les plus progressistes, attirés par l'élection d'un président de gauche. Que restera-t-il des gaullistes et néo-gaullistes, déjà affaiblis par la dissidence Villepin, plus d'un demi siècle après la création de la V<sup>ème</sup> République par son fondateur historique ? Qui pourra émerger sur les décombres de la défaite, comme le chef reconnu d'une formation qui a toujours hissé sur le pavois celui qui trace la voie parce que l'Histoire l'a investi ? La question reste sans réponse, alors que le calendrier se déroulera imperturbable, après la présidentielle. Quant à la droite libérale elle observera sans déplaisir excessif la descente aux enfers de son vieil adversaire-partenaire gaulliste. 154

On mesure que dans cet univers de prostration des droites, le seul parti qui s'impose avec la pureté de cristal, celle que lui vaut une opposition sans faille, sans participation ni soutien aux majorités antérieures, c'est l'extrême-droite. Ce parti, solidement structuré, fort d'un discours-programme sans concession, deviendra l'âme du combat au sein d'une droite tentée de le dédouaner de ses excès, tâche facilitée par l'avènement d'un nouveau chef, fût-il décliné au féminin, ancré dans ses convictions, mais prudent dans l'énoncé.

C'est l'effet « double peine » de l'élection, en 2012, d'un candidat de gauche. La droite parlementaire perdrait d'abord l'Élysée et, dans la foulée, sa majorité. Mais, en prime, comme si cette défaite ne suffisait pas, elle n'aurait d'autre issue que de se constituer en opposition crédible, autour de l'extrême-droite, civilisée par le départ de son fondateur, transfigurée par 30 ans d'opposition résolue, sur une thématique que ses cheu-légers ne manqueraient pas de présenter comme vérifiée par l'Histoire. 154

L'élection d'un candidat de gauche à la présidentielle de 2012 et la double peine qui pourrait en résulter pour la droite parlementaire, vaut, à son tour, double conclusion pour l'Histoire qui s'écrit au gré des vicissitudes du combat politique. Si ce scénario de politique-fiction devient réalité dans 20 mois, alors le triomphe posthume de Mitterrand sera total. La division des droites qui aura été son grand tour de force, aura atteint son apogée en envoyant à l'Élysée, l'un de ses héritiers, manière d'en assumer la pérennité. Mais il y aura mieux dans ce scénario de l'impossible. C'est l'inéductible réunification des droites si elles veulent résister à la tourmente et revenir à un statut d'alternative crédible. Ainsi, les droites pourraient-elles trouver dans l'échec de 2012 le chemin de l'unité après deux divorces fratricides : en 1960, c'est l'éclatement de la constellation des Indépendants-Paysans (CNI) qui voient partir les Républicains-Indépendants de Giscard, soutiens de la politique algérienne du Général. Vingt ans plus tard, c'est l'irruption, par la grâce de Mitterrand, de l'extrême-droite, héritière des Indépendants-paysans anti-gaullistes. Les droites retrouveraient, en 2012, leur cours tranquille, celui de la IV<sup>ème</sup> République qui n'a jamais été perturbée par cette troisième composante des droites, le bonapartisme, inspirateur du gaullisme repeint aux couleurs du radicalisme par Chirac.

TRIBUNE DE RSHD 154**Le rouge est mis : panique à bord...**

« En France, le deuil des convictions se porte en rouge et à la boutonnière ».

Jules Renard

154

Y a-t-il une « affaire Woerth » ? Le remaniement ou changement de gouvernement le dira. Y a-t-il une « affaire Bettencourt » ? La justice répondra. Y a-t-il un problème de la Légion d'Honneur ? L'affaire Maistre pose, en revanche, une vraie question. On a d'abord redécouvert ou simplement confirmé l'étrange alchimie qui préside à l'attribution de cette décoration, la première dans l'ordre protocolaire. On sait maintenant, même s'il ne s'agit pas d'une révélation, que la nomination dépend largement de l'appui d'un ou plusieurs parlementaires, que ce soutien est d'autant plus facile à mobiliser que l'impétrant est ami du pouvoir.

Voilà donc une nouvelle victime collatérale de l'affaire Bettencourt. L'autre constat, là encore sans parfum d'innovation, c'est le caractère totalement discrétionnaire de la décision. L'absolu fait du prince. Le pouvoir décerne le ruban à ceux qui l'ont mérité et même qui peuvent faire état de mérites « éminents ». C'est, sans doute, vrai, mais quelle est l'échelle d'appréciation des mérites et qui manie le curseur ? Est-ce choquant ? Sûrement pas ! Ce qui l'est beaucoup plus, c'est l'absence totale de motifs qui rend la décision d'attribution insusceptible de tout recours ou contrôle contentieux. Les bons théoriciens de la jurisprudence administrative enseignent d'ailleurs les lacunes du contrôle en citant le parfait exemple des décorations.

154

Si l'on voulait illustrer l'extraordinaire diversité ou florilège des noms figurant, à chaque promotion, sur les quatre pages magiques du « Figaro », on ne la chercherait pas au XXI<sup>ème</sup> siècle, mais au XIX<sup>ème</sup> pour ne froisser personne et on citerait Pasteur, commandeur de la Légion d'Honneur, en 1868, alors que Latour du Moulin, député de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Doubs, parlementaire de base, bonapartiste, en 1852, passé à gauche, en 1869, reçoit, aussitôt après sa réélection, la cravate de commandeur, comme Pasteur, alors que les mérites du premier sont insignes, ceux du second relevant de sa capacité à rallier l'Empire en perdition. Certes, Pasteur recevra, en 1881, la Grand Croix de la Légion d'Honneur, grade suprême, mais jusqu'en 1869, lui qui a déjà une très grande notoriété et incarne au plus haut degré les vertus de l'élitisme républicain, est traité comme un parlementaire opportuniste.

154

Mais surtout, entre le savant qui honore la science et le politique à la conviction ondoyante, il y a toute la différence entre l'étroite allégeance et la totale indépendance. Car, on ne le dit pas assez : celui qui a demandé et obtenu, n'en a pas fini avec le parcours de la sollicitation. Il lui faut mobiliser un parrainage influent. En clair, la cérémonie de remise est au moins aussi importante que l'attribution même du ruban. Le lauréat, inscrit sur la liste du décret, doit donc répondre aussitôt à deux exigences : la remise qui fait courir le délai d'obtention du grade supérieur et un parrainage signifiant qui vaut adoubement.

154

La course est engagée, celle qui fit, pendant deux septennats, le bonheur de Mitterrand, fin connaisseur de l'âme humaine, de ses grandeurs et faiblesses. Combien sollicitèrent le privilège d'une remise de décoration à l'Élysée, beaucoup, totalement éloignés du parti qui porta Mitterrand à l'Élysée. 154

**Combien furent exaucés ? On songe à cet énarque-instituteur, bel exemple de promotion sociale, qui, à force de palinodies avec tous les régimes, et Dieu sait qu'il y en eut après 1981, avait sollicité l'Élysée pour se faire remettre la cravate. Député et étonné, il confiait : « Je n'ai pas eu de réponse... ». En tout cas, le président répondit à 15.000 sollicitateurs en 14 ans de mandat. L'homme excellent dans ce théâtre qu'il abordait comme un monarque, en passant devant les récipiendaires, alignés comme à la parade. Il débitait alors, sans notes et en quelques mots, un compliment en forme d'aveu de connivence, à un récipiendaire transi, habité d'un coup par la grâce du pouvoir. Les 15.000 avaient-ils voté pour lui ? Peu importe ! Il les connaissait, les avait rencontrés au gré d'un parcours d'un demi siècle, avait mesuré leur contribution à la République, ou simplement à sa cause et, à ce titre, n'épargnait ni les écopés de Vichy ni les amis de la traversée du désert, en 1958, ni les rares fidèles du trou noir de l'Observatoire.**

154

Au cœur de ce théâtre d'ombres, se retrouvent les politiques qui attribuent souverainement les décorations pour remercier ou fidéliser et, à ce titre, échappent, pour eux-mêmes, au vertige de la décoration. Car, c'est un principe républicain : les grands fauves de la politique ne sont pas décorés. Ils décorent, mais acceptent une décoration scellerait la fin de leur indépendance et le début de l'allégeance. Les vedettes de la profession, les ténors de la politique affectent une totale indifférence pour les décorations. On se souvient de la véhémence protestation d'Antoine Pinay, bientôt centenaire, deux fois président du Conseil sous la IV<sup>ème</sup> République, contrairement à Mitterrand qui ne le fut jamais, quand Chirac, persuadé de lui être agréable, lui décerna le ruban, pendant l'alternance de 1986-88. Le retour à l'envoyeur fut cinglant. Les choses ont bien changé. Les anciens ministres et parlementaires ne savent plus refuser, comme les journalistes, peu sensibles au conflit d'intérêts, comme les anciens syndicalistes qui, tel Georges Séguy, agitaient le pavé, en 68, pour mieux appeler à « savoir terminer une grève » et, à ce titre, méritaient bien d'être distingués.

154

A la racine du ruban, il y a l'adoubement, voulu par Bonaparte qui fendait l'oreille de ses grognards et avait entendu dater le bonheur des Français de la Légion d'Honneur. L'ambivalence est ainsi au cœur de l'institution créée en 1802. Il y a sur le versant du mérite le Bonaparte, « fils de la Révolution » comme il se définissait lui-même, héritier de l'élitisme républicain, instauré par la Convention. Mais il y a aussi le versant Ancien Régime, les 4000 grandes familles au bénéfices des faveurs de la Cour, toutes discrétionnaires, distribuées par le prince, balayées, en principe, par la Révolution, mais peu ou prou toujours conservées par les régimes qui suivent.

Est-ce le mystère, l'alchimie de la décoration, le fait du prince qui étonne toujours les pays voisins, mais séduit imperturbablement ce vieux peuple de France, comme si, recru de révolutions, toutes faites au nom de l'égalité, toutes achevées dans le despotisme, il ne trouvait de profit que dans des listes interminables, de bric et de broc, où le nom de tel ou tel récipiendaire, totalement inattendu, était moins le sujet d'une ironie facile que d'un perpétuel encouragement à solliciter le caprice du prince. D'ailleurs, les zones d'ombre qui ont quelque fois nimbé les longues listes de lauréats, comme le négoce organisé de l'Élysée par le genre de Grévy, n'ont jamais calmé le prurit des postulants. 154

Il en sera de même après l'affaire de Maistre, comme il en fut après la démission de Grévy. L'un des premiers à être décoré de la plaque de Grand officier ne fut-il pas le « brav' » p'tit général » Boulanger, sans doute, pour le remercier de ne pas avoir marché sur l'Élysée ? 154

A la recherche du temps passé...154

Bicentenaire de Montalembert (1810-1870) :  
de Maïche à la Roche-en-Brenil

« La vérité, c'est qu'il est malheureux partout ».

Montalembert et l'Europe de son temps  
par M.Castillon du Perron (Ed.Guibert-2009)

**Le colloque du centenaire de la mort de Montalembert (1970) avait eu lieu à Maïche, sous la présidence de Marcel Prélot et sous l'égide de l'Académie des Belles Lettres de Besançon. L'ancien hôtel Granvelle, propriété de la famille Grammont, avait été acquis par Montalembert dans le cadre d'un partage avec son beau-frère, Werner de Mérode, conseiller général de Maïche (1846-1892), maire à trois reprises (1846-48, 1871-74, 1882-1896), sénateur inamovible du Doubs en 1875. Ces mandats auraient justifié l'attribution de l'hôtel Granvelle à Mérode, Montalembert étant député du Doubs, en 1848 et, en 1852, de la première circonscription, celle de Besançon, qui n'incluait pas Maïche, rattaché à l'arrondissement de Montbéliard. Montalembert tenait pourtant au château de Maïche et, à la mort de son beau-père (1857), il lui fut attribué par Mérode qui construisit une nouvelle résidence.<sup>154</sup>**

**Le colloque du bicentenaire présentait l'originalité d'un autre cadre, celui de la Roche-en-Brenil, dans le Morvan, acheté par Montalembert en 1841. Le site ne manque pas d'ampleur, avec ce château-fort massif, autrefois entouré de hauts murs, le tout protégé par des douves et un pont-levis au nord, un pont dormant au sud.<sup>154</sup>**

Pourquoi Montalembert fit-il l'acquisition de ce domaine, alors qu'il allait devenir propriétaire à Maïche, quinze ans plus tard ? C'est, sans doute, Anna de Montalembert qui était attachée à la demeure familiale des Grammont, alors que Montalembert, beaucoup plus parisien que provincial en sa demeure du 40, Rue du Bac, souhaitait acheter une propriété que l'on appellerait, aujourd'hui, résidence secondaire. La Roche-en-Brenil, à 250 km de Paris, était plus accessible que Maïche et surtout ce domaine présente une étonnante situation, avec cette vaste demeure de différents âges, son parc, le bureau-bibliothèque de Montalembert, dans un angle qui ouvre sur un balcon d'où, comme le Général à la Boisserie, il pouvait laisser filer son regard vers ces espaces libres, riches de cette liberté qui fut le combat de sa vie.<sup>154</sup>

154

**Voilà le secret de la Roche-en-Brenil, demeure chère à Montalembert qu'il gagnait de Paris, après un voyage de 12 heures, une demi-journée pour franchir 250 km, 130 jusqu'à Joigny, en chemin de fer, à partir de 1850, le reste par malle-poste et voiture particulière.**

## Guizot et Thiers 154

Le colloque présentait la galerie des contemporains de Montalembert. Et d'abord Guizot (Gilles Le Béguec). Montalembert n'a jamais été proche du pouvoir sous la Monarchie de Juillet, de Guizot, en particulier, chef du Gouvernement avant la Révolution de février 1848. Il n'en restera pas moins fidèle à « la grille de lecture » des Doctrinaires, ceux qui théorisaient le gouvernement d'une monarchie, non plus limitée, mais constitutionnelle, avec double responsabilité du gouvernement devant le Roi et la Chambre. Sur le Canapé doctrinaire, on trouvera Rémusat, Duvergier, Guizot, Albert de Broglie qui, au nom du gallicanisme se sépare de l'ultramontain, Montalembert. Le régime de Louis-Philippe aurait du avoir sa sympathie et, pourtant, il en conduisit l'opposition, au nom de la liberté d'enseignement et des restrictions aux libertés, liberté de presse d'abord, après l'attentat de Fieschi (1835). Guizot n'en recevra pas moins avec empressement Montalembert qui entre, en 1852, sous la coupole, promue salon d'opposition au Second Empire.

154

Avec Thiers, les relations sont aussi fluctuantes. Olivier Tort a rappelé qu'elles avaient été peu soutenues sous la Monarchie de Juillet quand Thiers est, par deux fois, chef du Gouvernement. Plébéien et voltairien, promu par son talent et son travail, Thiers avait peu d'affinités avec l'aristocratie très catholique, Montalembert. 154 C'est 1848 qui rapproche les deux hommes, au sein du groupe des Burgraves, parti de l'Ordre, dressé contre la Grande peur de Juin 1848. Thiers ne se rallie pas à Louis-Napoléon Bonaparte sur lequel il se trompe lourdement en le qualifiant de « crétin », alors que Montalembert lui trouve beaucoup de qualités. Il soutiendra le coup d'Etat qui vaudra à Thiers d'être embastillé après une arrestation nocturne mouvementée. Il rejoint le parti catholique sous l'Empire, sans doute, par nécessité, critique le « Judas » Montalembert pour son ralliement, mais le rejoint vite après son passage à l'opposition. Les deux hommes se retrouvent dans des dîners parisiens-Montalembert est un grand « dîneur » mais surtout dans une commune adhésion à un régime équilibré, respectueux des libertés publiques, ces fameuses « libertés nécessaires » doctrinées par Thiers (1864), sans grande préoccupation pour la forme du régime. Thiers ne sera-t-il pas monarchiste sous Louis-Philippe et républicain après 1873 ? 154

154

Montalembert ou la synthèse de trois siècles

Il y a une remarquable ambivalence dans les discours et les engagements de Montalembert. Il sera toute sa vie chantre de la liberté, dans l'Etat et, à ce titre, il reste l'une des grandes voix du libéralisme politique, dans l'Eglise et c'est cette liberté qu'il sert avec Lacordaire et Lamennais quand, tous trois, « pèlerins de la liberté », se rendent à Rome pour rencontrer Grégoire XVI. Tout change quand on observe ses engagements. Il n'est pas rallié à la monarchie de Juillet, pas davantage au II<sup>ème</sup> Empire, même s'il a vigoureusement soutenu, contre les Burgraves, le prince-président. Finalement, il n'y aura guère que l'éphémère II<sup>ème</sup> République pour rallier ses suffrages. Il le dira, lui-même : « L'année 1849 aura été la plus brillante de ma vie publique ». 154

154

Non qu'il approuve ce régime aux contradictions fatales, comme le vérifieront les journées de Juin 1848 et le coup d'Etat final de 1851. Mais c'est le meilleur moment de sa vie politique et parlementaire, d'abord parce qu'il est élu député, ensuite parce que, faute d'être nommé ministre, il goûte au rôle de vizir de cour, à l'influence exercée dans l'ombre de Falloux, ministre de l'Instruction publique et des cultes. Montalembert oublie ses réticences à l'égard du suffrage universel, lui qui éprouvait une telle dilection pour la Chambre des pairs, à tout le moins pour le suffrage censitaire. Lorsqu'il est à Maïche qui n'est pas dans sa circonscription, il passe son temps dans les cures et chez les grands électeurs, alors que le suffrage universel est rétabli, comme le dira la proclamation du 2 décembre et, qui plus est, au scrutin majoritaire à deux tours.

154

Mais, en 1848-51, on n'en est pas là. Cette II<sup>ème</sup> République qui tire sur le peuple avant de s'abîmer dans la faille du coup d'Etat, dans l'indifférence générale, a toute sa sympathie. Montalembert, comme tous les grands libéraux, est d'abord un solitaire, détenteur d'une vérité qui est celle de la liberté, pragmatique, à l'anglaise, et non pas idéologique et sectaire, à la française. Sa vision politique transcende le suffrage des fous dont il ne comprend pas « l'impudence démocratique ». Il est seul pour conduire ce combat pour la liberté et on devine que cette foi vient se ressourcer dans l'austère solitude du Morvan. Là, surgit la synthèse toute romantique de ce passeur des siècles : le cosmopolitisme du 18<sup>ème</sup>, le libéralisme du 19<sup>ème</sup> et l'Eglise libre du 20<sup>ème</sup>.

154

1940-2010 : 60 ans après l'« impardonnable » défaite...

Marc Bloch avait parlé « d'étrange défaite ». Claude Quétel<sup>9</sup> est plus précis, plus accusateur en évoquant une « impardonnable défaite ». Il est vrai que 1940 signe, pour la France, un terrible désastre, comme elle n'en avait jamais subi, qu'il s'agisse de 1814 ou de 1870. En 1814, l'effondrement de l'Empire napoléonien libère une légende, celle de son fondateur. En 1870, les opérations militaires durent un mois. Le désastre de Sedan balaise le régime de Louis-Napoléon, mais la République relève le défi et continue la guerre, même si le résultat est le même. Mais la République a sauvé l'honneur et instillé dans le pays un patriotisme brûlant qui fera la victoire de 1918.

154

<sup>9</sup>L'impardonnable défaite par Claude QUETEL (Lattes- 2009)

154

En 1940, rien de semblable, si ce n'est le sacrifice de 100.000 Français, pendant une guerre d'une semaine, conclue par une reddition déshonorante. C'est, sans doute, la raison de l'habituel mutisme sur la défaite et des grandes orgues sur la Résistance et la Libération.

Mais précisément, parce que l'Histoire ne parle pas toujours vrai sur cette page sombre, il est toujours actuel d'en tirer les enseignements. Comment la France, victorieuse en 1918, même si cette victoire est celle d'un peuple exsangue, a-t-elle pu amener les couleurs en une semaine, assister impavide à l'effondrement de son armée, lancer sur les routes dans une fuite éperdue 8 millions des siens ? 154

A lire Claude Quétel qui, pour une fois, parle vrai sur ce désastre, on retiendra trois causes. D'abord, le refus d'une nouvelle guerre. C'est l'opposé de 1870 quand la France trouve dans la défaite le ressort de la revanche et ce sera l'honneur de la classe politique, qui communique dans le même sentiment national, de préparer les conditions de la victoire de 1918. La classe politique de l'entre-deux-guerres, idéologiquement divisée, ne cherchera pas à corriger ce défaitisme. Au contraire, elle l'entretiendra en affaiblissant le pays, alors que l'Allemagne du III<sup>ème</sup> Reich prépare ostensiblement la guerre. 154

154

La deuxième raison de la défaite, c'est la montée de l'idéologie, instillée par la Révolution russe, et qui va plomber le sentiment national, si fort de 1870 à 1914. L'hymne à la paix, aussi incessant que dérisoire vient affaiblir le camp du patriotisme, accusé de faire le jeu du capitalisme. Le pacifisme sera un véritable poison du corps social français, instillé par des hommes comme Briand, dix fois président du Conseil, quinze fois ministre des affaires étrangères. Pacifisme de la classe politique, pacifisme des intellectuels quand Jean Renoir tourne « La Grande illusion ». Pacifisme à l'intérieur, pacifisme à l'extérieur quand la République observe impavide, les opérations de commando du III<sup>ème</sup> Reich : rive gauche du Rhin, Sudètes, Anschluss, Dantzig... 154

Enfin, troisième cause du désastre, le pacifisme sous-tendu par l'idéologie, justifie une stratégie exclusivement défensive. Pétain, auréolé de gloire, donc incontesté, en est le symbole, relayé par le Haut-commandement et la consensuelle figure de Gamelin, personnage politique intouchable et qui ne sera révoqué qu'après la défaite pour être remplacé par un vieillard de 73 ans, Weygand. Le désastre s'identifiera finalement à deux binômes, de droite et de gauche : Daladier-Reynaud, Pétain-Weygand.

154

Chronique du Haut-Doubs

154

Le Haut-Doubs ou l'âge d'or de Robert Schwint

Robert Schwint est comme les vieux vins : il se bonifie au gré du temps, même s'il faut en convenir, la première mouture était déjà sympathique. L'objectivité commande de lui reconnaître quelques vertus acquises au cours de son long apprentissage du métier politique dans le Haut-Doubs. Voila une propédeutique utile et qui lui vaut un double coup de chapeau. D'abord, Robert Schwint était toujours agréable avec ses adversaires. Il ne cherchait pas à convaincre, encore moins à débattre dans le vide. Il affichait toujours son accord avec son dernier interlocuteur qui concluait à la grande courtoisie de ce sénateur-maire de gauche. Ainsi, l'entend-on, aujourd'hui (La presse bisontine-09/2010) chanter les louanges du député-maire de Vesoul qui, selon lui, aurait fait plutôt qu'il ne ferait, un bon maire de Besançon. C'est pas très gentil pour le tenant du titre, mais Robert Schwint est d'abord séduisant avec ses adversaires, sans doute, parce qu'il est, alors, en terrain de mission et, au XIX<sup>ème</sup> siècle on l'imagine missionnaire à Ecole, champion de ces prêches ardentes, de ces confessions brûlantes, de ces veillées nocturnes dans des églises toujours éclairées par le Saint Sacrement, propices à ces exercices de foi, destinés à entretenir la flamme, pour les siècles des siècles. 154

154

Cette courtoisie très policée, Robert Schwint l'avait acquise dans son statut d'élus de gauche, en terre de mission, du côté de la bise et des calvaires dressés face à l'erreur, celle-là même qu'il professait dans le silence de sa conscience. Seul sur cette terre de chouans, il en avait retiré un complexe d'assiégé, heureux de l'être, autonome, libre pour tout dire, de la pression des militants, et autres ligueurs, apparatus du parti. Seul sur cette terre vendéenne, Robert Schwint, hétérodoxe insolite, n'avait pas d'ennemi résolu à droite, ni Edgar Faure, ni Jacques Henriet, autre sénateur, autre électron libre, mais de droite. Cette porosité dans le système de défense de Robert Schwint allait-elle jusqu'à l'entente préalable que d'accusés ont devinée aux législatives d'après 1967 et dans quelques élections cantonales, devenues envol de l'aigle, pour des élus d'une droite en peau de lapin ? Ces scrutins auraient eu la vertu d'anticiper le syndrome Bartolone, celui de primaires en trompe-l'œil, destinées à ratifier les choix d'état-major. Bartolone vient de semer le doute... 154

154

Aimable avec ses opposants, Robert Schwint est souvent sévère avec les siens, comme les montbéliards qui préfèrent toujours l'herbe du voisin, comme s'il était toujours plus agréable de séduire le profane. On devine, aujourd'hui, et plus que jamais, la lassitude dans ce regard lourd d'un demi-siècle d'agitation sur tous les fronts. Les amabilités tombent comme à Gravelotte, sur le maire de Besançon qui n'était pas son poulain. On le savait. Le tram est trop cher pour cette ville. Enfin, et c'est la perle : Besançon manque de moyens pour cause d'indifférence à l'industrie. Voila le vrai débat, la cause des malheurs de cette ville, riche de son patrimoine, mais pauvre de ses activités, engagée sur un trampoline funeste, celui de la paupérisation. 154

Après tant de vertus, vient la zone d'ombre, mais non le coup de pied de l'âne. Car la désindustrialisation de Besançon, déjà bien engagée sous le règne de son prédécesseur, n'a fait que s'aggraver, au gré d'une incantation officielle qui ne cessait d'en appeler aux équipements publics et autres créations d'emplois publics. Qui ne se souvient du malheureux Christian Bonnet, bon ministre de la V<sup>ème</sup> République, en visite à Besançon, et qui avait eu le malheur de parler de « Rochefarine » plutôt que de Chateaufarine, lieu de localisation du futur CHU et de focalisation des énergies de la grande famille de gauche, aux affaires depuis près de 60 ans ? 154

154

Après les vertus, après le sujet d'étonnement, un regret exprimé dans la torpeur vespérale de cette longue retraite : que Robert Schwint n'ait pas gardé à Besançon cet activisme qui était le sien dans le Haut-Doubs, marque de la modernité et clé de son succès, en 1971.

Morteau et le terrain de la gare

154

A la question de RSHD sur la réutilisation du terrain de la gare, racheté par la ville à la SNCF, le maire, Mme Annie Genevard, nous a adressé la réponse suivante qui appelle le commentaire. « A Morteau, entre Doubs et montagne, le foncier est rare et convoité. Aussi le rachat des terrains mis en vente par Réseau Ferré de France (RFF), en plein cœur de ville est-il une opportunité que la Ville ne pouvait laisser passer. Le Conseil municipal a donc délibéré favorablement pour les acquérir avant la fin de l'année. Ces terrains, d'une superficie de 15.000 m2 environ, sont situés tout près du centre-ville, à proximité de la gare et tous les services urbains. Ils pourraient être rapidement aménagés et accueillir de

nouveaux logements, quelques commerces, tout en conservant des espaces de stationnement conséquents pour les usagers des transports ferroviaires et la clientèle du centre-ville. 154

La SEDD (Société d'Équipement du Département du Doubs) a été missionnée par la Ville pour réaliser l'étude d'opportunité autour de ce projet et procéder aux premières prises de contact avec d'éventuels aménageurs partenaires. 154

Cette opération permettrait de valoriser ce secteur, aujourd'hui en limite de la commune, en créant un véritable quartier, en lien direct avec le centre-ville. L'idée est d'utiliser cet espace pour relayer le cœur commerçant et la zone de loisirs sur les berges du Doubs qui accueillent de nombreux équipements sportifs. Une passerelle pourrait, si la SNCF en est d'accord, faire le lien et créer, à terme, un nouvel espace à vivre et à flâner ».

154

Que faut-il penser de cette proposition ? C'est un thème classique d'aménagement du territoire. La Ville de Morteau vient de racheter une partie des emprises SNCF (1,5ha), autrefois dévolues, sur des voies de service, déposées de longue date, au trafic fret. Les halles à marchandises ont été cédées depuis des lustres à des entreprises privées dont l'activité n'a rien à voir avec la desserte ferroviaire. Les terrains rachetés à RFF sont aujourd'hui transformés en parking, à l'intention des frontaliers. La vaste emprise, autrefois vouée au trafic marchandises de la SNCF qui a cessé de desservir Morteau et le Col-des-Roches depuis une quinzaine d'années quand elle acheminait ce trafic par Pontarlier et Gilley, n'a plus aucune valeur économique, en termes de transformation, de valeur ajoutée et, bien sûr, d'emploi.

154

Dans ce vide sidéral organisé par la SNCF et sauvé *in extremis* par la régionalisation du transport voyageurs, le maintien d'une desserte ferroviaire vaut présence d'un équipement structurant. Et un équipement structurant, malgré la désertion de la SNCF, reste une chance pour la collectivité qui l'accueille, en termes de localisation d'activités. Ces activités, facteurs d'emploi et de revenu, sauf à admettre que seule la Suisse voisine est en mesure de les créer, doivent être de réception de pondéreux-hydrocarbures, matériaux de construction... et d'expédition de produits transformés ou, à tout le moins, de matières premières, le bois pour en rester à l'une des rares filières en expansion dans le Haut-Doubs, aujourd'hui, expédié, par les affréteurs français, de la gare suisse du Col-des-Roches ou des Verrières sur Pontarlier-Neuchâtel. L'activité de production et d'échange est-elle condamnée, dans le Haut-Doubs à franchir la frontière? 154

La vraie question reste donc celle de l'utilisation économique, cad facteur de valeur ajoutée, des terrains de la SNCF, comme d'ailleurs de ceux abandonnés aujourd'hui par ces deux autres grands propriétaires qui ne cessent de vendre leur patrimoine : l'armée et les congrégations religieuses.

Il est vrai que la France est actuellement le théâtre de transactions massives, foncières et immobilières, de la part de ces trois grands propriétaires que sont l'armée, premier propriétaire, RFF, deuxième propriétaire et les congrégations. Or, ces aliénations se font au coup par coup, sans préoccupations économiques ni programmation, avec, en général, une seule forme de recyclage, le logement. Besançon, au vieux complexe du rouge et du noir, vend les locaux de ses congrégations au Conseil régional, ses casernes à la Ville et les immeubles de l'Etat au Conseil général. En clair, il n'y a que des acheteurs publics et, chaque fois, le résultat est le même : des fonctionnaires<sup>o</sup> et/ou des logements.

154

La localisation d'activités, facteur de production et d'échanges, a déserté le mental et la culture des pouvoirs locaux, comme par hasard, investis du pouvoir décision, avec la décentralisation. L'exemple achevé de cette confusion des genres en est la reconversion de la gare Mouillère de Besançon : plusieurs hectares, il y a moins de 30 ans, dévolus à la desserte d'une zone d'activités de 4000 emplois, aujourd'hui couverte de logements. A Morteau, le terrain de la gare ne verra pas la moindre activité liée à la desserte ferroviaire. On y fera des logements et des commerces, manière de conclure ce déjeuner, organisé, il y a 20 ans par l'adjoint, Hilaire Bosa, en présence des maires de la ligne Besançon-Morteau, transportés spécialement par la SNCF qui s'apprêtait à fermer. Le thème en était le recyclage des emprises abandonnées par la SNCF. 20 ans plus tard, Morteau ne donnera pas l'exemple, alors que la ligne a été sauvée ; Avoudrey a montré la voie en localisant une activité industrielle sur l'ancienne gare. Gilley n'a rien trouvé de mieux que la construction d'une salle polyvalente. Villers a transformé sa gare, rasée, en espace sinistré. Quant à la zone d'activités développée par Morteau au Bas-de-la-Chaux, il ne s'agit pas d'un équipement structurant à vocation intermodale, comme pourrait l'être le terrain SNCF de Morteau, image virtuelle d'une zone d'activités qui, au mieux, se développera outre-frontière.

154

<sup>o</sup>CF- « Absolument dé-bor-dée. Le paradoxe du fonctionnaire » par Aurélie BOULET (Albin Michel-2010)

### HUMEUR 154

Toute la misère du monde...

« J'aime mieux être avec les imbeciles qui sauvent l'ordre qu'avec les savants qui le troublent ».

Granier de Cassagnac (1868)

154

On n'applaudira pas à tout rompre cette ruade présidentielle envoyée à ce commissaire européen, interpellé au titre de sa nationalité, alors que la Commission européenne forme un collège dont les membres sont d'abord européens pour exercer leur mission à l'échelle des 27 de l'UE.

Le propos présidentiel « renvoyer les campements illégaux au Luxembourg » - a, sans doute, pêché par maladresse, mais c'était celui d'un président légitimement excédé par le ton et le fond des critiques de ce commissaire, fût-ce en anglais. Au-delà de l'invective, pour une fois pratiquée sans fard à Bruxelles, c'est un vieux débat qui revient et voudrait que la France, vaste dans son territoire et généreuse dans sa charité universelle, accueille toute la misère du monde, selon la formule bien trouvée de Rocard. 154

Et c'est vrai que l'Europe des 27 qui a accueilli, pour des raisons humanitaires, les anciens satellites de Moscou, ne va pas réitérer les opérations à tiroirs de 1945 quand les peuples d'Europe de l'est refuyaient à l'ouest sous la pression de l'Armée rouge. D'ailleurs, la France serait bien la seule à tolérer de tels transferts de population, camouflés derrière le rideau de fumée de la libre circulation. Les Italiens ont réglé le problème de l'afflux de réfugiés à Lampedusa. Les Allemands ont renvoyé 10.000 Kosovars et on voit peu de ces campements en Suisse voisine qui d'ailleurs se plaint amèrement de l'intrusion de malfaits venus de France et s'apprête à voter sur une initiative d'expulsion systématique des étrangers coupables de crimes et délits. Il faut en finir avec l'illusion lyrique d'une France, Eldorado de la misère du monde, grotte de Lourdes à vocation universelle, prodigue de son Etat-providence. 154

Il y a une double vérité sur cette affaire d'étrangers, fussent-ils Européens, renvoyés dans leur pays sous les clameurs vertueuses de ceux qui se gardent bien de les accueillir. La première, c'est l'application du principe de libre-circulation, avec ou sans Schengen, à des populations de même niveau de développement. La deuxième, c'est la formidable hypocrisie de ces bienfaiteurs de l'humanité, prêts à tout payer sans jamais se préoccuper de la ressource, sauf l'impôt et, bien sûr, résolument opposés à toute réforme, fût-ce au prix d'un mauvais coup pour l'Europe dont-ils se réclament en sautant, selon la formule de de Gaulle, comme des cabris sur leur siège. 154

### Chronique frontalière

154

Débat brûlant : existe-il une identité commune dans l'Arc jurassien franco-suisse ?

**Le Forum transfrontalier Arc jurassien s'est fixé pour objectif de rapprocher la région de Franche-Comté et les cantons suisses voisins (Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud), pour tenter de développer une coopération transfrontalière débouchant sur des projets concrets.** 154

Plusieurs thèmes concernant les deux communautés, tels que l'emploi, la formation et les transports, ont été traités lors de précédentes sessions. Pour son nouveau cycle, le Forum s'est lancé dans un ambitieux programme, puisqu'il se propose de cerner une éventuelle identité culturelle commune de l'Arc jurassien franco-suisse. Thème délicat si l'en est, car si les ressemblances sont nombreuses, les différences n'en sont pas moins considérables.

Pour aborder ce volet culturel, le Club 44 a réuni à La Chaux-de-Fonds une brochette d'éminents spécialistes : Vincent Bichet, géologue (Université de Franche-Comté) ; Bertrand Forclaz, historien (Neuchâtel) ; François Hainard, sociologue, (Neuchâtel) ; Bernard Olivier, historien (Franche-Comté) ; Andreas Gross, conseiller national zurichois établi à Saint-Ursanne (Jura) ; Philippe Maffre, secrétaire général aux affaires régionales à la préfecture de Besançon.

Si l'on remonte aux origines géologiques du massif jurassien, tout va bien. Car la géologie, dans la formation des plissements jurassiens, des cluses et des crêtes, ne s'est pas préoccupée de tisser des frontières arbitraires. C'est l'Histoire qui s'en mêle par la suite. Encore que la Franche-Comté (jusqu'à son rattachement à la France) comme les cantons de Neuchâtel (principauté française, plus prussienne) et du Jura (Evêché de Bâle) ont eu une histoire relativement autonome. La religion avec l'instauration de la Réforme dans les cantons de Berne, Neuchâtel, Vaud et Genève a dressé une autre frontière plus imperméable (moins toutefois avec le canton du Jura demeuré catholique). La Guerre de 14-18 a mis un terme à des échanges économiques naturels (avec la fin de l'Union monétaire latine) alors que la Seconde Guerre mondiale a littéralement figé la frontière, laissant des stigmates qui perdureront durant des lustres. 154

En revanche la langue française commune constitue une parenté essentielle, tout comme la culture française, à tout le moins pour les cantons francophones, car il faut bien reconnaître que le plus grand des deux Etats voisins ne manifeste qu'un intérêt condescendant à la culture du plus petit, même s'il partage la même langue. 154

Pour le sociologue François Hainard, il est indubitable qu'il existe de grandes dissemblances et que les liens sont ténus. Cela tient au mode de gouvernement fondamentalement différent, avec pour la Suisse une démocratie semi-directe participative (droit d'initiative et de référendum aux échelons fédéral, cantonal et communal) et un pouvoir centralisateur jacobin pour la France, malgré une certaine régionalisation. Ainsi, en Suisse on ne descend pas dans la rue contre le régime des retraites, mais on parvient à refuser en votation fédérale la diminution des rentes du deuxième pilier (caisses de pension complémentaires à l'AVS ou sécurité sociale suisse).

154

### **Une similitude essentielle**

Le politologue suisse Andreas Gross a soulevé cette interrogation essentielle qui a sous-tendu le débat : peut-on avoir une identité commune sans action commune, mais *a fortiori* peut-on engager des actions conjointes sans identité partagée ? C'est là toute l'ambiguïté de la question. On est cependant en face d'une similitude essentielle : celle d'un pays façonné par l'ingéniosité d'une main-d'œuvre horlogère et microtechnique qui a prospéré dans un espace campagnard. Donc on est aux antipodes des grandes régions industrielles qui avaient prospéré par exemple grâce au charbon et à l'acier. Cette culture a nourri la démocratie républicaine dont les valeurs communes dépassent la somme des intérêts privés.

Le conseiller national invite aussi les deux régions voisines à retrouver leur histoire commune occultée par les divisions historiques. Et de citer le grand Neuchâtelois Denis de Rougemont, chanteur d'une Europe des régions, une Europe qui serait plus démocratique. Si l'Europe pouvait se doter d'une telle Constitution, on pourrait imaginer que les régions transfrontalières auraient le même pouvoir que les Etats nations. Andreas Gross se fait un plaisir de rappeler à ses voisins français qu'un tel principe avait été développé pendant la Révolution, mais que l'esprit monarchiste a repris le dessus. 154

### **Une presse absente**

154

La question de la presse n'a pas été oubliée, car il y a dans ce domaine un déficit considérable d'information entre les deux régions. La presse régionale française ne s'intéresse guère à ce qui se passe dans l'Arc jurassien suisse, mais consacre quelques pages générales aux grands dossiers de la politique fédérale. Les Comtois ne sont guère mieux lotis, comme le souligne Philippe Maffre, puisque les habitants du nord de la Franche-Comté n'ont aucune nouvelle sur le département du Jura, pour la simple raison que la région est couverte par deux quotidiens différents. Du côté suisse, on saluera l'ancienne initiative de «L'Impartial», de La Chaux-de-Fonds, qui a tenu durant une dizaine d'années une page quotidienne sur le Haut-Doubs avec un commentaire hebdomadaire. La chronique a disparu au début des années 2000 pour des raisons économiques, même si la page était très lue du côté suisse. Autre tentative avortée, le magazine périodique «Lci», chapeauté par la CTJ (Conférence transjurassienne), traitait de thèmes communs de part et d'autre de la frontière. Là encore, l'expérience a capoté par manque de financement. L'Arc jurassien est donc retombé dans un désert médiatique total, sauf à de rares exceptions.

**Une question de drapeau ?154**

Dans le débat, un partisan franc-comtois s'est exprimé avec énergie en faveur du rattachement des zones frontalières françaises à la Confédération helvétique. Pour expliquer sa position, il a dressé un tableau très sévère des structures hexagonales. A ses yeux, il s'agit pour ces régions de quitter un système qui ne fonctionne pas pour intégrer un système qui fonctionne. Il est vrai, a relevé l'historien Bernard Olivier que si le centralisme a représenté par le passé une force pour la France, il serait plutôt aujourd'hui une cause de blocage. 154

Pour sa part, Jean-Marie Binétruy, député du Haut-Doubs, se plaît à relever l'unité du territoire jurassien, même si l'Histoire et les religions ont séparé les hommes. Un rapport parlementaire est en cours sur les régions frontalières, avec cette belle interrogation : «Zones de coupure ou de couture?». Le fait est que la France envoie 300.000 frontaliers travailler à l'étranger, alors qu'elle n'en accueille que 10.000 chez elle. Quant aux systèmes politiques différents, le Mortuacien est tout simplement stupéfait que le canton de Neuchâtel puisse adopter en 15 jours la réforme de l'imposition des personnes morales, alors qu'une telle révision prendrait des années en France.

**Pour des projets ambitieux**

En conclusion, Alexandre Moine, vice-président du Forum transfrontalier a dressé la synthèse de ce débat. On compte nombre de caractéristiques communes. La géologie a fait ce qu'elle voulait. Puis sont apparues des organisations humaines avec des modèles divergents. Par suite de limites assez étanches, on assiste à un repli des individus, mais les frontières se révèlent néanmoins poreuses et sources d'échanges enrichissants. Les différences doivent dès lors jouer un rôle dynamique et fécond pour déboucher sur des projets ambitieux, des innovations, voire des utopies. Le but étant de se forger un destin commun dans un cadre physique commun.

Ce cycle sur l'identité culturelle se poursuivra par une séance à Besançon le 10 mars, à 19h30, à l'Université de Franche-Comté et une nouvelle réunion au Club 44 à La Chau-de-Fonds, le 12 mai à 19h30. Un quatrième débat est encore à fixer.

Un gouvernement helvétique à majorité féminine

Ce qui paraissait encore inimaginable il y a quelques années, vient de se produire le 22 septembre 2010 à Berne. L'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats réunis) a été appelée à élire deux membres au Conseil fédéral (gouvernement) pour remplacer le socialiste zurichois Moritz Leuenberger et le grand argentin, l'Appenzellois Hans Rudolf Merz. Or le parlement a frappé un grand coup en élisant une quatrième femme au gouvernement sur les sept membres qu'il compte, en la personne de la socialiste bernoise Simonetta Sommaruga. Il aurait même pu signer l'exploit d'envoyer une cinquième femme sous la Coupole fédérale, s'il ne lui avait préféré un responsable de l'économie suisse avec le radical bernois Johann Schneider-Amman. A noter que l'on a aussi fêté une grande première avec deux Bernois au Conseil fédéral, une première depuis l'abolition de l'impossibilité d'avoir deux représentants du même canton à l'exécutif helvétique. Ainsi donc, la Suisse s'illustre pour une fois comme une pionnière de la promotion féminine dans les institutions politiques, une première également au sein de l'Europe.

La rocade qui fâche

Cette heureuse élection a été entachée quelques jours plus tard par l'attribution des départements ou ministères. C'est ainsi que la présidente de la Confédération Doris Leuthard a passé de l'économie aux transports et à l'énergie, alors que la Grisonne Eveline Widmer-Schlumpf (exclue de l'Union démocratique du centre, formation de la droite) abandonne justice et police pour les finances. On a ensuite assisté à un coup de force de la droite contre les socialistes, puisque Johann Schneider-Amman a brûlé la politesse à Simonetta Sommaruga, bien qu'il ait été élu en dernier, et a choisi l'économie, laissant justice et police à sa collègue. Cette rocade imposée a suscité une terrible colère du président socialiste Christian Levrat, car son parti détient désormais deux ministères jugés croupions (justice et police, ainsi qu'affaires étrangères détenues par la Genevoise Micheline Calmy-Rey). Ce coup de Jarnac n'augure rien de bon pour la cohésion du Conseil fédéral qui fonctionne selon le principe de la collégialité. Or précisément, on reprochait aux ministres sortants de travailler de manière trop indépendante et l'on espérait que ce gouvernement à majorité féminine renoue avec le consensus.

Cela promet de fortes tensions à une année des élections fédérales fixées en octobre 2011. La réélection du Conseil fédéral par les Chambres en décembre 2011 suscitera inévitablement des vengeances. Ainsi le parti socialiste vient d'annoncer qu'il ne soutiendra plus Eveline Widmer-Schlumpf dont il avait assuré l'élection pour exclure le tribun Christophe Blocher. Ce qui pourra se traduire par des élections «sauvages».

Assurance-chômage : le fossé suisse

Le peuple suisse était appelé à se prononcer le 26 septembre sur la révision de la loi sur l'assurance-chômage contre laquelle un référendum avait été lancé par la gauche. La nouvelle loi pénalise surtout les jeunes et les cantons les plus touchés par le chômage (réduction de 520 à 400 jours d'indemnités dans les cantons affichant plus de 5% de chômeurs comme Genève, Neuchâtel, Vaud et le Jura). 154

Contrairement aux sondages qui donnaient une large avance à la loi, celle-ci ne fut acceptée que par 53% du corps électoral. Mais beaucoup plus grave, toute la Suisse latine (cantons francophones et le Tessin italophone) ainsi que Bâle-Ville ont nettement refusé la révision, car ce sont eux qui subissent de plein fouet les effets du chômage. Cela n'a pas manqué d'interpeller la présidente de la Confédération, qui s'était pourtant très engagée dans la campagne en faveur de la révision, tout en laissant entendre que des ordonnances pourraient être prises en faveur des régions les plus touchées. Des parlementaires socialistes neuchâtelois ont immédiatement déposé une motion pour corriger les injustices les plus flagrantes.

Rail : Delle – Belfort prend du retard 154

Le TGV Rhin-Rhône sera inauguré en décembre 2011. Le canton du Jura s'est battu avec le Territoire de Belfort pour la réouverture conjointe de la ligne Delle – Belfort, fermée en 1992 (en 1993 pour le fret). Le plus jeune canton a obtenu de la Confédération suisse une subvention de 15 millions d'euros, alors que la ligne transfrontalière n'avait pas été inscrite dans le programme de raccordement de la Suisse au réseau européen à grande vitesse. Le montage financier fut toutefois laborieux, le canton du Jura débloquent récemment trois millions supplémentaires d'euros. 154

Comble de malchance, on apprend dans le courant de cette année, que la ligne Delle – Belfort est frappée par la directive du secrétaire d'Etat Dominique Bussereau exigeant la suppression de tous les passages à niveau sur les lignes nouvelles ou sur les lignes rouvertes, à la suite du grave accident survenu en Savoie. 154

On regrettera le manque de discernement dans cette application. D'abord, parce que la réouverture de la ligne du Haut-Bugey entre Bellegarde et Bourg-en-Bresse, programmée pour décembre prochain, n'a (heureusement) pas été affectée par la directive. Mais on s'étonne que Delle – Belfort soit sanctionné, alors que le projet de réouverture remonte à plusieurs années. En outre, cette décision va à l'encontre de l'esprit de développement durable et du Grenelle de l'environnement. En effet, la ligne sera électrifiée et favorisera le transfert modal de la route au rail, avec une excellente desserte de la gare TGV Belfort-Montbéliard, à Meroux-Moval. D'autant qu'à l'heure actuelle, on se rend de Delle à Belfort avec changement de car à Morvillars et des bouchons qui empêchent les chauffeurs de tenir l'horaire. On souhaiterait donc que le ministère des Transports débloque un crédit pour le surcoût évalué à une cinquantaine de millions d'euros. Car sans doute, le projet de réouverture en cours de Delle – Belfort doit être une exception à l'heure actuelle. 154

Toutefois, on ne désespère pas de résoudre la difficulté. Des négociations sont entreprises pour obtenir une application plus souple de la directive. On pourrait se contenter de supprimer les passages à niveau les plus fréquentés, alors que certains seraient purement et simplement supprimés. 154

En tout état de cause, la réouverture avait été déjà retardée à la fin de 2012 en raison des difficultés survenues pour boucler le budget. Elle serait ainsi différée à la fin de 2013, mais on souhaite bien que cela soit l'ultime report de date.

**Sur la route de la soupe aux choux 154**

« Jacques-Alexandre » à Morteau, un établissement qui mérite la visite...

Les bonnes fées se sont penchées sur le restaurant « Jacques-Alexandre » de Morteau. Le maître Jacques des lieux n'avait d'abord qu'un prénom à se faire, le patronyme ayant atteint la notoriété à « L'étang du moulin » de Bonnetage. Et puis, la situation centrale de l'établissement devait en assurer le résultat, le premier, déjà acquis, étant la réouverture du pas-de-porte fermé depuis plus de 20 ans, manière d'illustrer la mortalité du commerce de centre-ville et la bonne santé des mutuelles et assurances, test d'une nation vieillissante. Voilà un bon point pour Morteau et son maire, engagé dans l'aboutissement du projet. 154

Salle sobre, métallique dans le choix « japonais » des couleurs ; carte intéressante, avec deux menus à 27 et 19 € pour la formule, de bon aloi, accompagnée de vin au verre. S'il y avait une ou deux suggestions à présenter pour faire passer la note de 14 à 15/20, ce serait d'abord de pratiquer, autant que faire se peut, la saisonnalité alimentaire, objectif, sans doute, ambitieux dans une région d'altitude et de climat rude où la période végétative est brève, les modes alimentaires inscrits dans le marbre et la méfiance du produit frais bien établie. On conserve beaucoup dans le Haut-Doubs, par la force des choses, le tout au service d'une pérennité alimentaire qui bannit volontiers la saisonnalité. Pour faire court, on préférerait trouver dans la « formule » le rôti-purée, en hiver plutôt qu'en août. Et parce que le temps est aux suggestions, la marée de fin de semaine pourrait heureusement diversifier la pesanteur lourde de la sempiternelle truite. Mais, c'est vrai, le poisson est devenu un produit de luxe, comme les fruits, même agrémenté d'une TVA à 5,5%. 154

Il faut, dans ce métier, du talent, de l'inventivité et du feeling. Au demeurant, Jacques-Alexandre n'en manque pas.

**Entendu pour vous 154**

Michèle MERLI, déléguée interministérielle  
à la sécurité routière (14.09.10)

Il y a un côté moine-soldat chez Michèle M154erli. Dire qu'elle n'est pas habitée par le doute est un euphémisme. Le système de permis à points fait eau de toute part. Mme Merli n'en a cure. Il y aurait plusieurs centaines de milliers de conducteurs sans permis dont la responsabilité, faute d'être couverte par l'assurance, est transférée aux conducteurs titulaires d'un permis, comme un impôt. Le système des points donne lieu à un trafic éhonté, attesté par le Net et par les parlementaires présents qui ont observé suavement qu'il n'y a jamais eu, dans les maisons de retraite, autant de vieillards octogénaires ou nonagénaires, privés de permis de conduire, faute de points, alors que le seul guidon mis entre leurs mains est le déambulateur. Ces mêmes parlementaires ont encore fait observer que jamais leurs permanences n'avaient été autant assiégées que par des conducteurs privés de permis et menacés de perdre leur emploi, faute de pouvoir s'y rendre en voiture. 154

Michèle Merli reste imperturbable, roc dans la tempête, habitée par une triple certitude. Le système du permis à points est bon puisqu'il a réduit la mortalité routière de 16.600 morts, en 1972, à 4273, en 2009. Le système actuel, instauré par un ministre de gauche, Georges Sarre, sera conservé et la seule ouverture évoquée par Michèle Merli n'est pas le rétablissement du permis blanc, mais un régime de recours gracieux donnant lieu à une autorisation limitée de conduite. Car, ajoute Michèle Merli, le permis de conduire vaut autorisation, pour 50 ans et plus, d'utiliser le domaine public. Certes... 154

Les suggestions très prudentes proposées à Mme Merli relèvent, non pas du laxisme, par la réduction du barème de sanctions, mais de la prime donnée aux conducteurs les plus prudents, les 75% qui

ont leurs 12 points. Il pourrait s'agir de les faire passer à 15 points. Mme Merli ne veut pas en entendre parler. Il pourrait s'agir de relever la vitesse sur autoroutes qui ne sont pas « accidentogènes », alors que la mortalité routière est, hélas, celle de conducteurs jeunes sur le réseau local. Mme Merli se dresse comme le commandeur. Rien, peut-être parce qu'il ne saurait être question de favoriser les conducteurs sur autoroutes qui ont payé le péage. On imagine le procès des nantis... Il pourrait s'agir, enfin, d'entendre Mme Merli, plutôt que les ligues de vertu quand le débat du permis à points rebondit, par exemple, récemment à propos de l'amendement sénatorial réduisant de un an à six mois le délai de récupération du point perdu du fait d'une infraction simple ou de trois ans à deux ans pour la récupération des 12 points.

154

Mais la réponse gouvernementale à l'amendement sénatorial a été donnée et elle ne démentira pas l'inflexibilité de Michèle Merli : les conducteurs qui ont perdu des points récupéreront un point par an, en attendant les 12 sur trois ans. Le débat est clos.

154

#### LU POUR VOUS

Madame de Staël par Michel WINOCK (Fayard-2010)

« La gloire elle-même ne saurait être,  
pour une femme qu'un deuil éclatant  
du bonheur ».

Mme de Staël,  
De l'Allemagne  
154

On a déjà beaucoup écrit sur Germaine de Staël et la remarquable biographie de Michel Winock n'épuise pas un sujet dont la bibliographie est à la mesure d'un personnage riche de multiples talents d'écrivain, d'acteur politique et surtout de femme d'influence, de femme tout court qui, disait-elle, « n'a jamais séparé ses sentiments de ses idées ».

Et Dieu sait que Germaine de Staël peut revendiquer les deux, l'influence que procure le combat d'une vie pour la liberté et les sentiments chez une femme qui a toujours mené de front, et l'affirmation de ses idées et la passion dans la vie privée. 154

On mesure que l'aura de Germaine de Staël dépasse le seul souvenir laissé en Franche-Comté : la mort et la sépulture de son premier mari, le baron de Staël, à Poligny (1802).

Mariage de raison (1786), mais qui ne dissuadera pas Mme de Staël de suivre son inclination dans la vie publique et privée. Cette inclination, c'est celle de sa nature qui en fait une femme d'influence, exceptionnelle par son rayonnement, celui qui s'exerce dans ses salons de Paris, puis de Coppet, celui qui s'exprime dans cette communication, aujourd'hui si insolite pour une humanité esclave de l'image et du bruit, celle de la conversation et de l'écriture. Ces deux formes d'expression feront de Germaine de Staël un acteur politique majeur dans une époque de formidable turbulence, qui court de la Révolution au retour de la monarchie, 25 ans de tumulte et de guerre qui vaudront à Germaine de Staël l'hostilité, voire la haine de Napoléon parce qu'elle représente la quintessence de tout ce qu'il déteste : l'intrigue, le complot, qui plus est, ourdi par une « étrangère » à laquelle il répondait, quand elle le questionnait sur son modèle féminin : faire des enfants... 154

154

Cet interface conflictuel avec Napoléon sera le creuset du pire et du meilleur pour Germaine de Staël, le pire, c'est l'errance permanente de celle qui revendique sa citoyenneté française parce qu'elle est née à Paris, d'un père rappelé trois fois au service de la France, mais qui sera interdite de séjour par Napoléon. De ce bannissement viendra l'errance qui jette Germaine de Staël sur les routes d'Europe, d'une Europe en guerre, par exemple, en 1812, quand elle décide de quitter Coppet pour l'Angleterre via l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Finlande, la Suède. Elle précède de quelques jours la Grande armée, engagée dans la campagne de Russie, mais elle réussira à gagner l'Angleterre. Le meilleur, c'est cette Europe du consensus, de la liberté, au contraire de l'Europe par la conquête, celle de Napoléon, celle qui justifie l'interdiction, la confiscation et le pilon pour son œuvre maîtresse : « De l'Allemagne ».

154

Dans ce tohu-bohu, ce mouvement incessant, cette fuite éperdue pour échapper à la police de l'Empereur, Germaine de Staël ne répudie jamais sa nature de femme. Elle vivra une vie sentimentale perpétuellement agitée, traversée de passions auxquelles elle laisse libre cours, la première avec Benjamin Constant, autre Vaudois, voisin de Coppet, autre chantre du libéralisme politique, mais au prix d'un opportunisme qui ne sera jamais celui de Mme de Staël. Viendront s'ajouter à cette galerie des amants, admirateurs, maris, les Montmorency, Barante et finalement Rocca dont elle fera son mari, malgré une différence d'âge de plus de 20 ans et qui lui donnera un quatrième enfant à 45 ans, tous de paternité différente, qu'il s'agisse du baron de Staël, de Narbonne, de Benjamin Constant et de Rocca. 154

Femme, Germaine de Staël le sera dans toute sa fibre, consciente à la fois d'une certaine disgrâce physique et d'un exceptionnel charisme. De là, cette relation, sans doute, un peu trouble avec Juliette Récamier, quintessence de beauté, selon les canons de l'époque, et qui provoque chez Germaine de Staël un véritable phénomène de transfert. Mais l'intelligence l'emporte sur l'inclination, au nom de la raison, venue tout droit des Lumières et qui inspirera son combat contre le despotisme et pour l'Europe. 154

#### LE TROU DU SOUFFLEUR 154

Jean-Pierre Chevènement comme Janus : tout ce qui est simple est faux...

« Quand on n'a plus rien à désirer,  
tout à craindre. C'est une félicité malheureuse ».

Baltasar Gracian  
154

Jean-Pierre Chevènement n'a plus l'allant de ses vingt ans, la pureté de cristal du Mandrin de « l'Enarchie ». Il en garde pourtant la finesse, matinée de rondeur, celle des Radicaux puisque telle est la nouvelle appartenance du sénateur de Belfort. Est-ce une longue pratique d'Edgar Faure qui l'a ramené dans le giron tranquille du radicalisme ? Il ne l'a pas dit à son interlocutrice de FR3, en ce dimanche de septembre, mais il s'en fallut de peu : Chevènement ne tourne pas comme les girouettes. C'est le vent qui tourne...

Quelles que soient la nature et la force des vents, on ne le réduira pas à une vérité simple, univoque et immuable. L'homme est un prisme aux couleurs multiples. Il y a d'abord le Jacobin, et c'est, sans doute, la facette la plus séduisante du personnage. Il a contesté, en son nom, la décentralisation qui ruinait l'Etat républicain, dénoncé « la gauche américaine », refusé la dérive autonomiste promise à la Corse par Jospin, claqué la porte du gouvernement, et ce n'était pas la première fois.

154

Mais il y a aussi le Gaulois, fondamentalement anti-européen et là, il faut s'armer de patience pour le suivre. Son obsession, c'est l'euro qui ruinerait la France. Il faut donc en sortir, rétablir le bon vieux franc, constater son effondrement sur le marché des changes, accepter l'envol du travail frontalier qui, aujourd'hui, grâce à l'euro, ne s'alimente plus du naufrage de la monnaie. Ce serait immédiatement le cas avec un franc fortement dévalué et, bien sûr, l'augmentation du nombre de frontaliers belfortains, soit déjà 6000 dans le seul canton du Jura. Mais, sur ce terrain, Jean-Pierre Chevènement, élu d'un département frontalier, garde un silence assourdissant. Dévaluation, inflation, aggravation du déficit commercial, augmentation des taux d'intérêt à deux chiffres, Chevènement ne le dit pas, mais la conséquence de son plan B, c'est le protectionnisme, l'abandon de Schengen et de la libre circulation.

Mais il en fait plus pour contre le sénateur de Belfort qui en appellera aussitôt à la patrie en danger, aux Sans culotte, au mur des poitrines et au canon de Valmy.

154

Comment choisir entre ces deux personnages, sauf à restaurer leur unité autour d'une troisième dimension qui rallie les suffrages : Chevènement -la baraka. Car, depuis 40 ans, l'ancien élève de l'école du Luhier a toujours trouvé la chance pour le protéger d'un destin de bord du gouffre. En 1968, il quitte son poste à Djakarta pour rentrer à Paris ou plane le Grand soir. L'ordre revenu, Giscard veut l'expédier à Johannesburg. Le temps passe. La révocation menace. Chevènement est élu député de Belfort, en 1973. Sauvé. Au congrès de Metz, en 1979, il donne une majorité à Mitterrand qui, élu en 1981, en fait son ministre. Il a joué et gagné. Ministre de l'intérieur de Jospin, en 1997, il est hospitalisé au Val-de-Grâce. On le dit cliniquement mort. Il en réchappe. C'est un miracle, sans la grotte, sans Bernadette. En 2002, il est candidat à la présidence. Jospin est éliminé au second tour et accuse Chevènement qui récolte 5,33 % des suffrages et... le remboursement de sa campagne. 2008, il est candidat aux sénatoriales de Belfort dont le sortant, Michel Dreyfus-Schmitt se représente. Chevènement est mal parti. Mais Dreyfus-Schmitt meurt. Chevènement est élu contre le socialiste, président du Conseil général, enlevé à son ami Proust.

154

Aujourd'hui, c'est le grand schlem pour ce joueur qui sait prendre des risques et gagner. Il évoque sa candidature à la présidentielle de 2014, mais on devine qu'il pourrait y renoncer à une ou deux conditions : un sénat de gauche dont la présidence lui reviendrait. Il lui faut l'appui du groupe socialiste qui sait le prix à payer s'il veut éviter la réédition de 2002 en 2014. 154

Comme disent les gens du Haut-Doubs dont il lui arrive de se réclamer, même si leur sympathie pour le CERES n'a jamais été très affirmée, son parcours peut « émeiller », mais il faut lui reconnaître une grande zone de lumière, son instinct de rebelle, celui qui lui a inspiré ce génial pamphlet sur « l'Enarchie ». 154

#### In memoriam

Jean-Marcel JEANNENEY (1910-2010) 154

Pour celui qui découvrait la vie politique française au début de la V<sup>ème</sup> République, le personnage de Jean-Marcel Jeanneney (JMJ), au demeurant inconnu, allait se dévoiler, au cours de ce demi-siècle, jusqu'à sa mort, à la veille de ses cent ans. Il est vrai que, si chez les Jeanneney, l'action politique est une seconde nature, la première est d'abord celle d'une remarquable longévité puisque Jules Jeanneney, figure de proue du radicalisme de la III<sup>ème</sup> République, mourra à 93 ans. 154

Le nom de Jean-Marcel Jeanneney, son fils unique, surgit à la une de la presse, en juin 1958, quand de Gaulle, investi par l'Assemblée nationale, forme son gouvernement, le dernier de la IV<sup>ème</sup> République. Après l'incassante noria des présidents du Conseil et ministres d'un régime à bout de souffle, apparaissent des noms inconnus, en particulier, venus de la chapelle des gaullistes de gauche : Bloch-Lainé, Michelet, Capitant, Vallon, Jeanneney. Même si son nom est avancé, il ne sera pas ministre du Général ; il le sera de Michel Debré, de 1959 à 1962, comme ministre de l'Industrie et du Commerce. 154

La notoriété posthume vaut, à l'époque, pour Jules Jeanneney, député de Haute-Saône sous la III<sup>ème</sup> République (1902-1908), ministre de Clémenceau (1917-1919), ancré dans son fief de Rioz. On devinait, après la guerre, derrière de hauts murs, sur la RN, la maison de Jules Jeanneney, reconstruite en 1945. Il avait accompagné la III<sup>ème</sup> République, de ses origines, ou peu s'en faut, à son trépas, le 10 juillet 1940, dans le Grand casino de Vichy, quand députés et sénateurs, président en tête, investissent massivement le maréchal. Jules Jeanneney n'en sera pas moins ministre du Général, en 1944-46 et c'est là l'originalité des Jeanneney, installés sur une crête à deux versants, l'un radical-socialiste, comme la classe politique de la III<sup>ème</sup>, l'autre gaulliste, à la Libération et sous la V<sup>ème</sup> République, dans la personne de Jean-Marcel Jeanneney.

154

Reste à savoir quels furent les accomplissements de cet universitaire, dans la grande tradition de l'enseignement supérieur français, formé à l'école de Charles Rist, cad des analyses étayées par des séries statistiques.

154

Deux séquences permettent de mieux suivre l'action politique de Jean-Marcel Jeanneney. En 1959-62, il est ministre de l'Industrie et du Commerce, puis de la seule Industrie, avec un directeur de cabinet, inconnu, mais qui fera carrière, Raymond Barre. C'est l'occasion d'une crise aigüe avec Antoine Pinay, alors ministre des Finances, père du Nouveau franc, qui s'oppose à la création, voulue par JMJ, d'une compagnie pétrolière d'Etat. Antoine Pinay s'inclinera et démissionnera. JMJ l'emporte sur une décision d'interventionnisme économique qui le tire à gauche. En 1968-69, la France sort de la crise de mai. JMJ est

ministre d'Etat d'un gouvernement Couve de Murville, fortement intégré au clan gaulliste, opposé à Pompidou qui vient de faire acte de candidature à la succession du Général, par sa déclaration de Rome. JMJ s'est prononcé : « Il n'y a pas de gaullisme sans de Gaulle ». Sa griffe surgit deux fois. Le franc s'effondre, mais l'Elysée publie un communiqué dont l'auteur est JMJ : « La France ne dévalera pas ». Ce sera la première décision de Pompidou ou plutôt du gouvernement Chaban-Delmas, en août 1969. Le Valmy de l'Elysée n'aura pas tenu longtemps devant l'évidence de la surévaluation du franc après le Grenelle de 68.

154

Deuxième greffe de JMJ : il est chargé du projet de loi sur la régionalisation, autre cataplasma d'après-crise. Mais il y a le dit et le non-dit. Au chapitre du dit, l'avènement des régions. C'est Mitterrand qui s'en chargera, en 1981. Pour le non-dit, la disparition du sénat, comme deuxième Chambre. C'est plus grave : le projet signe la fin du bicaméralisme et les Français ne gardent pas bon souvenir des chambres uniques, en 1793 et 1848. Mais surtout, le Général règle son compte au sénat qui s'est toujours opposé à lui, dans la personne de Gaston Monnerville. L'échec est consommé. Le Général part arpenter les côtes d'Irlande. JMJ revient à ses chères études, après une brève ambassade.

154

Le gaullisme est le plus fort dans le parcours de JMJ, sous la V<sup>ème</sup> République. Il n'en sera pas de même dans l'exercice de ses mandats locaux, en Haute-Saône. Le radicalisme à la manière de Jules Jeanneney, l'emportera toujours. JMJ a été maire de Rioz et président du Conseil général. Il ne se démarquera pas de l'action de son père, figure tutélaire du radicalisme local, celui qui, en 1870, succède aux députés orléanistes, souvent maîtres de forges, comme le duc de Marmier, tous fortement impliqués, même si le résultat n'est pas au rendez-vous, dans le développement du département. Ces députés se battent pour sauver la métallurgie qui emploie, au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, près de 20.000 personnes. Tous dénoncent le libre-échange voulu par Napoléon III. Tous se mobilisent, sans grand succès, pour doter leur département d'un maillage ferroviaire, ultime chance de la métallurgie, et accueillir l'axe Dijon-Mulhouse qui, finalement, suivra la vallée du Doubs. Ces députés enregistrent, aujourd'hui, une grande victoire posthume, avec le TGV Rhin-Rhône qui traverse la Haute-Saône... comme un drin, cad sans aucune retombée économique pour le département.

154

Les Radicaux, hérauts de la cause nouvelle, et Jules Jeanneney en sera la figure de proue, avec Ludovic-Oscar Frossard, à Lure, trouveront dans l'anti-cléricisme un correctif à leur inertie économique, tout entière dominée par la soumission aux crises -métallurgie, phylloxéra- et l'émigration des actifs.

154

Le résultat, ce sera l'effondrement démographique de la Haute-Saône qui, en 1850, a plus d'habitants que le Doubs -350.000 contre 276.000- mais affiche, en 1946,... 200.000 habitants, soit une perte sèche de 40%.

154

Les Radicaux n'ont rien vu venir, au contraire du patron protestant du Pays de Montbéliard. Ils ont répandu l'anti-cléricisme dans un département déjà touché par la déchristianisation. C'est un prêtre, né à Fournet-Blancheroche, Joseph-Marcellin Boillot (1813-1894) qui arrive en septembre 1846 à Dampierre-sur-Salon où il a été nommé curé concordataire. Il le raconte dans ses mémoires : « Le presbytère n'est qu'une masure, l'église humide et moisie... J'étais tombé en pays ennemi », note-t-il, lui qui vient de la Petite Vendée. Il a écrit au maire qui ne lui a pas répondu. Personne pour l'accueillir. Il restera neuf mois à Dampierre, avant d'être nommé aumônier du Collège de Besançon. L'Eglise et le clergé de Haute-Saône ont été associés à l'Empire, réputé coupable de la désindustrialisation. La Haute-Saône qui avait massivement appuyé les deux premiers plébiscites de l'Empire basculera dans l'opposition, à la fin du régime. Les Radicaux vont exploiter le retournement de l'opinion et laisser le département sombrer dans l'exode démographique. Jules Jeanneney peut revendiquer la statue du commandeur dans ce siècle d'infortune. Son fils, Jean-Marcel, ne donnera pas de signe d'impatience pendant l'exercice de ses mandats locaux. Il entendra rester, écrit-il dans ses mémoires, « apolitique »...

154

° *Démocratie au village*-(Sciences Po-2009)

154

Paul Perrin (1920-2010), d'Orchamps-Vennes, fondateur des *Meubles Perrin*

154

En rendant hommage aujourd'hui au fondateur des *Meubles Perrin*, d'Orchamps-Vennes, je ne célèbre pas seulement la mémoire d'un véritable entrepreneur au sens social, responsable sur ses propres deniers, soucieux du bien-être de ses collaborateurs, exigeant, car parfait connaisseur de son métier ; mais aussi celle d'un homme cultivé, fin dans sa pensée comme dans son expression, héritier d'une famille nombreuse du Haut-Doubs où la droiture découle de source, mais aussi profondément modeste.

Je remplis ce devoir de mémoire avec d'autant plus de plaisir que cela fait trois générations que des liens de confiance & d'amitié unissent nos deux familles.

154

D'abord, en fondant lui-même une entreprise artisanale, en embauchant dans son village, en prenant des risques financiers, Paul Perrin reste le modèle de l'entrepreneur local, vrai responsable, celui qui manque aujourd'hui tellement dans chaque petite bourgade de France. Ce profil, hélas disparu, était aussi loin des financiers à courte vue & sans création de valeur ajoutée, que des grandes boîtes anonymes & rigides, ou que des élus locaux cumulards & jamais responsables, ou encore des syndicalistes surfant cyniquement sur les frustrations salariales.

154

Certains estiment, à tort, que, dans le monde de l'entreprise moderne, les Humanités n'ont plus d'utilité. Paul Perrin était la vivante illustration du contraire, connaissant la grande Histoire & l'histoire locale, mais aussi celle du meuble, de l'outil & de l'architecture rurale, ayant le goût, partagé avec sa femme, des questions d'actualité. Il était équipé pour prendre les décisions d'orientation en connaissance de cause, choisir le style d'une moulure, ou encore discuter avec un ouvrier du temps requis pour fabriquer telle ou telle pièce.

154

Et puis, & c'est un vrai don de Dieu, le caractère de Paul Perrin était à la fois fait d'opiniâtreté & de diplomatie. Il avait aussi hérité de la droiture paternelle. Ne m'avait-il pas raconté qu'en conseil municipal, à l'époque où son père était maire, il s'était agi, pour la commune, de lui accorder ou non un terrain susceptible d'accueillir son premier atelier, & que son père s'était alors levé, quittant immédiatement la salle de mairie, considérant qu'il n'avait pas sa place dans un tel débat ? On chercherait vainement aujourd'hui un comportement comparable, un tel réflexe naturel & spontané d'élégance morale. Eh bien ! Paul Perrin n'avait jamais oublié la leçon, faisant preuve, tout au long de sa vie, d'une même irréprochable correction.

154

Enfin, il était modeste. Je me souviens du jour où, au nom de la République, certains élus locaux lui remirent, à Orchamps-Vennes il y a quelques années, la croix du Mérite. Tandis que, dans leurs discours, ces derniers se gargarisaient, contents d'eux, s'attribuant personnellement le mérite de lui avoir obtenu cette récompense, il leur avait répondu que c'était les circonstances qui lui avaient permis les réalisations de sa vie, & surtout qu'il considérait que cet honneur devait être partagé avec tous ses collaborateurs, ouvriers, secrétaires, devenus des amis, & sans lesquels rien n'aurait été possible.

154

J'avais alors, en face de moi, ce jour là, le paradoxe éclatant de la France qui va mal : d'un côté des irresponsables, manieurs de deniers publics, exclusivement soucieux de réflexion, à l'ego surdimensionné, jamais sanctionnés, sans cesse plus nombreux ; de l'autre, un entrepreneur libre & indépendant, responsable de tout, & néanmoins parfaitement modeste, l'un des derniers de son espèce.

154

François-Louis a'Weng

#### COURRIER DU LECTEUR

154

- En réponse au commentaire publié par RSHD (N°153), après l'interview à FR3 Franche-Comté de M. Claude Jeannerot, président du Conseil général du Doubs, ce dernier nous a adressé la lettre suivante :

154

« ...La communication est un art difficile : et convenez avec moi que le média audiovisuel ne permet pas toujours, sur de tels sujets, la nuance ou la précision nécessaire ; permettez moi de corriger cette difficulté.

La relance de l'investissement, vous avez raison, est une des conditions de la croissance. Social-démocrate de la première heure, je me reconnais pleinement dans les positions correspondantes. Pour autant, je n'oppose pas investissement privé et investissement public : tout se tient.

J'ai fait le choix dans le Doubs d'une politique d'investissement ambitieuse et élevée. Certes, je vous le concède, cette politique vise pour l'essentiel à la création d'équipements publics (maisons de retraite, collèges, équipements touristiques, routes, etc...). Mais ces choix permettent trois effets :

154

1°) ils créent immédiatement de l'activité pour les entreprises de notre Département, avec tous les effets économiques induits sur la consommation ;

154

2°) ils renforcent l'attractivité de notre territoire et fortifient ainsi l'activité économique. Dans le Haut-Doubs, par exemple, la création d'une voie verte ou la garantie « neige » à Métabief, c'est la consolidation assurée d'une activité touristique amplifiée;

154

3°) à moyen terme, cette politique crée les conditions de l'investissement privé et la création des emplois correspondants : en quelque sorte, cette politique d'investissement dynamique crée un cercle vertueux.

Au-delà de ces choix, le Département continue d'agir directement sur l'accompagnement du développement de nos entreprises par l'intermédiaire de « Développement 25 » (prêts d'honneur, etc...). Bref, j'en conviens avec vous, l'action économique ne saurait se limiter à la création d'équipements publics, mais une politique d'investissement ambitieuse peut contribuer à plus d'efficacité économique. Bien sûr, cette politique n'a pleine efficacité que dans le cadre de choix économiques globaux bien orientés en conséquence.

154

Claude JEANNEROT

- « Crise de l'euro, crise de l'Europe ? »

154

Votre analyse économique est pertinente, sans s'attaquer toutefois au vrai problème : l'euro ne peut fonctionner sans un cadre étatique mettant en concordance institutions et politiques.

Il fallait être naïf, dans les années 2000, pour croire qu'avec l'euro, l'Union Européenne allait connaître une ère de prospérité infinie. Avec la crise grecque, la zone euro a montré ses limites : surveillance budgétaire inadaptée, absence de système de gestion des crises, insuffisance des débats économiques. Vous évoquez le sort de l'Union latine. On pourrait lui adjoindre celui de l'Union scandinave (1873-1924).

Aujourd'hui, les experts s'accordent à reconnaître que l'euro ne survivra qu'avec l'avènement d'une Europe fédérale. Cet Etat fédéral ne pourra, dans un premier temps, se constituer qu'à partir d'un nombre limité de pays membres de l'UE...

Y.L.154

25000-Besançon

- « On ne vous en voudra pas de parler du Haut-Doubs dans ce périodique de campagne... qui fait campagne. Précisément, à ce sujet, j'ai une question qui mérite réponse. Que pensez-vous de cet ancien ministre, réputé de gauche, Martin Hirsch, qui, dès son départ du Gouvernement, publie un petit livre en forme de brûlot à l'encontre de la majorité qui l'a nommé ? »

154  
P.M.D  
75015-PARIS.

NDLR- Le procès n'est pas celui de Martin Hirsch qui pratique, non pas le changement de pied, mais le coup de pied de l'âne. Il est celui de sa nomination, avec quelques autres de l'opposition par Nicolas Sarkozy qui a, sans doute, voulu échapper à la critique, en son temps, de « l'Etat-UDR ». En régime parlementaire, on ne partage pas le pouvoir ; on l'exerce totalement avec sa majorité. Les Anglais qui n'ont pas de leçon de démocratie à recevoir, forment des gouvernements homogènes ou, par nécessité, des coalitions, comme actuellement David Cameron. Mais les Conservateurs ne vont pas faire la manche chez les Travaillistes. A l'Elysée, on peut s'attendre au pire : dès que le nouveau Gouvernement sera constitué, on verra aussitôt d'ex-ministres d'ouverture multiplier les coups de patte contre le président, son gouvernement et sa majorité, ne serait-ce que pour se dédouaner auprès des camarades . A qui la faute ?

154

- Vous êtes une revue éclairée, le despotisme en moins. Vous devriez bien m'expliquer comment et pourquoi la justice française peut condamner plusieurs fois à perpétuité un malfaiteur violeur, assassin et récidiviste, comme on vient de le voir en Seine-et-Marne et dans le Bas-Rhin. Dans le premier cas, l'assassin avait déjà été condamné à perpétuité par les assises du Rhône. On le retrouve libre en Seine-et-Marne où il recommence à violer et tuer. Quel est le sens des mots ?

A.M.  
21000-DIJON

- M. Jean-Michel Villaumé, député-maire de Lure, était reçu récemment par FR3 - Franche-Comté qui l'a interrogé sur la réforme des retraites. Il a joué son rôle d'opposant et déploré la faiblesse des « petites » retraites. Qui ne l'approuverait ?

Il est, toutefois, une corporation que M. Villaumé n'a pas plainte pour le montant de ses retraites et on peut le comprendre, ce sont les parlementaires.

M. Villaumé aurait du pratiquer le canapé freudien pour se libérer et reconnaître que la retraite de parlementaire constitue moins une mine d'or qu'un vrai problème. Un seul mandat de député, soit 4 ou 5 ans vaut à son titulaire 1500€ de retraite mensuelle. Un ancien sénateur est assuré de 1800€ mensuels pour un seul mandat et d'au moins 4000€ pour deux mandats et 15 ans de cotisation. Pour trois mandats, la pension peut atteindre 6000€<sup>9</sup>. Et, bien sûr, s'ajoutent les retraites afférentes aux mandats locaux de maire, président de Conseil général ou régional. Un sénateur, titulaire de deux mandats de 9 ans et de deux ou trois présidences de conseil général caracole tranquillement autour des 10.000€. M. Villaumé est resté sur le sujet d'une grande discrétion alors même que l'affaire Boutin, de droite et, à ce titre, confortable pour M. Villaumé, avait déjà sonné le tocsin.

<sup>9</sup>Cf-*Le Sénat-Enquête sur les super privilèges de la République par R.Colonna d'Istria et Yvan Stefanovitch. (Le Rocher-2008)*

154

T.J  
25300-PONTARLIER

Votre périodique ouvre généreusement ses colonnes à des plaidoyers répétés en faveur du transport ferroviaire. C'est peut-être un effet induit du Grenelle de l'Environnement dont la mode, en haut lieu, semble s'estomper. C'est bien pour RSHD de ne pas suivre la mode. Mais, dans ce cas, il faut tout dire, en particulier, que le transport ferroviaire français, dont la part de fret est aujourd'hui réduite à moins de 15%, a payé très cher les statuts hérités du ministre (PC), Marcel Paul, en 1945, qui installent la double hiérarchie dans l'entreprise, la lutte de classes et son expression achevée, la grève, le tout sur fond de monopole, de surcoûts incompatibles avec la concurrence et, cerise du gâteau, la disparition de la moitié du réseau, sous l'œil torve des grévistes.

154

Ch. U.  
21240-TALANT

154